

L'innovation sous tension : Histoire d'un concept

Benoît Godin

L'innovation sous tension Histoire d'un concept

Benoît Godin

L'innovation est un concept que chacun d'entre nous comprend spontanément – ou croit comprendre –, qu'à peu près tout chercheur utilise dans ses travaux et que chaque gouvernement épouse quand vient le temps d'élaborer des politiques économiques. Il n'en a pas toujours été ainsi. Pendant plus de 500 ans, l'innovation était un concept contesté et, depuis la Réforme, essentiellement péjoratif.

L'histoire du concept d'innovation reste à faire. Les rares et brèves réflexions sont actuellement empreintes de mythes et de confusions conceptuelles. Ce livre documente les usages du concept au fil des siècles: polémiques, instrumentaux et théoriques. Plus particulièrement, il étudie quand, comment et pourquoi le concept est devenu, et ce en moins d'un siècle, une valeur et un slogan.

monde | culturel



Les Presses de l'Université Laval, 2017

Traduction de :

Innovation Contested : The Idea of innovation Over the Centuries

Taylor & Francis, 2015



Presses de
l'Université Laval

Table des matières

LISTE DES FIGURES	IX
PRÉFACE	XI
AUTORISATIONS DE REPRODUCTION	XIII
TRADUCTIONS	XV
INTRODUCTION	1

Partie I L'ÉMERGENCE D'UN CONCEPT

1	<i>Kainotomia</i> : l'innovation conceptuelle en Grèce antique	27
2	<i>Innovo</i> Les Vicissitudes et variétés d'un concept	53
3	Innovation Comment stabiliser un monde en évolution	79

Partie II USAGE DU CONCEPT L'ÉPISTÈME DE L'INTERDIT

4	« Ne fréquente pas les adeptes du changement » L'Innovation en tant que mal	103
----------	--	-----

5	Le Republicanisme : une innovation ?	143
6	L'Innovation sociale De la machination à l'utopie	175

Partie III

TRANSFORMATION DU CONCEPT L'ÉPISTÈME DE L'INSTRUMENTALISATION

7	Réimaginer l'innovation Une réhabilitation sémantique	195
8	L'Innovation transformée Du mot au concept	223
9	Quand la science n'avait aucun lien avec l'innovation, et <i>vice-versa</i>	247

Partie IV

DIFFUSION DU CONCEPT L'ÉPISTÈME DE LA VALORISATION

10	Le vocabulaire de l'innovation Un lexique	293
11	S'approprier l'innovation À quelles fins ?	353
12	« Innovation studies » L'invention d'une spécialité	371
	CONCLUSION	403
	SOURCES ET RÉFÉRENCES	415

Liste des figures

4.1	Édouard VI, <i>A Proclamation Against Those that Doeth Innouate</i>	105
5.1	Robert Poyntz, <i>A Vindication of Monarchy</i>	150

Préface

L'idée d'écrire ce livre m'est venue après avoir constaté l'écart entre la littérature volumineuse traitant de l'innovation et l'absence de réflexivité sur ce qu'est l'innovation. En dépit des centaines d'articles, théories et livres sur l'innovation produits chaque année depuis des décennies, personne ne s'est jusqu'ici demandé d'où vient le concept d'innovation, comment il a évolué au fil des siècles et pourquoi le concept est aujourd'hui si populaire dans l'imaginaire collectif. En résumé: quelle est l'histoire du concept d'innovation?

Le fait que tout le monde embrasse le concept d'innovation sans que personne n'ait jamais pensé à se poser de telles questions en dit beaucoup sur notre manque de réflexivité sur la « modernité ». Je propose dans cet ouvrage un prolégomène à l'histoire du concept d'innovation. Un prolégomène, car j'aurais pu poursuivre des années durant la lecture des textes sur l'innovation produits au fil des siècles, et j'aurais alors écrit un livre différent. Mais, un intérêt général sur le sujet, provenant de divers publics, m'a convaincu de rédiger ce livre.

Je tiens à remercier spécialement les participants ayant assisté à la présentation des résultats de mes recherches aux conférences, ateliers et séminaires tenus à Bonn, Helsinki, Londres, Lund, Lyon, Montréal, Paris, Pittsburgh, Prague, Oslo, Toronto, Varsovie et Washington. Je souhaite aussi remercier chaleureusement Pierre Lucier, un collègue sans la contribution de qui je n'aurais pu rédiger les deux chapitres sur l'Antiquité. Un grand merci également aux collègues qui m'ont présenté leurs commentaires sur certains chapitres ayant d'abord paru en tant que documents de travail: Gerald Barnett, Robert Bud, Alexandra Hausstein, Joseph Lane, Denise Lemieux, Christine

Macleod, Manfred Moldaschl, Markku Peltonen, Eric Schatzberg, Jonathan Scott et Apostolos Spanos. Merci à Jean Béhue, qui a fait la lecture du manuscrit final et qui m'a grandement aidé à reformuler certains arguments en plusieurs endroits. Merci à Adam Holbrook et Eleanor Smith de la Simon Fraser University (Vancouver, Canada), avec qui j'ai travaillé sur certaines sources d'archives (*Early English Book Online*). Enfin, mes sincères remerciements à Daniela Ghio pour son travail sur l'édition originale du *Prince*, de Nicolas Machiavel; à Judith Laforest, qui s'est appliquée à la traduction française de ce livre; à Marie-Hélène Lavoie pour la révision attentionnée du manuscrit; et à Linda Joly pour sa précieuse contribution à la collecte de documents sur lesquels repose ce livre.

La recherche sur laquelle se fonde cet ouvrage a été financée par le Conseil de recherches en sciences sociales et humaines (CRSH). Sans cette aide financière, le livre n'aurait jamais été écrit.

Traductions

Sources grecques

Aristophanes, *Clouds*. William James Hickie. *The Comedies of Aristophanes*. Londres : Bohn, 1853.

Aristophanes, *Ecclesiazusae*. Eugene O'Neill, Jr. *The Complete Greek Drama*, vol. 2. New York : Random House, 1938.

Aristophanes, *Wasps*. Eugene O'Neill, Jr. *The Complete Greek Drama*, vol. 2. New York : Random House, 1938.

Aristotle, *Politics*. Traduit par R. Rackham (1932). Dans J. Henderson (éd.), *The Loeb Classical Library*. Cambridge, MA : Harvard University Press, 2005. Aristotle, *Politics*. Traduit par T. A. Sinclair (1962), révisé par Trevor J. Saunders (1981). Londres : Penguin Classics, 2004.

Plato, *Laws*. Traduit par R. G. Bury. *Plato in Twelve Volumes*, vol. 10 et 11. Cambridge, MA : Harvard University Press ; Londres, William Heinemann, 1967–68.

Plato, *Laws*. Traduit par Trevor J. Saunders (1970). Londres : Penguin Classics, 2004.

Plato, *The Republic*. Traduit par P. Shorey (1935–37). Dans J. Henderson (éd.), *The Loeb Classical Library*. Cambridge, MA : Harvard University Press, 2006.

Plato, *The Republic*. Traduit par Desmond Lee (1955). Londres : Penguin Classics, 2007.

Plutarch, *Lives*. Traduit en anglais par Bernadotte Perrin. Cambridge, MA : Harvard University Press, 1919.

Polybius, *Histories*. Traduit par Evelyn S. Shuckburgh. Londres/New York : Macmillan, 1889.

Thucydides, *The Peloponniian War*, Livre premier, éd. M.I. Finley, traducteur Rex Warner, Penguin, 1954.

Xenophon, *Ways and Means*. Traduit par E. C. Marchant et G. W. Bowersock. Harvard University Press, 1925.

Xenophon, *Scripta Minora*. Dans J. Henderson (éd.), *The Loeb Classical Library*. Cambridge, MA : Harvard University Press, 1968.

Sources romaines (bibliothèque numérique Perseus)

Ammonio, Andrea Lucca. *Carmina omnia*. éd. C. Pizzi, 1958.

Augurelli, Giovanni Aurelio. *Iambici libri*. éd. M. Niero, 1986–87.

Apollinaris, Sidonius. *Epistulae*. éd. W. B. Anderson, 1965.

Boccaccio, Giovanni Certaldo. *Bucolicum carmen*. éd. G. Bernardi Perini, 1994.

Bonaventura da Bagnoregio. *Rhythmi*. éd. E. Jallonghi, 1915.

Caesar, Julius. *De bello Gallico*. éd. T. Rice Holmes, 1914.

Caesar, Julius. *De bello Civili*. éd. Renatus du Pontet, 1952.

Celsus. *De Medicina*. éd. Charles Victor Daremberg, 2011.

Euripides. *The Trojan Women*. éd. Gilbert Murray, 2010.

Honoratus, Maurus Servius. In Vergilii carmina comentarii. Servii Grammatici qui feruntur in Vergilii carmina commentarii; recensuerunt. éd. Georgius Thilo. Leipzig : B. G. Teubner, 1881.

Lucretius. *De Rerum Natura*. The Latin Library : www.thelatinlibrary.com/lucretius/lucretius1.shtml.

Marcellinus. Ammianus, *Rerum Gestarum*. éd. John C. Rolfe, 1937.

Martialis. Marcus Valerius, *Epigrammata*. éd. Wilhelm Heraeus et Jacobus Boro- vskij, 1976.

Minucius Felix, Marcus. *Octavius*. éd. Gerald H. Rendall, W. C. A. Kerr, 1931.

- Ovidius Naso, P. *Fasti*. éd. Sir James George Frazer, 1989.
- Paulinus, Pontius Meropius Anicius. Dans Decimus Magnus Ausonius, *Epistularum*. éd. Hugh G. Evelyn-White, 1921.
- Prudentius. *Peristephanon Liber*. éd. H. J. Thomson, 1949. Quintilian. *Institutio Oratoria*. éd. Harold Edgeworth Butler.
- Saint Jerome. *Vulgate*. éd. Bible Foundation et On-Line Book Initiative: www.exegesis.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=89:saint-jerome-bible-foundation-and-on-line-book-initiative-ed&catid=66:vulgate&Itemid=100016.
- Stefanardo da Vimercate Milano. *De controversia hominis et fortune contr. de con- troversia hominis et fortune*. éd. G. Cremaschi, 1950.
- Strabo. *Geography*. éd. Horace Leonard Jones. *Loeb Classical Library*. Cambridge, MA: Harvard University Press, 1917.
- Titus Livy. *Histories*. éd. B. O. Foster. *Loeb Classics Library*. Cambridge, MA: Harvard University Press, 1919.

Machiavel

- Machiavelli, Niccolo, *The Discourses on Livy*. éd. Bernard Crick et Leslie J. Walker. Londres: Penguin, 2003.
- Machiavelli, Niccolo, *The Prince*. éd. Quentin Skinner et Russell Price. Cambridge: Cambridge University Press, 1988.

Francis Bacon

- Bacon, Francis. *De Dignitate et Augmentis Scientiarum*. Dans J. Spedding, R. L. Ellis et D. D. Heath (éd.), *The Works of Francis Bacon*, vol. 2 et 3. Boston: Houghton, Mifflin and Co., 1887.
- Bacon, Francis. *Instauratio Magna*, In J. Spedding, R. L. Ellis et D. D. Heath (éd.). *The Works of Francis Bacon*, vol. 8. Boston: Houghton, Mifflin and Co., 1887. Bacon, Francis. *Novum Organum*. Dans G. Rees et M. Wakely (éd.), *The Instauratio Magna Part II: Novum Organum and Associated Texts*. Londres: Clarendon Press, 2004.

Introduction

En 1828, Antoine-Chrysostome Quatremère-de-Quincy (1755–1849), archéologue, critique d'art et secrétaire perpétuel à l'Académie royale française des beaux-arts, publie *De l'invention et de l'innovation dans les ouvrages des beaux-arts*, un livre dans lequel il se consacre au développement d'une « théorie » des beaux-arts. En regard de l'objet qui nous intéresse ici, soit l'innovation, Quincy commence par « établir la signification des mots invention et innovation ». Pour lui, inventer est « l'action d'atteindre l'objectif que l'on poursuit et relève principalement de l'œuvre de l'imagination ». Une innovation est, quant à elle, le contraire d'une invention « dans le sens défavorable que nous associons généralement au mot innovateur » (Quincy, 1828 : 2) : « Rien n'est plus simple que le rôle d'innovateur » (Quincy, 1828 : 10). L'innovateur « se concentre seulement sur la surprise du moment... sa supposée création n'est rien » (Quincy, 1828 : 14). Pour Quincy, l'esprit d'innovation génère de la nouveauté matérielle uniquement « dans le sens industriel, ou dans le sens que nous attribuons à la mode et à tout ce qui est fait dans une optique de rendement... Sa création n'est rien d'autre que changement », désordre, anarchie, dissolution et confusion (Quincy, 1828 : 11). « Il n'y a rien de nouveau, excepté la date » (Quincy, 1828 : 12). « Le génie de l'invention seul a le privilège de la nouveauté. » (Quincy, 1828 : 14)

Quatre ans plus tard, Quincy rappelle la distinction qu'il avait faite entre l'invention et l'innovation et l'applique au cas de l'architecte italien Francesco Borromini (1599–1667). Quincy accuse celui-ci de confondre les deux, « niant qu'il pourrait y avoir une raison naturelle, un principe d'ordre... substituant, aux combinaisons qui sont issues

de la nature des choses, les irrégularités du hasard et la négation de toute raison». Borromini ne fait d'autre que de « démolir le système entier de l'architecture grecque, sans le remplacer par un autre [...] Il change, retourne, inverse, seulement pour changer, retourner, inverser [...] Il n'y a rien de nouveau, excepté le désordre » (Quincy, 1832).

Quincy est l'un des maints auteurs antérieurs au vingtième siècle ayant maintenu une représentation de l'innovation essentiellement péjorative. Jusque-là, l'innovation était considérée comme moralement injustifiée et le mot innovation était un terme odieux. De telles opinions abondent dans la littérature de l'époque, depuis les savants jusqu'aux pamphlétaires. Pourtant, peu comme Quincy ont pris le temps d'approfondir ce qu'est l'innovation. En général, les auteurs utilisaient simplement l'innovation comme une étiquette (péjorative).

Les choses n'ont pas tant changé. De nos jours, nous tenons l'innovation tellement pour acquise que peu d'entre nous s'interrogent sur ce qu'est l'innovation – y compris les théoriciens de l'innovation. Des centaines d'études sur l'innovation sont publiées chaque année, mais aucune analyse sérieuse du concept d'innovation n'a été produite. Pour la plupart d'entre nous, l'innovation est toujours bénéfique. Les analyses critiques ou réflexives sont rares. Ne pas être un innovateur mérite la même condamnation que le méritait une personne non religieuse dans le passé. Pour paraphraser John Lyons sur l'imagination, l'innovation « est communément considérée comme un grand don. Les gens, et même les institutions, sont critiqués pour [ne pas être assez innovateurs] » (Lyons, 2005 : x). Avant le vingtième siècle, on décrivait l'innovateur comme une personne s'écartant des normes sociales. L'innovateur était un déviant, ou plutôt un rebelle. Il prenait des libertés d'action et de pensée contraires à ce pour quoi il avait été instruit, et contraires à l'ordre établi et l'orthodoxie. « Être "bon" signifi[ait] se conformer à la coutume; en dévier signifi[ait] être "mauvais". » (Watson, 1967a : 32) En revanche, l'innovation est pour nous un « idéal en lequel croire », tout comme l'est l'imagination (Engell, 1981 : viii).

Or, la question qu'il devient intéressant de se poser est : pourquoi – et quand – l'innovation a-t-elle changé de signification ? Dans son étude sur l'idée du bonheur au dix-huitième siècle, Robert Mauzi suggère que certaines idées appartiennent « à la fois à la réflexion, à l'expérience et au rêve » (Mauzi, 1979 : 9). Avant le vingtième siècle, l'idée d'innovation appartenait à l'expérience, mais très rarement à la réflexion, et au rêve. Les innovateurs eux-mêmes ne faisaient pas usage du mot innovation ; le terme était employé par les opposants au changement. La nouveauté (l'innovation !) du vingtième siècle a consisté à enrichir l'idée d'innovation avec la réflexion, le rêve et l'imagination. L'innovation a alors pris un sens positif qui avait manqué jusque-là et est ainsi devenue une obsession. Quelles circonstances ont pu conférer une valeur à l'innovation après des siècles d'interdit ?

Le mot innovation est utilisé pour identifier une conception du changement, ou plutôt pour désigner un type de changement spécifique. L'innovation est un changement délibéré qui est engendré par l'homme, par opposition au changement qui est généré par l'action de Dieu, de la nature ou du hasard. Ce changement est radical (révolutionnaire), soudain, et, pour les gens des siècles passés, violent. Une telle représentation est une construction sociale – une construction, car l'innovation peut être, et a été, définie autrement à différentes époques : graduelle (plutôt que soudaine), incrémentale (plutôt que radicale), progressive (plutôt que subversive), utile et créative.

Pourquoi étudier un mot ? demanderont certains. Parce que l'innovation est avant tout un mot – tout concept est un mot. L'innovation n'est aussi souvent qu'un mot, ou plutôt une étiquette. Hans Blumenberg a jadis suggéré que « l'embarras premier de toute théologie » réside en le fait de « parler constamment de Dieu sans pouvoir se permettre de dire quoi que ce soit à son égard » (Blumenberg, 1979). Ainsi en est-il de l'innovation.

Comme Reinhart Koselleck le souligne en parlant des exploits (Koselleck, 1972), pendant des siècles, ce n'était pas l'innovation en soi qui choquait l'humanité, mais le mot la décrivant. Dans le passé, le mot innovation était un mot damné, une étiquette péjorative. Il

était utilisé comme arme linguistique contre un ennemi, comme le suggère Neil Kenny à propos de la curiosité : « Attribuer la curiosité à quelqu'un impliquait souvent une considération marquée – la célébration ou le dénigrement –, mais rarement l'indifférence » (Kenny, 2004 : 12). Aujourd'hui, innovation demeure un mot, un slogan, par suite de l'aura que le concept a acquis dans l'imaginaire public. Quel rôle est-ce qu'un mot en tant que mot joue-t-il dans notre enthousiasme pour l'innovation ? Qu'a-t-on mis dans ce mot qui ait pu faire de celui-ci un terme si utilisé – et déprécié ou valorisé, selon le contexte ? Une étude du mot contribue à expliquer la place centrale qu'occupe l'innovation dans le discours. « Ce que les gens prétendent faire et comment ils le justifient est tout aussi révélateur que ce qu'ils font finalement. » (Pocock, 1985b : 218)

Toutefois, le présent livre ne constitue pas l'étude d'un mot. L'innovation est également un concept. Qu'est-ce qui fait en sorte que le mot corresponde tantôt à une étiquette, tantôt à un concept ? Un mot est doté d'un espace conceptuel qui en fait un concept. « L'élargissement du champ sémantique d'un concept, suggère Koselleck, marque son passage du rang d'un simple mot à celui d'un [concept]. » (Koselleck, 1972 : 80) Le mot innovation est imprégné d'une multitude de significations. Il suscite un regroupement d'idées immédiat et automatique. Le concept présente un large champ sémantique. Plusieurs termes entrent dans la catégorie de l'innovation : le changement, la nouveauté, la réforme, la révolution, l'invention. L'innovation est un concept synthétique, de la même manière que l'est le concept de « civilisation » (Bowden, 2011 : 30). En tant que concept, l'innovation a été adoptée dans l'usage commun ou dans le discours public parce qu'elle englobait une vaste gamme de termes qui étaient déjà employés pour décrire une idée préexistante. Aujourd'hui, l'innovation dégage une force attractive et unificatrice, du fait qu'elle possède légitimité et autorité et qu'elle constitue une valeur, ou une idéologie devenue incontestable. L'innovation en soi est *le* critère de jugement : on entreprend une action au nom de l'innovation.

Mais, une fois de plus, cet ouvrage ne traite pas d'un concept désincarné. D'abord, concepts et actions évoluent de pair (Farr, 1989 : 24). Les concepts font partie intégrante d'un événement et s'avèrent un

ingrédient essentiel de sa réalisation. Ils donnent un sens aux événements et permettent d'imaginer de nouvelles avenues (Sewell, 2005 : 245–51). Les concepts sont les conditions sémantiques d'événements, et bien plus encore : « L'un des moyens dont nous disposons pour repenser et changer notre monde consiste à modifier les habitudes auxquelles [les] vocabulaires sont appliqués » (Skinner, 1999 : 63). En ce sens, le concept d'innovation ne fait pas simplement que décrire ; il sert à accomplir des actions : changer le monde.

En second lieu, le livre est une étude sur les *représentations* de l'innovation. Il porte sur l'innovation en tant que force culturelle – plutôt que sur les innovations –, examinant les raisons qui ont motivé les gens à faire usage du concept, et l'impact qu'ont eu les différents usages sur la pensée sociale, politique et économique. On constate un manque total d'écrits historiques sur le concept d'innovation. D'où les mythes courants sur l'origine du concept – unanimement attribué à Joseph Schumpeter. D'où l'innovation comme objet d'une représentation prédominante et spontanée – l'innovation en tant qu'innovation technologique. D'où l'absence de pensée critique – l'innovation est toujours bonne. La plupart des ouvrages sur l'histoire de l'innovation (l'innovation technologique particulièrement) tiennent pour acquis que le lecteur sait ce qu'est l'innovation et posent un regard sur le passé afin de découvrir où l'innovation ainsi entendue peut se retrouver. Les théoriciens prétendent que le concept choisi (l'innovation technologique) était aussi présent dans le passé, bien que les gens de l'époque n'aient pas utilisé le terme de manière explicite. Je suggère qu'il faille plutôt se pencher sur la façon dont les gens eux-mêmes employaient le concept. Les concepts ont une histoire – et changent. En ce sens, l'innovation technologique n'existe pas avant le vingtième siècle.

Au vu du débat sur les mots et les concepts au sein de l'histoire intellectuelle (Hampscher-Monk *et al.*, 1988 : 53–56 ; Condren, 1994 : 16–17 ; Olsen, 2012 : 172, 180–83), et étant donné que la distinction entre l'innovation en tant que mot et l'innovation en tant que concept n'est pas toujours sans équivoque – du moins, jusqu'à ce que le mot devienne un concept en soi, au vingtième siècle (bien qu'il demeure

un mot également, une étiquette) –, j'ai jugé opportun d'utiliser le mot « terme ».

À ce jour, l'histoire intellectuelle, ou conceptuelle, s'est intéressée aux concepts politiques et, dans une moindre mesure, aux concepts sociaux. On ne trouve aucune étude sur le concept d'innovation dans cette littérature, ni dans les textes de la *Cambridge School of the History of Political Thought* (voir aussi la série *Ideas in Context* aux Presses universitaires de Cambridge) et de l'encyclopédie allemande *Geschichtliche Grundbegriffe*. Les dictionnaires du vocabulaire politique et des concepts politiques, nouveaux et anciens, sont également silencieux en ce qui concerne l'innovation (Lewis, 1832; Furet et Ozouf, 1989). Le *Dictionary of the History of Ideas* (Wiener, 1968–74; Horowitz, 2004) et les *Keywords* de Raymond Williams (Williams, 1976) sont tout aussi muets sur le sujet. Certes, des chercheurs tels que Quentin Skinner et Reinhart Koselleck s'intéressent à divers aspects de l'innovation, ou étudient des concepts liés: par exemple, le concept des « mouvements » chez Koselleck, qui touche le progrès, la modernité, la crise et la révolution (Koselleck, 1977). Les historiens intellectuels font aussi usage du concept à leurs propres fins: les idéologues innovateurs chez Skinner (Skinner, 2002a, 2002b); les déplacements sémantiques novateurs chez John Pocock (Pocock, 1985); et le changement conceptuel en tant qu'innovation politique chez James Farr (Farr, 1989). Des théoriciens de divers horizons parlent de même de l'innovation sans se servir du mot: Claude Lévy-Strauss utilise le terme bricolage; Max Weber, charisme; Robert Merton, individus influents; et Paul Mort, adaptabilité. À l'instar de ces derniers, plusieurs auteurs qui étudient les types de personnalité emploient d'autres termes pour désigner l'innovation; on relève notamment l'instinct de combinaison, chez Vilfredo Pareto, et les dionysiaques, chez Ruth Benedict. Pourtant, le concept ne joue aucun rôle dans l'histoire intellectuelle.

Dans le présent ouvrage, je ne m'engage pas dans des débats sur l'histoire intellectuelle – cela va au-delà de mes compétences – et je ne propose aucune théorie non plus – je suis allergique aux théories, particulièrement aux théories spéculatives. Ma contribution consiste ici en ce que j'ajoute à la littérature l'étude d'un concept

négligé. Néanmoins, s'il est une leçon que j'ai pu tirer de l'histoire intellectuelle récente, il s'agit de la suivante : l'étude de concepts est, non pas l'étude de mots, mais l'étude de concepts en leur contexte, du lien entre un concept et la vie sociale, politique et économique, et entre le concept et l'expérience. J'étudie ainsi les représentations de l'innovation et les discours, ou ce que les individus racontent à propos de l'innovation : ce qu'ils entendent par là, ce qu'ils en font et à quelles fins.

L'histoire intellectuelle de l'innovation diffère de celle des autres concepts, notamment des concepts politiques. Il n'existait aucune théorie de l'innovation jusqu'à tout récemment et, par conséquent, il y avait très peu d'écrits de nature conceptuelle sur lesquels baser une histoire. Les usages du concept sont fréquents mais disparates. Le terme a été employé par tout le monde dans le discours de tous les jours, mais personne n'a développé de théorie de l'innovation. Pendant la majeure partie de son histoire, l'innovation a été un non-concept : interdite, elle n'a été ni pensée ni théorisée. En conséquence, l'histoire du concept n'est pas une histoire qui repose sur des textes savants, mais une histoire sociale. On doit étudier le discours public en plus de, sinon, encore davantage que les classiques et les théoriciens. Les tracts et pamphlets de toutes sortes constituent des sources que l'on ne peut ignorer : « Au déclenchement de la première guerre civile [Angleterre, 1642–46], le pamphlet s'était établi en tant que véhicule éprouvé de l'action politique » (Skerpan, 1992 : 9).

Donner un sens à l'innovation

Ce livre, à l'opposé des théories actuelles, développe l'idée que l'innovation est un concept contesté¹. L'innovation a été contestée des siècles durant parce qu'elle était considérée comme subversive. En tant qu'« introduction d'un changement dans l'ordre établi », une phrase qui résume bien la connotation de siècles d'exposés sur

1. Sur l'idée de contestabilité, voir Gaillie, 1955–56; Gray, 1977; MacIntyre, 1973; Connolly, 1974; Mason, 1993.

l'innovation, l'innovation est – et cela constitue la seconde idée du livre – politique. Pendant la majeure partie de son histoire, le concept d'innovation n'avait aucun lien, comme il en a aujourd'hui, avec l'économie (la technologie) ou avec la créativité. L'innovation était plutôt un concept essentiellement politique, d'abord dans la mesure où elle était règlementée par les rois, interdite par la loi et punie – bien que les rois innovaient constamment². Les livres et les traités destinés aux princes et aux courtisans soutenaient cette vision et incluaient des leçons à l'effet de ne jamais innover. Les livres sur les mœurs et les sermons exhortaient les gens à ne pas se mêler d'innovation. À partir de la Renaissance, le concept sera aussi une arme linguistique utilisée par les auteurs politiques et les pamphlétaires contre leurs ennemis. Aujourd'hui, l'innovation se rapporte toujours à la politique, mais en tant qu'instrument de politique économique.

L'un des facteurs déterminants dans l'histoire du concept est la religion. L'histoire du concept d'innovation n'est pas différente de celle du concept de Lumières et de ses opposants, où « la peur éman[e] d'abord et avant tout de » la religion. Les « autres inquiétudes – civiles, politiques et économiques – décou[ent] de cette préoccupation première » (McMahon, 2001 : 197). Le concept s'inscrit dans le vocabulaire public avec la Réforme. L'innovation est prohibée par les décrets de l'Église, lesquels sont secondés par les Assemblées de l'Église, elles-mêmes étant suivies par des procès. Les discours et les sermons, religieux et politiques, dénoncent l'innovation. En Angleterre, le *Livre de la prière* enjoint les gens de ne pas prendre part à la « folie » de l'homme et de ne point se mêler aux « innovations dernier cri ». À l'époque, les évêques visitaient les paroisses pour appliquer ces interdits.

2. Comme le sociologue Edward Shils le souligne : « Malgré leur insistance quant à la légitimité traditionnelle de leur autorité, les dirigeants étaient constamment contraints à faire fi de la tradition » (Shils, 1981 : 28). À la cour, la nouveauté est louée : les rois fondent des académies scientifiques ; les hommes de science mènent leurs activités sous le patronage des princes (Long, 2003) et leur dédient leurs découvertes (Biagioli, 1993) ; et les cabinets de curiosités, les précurseurs des musées, s'établissent (Daston et Park, 1998).

La signification du concept change à l'époque moderne. Le sens se voit modifié au moment où l'on considère l'innovation comme contribuant à la satisfaction des besoins de l'homme et à l'atteinte de ses objectifs – moraux, politiques, sociaux et matériels. Dès lors, l'innovation s'avère un concept qui sert les récits, au sens large du terme, et qui permet d'interpréter, de manière positive, tant le passé que le futur. Le concept fait aussi partie d'un mouvement d'idées plus large. Koselleck nomme cette époque *Sattelzeit* (« période charnière »), soit ce moment où l'histoire, ou la conscience historique, devient une caractéristique distinctive du genre humain. Entre 1750 et 1850, il se produit un « changement dans la conception du temps et une réorientation face à l'avenir... contre lesquels des changements structurels sont perçus, évalués et appliqués » (Koselleck, 1977; Richter, 1995: 35–38). Plusieurs mots changent alors de signification et deviennent positifs. Tel est le cas du concept de révolution, mais aussi de celui d'innovation. Pour Koselleck, cette époque correspond à quatre changements sémantiques : « la démocratisation, la temporalisation, l'idéologisation et la politisation ». Toutes quatre s'appliquent à l'innovation : depuis une classe de dirigeants (interdit), le concept se diffuse à travers le peuple ; autrefois axé sur le passé (renouvellement), comme chez les auteurs chrétiens, il se tourne désormais vers le futur (utopie). Le concept est utilisé à la fois comme une arme (idéologie) et un slogan (politique).

Dans le cas de l'innovation particulièrement, deux caractéristiques supplémentaires sont déterminantes. Premièrement, le concept d'innovation fait partie du mouvement s'intéressant à la quête de liberté. « Initiative » est un terme qui cerne bien la connotation de l'innovation. Les individus prennent l'initiative, ou la liberté d'introduire quelque chose de personnel et d'étranger aux mœurs et coutumes de l'époque. Une fois de plus, la religion tient ici un rôle déterminant. Le concept d'innovation est, en fait, le terme sécularisé pour hérésie, en tant que choix ou liberté privée. Si l'on puise dans l'arsenal de la théologie catholique, les auteurs des dix-septième et dix-huitième siècles élargissent cette signification davantage. L'innovation inclut l'innovateur religieux, mais également l'innovateur politique et l'innovateur social. En outre, l'innovation n'implique pas seulement la

pensée (hérétique), mais aussi l'action (déviante). Dans ce dernier cas, le concept d'innovation suggère une seconde caractéristique : la *praxis* et l'action. Contrairement à la contemplation, l'innovation est dite pratique – *negotium/otium* ; *viva activa/viva contemplativa*. Elle désigne la vie active et la pratique d'activités utiles. Cette réaction contre la contemplation provoqua un changement conceptuel fondamental au vingtième siècle. Jusque-là, le terme innovation était utilisé soit comme un *verbe* ou un *substantif*, l'action (introduire quelque chose de nouveau) ou le résultat de cette action (une innovation). En tant « qu'idéologues innovateurs », pour employer l'expression de Skinner, les théoriciens du vingtième siècle ont redéfini le concept d'innovation comme un *processus* (dans le temps), de l'idée à l'application, de la théorie à la pratique.

Enfin, deux autres facteurs se dessinent et enrichissent le concept. D'abord, à partir de la Renaissance, les gens prennent conscience de leur capacité à changer le monde. L'innovation est d'ores et déjà déterminante pour le futur, et devient un moyen de parvenir à des fins. Cela engendre une multiplication des discours employant le concept. En second lieu, le progrès représente, dès le dix-huitième siècle, une valeur centrale de la modernité, du progrès matériel (biens) inclusivement (Spadafora, 1990). Le concept donnera, de ce fait, naissance à des politiques de l'innovation, lesquelles apparaîtront au cours du siècle suivant.

Structure du livre

Ce livre constitue une histoire du concept d'innovation. Il vise à documenter pourquoi, au fil des siècles, le concept est passé du vice à la vertu, d'un acte de condamnation à un acte d'éloge. L'objectif du livre consiste ultimement à engendrer une réflexion sur un concept dont on abuse aujourd'hui. Certes, le concept d'innovation peut aujourd'hui être employé de façon neutre, mais la normativité et la performativité qui lui sont devenues sous-jacentes en ont fait un concept hyperbolique.

Dans les sources antérieures au vingtième siècle, on trouve le concept tel que dépeint par les opposants à l'innovation, particulièrement l'Église et ses disciples, qui mettaient les gens en garde contre les infâmes conséquences de celle-là. Les innovateurs n'envisageaient jamais de faire usage du terme pour décrire leurs propres activités. L'innovation était trop méprisée pour qu'on eût ainsi daigné la nommer. En revanche, le concept correspond, au vingtième siècle, à ce que les apologistes de l'innovation, y compris les théoriciens, en disent. Toutefois, à bien des égards, ces derniers ne feront que récapituler les anciennes perspectives. Une innovation est révolutionnaire, comme par le passé, mais désormais d'un point de vue positif. L'utilisation du concept demeure de même évaluative et normative, comme auparavant. La nouveauté du vingtième siècle consiste en l'ajout d'une dimension économique. La représentation dominante de l'innovation est dorénavant de nature économique, du fait de la connotation qu'elle a acquise grâce à « l'innovation technologique ». La politique a ici joué un rôle clé. Les mêmes acteurs – gouvernements – qui avaient contesté l'innovation dans le passé (en faisant ainsi un objet d'interdit) décontestent l'innovation (en faisant un objet d'action ou un instrument).

Toutefois, l'histoire du concept d'innovation n'évolue pas de façon linéaire, du péjoratif au positif. Comme l'indique Gordon Schochet à propos de la pensée politique (Schochet, 1993 : 324) :

L'histoire de la pensée politique en langue anglaise ne consiste pas en un développement en ligne droite, ni en l'histoire de modes successives d'expression des relations politiques, chacune écrasant et succédant à sa prédécesseure. On voit fréquemment coexister des conceptualisations différentes et souvent compétitives, lesquelles s'entremêlent même l'une dans l'autre. Triomphes et défaites – si, vraiment, c'est ce dont il s'agit – ne peuvent s'avérer que des réarrangements temporaires. Et, fait peut-être plus important encore, l'éviction d'une mode discursive ne représente pas forcément la fin de son existence. [Celle-là] peut continuer à trouver des partisans longtemps après qu'elle a perdu faveur... Malgré ces mises en garde, il est possible de déceler des modes ou tendances et d'établir les lignées.

L'innovation est un concept rempli d'ambivalence et de tensions. Malgré les interdits du temps de la Réforme, des appréciations positives existaient à l'époque, à des degrés divers. Et, en dépit des démentis, les gens innovaient constamment. Ce que certains ont qualifié de paradoxe de l'innovation cerne plutôt bien la tension : tout le monde innove, mais nie le faire³ (Zaret, 2000 : 37-43 ; 254-57). De la même manière, on relève des appréciations négatives à l'époque moderne, et ce, malgré une représentation prédominante élogieuse. Par exemple, plusieurs contesteront l'hégémonie de l'innovation technologique, ressuscitant d'anciens concepts à sa place (innovation sociale).

L'histoire n'est pas linéaire dans un second sens également. Il n'y a pas eu de passage soudain du négatif au positif. La transition s'est effectuée graduellement au fil des siècles, et les connotations négatives et positives ont toujours cohabité. Il y a eu, et il y a toujours des controverses récurrentes sur ce qu'est l'innovation. Les exposés théoriques sur le sujet ainsi que les définitions contestées de l'innovation au vingtième siècle attestent d'une tension continue. Pour paraphraser Koselleck sur la révolution, l'innovation « est une expression percutante largement utilisée, dont le manque de clarté conceptuelle est si marqué, que celle-là peut être définie comme un slogan » (Koselleck, 1969 : 43). Dans les années 1960-1970, plusieurs auteurs suggéreront d'abandonner le concept en raison de sa polysémie. L'innovation acquerra malgré tout une signification prédominante et limitée (technologique) qui contrastera avec la diversité de significations qu'elle présentait dans le passé.

Au fil du temps, l'appréciation de l'innovation variera selon l'époque. Sa signification se nuancera aussi selon le contexte (politique, religieux et spirituel, légal). L'innovation a toujours eu un double sens, mais il y a eu des périodes où la signification négative dominait la positive et *vice-versa*. Ces périodes ont alterné tout au long des siècles. Les vicissitudes et variations de la signification de l'innovation sont devenues la règle au fil des siècles. Négatif pour les Grecs anciens,

3. Pour un exposé sur ce paradoxe dans le contexte du changement en général, voir Ferguson, 1965 ; Ashton, 1980.

le concept d'innovation basculera vers le positif au Moyen Âge. Il réadoptera ensuite la signification négative de la Réforme et la conservera jusqu'au dix-neuvième siècle, où il acquerra graduellement une connotation superlative.

Afin de donner du sens à cette histoire, je parlerai de changements de paradigme, ou *épistème*. Le livre est organisé d'après trois périodes historiques. La première, l'*épistème de l'interdit*, qui va de la Réforme au dix-neuvième siècle, est ce moment où l'innovation était strictement interdite par la loi et consistait en un terme d'accusation utilisé par les critiques.

Ce moment sera suivi par l'*épistème de l'instrumentalisation* (dix-neuvième et vingtième siècles). L'innovation sera graduellement décontestée grâce à une réhabilitation à la fois sémantique et instrumentale. La décontestation est un processus de naturalisation des concepts, pratiques et représentations qui définissent une idéologie (Freeden, 1996; Norval, 2000). En tant que système de croyances collectives, une idéologie déconteste les concepts utilisés en convertissant la variété d'opinions en une certitude monolithique. Elle naturalise ce qui est contingent et favorise ainsi une organisation particulière de la société, une articulation anhistorique et un imaginaire. L'innovation en tant qu'idéologie servira précisément cette fonction. L'innovation devient une pratique non controversée, un signifiant institutionnalisé et un principe structurant de la pensée et de l'action.

Finalement, l'*épistème de la valorisation* – le moment présent – est le moment où l'innovation devient une valeur en soi. L'innovation fait désormais partie d'un arsenal verbal d'honneur et d'éloge. Elle est un objet de vénération et d'adoration. À ce moment, le concept d'innovation perd certaines de ses fonctions descriptives. De nos jours, le concept d'innovation signifie n'importe quoi, tout... et rien. L'innovation est un terme fourre-tout, un concept regroupant une diversité de choses, d'activités et d'attitudes qui servent, plus souvent qu'autrement, la pratique (la technologie et le marché). Si je puis à nouveau paraphraser Koselleck sur la révolution, le concept « a un si grand potentiel [innovateur] qu'il élargit sa signification

constamment» (Koselleck, 1969: 44). L'innovation est devenue une panacée pour tout problème socioéconomique.

Le présent livre est organisé chronologiquement en quatre parties d'après ces trois épistèmes, lesquels sont précédés par une partie sur l'émergence du concept d'innovation dans l'Antiquité. L'innovation a affiché une connotation péjorative pendant longtemps. Comme le souligne Francis Haskins lorsqu'il parle de seins nus en tant qu'« innovation et simple témoignage d'un barbarisme raffiné » (Hawkins, 1672: 62): « De tous les temps, les États ont eu la sagesse de réprimer les innovations... *Platon* l'ancien était si strict, qu'il n'en admettait pas autant, dans sa République, comme un nouvel air ou une gigue à chanter » (Hawkins, 1672: 64). L'innovation était considérée comme révolutionnaire, dans le sens de subversive de l'ordre établi. La partie I se concentre sur l'émergence du mot, l'étymologie et la (les) signification(s) attribuée(s) au concept d'innovation de l'Antiquité au Bas Moyen Âge, de même que sur les usages qui en ont été faits au cours de cette période. Les lecteurs intéressés par l'histoire moderne peuvent passer cette partie – à leurs risques et périls.

Le chapitre 1 se penche sur l'émergence des réflexions sur l'innovation. Le concept d'innovation est d'origine grecque (*kainotomia*) et date du cinquième siècle AEC. Le mot est dérivé de *kainos* (nouveau). Initialement, *kainotomia* n'avait aucun lien avec notre signification courante ou prédominante de l'innovation en tant qu'invention technique commercialisée. Innover signifiait « couper franchement ». Le terme était utilisé dans un contexte concret (« ouvrir de nouvelles mines ») aussi bien que dans un contexte abstrait (« introduire de la nouveauté »). Le concept a acquis sa signification actuelle par une utilisation métaphorique du mot. Entre les mains des philosophes grecs et des historiens, l'innovation signifie l'introduction d'un changement politique contraire aux coutumes et aux lois établies. Quatre auteurs grecs seront étudiés dans ce chapitre, soit les quatre auteurs ayant initialement employé le concept : Xénophon, Platon, Aristote et Polybe. En tant qu'innovateurs conceptuels, ces derniers ont inventé différents mots pour désigner l'innovation – parmi lesquels *kainotomia*, qui est issu d'une longue tradition et dont on fait toujours usage en Grèce –, les ont affectés de significations spécifiques et

utilisés à des fins de dénigrement, engendrant ainsi un concept qui s'est, depuis, ancré dans notre lexique.

Le chapitre 2 présente une analyse d'auteurs latins de la période de l'Empire romain au Bas Moyen Âge. Les dictionnaires étymologiques datent le néologisme « innovation » des treizième et quatorzième siècles, mais demeurent muets quant au mot *innovo*. *Innovo* n'existait pas à l'époque de la Rome antique ; le mot est entré dans le vocabulaire latin au cours des troisième et quatrième siècles en tant que renouveau. Le concept revêtit, dès le début, une signification positive. Une telle représentation perdura jusqu'au seizième siècle, puis deviendra négative. Le chapitre documente les maints contextes dans lesquels le concept a été employé – la religion, la poésie, la loi – et met particulièrement en lumière le rôle du christianisme dans l'utilisation et la diffusion du concept.

La partie I s'achève avec Nicolas Machiavel, qui est sans aucun doute le premier auteur à avoir développé un discours sur le changement politique au sein duquel le concept d'innovation est utilisé d'un point de vue positif. Convaincu que l'innovation pourrait se trouver menaçante pour certains sujets et qu'elle devrait être perçue comme conservatrice ou ne défiant pas le système de valeurs existant, Machiavel propose des arguments et des stratégies visant à séduire, de même qu'à assurer le soutien à l'innovation. Puisant à la fois dans *Le Prince* et *Les Discours*, le dernier chapitre rend compte de la place centrale qu'occupe le concept dans la politique de Machiavel. Celui-ci utilise le concept d'après les deux conceptions des siècles précédents, soit la conception latine (renouveler) et la conception grecque (introduire de la nouveauté), et amène une nouvelle perspective positive quant à cette dernière. En définitive, l'innovation constitue, pour Machiavel, un moyen de stabiliser un monde turbulent – et non un moyen de le révolutionner, comme l'affirment aujourd'hui les théoriciens de l'innovation.

La partie II se concentre sur ce que j'appelle l'épistème de l'interdit. Dans un contexte d'ordre, tout changement est une innovation – dans un sens péjoratif. La *réforme* est innovation ; la *révolution* est innovation ; et la *réforme sociale* est innovation. La partie II est consacrée

à l'étude des représentations et des différents usages du concept de réforme au dix-neuvième siècle, chez les auteurs autant que dans le discours quotidien, à travers les controverses sur la religion, la politique et la pensée sociale.

C'est à travers la religion que le concept d'innovation s'inscrira dans le discours public du monde occidental. L'usage du concept a débuté dès la fin des années 1400 et a atteint son apogée en Angleterre au cours des années 1630. Cela a mené à l'une des premières controverses sur l'innovation, impliquant d'une part, le roi Charles I^{er} et son protégé l'archevêque de Canterbury William Laud, et de l'autre, les puritains, tels que Henry Burton. Le chapitre 4 porte sur cette controverse. Au milieu des années 1620, Burton accuse les évêques d'innover en matière de discipline et de doctrine ecclésiastique, cela à l'encontre des instructions de Sa Majesté. En 1636, Burton publie deux de ses sermons sous une forme polémique et est conséquemment traduit devant la Cour. Ses opposants produisent des réponses accusant Burton d'innover lui-même. On lui coupera alors les oreilles et le condamnera à l'emprisonnement. L'étude de cette controverse nous apprend ce que signifiait le concept pour les contemporains de Burton – tout argument ultérieur contre l'innovation se trouve dans les écrits de Burton – et nous fait connaître les valeurs intrinsèques qu'il comportait à l'époque, les usages qui étaient faits du concept, et le contexte ayant engendré les représentations occidentales. En fin de compte, l'innovation était la forme moderne de l'hérésie et le terme pour la désigner.

La prochaine application de l'innovation en tant que concept se situe sur le plan politique. L'innovation en est venue à être assimilée à la révolution politique et aux révolutionnaires. J'observerai ici le modèle de la Première Révolution anglaise de 1649. J'évoquerai ensuite l'exemple emblématique de révolution politique : la Révolution française débutant en 1789. Pour plusieurs, le démocrate ou républicain s'avère tout simplement un innovateur procédant par des « méthodes violentes » pour renverser la monarchie et pour ériger une « république utopique », comme le puritain anglais William Prynne le souligne lors de la Révolution anglaise. Le chapitre 5 traite de la représentation et de l'utilisation du concept d'innovation (ou plutôt

du mot) dans la politique, à travers la controverse sur le républicanisme dans l'Angleterre du dix-septième siècle. J'y compare les discours tenus par les royalistes contre les « innovateurs politiques ». Les républicains et les révolutionnaires ne font pas usage du concept d'innovation, un terme moralement chargé. Pour eux, le mot innovation est trop péjoratif pour décrire leur projet. S'ils souhaitent défendre leur cause, ceux-là devaient éviter l'usage d'un concept négatif. En revanche, les critiques de la république et de la révolution utilisent amplement le mot. Ces derniers emploieront le mot innovation pour plaider contre le « dessein machiavélique » des républicains, précisément parce qu'il est pourvu d'une tonalité moralement chargée. Ils lui ajouteront du même fait une nouvelle connotation : l'innovation (toute innovation) est violente.

Puis, les réformateurs sociaux deviendront à leur tour la cible des accusations. Comme l'innovateur religieux et politique, le socialiste – que certains désignent sous le nom d'innovateur social au dix-neuvième siècle – est accusé de subvertir l'ordre établi, particulièrement le système de propriété privée et le capitalisme. On décrit l'innovateur social comme un radical ; une accusation que plusieurs porteront à l'endroit des socialistes français, à l'aube de la révolution de 1830 et par la suite. Pour d'autres, cependant, l'innovation consiste en une réforme sociale, dans un sens positif. La tension ou ambivalence du concept, oscillant entre le péjoratif (socialisme) et le positif (réforme sociale), est l'objet du chapitre 6. Ce chapitre documente l'usage du concept d'innovation sur le plan des questions sociales et se fonde, entre autres, sur une étude influente de 1858 entièrement consacrée aux soi-disant innovateurs sociaux.

La partie III représente peut-être la pièce maîtresse du livre, permettant de comprendre comment, quand et pourquoi le concept d'innovation est devenu positif. La période suivant la Révolution française sera témoin d'un nouveau contexte sociopolitique. Elle donnera lieu à de nouvelles représentations de l'innovation. Tout changement devient une innovation, d'un point de vue positif. Le *mot* innovation élargit sa signification et devient, pour utiliser la conception de Koselleck, un *concept* que l'on emploie pour parler des changements vécus et attendus, incluant ceux que l'on niait auparavant. La

partie III se penche sur la réhabilitation de l'innovation au dix-neuvième siècle, une réhabilitation qui mènera à « l'instrumentalisation » (à travers la politique publique) et à la théorisation de l'innovation au siècle suivant.

Le premier chapitre de la Partie III établit des comparaisons entre les rhétoriques de l'innovation développées au fil des siècles. La première est celle des opposants à l'innovation, qui font usage de deux types d'arguments (*ethos* et *pathos*) pour appuyer leur cause, pour donner de la puissance et de la substance à leurs critiques et pour défier les innovateurs. La seconde émerge au dix-neuvième siècle lorsque les gens commencent à redéfinir l'innovation et à réécrire l'histoire. Ce qui était auparavant une innovation néfaste devient, grâce à ses effets durables et bénéfiques, une bonne innovation, ainsi le croit-on. J'étudierai ici le philosophe Jeremy Bentham, qui constitue un exemple parfait d'une telle réhabilitation sémantique, ou changement conceptuel.

Cette réhabilitation sémantique sera soutenue par une seconde réhabilitation : la réhabilitation instrumentale. L'innovation a été réhabilitée au moment où l'on en est venu à la définir en tant qu'utilité ou progrès : l'innovation est déterminante pour l'atteinte d'objectifs politiques, sociaux, et, plus tard, économiques, ainsi l'affirme-t-on. Le chapitre 8 décrit comment, avant le dix-neuvième siècle, la France et l'Angleterre avaient une vision semblable de l'innovation. Les choses changent toutefois après la Révolution française. Les changements sont désormais conçus positivement comme radicaux ou révolutionnaires et permanents. Ils englobent de plus en plus de sphères de la société et sont considérés utiles. Or, on sent le besoin de désigner un « nouveau » terme qui puisse signifier tout cela : ainsi les changements engendrés par l'homme deviennent-ils innovation.

Le chapitre suivant tourne vers la science et les arts techniques (technologie). Au dix-neuvième siècle, l'un des instruments des transformations alors proclamées dans la société était la science. Pourtant, jusque-là, la science n'était pas abordée en termes d'innovation chez les « hommes de science ». Certes, la nouveauté se trouvait partout (les mots clés étant : nouvelle philosophie, nouvelle méthode,

nouvelles expérimentations), mais le concept d'innovation demeurait péjoratif. Ce chapitre dépeint ce que signifiait l'innovation pour les hommes de science. Il expose ensuite quand, comment et pourquoi le concept d'innovation s'est inscrit dans le vocabulaire scientifique avec une signification positive. Cela s'est produit graduellement au cours du dix-neuvième siècle. À cette époque, la représentation du concept d'innovation différait de la représentation qui prédomine aujourd'hui, par laquelle on se figure l'innovation en tant qu'artéfacts ou biens destinés au marché. L'innovation n'avait aucun lien avec l'innovation industrielle et technologique. Le concept a fait son entrée dans la science par l'intermédiaire des inventeurs. Pour les inventeurs du dix-neuvième siècle, l'innovation se définit comme l'introduction de la méthode scientifique dans les arts. Les inventeurs s'approprient un mot qui gagne alors en popularité à leurs propres fins : élever le statut des artisans.

La Partie IV couvre l'histoire contemporaine. Au cours des 60 dernières années, l'innovation est devenue une valeur en soi, un idéal en lequel croire. Tout le monde s'est approprié le mot : les biologistes parlent « d'innovation animale » ; les sociologues ont remplacé les concepts de modernisation et de changement social par celui d'innovation et ont réintroduit dans leurs théories l'expression centenaire d'« innovation sociale » ; les économistes ont commencé à utiliser indifféremment innovation et changement technologique – et la technologie est devenue innovation technologique dans les écrits des historiens.

Le chapitre 10 se penche sur le vocabulaire utilisé pour parler de l'innovation. Le concept innovation figure parmi les nombreux concepts employés pour traiter du changement et de la nouveauté. Il fait partie d'un large champ sémantique, formé de concepts de base et de contre-concepts, de synonymes et d'antonymes. Le premier ensemble, qui se rapporte à l'épistème de l'interdit, est composé des concepts de changement, de réforme, de révolution et d'innovation. L'épistème de l'instrumentalisation ajoutera à cela les termes d'imitation, d'invention, de créativité et de technologie – mais l'on continuera à travailler avec les anciens concepts, élargissant ou changeant leur signification. Fondé sur plus de 500 définitions de l'innovation (issues d'autant

d'études) produites au cours du vingtième siècle, le chapitre présente une vision de l'innovation beaucoup plus riche que celle proposée par certains théoriciens modernes, dont « l'histoire » auto-référencée de l'innovation se répète encore et encore, tel un mythe. Ce paradigme canonique de la fin du vingtième siècle a éclipsé la diversité de significations et de représentations des décennies, voire des siècles précédents. L'innovation est, par conséquent, devenue un mot magique.

Le chapitre 11 pose un regard sur une transformation innovante de la représentation de l'innovation au vingtième siècle : l'innovation devient un *processus* – de la génération d'une idée à son application, de la théorie à la pratique. L'expression d'innovation technologique a émergé après la Seconde Guerre mondiale, car il était nécessaire, disait-on, de considérer un (plus) grand nombre d'individus (que seulement des scientifiques) et d'activités (que strictement la science ou la recherche fondamentale) pour expliquer le phénomène du progrès économique. L'innovation technologique a surgi d'une tension entre la science (en soi) et la société, ou l'aspiration à l'action. Désormais, la recherche doit être utile à la société – en passant par le marché. L'innovation insiste sur l'application, plutôt que sur la simple découverte scientifique. En ce sens, l'innovation technologique, en tant que valeur culturelle dominante du vingtième siècle, est un contre-concept à celui de science – et plus particulièrement de la recherche fondamentale. Le chapitre souligne le rôle pionnier des ingénieurs (gestionnaires) en tant que théoriciens de l'innovation technologique.

Le chapitre 12 conclut l'ouvrage avec l'étude d'une construction influente de l'innovation, soit celle des « *innovation studies* ». Les « *innovation studies* » consistent en une discipline axée sur l'économie, le management et la politique de l'innovation, principalement l'innovation industrielle. Selon les disciples de cette spécialité, les autres domaines qui s'intéressent à l'étude de l'innovation ne sont que des « domaines adjacents » et ne font pas partie intégrante de la spécialité. Lorsque j'utilise l'expression « *innovation studies* » (entre guillemets), c'est dans ce sens, c'est-à-dire, pour marquer le contraste avec les études sur l'innovation dont le champ d'application est beaucoup moins restreint que les premières, comme celles

qui sont évoquées dans ce livre⁴. Le chapitre étudie un théoricien en particulier, soit Chris Freeman – qui, d’après la littérature, est un pionnier de l’étude de l’innovation technologique –, et décrit comment cet économiste britannique a bâti une tradition de recherche (l’innovation technologique en tant que commercialisation d’une invention technique).

Cette tradition recentrera l’étude de l’innovation sur les entreprises, ou l’innovation industrielle, conférera une perspective nationale (politique publique) aux théories de l’innovation et attribuera un fondateur à la spécialité, Joseph Schumpeter, pour légitimer un cadre théorique nouveau. On peut ici constater des affinités avec l’École historique allemande du dix-neuvième siècle, cette école de pensée économique s’étant développée « pour aider à la construction de l’empire » (Schumacher, 1937 : 372). L’ambition (mission) des « *innovation studies* » consiste à prendre part aux efforts du gouvernement et à ainsi contribuer à la création de nations innovatrices. Enfin, les « *innovation studies* » s’avèrent un parfait exemple de l’idée de Skinner selon laquelle la science (ici la science économique) est intrinsèquement politique (Palonen, 2003).

Quelques mots sur la méthode

Pour les historiens intellectuels de l’innovation, il existe très peu de titres entièrement consacrés à l’innovation ; on ne trouve aucuns écrits théoriques sur l’innovation avant le vingtième siècle. Dans une certaine mesure, le problème s’avère le même pour celui qui étudie l’Antiquité. Dans son livre *The Idea of Progress in Classical Antiquity*, Ludwig Edelstein mentionne qu’il ne reste aucun exposé détaillé sur le « progrès » dans l’Antiquité classique, à l’exception de courts fragments (Edelstein, 1967). Néanmoins, Edelstein a pu fournir des

4. La première occurrence que j’ai trouvée de l’expression « *innovation studies* » dans la littérature date de 1968 : « Les études sur la diffusion [*diffusion studies*] peuvent être considérées comme une sous-catégorie des études sur l’innovation [*innovation studies*] » (Holdaway and Seger, 1968 : 369).

éléments de preuves sur l'idée de progrès dans l'Antiquité en se basant sur un groupe « représentatif et non négligeable » d'écrivains⁵. Le cas de l'innovation est semblable. Pour la plus grande partie de la période étudiée dans le présent ouvrage, les occurrences du mot innovation se trouvent par milliers. Tous les auteurs, de l'anonyme au plus célèbre, font usage du mot innovation. Toutefois, il n'existe pas d'études approfondies sur le concept. Comme le suggère ce livre, la plupart du temps, le mot est employé comme une arme linguistique ou un arsenal idéologique, pour ou contre le changement.

Un second facteur rend l'analyse plus compliquée. Tout comme les sources utilisées par Edelstein, les preuves sont largement dispersées. Les occurrences du mot innovation sont éparses. Les usages sont fréquents mais disparates. On doit étudier la politique, la religion, l'histoire, la loi, la science, les arts, l'économie et d'autres disciplines pour pouvoir juger adéquatement de l'étendue et de la diversité des usages du concept. Mais une fois rassemblés, les documents nous informent suffisamment sur ce que représentait l'innovation à l'époque. Comme l'indique Keith Baker dans son étude de textes de la France pré-révolutionnaire :

Aucun de ces [...] documents ne peut être proprement tenu pour un ouvrage classique de théorie politique, comme nous tendons à définir ce genre, bien qu'en plusieurs points, ils puissent porter l'empreinte de tels ouvrages. Dans l'ensemble, cependant, ils témoignent clairement des problèmes rencontrés par les penseurs politiques français à l'avènement de Louis XIV, de l'étendue du vocabulaire avec lequel ces penseurs ont tenté de résoudre ces problèmes, et des tensions que reflétait souvent ce vocabulaire. (Baker, 1990 : 113)

Le défi consiste alors en la sélection des sources. Étant donné qu'on ne trouve qu'une quantité limitée de réflexions approfondies sur l'innovation datant d'avant le vingtième siècle, il faut étudier de nombreux textes avant de pouvoir se figurer ce qu'est l'innovation. Pour limiter la recherche, on peut d'abord se confiner aux titres sur l'innovation.

5. Sur la même question, Gerhart B. Ladner indique dans *The Idea of Reform* : « Bien qu'insignifiantes en elles-mêmes, [les particularités de la terminologie de la réforme] sont d'un certain poids si réunies » (Ladner, 1959 : 133).

Parmi ceux-ci, les controverses (des documents suivis de répliques et de contre-répliques) constituent la source idéale, car elles permettent de comprendre les différentes raisons d'utiliser le concept. Une autre option consiste à étudier les documents qui emploient le concept d'innovation de façon occasionnelle (occurrences isolées). L'étude d'occurrences isolées aide à saisir le contexte plus général dans lequel le mot ou le concept est utilisé.

Dans cet ouvrage, j'utilise deux types de documents : des textes contenant des occurrences du mot, ainsi que des ouvrages sur l'innovation. Au fil des années, j'ai constitué une banque de plus de 500 titres sur l'innovation, qui couvre la période allant de la Réforme au dix-neuvième siècle tardif. J'ai également étudié des centaines de documents issus de la période du dix-neuvième siècle aux environs de 1975–80, soit le moment où l'idée d'innovation s'est cristallisée dans les théories modernes. Dans un deuxième temps, j'ai enrichi mes recherches en dépouillant des centaines d'autres textes en ligne, à partir de sources archivistiques telles que *Perseus Digital Library*, *British History Online*, *Early English Books Online (EEBO)*, *Eighteenth Century Collection Online (ECCO)*, Gallica (Bibliothèque nationale de France), le *ARTFL Project* et *Google Books (Ngram)*. J'ai ainsi scruté un ensemble de documents comportant une diversité d'usages du concept, du simple mot à la discussion approfondie.

Cela peut paraître impressionnant, mais ce n'est que la pointe de l'iceberg. Il reste encore beaucoup à faire. Le livre couvre principalement les sources anglaises et françaises. Il se concentre surtout sur la Réforme et les siècles suivants. Il traite de philosophie, de religion, de politique, de science et d'économie, mais laisse de côté, par exemple, l'histoire, l'administration et la loi, la poésie/littérature/fiction⁶ et les quotidiens⁷. L'originalité du présent ouvrage réside dans le fait que personne n'ait encore tenté d'entreprendre une analyse des origines du concept d'innovation, de ses significations selon les différents

6. Les arts et la littérature présentent leur propre vocabulaire (création et termes similaires) et emploient rarement le concept d'innovation.

7. Le quotidien (*newspaper*) a grandement contribué à attirer l'attention des gens sur tout ce qui est « nouveau ».

individus et contextes, et des usages qui en ont été faits au fil du temps. Le livre est :

- Une étude des *représentations* de l'innovation plutôt qu'une étude des innovations (un sujet fort étudié) ;
- Une analyse réalisée dans une *perspective à long terme*, couvrant 2 500 ans d'histoire ;
- L'étude d'une *collection d'écrits vaste et variée* – discours, pamphlets, textes anonymes, couvrant la politique, la religion, l'économie et la science ;
- Une étude de l'innovation en tant qu'une idée contestée et *politique*, plutôt qu'économique (technologie) ;
- Une étude *critique* de l'innovation, par contraste avec les analyses surtout normatives (et performatives) d'aujourd'hui.

Partie I

L'ÉMERGENCE D'UN CONCEPT

Chapitre 1

Kainotomia : l'innovation conceptuelle en Grèce antique

Les Athéniens sont obnubilés par l'innovation, et leurs desseins sont marqués par la promptitude, dans la conception tout comme dans l'exécution.

Thucydides, *The Peloponnesian War* I : 70 : 2

Lorsque le physicien grec Galien (129–99 EC), dans *Des Facultés Naturelles*, a attribué à Prodicos une « innovation » dans la nomenclature pour avoir changé *phlegma* pour *blenna* (mucus), il était sans doute l'un des rares auteurs antiques utilisant le terme innovation dans un sens neutre. Certes, la nouveauté se trouvait partout et elle était défendue par plusieurs philosophes en Grèce. La nouveauté (*kainon*) dans le domaine des arts et de la science était acceptée si elle ne changeait pas l'ordre divin ou naturel des choses, ainsi le présume-t-on. Cependant, l'innovation (*kainotomia*) n'était pas acceptée en toutes circonstances.

Le concept d'innovation est d'origine grecque (*kainotomia*) et date du cinquième siècle AEC. Le mot est dérivé de *kainos* (nouveau).

Initialement, *kainotomia* n'avait aucun lien avec notre signification courante ou prédominante de l'innovation en tant qu'invention technique commercialisée. Innover signifiait « couper franchement ». Le terme était utilisé dans un sens concret (« ouvrir de nouvelles mines »), autant que dans un sens abstrait (« introduire de la nouveauté »). Le terme a acquis sa signification actuelle du fait d'une utilisation métaphorique. Entre les mains des philosophes antiques et autres auteurs sur les constitutions politiques, l'innovation « introduit un changement dans l'ordre établi ».

Le présent chapitre se veut une étude sur l'émergence des idées et des discours sur l'innovation¹. Il se penche sur les origines du mot innovation et sur le sens attribué au concept par les Anciens. Le chapitre est organisé comme suit. En premier lieu, il présente un compte rendu du premier exposé raisonné sur l'innovation, soit celui de Xénophon. Celui-ci emploie le terme de manière littérale et en parle de manière positive. Toutefois, chez les philosophes grecs qui lui succèdent, le terme est utilisé dans un sens métaphorique et sa signification est essentiellement péjorative. Pour documenter la question, j'étudierai des usages du terme issus des travaux de Platon, d'Aristote et de Polybe, de même que la contribution apportée au concept par ces derniers. Le chapitre se conclut avec des réflexions sur ces auteurs en tant qu'innovateurs de concepts : créant de nouveaux mots, changeant la signification des mots ou les utilisant d'une nouvelle façon, dans différents contextes tels que l'économie politique, la culture, la politique et l'histoire.

Note sur les problèmes de traduction : il y a souvent une « inflation verbale » dans les ouvrages traduits. Les traducteurs peuvent avoir utilisé le mot innovation même si l'auteur grec n'en avait fait aucun usage. On observe souvent ce cas dans les écrits de l'Angleterre du dix-septième siècle (chez les traducteurs de grec et de romain). Les traducteurs peuvent délibérément avoir eu pour but de souligner l'innovation en raison du contexte de leur époque. Par ailleurs, d'autres

1. Je dois énormément à Pierre Lucier (Chaire Fernand-Dumont sur la culture, INRS). Sans ses connaissances sur les classiques et sur les langues grecque et latine – et beaucoup plus encore – je n'aurais pu écrire ce chapitre et le suivant.

mots ont également été employés pour traduire le terme innovation en anglais, par exemple «revolution». Parfois, le mot n'a tout simplement pas été traduit ou utilisé. En fait, les traducteurs n'avaient pas toujours d'intérêt pour l'innovation en soi. Ils n'estimaient pas nécessaire de conserver le mot et de le traduire littéralement. Ils écrivaient plutôt en fonction du contexte et utilisaient le mot qui leur semblait approprié. Pour réaliser une histoire intellectuelle, on doit donc débiter avec l'édition originale. Deuxièmement, on doit vérifier si certaines traductions se contredisent. J'ai ainsi comparé de récentes et de moins récentes traductions, et j'ai cité les textes qui traduisent le mot littéralement, lorsque existants, ou, sinon, j'ai moi-même traduit le mot grec par innovation² (et placé le mot du traducteur entre crochets).

Xénophon : innovation et économie politique

Le philosophe et historien Xénophon (430–355 AEC) est connu principalement pour ses travaux sur l'histoire de son époque. Néanmoins, sa dernière œuvre, *Les Revenus*, est un ouvrage d'«économie politique». Cet opuscule, jadis adressé au Conseil des Cinq-Cents d'Athènes, était destiné à augmenter les revenus de la cité. Athènes venait à peine d'émerger d'une guerre et se trouvait dans une situation financière désastreuse. Pour remédier à ce problème, Xénophon proposera d'accroître le capital avec un impôt sur le revenu devant être investi dans l'édification d'installations pour les marchands et visiteurs (logements et hôtels), et dans une flotte de navires marchands appartenant à l'État.

Les travaux de Xénophon ont attiré l'attention des philosophes qui rédigeaient sur les constitutions politiques, parmi lesquels Aristote et Polybe (mais pas Platon). Il est cependant difficile de retracer l'impact réel d'un écrivain à cette époque. Les philosophes d'aujourd'hui considèrent *Les Revenus* comme une œuvre mineure dans la production de Xénophon. Un tel ouvrage n'est que rarement, voire jamais

2. La même méthode s'applique au chapitre suivant, sur les auteurs latins.

étudié de nos jours. Il demeure néanmoins un ouvrage important aux fins de ce chapitre, car il constitue les tout premiers pas dans la généalogie de l'innovation en tant que concept. Dans un chapitre portant sur les mines, Xénophon utilise le terme innovation dans un sens qui nous est complètement étranger. C'est un usage métaphorique de ce mot que l'on retrouvera par la suite chez les philosophes grecs plus tardifs.

Aux yeux de Xénophon, Athènes possède d'abondantes ressources. La cité est un centre de commerce et elle dispose de terres, de la mer et, par-dessus tout, de résidents étrangers, à savoir « l'une des meilleures sources de revenus » qui soient (*Ways and Means* II : 1). Les marchands et propriétaires de navires vont et viennent à Athènes. Ils fournissent de nombreux services et paient des impôts. Xénophon suggère que l'offre des commodités aux étrangers – des sièges dans les théâtres, du logement, ainsi que des lieux d'échange (marchés) – afin que les Athéniens soient « considérés comme des amis et s'empressent de [les] visiter » (*Ways and Means* III : 4). De tels avantages contribueraient à augmenter les importations et exportations, les ventes et les loyers. Elles « seraient un lustre pour l'État, de même qu'une source de revenus considérables » (*Ways and Means* III : 14). Xénophon ira même jusqu'à suggérer qu'Athènes acquière une flotte de navires marchands publics et loue ces derniers, de la même manière qu'elle loue d'autres propriétés publiques.

Xénophon se tourne ensuite vers les mines d'argent et vers la possibilité de les voir devenir des sources additionnelles de revenus, si gérées convenablement. Xénophon affirme ici soumettre quelque chose d'entièrement nouveau. Pour lui, il n'existe que peu de projets miniers en raison du manque de main-d'œuvre au pays (*Ways and Means* IV : 5). Pourtant, la demande pour l'argent est forte en ce qui a trait aux armes, aux bijoux et à l'outillage ménager. La proposition de Xénophon, et la seule et unique innovation précise-t-il – il n'utilise pas le mot innovation à cet effet (« mes propositions furent-elles adoptées, la seule nouveauté [*καινόν, kainon*], serait celle... ») –, consiste en ce que l'État dispose d'esclaves, tout comme les particuliers, et permette aux entrepreneurs des mines de les embaucher (*Ways and Means* IV : 17). Cela augmenterait les revenus de l'État et favoriserait

le développement des affaires. Xénophon développe sa logique de l'innovation comme suit :

Pourquoi, peut-on se demander, entreprend-on de nos jours moins d'ouvertures [de galeries minières] qu'autrefois? Simplement parce que [les entrepreneurs] sont plus pauvres [...] Un homme qui ouvre une nouvelle mine encourt de sérieux risques [...] [et] les gens sont aujourd'hui très circonspects face à de tels risques.

Cependant, je crois aussi pouvoir surmonter cette difficulté, et proposer quelque chose de bon [, un programme] qui ferait de l'ouverture de nouvelles galeries minières une entreprise sécuritaire. (*Ways and Means* IV : 27–30)

Xénophon pense ici aux particuliers qui mettent en commun leur fortune afin de diminuer les risques (*Ways and Means* IV : 31) et qui, comme mentionné, impliquent l'État dans de telles affaires. Pour Xénophon, le « programme » générerait somme toute des revenus considérables et renforcerait la cité, où vivraient des gens heureux, en meilleure condition physique, plus obéissants, mieux disciplinés et plus efficaces (*Ways and Means* IV : 49–52). « On nous affectionnerait davantage, nous éprouverions une plus grande sécurité, [nous] jouirions d'une gloire plus grande », et « nous pourrions en arriver à voir notre cité sûre et prospère » (*Ways and Means* VI : 1).

Mais où se trouve le concept d'innovation dans cet argument? Le concept (*kainotomia*) signifie « faire de nouvelles coupes ». Le mot est une combinaison de *καίνος* (nouveau) et du radical *τομή*³ (couper, coupe). Dans l'exemple de Xénophon, il signifie ouvrir de nouvelles galeries. Pour d'autres auteurs, comme nous le verrons, il signifie ouvrir de nouvelles avenues ou particulièrement, engendrer de nouvelles dispositions politiques. À un endroit, Xénophon utilise *kainotomia* de manière métaphorique, mais toujours en se fondant sur une connotation (physique) « concrète » : « ouvrir de nouvelles veines » (*Ways and Means* IV : 27).

3. « Ouvrir le chemin » (*προκοπή*), une expression de la période hellénistique qui est devenue le concept de « progrès » sous la forme latinisée (Edelstein, 1967 : 146).

Xénophon est l'un des (très rares) auteurs à avoir utilisé *kainotomia* avant Platon et Aristote – du moins selon les textes anciens dont nous disposons et qui étayent l'exemple. Avant lui, Aristophane avait également employé le mot dans deux comédies, mais de façon métaphorique⁴. Dans *Les Guêpes* (875), une personne adresse une prière à Dieu, ce qu'elle dit faire pour la première fois :

Ô, Apollon, dieu tout-puissant, bienveillant souverain, gardien au seuil de ma demeure, accepte cette innovation [ce nouveau sacrifice] ; je te l'offre afin que tu daignes adoucir la rigueur excessive de mon père ; il est dur comme le fer et son cœur est tel le vin aigre ; puisses-tu verser sur lui un baume de miel. Qu'il soit désormais doux envers les hommes, qu'il fasse preuve d'indulgence à l'égard de l'accusé plutôt qu'à celui de l'accusateur, puisse-t-il s'assouplir devant les instances ; atténue son humeur âcre et dépouille son esprit irritable du venin de sa colère !

Dans *L'Assemblée des femmes* (583), Blepyros s'adresse à Praxagora, qui craint que les intevenants appréhendent une nouvelle façon d'administrer la justice lors des procès. Blepyros réplique que l'innovation est meilleure que tout autre principe :

PRAXAGORA : J'ai confiance en mes idées, mais ce que je crains avant tout est que le public s'accroche aux anciennes coutumes et refusent mes innovations [réformes].

BLEPYROS : Sois sans crainte. Nos cœurs penchent pour l'innovation [nouveau] et nous méprisons les traditions ; voilà les principes qui dominent parmi nous.

Ce qui distingue Xénophon d'Aristophane consiste en un riche discours sur l'innovation et en le fait d'innover consciemment. Trois caractéristiques de la représentation de l'innovation de Xénophon méritent d'être mentionnées. Premièrement, l'« ouverture de nouvelles galeries » réfère littéralement à la nouveauté. Il n'y a ici rien de particulier. Deuxièmement – et le plus important – cette nouveauté

4. Une troisième comédie (*Les Nuées*) s'intéresse à la « querelle des Anciens contre les Modernes », querelle sous-jacente à la philosophie (et la culture). Aristophane n'utilise toutefois pas le mot innovation dans cette comédie.

trouble l'État. La proposition de Xénophon consiste en un « programme » ou « projet » (un plan d'action), ainsi qu'il l'appelle, et ce programme est politique. Un tel programme est, considérant le contexte de l'époque, dangereux ou risqué, comme le signale l'économiste politique. Xénophon suggère que ce soit l'État lui-même qui prenne les risques. D'ailleurs, pour contrer l'opposition à cette proposition risquée – entre autres –, il préconise explicitement une forme d'évolutionnisme, ou gradualisme : l'implantation de la proposition devrait « se faire graduellement [plutôt] que d'un seul coup » (*Ways and Means* IV : 36), une maxime à laquelle Platon et Aristote feront souvent écho, et à laquelle plusieurs reviendront également au cours des siècles suivants.

La représentation de Xénophon sera reprise par des auteurs plus tardifs et définira l'innovation pour les siècles à venir. Les changements (risqués) et programmes (révolutionnaires) politiques deviennent les significations ou connotations centrales de l'innovation. Dès lors, l'innovation change et revêt un sens péjoratif : l'introduction d'un changement dans l'ordre établi. Les nouvelles idées et la modification des lois sont « très risquées » et peuvent mener à des « bouleversements constitutionnels », déclare Aristote dans *Politique* (II : x, 1268b). Tandis que *kainotomia* est employé dans un sens neutre et positif chez Xénophon et Aristophane, le mot devient péjoratif chez les philosophes plus tardifs. *Kainotomia*, qui, pour Xénophon, signifiait révolutionnaire car radicalement différent, correspond désormais à révolutionnaire dans le sens de subversif.

La prudence est ici de mise. Comme le démontrent les textes analysés dans la prochaine section, le terme innovation (ainsi que le terme changement) est souvent traduit par révolution. Le contexte pourrait, en fait, dicter une telle signification, mais en général, le terme signifie davantage changement politique (avec une connotation subversive, peut-être) que révolution. Le mot révolution n'existait pas à l'époque⁵ (il est d'origine latine). Les mots les plus couramment utilisées s'avéraient plutôt troubles, tumulte, révolte, rébellion

5. Le mot révolution n'était pas utilisé en politique à l'époque (mais l'était en astronomie) (Dunn, 1989).

et sédition (Koselleck, 1969; Richter, 1995: 42–43). Quoi qu'il en soit, l'obsession pour le changement subversif était abordée à l'aide de différents termes, y compris *kainotomia*: changement (*metabole*), sédition (*stasis*), renversement et autres termes du même genre. Voilà en quoi consistait le vocabulaire de Platon et d'Aristote.

Platon : innovation et culture

Dans *La République*, Platon n'envisage qu'un léger changement aux constitutions: que les philosophes deviennent rois (et que les rois deviennent philosophes) et qu'ils régissent l'État. Le défaut des constitutions politiques existantes réside en ce qu'aucun philosophe ne dirige l'État:

Il n'y aura pas de fin aux troubles des États, ou en effet, mon cher Glaucon, de l'humanité en soi, jusqu'à ce que les philosophes deviennent rois de ce monde, ou jusqu'à ce que ceux que nous appelons aujourd'hui les rois et les chefs deviennent véritablement et sincèrement des philosophes, et que nous voyions, de ce fait, le pouvoir politique et la philosophie entre les mains des mêmes individus. (*Republic*, V: 473d)

Le Livre VIII est entièrement consacré au processus de changement, ou la dégénération (« toute création doit se dégénérer »; *Republic*, VIII: 546a), depuis la cité idéale de Platon jusqu'aux États imparfaits. Platon décrit successivement chacun des États ou constitutions politiques, de même que le caractère du dirigeant au pouvoir et les causes du déclin:

Timocratie → Oligarchie → Démocratie → Tyrannie

On doit passer à un ouvrage plus tardif afin de rendre compte des usages de *kainotomia* chez Platon. Dans *Les Lois*, ce dernier parle de *kainotomia* en employant le mot tel quel. Il n'évoque qu'une chose positive à l'égard de l'innovation: ce ne sont pas les hommes, mais le hasard et les accidents (désastres, maladies et guerres) qui font la

loi et qui « imposent souvent des innovations [révolutions] » (*Laws* IV : 709a).

Également, Platon niera innover avec ses ouvrages – ou minimisera son innovation :

Ceux que l'on qualifie de « magistrats », je les ai appelés « ministres » des lois, non pas pour innover [« créer de nouvelles expressions »] mais parce que j'ai la conviction que le salut ou la perte d'un État ne dépend plus que de cela. Car dans la cité où la loi est assujettie et impuissante, je vois sur elle la ruine imminente ; mais là où la loi est souveraine et où les magistrats sont esclaves de la loi, je perçois le salut et les bénédictions que les dieux ont accordées aux États. (*Laws* IV : 715c–715d)

L'exposé de Platon sur l'innovation se rapporte à la « culture⁶ » (l'éducation, les coutumes). Platon rejette l'innovation en matière d'éducation, car elle suscite l'instabilité sociale, c'est-à-dire la revendication de nouvelles institutions et lois (*Laws* VII : 796c–800a). Ainsi :

Lorsque la planification des jeux est prescrite et qu'elle garantit que les enfants joueront toujours aux mêmes jeux et aimeront toujours les mêmes jouets de la même manière et dans les mêmes conditions, les lois sérieuses peuvent de ce fait demeurer inchangées ; mais lorsque ces jeux varient et subissent des innovations [...] [les enfants] ne discernent pas les normes de bienséance et d'inconvenance établies. (*Laws* VII : 797b)

L'argumentaire de Platon se développe en trois points. D'abord, les gens aiment l'innovation. Les enfants « portent un grand respect à celui qui innove ou introduit constamment un nouveau jeu ». Mais « la plus grande menace qui puisse jamais affliger un État » consiste en le fait d'altérer « tranquillement le caractère des jeunes en les induisant à mépriser les choses anciennes et à valoriser la nouveauté ». Le changement, « excepté [celui] qui touche ce qui est déjà indésirable

6. Pour les Grecs, *paideia* (παιδεία) correspond à la culture à travers l'éducation (le façonnage du caractère physique et intellectuel) (Jaeger, 1939). J'utilise ici le mot dans son sens anthropologique et j'inclus également les coutumes.

[ou les divertissements tels que la comédie], est extrêmement dangereux» (*Laws* VII: 797b).

En second lieu, l'innovation mène à l'instabilité politique. «Si les enfants innovent [*neoterizein*⁷] dans leurs jeux, ils deviendront inévitablement des personnes très différentes de la génération précédente; étant différentes, ces personnes mèneront nécessairement un genre de vie différent, or cela les poussera à vouloir de nouvelles institutions et lois.» (*Laws* VII: 798c)

Troisièmement, il est nécessaire de contenir ou de contrôler l'innovation:

Lorsque les lois en vertu desquelles les gens sont éduqués demeurent, par miracle, inchangées au-delà d'une très longue période, de sorte que personne ne se souvienne ou ne soit au fait que les choses eurent déjà été autres, l'âme est remplie d'un tel respect pour la tradition qu'elle renonce à la reconsidérer de quelque manière que ce soit. D'une façon ou d'une autre, le législateur doit trouver le moyen de reproduire cette situation dans l'État. (*Laws* VII: 798b)

Ce qui vaut pour les jeux vaut aussi pour la musique et la danse: «Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de détourner la jeune génération de la volonté de soumettre de nouveaux sujets, soit dans la danse ou dans la chanson». Platon plaide pour des lois sur la «correction naturelle» afin de contrer «la tendance à s'abandonner constamment au plaisir et à la douleur [que procure] la nouvelle musique» (*Laws* II: 657b). Les Égyptiens avaient, selon Platon, élaboré de bonnes lois en ce sens, ébauchant, par exemple, un calendrier des festivals, ou autorisant certaines chansons et danses (*Laws* VII: 799a–b; II: 656c–57b). Ils avaient de même «défendu aux peintres ainsi qu'à tout autre artiste d'introduire quelque innovation [...] au-delà des formes traditionnelles» (*Laws* II: 656e). Dans le même ordre d'idées, Platon déclare: «Nul ne devra chanter d'autre note ou exécuter d'autre mouvement de danse que ceux [qui sont issus] du canon des chansons publiques, de la musique sacrée, ou de l'ensemble des prestations des chœurs de jeunes – autant qu'il ne

7. Plus de détails sur cette expression plus loin.

violerait aucune autre loi [...] S'il désobéit, les gardiens des lois, les prêtresses et les prêtres devront le punir » (*Laws* VII: 800a).

Troisièmement, les coutumes étrangères constituent, au même titre que les jeux et la musique, un domaine qu'il faut contrôler. « La fusion de différents États résulte naturellement en un entremêlement de caractères de tous genres, puisque les étrangers importent des innovations [nouvelles coutumes] chez les étrangers. » (*Laws* XII: 950a) Les étrangers sont les bienvenus, à moins qu'ils n'apportent des innovations dans la cité: les magistrats « doivent faire preuve de vigilance de crainte que de tels étrangers n'introduisent d'innovation [*neoterizein*] quelconque » (*Laws* XII: 953a).

Aristote: innovation et politique

Selon Aristote, personne n'aurait, à l'époque, innové plus que Platon sur le communisme. Dans *Politique*, Aristote écrit: « Personne d'autre n'a introduit l'innovation de communauté d'enfants et de femmes, ni celle de repas publics pour les femmes » (*Politics* II: iv, 1266a). Pour le philosophe, la propriété collective donne lieu à des disputes par suite de la contribution inégale de chaque individu. Le système de propriété courant (propriété privée, avec utilisation commune) s'avère meilleur, si adéquatement réglementé. C'est une question d'habitude, et le système de propriété est contrôlé par des lois justes (*Politics* II: v, 1263a).

Aristote qualifie également l'architecte Hippodamos d'innovateur. Ce dernier était critiqué de nom notamment parce qu'il était d'avis que « l'honneur doi[ve] être décerné à ceux qui inventent » ou qui découvrent des avantages au pays (*Politics* II: viii, 1268b). D'après Aristote, « [i]l demeure [toujours] possible que les gens soumettent des propositions pour abroger les lois ou la Constitution au motif que de telles propositions soient pour le bien public » (*Politics* II: viii, 1268b). Pour lui, c'était l'ambition seule qui poussait Hippodamos « à être toujours différent des autres ». Or donc, la leçon est claire: « Puisque les hommes introduisent des innovations [*neoterizein*] pour des

raisons liées à leur vie privée [mode de vie], il faut instaurer une autorité qui soit chargée de superviser ceux dont les activités ne cadrent pas avec les intérêts de la Constitution » (*Politics V* : viii, 1308b).

L'intérêt que porte Aristote à l'innovation réside surtout dans le changement politique. Alors que Platon traite de l'innovation dans sa relation avec la culture, Aristote étudie la politique. Certes, Platon s'intéresse aussi à la politique, car celle-ci gouverne tout, y compris la culture. Mais Aristote se penche expressément sur le changement politique. Comme on le sait, il existe, d'après Aristote, trois formes de constitutions « droites » (royauté, aristocratie et gouvernement constitutionnel) et autant de formes de constitutions « déviantes » (*parekbasis*) (tyrannie, oligarchie et démocratie). Le philosophe approfondit les processus qui « détruisent les constitutions, et [...] ceux qui les maintiennent stables [*menein*] » (*Politics IV* : ii, 1289b). Leur variété découle de la diversité des conditions sociales et économiques, ou richesse (propriété), et de l'état de liberté du peuple. De ce fait, le régime politique que propose Aristote se trouve être un mélange d'oligarchie et de démocratie. Cette combinaison, exempte de factions telles que les riches et les pauvres, s'avèrerait la meilleure, car plus stable (*Politics V* : xi).

De grandes parties du *Politique* sont consacrées au contrôle du changement politique⁸. Un certain changement est certes souhaitable dans une société. Son exposé sur Hippodamos sitôt terminé, Aristote mentionne : « On pourrait [aisément] démontrer que le changement est bénéfique. Quoi qu'il en soit, si l'on se penche sur les autres sciences, il [leur] a manifestement été favorable – au vu des changements [apportés] aux méthodes traditionnelles de formation en médecine et en physique, et à toutes les compétences et habiletés en général » (*Politics II* : viii, 1268b). Sur le plan politique, la plupart des changements bénéfiques ont, en revanche, déjà été faits : « On connaît désormais toutes les formes possibles d'organisations. Si une autre

8. « Ce qu'il faut, c'est l'introduction d'un système que les personnes impliquées seront facilement persuadées d'accepter, et pourront aisément instaurer, à partir du système déjà en place. Il n'est pas tâche moins ardue de remettre une constitution sur pied que d'en créer une du début. » (*Politics IV* : I, 1288b)

forme d'organisation avait vraiment été bonne, elle aurait déjà été découverte⁹» (*Politics* II: v, 1264a). Des changements plus importants ne feraient qu'empirer la situation :

Certaines circonstances appellent le changement, et certaines lois doivent [ainsi] être modifiées. Néanmoins, si l'on considère les choses sous un angle différent, on devra reconnaître qu'une très grande prudence soit de mise. On pourrait notamment avoir à mesurer l'importance du danger de s'accoutumer à l'abrogation désinvolte des lois [...] Il y a une différence entre modifier un art et modifier une loi [...] [La puissance d'une loi réside en l'accoutumance à cette loi, et cela] exige beaucoup de temps. Par conséquent, le fait de changer aisément les lois établies pour des nouvelles lois signifie affaiblir la puissance [même] de la loi. (*Politics* II: viii, 1269a)

Le livre V du *Politique* traite des changements dans les constitutions et renferme les réflexions d'Aristote sur les « causes qui suscitent la “révolution” et la formation de factions au sein des constitutions politiques ». Aristote établit une distinction importante qui perdurera au cours des siècles à venir, soit celle entre le changement radical (révolution) et le changement graduel, et expose la dialectique qui les oppose. Il insiste sur le fait que la révolution évolue lentement, petit à petit, à l'instar du temps. Le changement croît imperceptiblement, au fil d'une longue période – une maxime que l'on retrouve dans de nombreux textes d'Aristote, et dont on usera souvent comme argument contre l'innovation de la Réforme jusqu'au dix-neuvième siècle. La révolution, ou faction, surgit de « questions banales » : « Le faux pas se trouve au commencement, mais commencer, c'est avoir à moitié terminé, comme le dit le proverbe, de sorte qu'une erreur infime au commencement conservera les mêmes proportions au cours des stades suivants » (*Politics* V : iv, 1303b). Cela se répercute sur l'État tout entier : « Un changement si graduel qu'il est [pour ainsi dire] imperceptible [...] Il arrive très souvent qu'un changement

9. Aristote fait une déclaration similaire plus loin dans l'ouvrage : les institutions « ont été de tous les temps découvertes [inventées] à maintes reprises, ou plutôt infiniment [...] Nous devons ainsi exploiter pleinement ce qui a déjà été découvert tout en nous efforçant de trouver ce qu'il ne l'a pas été » (*Politics* VII: x, 1329b).

considérable en ce qui a trait aux coutumes d'un pays se produise de manière imperceptible, chaque petit changement passant inaperçu » (*Politics V* : iii, 1303a). Plus loin dans l'ouvrage, Aristote répète cette description comme suit : « Le changement se produit soit rapidement, soit graduellement, petit à petit, sans qu'on ne le réalise » (*Politics V* : vii, 1306b).

Aristote fonde son argument pour le gradualisme sur deux analogies. L'une se rapporte à la nature (temps), comme évoqué précédemment. Francis Bacon propose la même analogie au début du dix-septième siècle, dans son essai *Des Innovations*. L'autre analogie renvoie aux dépenses pécuniaires :

Il est particulièrement essentiel de se prémunir contre un changement d'abord mineur. L'illégalité s'insinue, inaperçue ; elle est telle de petits motifs de dépense qui, lorsque maintes fois répétés, consomment les possessions d'un homme. La dépense passe inaperçue, car l'argent n'est pas dépensé tout à la fois, et voilà précisément ce qui égare l'esprit [...] En considérer le commencement devient alors une précaution à prendre. (*Politics V* : viii, 1307b)

Aristote applique cette analogie aux chefs d'oligarchie dont le mode de vie extravagant « engendre l'innovation [nouvelle situation] » (*Politics V* : vi, 1305b) – les mêmes chefs « suscitent [aussi] les innovations » parce qu'ils perdent leurs richesses (*Politics V* : xii, 1316b). La leçon est claire :

Même une chose insignifiante peut causer des changements. Si, par exemple, les gens abandonnent un seul élément de leur constitution, ils en trafiqueront ensuite un autre un peu plus important, avec l'esprit tranquille, jusqu'à ce qu'ils finissent par en trafiquer la structure entière [...] La configuration complète de la constitution [se trouve] altérée et passe [alors] aux mains des autorités qui [ont] initié le processus d'innovation [*neoterizein*].

Comment alors préserver les constitutions ? La stabilité s'avère la réponse : rien ne doit être fait à l'encontre des lois, et les changements doivent être graduels, comme l'est le temps. Pour contrer l'innovation chez autrui, Aristote émet quelques conseils (*Politics V* : viii–ix), parmi lesquels :

- Éviter les extrêmes (principe du juste milieu);
- Ne pas « augmenter le pouvoir [honneur] de tout homme hors de proportion »; c'est-à-dire, « que nul ne devienne prééminent »;
- « Se prémunir contre la prospérité exceptionnelle en matière d'affaires publiques »;
- « S'assurer que ceux qui souhaitent que la constitution soit maintenue se trouvent en plus grand nombre que ceux qui ne le souhaitent pas »;
- « Traiter chacun dans un esprit démocratique, c'est-à-dire, sur un pied d'égalité »;
- Mettre en place une autorité chargée du contrôle.

Le mot *kainotomia* n'était que peu employé par les auteurs grecs, incluant Aristote. En fait, il partageait sa place avec un autre mot du vocabulaire plus répandu : *neoterismos*¹⁰. Nous avons aujourd'hui accès à plusieurs termes pour parler de l'innovation : changement, révolution, invention, et d'autres encore. De façon similaire, *kainotomia* est seulement l'un des termes dont les Grecs anciens disposaient pour parler de l'innovation. *Neoterismos* en était un autre.

Qu'est-ce qui distingue *neoterismos* de *kainotomia*? Au départ, *kainotomia* a peut-être été utilisé pour mettre en relief l'aspect subversif de l'innovation, mais il en a été de même pour *neoterismos*. Les deux mots ont été employés dans un contexte politique, ou utilisés par les auteurs sur la politique¹¹ (en philosophie et en histoire). Comme déjà mentionné, Platon ne fait aucun usage de *kainotomia* (ni du verbe *kainotomein*) dans *La République*. Il use néanmoins une fois du verbe *neoterizein* dans un contexte éducationnel¹², articulant

10. La plupart des auteurs qui utilisent *neoterismos* ne font pas usage de *kainotomia*.

11. *Kainotomia* n'est pas utilisé dans les ouvrages « scientifiques ». Par exemple, Aristote fait l'éloge de la nouveauté dans les domaines du loisir et de la littérature, ainsi que dans la science et les arts, mais il ne fait pas usage de *kainotomia* à cette fin.

12. « Les autorités chargées de la surveillance de notre État doivent s'accrocher et être vigilantes... contre les innovations en musique et gymnastique qui

un argument en faveur du gradualisme¹³, ainsi qu'une autre fois relativement aux chefs de démocraties¹⁴. De la même manière et ainsi qu'il a été évoqué précédemment, Platon se sert de ce terme à deux reprises dans *Les Lois*, pour traiter de l'éducation et des coutumes étrangères. Et, autant dans *La République* que dans *Les Lois*, il utilise également *neoterismos*¹⁵. On note aussi l'emploi de *neoterizein* (deux fois plus fréquent que *kainotomein*) dans la *Politique* d'Aristote, à l'égard de changements dans les oligarchies. Aristote fait, en outre, quatre autres usages du terme, contenant toujours une connotation péjorative: deux (points de vue opposés) sur le communisme¹⁶, un

sont contraires à l'ordre établi. » Un changement dans les chants admis est permis, mais pas les « nouvelles formes de chanson ». « Une transformation de la musique est une chose dont il faut se méfier en tant que péril pour le futur. » « Les coutumes en musique ne sont jamais troublées sans le bouleversement de la plupart des conventions politiques et sociales. » (*The Republic IV* : 424b)

13. Le « non-respect de la loi s'insinue inaperçu... Par une infiltration graduelle, il déborde doucement sur les tempéraments et aspirations des hommes... et procède à l'encontre des lois et constitutions [...] jusqu'à ce qu'enfin il renverse toutes choses publiques et privées ». « Au départ, nos jeunes doivent participer à une activité respectueuse de la loi, puisque, si le jeu se développe sans loi et les enfants en font de même, il est impossible qu'ils deviennent des hommes de caractère sérieux et d'esprit respectueux de la loi. » (*The Republic IV* : 424b)
14. Dans une assemblée démocratique, les représentants du peuple (particulièrement les fermiers) sont fréquemment accusés de « comploter contre les gens », bien « [qu']ils n'aient en tête aucune innovation [dessein révolutionnaire] » parce qu'ils agissent tels des oligarques (cherchant le luxe et la richesse, c'est-à-dire, « gard[ant] la part du lion pour eux ») (*The Republic*, VIII : 565b).
15. « De multiples innovations » apparaissant constamment dans les États (*Laws VI* : 758c); richesse et pauvreté apportant « luxure, oisiveté et innovation » (*The Republic IV* : 422a); les citoyens « sont avides d'innovation [révolution] » (*The Republic VIII* : 555d).
16. « Lorsqu'ils réglementent le nombre de propriétés, les législateurs doivent aussi contrôler la taille des familles; car si le nombre d'enfants devient trop grand pour la propriété, la loi sera certainement révoquée, et, hormis la révocation, il est déplorable que les citoyens qui étaient riches deviennent pauvres, car il est difficile pour de tels hommes de ne pas être innovateurs [nouvel ordre]. » (*Politics II* : iv, 1266b) Le communisme de Platon est bénéfique pour ce qui est des classes assujetties, particulièrement les fermiers, parce qu'il les rend « soumis à l'autorité et ceux-là ne réalisent ainsi aucune innovation [révolution] » (*Politics II* : 1262b).

sur le système de castes¹⁷ et encore un sur la participation démocratique du peuple au gouvernement¹⁸.

Il ne semble donc y avoir aucune réelle différence entre les deux termes¹⁹. L'innovation est péjorative, peu importe le mot. *Kainotomia* et *neoterismos* possèdent tous deux une connotation politique et subversive. On relève les premières utilisations de *neoterismos* chez les orateurs attiques tels qu'Aristide (530–468 AEC) et Isocrate (436–338 AEC), ainsi que chez l'historien Thucydide (460–c. 395 AEC). Le mot se répand surtout après la naissance du Christ, notamment parmi les historiens: Flavius Josèphe (37–100 EC) l'utilise fréquemment dans *Antiquités judaïques* et *De bello judaico*, comme le fait l'historien romain Dion Cassius (150–235 EC) dans son œuvre grecque *Historiae Romanae*.

Quel que soit le terme utilisé, l'histoire a manifestement contribué à conférer au concept d'innovation une connotation politique. Tout comme les réflexions sur la politique et la philosophie politique, l'histoire (de la politique principalement) fait usage de *kainotomia* et, plus fréquemment, de *neoterismos*. L'œuvre de Polybe est l'exemple parfait d'une telle histoire.

17. Ceux qui cultivent le sol devraient être esclaves et non de « caractère impétueux (ainsi ils s'abstiendraient d'innover) [insurrection] » (*Politics* VII: 1330a).

18. Le peuple devrait participer à la gouvernance car « tous les peuples à travers le pays se sont rangés du côté de la classe assujettie en espérant de l'innovation [une révolution] » (*Politics* VII: 1332b).

19. À partir de l'étude d'un lexique byzantin, Apostolos Spanos suggère une distinction entre *kainotomia* et *neoterismos* semblable à celle entre *making* et *doing* (Spanos, 2013). Je n'ai trouvé aucune distinction de la sorte dans la Grèce antique. Jusqu'à un certain point, *kainotomia* est utilisé pour parler d'une personne qui innove (l'agent), alors que *neoterismos* met l'accent sur un état d'esprit ou une attitude (un esprit d'innovation). Cela concorde certainement avec l'étymologie de *neoterismos* (jeunesse): les jeunes sont avides d'innovation. La distinction n'est cependant pas sans équivoque (voir, par exemple, Thucydide à propos de *neoterismos*) et, du temps de Polybe, elle n'est déjà plus valide.

Polybe : innovation et histoire

Selon les chercheurs sur la pensée politique, l'historien grec Polybe représente un influent auteur classique, au même titre que Platon, Aristote et les auteurs romains plus tardifs. En ce qui me concerne, Polybe mérite quelques paragraphes pour l'usage qu'il a fait de *kainotomia* quelque deux cents ans après Platon et Aristote. Y a-t-il eu des changements quant à la signification du terme ?

Polybe (200–118 AEC) est l'auteur de *L'Histoire générale de la République romaine* en 30 volumes ; l'édition finale comporte 40 livres. Néanmoins, seuls les cinq premiers livres demeurent intacts, de même qu'une longue portion du sixième livre. Le reste est composé de fragments. *L'Histoire* documente la façon dont Rome en est venue à dominer le monde hellénistique au cours du troisième siècle AEC.

On s'attend aujourd'hui à ce que les historiens soient « objectifs » et fassent usage de leurs concepts de manière neutre. Un historien raconte des histoires à propos du passé et utilise (devrait utiliser !) les concepts tels qu'ils l'étaient alors. Avec Thucydide, Polybe est en fait considéré comme le père de l'histoire ainsi écrite. Il interroge les participants lors de maints événements, visitant lui-même des endroits pour clarifier certains détails d'événements et consulte du matériel « archivistique ». Polybe souligne qu'il parle aux « témoins oculaires de certains des événements » plutôt que d'utiliser des rapports de « seconde ou troisième main » (*Histories*, 4.2) et « ordonne chaque événement tel qu'il s'est produit et selon les règles fixes, pour ainsi dire, de la classification scientifique » (*Histories*, 9.2). Cependant, cela ne l'empêche pas d'avoir des préjugés, par exemple contre les Étoliens, les Carthaginois et les Crétois.

L'utilisation que fait Polybe de *kainotomia* (ou plutôt le verbe *kainotomein*) poursuit la tradition. Le concept demeure subversif, mais l'historien ne condamne pas l'innovation, comme le fait Aristote. Polybe écrit l'histoire. Il parle *à propos* de l'innovation et non *de* l'innovation. Il emploie le concept à neuf reprises, toutes

sauf deux²⁰ dans un contexte politique de « révolution » ou tumulte (peuple qui se révolte; *Histoires*, 1.79, 1.9, 3.70, 15.30, 22.4, 35.2) et changements dans la constitution (les Étoliens « s'adonnant à l'innovation », notamment le changement constitutionnel; *Histoires*, 13.1). *Neoterizein* est également utilisé dans un contexte politique pour désigner un coup d'état ou une violation des traités existants (*Histoires*, 5.29, 7.3).

Polybe innove lorsqu'il utilise *kainopoein*, dont la signification est, à nouveau, introduire de la nouveauté²¹. Trois termes sont maintenant employés pour le concept d'innovation: *kainotomia*, *neoterismos* et *kainopoiia*. Au fil du temps (au cours de la période hellénistique, du moins), on a fait beaucoup plus usage de *neoterismos* que de *kainotomia*. En revanche, *kainopoiia* (et *kainopoein*) demeurent relativement absents chez les auteurs grecs. On n'en trouve aucune occurrence chez Xénophon, Platon ou Aristote. C'est une innovation linguistique propre à Polybe et qui est demeurée sienne, à l'exception de quelques usages chez les auteurs plus tardifs.

Puisque l'*Histoire* est entièrement rattachée à la politique, *kainopoein* est d'abord utilisé dans un contexte politique et, dans ce cas-ci, un contexte militaire. Des références à la guerre, aux tactiques de guerre (nouvelles armes) et aux alliances (traités) contribuent à la connotation: Hannibal fournissant à son armée de « nouvelles armes » (*Histoires*, 3.49); le rejet d'un traité par le roi Philippe V de Macédoine en tant qu'une « nouvelle source de conflit avec les Étoliens » (*Histoires*, 21.10); des guerres « rassemblant de nouvelles forces », une idée évoquant le gradualisme de Platon et Aristote²².

20. L'une concerne les nouvelles machines (armes) (*Histoires*, 1.23), l'autre de nouveaux exploits (*Histoires*, 1.55).

21. Le verbe *ποιεῖν* (*poiein*, faire) engendra « poésie » (*ποίησις*) et « poète » (*ποίησις*), un artisan ou créateur.

22. « Comme pour l'homme qui un jour alluma un feu, le résultat ne dépend désormais plus de son choix, mais il se propage, quelle que soit la direction dans laquelle le changement le conduit, guidé en grande partie par le vent et la nature combustible de la matière, et attaque souvent lui-même, l'auteur premier de la conflagration; il en va de même pour la guerre qui, lorsqu'une fois

Les connotations sont toutefois plus diverses que la simple connotation politique, et le terme a peut-être été créé précisément afin d'éviter une connotation exclusivement négative. Des occurrences de *kainopoein*, positives et neutres, sont aussi fréquentes : nouvelles armes (*Histories*, 3.49) ; nécessité de nouveaux projets ou exploits pour préserver l'enthousiasme des alliés (*Histories*, 3.70) ; conserver ou renouveler la mémoire élogieuse de grands hommes (*Histories*, 6.54). Un autre usage mérite une mention particulière. En tant qu'historien, Polybe applique le concept à lui-même. Celui-ci renouvelle la pratique de l'histoire. Il entreprend ou invente un nouveau genre d'histoire, dit-il. « Aucun auteur de notre temps n'a entrepris une histoire générale [du monde] », observe Polybe, par rapport aux histoires limitées concernant des guerres isolées. Ces histoires « contribuent excessivement peu à la connaissance commune et à la bonne compréhension de l'histoire universelle » (*Histories*, 1.4).

Polybe souligne son innovation deux fois de plus, utilisant *kainopoein* à cette fin. Il explique en premier lieu que son *Histoire* débute en 220 AEC (Rome dominant désormais le monde hellénistique) car c'est à cette période que « l'histoire du monde entier entra dans une nouvelle phase » : « tout gouvernement étant par conséquent modifié au même moment, cela apparaissait, selon toute vraisemblance, comme un nouveau départ dans la politique » (*Histories*, 4.2). Deuxièmement, Polybe affirme qu'il rédige « une histoire des actions, parce qu'elles sont continuellement nouvelles et requièrent un nouveau récit ». Pour Polybe, les auteurs précédents se sont trop concentrés sur les « généalogies, les mythes et colonisations, de même que sur les fondations de cités et la consanguinité des peuples » (*Histories*, 9.2), notamment sur l'histoire « émotionnelle et sensationnelle » comme le fait la tragédie. Polybe innove avec un genre d'histoire exempt de dramatisation, ainsi le suggère-t-il.

embrasée par une nation, engloutit parfois les premiers qui l'ont allumée ; et bientôt elle se précipite détruisant tout ce qui tombe en travers de son chemin, rassemblant continuellement de nouvelles forces. » (*Histories*, 11,4)

Innovation conceptuelle

Les travaux des quatre auteurs précédents représentent presque toutes les utilisations faites de *kainotomia*, y compris celles de la période hellénistique. Une énigme demeure – une qui soit philologique. Si l'on en croit la datation de textes anciens effectuée par les historiens, l'usage qu'a fait Aristophane de *kainotomia* précède celui de Xénophon. Pourtant, on ne trouve chez Aristophane aucune référence explicite ou concrète à *τομή* (couper, coupe) dans l'utilisation du concept, comme on en relève chez Xénophon. La signification reste entièrement métaphorique. À quoi servait-il alors d'utiliser un tel terme plutôt que des termes déjà existants, tels que *neoterismos*? Il existe trop peu d'occurrences du terme pour résoudre la question. Mais, cela indique peut-être que l'usage du terme par Xénophon n'est pas une innovation de son cru, puisque en fait, le terme le précédait. Au moment où Xénophon a écrit *Les Revenus*, *kainotomia* possédait peut-être déjà plusieurs significations, parmi lesquelles des significations métaphoriques. On peut alors présumer que Xénophon ait choisi d'employer le terme selon une signification concrète pour servir ses propres objectifs spécifiques.

Quoi qu'il en soit, avec *neoterismos* et *kainotopoiia*, le terme s'est libéré de son origine (minière) concrète. La première étape a été l'utilisation de *kainotomia* dans un sens métaphorique. La suivante a consisté à multiplier les termes utilisés pour parler de l'innovation. Cela démontre le fait que le concept avait véritablement pénétré le vocabulaire et faisait partie des préoccupations des gens. (Voir Tableau 1.1.)

En écrivant sur l'innovation en philosophie, en politique et en histoire, nos auteurs sont avant tout des innovateurs conceptuels, un fait déjà documenté en ce qui concerne les théoriciens politiques (Skinner, 1979, 1988, 1991, 1994, 1996 : Chapitre 4, 2002 ; Pocock, 1985 ; Farr, 1988, 1989). Les auteurs inventent de nouveaux mots ou changent la signification de termes existants pour soutenir un argument et persuader un auditoire. On trouve les tout premiers usages du terme innovation dans les comédies d'Aristophane. Ces usages sont faits principalement dans une optique positive. Xénophon utilise

également le terme de manière positive. Cependant, par rapport à Aristophane, Xénophon innove. Il souligne le caractère révolutionnaire (originalité) de l'innovation. Puis, Platon et Aristote innovent encore et transforment le terme en un concept péjoratif, soit comme étant révolutionnaire dans un sens négatif. L'innovation est subversive dans la mesure où elle modifie l'ordre des choses et mène à la révolution. Polybe emploie de même *kainotomia* (ou plutôt la forme verbale) dans un contexte politique, mais ajoute un nouveau terme, *kainopoein*, qu'il destine souvent à des usages positifs, et l'applique à lui-même en tant qu'historien (nouveau genre d'histoire).

TABLEAU 1.1 USAGES DU MOT INNOVATION (FRÉQUENCE)

	KAINOTOMIA	KAINOTOMEIN	KAINOTOMON	NEOTERISMOS	NEOTERIZEIN	KAINOPOEIN
Aristophane		3				
Xénophon		5				
Platon	2	4		2	4	
Aristote		3	1		6	
Polybe	3	9		2		14
Plutarque	16	10		24	22	2

*Les fréquences se rapportent aux ouvrages étudiés dans ce chapitre.

La préoccupation première des auteurs est l'innovateur, celui qui innove, l'agent. D'où la forme verbale. En fait, le concept (quel que soit le mot utilisé) renvoie plus souvent qu'autrement à l'emploi d'un verbe (*kainotomein*) qu'à celui d'un nom (*kainotomia*) – *neoterizein* et *kainopoein* sont également des verbes. Innovation en tant que substantif est rare – Platon est le seul à l'utiliser de cette façon²³. L'usage de la forme verbale vise à mettre l'accent sur l'agent ou innovateur. On ne trouve aucune référence à l'originalité ou à la créativité, surtout

23. Le substantif *kainopoiia* n'est pas non plus utilisé ne serait-ce qu'une seule fois par Polybe.

de la part des innovateurs eux-mêmes. Platon nie innover (créer un nouveau mot) simplement par souci d'innover; Xénophon minimise son innovation; Aristophane n'emploie pas le mot innovation pour désigner son originalité et sa nouveauté (*Clouds*, 537ff). L'innovation entendue comme créativité est une représentation moderne. Pour les Grecs, les personnes «s'adonnant à l'innovation» ne sont guère créatives, mais s'avèrent plutôt coupables de quelque chose. Les innovateurs sont les transgresseurs de l'ordre politique.

Qui sont les innovateurs? Pour Aristote, les innovateurs sont Platon sur le communisme (partage des enfants et des femmes) et Hipodamos, avec ses changements dans les lois (accordant trop d'honneur aux inventeurs). Aristote inclut aussi parmi les innovateurs ceux qui sont en quête de profit personnel (*Politics* V: viii, 1308b); les chefs extravagants – «Les hommes de cette trempe cherchent à engendrer l'innovation [une nouvelle situation]» (*Politics* V: vi, 1305b); et les législateurs (Phaleas, inconnu) (*Politics* II: iv, 1266a). Selon lui, les innovateurs partagent aussi certaines caractéristiques, guère différentes de celles théorisées au cours de la première moitié du vingtième siècle – avec les démunis: le jeune «initiant l'innovation» menant à la tyrannie (*Politics* V: vii, 1307a); le pauvre «à la fois plus enthousiaste et plus apte à introduire des innovations [*neoterizein*]» (*Politics* V: ix, 1310a) ou se faisant «défenseur[s] de l'innovation [nouvel ordre]» (*Politics* II: iv, 1266b); et ceux qui perdent leurs richesses: «lorsque les dirigeants perdent leurs propriétés, ils stimulent les innovations» (*Politics* V: xii, 1316b).

Tout le monde s'avère être un innovateur, du philosophe à l'homme d'État, au citoyen ordinaire et aux enfants, s'il change l'ordre politique. Pour les Grecs, l'exemple emblématique de l'innovation est le changement politique dans les constitutions. On ne décèle cependant pas de définition de l'innovation chez les anciens. Définir l'innovation ne constitue pas une préoccupation. Le changement politique fournit seulement un ensemble d'éléments comme argument contre l'innovation ou *vice-versa*. Il n'existe aucune étude sur l'innovation non plus, particulièrement sur la façon dont l'innovation se distingue, si tel est le cas, du changement ou d'autres types de modifications. Certes, des idées sont proposées sur les effets (destruction de l'ancien)

du changement et la manière dont il se produit (soudainement ou petit à petit), mais Xénophon est le seul auteur à présenter une discussion élaborée sur l'innovation. Le tout premier, dans un sens toutefois complètement différent du nôtre. Enfin, il n'existe aucune théorie de l'innovation. L'innovation n'est pas théorisée. Pour les Grecs, le terme est employé principalement (sous la forme verbale) dans le but de marquer la déviance. L'innovation constitue un changement de l'ordre établi. Elle est subversive et défendue.

Avec le temps, par contre, un auteur innove à nouveau. Deux cents ans après Polybe, l'historien grec Plutarque (46–120 EC) fait des usages réguliers du concept, tant comme substantif que comme verbe. Dans ses *Vies parallèles*, une biographie d'illustres Grecs et Romains, Plutarque ne s'abstient pas d'utiliser *kainotomia* – de même que *neoterismos* et *kainopoein*. Contrairement aux auteurs précédents, Plutarque emploie le terme de manière positive, avec des superlatifs : les « grandes innovations et changements dans le gouvernement de la cité » du dictateur romain Sylla (*Lives*, Sulla : 74) ; les « maintes nouvelles entreprises [...] et grandes innovations » de Thémistocle (*Lives*, Themistocles : 3) ; la « grande splendeur, [mais également] l'audace et l'ostentation » des « innovations de l'artiste Stasicrate, telles que donner aux montagnes « l'allure d'un homme » (fabriquer une statue du roi Alexandre) (*Lives*, Alexander : 72). Néanmoins, de tels usages n'ont pas altéré la connotation péjorative de l'innovation au fil du temps²⁴. Plutarque lui-même utilise également la forme verbale dans un sens négatif²⁵, et les usages qu'on vient de citer chez lui demeurent

24. Avant Plutarque, Aristote avait fait usage de *kainotomon* (le nouveau), la forme neutre de l'adjectif *kainotomos*, dans ce même sens, mais seulement une fois. Avant de critiquer véhément Socrate au sujet de la forme des constitutions, Aristote dit : « Il est vrai que tous les discours de Socrate possèdent brillance, ingéniosité, innovation [originalité] et finesse d'investigation » (*Politics* II : 1265a).

25. Les « innovations » de César pour « rendre les gens dociles » (Caesar, *De bello Civili* : 6) ; Cicéron s'opposant aux « innovateurs » (les tribunes) de la loi (*Lives*, Cicero : 12) ; Démosthène « introduisant toutes sortes d'innovations [correction et changement d'expressions] dans les discours tenus contre lui » (*Lives*, Demosthenes : 8).

quelque peu ambivalents et non purement positifs, étant donné le contexte politique dans lequel il les aborde.

Innovation et changement

Affirmer, comme je le fais, que les auteurs ici étudiés ont inventé ou créé le terme *kainotomia* dépend entièrement des sources disponibles pour étudier le cas. En fait, le terme existait fort probablement antérieurement à ces auteurs. Toutefois, des auteurs plus anciens, comme les poètes (par exemple Homère et Hésiode) et les philosophes présocratiques, n'en ont fait aucun usage – peut-être parce que leurs textes ne concernaient pas le politique au premier chef. Quoi qu'il en soit, il reste vrai que les quatre auteurs étudiés ici sont des innovateurs, au moins dans la mesure où ils sont les premiers utilisateurs (connus) du terme.

Kainotomia, ou plutôt son utilisation, met en relief la valeur péjorative du terme. Aristophane et Xénophon utilisent certes *kainotomia* dans un sens positif, le premier le faisant littéralement et le second, simultanément avec des notions négatives ou ambivalentes (Blepyros est positif, Praxagora n'est pas convaincue, et l'innovation de cette dernière ne plaira probablement pas au public). Mais, de tels usages se refondent à partir de Platon. Pour les philosophes grecs, l'innovation revêt deux significations. La première est l'introduction d'une nouveauté (de tout genre). Cela renvoie à la « création d'un nouveau terme » ainsi qu'aux nouvelles formes de jeux, musiques et coutumes de Platon. Cela évoque aussi la pensée d'Aristote à propos du communisme de Platon et les inventeurs honorés d'Hippodamos. Tous ces usages sont péjoratifs en raison de leurs répercussions politiques. La seconde signification est l'introduction d'un changement politique ou constitutionnel. C'est là la principale désignation de l'innovation d'Aristote. La plupart du temps, le changement politique possède une connotation subversive.

Le changement (engendré par l'homme) est la préoccupation première des auteurs sur l'innovation et il en demeurera ainsi pendant

des siècles. Les dictionnaires du dix-septième siècle et après définissent également l'innovation comme un changement (voir Chapitre 10). Le changement est pourtant un concept aussi vague que celui d'innovation, et le lecteur aura une panoplie d'occasions de le constater dans les prochains chapitres. La clé pour comprendre le sens du concept d'innovation en tant que changement est d'étudier les contextes d'utilisation du concept.

Il existe deux thèses sur le changement dans l'Antiquité. L'une suggère que le changement n'est pas accepté chez les Grecs (Popper, 1945). L'autre soutient le contraire. Selon Robert Nisbet, les Grecs étaient « fascinés » par le changement. Certes, pour les Grecs, le changement est limité et cyclique. La constitution mixte s'expose comme le seul changement politique qui soit accepté. Mais, le changement est abordé partout : science, histoire, politique (Nisbet, 1969, 1980 ; voir aussi Edelstein, 1967). Le concept d'innovation s'avère peut-être la solution à cette controverse sur le changement : on accepte un changement (*metabolê*), après mûre réflexion – une acceptation réfléchie dans la mesure où il ne contient pas d'innovation (*kainotomia*). Le changement est divin ou naturel. Il est lent, graduel et continu (étape par étape). Par contre, l'innovation appartient au genre humain. Elle constitue un changement de l'ordre établi et n'est pas acceptée. Comme nous, contemporains, les Grecs anciens considèrent que la nouveauté (*kainon*) est partout et que l'inventivité (la propension à innover) fait partie de la vie. Les choses sont pourtant différentes en ce qui concerne l'innovation. Pour les Grecs, *kainotomia* n'est pas l'équivalent de l'inventivité ou de la créativité/originalité. L'innovation est subversive de l'ordre établi. C'est un concept appliqué à la politique et principalement utilisé pour discuter de cette dernière, y compris ce qu'on appelle aujourd'hui la révolution.

Chapitre 2

Innovo

Les Vicissitudes et variétés d'un concept

Ne croyez pas que cela suffise de ne vous être renouvelés [baptême] qu'une seule fois. La nouveauté [*novitas*] même doit toujours être renouvelée [*innovanda*], si on peut le dire ainsi [...] comme s'il n'y avait jamais eu de renouvellement [*innovatur*] là où l'innovation [*innovatio*] n'augmente pas.

Origène, *Commentaire sur l'épître aux Romains*
V: 8, PG XIV, 1042As

Si nous nous tournons vers l'homme intérieur, vers tout ce qui doit être renouvelé [*innovanda*], nous pourrions y trouver l'homme nouveau, le jour nouveau, le chant nouveau, l'alliance nouvelle, et chérir la nouveauté [*novitatem*] de telle sorte que nous n'ayons plus à craindre de vieillir.

Augustin, *Confessions*, Enarr. in Ps. XXXVIII, 9, Corp. Christ., Ser. Lat. XXXVIII, 410

Plutarque, qui, à un certain moment, prend la citoyenneté romaine, représente une exception parmi les Grecs. Il utilise *kainotomia* en tant que concept à facettes multiples : tantôt négatif, tantôt positif (voir chapitre 1). Certes, le concept d'innovation, quel que soit le terme choisi, est aussi considéré comme multidimensionnel chez les autres auteurs grecs ; il en est ainsi chez les auteurs byzantins également (Spanos, 2010, 2013a, 2013b). Mais, statistiquement, *kainotomia* a une connotation négative – jusqu'aux environs du temps de Plutarque et, beaucoup plus tard, sur le plan de la religion, par exemple – par les Pères grecs, tels que Basile de Césarée (c. 329–79), qui, dans ses lettres, conçoit *kainotomia* comme étant du même ordre que l'« hérésie ».

Dans la Rome antique, innovation ne constitue guère un terme d'usage. Bien entendu, il est possible de retracer des termes précurseurs. Cependant, *Inno* et ses dérivés n'existent pas¹. Quand, comment et pourquoi le mot *innovo* est-il entré dans le vocabulaire latin ? Ce chapitre traite de la sémantique de l'innovation de la période de l'Empire romain au seizième siècle. À maints égards, les Romains partagent la représentation de la Grèce antique. Les termes associés à l'innovation sont pourvus de connotations positives, en tant que substantif par exemple (*novitas*).

1. *Inventio*, un terme de rhétorique et dont l'histoire reste encore à écrire, existe également. Il porte toutefois une signification totalement différente de celle qu'on connaît aujourd'hui : c'est la première étape dans l'élaboration d'arguments.

TABLEAU 2.1 INNOVO

	FRANCE	ANGLETERRE	ITALIE
Innovation	1297	1297	1364
Innover	1315	1322	Quatorzième siècle*
Innovateur	1500	1529	1527

* *Innovellare* (treizième siècle).

Sources : *Oxford English Dictionary* (1989), Oxford : Clarendon Press ; O. Bloch et W. Wartung (1968), *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 5^e éd. ; C. Battisti (1952), *Dizionario Etimologico Italiano*, Florence : Barbèra ; M. Cortelazzo (1979), *Dizionario etimo-logico della lingua italiana*, Bologna : Zanichelli.

À l'époque, l'innovation aussi est abordée de manière négative (*novare*) dans les affaires politiques.

Inno apparaît dans le vocabulaire latin aux troisième et quatrième siècles. Contrairement à ce qu'il signifiait pour les Grecs, le sens en latin est positif dès le départ. Tel est le sens qui est donné au terme en religion et en poésie ; cette représentation de l'innovation se perpétuera jusqu'au seizième siècle. Au cours de cette période, l'innovation prend également une connotation légale. En politique, on en vient de même à l'utiliser positivement (chapitre 3). Au seizième siècle, *inno* reprend toutefois la connotation de la Grèce antique, par suite de la Réforme en Angleterre. Cette signification péjorative et contestée subsistera jusqu'au dix-neuvième siècle.

Le présent chapitre se veut une étude sur la ou les significations du concept d'innovation chez les auteurs latins. La plupart des dictionnaires datent l'apparition du terme innovation du treizième siècle et demeurent muets sur le terme latin *inno* (voir tableau 2.1). Je remonte plus loin dans le temps. La première partie du chapitre se penche sur le vocabulaire employé dans la Rome antique pour traiter de la nouveauté, à une époque où *inno* n'existait pas. La seconde partie examine les premiers usages d'*inno* et documente les deux sens du terme : renouvellement et changement/introduction de nouveauté. Il y est démontré que ces significations varient en fonction du contexte : la religion, la poésie et la loi.

Le vocabulaire romain

Innovo ne fera pas partie du vocabulaire latin avant le quatrième siècle. Malgré cela, les Romains disposent, comme les Grecs anciens, de plusieurs termes pour désigner la nouveauté. Pour ce qui est des adjectifs grecs *kainos* et *neos*, par exemple, les Romains recourent à *novus*. En ce qui concerne l'innovation en tant que substantif (*kainotomia*), ils inventent *novitas* et *res nova/nova res*. Ces termes sont souvent employés de manière neutre et accompagnés d'un jugement sur l'innovateur étant soit favorable ou défavorable.

Dans son *Institutio oratoire*, Quintilien (c. 35–c. 100) aborde la façon dont les auteurs « introduisent de la nouveauté [*novitas*] » dans les arts de la rhétorique (*Institutio Oratoria* 3 : 3), certains témoignant d'une « passion excessive pour la nouveauté [*novitas*] », tels que l'encyclopédiste Celse (*Institutio Oratoria* 9 : 1). Comme plusieurs auteurs, Quintilien souligne l'étrangeté et l'inattendu de la nouveauté. Il fait une référence explicite à cette connotation et explique pourquoi la nouveauté engendre tant d'effet sur les gens : « C'est la nouveauté [*novitas*] et le changement qui plaisent dans l'art oratoire, et ce qui est inattendu procure toujours un ravissement particulier » (*Institutio Oratoria* 8 : 6). Quintilien mentionne toutefois que l'ancien produit parfois le même effet que le nouveau : « Les mots archaïques produisent un effet d'attraction non dissemblable à celui de la nouveauté [*novitas*] » (*Institutio Oratoria* 1 : 6).

Telle est également la connotation de Lucrèce (c. 94–c. 51 AEC) dans *De la nature des choses*. « Je sais combien il est difficile de raconter en vers latiaux [*sic*] les sombres découvertes des Grecs, principalement parce que notre discours indigent doit trouver d'étranges termes pour satisfaire à la nouveauté [*novitatem*] de la chose. » (*Rerum Natura* 1 : 136) Pour Lucrèce, la nature est nouvelle, mais aussi étrange. Les philosophes s'attribuent la tâche de découvrir les mystères de la nature et d'expliquer son étrangeté : « Par quels dispositifs cet étrange et nouvel [*novitas*] état [sommeil] peut-il être causé, et par quoi l'âme peut-elle être déconcertée et la structure défaillir, je le clarifierai » (*Rerum Natura* 4 : 929). Selon Lucrèce, la nouveauté n'est pas « si simple » ; elle est « incroyable à première vue » et « sa conception est audacieuse

pour l'imagination... la première fois». Ce n'est « qu'avec le temps » que nous l'acceptons (*Rerum Natura* 2 : 1020–40).

Plusieurs philosophes se sont livrés à la même tâche que Lucrèce. Le nouveau est fondamental pour Gaius Plinius Secundus, mieux connu en tant que Pline l'Ancien (23–79 EC), dans *Histoire naturelle*; pour Celse (c. 25 AEC–c. 50 EC) dans *Traité de la médecine*; et pour les poètes tels que Publius Ovidius Naso (43 AEC–17/18 EC), connu sous le nom d'Ovide, dans *Métamorphoses*. Hommes d'État, philosophes politiques et historiens maintiennent cette connotation. La nouveauté est saisissante en raison de son étrangeté. L'étrangeté est terrifiante et « exprime l'impuissance de l'homme face à une situation étrange qu'il ne peut pas contrôler » (Smalley, 1975 : 130–31). Les *Commentaires* de Jules César (100–44 AEC) sont remplis de tels usages² (*novitate*). Dans *Histoire romaine* (*Ab urbe condita*), Titus Livius Patavinus, communément appelé Tite-Live, (59 AEC–17 EC), emploie de même fréquemment le concept de la sorte³.

Tite-Live fait aussi usage de *res nova/nova res* en plusieurs endroits⁴. Dans le Livre 4 de son *Histoire*, il débat de la proposition subversive

-
2. Les guerriers « consternés par la nouveauté » de ce mode de combat (*De Bello Gallico* 4 : 34); la « soudaineté de l'affaire » (*De Bello Gallico* 6 : 39). Labrenius « intimidé [les habitants de Melodunum] par [son] arrivée inattendue » (*De Bello Gallico* 7 : 58). « Des choses qui nous frappent par leur nouveauté. » (*De Bello Gallico* 8 : 0) Curio stupéfait par le nuage de poussière « inattendu » (*De Bello Civili* 2 : 26).
 3. Les Albains « étant mus par la nouveauté seule [*novitate etiam rei moti*], c.-à-d., étant convoqués à une assemblée les premiers (*Histoire* 1 : 28); Servius Tullius commandant aux sénateurs d'aller au roi Tarquin, au sénat. Les sénateurs furent « stupéfaits à cette vue étrange et merveilleuse [*novitate ac miraculo attoniti*] » (*Histoire* 1 : 47); le consul Titus Quinctius Capitolinus, « un homme des moins convenables en ce qui a trait à changer les choses [d'un aspirant révolutionnaire] [*minime opportunus vir novanti res*] »; « la vue nouvelle et surprenante [*novitate rei ac miraculo*] » (*Histoire* 4 : 8); le sénat siégeant à l'écart du peuple: « comme toutes nouveautés, suscitèrent de nombreuses remarques [*peaebuitque sermons, sicut omnis novitas solet*] » (*Histoire* 34 : 54); les Macédoniens brandissant leurs lances: « étrangeté de l'action [*novitate rei*] » (*Histoire* 33 : 10).
 4. Les Espagnols « avides de nouveautés [changement] [*in novas res ingenia*] » (*Histoire* 22 : 21); « appeler les sénateurs à rencontrer les décemvirs dans

(*alterum*) du tribun de la plèbe Gaius Canuleius sur l'endogamie des patriciens et plébéiens. En fait, le projet de loi rendrait « légitime pour l'un des consuls d'être élu par la plèbe... les derniers des citoyens ». « Nous ne proposons rien de nouveau [*nihil novi ferimus*] », dit Canuleius, « mais réclamons et cherchons à exercer un droit populaire ». « Aucune nouveauté ne devrait être adoptée? [*Nullane res nova institui debet?*] » seulement parce que cela n'a jamais été fait auparavant? Non. Les citoyens possèdent l'autorité suprême et il leur est « permis, si tel est leur désir, d'édicter une loi ».

La connotation de l'innovation en tant qu'étrangeté s'avère une leçon importante dans la mesure où nous souhaitons comprendre la ou les représentations de l'innovation dans l'Antiquité. La nouveauté fait partie du quotidien (Lloyd, 1987 : 50–108; Angour, 2011), mais les idées sur l'innovation sont plutôt ambiguës. Dans son étude de la nouveauté chez les Grecs, Armand d'Angour souligne la connotation positive de la nouveauté dans l'Antiquité (Angour, 2011). Certes, Angour aborde la multidimensionnalité de la nouveauté. Cependant, parce qu'il se focalise sur la connotation positive – et qu'il néglige les écrits politiques – Angour sous-estime ce que *kainotomia* en tant que concept représente pour les Grecs. De ce fait, il ne parvient pas à distinguer les concepts de nouveauté et d'innovation⁵.

Il ne s'agit pas ici de raviver un vieux débat ou une controverse sur l'inventivité des Anciens, mais plutôt d'équilibrer les perceptions. L'ambivalence ou la tension inhérente au concept d'innovation dans l'Antiquité peut être attestée en examinant l'équivalent romain de la connotation péjorative grecque. On doit, dans ce cas-ci, souligner la distinction mentionnée précédemment et généralement absente de la littérature, celle entre nouveauté et innovation, entre le fait

la curie [au lieu du sénat] fut comme une chose nouvelle [velut nova res] » (*Histoire* 3 : 38); l'institution de divertissements pittoresques, « un nouveau départ... pour un peuple belliqueux [*nova res bellicose*] » (*Histoire* 7 : 2); « l'inattendu de l'attaque [*nova res trepidationem fecit*] » (*Histoire* 9 : 31).

5. Ce qu'Angour appelle le paradoxe de l'innovation est plutôt une tension entre innovation et tradition (Angour, 2011 : 62).

d'innover et la ou les représentations de l'innovation. La nouveauté existe certes à l'époque de la Grèce antique (*kainein*, introduire de la nouveauté) et est acceptée dans plusieurs champs (en poésie et en « science », par exemple), mais l'innovation (*kainotomia*) ne l'est pas.

La connotation péjorative de l'innovation chez les Grecs se retrouve également dans le contexte politique romain. Le verbe *novare*, par exemple, marque souvent la connotation subversive de l'innovation, comme dans l'*Histoire romaine* de Tite-Live – et est souvent traduit en tant que tel (révolution). Lors d'une période d'élection visant à trouver deux nouveaux préteurs, des soldats et déserteurs se trouvent « désireux d'innovation en toute chose [*qui omnia novare cupiebant*] ». Tite-Live rapporte que la majorité d'entre eux accordent leur vote à Épicyde et Hippocrate (*History* 24 : 27). Il fait plusieurs usages semblables de *novare*, parmi lesquels ceux qui suivent. À propos de son angoisse face au peuple de l'Arretium : Gaius Hostilius prend en otage une centaine de sénateurs ainsi que leurs enfants, et Gaius Terentius Varro (Varron) décide de « ratisser la province entière et constate qu'aucune occasion n'était donnée à ceux qui étaient impatients de tout changer [*eager for a revolution*] [*ne qua occasio novare cupientibus res daretur*] » (*History* 27 : 24). Sur les plans des Étoliens destinés à plonger la Grèce « dans la commotion » : alors que les « principaux acteurs » (ceux présentant les meilleurs caractères) sont disposés à maintenir l'alliance romaine, la multitude (population) « et particulièrement ceux qui n'étaient pas satisfaits de leur position, souhaitaient tout changer [*omnia novare velle*] » (*History* 35 : 34). Au sujet de Lucius Cornelius Scipion dirigeant l'armée à travers la Macédoine et la Thrace en Asie : « Tout repose sur la bonne volonté de Philippe », et Scipion l'Africain suggère que Lucius Scipion « teste l'attitude du roi ». Tite-Live relate que « le roi participait à un banquet et avait beaucoup bu ; cette seule allégresse d'esprit apaisa toute suspicion [angoisse] que Philippe eut planifié de changer quelque chose [créer de nouveaux ennuis] [*suspicionem dempsit novare eum quicquam velle*] » (*History* 37 : 7).

On peut dégager la connotation péjorative de *novare* de plusieurs autres textes également. Dans son récit sur les légions de Constantin prenant possession d'Aquilée, l'historien romain Ammien Marcellin

(325/30–c. 391) impute à Constantin la « planification de choses effarantes [organisation d'une rébellion] [*novare quaedam moliebantur*] » (*Rerum Gestarum* 21 : 11). De la même façon, Tacite (c. 56–117 EC), sénateur et historien de l'Empire romain, aborde la rébellion de Civilis comme « mettant les choses sens dessus dessous [mettant en place des mécanismes de révolution] [*novare res hoc modo coepit*] » (*Histories* 4 : 14).

Novare admet tout de même des connotations positives en d'autres contextes. Tel en témoignent les *Fastes* d'Ovide (1 : 620). *Fastes* – le calendrier des célébrations religieuses – est une œuvre d'Ovide moins connue que les classiques *Métamorphoses* et *L'Art d'aimer*. Au quinzième jour de janvier, c'est le temps du culte voué à la nymphe Carmente. Comme un rite honorant les mères a été éliminé par inadvertance, les mères entament une grève des naissances. Ces messieurs cèdent et l'ancien rituel est alors restitué :

Autrefois, les mères d'Ausonie étaient transportées dans les carpenes [chariots couverts à deux roues]. Mais cet honneur leur fut bientôt retiré. Les matrones décidèrent alors de ne pas régénérer [*novare*] ces hommes ingrats à travers leur descendance. Ces téméraires, par des méthodes nébuleuses, expulsaient la charge grandissante du ventre de leur femme dans le dessein d'avorter tout enfantement.

Marcus Servius Honoratus, grammairien des quatrième siècle tardif et début du cinquième siècle, mérite aussi mention pour son commentaire sur l'*Énéide* de Virgile. Le vers 189 du Chant VIII évoque la Rome future. Le roi Évandre prête assistance à Énée et l'introduit au culte d'Hercule. Virgile écrit :

Le roi Évandre dit : « Ces occasions solennelles, ces banquets traditionnels, cet autel consacré à une si éminente divinité, ce n'est pas une vaine superstition ignorante des anciens dieux qui nous les impose ; nous les célébrons, ayant échappé à de terribles dangers, ô troyen, notre hôte, et nous renouvelons [*novamus*] des honneurs bien mérités. »

Honoratus commente spécifiquement les mots *novamu* :

Il [Virgile] a éliminé [le préfixe] « re », puisqu'il aurait dû écrire « *renovamus* ». Autre part, il a ajouté ce préfixe, comme dans « il raconta à nouveau le destin des dieux et relata ses aventures⁶ ». Mais il en a fait autrement dans le chant IV, disant : « construisant/créant [*novantem*] un pâté de maisons⁷. En reprenant/revenant à d'anciennes choses, nous comprenons que « *novare* » proprement dit signifie « introduire de la nouveauté » et évitons ainsi de nous en prendre aux personnes âgées/aînés.

C'est précisément cette signification de *novare*, entendu comme renouvellement, qui s'est infiltrée dans le mot *inno* au cours des siècles suivants.

INNOVO

Warner Jaeger suggère qu'« avec la langue grecque, un univers de concepts, catégories d'idées, métaphores héritées, et connotations subtiles s'insinue dans la pensée chrétienne » (Jaeger, 1961 : 6). De plus, au quatrième siècle, « le christianisme a été officiellement admis dans l'Empire romain par Constantin... Le christianisme devint la religion publique de l'État romain... [et] occupait désormais une position de pouvoir dans l'Empire » (Jaeger, 1961 : 70). *Inno* reflète ces influences.

Tandis que les occurrences de *kainotomia* sont rares en Grèce antique et qu'elles se situent principalement sur le plan politique, celles du verbe *kainôô/kainein* (introduire de la nouveauté) sont beaucoup plus fréquentes. Mais, c'est une forme ancienne du verbe (*kainizôô/kainizein*) qui a été traduite par *inno*. *Kainizein* est rarement

6. Chant III, vers 716 :

Alors notre père Énée, seul debout devant tout le monde attentif, raconta à nouveau le destin des dieux et relata ses aventures.

7. Chant IV, vers 260 :

Il vit Énée bâtissant des fortifications et créant/construisant (*novatem*) des maisons...

utilisé en Grèce antique. Il possède une connotation d'originalité, non pas dans le sens de créativité, mais d'être premier dans le temps : inaugurer, faire quelque chose pour la première fois, quelque chose d'étrange. Originalité signifie origine. Les trois grands auteurs de tragédie grecque en font usage à l'occasion, notamment Euripide dans *Les Troyennes*, Eschyle dans *Agamemnon* et *Les Choéphores*, ainsi que Sophocle dans *Les Trachiniennes*. Le terme subsiste au premier siècle AEC, par exemple dans la *Géographie* de Strabon, de même que plus tard, particulièrement dans les *Antiquités judaïques* du Romain Flavius Josèphe, au premier siècle EC⁸.

La traduction latine (*in + novo*) convertit cette signification en « renouvellement » – conformément aux autres termes (chrétiens) employés à l'époque : rénovation, réforme, régénération. Alors que le radical *re* sert à souligner ou accentuer (la nouveauté dans le sens de *revenir* à une condition originale), *in* met en relief l'*introduction* de nouveauté. Le premier met l'accent sur le passé (revenir à l'ancien et, plus tard, modifier le vieux), le dernier sur le futur (introduire quelque chose de nouveau, complètement nouveau).

Une utilisation précoce d'*innovo* a été faite par le pape Étienne I^{er} (254–57), aujourd'hui connu pour avoir lutté afin de s'assurer que l'Église chrétienne adhère à la tradition romaine, particulièrement les églises récalcitrantes de l'Est et de l'Afrique. Pendant ce qu'on connaît sous le nom de la controverse de Cyprien, Étienne rappelle que ce dernier, évêque de Carthage, n'a pas le droit, sous peine d'excommunication, de rebaptiser les hérétiques qui se repentent, ainsi qu'en avait simplement décidé un synode africain. Dans une telle situation, dit Étienne, on doit « exercer le pardon du repentir et les réintroduire à la communion. Le baptême est unique et laisse une trace indélébile... Si certains se remettent d'une quelconque hérésie, nous

8. « Étrange [car nouvelle] la prière que vous offrez au Dieu », écrit Euripide (*Les Troyennes*, carte 860). Plus explicitement, Strabon dit de Zaleucus qu'il « fut parmi les premiers à innover [à faire l'innovation suivante] – tandis qu'avant lui, on laissait les juges déterminer les peines pour les différents crimes, qu'il définit ces crimes dans les lois, parce qu'il soutenait que les opinions des juges au sujet de crimes de même nature ne seraient pas les mêmes, bien qu'elles le devraient » (*Géographie* VI: 1).

ne devons innover en rien [*nihil innovetur nisi quod traditum est*] qui ne soit traditionnel (ou qui ne nous ait été transmis) et que nous imposions simplement à nos mains sous l'apparence d'un pardon» (Ladner, 1959 : 139). Ici, *innovo* revêt le sens de renouveler, une signification persistant pendant des siècles.

La Vulgate

Le nouveau, dans le sens de renouvellement, est un élément fondamental de la Bible. «Ce qui, dans la culture grecque [*paideia*], avait constitué la formation ou *morphose* de la personnalité humaine, devient désormais pour les chrétiens la métamorphose dont Paul avait parlé lorsqu'il écrivit aux Romains, leur demandant de procéder à un processus radical de *métamorphose* à travers le renouvellement de l'esprit.» (Jaeger, 1961 : 97–98) La Vulgate multiplie les usages de *novol/novare* en tant que renouvellement spirituel⁹ – au même titre que (certains termes toutefois moins fréquents tels que) *renovatio*, *reformatio*, et ainsi de suite¹⁰ (Ladner, 1959). *Innovo* n'est pas une exception.

-
9. *Novitas* possède la même signification; toutefois, comme dans l'Épître aux Romains, ce mot est rarement utilisé dans la Vulgate comparativement à la forme verbale.
 10. L'apôtre Paul (Épîtres, originellement écrit en grec). Éphésiens 4 : 20–24 : «Mais vous, ce n'est pas ainsi que vous avez appris à connaître le Christ et que vous avez reçu son enseignement, conformément à la vérité qui se trouve en Jésus. On vous a appris à vous défaire de votre conduite d'autrefois, à vous dépouiller de votre ancienne nature, qui est corrompue par ses convoitises trompeuses; à vous renouveler [*ananeousthai*, renouveler; Vulgate, *renovamin*] dans votre esprit et vos pensées; à revêtir l'homme nouveau, crée à l'image de Dieu dans la justice véritable et la sainteté». Romains 12 : 2 : «Ne vous conformez pas au schéma de ce monde, mais soyez transformés par le renouvellement [*metamorphousthe*, transformer; Vulgate, *reformamini*] de votre esprit. Vous pourrez ainsi éprouver la volonté de Dieu et discerner ce qui est bon, agréable et parfait». 2 Corinthiens 3 : 18 : «Et nous tous qui, le visage dévoilé, contemplons la gloire du Seigneur, sommes transformés [*metamorpho*; Vulgate, *transformamur*] en la même image dans la gloire toujours grandissante, comme par l'Esprit du Seigneur». 2 Corinthiens 4 : 16 : «C'est pourquoi nous ne perdons point courage. Bien que nous dépérissions de l'extérieur, nous nous renouvelons de l'intérieur [*anakainô*, renouveler];

Avant la Vulgate, plusieurs versions latines de la « Bible » existent déjà. En 382, le pape Damase I^{er} commande à saint Jérôme la production d'une version « standard » de la *Vetus Latina*, que ce dernier réalise, utilisant des textes originaux grecs et hébreux¹¹. Quatre livres de la Vulgate font usage d'*innovo* dans un contexte spirituel. Le livre de Job consiste en un ensemble complexe d'un genre reposant davantage sur la sagesse que sur l'histoire et découle d'une tradition ancienne. Celle-ci raconte l'histoire d'un sage oriental qui vécut dans l'opulence, perdit tout, et vit ensuite sa foi mise à rude épreuve. Dans ce livre qui est probablement issu de la seconde génération de l'exil à Babylone, un auteur revient sur cette vieille histoire pour contempler l'exode de la population d'Israël, ainsi privée de tout ce qu'elle possède. On trouve dans cette histoire les amis de Job, redoublant leur questionnement et leurs objections, et s'adressant à Job afin de savoir comment il explique que Dieu condamne ainsi un homme juste. Job est tenté de tout abandonner, mais il tient le coup et reste fidèle à Dieu. L'extrait suivant (Job 29 : 20) fait partie de l'un des poèmes recueillis dans le livre. Job réitère sa foi et sa certitude que la misère sera conquise et que le bonheur reviendra :

Vulgate, *renovatur*] de jour en jour». Colossiens 3 : 9–10 : « Ne mentez point aux autres, car vous avez abandonné votre ancienne nature et ses mauvaises habitudes, et avez revêtu l'homme nouveau qui se renouvelle [*anakainô*; Vulgate, *renovatur*] en la connaissance véritable, selon l'image de Celui qui l'a créé. »

11. Le mot *vulgata* est la forme passive du participe passé de *vulgo-vulgare* (divulguer, répandre, propager, annoncer), lequel vient lui-même de *vulgus* (peuple, multitude). La Vulgate a remplacé la *Vetus latina* (la vieille bible latine), un collectif d'anciens textes latins d'auteurs et versions multiples ayant été réalisé à partir des textes bibliques grecs, soit du texte dit la *Septante*, écrit en Alexandrie au cours du troisième siècle. Le texte de la Vulgate est devenu la référence communément reconnue dans l'ensemble de la chrétienté. Au concile de Trente, les catholiques l'ont admis par une sorte d'accréditation légale, confirmant ainsi sa validité et son caractère de « sureté pour la foi ». Au fil du temps, le texte a subi des améliorations techniques périodiques. La dernière « cure de rajeunissement » philologique majeure, requise par le Concile Vatican II, suivit en 1979, dans une version plus exacte, communément appelée Néo-Vulgate.

vous verrez, mes amis, ma gloire sera renouvelée [*innovabitur*] et mon arc recouvrera sa jeunesse

Au verset 21 du chapitre 5, le livre des Lamentations contient un autre usage d'*innovo* associé au renouvellement. Ce texte date en fait d'avant la fin de l'exil. Il joue continuellement sur deux niveaux :

fais-nous revenir à toi, ô Éternel, et nous reviendrons ; renouvelle [*innova*] nos jours comme ils étaient au commencement/autrefois

Le psaume 50 (dans la Bible hébraïque, il s'agit du psaume 51) comporte un troisième exemple, au verset 12. Longtemps attribués (à tort) à Salomon – un personnage jouissant d'autorité, souvent représenté avec une lyre, tel un poète musicien –, les psaumes constituent une collection vraisemblablement compilée vers la fin du troisième siècle AEC. Ils ont notamment servi la liturgie et étaient utilisés dans la prière des fidèles :

crée en moi un coeur pur, ô mon Dieu, et implante [*innova*] en moi un nouvel esprit.

Ici, la signification est sans aucun doute originale par rapport aux livres précédents. *Innovo* est (renouvellement dans le sens de) l'introduction de nouveauté. Mais voilà qui est une exception.

Enfin, le livre de la Sagesse, écrit en grec et longtemps attribué à Salomon également (celui-ci prend la parole dans le chapitre 7), ne remonte pas à avant l'an 50 AEC. C'est un livre dit deutérocanonique, c'est-à-dire, appartenant au second canon ; les protestants le désignent sous le nom d'apocryphe, terme dont la définition diffère chez les catholiques. L'apocryphe s'inscrit dans la littérature philosophique de l'époque et comporte certains passages, comme le verset 7 du chapitre 27, faisant l'éloge de la Sagesse – l'une des importantes figures féminines de la Bible. Dans cet extrait, *innovo* traduit le mot grec *kainizein* :

étant unique [la sagesse], elle peut tout ; immuable en elle-même, elle renouvelle [*innovat*]¹² tout, elle se diffuse parmi les nations au sein d'âmes pieuses et elle forme les amis de Dieu et les prophètes

La connotation spirituelle ne représente que l'un des types d'usage d'*innovo* dans la Vulgate. On retrouve le mot dans des contextes politiques également. L'Ecclésiaste, qui figure dans la Septante, est aujourd'hui appelé La Sagesse de Ben Sira, d'après son nom hébreu. Ce livre est deutérocanonique et, par conséquent, n'apparaît pas dans la Bible hébraïque. Il est attribué à un notable de Jérusalem de l'époque des Séleucides et aurait été écrit vers 180 EC. Confronté aux influences grandissantes de la philosophie grecque, Ben Sira promeut l'héritage de la foi juive. Le verset 6 du chapitre 36 (dans la Septante, il s'agit du verset 5 et non du verset 6) présente une prière pour la libération complète et la restauration d'Israël :

renouvez [*innova*] vos prodiges et répétez vos miracles

Une seconde utilisation qui soit politique est celle de Samuel (1 Samuel 11 : 14). Dans la Bible grecque, ce livre est intitulé livre des Rois. La royauté de Saül, premier roi d'Israël, y est fortement contestée. Ici, après une victoire militaire de Saül contre les Ammonites, il est décidé, selon le conseil de Samuel qui, il ne faut pas l'oublier, s'est avéré l'instigateur de la monarchie, de « renouveler » cette institution :

Et Samuel dit au peuple « venez, allons à Guilgal et nous y renouvelerons/réaffirmerons [*innovemus*] la monarchie »

Le livre du prophète Osée, chapitre 10, verset 12, propose une signification quelque peu différente, semblable à celle que l'on trouve dans les psaumes. Osée aurait en fait prêché dans le royaume du Nord à l'époque où celui-ci, gouverné par Jéroboam, était menacé par l'Assyrie, soit vers la fin du huitième siècle AEC, avant le déclin de la Samarie en 721 AEC.

12. En grec, cela s'écrit *τὰ πάντα* (*ta panta*, toutes choses, tout) *καινίζει* (*kainizei*, troisième personne du singulier, indicatif présent de *καινίζω-καινίζειν*, renouveler).

semez pour vous la justice, récoltez le fruit de la piété, défrichez-vous [*innovate*] un nouveau champ; car il est temps de chercher le Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne et déverse une pluie de justice sur vous

Enfin, au chapitre 12 du premier livre des Maccabées, le verset 17 porte sur un pacte que Jonathan, l'un des frères Maccabées, veut renouveler avec les alliés romains. Jonathan s'exprime ainsi :

nous leur avons ordonné d'aller à vous avec nos salutations et de vous livrer cette lettre concernant le renouvellement [*innovatione*] de nos liens de fraternité

Outre les contextes politique et spirituel, le renouvellement se présente aussi dans un contexte matériel. Dans le premier livre des Maccabées, au dixième verset du chapitre 10, *innovo* signifie rénover. Ce livre, lequel relate les faits et gestes des frères Macabées sous la dynastie des Hasmonéens, aurait été écrit en grec par un juif de Palestine au cours du premier siècle AEC, quelque temps avant la tombée de Jérusalem aux mains des Romains. Cet usage du verbe grec n'est donc pas, selon toute vraisemblance, le fruit d'une traduction, et on ne connaît qu'approximativement la date de son émergence. (Le premier livre des Maccabées ne se trouve pas dans le canon de la Bible hébraïque, mais il apparaît dans ceux de la Bible grecque et de la Vulgate. Il s'agit d'un livre deutérocanonique):

Jonathan s'installa à Jérusalem et entama la construction et la restauration/rénovation [*innovare*] de la cité

La poésie

La poésie renferme une connotation spirituelle d'*innovo*, que l'on peut aussi déceler chez Minucius Félix, rhéteur et apologiste chrétien des deuxième et troisième siècles. Dans cet extrait de l'*Octavius* (chapitre 11), une sorte de pamphlet sarcastique, il commente la croyance des chrétiens en la Résurrection comme suit :

J'aimerais néanmoins savoir si nous ressuscitons avec ou sans corps, et avec quel corps; le même ou un nouveau [*innovatis*] ? Sans corps, il ne peut y avoir ni d'esprit [*mens*], ni d'âme [*anima*], ni de vie [*vita*].

La question renferme clairement l'aspect de renouvellement : ressuscitons-nous avec le même corps ou avec un corps nouveau/trans-formé/autre/ renouvelé/rénové ?

Paulin de Nole (354–431), poète latin et évêque de Nole, près de Naples, décrit les miracles que la grâce de Dieu réalise sur les êtres humains, dans une lettre à Ausone (Épître à Ausone, 31 : 60) :

Il fait disparaître la rouille qui ronge le corps et renouvelle [*innovat*] l'état de l'âme

Comme la Vulgate, la poésie contient également d'autres connotations : politique, matérielle et culturelle. Le grammairien Maurus Servius Honoratus, dit Servius, les utilise toutes trois. Dans ses commentaires sur l'Énéide de Virgile, Servius fait usage d'*innovo* à cinq reprises. Au vers 473 du Chant II, Virgile raconte la chute de Troie. Dans l'extrait commenté, Énée décrit comment le palais tombe aux mains de Pyrrhus, qu'il compare à un serpent qui sort de terre et, s'étant dépouillé de sa vieille peau, s'élance avec une jeunesse nouvelle. Servius s'exprime de la façon suivante :

nous savons parfaitement que, s'étant dépouillés de leur peau, les serpents renouvellent [*innovari*] leur force/vigueur

Cette notion s'applique aussi au domaine culturel. Le vers 302 du Chant IV est dédié à la romance de Didon et Énée. Dans l'extrait commenté, Didon tonne contre Énée, déchirée entre le sentiment de rejet et le dessein de reconquête. On peut lire Servius ainsi au sujet des festivités :

les rites sacrés [orgies] de Bacchus étaient renouvelés [*innovabantur*] tous les trois ans

La plupart des utilisations d'*innovo* faites par Servius se situent dans un contexte politique. Une signification légèrement différente apparaît toutefois dans son commentaire sur le vers 598 du Chant V. Le Chant V raconte le séjour des Troyens en Sicile et relate les jeux que les jeunes Troyens y apprenaient et qui furent alors transmis aux Latins. L'extrait du commentaire se conclut par un grand jeu de carrousels et parades – très complexe – présageant celui qu'Ascagne

introduira dans la cité d'Albe-la-Longue et qui apparaîtra plus tard à Rome. Virgile écrit :

cette course/parade, ces compétitions, Ascagne, au moment où il entoura de murailles la cité d'Albe-la-Longue, fut le premier à les importer/ adopter/reproduire/refaire [*rettulit*]. C'est lui qui apprit aux vieux Latins à les célébrer, comme il l'avait fait lui-même, avec les jeunes Troyens, lorsqu'il était enfant

Servius commente le mot *rettulit*, qu'il considère comme un équivalent d'*innovavit* :

il refit/reproduisit [*innovavit*] ce qu'il avait déjà fait

Toujours dans un contexte politique, Servius commente le Chant XI, lequel expose diverses actions d'Énée et relate l'histoire et les actes héroïques de Camille. Dans l'extrait commenté, les ambassadeurs latins viennent demander à Énée la permission d'honorer leurs morts. Servius commente à nouveau les mots utilisés par Virgile. Le vers 104 se présente comme suit :

déjà, les émissaires latins arrivent de leur cité, couverts de branches d'olivier et demandant une faveur : qu'il [Énée] rende les corps dispersés par le fer dans les prés, qu'il permette qu'on les recouvre d'un « tumulus » de terre – essentiellement, qu'il n'y ait point de combat contre les vaincus et ceux qui sont privés de lumière/air (*aethere cassis*) – et qu'il épargne ceux qu'il appelait autrefois ses hôtes et beaux-parents

Servius commente les mots *et aethere cassis* (privés de lumière) :

[Virgile] ajouta ceci correctement, car ceux qui sont conquis pourraient retourner au/repandre [*innovare*] le combat

Une troisième application en contexte politique se dégage du commentaire de Servius sur le Chant XII, vers 573. Le Chant XII raconte la fin de l'épopée, laquelle tourne autour du duel Énée–Turnus. Dans l'extrait en question, Énée prépare l'assaut contre Latinus et réclame sa capitulation. Virgile s'exprime en ces mots :

Dois-je [Énée] attendre jusqu'à ce qu'il convienne à Turnus de se battre et, une fois vaincu, reprendre les armes ? Ô citoyens, voici le

commencement, l'apogée de cette abominable guerre. Apportez vite des torches et, avec du feu, demandez une fois de plus/réclamer à nouveau [*repscite*] l'alliance/le traité/le pacte

Servius commente le mot *repscite*, dont il fait un synonyme d'*innovaver*:

[Virgile] dit, laissez-nous renouveler par le feu les flammes de l'alliance. Essentiellement, «*repscite*» signifie «révoquer» [retourner à, demander à nouveau, rappeler], innover [*innovate*]

Le renouvellement en tant que rappel est également le sens que l'on peut retrouver chez Sidoine Apollinaire (430–89), poète, diplomate et évêque. Dans une lettre à son « Cher Eutrope » (*Epistulae* III : 6, 1), le saint évêque gallo-romain écrit :

Si votre loyauté vous rappelle [*innovatae*] que nous avons servi ensemble, si elle vous rappelle notre amitié/engagement sans cesse renouvelé par la suite, vous comprendrez que, bien que vous soyez au comble de la dignité, nous avons nous-mêmes atteint le comble de nos désirs.

Comme Servius, Prudence (348–413), poète chrétien romain, fait usage de plusieurs des significations ou contextes précédemment évoqués. Les références suivantes sont tirées du *Peristephanon* (couronne, telle la couronne d'un martyr), une œuvre (fin du quatrième siècle et début du cinquième) qui, poème par poème, chante le courage et la fin glorieuse des martyrs chrétiens. Trois poèmes emploient le terme innovation. Le *Peristephanon* 9 illustre le martyre de saint Cassien d'Imola, un maître d'école livré aux mains de ses étudiants qui lui firent subir les pires supplices, particulièrement celui qui consistait à écrire sur son corps comme on l'aurait fait sur une tablette : ils s'y prenaient avec une pointe de métal et, avec un petit stylet, ils effaçaient, recommençaient, et ainsi de suite :

D'autres brandissent des éperons et des pointes de fer, par l'extrémité que l'on utilise pour tracer des caractères dans la cire et, avec l'extrémité par laquelle sont effacés les mots inscrits plus tôt, une surface lisse est régénérée [*innovator*] à la place de la surface blessée. Par ces deux manœuvres, le confesseur du Christ est lacéré et déchiré/découpé. Une partie pénètre sa tendre chaire, l'autre coupe sa peau.

Ici, le point clé de la sémantique est l'usage de tablettes d'écriture, généralement faites de bois et recouvertes de cire d'abeille. Cette technique permet d'effacer complètement ce qui a été écrit; on peut remettre la couche de cire en place, puis écrire un autre texte. La surface d'écriture est ainsi rendue nouvelle/renouvelée, restaurée – un contexte (et une analogie) souvent répété dans lequel le mot apparaît, comme dans les *Épigrammes* du poète espagnol Martial (40–104) :

Vous effacez autant de fois que vous le souhaitez pour écrire de nouveaux textes

Le Peristephanon 12 de Prudence raconte les martyres de Pierre et Paul, qui sont l'un et l'autre morts à Rome, le même jour mais à un an d'intervalle, l'un par l'épée, l'autre crucifié. Deux monuments ont été érigés sur les rives du Tibre pour commémorer cela. On peut ainsi lire :

Voici revenir le jour où nous commémorons le triomphe apostolique, un jour ennobli par le sang de Pierre et de Paul. Un seul jour [le même jour], mais renouvelé/ramené [*innovatus*] par une année pleine, les vit couronnés d'une mort magnifique. Le marais du Tibre, celui qui languit près du fleuve, connaît les deux sépulcres ornés de leur double trophée; il est le témoin de la croix et de l'épée, qui ont vu deux fois ses plaines baignées de sang.

Chaque année à la même date, c'est comme si le même jour se renouvelait/ recommençait. L'image était déjà apparue plus tôt chez Virgile.

Le troisième exemple de Prudence (Peristephanon14) commémore le martyr d'Agnès de Rome, une jeune fille qui fut désirée par l'empereur, mais qui lui résista. Comme châtement, il la plaça, entre autres, dans un lupanar et la rendit accessible à tous. Le premier homme qui l'approcha fut aussitôt jeté par terre ! Le poème va comme suit :

D'aucuns rapportèrent qu'on lui [Agnès] avait demandé de prier le Christ afin qu'il apporte la lumière au coupable gisant au sol : alors un souffle nouveau/de vie renouvelé [*innovatum*] et une vision parfaite furent redonnés au jeune homme.

Les autres supplices s'achèveront de la même façon et les bourreaux se trouveront tout aussi mal en point que le premier. En définitive, ils

couperont la tête d'Agnès ou lui trancheront la gorge ; un châtiment de cette nature.

En somme, le concept d'innovation, ou plutôt le verbe (*innovate*), porte le sens de renouvellement. On peut repérer certaines variations, comme dans les psaumes ainsi que chez Osée (introduire de la nouveauté) et Servius (*imiter*), mais la représentation prédominante est celle d'un retour, d'un renouvellement.

Le développement du concept

Le concept d'innovation en tant que renouvellement se perpétue jusqu'à la Réforme. Au dix-septième siècle, par exemple, les personnes accusées d'innovation répliquent qu'elles ne font que revenir à des pratiques passées ou oubliées que le temps a corrompues, et non pas innover (voir chapitre 4). Par contre, pendant le Moyen Âge tardif, le concept acquiert de nouvelles significations.

La poésie continue d'appliquer le concept d'*innovo* de manière positive. Dans le Poème 2 de son *Iambici libri*, Augurelli (1456–1524), poète humaniste et alchimiste, rend hommage à Laurent de Médicis, sous le règne de qui la maison laurentienne était symbolisée par le phénix : «ad Laurentium Lauretanum patricium Venetum/phoenix sub quo domus Lauretana significatur [Le phénix, qui renaît de ses cendres, est fréquemment associé au laurier] ». Les deux apparaissent sur le blason de la famille laurentienne :

Il récolte des parfums étonnants transportés tout au long de la route de l'Inde et de la mer Rouge, avec lesquels il se recouvre, et il perdure, se renouvelant [*innovans*] sous l'unique et éternel laurier.

Innovans réfère clairement au phénix, qui renaît de ses cendres. Laurent survit en se renouvelant sans cesse sous le laurier, symbole du phénix – il est à la fois le même et perpétuellement nouveau.

La poésie introduit cependant un changement dans la signification, cela en mettant l'accent sur le futur. Cette signification est souvent employée dans un contexte matériel. Ici, *innovo* signifie changer,

transformer complètement. Tel est l'usage qu'en a fait Andrea Ammonio (1478–1517), ecclésiastique italien et poète latin. Le premier poème de *Carmina omnia*, qualifié par l'auteur de «carmen asclepiadeum» (c.-à-d., un poème en vers de 12 pieds d'après une vieille forme lyrique grecque) est dédié à Guillaume Monioius, baron anglais :

Appelée Lombardie jusqu'à présent, la Grande-Bretagne prit pour nom celui qu'elle porte aujourd'hui. Il en est donc ainsi: une longue journée/période change tout [*innovat*].

Dans une perspective à long terme, le changement de nom suggère ici que, éventuellement, le temps change/renouvelle/transforme/«innove» tout.

Un siècle avant Ammonio, Boccace (1313–1375), auteur italien, poète et humaniste de la Renaissance, aborde le changement et la transformation. Dans le poème intitulé *Alceste*, sixième poème de *Bucolicum carmen* (poème bucolique), Boccace imite les *Bucoliques* (ou *Églogues*) de Virgile en engageant Amintas et Mélibée dans un dialogue poétique. L'extrait chante, de la bouche d'Amintas, les beautés de l'Italie – une véritable leçon de géographie sur le Latium et la Campanie !

[Les monts] Massique et Gaure fleurissent, l'admirable Vésuve transforme [*innovat*] les vignes en vin, déjà les forêts de Falerne ravivent les ormes sur les collines et le Vulturne recueille les eaux.

Innovo traduit ici l'idée de transformation, de création en une nouvelle forme. Pour ne citer que quelques exemples supplémentaires : Stefanardo de Vimercate (1230–1298), professeur de théologie italien, fait usage du terme dans un poème intitulé *De controversia hominis et fortune* [on s'attendait à *fortuna*] [De la lutte de l'homme et la fortune]. Les vers 1018ss consistent en un hommage adressé à un puissant prince guerrier :

Avec sa démarche lente/lâche, Saturne complète son voyage trois fois en dix pas ; le bel attelage de six chevaux de Jupiter brille deux fois en six foulées. Vous, chaque jour pendant deux ans, grand et puissant

astre [Astripotens, épithète souvent attribuée à Jupiter], sans répit, votre grandiose force de Mars change [*innovat*] la face du monde.

Selon la sémantique du mouvement des astres qui « se renouvellent » en leurs orbites (révolution), une analogie déjà faite par Servius, *Innovo* signifie ici transformer / changer / créer de la nouveauté. Dans ses commentaires sur le Chant I de l'Énéide, Servius parle de l'idée de Virgile sur la révolution (circonvolution) du soleil et des années en tant qu'*innovatione* :

TRENTE: ou cela signifie qu'il n'a régné que trente ans, du moins c'est ce que dit Cato... à l'effet que, trente années s'étant écoulées, il fonda Albe. [GRANDES ORBITES (ou GRANDS CERCLES)]: il y a trois types d'année, ou bien c'est l'année lunaire qui comporte 30 jours, ou c'est l'année solaire qui est de douze mois, ou encore cela réfère au grand Tullius [Cicéron], qui évoque un cycle de *n* années comme dans son traité *Hortensius* « ces années légitimes qui comprennent *n* years ». Dans la présente citation, c'est principalement la comparaison lunaire qui domine et ailleurs, c'est la solaire (« entre-temps, le soleil complète sa grande circonvolution »). L'année est dite « anus » (soit anneau), c'est-à-dire qu'elle revient à elle-même comme c'est le cas dans la citation « l'année revient comme si c'était dans ses propres traces », ou par le fait de se renouveler [*innovatione*].

Stefanardo n'est qu'un des théologiens parlant du changement de cette manière au Moyen Âge tardif. Bonaventure (1221-74), théologien scolastique et philosophe, est le grand penseur franciscain – philosophe augustinien – qui enseignait à Paris au huitième siècle, au même moment où il engagea le dominicain Thomas Aquinas, l'aristotélien, dans une bataille tendue mais toujours courtoise. L'extrait suivant vient de *Rythmi* (poèmes, textes en vers) et porte le titre *Philomene*. Le poème évoque fortement un oiseau :

Puis, dans un déluge de larmes, il se rappelle son labeur, se souvient de la soif, la faim, le froid, la chaleur, les sueurs qu'il supporta avec dignité par la faute des pécheurs, tandis qu'il souhaitait changer [*innovare*] leur façon de vivre.

La signification est claire : c'est une question de changement/transformation des mœurs. On crée de nouvelles mœurs. On « innove » !

Au fil du temps, *innovo* développe aussi une application légale. Grégoire VII (1073–85) est le principal artisan de la réforme grégorienne, d’abord en tant que conseiller de Léon IX et ses successeurs, puis en tant que pape. Il voulait notamment purifier les traditions du clergé (le célibat, le nicolaïsme) et lutter contre la simonie (commerce de biens spirituels, tels les sacrements et les indulgences ; du nom de Simon qui, dans les Actes des Apôtres 8 : 18, s’était adonné à ce type de trafic ignoble) et le trafic des allocations, concernant particulièrement les évêchés. Dans une lettre célèbre, il s’attaque aux pratiques d’investiture par lesquelles certains évêques avaient accédé à leur position par la prière, et il rappelle la juste règle, qui stipule qu’un évêque accède légitimement à sa position grâce à sa foi et à ses aptitudes, pas par usurpation. Cette règle « qui a longtemps été négligée par l’Église à cause de nos péchés et qui a été déformée par une habitude coupable, nous désirons la restaurer (*restaurare*) et la mettre en application (*innovare*) pour la gloire de Dieu et le salut de la chrétienté entière... afin que l’évêque dûment élu d’après la doctrine de la vérité ne puisse être qualifié de voleur et de brigand ». Cela réfère au premier verset du chapitre 10 de Jean : « En vérité, en vérité, je vous le dis, quiconque n’entre pas dans la bergerie par l’entrée, mais escalade un autre côté, celui-là est un voleur et un brigand. Mais celui qui entre par la porte est le berger. » (Ladner, 1959 : 241).

Face à des individus récalcitrants qui continuent à s’opposer aux décrets de l’Église, les papes tels que Grégoire doivent régulièrement « innover » : pour rétablir et pour appliquer, pour rappeler (confirmer, réactiver) les ordres des autorités précédentes. Ils le font en délivrant des bulles pontificales qui renouvellent (*innovare*) les statuts légaux d’autrefois. En 1509, Jules II, patron de Michel-Ange (1503–13), créateur de la Garde Suisse et promoteur de la construction de la basilique Saint-Pierre, émet une bulle contre ceux qui aspirent à la papauté en pratiquant la simonie : « Si summus rerum opifex. Bulla contra aspirantes ad papatum symoniace innovata confirmata et approbata per

sacrum Lateranensem concilium¹³13 ». D'une perspective juridique, il est évident qu'*innovo* signifie ici renouveler/réactiver un statut légal.

La bulle pontificale de Jules n'est que la première d'une série de bulles semblables publiées au seizième siècle et appliquant *innovo* dans ce sens¹⁴14. Jules lui-même émet une seconde bulle en 1510

-
13. Le cinquième concile du Latran (1513–21), convoqué par Jules II juste avant sa mort et poursuivi par Léon X, mit fin au soi-disant débat conciliariste – le conciliarisme est une théorie ecclésiastique selon laquelle le concile a une autorité supérieure à celle du pape – et confirma la prééminence du siège de Rome. La bulle renouvelée (*innovata*), confirme (*confirmata*) et approuve (*approbata*) une décision du premier concile du Latran (1123).
14. 1509: « Si summus rerum ipifex. Bulla contra aspirantes ad papatum symoniace innovata confirmata et approbata per sacrum Lateranensem concilium [Si le créateur suprême des choses... Bulle contre ceux qui aspirent à la papauté en pratiquant la simonie, renouvelée, confirmée et approuvée par le concile du Latran] »; 1510: « Suscepti regiminis nos cura sollicitat. Bulla innovans et confirmans constitutionem sive extravagantem Pii II contra appellantes ad futurum concilium [Assumer le fardeau que nous avons reçu pèse sur nous / nous trouble / nous inquiète... Bulle néanmoins inhabituelle renouvelant et confirmant la position / la décision/ le règlement / le décret de Pie II contre ceux qui s'intéressent au futur concile] »; 1514: « Quoniam perversi difficile corriguntur. Sanctissimus Dominus noster Leo Papa X bullas Pii II, Sixti IV et Julii II contra criminosos et receptatores eorumdem promulgatas innovat [Puisque les coupables s'amendent avec difficulté... Notre très saint Seigneur, le pape Léon X, renouvelle les bulles de Pie II, Sixte IV et Jules II, promulguées contre les accusés/criminels et ceux qui les accueillent/abritent/protègent] »; 1517: « Bulla innovationis litterarum contra invadentes hostiliter terras et loca S.R.E. [S.R.E.: sanctae romanae ecclesiae] [Bulle de renouvellement de lettres émises contre ceux qui pénètrent dans les terres et propriétés de la sainte Église romaine avec une intention hostile] »; 1518a: « Bulla innovatoria brevis felicis recordationis Julii papae II contra Barones... in terris Ecclesiae [Bulle renouvelant un bref de ce pape d'heureuse mémoire Jules II contre les barons sur les terres de la sainte Église romaine] »; 1518b: « Bulla approbationis et innovationis Litterarum Bonifacii IX contra impediennes executionem Litterarum apostolicarum [Bulle d'approbation et de renouvellement des Lettres de Boniface IX contre ceux qui entravent l'exécution des Lettres apostoliques] »; 1528: « Onus pastoralis officii. Bulla aurea... innovatoria Bullae Julii II super sindicatu omnium magistratum et officialium in terris S.R.E., exceptis personis revendissimis legatorum cardinalium [Le poids du devoir pastoral... Une bulle d'or [une catégorie de bulles auxquelles un sceau d'or conférait un prestige supérieur] qui renouvelle la bulle de Jules II à propos de l'assemblée de l'ensemble des magistrats et officiers sur les terres de la sainte Église romaine, à l'exception du très vénérable

pour rétracter sa position sur le conciliarisme. Plusieurs bulles condamnent des individus ou groupes d'individus abusant des propriétés de l'Église et renouvellent d'anciennes condamnations. Il en va de même pour celles de Léon X¹⁵ et de bien d'autres :

Pie IV (1560), condamnant les duels déjà prescrits par ses prédécesseurs ainsi que les décisions sur la gestion des biens et les pratiques des sociétés; Clément VI (1528) à propos de l'assemblée de l'ensemble des magistrats et officiers sur les terres de la sainte Église romaine, à l'exception du très vénérable personnel de légats du cardinal; Clément VIII (1593), modifiant le statut des monastères « déclassifiés » de l'ordre de saint Basile.

Le changement : conservateur ou radical

Du quatrième au sixième siècle, le concept d'innovation est abordé en tant qu'action (verbe) — *innovo* —, comme chez les Grecs (*kainotomein*, *neoterizein*, *kainopoein*). Dans les documents ici étudiés, le substantif n'apparaît pas. *Innovo* suggère cependant un résultat, une nouvelle âme. En ce sens, *innovo* a une signification positive. La première et plus commune de ces significations est celle d'un renouvellement, spirituel et moral. Cette signification ne possède

personnel de légats du cardinal] »; la bulle d'or précédente est de Clément VII (1523–34); 1560: « Bulla... super confirmatione ac innovatione prohibitionis duellorum [Sur la confirmation et le renouvellement de l'interdiction des duels] »; 1593: « Bulla confirmationis et innovationis alterius bullae felicitis recordationis Gregorii XIII super approbatione reductionis monasteriorum ordinis sancti Basilii in Congregationem [Bulle confirmant et renouvelant une autre bulle de ce pape d'heureuse mémoire, Grégoire XIII, sur le consentement de la réduction des monastères de l'ordre de saint Basile au statut de congrégation] ».

15. 1514 (voir note 14): condamne les exactions et les crimes perpétrés en territoire romain; 1517: contre ceux qui pénètrent dans les terres et propriétés de la sainte Église romaine; 1518a: attaque les barons malfaisants qui agissent impitoyablement sur les terres appartenant à l'Église; 1518b: attaque ceux qui refusent de reconnaître et d'appliquer les Lettres apostoliques, soutenant que seuls les prélats de la région peuvent les doter d'une force exécutoire.

que peu ou pas la connotation d'introduction de quelque chose de (complètement) nouveau, bien qu'elle inaugure un nouvel « ordre » de choses. La seconde signification consiste à changer, introduire de la nouveauté, avec une perspective sur le futur, quelque timide qu'elle puisse parfois se révéler; il s'agit là de la signification de *novare* qui perdure depuis le quatrième siècle¹⁶. Elle apparaît fréquemment dans la Vulgate et régulièrement chez les poètes et auteurs chrétiens.

Malgré quelques variantes portant le sens d'imiter (recommencer) et de rénover (signification concrète), comme on en trouve respectivement chez Servius et dans livre des Maccabées, renouveler et changer/introduire de la nouveauté s'avèrent les deux significations prédominantes d'*innovo* au Moyen Âge. Ces dernières sont utilisées dans des contextes multiples et divers : spirituel, politique, matériel, culturel et légal. Nous avons ici les deux pôles autour desquels le concept variera au cours des siècles suivants, comme discuté dans le reste du présent ouvrage.

Après la politique (Grèce antique), c'est au tour de la religion (du christianisme) de façonner le sens du concept d'innovation. Ces deux dimensions de la vie sociale continueront de modeler le terme jusqu'au dix-neuvième siècle. Le protestantisme et le républicanisme constituent les principaux sujets des innovateurs, ou plutôt des critiques de ceux-ci. Voilà le thème de la Partie II ci-bas. Dans un contexte d'ordre soutenu par un idéal de stabilité, l'innovation devient une préoccupation et une composante majeure du vocabulaire associé au changement. À partir de la Réforme, l'innovation en tant que renouvellement représente un changement conservateur. Le concept est appliqué dans ce sens par des réformateurs modérés, mais aussi par ceux qui sont accusés d'innover et qui doivent défendre leur cause face à des critiques. En revanche, l'innovation entendue comme l'introduction de nouveauté est radicale. Elle défie le système

16. À son tour, *novare* admet aussi le renouvellement. Tel est l'usage du terme qu'en a fait Celse au premier siècle, dans cet extrait tiré du *Traité de la médecine*. Alors qu'il parle des fièvres, Celse rapporte le remède d'un certain Petron, un « traitement [plutôt] sévère » qui tue des patients. Le remède était indiqué comme « renouvelant et augmentant une maladie et attisant les fièvres » (*Traité de la Médecine* 3 : 9).

de valeurs en place en introduisant un élément entièrement nouveau à la place de l'ancien. Cette signification est celle des détracteurs des innovateurs ayant besoin d'un terme pour attaquer l'ennemi. Aucun innovateur n'a jamais pensé à se qualifier comme tel depuis la Renaissance. Machiavel se trouve être une exception en ce qui concerne l'utilisation positive du concept.

Chapitre 3

Innovation

Comment stabiliser un monde en évolution

Aux temps de tranquillité, [les princes] ne [s'imaginent] jamais que les choses peuvent changer. [Il] est de la faiblesse commune de l'homme de ne point s'inquiéter du calme avant la tempête.

Machiavel, *The Prince* XXIV

Il y a cinq cents ans, Nicolas Machiavel écrivait *Le Prince* (1513), une œuvre qui sera publiée à titre posthume. Par le truchement de cet ouvrage, Machiavel introduit une nouvelle « moralité » dans la politique. Machiavel, écrit Isaiah Berlin, « se met à généraliser sur le comportement de l'homme dans la société d'une nouvelle façon [...] Il ignore complètement les concepts et catégories – les falbalas de la routine – en fonction desquels les meilleurs penseurs et théoriciens de son temps avaient l'habitude de s'exprimer » (Berlin, 1972 : 160).

Selon Machiavel, la politique possède sa propre moralité, qui diffère de la moralité (chrétienne) prédominante de l'époque : la nécessité ou la flexibilité au lieu de la vertu morale (Skinner et Price, 1988 : 39), et le conflit comme vital pour l'État et non comme une entrave (Skinner et Price, 1988 : 66 ; Skinner, 1988b : 440).

Dans *Le Prince*, Machiavel explique comment un prince peut gérer un monde en constant changement. L'une des stratégies consiste en l'innovation. L'innovation constitue une ressource permettant de faire face au changement et aux malaises dans le monde, ou à la corruption, dans le sens de dégénération. Comme évoqué dans les deux chapitres précédents, jusqu'à Machiavel, l'innovation comporte une connotation à la fois négative et positive, cette dernière se présentant du moins chez les auteurs latins. Pour les auteurs chrétiens, les grammairiens et les poètes romains, *innovo* réfère à un « renouvellement » spirituel. L'innovation a une connotation positive pour Machiavel également, ainsi que le démontrera ce chapitre. L'innovation constitue une réalité politique et mérite une place dans l'arsenal d'un prince.

Le présent chapitre ne se veut pas un commentaire supplémentaire sur Machiavel. De tels écrits abondent dans la littérature. Le chapitre traite plutôt spécifiquement de l'idée d'innovation chez Machiavel, dont il n'existe que quelques analyses (Pocock, 1972, 1975 : Chapitre 6 ; Pappin, 2008). Dans *Le Prince*, l'innovation introduit des changements au sein d'un gouvernement et d'un État, à savoir des lois entièrement nouvelles et de nouvelles institutions. Cela ne représente toutefois que l'une des significations de l'innovation chez Machiavel. *Les Discours*, écrit quinze ans après *Le Prince*, propose une représentation différente de l'innovation. L'innovation est imitation ; un retour aux fondements originaux que le temps et les gens ont corrompus.

Le chapitre se divise en deux parties. La première examine *Le Prince* et *Les Discours* sous l'angle du changement et de son rapport avec l'innovation. La partie suivante analyse en quoi consiste l'innovation pour Machiavel. Elle étaye deux représentations différentes qui se

distinguent selon le contexte ou l'œuvre dans laquelle le concept est utilisé.

Remarque sur la méthodologie : il est impératif de consulter la version originale italienne. Comme je l'ai mentionné relativement aux auteurs grecs et latins, les traducteurs ne s'intéressent pas forcément au concept d'innovation et traduisent souvent le terme de façons diverses¹. Dans les versions du *Prince* de Quentin Skinner et Russell Price (1988), par exemple, *innovare* n'est pas traduit par innover (et la traduction n'est pas systématique : dans un cas, *innovare* est traduit par changer et dans un autre, par remplacer). D'autre part, Skinner et Price traduisent l'expression *introduttore di nuovi ordini* par innovateur (*The Prince* VI). Ce n'est pas une mauvaise traduction, considérant l'esprit du texte, mais une « inflation verbale », considérant que le mot innovateur apparaît seulement une fois dans *Le Prince*. Ainsi donc, si on ne consulte pas le texte original, un terme fondamental pour l'étude de l'innovation est soit manquant ou surestimé. D'un point de vue généalogique et sémantique, le terme innovation doit être traduit en tant que tel – ou du moins, il doit être abordé de façon critique².

Changement et innovation³

Grâce au patronage de son professeur Marcello Adriani, Machiavel (1469–1527) devient second chancelier de la république de Florence en 1498, à l'âge de 29 ans. Il sert alors le gouvernement jusqu'en 1513, soit jusqu'à ce que les Médicis regagnent la cité et dissolvent la République. C'est au cours des missions diplomatiques menées à ce poste qu'il étudie ce qui deviendra des leçons pour les princes.

-
1. J'utilise les traductions suivantes : *Le Prince* de Quentin Skinner et Russell Price (1988) et *Les Discours* de Richard Crick et Leslie Walker (2003).
 2. Je tiens à remercier spécialement Daniela Ghio. Sans ses connaissances de la langue italienne, je n'aurais pu dégager le sens du vocabulaire de Machiavel.
 3. Les premiers paragraphes de cette section sont basés sur Skinner et Price (1988).

Machiavel achève l'écriture du *Prince* en 1513 et espère que l'œuvre puisse l'aider à trouver un emploi auprès du gouvernement nouvellement établi. *Le Prince* traite de la manière dont un prince acquiert et conserve de nouveaux royaumes, soit par l'habileté (*virtu*) ou encore par les circonstances (*fortuna*). Une habileté exceptionnelle est rare. Or, *Le Prince* se penche sur les moyens par lesquels l'habileté résiste aux aléas du hasard, ou circonstances, et sur comment l'homme parvient à maîtriser son destin. Pour Machiavel, les caractéristiques du prince vertueux (*virtuoso*) ne s'avèrent pas celles étant alors connues en tant que vertus cardinales (sagesse, justice, courage, tempérance), ni les vertus princières (honnêteté, magnanimité, libéralité), ni la moralité. Le prince doit faire ce que dicte la nécessité. Pour obtenir l'honneur, la gloire et la renommée, un prince doit faire acte de méchanceté et/ou de vertu, utiliser la force et/ou la fraude (être un lion et un renard), selon les circonstances. La vertu, ou habileté, dénote la flexibilité (Skinner et Price, 1988 : 40). Toutefois, bien que de posséder des qualités estimables ne soit pas un prérequis, le prince doit toujours paraître bon. Ainsi doit-il apprendre l'art de la fourberie, en plus de se faire bon simulateur et dissimulateur. L'innovation fait partie de cet arsenal. Utilisant comme modèle Francesco Sforza, duc de Milan, Machiavel professe qu'il est nécessaire :

[de] gérer efficacement les ennemis, de rassembler des alliés, de conquérir (soit par la force ou par la ruse), d'inspirer au peuple la dévotion tout autant que la crainte déférente, d'être suivi et respecté par les troupes, de neutraliser ou détruire ceux qui sont susceptibles de vous nuire, de remplacer [*innovare*] les anciennes institutions par de nouvelles, d'être à la fois sévère et aimable, magnanime et généreux, de dissoudre les troupes loyales et former une nouvelle armée, de maintenir les alliances avec les rois et autres princes de sorte qu'ils soient soit heureux de vous être utiles ou freinés dans leurs élans à vous nuire. (*The Prince* VII)

Machiavel ne connaîtra aucun succès avec *Le Prince* et ne sera pas non plus engagé par les Médicis. Il se consacre donc à l'écriture. De cette période émergeront les *Discours sur la première décade de Tite-Live* (1517). Ici, Machiavel ne s'intéresse pas aux régimes

princiers, mais aux républiques et à la contribution de la liberté⁴ quant à la noblesse des villes. Il recourt à l'histoire (Rome) dans le but de trouver des réponses. Pour obtenir la liberté, la conserver et prévenir la corruption, il est, une fois de plus, nécessaire que le prince choisi possède la même *vertu*, ou habileté, que celle définie dans *Le Prince*. Mais, par-dessus tout, il faut que des institutions appropriées soient développées afin d'instiller cette même qualité dans la religion, car celle-ci terrorise les gens et les incite à privilégier le bien de la communauté. Il convient alors d'opter pour une constitution mixte, du fait que cette dernière équilibre (sans éliminer) les factions opposées (les gens ordinaires et les riches).

Machiavel a vécu dans une période de grands changements. « Certaines des nouvelles caractéristiques de la théorie politique italienne du quatorzième siècle, suggère Skinner, s'expliquent mieux en tant que série de tentatives pour s'adapter aux changements de la vie politique italienne. » (Skinner, 1988 : 408) Deux changements, ou forces, sont considérés comme néfastes pour la sécurité et la liberté des cités-États (Skinner, 1988 : 418). L'un résulte de facteurs externes, à savoir la conquête étrangère. Dans les années 1490, la France envahit l'Italie et les Médicis sont contraints à l'exil. Ces derniers regagnent le pouvoir en 1512, mais sont à nouveau expatriés de 1527 aux années 1530, où ils parviennent enfin à convertir la République à la principauté. En deuxième lieu, les dissensions internes et la division surgissent de factions et d'individus puissants « régissant selon [leurs] intérêts égoïstes au lieu de promouvoir le bien commun ». Dès le quatorzième siècle, ce contexte pousse plusieurs auteurs à chercher une forme de gouvernement qui soit à même de préserver la sécurité (pour le prince et ses sujets) et la liberté (pour le peuple). Il engendre la théorie du gouvernement républicain et l'humanisme civique. John Najemy décrit l'humanisme civique comme une idéologie émergeant de la peur, ou « horreur des conflits politiques » (Najemy, 2000 : 97) : « Ce fut la transformation de la politique intérieure des années 1380 [l'été explosif de 1378 et la crainte d'une révolution sociale] aux premières

4. Indépendance de toute autorité – interne et externe – et autonomie gouvernementale.

décennies du quinzième siècle... qui généra l'idéologie de l'humanisme civique» (Najemy, 2000 : 81).

Le changement est un élément central de la pensée de Machiavel : « Les affaires humaines fluctuent continuellement et ne peuvent rester immuables » (*The Prince* I : 6 ; voir aussi la préface dans *The Discourses* II). Comment peut-on garder le pouvoir face aux changements constants et comment peut-on affecter le cours des choses ? Pour Machiavel, ni les circonstances, ni Dieu ne régissent tout. Les hommes peuvent maîtriser les circonstances, pour autant qu'ils usent d'habileté. « La fortune est l'arbitre de la moitié de nos actions, mais elle laisse l'autre moitié en notre pouvoir. » Voilà qui est compliqué : « L'homme ne peut ainsi changer, soit parce que ses penchants naturels sont trop forts pour le lui permettre, soit parce que, ayant toujours prospéré en procédant d'une certaine façon, il ne peut croire bon de changer ses méthodes ». Pour réussir à maîtriser les circonstances, les hommes doivent se montrer flexibles et modifier leur conduite. Les hommes « triomphent si leurs méthodes concordent avec les circonstances » (*The Prince* XXV).

Le Prince

Dans *Le Prince*, Machiavel propose une typologie des États et explore « comment les principautés peuvent être régies et maintenues » (*The Prince* I). Les États sont soit des républiques (abordé dans *Les Discours*) ou des principautés (soit le sujet du *Prince*). Les dernières sont ou héréditaires, ou nouvelles, et les nouvelles sont soit complètement nouvelles ou acquises. Selon Machiavel, les États héréditaires sont beaucoup plus difficiles à conserver que les nouveaux États, car les gens sont « accoutumés » au prince. Celui-ci n'a pas à changer l'ordre établi et les gens sont bien disposés à son égard, sous réserve qu'il se comporte convenablement. « L'ancienneté et la continuité de la gouvernance de sa famille effacent la mémoire des causes des innovations [*innovazioni*] [passées]. » (*The Prince* II) Il en va toutefois autrement pour les nouvelles principautés : « [L]es nouveaux États sont remplis de dangers » (*The Prince* XVII). « Les hommes sont prêts à changer de dirigeant lorsqu'ils croient pouvoir améliorer

leur sort, et cet espoir les mène à prendre les armes contre celui qui règne⁵. » Par conséquent, « un nouveau prince est toujours contraint à accabler ses nouveaux sujets, autant par le biais de son armée que par les innombrables charges entraînées par la conquête d'un État. Il en résulte qu'il se fait des ennemis » (*The Prince* III).

Lorsqu'un territoire conquis se trouve dans le même pays, où la même langue est parlée, il est facile de le conserver, « à condition que l'ancienne façon d'être soit préservée et que les habitudes demeurent les mêmes » (*The Prince* III). Le prince doit anéantir l'ancienne famille souveraine et « non changer les lois et imposer de nouvelles taxes ». Par contre, si le territoire annexé est étranger, des difficultés surviennent. Machiavel soumet deux solutions. D'abord, le prince doit aller vivre sur ce territoire (afin de détecter très tôt les problèmes), y établir des colonies et s'instituer comme un protecteur. Ensuite, les gens s'étant accoutumés à un certain mode de vie, il doit détruire les anciennes institutions politiques. Mais, malgré le passage du temps et les bienfaits accordés par le nouveau prince, les libertés perdues et les anciennes institutions ne seront jamais oubliées⁶.

L'aisance avec laquelle un prince peut fonder et maintenir une principauté entièrement nouvelle dépend de plusieurs facteurs. L'un de ces facteurs est l'habileté (*virtu*) (par opposition à la chance, ou *fortuna*), ou savoir reconnaître les opportunités. L'innovation s'avère précisément une telle habileté. Elle est ardue au premier abord, mais fructueuse par la suite (*The Prince* VI) :

Ceux qui deviennent souverains par leurs propres habiletés n'accèdent au pouvoir qu'avec difficulté, mais une fois cela accompli, ils le maintiennent aisément. Les difficultés rencontrées viennent en partie des nouvelles institutions et lois qu'ils sont contraints d'introduire dans l'ordre pour établir leur pouvoir et le protéger [...] L'initiative

5. Sur les nouveaux régimes considérés suspects, voir la lettre de Machiavel à Francesco Vettori (Skinner et Price, 1988 : 93-95).

6. « Quiconque devient maître d'une cité accoutumée à vivre en toute liberté, et qui ne la détruit point, doit s'attendre à ce que celle-là même le détruise ». Cela est dû au fait que les habitants « n'oublieront jamais leurs libertés perdues et leurs anciennes institutions, et s'efforceront aussitôt de les récupérer à la première occasion » (*The Prince* V).

d'introduire une nouvelle forme de gouvernement est une entreprise très difficile et dangereuse [...] pour la raison que tous ceux qui profitent de l'ancien régime s'opposeront à [l'introduction d'un nouveau], alors que ceux à qui pourrait bénéficier le nouveau régime ne sont, au mieux, que de tièdes défenseurs. Cette tiédeur émane de la peur de leurs adversaires, lesquels ont la loi en leur faveur, et de l'incrédulité des hommes, qui ne trouvent pas de raison d'être aux choses nouvelles à moins d'en avoir constaté le bon fonctionnement. Il en résulte qu'à chaque fois que les ennemis du changement ont la chance d'attaquer l'innovateur [*innovatori*], ils le font avec grande vigueur, tandis que les défenseurs agissent sans conviction; de sorte que [l'innovateur] et ses partisans se trouvent en grand danger.

Outre l'innovation, la force est donc nécessaire pour persuader les gens: « Il est aisé de persuader [les gens] de quelque chose, mais difficile de les maintenir dans cette persuasion. Lorsqu'ils ne croient plus en vous et en vos plans, vous devez alors être disposé à les faire croire par force⁷ » (*The Prince VI*).

Puis arrive la nouveauté intellectuelle, ou l'originalité (l'innovation!) de Machiavel (*The Prince XV-XXI*). « De quelle manière un prince doit-il agir envers ses sujets et alliés? », demande Machiavel. La réponse de ce dernier « diffère des préceptes proposés par d'autres » suggérant qu'un prince d'État doit se conduire honorablement

7. Il existe trois autres manières de devenir un prince et de maintenir de nouveaux États. La première est la faveur des circonstances. Il est cependant difficile de maintenir un tel État en raison de l'inexpérience probable du conquérant et du manque de forces loyales. « Les États qui croissent promptement seront détruits par les premiers vents glacials de l'adversité » (*The Prince VII*). La seconde clé pour s'élever en tant que prince réside dans la méchanceté. Dans ce cas, la cruauté doit être bien employée. « Les cruautés doivent être commises toutes à la fois de sorte que, parce qu'elles se font moins ressentir, elles engendrent moins d'amertume; les bienfaits doivent [alors] être offerts un à un, de manière à ce qu'ils soient savourés davantage. » (*The Prince VIII*) La dernière manière fait appel à la sagacité ou la faveur (aide) des citoyens (*The Prince IX*). Machiavel parle aussi des armées (une armée personnelle ou des mercenaires), des fortifications et de l'artillerie (*The Prince X, XII-XIV*) et suggère « [qu']un prince ne devrait avoir d'autres objectifs et préoccupations, ni ne devrait se consacrer à autres choses que la guerre, ses méthodes et ses pratiques ».

(Aristote, Cicéron, Sénèque, de même que des humanistes tels que Patrizi, Platine, Pontano, Castiglione). Certes, « il serait très louable pour un prince de posséder toutes [...] ces qualités tenues pour bonnes [clément, digne de confiance, compatissant, intègre, dévoué]. Mais [...] cela n'est guère possible ». D'après Machiavel, « un prince qui souhaite maintenir son pouvoir doit être prêt à se comporter immoralement lorsque nécessaire [...] Se livrer à des actions d'apparence vertueuse pourrait résulter en sa propre ruine, tandis que commettre des actes qui s'apparentent au vice pourrait conforter sa position et entraîner sa prospérité⁸ » (*The Prince* XV).

Si toutes ces « mesures » sont mises en pratique⁹, le pouvoir d'un prince ne se trouvera établi que « plus sûrement et plus solidement » que celui d'un prince héréditaire (*The Prince* XXIV) :

-
8. La méchanceté est préférable à la générosité : « De notre temps, nous n'avons vu réaliser de grandes choses que par les princes qui passaient pour avarés » (*The Prince* XVI). La cruauté est meilleure que la clémence : « [I] est beaucoup plus sûr d'être craint que d'être aimé » (*The Prince* XVII). Il est mieux de décevoir que de tenir des promesses, d'être à la fois le renard (fraude) et le lion (force), une métaphore souvent citée de Cicéron à Bacon à Pareto. « Faites-vous renard afin de reconnaître les pièges, et lion pour faire peur [...] Les hommes sont si naïfs, et tant dominés par les besoins immédiats, qu'un escroc adroit trouve toujours en grand nombre des personnes qui se laisseront tromper ». Un prince « ne doit pas, en réalité, posséder toutes les qualités, mais doit certainement en donner l'impression [...] S'il devient nécessaire de s'abstenir, il doit être prêt à agir dans le sens inverse [...] Un prince doit [...] être capable de s'engager sur la voie des méfaits lorsque cela devient nécessaire [...] Un prince qui souhaite maintenir son pouvoir est souvent contraint à agir immoralement » (*The Prince* XVIII). Néanmoins, un prince « doit éviter tout ce qui le ferait haïr ou mépriser » (et qui susciterait le complot). À cette fin, il doit créer une image de lui, affichant « grandeur, courage, sérieux et force ». Les princes « doivent laisser les tâches odieuses à d'autres, mais se réserver celles qui accroissent leur popularité » (*The Prince* XIX). « La meilleure forteresse qu'un prince puisse posséder est de n'être point haï par le peuple » (*The Prince* XX). Comment est-il autrement possible d'acquérir une bonne réputation ? « Entreprendre de grandes campagnes et accomplir des actes extraordinaires » ; « se mont[rant] comme un amateur de talent et honor[ant] ceux qui excellent en tout art » ; « entreten[ant] l'amusement des gens par des fêtes et spectacles » (*The Prince* XXI).
9. Ainsi que des mesures concernant les secrétaires et conseillers (*The Prince* XXII et XXIII).

Car les hommes sont beaucoup plus intéressés par les actions du présent que par le passé, et s'ils jugent leur situation prospère, ils s'en trouvent satisfaits et ne cherchent pas le changement. En fait, ils feront tout ce qui est en leur pouvoir afin de défendre un nouveau prince, pourvu qu'il ne manque point à d'autres égards. Il acquerra ainsi une double gloire : celle d'avoir fondé une nouvelle principauté, et celle de l'avoir ornée et consolidée avec de bonnes lois, des armes solides, des alliés fiables et une conduite exemplaire.

Les Discours

Les Discours offre une perspective différente sur la politique. L'ouvrage est voué à la défense des républiques en tant que forme de gouvernement préservant le mieux la liberté et la sécurité, son pouvoir étant partagé entre les classes inférieure et supérieure. « Jamais un État ne devrait abandonner au petit nombre le pouvoir de décision sur toute question qui, dans l'ordre naturel des choses, est déterminante pour le maintien de la république¹⁰. » (*The Discourses* I : 50)

À nouveau, Machiavel admet son originalité : « J'entreprends de défendre une cause contre laquelle tous les historiens se sont déclarés [...] J'en tire ainsi une conclusion contraire à cette opinion générale voulant que les peuples, lorsqu'au pouvoir, soient légers, inconsistants et ingrats ; et soutiens que ces défauts ne s'avèrent en aucun cas plus naturels aux peuples qu'aux princes » (*The Discourses* I : 58). Le peuple :

[e]st plus prudent, moins volage, et meilleur juge qu'un prince [...] Le gouvernement des peuples est supérieur à celui des princes [...] Si les princes se montrent supérieurs aux peuples pour élaborer des lois, règles de vie civile, statuts et nouvelles institutions, les peuples sont à leur tour si supérieurs quant au maintien de ce qui a été institué [...] On verra toujours moins d'erreurs commises par le peuple que par les princes. (*The Discourses* I : 58)

10. Dans une république, un prince doit choisir des méthodes pacifiques (plutôt que la guerre) afin de persuader les citoyens (récompenses et générosité, pas seulement des répressions). La dictature est acceptable temporairement en tant que mesure extraordinaire : « une issue contre les événements extraordinaires » (*The Discourses* I : 34).

Pour Machiavel, une république commence avec un homme, un « organisateur » (innovateur) prudent et vertueux (*The Discourses I*: 9). Par contre, le maintien d'une république repose sur ses institutions¹¹. Et, un prince ne devrait pas hésiter à innover à cet effet. Dans un État corrompu, « l'introduction de nouvelles lois [*innovazione*] requiert la modification des institutions » (*The Discourses I*: 18). *Les Discours* (I: 9) traite de l'innovation dans les mêmes termes: le changement des anciennes institutions.

Alors que *Le Prince* utilise l'innovation avec une perspective sur le futur – l'introduction de nouvelles lois, des lois totalement nouvelles, inconnues de l'État conquis –, *Les Discours* se tourne vers une autre signification et pose un regard sur le passé, ou l'histoire. Rome constitue ici le modèle de Machiavel¹². Une fois de plus, celui-ci marque son originalité. Dans le domaine des affaires politiques, il note un « manque de juste appréciation de l'histoire ». On honore et admire l'Antiquité, mais on l'imité rarement. « Je veux arracher les hommes à cette façon de penser [...] J'ai décidé d'emprunter une nouvelle voie qui n'a encore jamais été explorée ». Voilà qui est une tâche difficile. Comme la « quête de nouvelles mers et terres inconnues [...], il a toujours été [...] périlleux de découvrir des systèmes nouveaux, des méthodes nouvelles¹³ » (*The Discourses*, Préface).

-
11. En plusieurs endroits des *Discours*, Machiavel dit que les hommes meurent et les princes changent (voir I: 9, 11, 17, 19): les lois, tribunes et cour de médiation entre le peuple et le Sénat (*The Discourses I*: 5–10). La religion (et non l'Église, « qui maintient l'Italie divisée ») est ici d'une grande aide (*The Discourses I*: 11–15). La religion est une institution ou un « instrument nécessaire par-dessus tous autres pour le maintien d'un État civilisé », « réformer » une cité et fomenter des guerres: les citoyens ont « davantage peur de rompre un serment que d'enfreindre la loi [...] Ni, en fait, jamais un législateur n'introduisit-il de lois extraordinaires sans avoir recours à Dieu, car elles n'auraient été autrement acceptées par le peuple » (*The Discourses I*: 11).
 12. Le premier livre des *Discours* est consacré au développement constitutionnel de Rome; le deuxième traite de la croissance de l'Empire romain; et le troisième porte sur le rôle de grands hommes dans la prospérité de l'Empire.
 13. « Les mêmes désirs et les mêmes passions règnent dans toutes les cités et chez tous les peuples, comme il en a toujours été. De sorte que, si l'on examine le passé avec diligence, il est donc aisé de prévoir le futur de tout État [...] Mais puisque de telles observations sont négligées et qu'elles se trouvent

Selon Machiavel, il existe deux types de cités. L'une est, comme Rome, une cité libre et sûre, bâtie par les natifs et organisée en suivant des lois et une discipline stricte. À l'autre extrême se trouve une cité à l'image de Florence, qui, parce qu'elle a été acquise et construite par des étrangers, connaît des difficultés. « Il est presque impossible que les États de ce genre soient, par quelque éventualité, remis sur le droit chemin. » Il est très difficile « [d']introduire l'ordre sans encourir des risques, car déjà peu d'hommes accueillent les nouvelles lois établissant un nouveau régime dans l'État, sauf lorsque la nécessité de telles lois leur apparaît évidente » et « une telle nécessité ne survient jamais sans danger : l'État pourrait aisément se voir anéanti avant que le nouveau régime n'ait été mené à terme » (*The Discourses* I : 2).

Machiavel contemple l'histoire et demande, « quelles furent les formes d'institution de la cité de Rome et par quelles circonstances s'élevèrent-elles jusqu'à la perfection ? » (*The Discourses* I : 2). La réponse de Machiavel est une forme combinée de gouvernement qui laisse place aux (ou plutôt, régularise les) conflits. Comme Skinner le souligne, « la conviction que toute discorde civique doit être proscrite car factieuse, associée avec celle que la dissension constitue l'une des plus grandes menaces pour la liberté politique, avait formé l'un des plus grands thèmes de la théorie politique florentine de tous les temps depuis la fin du treizième siècle » (Skinner, 1978a : 182). En revanche, pour Machiavel, les tumultes, la discorde et les conflits ne nuisent pas à la liberté dans une république, mais sont plutôt une conséquence de la participation politique (*The Discourses* I : 4). La discorde et les querelles entre le peuple et les nobles produisent des effets salutaires : « [L]es bonnes lois [naissent] de ces mêmes tumultes que plusieurs condamnent si inconsidérément [...] Les tumultes méritent les plus

incomprises par le lecteur, ou, lorsque comprises, ne sont pas appliquées par ceux qui gouvernent, il en résulte que des désordres similaires se produisent en tout temps » (*The Discourses* I : 39). « Tous les événements de ce monde présentent, depuis toujours, des similitudes marquées avec ceux qui les ont précédés » [...] « Les hommes ont et ont toujours eu les mêmes passions, d'où le fait que les effets produits soient nécessairement les mêmes » (*The Discourses* III : 43).

grands éloges puisque, outre qu'ils accordèrent au peuple sa part dans l'administration, ils servaient de gardiens des libertés romaines» (*The Discourses* I: 4).

La grandeur de Rome, selon Machiavel, vient du fait qu'elle soit une république, et son expansion découle de son inventivité en matière de guerre: «[C]ombien judicieux furent [les Romains] de s'écarter des méthodes généralement admises» (*The Discourses* II: 6). Par méthodes, Machiavel n'entend pas l'armement ou la technologie¹⁴. Il croit davantage en la stratégie qu'en l'artillerie: les «méthodes» de guerre – les sièges, les assauts (*The Discourses* II: 32) –, les tactiques d'opérations militaires (appelées nouveaux équipements, inventions); tout dépend du bon usage des circonstances, de la discipline et des habiletés (*The Discourses* III: 10–15). *Le Prince* présente des observations semblables. On n'y trouve que quelques mots sur les forteresses – et seulement une mention des armes à la toute fin. Pour Machiavel, un prince doit certes fortifier sa cité (*The Prince* X), mais

14. «Il n'est pas vrai, contrairement à ce que l'on prétend, que la guerre ne sera incessamment réduite qu'à une question d'artillerie» (*The Discourses* II: 17). L'artillerie doit être soutenue par des méthodes solides et une armée disciplinée (infanterie). «C'est l'infanterie qui doit constituer le fondement et le nerf d'une armée et qui doit être tenue en haute estime» (*The Discourses* II: 18). Pour Machiavel, l'artillerie favorise certainement le «succès» d'une nation à la guerre. Cependant, parce que les attaques avec de tels équipements sont généralement de courte durée, les «armées en viennent [tôt] au combat à mains nues [et] ni l'artillerie lourde, ni la légère, ne peut les atteindre». En bref, Machiavel préfère à l'artillerie une bonne infanterie, loyale et entraînée. «L'artillerie est utile à une armée à condition qu'elle soit soutenue par la bravoure». De façon similaire, Machiavel ne privilégie pas les forteresses (*The Discourses* II: 24): «Rome n'a jamais tenu de cités ou de provinces au moyen de forteresses, sauf lorsqu'elles étaient déjà construites». D'une part, si elles sont construites pour contrôler les citoyens, les forteresses sont néfastes pour les sujets d'un prince. Cela rend ces derniers furieux et rebelles – en fait, les citoyens se rebellent déjà lorsqu'un prince projette de bâtir une forteresse. Pour Machiavel, il est préférable pour un prince d'user d'habileté (*virtu*) et de miser sur la loyauté des sujets. D'autre part, si elles sont édifiées pour se défendre contre l'ennemi, les forteresses sont «futiles» en raison de l'artillerie, et encore davantage si un prince possède une bonne armée.

« la meilleure forteresse qu'un prince puisse posséder est de n'être point haï par le peuple » (*The Prince* XX).

L'étude du passé évoque chez Machiavel le concept de rénovation : la restauration (renouveau, renaissance) des institutions (religion et gouvernement) depuis leurs fondements. Voilà ce que les grands hommes ont fait pour contribuer à la grandeur de Rome.

Les changements qui déterminent leur [corps mixtes tels que religions et républiques] maintien sont ceux qui les ramènent à leurs principes. Ainsi, [les États] les mieux constitués, ceux qui subsistent le plus longtemps, sont ceux dont les institutions admettent de fréquentes rénovations [« les lois mettant un frein à l'ambition humaine et à l'arrogance »], ou qui sont entraînés dans un tel renouvellement par quelque événement étranger à leur constitution [...] Sans cette rénovation, ces corps ne peuvent survivre [...] Leur renouvellement [...] doit s'opérer en les reportant à leurs origines [...] Il n'est rien de plus nécessaire pour une communauté, que ce soit un corps religieux, un royaume ou une république, que de restaurer le prestige qu'elle détenait au commencement, et de veiller à ce que cela soit engendré ou par de bonnes institutions, ou par des hommes de vertu, ou plutôt par une force extrinsèque. (*The Discourses* III : 1)

Qu'est-ce que l'innovation ?

John Pocock mérite mention pour avoir attiré l'attention sur *Le Prince* en tant qu'écrivain sur l'innovation (Pocock, 1972, 1975 : chapitre 6). Néanmoins, 40 ans plus tard, l'analyse de Pocock nécessite certaines révisions. Pocock suggère que *Le Prince* offre une « typologie » des innovateurs (politiques). Cela se trouve être une surinterprétation. Certes, *Le Prince*, tout comme la plupart des écrits de Machiavel, multiplie les typologies (sous forme de dichotomies), comme l'a souligné Ernst Cassirer (Cassirer, 1946 : 156). Cependant, on ne trouve aucune typologie explicite de l'innovation ou des innovateurs dans *Le Prince*. Pour Machiavel, il y a les innovateurs et les non innovateurs (ceux qui comptent sur les circonstances en tant qu'artisans

de leur destin). Il faut être prudent et se garder de « typologier » les types de princes¹⁵ en des catégories d'innovateurs. Machiavel aborde comment les nouveaux princes connaissent plus ou moins de succès dans leurs actions, en fonction de leur habileté à traiter avec le peuple impliqué ainsi qu'avec leurs adversaires, et selon la nature des actes posés. Mais leurs actions ne sont pas toutes « novatrices » – à moins que l'on assimile l'innovation à n'importe quel type de changement, une association contestée par maints théoriciens de l'innovation (voir chapitre 10).

Il faut également veiller à ne pas assimiler l'action – toute action d'un nouveau prince – à l'innovation, simplement parce que cette action vient d'un « nouveau » prince. Pocock compare la simple action ou le changement – tout changement – à l'innovation du fait que tous deux perturbent la coutume et la tradition. Nulle part Machiavel n'a-t-il défini l'innovation comme, ou même suggéré que l'innovation consiste en, « le renversement d'un système établi », en « la destruction d'un système légitimateur préexistant » (Pocock, 1975 : 160, 161). Les innovateurs sont ceux qui se comportent différemment, par exemple ceux qui introduisent de nouvelles lois – et non ceux qui régissent de nouveaux régimes selon d'anciens moyens, tels que la force.

Toutefois, le changement n'en demeure pas moins une idée essentielle à la juste compréhension de l'innovation chez Machiavel – plus que ne le sont les circonstances (*fortuna*), contrairement à ce qu'évoque Pocock. Des multiples significations de *fortuna* rencontrées chez Machiavel et rapportées par Skinner et Price, une seule réfère au changement – bien que les auteurs n'utilisent pas ce concept (changement) dans leur analyse ; *fortuna* constitue « une force ou un agent intervenant dans les affaires humaines » (Skinner et Price, 1988 : 104–06). C'est précisément ce concept de changement, tel qu'approfondi au chapitre 25 du *Prince*, qui s'avère l'idée fondamentale dans la compréhension de l'innovation : le changement en tant que contexte de fond

15. Devenir prince par habileté, par chance (faveur), par méchanceté ou par sagacité ; chacun de ces cas est abordé dans un chapitre distinct (*The Prince* VI–IX).

de l'innovation. On innove en réaction à un changement de situation qui requiert de nouvelles façons de faire les choses ou implique de nouvelles choses à faire. On parle d'innovation lorsque, face à des changements, on altère les choses – à la manière de Machiavel lui-même – en introduisant un nouvel élément, dans le but de stabiliser un environnement tumultueux.

Ce qu'il manque dans l'analyse de Pocock est une représentation de l'innovation à l'époque de Machiavel, de même qu'une compréhension critique de la catégorie¹⁶. Mais, je ne souhaite pas entrer dans un débat scolastique et stérile avec Pocock et n'offrir qu'une interprétation supplémentaire de l'idée d'innovation chez Machiavel. Mon intention est plutôt d'établir la ou les significations de l'innovation chez l'auteur comme « moment » d'une importance particulière pour l'innovation en tant que catégorie de la pensée occidentale.

Pour Machiavel, l'innovation ne possède pas de connotation de créativité ou d'originalité¹⁷. Certes, ce dernier souligne maintes fois sa propre originalité et le fait donc consciemment, comme on l'a vu. Par contre, Machiavel n'emploie pas le concept d'innovation à cette fin, pas plus que ne le fera plus tard Francis Bacon – second auteur d'importance sur l'innovation après Machiavel (voir chapitre 9). Pour ces deux auteurs, l'innovation demeure politique¹⁸.

16. Je suggère que les lecteurs intéressés par l'analyse de Pocock fassent la lecture de Pocock (1972) plutôt que de Pocock (1975), la première référence consistant en une analyse plus concise et moins imprécise du concept d'innovation.

17. Le mot ingéniosité existe déjà à cet effet, bien qu'il soit rarement utilisé dans le sens de créativité avant le dix-huitième siècle (Murray, 1989). Machiavel emploie *ingegno* (et *ingegnoso*) pour qualifier un prince d'intelligent, adroit, avisé et ingénieux et le compare à un renard (Rebhorn, 1988). Il utilise également des termes tels que *savi*, *virtuoso*, et *arte*. Ces « habiletés » sont associées à l'action et non à la pensée.

18. Il existe plusieurs similarités entre Machiavel et Bacon, et celles-ci ont souvent été exposées (p. ex., Rebhorn, 1988) : soulignant les « fondements » ; contrastant leur originalité et les fantasmes, spéculations et théories ; acceptant la rhétorique (la nécessité de « conserver les noms ») ; changeant de hiérarchies : « Notre religion a glorifié les hommes humbles et contemplatifs, plutôt que les hommes d'action. Elle a désigné comme souverain bien l'humilité de

Le mot innovation et ses variantes apparaissent à sept reprises chez Machiavel (voir tableau 3.1). Les occurrences du mot sont donc rares. En revanche, un champ sémantique entier est utilisé, et de ce vocabulaire peut être dégagée la signification du concept. Les principaux termes employés par Machiavel sont changer, modifier et alterner. D'autres font partie d'une famille de mots comportant le radical re- : rénover, réformer, restaurer. D'autres encore sont initiative et entreprise¹⁹. Pour Machiavel, l'innovation altère les institutions de base par l'introduction de nouvelles lois, de nouvelles pratiques et de nouvelles méthodes. De telles innovations permettent au prince de discipliner le peuple et de maintenir l'ordre, et lui apportent honneur. « Il n'est rien qui ne procure autant d'honneur à un nouveau prince que les nouvelles lois et pratiques qu'il a su concevoir [...] C'est l'invention de telles méthodes de combat qui rehausse la réputation d'un nouveau prince, l'établissant comme un grand chef » (*The Prince* XXVI).

L'innovation en tant qu'introduction de nouvelles lois – de toutes nouvelles lois – ne s'avère que l'une des significations que revêt l'innovation. *Les Discours* porte une autre connotation, ou s'en tient plutôt à une connotation de l'époque (voir chapitre 2). Le temps corrompt les choses, comme il corrompt le corps humain. « La ruine des cités [...] a lieu lorsque les institutions des républiques ne varient point avec les circonstances [...] mais changent très lentement. » (*The Discourses* III : 9) D'où le besoin de rénover, raviver, restaurer les fondements, origines, ou principes. C'est là l'essence même des *Discours*. L'innovation est l'imitation des grandes actions (triumphales) de l'homme (*The Discourses* III) et celle (le retour à) d'anciennes institutions.

l'homme, l'abnégation, et le mépris des choses triviales [...] Ce genre d'éducation et ces graves mésinterprétations justifient alors le fait qu'on ne voit plus autant de républiques dans le monde » (*The Discourses* II : 2).

19. *Fara novita* est un exemple d'expression qui est synonyme d'innovation. Voir *Les Discours* (I : 8) sur les calomnies contre Giovanni Guicciardini, commandant de l'armée florentine, et ses amis « qui souhaitent introduire de l'innovation [*fare novita*, créer de nouvelles choses] à Florence », à savoir des règlements sur les calomnies, tels qu'introduits à Rome.

Dans un tel contexte, comment l'innovation peut-elle être introduite? Machiavel propose deux stratégies. On doit noter d'emblée que Machiavel admet l'ambivalence des gens envers l'innovation. Ceux-ci sont à la fois friands d'innovation et rébarbatifs à celle-ci. D'une part, « les hommes sont friands de nouveautés [...] Cette envie de nouveauté ouvre grandes les portes à quiconque, dans les alentours, se met à la tête d'un nouveau mouvement [...]. Les hommes se précipitent à sa suite [...] ils l'entourent, l'encouragent et le font progresser » (*The Discourses* III: 21). « Les hommes suivent toujours les traces des autres, l'imitation étant un principe fondamental du comportement humain²⁰. » (*The Prince* VI)

TABLEAU 3.1 LE TERME « INNOVATION » CHEZ MACHIAVEL (FRÉQUENCE)

	LE PRINCE	LES DISCOURS
Innovare	2	1
Innovatori	1	0
Innovazioni(ne)	1	2

D'autre part, une résistance à l'innovation se laisse percevoir²¹. Les gens sont accoutumés à un certain mode de vie :

20. « Discerner [...] les inconvénients [dictatures comme celle de Cosimo de Medici] dès qu'ils surviennent est le plus difficile, les hommes étant par nature portés à considérer favorablement les nouvelles entreprises ; une faveur qui a de fortes chances d'être accordée, surtout aux entreprises qui semblent porter en elle une certaine vertu et qui sont exécutées par de jeunes hommes. Car, si l'on voit s'élever dans une république un jeune homme de sang noble et d'une exceptionnelle vertu, le regard de tous les citoyens se tourne immédiatement vers lui, et sans plus de considération, les honneurs lui sont prodigués » (*The Discourses* I: 33).

21. Selon le contexte ou le type d'homme: « Les jeunes hommes sont moins prudents et plus agressifs » (*The Prince* XXV). « Il est plus aisé de persuader les hommes vulgaires d'adopter une nouvelle institution ou une nouvelle position [que] de persuader les hommes civilisés d'en faire autant. » (*The Discourses* I: 11)

Un homme accoutumé à n'agir que d'une façon particulière ne change jamais [...] Deux raisons s'opposent à ce que nous puissions changer nos manières. D'abord, il nous est impossible d'aller à l'encontre de ce à quoi la nature nous rend enclins. Ensuite, les hommes ayant bien réussi en adoptant une certaine ligne de conduite, il est impossible de les persuader qu'ils peuvent parvenir à leurs fins en agissant autrement. Il arrive ainsi que la fortune d'un homme varie, car elle change les circonstances, mais lui ne change pas ses manières [méthodes]. La ruine des cités a lieu également lorsque les institutions des républiques ne varient point avec les circonstances [...] mais changent très lentement. (*The Discourses* III: 9)

Les hommes, dans leur universalité, sont autant affectés par ce qu'une chose paraît être que par ce qu'elle est; ils sont en effet souvent influencés davantage par les apparences que par la réalité. (*The Discourses* I: 25)

Étant donné l'ambivalence des hommes à l'égard de l'innovation, il faut déterminer des stratégies. « Il demeure toujours difficile », écrit Machiavel dans *Les Discours* (I: 18), « de maintenir un gouvernement libre ou de mener un État de la servitude à la liberté: certains individus resteront toujours hostiles ».

Deux options se présentent: « les institutions défectueuses doivent être renouvelées [*innovare*] soit toutes à la fois [...] ou de façon successive [...] Je prétends qu'aucune des deux n'est possible ». Dans le premier cas, des mesures extraordinaires deviennent indispensables, telles que la force, qui s'avère néfaste dans une république; dans l'autre cas, il est difficile d'anticiper les inconvénients.

La suggestion de Machiavel se divise en deux points. Premièrement, la dissimulation: « Il ne faut pas manifester son dessein, mais chercher à obtenir ce que l'on désire, quels que soient les moyens » (*The Discourses* I: 44), professe Machiavel à de nombreuses occasions. Ainsi, le nouveau prince peut « tout réorganiser [...], désigner de nouveaux gouverneurs, avec de nouveaux titres et une nouvelle autorité, les gouverneurs eux-mêmes étant des hommes nouveaux; [...] en quelques mots, il ne doit laisser rien d'intact en cette province, ni

rang, ni institution, ni forme de gouvernement, ni richesse, qu'on ne soit tenu de reconnaître comme venant de lui » (*The Discourses* I: 26) :

Quiconque désire ou propose de réformer le gouvernement d'un État et souhaite le voir accepté et maintenu avec l'assentiment de tous, doit nécessairement conserver au moins l'ombre de ses anciennes coutumes, de sorte que les institutions n'apparaissent point changées aux yeux du peuple, quoiqu'en fait, elles puissent être bien étrangères aux anciennes [...] Puisque les nouveautés finissent par changer l'esprit des hommes, il faut veiller à préserver des anciennes coutumes autant que possible, et, si des changements sont faits quant au nombre, à l'autorité et à la durée de mandat des magistrats, ils devraient pour le moins en conserver les noms. (*The Discourses* I: 25)

En second lieu, on devrait innover tôt et promptement, comme le suggère *Le Prince* de façon répétée²². Il est préférable d'agir rapidement. Avec le temps, les gens oublient l'innovation et s'habituent aux changements : « Les cruautés doivent être commises toutes à la fois [une déclaration différente de ce qu'on peut lire dans *Les Discours*] de sorte que, parce qu'elles se font moins ressentir, elles engendrent moins d'amertume » (*The Prince* VIII). Dans les deux cas – dissimulation et promptitude – l'innovation est à la fois un acte privé et public. L'innovation est publique de par ses répercussions : [e]lle vise l'intérêt public – ou la puissance d'un prince. Toutefois, elle doit être

22. Cette règle de prudence s'applique à toutes les actions d'un prince : « Un prince ne sachant point reconnaître le mal dès sa naissance ne peut être considéré comme un prince avisé » (*The Prince* XIII). « Un prince trouvera toujours aisé de gagner ces hommes qui lui ont été hostiles aux premiers temps du régime. » (*The Prince* XX) « Il est difficile de reconnaître de tels maux à leur stade initial en raison de la fausse impression que leur donnent ces nouvelles entreprises au commencement » (*The Discourses* I: 33) ; « Les mauvais exemples surgissent tous de bons départs » (*The Discourses* I: 46). « Si les premiers signes d'un trouble sont perçus, il est aisé d'en trouver le remède ; mais si on a laissé le trouble s'élever, il n'est plus temps d'y remédier, car les maux deviennent incurables [...] Si l'on a tôt fait de reconnaître les problèmes politiques, on peut les résoudre promptement, mais s'ils ne sont pas décelés, et qu'on les laisse suivre leur cours jusqu'à ce qu'ils frappent l'œil de tout homme, la cure ne se trouve plus possible [...] Quiconque en rend un autre puissant engendre sa propre ruine. » (*The Prince* III)

bien dissimulée. En ce sens, l'innovation reste privée; l'innovation est le fait d'innover sous couvert de la continuité.

Une fois de plus, il est intéressant de mettre en contraste Machiavel et Bacon. Un siècle plus tard, ce dernier propose une stratégie totalement différente (voir chapitre 9). L'innovation doit être effectuée ouvertement et graduellement. Dans son essai *Des Innovations* (1625), Bacon suggère que, pour que les gens s'accoutument à l'innovation, on devrait innover lentement, comme le fait le temps. La proposition de Bacon est « [q]ue les hommes, dans leurs innovations, suiv[ent] l'exemple même du temps; qui, en effet, innove grandement [“le temps est le plus grand innovateur”], mais tranquillement, à peine perceptiblement ».

Une vision pas si révolutionnaire

Pour Machiavel, l'innovation porte de multiples significations, englobant à la fois les visions des auteurs grecs et latins, selon le contexte (ou le texte): d'une connotation relative au passé (*renouveler* les institutions – selon l'ancien modèle) à une connotation axée sur le futur (*créer de nouvelles formes de gouvernement* – nouvelles pour les citoyens), de la particulière (introduire de nouvelles lois) à la plus fondamentale (fonder un nouvel ordre), toutes se rapportent à « l'initiative »:

Introduction d'un nouvel ordre: nouvelle forme de gouvernement, nouvelles institutions, nouvelles lois. (*The Prince* II, IV; *The Discourses* I: 18)

Renouveler [rénover, remplacer, changer] les anciennes institutions. (*The Prince* VII; *The Discourses* I: 9; I: 18)

Pour Machiavel, l'innovation sert à stabiliser. Le monde change sans cesse, d'où le besoin d'innovation pour le stabiliser. Il y a également nécessité de stabiliser la puissance d'un prince et de la protéger au moyen de l'innovation: pour établir un nouvel ordre politique afin

de consolider la puissance (gouverner et maintenir un État ; conserver un rang ou la position d'un prince). À l'opposé, le monde est, pour les théoriciens modernes, trop stable et a besoin d'innovations, voire de révolutions. Pour Machiavel, l'innovation n'a aucune connotation révolutionnaire (politique)²³. Il ne fait usage du concept d'innovation dans le sens de rébellion qu'en un seul endroit. Lorsqu'il parle du régime français, Machiavel suggère qu'on trouve toujours des nobles (barons) mécontents « prêts à mener de nouvelles révoltes » [*innovare*] (*The Prince* IV). La connotation du concept d'innovation en tant que révolution émerge au dix-septième siècle. Après la Première Révolution anglaise, l'innovation signifie violence et révolution, selon le clergé, les monarchistes et bien d'autres (voir chapitre 5). Comme conséquence d'une telle représentation, l'innovation politique demeurera, pendant des siècles, le critère de référence pour juger (péjorativement) tous types d'innovation.

Machiavel se trouve être une rareté dans la littérature politique de l'époque, abordant l'innovation en des termes positifs – cette représentation vient fort probablement de sa lecture de l'*Histoire de Rome* de Tite-Live, pour qui l'innovation (*res nova*) est positive. Presque tous refuseront d'adhérer aux visions de Machiavel. Fait intéressant, Machiavel ne trouvera aussi que peu d'audience chez les théoriciens de l'innovation modernes (vingtième siècle). Pour ces derniers, l'innovation politique s'avère rarement l'objet d'études. Le cas emblématique de l'innovation est l'innovation technologique – laquelle n'est pas innovation pour Machiavel. De la même façon, l'innovation est, de nos jours, entendue comme révolutionnaire ou comme une innovation majeure. Encore une fois, voilà une perspective qui diffère de la vision de Machiavel.

Il reste encore à établir si, et dans quelle mesure, l'accueil de l'œuvre de Machiavel est responsable de cette nouvelle représentation. La littérature s'opposant à Machiavel apparaît peu après la mort

23. Sur l'inflation linguistique et la révolution chez Machiavel, voir Goulemot (1968).

de celui-ci et comprend la littérature religieuse (Skinner, 1978a : 248–54; Skinner, 1978b : 143, 171–73, 307–9). Machiavel en tant qu'hérétique s'y révèle une accusation récurrente. Le concept d'innovation aurait-il souffert du mauvais accueil du *Prince*? La lecture de l'œuvre de Machiavel pourrait-elle avoir joué un rôle dans le changement de signification de l'innovation? La focalisation de Machiavel sur l'innovation politique aurait-elle suscité la représentation péjorative de l'innovation qui se maintiendra pour les siècles à venir, en fait, jusqu'au dix-neuvième siècle? Ces points exigent une étude plus approfondie.

Partie II

USAGE DU CONCEPT

L'épistème de l'interdit

Chapitre 4

« Ne fréquente pas les adeptes du changement »

L'innovation en tant que mal

L'opinion de certains individus ne prouve pas, selon ma pauvre logique, une innovation [...]. Pour réaliser une innovation [...], il doit y avoir consensus des esprits et des hommes, afin de laisser s'élever le nouveau et de désertir l'ancien; non pas la fantaisie particulière d'un seul individu.

Heylin, *A Brief et Moderate Answer*,
1637: 124

En 1548, Édouard VI, roi d'Angleterre (1547–53), édicte *A Proclamation Against Those that Doeth Innovate* (figure 4.1). Cette proclamation place l'innovation en contexte, constitue une admonition de ne pas innover et impose des sanctions aux contrevenants :

Étant donné que rien ne doit tendre à troubler le royaume, telles la diversité d'opinions et la variété des rites et cérémonies, concernant la religion et la vénération de Dieu le Tout-Puissant [...] ; [étant donné que] dans certaines églises paroissiales, certains vicaires, prédicateurs et autres profanes, contrairement à leurs devoirs d'obéissance impérieux, tentent précipitamment, en usant à la fois de leur intelligence et de leur esprit propres et singuliers, non seulement de convaincre le peuple quant aux anciens rites et cérémonies traditionnels, mais aussi de les persuader d'introduire de nouveaux et étranges ordres [...] selon leurs envies [...] [Cela] est un gage évident de fierté et d'arrogance, car il tend autant à la confusion qu'au désordre [...] : C'est pourquoi Sa Majesté impose et commande expressément que peu importe la personne, la position, l'ordre ou le rang qu'il occupe, son opinion, sa volonté ou sa fantaisie, d'omettre ou abandonner, changer, altérer ou innover tout ordre, rite ou cérémonie, couramment employé et profus dans l'Église d'Angleterre [...] Quiconque, à l'encontre de cette proclamation, portera offense, encourra l'indignation de Son Altesse, sera passible d'emprisonnement et autres sanctions sérieuses.

Dès l'année suivante, le *Livre de la prière commune* succède à la proclamation, établissant une liturgie publique destinée à l'enseignement de la nouvelle doctrine du protestantisme anglais (Église d'Angleterre, 1549). La préface, écrite par l'archevêque Thomas Cranmer, condamne le fait que la Bible ne soit pas entièrement lue une fois par an pendant l'office religieux, parce que l'ordre des anciens Pères « a tant été altéré, rompu et négligé par l'introduction d'histoires et légendes incertaines, comportant une multitude de réponses, couplets, vaines répétitions, commémorations et synodes ». « Voici établi », écrit Cranmer, un ordre « dénué d'hymnes, réponses, invitatoires et choses de ce genre pouvant interrompre le fil continu de la lecture de l'Écriture ». La préface contient un argument supplémentaire sur la « diversité » et la « multitude » des pratiques lors des offices religieux et cérémonies du pays, et s'oppose à la « folie » ainsi qu'aux « innovations et tendances dernier cri » de certains individus. Car « bien que la tenue ou l'omission d'une cérémonie ne s'avère qu'un détail en soi, la transgression dédaigneuse et délibérée et l'effondrement d'un ordre commun et de la discipline ne constituent toutefois pas une offense insignifiante aux yeux de Dieu » (Chruch of England, 1649). Dans cette foulée, le nouvel ordre protestant et la

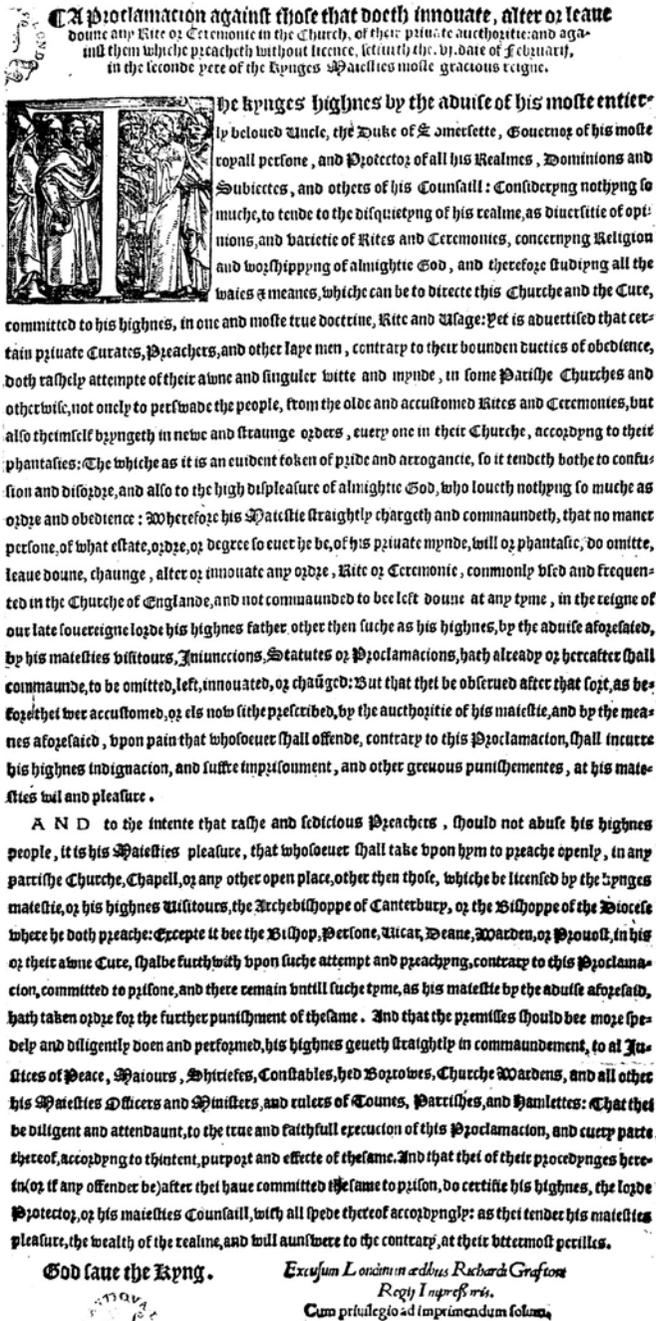


FIGURE 4.1 ÉDOUARD VI, A PROCLAMATION AGAINST THOSE THAT DOETH INNOVATE. (Image publiée avec la permission de ProQuest, à partir du site Web Early English Books Online.)

nouvelle discipline sont imposés par l'Acte d'uniformité (1549), lequel établit le premier livre des prières comme seule forme légale de culte. « Sa Majesté le roi [...] a tenté à diverses occasions de calmer les innovations ou les nouveaux rites [...] mais avec peu de succès. » L'acte instaure le « rite et l'ordre uniformes » dans la prière (au moyen du *Livre de la prière commune*) et les cérémonies, ainsi que les sanctions pour les « contrevenants » aux règlements (les pasteurs autant que les gens ordinaires¹).

Ces idées négatives sur l'innovation religieuse culminent dans l'Angleterre du milieu du dix-septième siècle. Au début des années 1600, le protestantisme définit l'identité anglaise – bien que les catholiques le nient. Toutefois, selon certains, il n'existe toujours pas de protestantisme pur. L'idée que l'innovation dans la doctrine, la discipline et la prière soit du domaine de la superstition et de l'idolâtrie est partagée par plusieurs théologiens anglais dès la Réforme. Les puritains, entre autres, prennent au sérieux les injonctions du roi. Henry Burton, un pasteur anglais, utilise les déclarations du roi pour attaquer la hiérarchie de l'Église: « Nous professons notre opposition à toutes ces usurpations et innovations que les prélats des temps derniers ont traînées par la tête et les épaules, étant hors et contre la loi et le pays, et encore davantage contre la loi de Dieu » (Burton, 1636b: 111). Le 5 novembre 1636, Burton prêche deux sermons attaquant les évêques pour cause d'introduction d'innovations dans l'Église d'Angleterre, au regard de la doctrine, de la discipline et de la prière. Il lance ainsi l'une des premières controverses sur l'innovation².

-
1. L'Acte de 1549 et la préface du *Livre de la prière commune* sont reproduits par Bray (1974: 266–76). La plupart des autres documents utilisés dans ce chapitre puisent aux éditions originales.
 2. Selon les évêques, une « controverse » survient au début des années 1600 sur les « abus » dans l'Église (Église d'Angleterre, 1603). Le roi Jacques calme rapidement cette controverse en organisant une conférence (Hampton Court) et en publiant une proclamation qui minimise les « innovations » (James, 1603; Barlow, 1604). Quelques années plus tard, la longue préface de la *Bible du roi Jacques* (1611) apporte des réflexions sur l'accusation selon laquelle les traducteurs sont des innovateurs, bien que le texte n'emploie jamais le terme innovation en tant que tel; les mots utilisés sont connotés moins péjorativement:

Ce chapitre documente cette controverse (1636–41). L'Angleterre du dix-septième siècle est une période de changement religieux, cela malgré de nombreuses décennies d'efforts voués à l'établissement d'une nouvelle orthodoxie (protestantisme). La Réforme est encore en développement. Tensions, débats et guerre caractérisent cette période. Les conflits mènent à l'utilisation du concept d'innovation en tant qu'étiquette pour les non-orthodoxes, les déviants et transgresseurs des normes, ou hérétiques. Burton accuse un personnage, et non des moindres, l'archevêque de Canterbury William Laud, d'innover en matière de doctrine et de discipline, contrairement à l'ordre établi. Il emploie le concept d'innovation comme arme polémique contre ses ennemis. Ses opposants produisent des réponses (tout aussi polémiques) aux accusations de Burton, utilisant leurs arguments pour réclamer la censure de la Haute-Commission, ce qui aboutira à l'emprisonnement de Burton.

La première partie de ce chapitre traite de l'innovation au dix-septième siècle, telle que comprise par Henry Burton. Elle décrit les innovations dont Burton accuse les évêques et les regroupe sous huit rubriques. La deuxième partie analyse ce que l'innovation signifie pour Burton et expose les raisons pour lesquelles celui-ci met en relief une utilisation élargie du terme. La troisième partie du chapitre aborde la rhétorique employée par les opposants de Burton pour le traduire en justice. Les répliques se trouvent exactement à l'opposé des arguments présentés par Burton et se résument à l'accuser d'être lui-même innovateur, et non eux. La dernière partie décrit les sens donnés au concept d'innovation par les contemporains de Burton et explique pourquoi le concept possède une connotation péjorative.

Ce chapitre ne constitue pas un article sur l'histoire de la religion ou du protestantisme (ni une contribution à l'historiographie d'Henry Burton). Les historiens des réformes laidiennes et des débats que celles-ci ont générés dans les écrits puritains connaissent déjà les

renouveler et réformer, changer, altérer et amender. La traduction de la Bible en anglais constitue une nouveauté et non une innovation.

innovations religieuses de Burton³. Le chapitre ne fait qu'ajouter profondeur et poids à l'interprétation des historiens. Ce qui s'avère ici nouveau est une histoire intellectuelle du concept d'innovation. Cette histoire situe et étaye l'émergence de la représentation classique de l'innovation au dix-septième siècle, une représentation qui traversera les siècles à venir⁴.

Certains lecteurs seront sans doute rebutés par l'usage extensif de passages cités à partir de sources originales. Mon objectif (dans ce chapitre et le suivant) est de donner aux lecteurs une idée du vocabulaire utilisé et de la rhétorique développée pour parler d'innovation. Comme le mentionne Arthur O. Lovejoy, « l'histoire de toute idée, ou ensemble d'idées, s'expose mieux à travers l'analyse des citations *ipsissima verba* des auteurs qui ont exprimé cette idée » (Lovejoy et Boas, 1935: x). L'une des thèses de ce chapitre étant que le concept d'innovation, du temps de la controverse, est essentiellement polémique, j'ai jugé nécessaire d'offrir au lecteur une idée du « ton » de la polémique. Trop souvent les ouvrages historiques s'arrêtent après avoir résumé les arguments de l'époque, laissant le lecteur sur sa faim quant à une analyse détaillée. L'histoire intellectuelle des concepts commence avec celle des mots – dont le choix est rarement innocent pour un orateur ou un auteur –, leur signification et leurs usages. Certes, une telle histoire porte sur les valeurs et le contexte dans lesquels les mots sont ancrés et qui « déterminent » les significations et usages. C'est ce que j'ai tenté de faire ici. Cependant, on ne peut écrire l'histoire de concepts si on ne laisse, dans une certaine mesure, la parole aux acteurs eux-mêmes.

3. Peter Lake, Nicholas Taycke, Kenneth Finchman, Julian Davies et Kevin Sharpe.

4. John Bastwick et William Prynne sont deux pamphlétaires qui ont partagé le point de vue de Burton, mais que je n'ai pas inclus ici. Prynne utilise certainement le concept d'innovation beaucoup plus régulièrement que ne le fait Burton, et sur une plus longue période. Burton cesse d'écrire sur l'innovation après la controverse dont il est ici question. Cependant, je me concentre sur Burton, car c'est, à mon avis, à travers son exemple que l'on peut étudier la représentation de l'innovation avec le plus de clarté. Burton et ses opposants font un usage extensif du mot innovation dans une série « d'échanges » mutuels, chacun définissant le terme explicitement et traitant de ses usages.

Les innovations de Burton

Les critiques portées aux innovations doctrinales surgissent en Angleterre au milieu des années 1500 et leur nombre atteint un sommet au cours de la décennie de 1630. Les années 1590 sont particulièrement marquées par un souffle de changement, l'affaiblissement et l'agitation dans les affaires religieuses anglaises. Comme Anthony Milton le souligne, la Réforme conserve une structure de culte et d'administration qui ne rompt pas aussi catégoriquement avec le passé, ainsi qu'il en a été le cas dans d'autres pays protestants. Les problèmes non résolus font, par conséquent, l'objet d'une constante réinterprétation et récrimination. L'accusation de papisme (un retour à la doctrine de Rome) caractérise cette période. Suivant en cela Peter Lake, Milton suggère que « plusieurs des controverses religieuses de cette période reposaient sur la manipulation et l'assimilation de la position de l'opposant à un antitype d'antipapisme ou de puritanisme » (Milton, 1995 : 4 ; Lake, 1989). Pour de nombreux théologiens, tels que le puritain modéré du seizième siècle tardif Andrew Willet, c'est le devoir de toute église d'Angleterre que de s'unir contre un ennemi commun – l'Église de Rome – plutôt que contre des ennemis domestiques, qu'ils qualifient de puritains. L'opposition à Rome (antipapisme) sert plusieurs fins : manifester son dévouement à une véritable religion protestante, empêcher les conversions à l'institution religieuse de Rome et rendre les puritains favorables à l'établissement du protestantisme.

Afin de comprendre la controverse de la période dont il est question, nous devons, selon Milton, « saisir en premier lieu comment les contemporains entendaient l'orthodoxie et dans quelles circonstances ils étaient susceptibles de croire qu'ils se trouvaient menacés » par l'hétérodoxie de leurs opposants (Milton, 1995 : 4). La controverse religieuse antipapale invite à la création systématique d'oppositions. Il existe un large spectre de conceptions religieuses, mais celles-ci sont dépeintes et entendues selon une terminologie dualiste. L'antipapisme est « une polémique tactique destinée à ébranler la position d'une faction rivale dans la lutte pour le pouvoir et l'influence » (Milton, 1995 : 55), « un réseau à travers lequel les conflits internes de

l'Église se traduis[ent] » (Milton, 1995 : 92). Dans ce contexte, comme le soutiennent les conformistes Richard Hooker et l'archevêque Richard Bancroft, toute idée contraire à la doctrine établie (p. ex., la théorie du *jure divino* du gouvernement des évêques – les prélats régissent l'Église par une autorité et un droit divins; les théories de la prédestination, de la justification et du salut), mène aisément à des accusations de papisme et... d'innovation.

Puis, dans les années 1620, une appréciation plus sceptique de l'antipapisme émerge. Ce dernier mine l'Église d'Angleterre elle-même. Il pourrait s'avérer une couverture potentielle pour l'activité séditeuse et encourager les gens à mettre au jour le papisme au sein de l'Église anglaise. En fait, l'antipapisme est une étiquette qui s'étend à tous les opposants; il combine la position d'un adversaire avec celle de Rome. Presque tous les hommes d'Église subissent tôt ou tard des accusations d'antipapisme. En réaction à cela, la crainte du papisme commence ainsi à faire place à une plus grande tolérance, et ce, à partir du règne de Jacques I^{er} (1603–25). Le très critiqué archevêque de Canterbury, William Laud (1573–1645), est un pur représentant de cette vision de « papisme négatif ». Il invoque une opposition antiromaniste contre laquelle il se définit lui-même, car l'antipapisme menace de contrecarrer ses efforts voués à raviver et rétablir les anciennes doctrines, autant que les formes négligées et plus respectueuses de culte et cérémonies. De fait, Laud est plus préoccupé par les dangers de la « vulgarité » et du sacrilège que par l'antipapisme. Sa campagne contre l'antipapisme vise à éviter d'offenser les convertis potentiels, surtout l'aristocratie et la bourgeoisie. Le programme de Laud et des laudiens fusionne les perspectives arminiennes sur le salut par le truchement d'œuvres qui présentent une uniformité stricte sur le plan du culte et qui accentuent l'importance de la cérémonie et de l'épiscopat⁵. Au vu de ce programme, l'accusation de papisme est tôt portée contre Laud lui-même et ses réformes. Ce dernier est accusé de réintroduire le papisme, soit d'innover.

5. Pour une excellente analyse de la « logique » laudienne, voir Lake (1992, 1993).

C'est ici qu'Henry Burton (1578–1648) entre dans l'histoire – et que se situe ma contribution à l'étude de la période. Dès 1612, Burton devient clerc du cabinet auprès du jeune prince Charles. Lorsque le prince est fait roi en 1625, Burton « craint[t] que le nouveau roi ne démontre trop de faveur envers les catholiques sympathisants » (Auchter, 2001). Le roi destitue Burton, qui devient pasteur à l'église Saint Matthew Friday Street, où il continue d'attaquer la hiérarchie de l'Église au moyen de sermons et pamphlets dirigés particulièrement contre Laud. En 1637, il est arrêté et mené devant la Star Chamber pour s'expliquer, au même titre que deux autres puritains et pamphlétaires (William Prynne et John Bastwick). « Ces pamphlets scandaleux et séditieux », déclare le partisan de Laud Peter Heylin, « connaissent désormais une telle augmentation, que chaque jour produit de nouveaux monstres ; ils se voient de nos jours publiés en plus grand nombre qu'en toute époque révolue » (Heylin, 1637 : 191). « Il s'est avéré tout aussi nécessaire, à d'autres époques, que la langue exprimant d'orgueilleuses paroles soit coupée à jamais. » (Heylin, 1637 : 192)

La controverse sur l'innovation est lancée en 1636, lorsque Burton produit le pamphlet *For God and the King*, une collection (avec ajouts et améliorations) de deux sermons prononcés le 5 novembre « pour enseigner à [s]on peuple l'obéissance à » Dieu, tout comme au roi, en ces temps de désobéissance et « [d']innovations tendant à nous ramener à cette religion de Rome ». « Combien souvent et solennellement, écrit Burton, Sa Majesté a-t-elle signifié les protestations les plus sacrées à tous ses féaux sujets, qu'elle ne tolérera jamais que la moindre innovation ne se glisse en son royaume. » Mais, selon Burton, l'innovation continue. « Tout bien considéré, combien audacieux, mais aussi combien impies nos innovateurs sont-ils, combien ne craignent-ils pas Sa Majesté, combien n'ont-ils point d'égard pour Son Honneur Royale, pour que, par leurs innovations causant tant de ravages, ils commettent de tels outrages. » Burton demande au roi d'empêcher le « progrès de tous les innovateurs ».

For God and the King est basé sur le livre des Proverbes⁶ : « Mon fils, crains le seigneur et le roi, et ne fréquente pas les adeptes du changement. Car leur calamité, soudain, s'élèvera ; et qui sait la ruine qu'ils connaîtront tous deux ? » (Proverbes, 24 : 21). Burton développe son argument en deux temps. Dans la première moitié du pamphlet, Burton mène une analyse exégétique du proverbe. Dans la seconde partie, il lance des accusations contre la hiérarchie de l'Église.

Pour Burton, le proverbe enseigne trois leçons. Premièrement, il constitue une exhortation, dont l'objet est la peur de Dieu et du roi. Les craintes religieuses et civiles se distinguent par leur genre, « mais ne diffèrent pourtant pas en ressemblances et en similitudes » (Burton, 1636b : 6). Craindre le seigneur signifie obéir à Dieu. C'est un « devoir que Dieu exige de ses enfants » (Burton, 1636b : 12). « Nous sommes tenus d'exercer une obéissance absolue à Dieu [...] Autrement, c'est la rébellion [...], une masse d'idolâtrie et de superstition, culte individualiste de l'invention de l'homme. » (Burton, 1636b : 14) La crainte du roi n'est pas une « peur accompagnée de terreur », mais une « affection naturelle » (Burton, 1636b : 42), à savoir « les devoirs attendus des sujets envers leur roi » (Burton, 1636b : 36). Cela signifie qu'il faut accorder honneur au roi comme à tout supérieur (parents, maître, princes), « mais aussi un amour plus grand que celui qu'un enfant porte naturellement à ses parents, puisque [les sujets] sont membres du grand corps politique » (Burton, 1636b : 43).

Deuxièmement, le proverbe est une admonition. Il admoneste l'un de ne pas s'engager du côté des innovateurs en matière de religion ou de gouvernement ; « c'est-à-dire, n'être d'aucune communion, ne point se rallier, ne pas consentir, n'approuver, ne point applaudir les mauvais agissements de tels individus » (Burton, 1636b : 6). Pour Burton, les hommes qui aiment à changer « sont toujours des détracteurs notoires, et des flagorneurs, dérogeant à ces choses, qu'ils se mettent à employer pour innover, ou à abroger, de sorte qu'ils puissent établir

6. Le livre des Proverbes consiste en une collection de proverbes anciens (ou « dictons », ou « adages »), parmi lesquels plusieurs existaient dans le Proche-Orient à l'époque. Cette collection est attribuée à Salomon, le plus grand roi d'Israël.

leurs propres nouveautés, ou dans l'Église, ou dans l'État, ou dans les deux» (Burton, 1636b : 8).

Burton expose cinq raisons de ne pas fréquenter les « innovateurs ». La première est la culpabilité par association : « [S]i nous restons muets et ne les détectons pas, ni n'agissons pour les vaincre [...] nous serons reconnus coupables » et « partagerons ainsi le même châtement » (Burton, 1636b : 93). La seconde raison est ce que Burton conçoit comme des « dangers » : l'innovation politique mène à la tyrannie (Burton, 1636b : 93) et l'innovation religieuse à la ruine, à des difficultés et à l'insatisfaction au sein de l'État (Burton, 1636b : 95). Burton utilise ici la *Politique* d'Aristote (livre V : viii) (pas *La République*, ainsi qu'il le suggère erronément), dans laquelle le philosophe « compare les changements dans un État, lesquels sont à première vue modestes et insensibles, aux dépenses pour une maison, et au dépérissement graduel de la substance d'un homme, qui, en peu de temps, consume tout » (Burton, 1636b : 93–94). Voilà un argument contre l'innovation maintes fois répété au fil des siècles, et auquel je reviendrai encore et encore.

Une troisième raison de ne pas fréquenter les innovateurs réside en ce que ceux-ci mettent les choses sens dessus dessous (Burton, 1636b : 96), ébranlant et renversant « l'État de l'Église et du bien commun, et entremêlant ciel et terre » (Burton, 1636b : 99, 164). Le quatrième motif de Burton va dans le même sens : l'innovation « pourrait rétablir le trône de l'Antéchrist [...], la piété du papisme, et la sainteté de la superstition » (Burton, 1636b : 99). Burton achève sa liste de raisons de ne pas se faire adeptes de l'innovation en accusant les innovateurs d'être ennemis du roi. À titre d'exemple, Burton cite la Conspiration des poudres (la tentative d'assassinat du roi Jacques, le 5 novembre 1605) : « Quelle langue peut raconter ou quel cœur peut concevoir, demande Burton, les misérables changements qui auraient découlé de ce dessein désespéré, s'il avait été réalisé ? » (Burton, 1636b : 100) Burton se penche également sur l'histoire de l'Église et soutient que les innovations et changements passés – il cite *De Inventoribus Rerum* de Virgile au sujet des inventions papales – ont mené à « l'infection » de la superstition et de l'idolâtrie : les cérémonies, tables, autels, aubes et révérence. Selon Burton, ce genre d'innovations n'a pas cessé. Au

contraire, « l'esprit de Rome » continue à corrompre le culte de Dieu, troublant la paix de l'Église, captivant « la conscience de l'homme avec des inventions », exerçant la tyrannie et cherchant la ruine du royaume du Christ (Burton, 1636b : 109).

Enfin, d'après l'exégèse de Burton, le proverbe justifie l'admonition. Burton a déjà examiné la question. En quelques mots, « la calamité se lèvera sur [les innovateurs], et leur apportera la ruine » (Burton, 1636b : 8). Pour Burton, « l'enseignement émergeant de ce texte » (le proverbe de Salomon) est simple : « [T]out le monde doit ainsi s'adresser à l'entendement de la parole de Dieu » (Burton, 1636b : 9).

Burton consacre alors le reste de son texte aux innovations, qu'il regroupe en huit rubriques (voir tableau 4.1) (Burton, 1636b : 111–58). Il convient de s'attarder à chacune de ces innovations, car cela nous renseigne précisément sur ce que représente l'innovation pour Burton. Comme l'exposeront clairement les prochaines pages de ce chapitre, le papisme est le principal argument de Burton contre l'innovation.

L'innovation dans la doctrine fait l'objet de plusieurs débats au cours des années 1630. Burton aborde diverses publications des prélats qui, selon lui, remettent en question plusieurs éléments de la doctrine protestante en ce qui a trait, par exemple, à la transsubstantiation et au sabbat. Ses opposants répliquent que cette objection est secondaire : la pratique est circonstancielle et elle est réservée à de jeunes ministres⁷ (Burton, 1636b : 114). Il se prononce aussi contre la prohibition selon laquelle les « [é]lèves ne devraient pas lire les auteurs modernes tels que Calvin, Beza, et d'autres auteurs des églises réformées » (Burton, 1636b : 111). D'après Burton, cette innovation (la prohibition) nous ramène à Rome. Les laudiens contestent une telle innovation ; cela constitue une méprise de la part de Burton (comme nous le constaterons plus loin dans le chapitre).

L'innovation dans la discipline occupe une place particulière dans la liste de Burton, car celui-ci se sent personnellement concerné.

7. La prédestination est la croyance que Dieu ait destiné quelques hommes au salut, mais la plupart à la damnation.

Dans l'épître liminaire de *For God and the King*, Burton proclame que le pamphlet a été réalisé afin de présenter au roi « un véritable exposé » de ses opinions ». Burton maintient que les divers « innovateurs » ont « faussement et perfidement » présenté ses conceptions. « J'en appelle humblement au roi, Sa Majesté souveraine et patronale, comme juge de ma cause [...], car je ne tiens pas pour aptes à me juger ceux qui sont mes adversaires. » Dans un second document produit en défense à sa critique (*An Apology of an Appeale*, 1636a), Burton accuse explicitement le tribunal d'injustice et répète mot pour mot l'accusation précédente. Les juges sont « incompetents » parce qu'ils « paraissent manifestement être les deux parties de la cause » (Burton, 1636a : 6). Pour les évêques, affirme Burton, l'innovation dans la discipline signifie censurer les gens et les pasteurs « parce qu'ils ne se conforment pas aux ordres impies des [évêques] » (Burton, 1636b : 127). Les innovations permettent aux prélats « de coincer davantage de ministres [ainsi que de] les expulser hors de leur ministère et de leur vie religieuse » (Burton, 1636b : 64). « Parce qu'ils ne cèdent pas [aux innovations], les ministres sont excommuniés, suspendus, voire même menacés de coups de pistolet, ou d'être massacrés et pendus tels des rebelles. » (Burton, 1636b : 25)

TABLE 4.1 LES INNOVATIONS DE BURTON

Innovation dans la doctrine
Innovation dans la discipline
Innovation dans le culte de Dieu
Innovation dans le gouvernement civil
Innovation dans l'altération de livres
Innovation dans les moyens de la connaissance (diffusion du culte)
Innovation dans les règles de manières
Innovation dans la loi qui régit la foi

L'innovation dans le culte de Dieu – l'innovation suivante dont parle Burton – peut aujourd'hui sembler une innovation « mineure » à plusieurs d'entre nous, et elle sera de fait considérée comme telle par les accusateurs de Burton, mais elle constitue une innovation « majeure » aux yeux de ce dernier. Elle porte sur l'introduction de nouveaux rites et cérémonies et sur les « apparats extérieurs » (Burton, 1636b : 17), ou la superstition et l'idolâtrie : « La conception du culte individualiste de l'homme consiste en certains éléments externes ainsi qu'en des gesticulations, telles que le recroquevillement et l'accroupissement, le fléchissement, ou le fait de se tenir plus droit devant certaines Écritures que devant d'autres ; en outre, une observance ponctuelle de ces formalités, comme s'incliner au nom de Jésus, à la table de communion, ou plutôt l'autel [...] ; prier le visage tourné vers l'est, attachant ainsi Dieu à un lieu fixe ; se lever à la lecture de l'Évangile ; et autres » (Burton, 1636b : 128–29). Burton ajoute à cela la cathédrale et « son service solennel, ses autels, palliums, chapes, crucifix, images, positions et gestes superstitieux, [ainsi que] tous instruments de musique ». La « pompe papale », croit-il, constitue les « ornements de la débauche romaine » (Burton, 1636b : 162), provenant « [d']innovateurs papistes désespérés et audacieux » (Burton, 1636b : 164).

Une autre forme d'innovation qui peut nous paraître mineure autant qu'aux accusateurs de Burton, pour qui elle fait « peu de différence », est le changement dans les livres. À l'époque, le livre des prières représente un véritable enjeu et Burton a sans doute raison de qualifier d'innovations les altérations qui en sont faites. En 1637, une prérogative royale impose à l'Écosse un nouveau livre de prière, modelé principalement sur les fondements de la liturgie anglaise. Il résultera de cette innovation laudienne une émeute ainsi que les guerres dites des évêques, qui joueront un rôle important lors des événements menant à la Première Révolution anglaise. Burton se penche sur les mots laissés à l'écart, changés ou ajoutés dans les récentes éditions du livre de prières, qui font de « la religion des papistes la vraie religion⁸ »

8. Un exemple parmi tant d'autres : « Au lieu de ce passage, éliminez cette secte babylonienne et antichrétienne, soit Jérusalem, etc. Eux, dans la dernière édition, 1635, l'établissent ainsi, éliminez LEUR secte babylonienne et antichrétienne, soit Jérusalem, etc. » (Burton, 1636b : 130). Selon Burton,

(Burton, 1636b: 131). « Je soutiens toujours, et je l'écris ici en lettres majuscules, que l'Église de Rome enseigne la déloyauté et la rébellion contre les rois, et mène son peuple dans toutes les conjurations et trahisons contre les États et les royaumes. » (Burton, 1636b: 133) Burton attribue la peste à « [l']altération [du] Livre du jeûne et à l'interdiction de prêcher en tout lieu infecté ». À cause de la peste, peu de gens vont à l'église ou prêchent. On observerait, par conséquent, un accroissement hebdomadaire du nombre de personnes atteintes par la maladie (Burton, 1636b: 144), alors que « prêcher n'a jamais été plus nécessaire en cette cité qu'à cette époque » (Burton, 1636b: 148).

Des accusations similaires visent ce que Burton désigne comme des innovations dans la diffusion du culte (réprimant et abrégant la prédication et limitant tout sermon à une durée d'une heure) et les règles de manières. Les prélats « accordent une partie de la journée à Dieu, et le reste aux désirs charnels de l'homme, au péché, au monde, et au diable » (Burton, 1636b: 157). Burton réfère à la réédition du *Book of Sports* réalisée par Charles I^{er} en 1633, laquelle autorise plusieurs activités de loisir le dimanche, y compris boire de la bière après les offices dominicaux. D'après Burton, « les sports et passe-temps dégradent et détruisent la beauté, la puissance et la face même de toute religion » (Burton, 1636b: 157). « J'ai honte de vous », déclare Burton (Burton, 1636b: 49). « Lorsque le Seigneur appelle au jeûne, vous vous mettez à festoyer. » (Burton, 1636b: 50) Les sports amènent « le précipice et la chute de l'âme des gens dans la perdition » (Burton, 1636b: 60). « Les rebelles et les violateurs de sabbat vont de pair. » (Burton, 1636b: 63) Comme la prohibition de prêcher, les assemblées publiques engendrent « une double augmentation de la peste » (Burton, 1636b: 50) – une déclaration reproduite par Prynne, qui lui ajoute des nombres précis: de 458 à 838 morts (Prynne, 1636). « Prêcher est devenu dangereux par votre faute, car vous craignez la peste; [cela] devrait [plutôt] être un moyen (comme il s'est avéré autrefois) de chasser la peste. » (Burton, 1636b: 50)

le changement est effectué pour restreindre ou transférer l'accusation aux puritains.

Somme toute, les innovations des évêques sont témoins de ce que Burton aborde dans une autre rubrique : l'innovation dans la loi qui régit la foi, à savoir la liberté qu'ont les évêques dans l'interprétation des Écritures. Burton conclut son pamphlet de la même manière qu'il l'a commencé : « Mon fils, crains le seigneur et le roi, et ne fréquente pas les adeptes du changement. Car leur calamité, soudain, s'élèvera ; et qui sait la ruine qu'ils connaîtront tous deux ? »

La politique de l'innovation

For God and the King remet ouvertement le gouvernement des évêques en question. En tant qu'innovateurs, les évêques seraient révolutionnaires : factieux, séditieux et rebelles (Burton, 1636b : 9, 11). Les innovateurs refusent d'admettre leur sujétion au roi (Burton, 1636b : 41) : « Le grand principe du papisme est d'exalter et de reconnaître le pape comme suprême, au-delà de tout pouvoir, tels les empereurs, rois, princes, États, etc. [...] Le pape, et non le roi, est le roi et souverain des papistes » (Burton, 1636b : 40–41). En d'autres mots, le papisme constitue une rébellion contre le roi.

En dissertant sur l'innovation religieuse, Burton se mêle ainsi de politique⁹. Cela se transformera finalement en un argument contre lui au tribunal. Burton emploie un vocabulaire politique et « révolutionnaire » et parle d'une époque de désobéissance à Dieu autant qu'au roi. Il exprime à ses lecteurs que le roi interdit d'innover, mais que les innovateurs ignorent les lois de ce dernier. Les ennemis du roi sont ceux qui « transgressent et s'opposent aux lois royales de Sa Majesté, de même qu'aux proclamations et déclarations contre toute innovation en matière de religion, etc. Ils troublent ainsi la paix dans le royaume de Sa Majesté, aussi bien qu'ils affaiblissent l'État » (Burton, 1636b : 10), alors que « Sa Majesté vous [lecteurs] a confié l'épée de la

9. En fait, à l'époque, les affaires de religion et les affaires d'État ne font qu'un. À propos des changements et des liens entre les deux domaines, voir Russell (1967) et Bernard (1990).

justice [...] pour défendre les lois contre de tels innovateurs qui [...] divisent le roi et son peuple » (Burton, 1636b : 31). Burton accuse les innovateurs d'un complot visant à renverser le statut de la religion et de l'État (Burton, 1636b : 5, 93, 99–100), en changeant peu à peu un royaume en une tyrannie et en modifiant les lois, semant ainsi le désordre et le mécontentement dans le pays (Burton, 1636b : 93–95).

Le pamphlet de Burton traite de deux enjeux politiques majeurs de la Réforme, soit de la juridiction partagée entre les pouvoirs ecclésiastique et politique – la doctrine du *jure divino* ou la revendication des prélats de régir l'Église par l'autorité et le droit divins – ainsi que de l'obéissance et du droit (devoir) à la résistance. D'une part, en abordant la crainte du roi, Burton a déjà évoqué que le fait « de transgresser la loi nous assujettit à la culpabilité et à la condamnation pour rébellion » (Burton, 1636b : 38). « Lorsque le roi prête un serment explicite et solennel pour maintenir les anciennes lois et libertés du royaume, et pour ainsi diriger et gouverner tout son peuple selon les lois établies; alors conséquemment et implicitement, tous les habitants de la terre jurent fidélité, allégeance, sujétion et obéissance à leur roi, et cela selon ses justes lois. » (Burton, 1636b : 39) D'autre part, en matière de religion, les rois ne possèdent pas un pouvoir infini. « Le roi ne peut accorder à d'autres un pouvoir qu'il n'a pas lui-même. Car le pouvoir que possède le roi lui est conféré par Dieu [...] Ni les lois de Dieu, ni les lois de la terre, ne permettent au roi d'altérer le statut de la religion [...] Les rois sont les ministres de Dieu. » (Burton, 1636b : 72–73) Pour Burton, « notre entière obéissance aux rois et aux princes, ainsi qu'aux autres supérieurs, doit être régie par notre obéissance à Dieu [...] Si les princes ordonnent quoi que ce soit contre Dieu et sa loi, alors nous [...] ne devons obéir à l'homme en rien qui ne soutienne pas d'abord notre obéissance à Dieu [...] Craindre ou obéir à l'homme avant Dieu, donc à celui qui est contre ou supérieur à Dieu, signifie idolâtrer l'homme » (Burton, 1636b : 76).

Un argument semblable est présenté contre les évêques. La huitième innovation qu'étaye Burton est celle du gouvernement civil. Selon Burton, les évêques « s'évertuent à ramener et à transférer [le gouvernement civil] à l'ecclésiastique », faisant en sorte que le peuple soit « utilisé comme vassaux et esclaves des prélats plutôt qu'en

tant que sujets libres du roi » (Burton, 1636b : 129). Les prélats (et la Haute-Commission) prétendent agir au nom du roi, mais s'attribuent un pouvoir illimité, modifiant la doctrine, les rites et les cérémonies comme bon leur semble. Burton invite à une insurrection contre les évêques et pour le peuple, afin que celui-ci « se dresse contre la gangrène insidieuse » (Burton, 1636b : 34).

La croisade de Burton contre l'innovation n'est très certainement pas indépendante de sa situation personnelle – et ses accusateurs n'ont pas manqué de lui reprocher cette partialité. Pour Burton, les rebelles sont ceux qui, comme les évêques et les juges de la Haute-Commission, « [l']inculp[ent] à tort » – lui, « un sujet aimant, respectueux, loyal, obéissant et pacifique » – et qui « suggèrent et murmurent à l'oreille du roi de mauvais et faux rapports » (Burton, 1636b : 45–46). Ils « mettent l'État entier dans la combustion, en attisant et fomentant le feu de la dissension entre notre gracieux souverain et ses féaux et loyaux sujets » (Burton, 1636b : 46). « Cet art satanique [est] très pratiqué, à cette époque, contre ceux qui [sont] les plus religieux et pieux, et il préva[ut] grandement sur la corruption et le renversement de la religion [...] Cela se remarque également au siècle présent [...] Ils [les rebelles] se fauillent dans les tribunaux, et par leur hypocrisie, leurs fausses histoires et le dénigrement d'enseignants sincères, ainsi que par une espèce de collusion avec des courtisans, ils surprennent l'esprit des grands et des magistrats. » (Burton, 1636b : 47–48) Burton glisse alors une série d'appellations : gardiens aveugles, chiens muets, fléaux de l'âme, faux prophètes, loups voraces, voleurs et cambrioleurs d'âmes (Burton, 1636b : 48) ; déclamateurs, factieux, séditieux, turbulents, mécontents du gouvernement actuel, ennemis du roi (Burton, 1636b : 49) ; agents du pape qui « tentent d'éloigner le roi de ses bons sujets, en empoisonnant ses délicates oreilles avec leur souffle serpentif » et « en charmant les gens avec leur superstition et leur idolâtrie » (Burton, 1636b : 51).

En somme, succédant à quelques puritains et catholiques du milieu des années 1500 et début des années 1600, Burton s'approprie un concept essentiellement politique et contesté (l'innovation) – un concept défini comme défendu par les autorités – et l'applique en tant que mot d'ordre à tous ceux qui sont portés à changer les choses, y compris les autorités

(évêques). D'après Burton, « les adeptes du changement » sont les innovateurs « ou de la religion, ou bien de la République » (Burton, 1636b : 7) : les hérétiques, de même que ceux qui agissent contre le roi, qu'ils soient des profanes ou des officiels, et le roi lui-même lorsqu'il laisse les évêques innover. Tout au long du pamphlet, la rhétorique de Burton met l'accent sur les effets politiques qu'ont de tels innovateurs sur le pays : ils conduisent à la ruine et à la tyrannie. La rhétorique politique servira Burton dans sa cause contre les innovations religieuses. Armé d'une telle compréhension du concept, Burton produit le premier – à ma connaissance – exposé moderne sur l'innovation : Qu'est-ce que l'innovation ? Qui est l'innovateur ? Quels sont ses objectifs ? Ses effets ? Et Burton est ainsi responsable d'avoir lancé l'une des premières controverses sur l'innovation. Des centaines de pages ont été consignées dans les deux camps de cette controverse (voir la prochaine section). Au cours des années et décennies suivantes, l'usage du terme innovation explose. Dès lors, l'innovation entre progressivement dans le vocabulaire de tous les jours.

Afin de bien comprendre ce que l'innovation signifie pour Burton, le lecteur doit garder en tête que dans le domaine religieux (et politique), c'est la hiérarchie politique (incluant les ecclésiastiques) qui définit légitimement l'innovation. Le bannissement explicite de l'innovation en Angleterre remonte aux années 1540, avec la déclaration d'Édouard VI, et se poursuit à l'époque de Burton. En 1626, après seulement une année sur le trône, Charles I^{er}, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande (1625–49), publie une *Proclamation for the Establishing of the Peace and Quiet of the Church of England* (England et Wales. Sovereign. Charles, 1626) :

De tous les temps, de grands désordres, dans l'Église autant que dans l'État, commencent toujours modestement [...] [À cause] des catholiques romains, les prétendus ennemis de notre religion, les enseignants de notre religion sont d'abord attirés vers le schisme, puis vers le papisme pur et simple [...] Sa Majesté [...] a donc cru approprié, sous le conseil de ses révérends évêques, d'annoncer et de publier, non seulement à son propre peuple, mais au monde entier également, son aversion absolue à l'égard de tous ceux qui, pour montrer la finesse de leur intelligence, ou pour satisfaire leurs propres

passions, s'aventurent ou s'aventureront à stimuler ou à vendre des opinions nouvelles qui, non seulement vont à l'encontre, mais divergent des bases solides et orthodoxes de la véritable religion, professée sincèrement, et établie volontiers dans l'Église d'Angleterre; et aussi de déclarer sa pleine et constante résolution que, ni en matière de doctrine, ou discipline de l'Église, ni dans le gouvernement de l'État, il n'admettra la moindre innovation.

Puis, Charles « admonest[e], puis exig[e] et ordonn[e] expressément que tous les sujets en ce royaume et en son royaume d'Irlande [...], particulièrement ceux qui sont des hommes d'Église [...], ni par le fait d'écrire, de prêcher, d'imprimer, de se réunir ou autrement, ne soulèvent de doutes, qu'ils ne publient ou maintiennent de nouvelles inventions ou opinions concernant la religion ».

Deux ans plus tard, en 1628, Charles dissout le Parlement – une période notoire dans l'histoire de l'Angleterre – et, pour faire taire ses opposants, publie une déclaration expliquant pourquoi il a dissous l'institution. Délibérant sur l'état du gouvernement, de l'Église et de l'État, de même que sur les schismes et divisions qui s'en sont suivies dans l'Église, Sa Majesté déclare son intention de « limiter et restreindre toutes opinions afin que rien ne puisse être laissé aux fantaisies et innovations personnelles [...] Ni jamais ne devons-nous céder à autoriser toute chose par laquelle une innovation peut se faufiler ou s'insinuer dans l'Église; sauf pour préserver cette unité dans la doctrine et la discipline établie » (England et Wales. Sovereign. Charles, 1628).

En plein cœur de la controverse, Charles I^{er} publie à nouveau une déclaration sur l'innovation religieuse. « De grands désordres se sont quotidiennement accrus » par suite de l'introduction de nouvelles éditions du *Service Book*, du *Book of Canons* et des actes de la Haute-Commission. Sa Majesté se défend elle-même d'introduire des innovations dans la religion et les lois: « Ni n'étions-nous, ni ne sommes, et ni, par la grâce de Dieu, ne serons-nous jamais souillés par la superstition papiste; mais nous sommes, au contraire, résolus à maintenir la véritable religion chrétienne protestante ». Selon Charles, ce n'est pas l'innovation mais la « peur de l'innovation qui a causé

les désordres s'étant produits [au] temps [de] cet ancien royaume». « [La] véritable volonté et intention [de Sa Majesté] consiste à ne point admettre d'innovation quelconque, soit dans la religion ou dans les lois, excepté pour veiller à maintenir la pureté de la religion déjà professée et établie. » (England and Wales. Sovereign. Charles, 1638) En 1640 suit un ensemble de canons qui défendent la position de Laud et qui sont publiés au nom de Sa Majesté – mais déclarés illégaux par le Parlement quelques mois plus tard. Le document ordonne que les canons soient lus quatre fois par année dans toutes les églises. Il rappelle que quiconque s'oppose à Charles s'oppose à Dieu, et se rapporte explicitement à l'accusation d'innovation dans la religion, enjoignant les évêques, les prêtres et les docteurs de prêter serment « pour la prévention de toute innovation dans la doctrine. Un an plus tard, le roi réitère son opposition à l'innovation dans sa *Proclamation on Religion* (England et Wales. Sovereign. Charles, 1641).

La réponse des innovateurs

Les opposants à Burton ne seront pas dupés par sa rhétorique. Les innovateurs nient toutes les accusations de Burton. C'est Burton l'innovateur et non eux : « Vous avez joué le diffamateur », déclare Peter Heylin ; « vous-même devez être tenu pour l'innovateur » (Heylin, 1637 : 170). « Aucun homme, affirme l'archevêque Laud, de quelque époque que ce soit, n'a été plus coupable d'innovation que [Burton et ses complices]. » (Laud, 1637 : 42)

Les plus détaillées des réponses au pamphlet de Burton viendront de Heylin et de Christopher Dow, deux partisans laudiens. En 1637, ils produisent chacun une réplique de 200 pages traitant des allégations de Burton point par point. Laud rédige aussi un discours pour le procès de Burton. Puisque Laud s'appuie essentiellement sur la réponse de Heylin publiée plusieurs mois auparavant, j'utilise également la réponse de Heylin dans ce qui suit, ainsi que celle de Dow. Ces répliques se trouvent aussi plus intéressantes, leur ton démontrant clairement la fin polémique des auteurs.

Heylin (1599–1662), premier biographe de l'archevêque William Laud (Heylin, 1668), est à l'emploi de la Haute-Commission au moment où il produit sa réplique à Burton. « Étant actuellement à l'emploi du Bureau de l'inspecteur, expose Heylin, je dois m'occuper de vous. » (Heylin, 1637 : 1–2) « J'ai reçu l'ordre par l'autorité de rendre une réponse à toutes les objections et accusations des sermons et excuses de monsieur Burton. » (Heylin, 1637 : Préface) Le pamphlet de Dow intitulé *Innovations Unjustly Charged* présente, comme l'auteur le souligne, « une réponse aux contestataires qui pestent et tiennent des propos diffamatoires » et qui « pointent leurs flèches empoisonnées de dénigrement en direction du souverain pouvoir, et vers les Pères de l'Église » (Dow, 1637 : 2). L'objectif de Dow est « d'examiner cette grande incrimination et de parler des présumées innovations » (Dow, 1637 : 31), afin de « prévenir la croissance d'un si grand méfait ». « Nous ne devons plus garder le silence », dit-il. « Il est alors grand temps de parler. » (Dow, 1637 : 3–4)

Les opposants à Burton font usage de plusieurs arguments, allant d'arguments *ad hominen* et *ad populum* à des arguments empiriques. Pour chaque argument de Burton, ils développent une contre-argumentation ; pour chaque accusation, ils formulent une contre-accusation.

Pour Heylin autant que pour Dow, Burton est simplement un individu frustré dont l'ambition est la vengeance. Ce dernier a autrefois accepté les pratiques établies, mais il commencera à écrire contre les évêques après avoir été renvoyé de la cour. Ayant échoué à la cour, suggère Heylin, Burton « estime[e] qu'il est grand temps de courtiser le peuple ; qu'il pourrait obtenir des centaines de fois ce qu'il a perdu dans le comté [...] Telle est l'humeur de la plupart des hommes que la cour bannit ; qui font ce qu'ils peuvent pour bannir la cour » (Heylin, 1637 : Préface ; voir aussi Dow, 1637 : 9–13). Selon Heylin, « Burton le dictateur » est « un homme en qui l'élément du feu prédomine ».

« La chaire, poursuit Heylin, d'abord érigée uniquement pour prêcher la parole de Dieu, fut par lui faite sanctuaire, ou endroit privilégié, d'où l'on peste contre le temps, d'où l'on décrie tous les ordres de la sainte Église, et d'où l'on distrait le peuple avec des controverses

inutiles.» Burton «déclam[e] contre le clergé, et enflamm[e] le peuple». Pour Dow, «il semble [que] l'objectif [de Burton] dans ses sermons [soit] le même que celui qu'avait le poète en créant ses comédies, soit de plaire au peuple» (Dow, 1637: 19). Dans un «langage d'opprobre», Burton «se moqu[e] des gestes dévots et des expressions pieuses de sainte révérence dans l'office de Dieu», il «ridiculis[e] en entier le service de Dieu admis et approuvé dans [l']Église» (Dow, 1637: 23–24).

Des arguments *ad hominen* et des charges de quête de popularité se mêlent à des accusations d'invention (dans un sens péjoratif). Lorsqu'il aborde la répression de la prédication, Heylin accuse Burton d'avoir «introduit des formes nouvelles de [sa] propre conception» (faisant la leçon sur la sédition plutôt que sur la prédication) (Heylin, 1637: 38, 166). «L'opinion de certains individus ne prouve pas, selon ma pauvre logique, une innovation [...] Pour réaliser une innovation [...], il doit y avoir consensus des esprits et des hommes, afin de laisser s'élever le nouveau et de désertir l'ancien; non pas la fantaisie particulière d'un seul individu.» (Heylin, 1637: 124) «Fantaisie» est un terme chargé, fréquemment employé pendant la controverse. Dow parle de la «plate-forme imaginaire» des calvinistes (Dow, 1637: 193) et Heylin, des «fantaisies» des individus.

Heylin et Dow se tournent ensuite vers des arguments plus «empiriques». Selon Dow, Burton a mal interprété Sa Majesté. À propos de la réactualisation de l'acte sur la pratique des sports le dimanche, Sa Majesté prétend «seulement éloigner ce scandale que de rigides sabbataires avaient porté sur [sa] religion» (Dow, 1637: 78). Elle «perme[t] seulement, mais n'impos[e] pas, l'usage de récréations», car «les hommes ne sont pas moralement capables de s'appliquer, en l'espace d'une journée complète, à des exercices spirituels et religieux uniquement, ainsi qu'à la méditation divine» (Dow, 1637: 80); deuxièmement, le roi autorise les récréations «sous réserve qu'un travail quotidien décent de même que l'office public de Dieu soient d'abord achevés» (Dow, 1637: 81); et troisièmement, «il condamne seulement l'ivrognerie et les émeutes (Dow, 1637: 83) ainsi que le fait de «danser les hommes et les femmes ensemble» (Dow, 1637: 84). «La fin et les

autres circonstances doivent toujours être considérées, aussi bien que la stricte lettre de la loi. » (Dow, 1637 : 89) De façon similaire, Dow n'a pu trouver chez Burton aucune preuve d'innovation quant au gouvernement civil, mais seulement une conception erronée : « Tout ce que prév[oi]t Sa Majesté n'[est] pas de réprimer la vérité de Dieu, mais la curiosité [...] Les hommes ne peuvent être curieux ou démesurément audacieux sans impiété » (Dow, 1637 : 126). En quelques mots, l'argument se résume à : vous « interprétez mal l'acte le plus pieux de Sa Majesté [et le faites] d'une manière irrespectueuse et scandaleuse [...] afin de vous accommoder » (Heylin, 1637 : 47). Le roi « s'efforce de réprimer ces innovations que vous et ceux de votre dissidence avez introduites » (Heylin, 1637 : 82).

Burton aurait mal interprété la Réforme également. En ce qui a trait à l'innovation dans la doctrine, et particulièrement à propos de ne pas étudier les auteurs modernes, Dow répond que cela est « une mesure qui avait été prise il y a vingt ans déjà [par le roi Jacques] » ; « si [Burton] était remonté [...] plus loin dans le temps, il aurait trouvé que les écrits de Calvin et de Beza étaient aussi remarquables qu'une innovation » (Dow, 1637 : 32). Le roi Jacques « exhorte les jeunes élèves à étudier les Pères et à se familiariser avec le jugement de l'Église ancienne, plutôt que d'accepter les opinions en se fiant à ces auteurs modernes » (Dow, 1637 : 34). « La vérité est que le roi Jacques [...], n'ayant tiré qu'un certain dégoût des points novateurs livrés par de jeunes théologiens [qui] étaient mal influencés par le gouvernement monarchique et injurieux vis-à-vis du juste droit des rois », [a] décid[é] que les études ne devraient pas être fondées sur des « opinions instables et dangereuses pour l'État » (Dow, 1637 : 35–36). D'après Heylin, il n'y a jamais eu de prohibition relativement à la lecture de Calvin, Beza et d'autres auteurs de l'Église réformée ; c'est seulement que les élèves ne doivent pas débiter avec ceux-là mais avec les Écritures, « et [s'initier] progressivement à ces théologiens » (Heylin, 1637 : 119).

En regard du changement dans la doctrine d'obéissance aux supérieurs (une trop grande obéissance et un pouvoir illimité accordés aux rois), Dow accuse Burton de conjectures : « Je ne peux trouver

aucune preuve », mais que des « conjectures et présomptions » (Dow, 1637 : 60). Les évêques « n'enseignent aucune autre doctrine d'obéissance aux supérieurs que celle qui a toujours été enseignée dans l'Église de Dieu [...] Ils rendent à Dieu et à César ce qui leur revient » (Dow, 1637 : 64).

Le temps et les circonstances, ou l'histoire, doivent être pris en considération, selon Dow. Pourquoi ne pas modifier les livres « lorsque le besoin pren[d] fin, et les mettre au service du besoin existant de ces périodes » (tel le danger de contagion) (Dow, 1637 : 133)? « [La fantaisie de Burton] recevra de ma part la réponse qu'elle mérite : le silence. » (Dow, 1637 : 143) De la même manière, au sujet de la déclaration de Charles sur les *Trente-Neuf Articles de religion*, censés avoir réprimé l'élection et la prédestination, Dow réplique : « n'est-il pas mieux qu'une certaine vérité soit étouffée pendant un moment, au lieu que la paix de l'Église ne soit troublée ? » (Dow, 1637 : 39). « Lorsque cette déclaration fut publiée par Sa Majesté, les hommes étaient ignorants de ces doctrines. » (Dow, 1637 : 40) Les doctrines ne sont pas occultées, ajoute Dow, mais « gagnent à être inconnues » (Dow, 1637 : 40-1). Le temps et les circonstances importent également aux yeux de Heylin. À propos d'innovations altérant le livre des prières, Heylin répond que plusieurs des innovations de Burton font « si peu de différence » (Heylin, 1637 : 152). « Comme si une forme [spécifique] de prière pour un moment et un objectif précis devait être respectée, même lorsqu'il n'existe aucune raison de l'appliquer, tout comme il n'y avait pas, au départ, de raison de la créer. » (Heylin, 1637 : 160)

Enfin, concernant les innovations dans le culte de Dieu, qui est qualifié par Burton de superstition et d'idolâtrie, Dow évoque que les nouveautés sont plutôt symboliques et n'ont « rien de la substance du culte de Dieu » (Dow, 1637 : 113). Elles constituent une expression de révérence et une cérémonie extrinsèque (Dow, 1637 : 114). Certaines ne s'avèrent que de simples accidents, comme le fait de placer l'autel à l'est (Dow, 1637 : 117) : « Nous ne nous tournons pas vers l'est comme si Dieu, qui est partout, se trouvait là » (Dow, 1637 : 119). « Dieu n'est attaché à aucun lieu fixe. » Il peut se trouver n'importe où et, s'il est

ailleurs, alors c'est encore à l'est. « Pourquoi ne ferions-nous point face à l'est selon la coutume¹⁰? » est la question (Dow, 1637 : 119).

Cependant, le principal argument énoncé à la fois par Heylin et Dow implique le « retour » au passé, une idée qui a tôt dénoté l'innovation (voir chapitres 2 et 3). Il n'y a pas d'innovation mais plutôt une restauration (Heylin), pas d'innovation mais une restitution (retour) ou une continuité des pratiques anciennes (Dow). Les innovations de Burton « sont injurieusement nommées ainsi », déclare Dow (Dow, 1637 : 30). Burton a déjà identifié cette manœuvre tactique des évêques : les prélats « invoquent qu'ils n'introduisent aucun changement, mais qu'ils ravivent ces choses que les anciens canons ont admises et prescrites » (Burton, 1636b : 158). « Des innovations, disent-ils ? Nous n'apportons aucune innovation, aucun nouveau rite, outre ce qui a toujours été en usage depuis la Réforme [...] Tout ce que nous faisons vise à ramener les églises inférieures à une unité, et à les conformer à leur l'église mère. » (Burton, 1636b : 159)

En fait, en décrivant les innovations dans le culte de Dieu, Dow persiste : « Je ne peux que me demander avec quel culot il peut accuser l'une ou l'autre de ces choses de nouveauté, alors qu'il n'y pas une chose parmi celles qu'il a nommées qui n'ait pas été employée dans les temps primitifs et les plus purs de l'Église » (Dow, 1637 : 114). Ces choses ont été introduites au commencement du christianisme, ont suivi leur cours à la Réforme et ont été confirmées par le Parlement (Dow, 1637 : 120). De façon similaire, Heylin n'a pas pu trouver une seule innovation en l'Église protestante :

Les papistes et ces hommes, quelque différents qu'ils puissent sembler être en d'autres matières, ont [...] accusé cette Église de nouveautés et d'innovations [...] Or dans la réforme de cette Église, nous n'introduisons aucune nouveauté [...] mais nous efforcions seulement de la ramener à cette qualité et à cet état par lesquels elle se trouvait dans sa beauté originelle ainsi que dans la beauté de ses premiers temps [...]

10. Par contre, Dieu ne se trouve pas en tout individu. Lorsqu'il traite de la transsubstantiation, Dow dit : « La présence de Dieu n'est pas partout la même [...] Il n'est pas dans les créatures bestiales comme dans celles douées de raison ; ni dans les méchantes comme en ses saints » (Dow, 1637 : 119).

Toutes ces innovations dont ils ont accusé l'Église dans leurs pamphlets scandaleux, ne sont qu'une restitution de ces anciens ordres, qui furent établis ici au temps de cette Réforme » (Heylin, 1637 : Préface).

« Ce n'est pas une innovation que d'admettre les traditions », signale Dow. « Seulement, nous n'admettons aucune tradition contraire aux Écritures. » (Dow, 1637 : 167-8) Selon Laud, les anciennes pratiques ont été altérées progressivement dans le passé, « et désormais, si une autorité propos[e] de les réintroduire, cette ancienne voie de l'Église est bientôt appelée une innovation » (Laud, 1637 : 55).

L'argument du retour est utilisé contre chaque innovation identifiée par Burton. Quant au pouvoir limité du roi d'altérer l'état de la religion (en instituant de nouveaux rites et cérémonies), Heylin affirme que le roi ne fait que « redonn[er] à cette Église son ancien lustre » (Heylin, 1637 : 82). Relativement au pouvoir du *jure divino* des évêques, Heylin répond que « cela n'est pas un nouvel adage dont l'invention date d'hier seulement » (Heylin, 1637 : 64). De façon semblable, la discipline (les censures de l'Église) « ne procéd[e] pas autrement qu'elle ne le faisait autrefois » (Heylin, 1637 : 131) ; le culte de Dieu est « depuis longtemps décrété par le canon [...], une réforme certainement aussi vieille que la Réforme [protestante] » (Heylin, 1637 : 135), une « ancienne coutume » (Heylin, 1637 : 136) de même qu'une « relance et continuité des anciens usages qui ont été pratiqués en cette Église depuis la Réforme et qui lui furent confiés depuis les temps les plus purs » (Heylin, 1637 : 140) ; l'altération de livres, oui, mais « la restitution d'une lecture appropriée uniquement » (Heylin, 1637 : 150). « M. Burton, Vous êtes l'innovateur. » (Heylin, 1637 : 38)

En définitive, Burton est un « révolutionnaire ». Il remet en question l'autorité du roi et des évêques à la fois, et sollicite l'insurrection populaire. Comme Laud le souligne, toutes ces diffamations « sont contre le roi et la loi, et ne peuvent avoir d'autre objectif que de susciter la sédition chez les gens » (Laud, 1637 : 43-4). Heylin le rappelle également : « Personne, ni en une certaine époque, ni toutes époques confondues, n'a fait preuve d'une plus grande malice envers l'Église, et envers ses gouverneurs et enseignants, que vous, Monsieur Burton [...] Vous remettez le pouvoir du roi en question ». Mais « c'est une

sorte de désobéissance et de déloyauté que de remettre en cause ce que peut faire un roi » (Heylin, 1637 : 178–79) et un acte de sédition que d'appeler le peuple à l'insurrection (Heylin, 1637 : 185). Vous « incitez le peuple à créer la ruine [des évêques] [...], à jeter sur eux le discrédit et le mépris [...], et mettez Sa Majesté en fureur contre eux » (Heylin, 1637 : 183).

L'accusation de rébellion et de sédition est semblable à celle que Burton a portée contre ses opposants. En fait, pour chaque accusation dressée par Burton se trouve une réplique. Pour chaque innovation, il y a dénégation : ce sont toujours les autres qui innovent, mais jamais soi-même. Il y a ici quelque chose d'ironique à propos de l'homme d'Église protestant, étant hostile à l'innovation au lendemain de la plus grande innovation de toutes : la Réforme. Comment l'innovation a-t-elle pu constituer un concept si vague et se prêter à tant d'interprétations contradictoires ?

Qu'est-ce que l'innovation ?

En 1637, Burton se fait couper les oreilles et est condamné à l'emprisonnement à vie. Il se voit toutefois libéré par le Parlement après trois ans. Burton reprend alors sa position à Saint Matthew et devient un héros populaire (Hughes, 1974; Auchter, 2001). En fait, le vent tourne dès lors contre l'archevêque Laud. Le Parlement accuse Laud de trahison et l'emprisonne dans la tour de Londres. Ce dernier sera décapité en janvier 1645.

Le Parlement a toujours été contre l'innovation – mais a été réduit au silence des années durant par le roi Charles. Dès 1628-1629, le troisième Parlement met sur pied un comité chargé d'enquêter sur l'innovation en matière de religion et de politique, et adopte une résolution contre « diverses formations et pratiques tendant à l'innovation et au changement dans la religion » (Chambre des Communes, 1628–9b). Comme l'observe le parlementaire John Eliot, le Parlement déclare que « quiconque amènera l'innovation dans la religion, ou [...] cherchera à étendre ou à introduire le papisme ou

l'arminianisme, ou toute autre opinion s'opposant à la véritable Église [...], sera réputé ennemi capital de ce royaume et État» (Forster, 1864 : 419–20). Cependant, pour le Parlement, Laud ne constitue pas le seul ennemi ; Charles en est un autre. Le roi a déjà perçu une taxe sans l'approbation du Parlement et a été « réputé innovateur du gouvernement » (Chambre des Communes, 1628-1629a). Comme le mentionne Eliot, la taxe se trouve être « contre l'ancienne voie établie du gouvernement, et tend à innover à cet égard » (Forster, 1864 : 455). Dans sa déclaration dissolvant le Parlement, Charles annonce que « ces innovations [politiques] [les comités du Parlement] ne seront plus jamais permises ».

Lorsque le Parlement se réunit à nouveau en 1640, après onze années de silence, il détermine que plusieurs censures et sentences de la Haute-Commission sont illégales et non valables. La Chambre des communes déclare aussi que 1) la table de communion doit être positionnée vers l'est et l'ouest ; 2) les jeux et passe-temps doivent être interdits le jour du Seigneur ; 3) les représentations et images dans les églises doivent être retirées (House of Commons, 1641). Le Parlement sera soutenu par des centaines de pétitions (Morrill, 1985), par des « conventions » nationales de Londoniens et Écossais « s'abstenant de pratiquer toutes novations » et par certains évêques élaborant une liste d'innovations (défendues) dans la doctrine, la discipline et le *Livre de la prière commune* (Église d'Angleterre, 1641).

Afin d'apprécier la place de la controverse dans l'histoire de l'innovation, au moins quatre éléments doivent être pris en considération : 1) le contexte duquel l'innovation en tant que concept a émergé, 2) la signification du concept, 3) les valeurs entretenues par le peuple à l'époque et 4) les usages auxquels le concept a été affecté.

La controverse sur l'innovation est enchâssée dans un contexte, ou période historique, gouverné par le paradigme de l'orthodoxie, de l'autorité et de l'ordre. L'innovation est interdite. L'Église et l'État sont imbriqués, et l'innovation dans l'une de ces deux sphères menace l'autorité de l'ordre dans l'autre. Burton l'expose en termes de crainte ou d'obéissance à Dieu et aux rois. Pendant près de cent ans, il règne une « orthodoxie » nouvelle en Angleterre (protestantisme), à laquelle

les sujets (y compris les évêques) doivent se soumettre. Mais certains, selon Burton, corrompent la doctrine établie par le biais de l'idolâtrie et de la superstition. Lorsque Burton accuse les évêques d'innover, il revendique une restauration de la pureté au sein de la tradition anglaise réformée.

L'Angleterre du dix-septième siècle (de même que l'Europe) constitue également un contexte de changement (politique, économique, social et culturel). Des idées et projets nouveaux et radicaux se multiplient, mettant le monde « sens dessus dessous » (Hill, 1972). L'ordre et l'orthodoxie doivent être imposés, et obéir aux autorités devient une question de discipline. Il est inadmissible de publier des pamphlets séditieux pour attiser la colère du peuple contre le roi (Heylin, 1637 : 43) ou d'utiliser la chaire pour « saccager les affaires d'État » (Dow, 1637 : 156). « Si chaque individu avait laissé tomber son scrupule, [...] le contrepoids de l'autorité aurait tôt fait de s'alourdir [et d'engendrer] l'anarchie », affirme Heylin (Heylin, 1637 : 38, 40).

Remettre en question la discipline des évêques n'est pas permis. Burton compare la Haute-Commission à « l'art de Satan ». Toutefois, réplique Heylin, « pour autant que vous di[siez] la vérité, ils [les juges] se joindront tous à vous. Mais lorsque vous cesserez de dire la vérité, ce qui est la fonction du prédicateur, et tomberez dans les discours séditieux, factices et factieux, afin d'enflammer le peuple et de les induire à une mauvaise opinion, de leur roi autant que de ceux à qui celui-ci a confié le gouvernement de l'Église ; vous ne serez dès lors plus un prédicateur, mais un prévaricateur, un dangereux boutefeu et un incendiaire¹¹ » (Heylin, 1637 : 6). Trop nombreux sont ceux qui « parlent en mal des choses qu'ils ne comprennent pas, et [qui] périront par leur propre corruption » (Heylin, 1637 : Préface). « Quelle autorité, demande Dow, [Burton] a-t-il pour exiger une lutte contre l'autorité [de l'Église] ? Qui a fait de lui un inquisiteur général des évêques, pour qu'il examine ainsi leurs actions ? » (Dow, 1637 : 106)

11. Des accusations similaires se trouvent en grand nombre chez Dow : « un projecteur » (projeter des complots) (Dow, 1637 : 27-28), « un capitaine de factions » (Dow, 1637 : 179) et « un évocateur de nouvelles opinions » (Dow, 1637 : 213).

Dow s'interroge: « dans toute Église, depuis le début du christianisme, n'avait-on jamais su qu'une Église, quelle qu'elle soit, ou tout gouvernement pernicieux, subsistaient, ou pouvaient subsister, sans infliger de censures aux profanateurs obstinés de leurs ordres et constitutions? » (Dow, 1637: 109) Les sanctions ne consistent ni en une innovation, ni en une persécution, mais en un « acte de justice » (Dow, 1637: 112).

Qu'est-ce que l'innovation pour les gens de l'époque? Comme l'hérésie (et l'hétérodoxie), l'innovation « n'existe pas en soi », mais seulement de par sa relation avec l'orthodoxie et l'ordre. L'orthodoxie prétend qu'il existe de justes et de fausses croyances en ce qui concerne le Christ et ses enseignements (Peters, 1980: 14). Dans ce contexte, l'innovation revêt une signification spécifique. Elle n'a aucun lien avec l'originalité ou la créativité – pas encore. L'innovation n'a aucun rapport avec le progrès non plus; elle est plutôt subversive. L'innovation se définit essentiellement comme un « changement » apporté aux pratiques acceptées et, plus spécifiquement, comme « l'introduction de changement » (ou « altérations ») dans les affaires « publiques » ou les affaires d'État: dans les affaires religieuses – « Je qualifie cela de nouveau, car cela est tout à fait contraire autant au message des Écritures qu'au jugement des théologiens en toutes les époques de l'Église » (Burton, 1636b: 77); et dans la politique – « Le roi et les nouveautés s'opposent ici mutuellement » (Burton, 1636b: 100).

Innovation n'est pas un mot neutre, mais un terme moralement chargé. Il constitue une désignation défavorable – une étiquette péjorative appliquée aux opposants et aux ennemis – et, comme pour l'hérésie, ce que nous savons des innovateurs, « nous le savons en grande partie grâce aux traces écrites laissées par leurs ennemis, qui cherchent à accentuer le fait et les conséquences de leur déviance, et non à les rapporter fidèlement¹² » (Peters, 1980: 61). L'usage du terme reflète les valeurs et les attitudes des utilisateurs ainsi que la réaction

12. Dans son *Traité des hérétiques*, l'humaniste Sébastien Castellion (1515–63) définit simplement les hérétiques comme ceux « avec qui l'on ne s'accorde pas » (cité dans Skinner, 1978a: 247).

aux non-conformistes et aux déviants, soit tous ceux qui redéfinissent les frontières du comportement « normal » (comme le font plusieurs autres termes à l'époque : curiosité, virtuose, originalité, excentricité et enthousiasme) et qui agissent en contradiction avec la coutume établie. Pour Sa Majesté, l'innovation est rien de moins qu'une transgression délibérée des normes. Elle est tout aussi hérétique que « révolutionnaire ». Les déclarations et proclamations royales qui viennent d'être évoquées sont témoins de cette interprétation.

Pour d'autres, l'innovation n'est qu'une fantaisie de l'imagination. Lorsque Burton qualifie tous ceux qui séparent la crainte du Seigneur et du roi¹³ de « nouveaux docteurs » (Burton, 1636b : 81, 126, 151, 153), de « marchands de nouvelles idées » (Burton, 1636b : 96, 99, 100, 156), de « nouveaux fauteurs de trouble » (Burton, 1636b : 32), de « nouveaux réformateurs » (Burton, 1636b : 66), de « réformateurs de religion » (Burton, 1636b : 106, 107) et de « nouveaux maîtres » (Burton, 1636b : 107, 108, 163), il réfère aux pratiques (l'idolâtrie ou de nouvelles formes de prière) qui sont « de leur cru » (Burton, 1636b : 15, 109). C'est « la nature de l'homme » et une question « d'opinion personnelle ». En somme, l'innovation n'est que nouveauté et penchant pour la nouveauté. Des usages péjoratifs de même nature sont faits du terme nouveauté par Heylin et Dow. En fait, la distinction entre nouveauté (entendue comme curiosité, contemplation, subtilité et mode) et invention (perçue comme utile) est toujours en devenir à l'époque.

Du fait de sa connotation péjorative, l'utilisation et la diffusion du concept de nouveauté se développent lentement au fil des siècles. Dans l'Église des années 1500, on relève des accusations occasionnelles de « nouveauté ». L'élimination des nouveautés constitue un objectif majeur des réformateurs. Cependant, la nouveauté est abordée en termes « d'hérésie », et « ennemi » est employé pour désigner l'innovateur. « L'opinion personnelle » (ou « variété d'opinions ») est aussi une expression répandue. L'utilisation du terme innovation ne s'étend vraiment que dans les années 1600. Les catholiques se mettent à avancer qu'Henri VIII, Édouard VI et Élisabeth ont

13. Les anabaptistes et papistes qui refusent d'honorer le roi ainsi que les jésuites qui attribuent un pouvoir illimité aux rois.

innové. Des puritains anglais adoptent le même argument. Les innovateurs, introducteurs d'idées nouvelles, partisans de la nouveauté, et autres émergent en tant qu'étiquettes pour ceux qui œuvrent pour un « retour » à Rome, de même que pour un certain nombre d'idées et de comportements autrefois qualifiés d'hérésie et d'hérétiques. L'innovation en vient à partager le vocabulaire de l'hérésie¹⁴. La popularité de Burton – conjointement avec celle de William Prynne – contribue à promouvoir la diffusion du terme.

La connotation péjorative du mot engendre un vocabulaire entier sur la « rénovation », la « restauration » et la « réforme » (*Erneuerung* en allemand), à la place de l'innovation¹⁵. En fait, les protestants anglais nient avoir créé une nouvelle religion et parlent plutôt d'une religion réformée¹⁶. Au cours des siècles suivants, l'innovation continue à être perçue comme négative. Violente, dangereuse, pernicieuse, fervente, non scripturaire et schismatique ne sont que quelques-uns des qualificatifs utilisés chez les théologiens des dix-huitième et dix-neuvième siècles pour traiter de l'innovation. Des associations péjoratives

-
14. À cette époque, le vocabulaire de l'hérésie en vient aussi à partager sa place avec d'autres termes, tels que « erreur ». Dans *Runne from Rome* (1624), Anthony Wotton parle de croyances erronées plutôt que de croyances hérétiques afin d'éviter une querelle inutile au sujet du mot, « car il apparaît, pour plusieurs, quelque peu douteux, ce qui est proprement appelé hérésie » (Milton, 1995 : 210). La nouveauté est aussi parfois abordée en termes de paradigme de la vérité : de « l'antiquité de la vérité à la nouveauté des erreurs » (Burton, 1636b : 100).
 15. Dans la littérature, il est souvent suggéré (ou présumé) que, parce qu'il est péjoratif, on n'use pas du terme innovation, mais plutôt de rénovation et d'autres termes du même genre à la place (Panofsky, 1960 : 37–38 ; Burke, 1972 : 221–27 ; Whitney, 1986 ; Palonen, 2003 : 76–77). Toutefois, le fait qu'un autre vocabulaire soit entré dans l'usage n'a pas éliminé celui de l'innovation. Comme le démontre ce chapitre, le langage de l'innovation est largement utilisé par les autorités et par d'autres.
 16. Les arguments pour la Réforme peuvent se résumer à 1) dans les années 1500 : l'Église protestante n'est pas une Église nouvelle (vis-à-vis de Rome) mais une Église réformée ; l'élimination de la corruption, la répression des nouveautés ; 2) dans les années 1600 : un retour à l'Église primitive et à la véritable Église – aux Écritures, à l'Église invisible (à l'Église de Dieu, aux vrais croyants), à l'Église médiévale (sectes telles que celles de Hus et de Wycliff en tant que proto-protestants) (Milton, 1995 : Chapitre 6).

abondent également dans les titres cléricaux de la même période : ignorance et innovation, superstition et innovation, usurpation et innovation, révolution et innovation. À cette même période, on observe très peu d'usages du terme innovation dans un sens positif, que ce soit dans les domaines de la science, de la critique littéraire ou des arts mécaniques, chacun développant son propre vocabulaire « disciplinaire » – les termes découverte, imagination et invention, respectivement¹⁷. En conséquence, ceux qui, aux siècles suivants, voudront réhabiliter le concept, devront développer des « stratégies » sur comment gérer la résistance à l'innovation, comme l'a déjà fait Machiavel.

Le concept d'innovation possède une caractéristique fondamentale : sa subjectivité. Le changement et l'innovation varient selon les interprétations des individus. Les autres (ennemis) innoveront, mais jamais soi-même. Comme le suggère l'*ars rhetorica* (rhétorique) de la culture de l'humanisme, « il est toujours possible de bâtir un argument plausible *in utramque partem*, [soit] dans l'un ou l'autre des partis de la cause » (Skinner, 1996 : 9, 97–99). Burton attribue l'innovation à Laud et aux évêques ; Laud, Heylin et Dow nient être des innovateurs et accusent Burton d'innover. L'usage du mot passe d'une transgression bien définie (proclamations du roi) à la polémique : quiconque, selon un accusateur, apporte des changements quant aux Écritures s'avère un innovateur.

17. Certes, des termes « nouveaux » et associés se multiplient dans les écrits de l'époque et doivent être étudiés sérieusement dans toute historiographie de l'innovation. Cependant, le nouveau n'était pas abordé en termes « d'innovation ». L'usage de nouveau n'est également pas sans contradiction. Par exemple, d'une part, la tradition de l'*ars rhetorica* s'oppose à l'innovation : le principal argument des rhétoriciens, selon lequel la persuasion consiste à convaincre un auditoire d'accepter quelque chose qu'il n'a pas déjà tenu pour vrai, doit être achevé en adaptant une proposition inhabituelle ou impopulaire aux valeurs de l'auditoire. D'autre part, les manuels rhétoriques suggèrent à l'orateur d'innover pour lui garantir l'attention de son audience. Cela peut être accompli si l'orateur démontre que les questions qu'il s'apprête à aborder sont importantes (*magna*), nouvelles (*nova*) ou incroyables. Je tiens cette observation sur la rhétorique de Markku Peltonen.

En fait, les participants à la controverse identifient un nombre variable d'innovations. Burton aborde les innovations des évêques en les regroupant en huit rubriques. Toutefois, pour Laud, on trouve chez Burton quatorze catégories d'innovations plutôt que huit, et « il en existe quelques-unes de plus » (Laud, 1637 : 68). Leur nombre varie considérablement, selon Dow : « J'ai passé en revue ces huit catégories d'innovations [mais] j'aurais facilement pu les réduire à la moitié de ce nombre » (Dow, 1637 : 192). À la toute fin de son pamphlet, Dow affirme qu'il aurait pu accuser Burton et son parti « de cinq fois ce nombre » d'innovations (Dow, 1637 : 213).

Dans son étude de la période 1600–40, Milton suggère que (ce que j'ai appelé) la controverse sur l'innovation « découlait moins d'une quelconque nouveauté aisément identifiable que du fait qu'une pratique si réputée pour ses erreurs [...] afférentes ait été exposée et encouragée sans une seule mise en garde, ou même une allusion à quelque corruption papale » (Milton, 1995 : 69–70).

Le moteur de ce conflit religieux, soutient Milton, n'était pas [l']introduction de quelconques innovations doctrinales spécifiques – en effet, plusieurs des idées ayant provoqué la majorité des plaintes peuvent se trouver exprimées, en différents contextes polémiques, chez leurs opposants. Ce qui a plutôt déclenché le conflit était la manière dont ces idées étaient présentées, le contexte polémique spécifique dans lequel une idée était exprimée et la présence ou l'absence de mises en garde qui étaient courantes dans un genre polémique particulier. (Milton, 1995 : 543)

Les innovations font violence aux aspects plus généraux du protestantisme. Elles constituent des ruptures avec les aspects de la religion (la Réforme) qui servent l'identité nationale : elles sont symboles de déviance dans la doctrine anglicane ainsi que superstition et idolâtrie (Milton, 1995 : 98–100).

Affirmer, comme le fait Milton, qu'il n'y avait aucune innovation ou nouveauté « identifiable ou spécifique » est en contradiction avec l'érudition entière sur cette période et mérite qualification. Les innovations étaient peut-être « mineures », comme certains le diraient

aujourd'hui, mais néanmoins « symboliques ». Et, pour cette raison, il y avait, pour plusieurs, de réelles innovations à l'époque. Comme le souligne le clergé anglais en 1549 au sujet des innovations dans les cérémonies, « [l]a tenue ou l'omission d'une cérémonie (considérée en soi) n'est qu'un détail : pourtant [...] elle ne constitue pas une offense insignifiante aux yeux de Dieu » (Église d'Angleterre, 1549). Milton définit l'innovation selon une perspective contemporaine : l'innovation doit être quelque chose d'entièrement nouveau¹⁸. Voilà qui constitue une méprise récurrente dans la littérature traitant de cette période. Les historiens confondent souvent notre signification moderne de l'innovation avec le but des innovateurs anciens. Parce que « l'innovation » visait à l'époque une réforme et un renouvellement, elle ne représentait pas vraiment une innovation ; elle ne constituait pas quelque chose de nouveau (ou une « première » mondiale), mais un retour à une orthodoxie antérieure et plus pure. Cependant, une fois que l'innovation est entendue comme une « introduction de changement » (pas de créativité ou d'originalité) et comme un changement « perçu », on ne peut nier que de maintes « innovations » existaient à l'époque et que Burton avait des arguments solides pour appuyer sa déclaration selon laquelle ses adversaires introduisaient des innovations. Que les « innovations » aient vraiment été comprises de cette façon est attesté par la sévérité des sanctions. Comme le mentionne Bray en évoquant la série d'actes destinés à faire respecter l'uniformité de la religion dès le milieu des années 1500, « [l]a sévérité des sanctions, qui incluait la mort pour des offenses relativement mineures, reflétait l'inquiétude de plusieurs que "l'ancienne religion" ait été renversée [et] démontre la vacuité fondamentale de l'opposition à la réforme » (Bray, 1974 : 221).

18. Dans quelle mesure la nouveauté est-elle matière au débat ? Les théoriciens de l'innovation ont développé des classifications controversées et ils ont contrasté l'innovation majeure et l'innovation mineure ou incrémentale. De façon similaire, des distinctions sont souvent faites entre l'innovation (en tant que *première* adoption mondiale d'une nouvelle idée, chose, ou conduite) et l'imitation (diffusion de l'innovation ou adoption par un groupe).

Un autre élément d'interprétation tient compte d'une perception partagée de l'époque : l'innovation est souvent définie comme un processus lent et graduel, mais qui, au fil du temps, atteint la démesure. Les choses insignifiantes importent réellement. Autrement dit, à long terme, les innovations « mineures » ont des effets cumulatifs et majeurs. Pour Burton, les altérations et innovations « remplissent l'esprit des gens de jalousie et de craintes d'une altération *universelle* [mes italiques] de la religion » (Burton, 1636b : 147) ; pour Prynne, elles « cultivent une peur *générale* [mes italiques] d'une altération soudaine de [la] religion » (Prynne, 1636). « Petit à petit », elles transforment un royaume en tyrannie (Burton, 1636b : 93). Cet argument possède une longue histoire qui remonte à Aristote, comme nous l'avons vu. Il a été utilisé par Machiavel dans ses propos sur l'innovation. Charles I^{er} en a aussi fait usage dans sa déclaration de 1626. L'argument demeurera populaire chez plusieurs autres qui traiteront d'innovation. Soixante ans après la controverse (1696), un ministre baptiste anglais anonyme écrit un pamphlet sur « l'innovation de chanter » dans l'église. La chanson en soi n'est pas « une affaire de la plus grande importance », dit l'auteur, mais, si des innovations similaires se multiplient, sous forme de prière par exemple, « cela pourrait tendre à la ruine absolue du christianisme primitif » (Anonyme, 1696). Cent ans plus tard (1785), le théologien anglais George Berkeley prononce un sermon dans lequel il évoque « [qu']au commencement, [l'innovation] coule dans un faible ruisseau, mais [que], progressivement, le ruisseau gonfle en un puissant torrent, balayant tout ce qui le précédait » (Berkeley, 1785 : 34–35).

De l'hérésie à l'innovation

La religion occupe une place centrale dans l'explication de la signification péjorative de l'innovation. Alors que les impacts de la religion sur la science – directement au moyen de l'Inquisition (Bruno, Galilée) et indirectement au travers d'affinités entre des idées (p. ex. Gaukroger, 2006) – ont été bien documentés, personne n'a encore

étudié ce que l'innovation tient de la religion. Avec la Réforme, un changement se produit dans la connotation du concept. Bien que le Moyen Âge innove par rapport à la Grèce antique, faisant de l'innovation (*innovo*) un terme positif, les auteurs de la Réforme reviennent à la signification péjorative de l'innovation des philosophes anciens. Les autorités ecclésiastiques et les auteurs introduisent le substantif innovation (*innouacion*), un terme nouveau dans le vocabulaire¹⁹, et accusent les opposants d'introduire des innovations – dans la doctrine et dans la discipline de la nouvelle orthodoxie, le protestantisme. En revanche, les catholiques emploient le mot pour s'opposer au protestantisme. Le terme innovation succède ainsi au terme hérésie.

Hérésie est un terme qui trouve son origine dans l'Antiquité. Comme le souligne Isidore de Séville (c. 570–636) dans *Étymologies*, une importante encyclopédie en vingt volumes sur la connaissance, de l'Antiquité au Moyen Âge²⁰ (Peters, 1980 : 49–50), « *haeresis* est le terme grec utilisé pour “choix” (*hairesein*; élection en latin), parce que chacun choisit ce qui lui semble le meilleur [...] Et l'hérésie est donc nommée d'après le grec [...] puisque chaque [hérétique] décide de son propre gré tout ce qu'il veut enseigner ou croire » (*Étymologies* VIII : 3). « Quiconque entend l'Écriture dans tout autre sens que celui que le Saint-Esprit, par qui elle a été écrite, réclame [...] peut [...] être appelé un hérétique. » (*Étymologies* VIII : 5)

-
19. Dans le chapitre 2, je situe l'origine du terme dans le mot latin *innovo*. Cependant, il existe un terme latin tardif – *novatio* (de *novare*), un terme issu du droit au quatorzième siècle, selon les dictionnaires étymologiques (renouveler une obligation) –, qui engendra le terme novation. *Novatio* est employé aux seizième et dix-septième siècles dans des textes latins, et novation est utilisé particulièrement chez les auteurs écossais et français (d'où l'on retrace le mot *novateur*). Une hypothèse pourrait vouloir que le mot innovation dérive de novation. Mais, les deux mots apparaissent à peu près en même temps en anglais, avec une connotation péjorative semblable, ce qui rend spéculative l'hypothèse de l'affiliation linéaire entre les deux, tant que de plus amples études ne seront pas réalisées.
20. Jusqu'au douzième siècle, *Étymologies* constitue l'ouvrage de référence le plus largement utilisé : l'information sur l'hérésie provient de cet ouvrage, de même que de saint Augustin.

Au début du treizième siècle, Robert Grosseteste, évêque de Lincoln et premier chancelier d'Oxford, donne, comme le suggère Edward Peters, ce qui deviendra la définition usuelle de l'hérésie: « L'hérésie est une opinion [1] librement choisie, [2] contraire aux écritures sacrées, [3] émise ouvertement, [4] et opiniâtement défendue [prêchée] » (Peters, 1980: 167).

Pendant une longue période de l'histoire occidentale, l'innovateur demeure un hérétique et, à partir du dix-septième siècle, le terme innovation remplace celui d'hérésie. « L'innovation et l'hérésie sont pratiquement synonymes [...] Nous les voyons souvent s'accuser l'un l'autre d'innovation. » (Preus, 1972: 2) L'hérésie et l'innovation sont toutes deux abordées, entre autres, en termes de mal, maladies et malaises, et les innovateurs en tant que flatteurs et séducteurs, et fervents de la nouveauté. Le lexique de l'hérésie déborde également de références à la nouveauté, vue comme péjorative: art et artisanat, invention, et amour de la nouveauté. Les innovateurs eux-mêmes sont régulièrement appelés et comparés à des hérétiques. Les opposants à l'hérésie ainsi qu'à l'innovation accusent l'ennemi d'actes similaires: rébellion, guerres civiles, instabilité et désordre. Le vocabulaire des proclamations royales contre l'hérésie et les hérétiques est semblable à celui contre l'innovation et les innovateurs²¹.

L'hérésie et l'innovation partagent toutes deux l'idée de choix, ou « opinion personnelle », par opposition à une orthodoxie, ou tradition. Comme le philosophe écossais Thomas Reid le suggère, l'innovation est une « liberté qui, même lorsque nécessaire, crée le préjugé et les fausses interprétations, et qui doit attendre que l'approbation du temps l'autorise » (Reid, 1796). La religion multiplie l'argument sur l'innovation en tant qu'opinion personnelle, depuis Édouard VI dans sa proclamation *Against Those that Doeth Innouate*²², Élisabeth I^{re}

21. Comparer la Proclamation de 1548 d'Édouard VI aux proclamations royales des monarques Tudor contre les prédicateurs hérétiques et livres du même genre (Hughes et Larkin, 1964: 57-60; 181-86).

22. « Peu importe la personne, la position, l'ordre ou le rang qu'elle occupe, sa propre idée, volonté ou fantaisie, d'omettre ou abandonner, changer, altérer

contre les jésuites²³, Charles I^{er} ²⁴et l'Église²⁵, jusqu'aux puritains²⁶et leurs censeurs, tels que Peter Heylin²⁷. Le concept d'opinion personnelle se fait aussi très présent dans la politique, par exemple au cours de la controverse sur le républicanisme dans l'Angleterre du dix-septième siècle, comme le révélera le prochain chapitre. Les concepts de liberté et d'opinion personnelle démontrent clairement que l'innovation est le terme sécularisé pour hérésie.

Bien que l'innovation puisse constituer le terme moderne pour hérésie, il englobe, avec le temps, beaucoup plus que le religieux. Comme l'exposeront les prochains chapitres, le terme devient concept, s'élargit et couvre les domaines religieux, politique et social. L'innovateur s'oppose à l'ordre établi – religieux, politique ou social – autant que les hérétiques s'opposent à l'orthodoxie et à l'Église²⁸.

ou innover tout ordre, rite ou cérémonie, couramment employé et profus dans l'Église d'Angleterre» (England et Wales. Sovereign. Edward VI, 1548).

23. Les jésuites et prêtres séculiers (romains) sont, de nature, « aptes à l'innovation, et favoris[ent] beaucoup leurs propres opinions » (England et Wales. Elizabeth, 1602).
24. « Satisfaire leurs propres passions » (England et Wales. Charles, 1626); « fantaisies et innovations personnelles » (England et Wales. Charles, 1628).
25. Un document provenant fort probablement de l'Église d'Angleterre et datant de la même année que la proclamation d'Édouard VI, déclare « [qu']il n'est pas de la liberté individuelle de l'homme d'altérer les cérémonies et d'innover les ordres de l'Église » (Anonyme, 1548). « Aucun individu [...] ne doit prendre en main, ni oser nommer ou altérer l'ordre public ou commun de l'Église. » (Église d'Angleterre, 1549)
26. Burton à propos des « inventions du cru » des évêques, de la « nature de l'homme » et de « [l']opinion personnelle » (Burton, 1636b).
27. Les expressions de Heylin sont : « [l']opinion de certains individus », « [les] fantaisie[s] d'un simple individu » (Heylin, 1637 : 124).
28. Cela ne diffère pas de ce qui est arrivé à l'hérésie. Comme l'a démontré Edward Peters, dès la fin du dixième siècle, le terme hérésie « en est venu à être utilisé sous toutes formes de dissentiment, du personnel au politique », de l'intellectuel au populaire (Peters, 1980 : 91).

Chapitre 5

Le Républicanisme : une innovation ?

Les innovateurs ne se laissent pas guider par les coutumes et les lois, mais par leur seule volonté.

Poyntz, *A Vindication of Monarchy*, 1661 : 25

Nous l'avons peut-être oublié de nos jours, mais innovation est un concept politique. Le concept a été utilisé par les auteurs anciens sur le changement et la stabilité des constitutions politiques et a vu son usage s'étendre après la Réforme en tant qu'interdiction légale du roi, puis est devenu une arme polémique employée contre tout genre d'opposant à l'ordre établi et tout adepte du changement, y compris les princes « innovants » tels que Charles I^{er}.

Malgré cette connotation politique, on ne trouve aucune inscription du terme innovation dans les dictionnaires de pensée politique, ni aucune mention dans les études sur les idées politiques. Certes, le changement est largement étudié, sous différents aspects : révolution, crise, progrès, modernité. Pourtant, l'innovation demeure toujours

un concept dont l'histoire n'attend que d'être écrite. On ne trouve pas un seul article dans la littérature sur l'histoire du concept ou sur son utilisation dans les affaires politiques – bien que des historiens tels John Pocock, Quentin Skinner et James Farr aient souligné l'inventivité conceptuelle des théoriciens politiques. Les historiens et spécialistes de la science politique se sont peut-être trop concentrés sur les auteurs et théories « classiques ». Jusqu'au vingtième siècle, on use du concept d'innovation dans un genre de littérature qui diffère de celui des classiques et des théories, c'est-à-dire, dans les pamphlets et tracts.

Dès la Réforme, le terme innovation est tant et plus utilisé dans les questions religieuses, comme démontré dans le chapitre précédent. Les puritains anglais accusent les évêques « d'innover » en matière de doctrine et de discipline de l'Église, employant le terme comme tel et lançant ainsi la première controverse sur l'innovation. En fait, c'est cette controverse spécifique qui contribuera à la diffusion du concept au cours des décennies suivantes. Dans l'Angleterre du milieu du dix-septième siècle, l'innovation est discutée en matière de politique, particulièrement en ce qui concerne les républicains. Jusqu'à cette période, la (vaine) tentative d'établir une république dans l'Angleterre est certainement l'une des plus grandes innovations politiques qui soient, et, comme Jonathan Scott le suggère, « la nature novatrice de la république était difficile à maquiller » (Scott, 2000 : 235). Dans le contexte d'une monarchie, elle défie directement l'ordre établi.

Un tel contexte d'ordre est, depuis longtemps, largement étudié par les théoriciens, et ne nécessite pas répétition ici (p. ex., Hill, 1972). Or donc, ce qu'il faut souligner est le fait que ce contexte explique l'usage (ou plutôt le non-usage) d'un concept fondamental du monde occidental : l'innovation. L'innovation est damnée. Elle menace les autorités. Avant le vingtième siècle, innovation est un terme utilisé de façon péjorative contre tout déviant, de l'hérétique au révolutionnaire politique et au réformateur social.

C'est à travers le discours des opposants au républicanisme que le concept fait son apparition en politique. Le concept sert à discréditer l'innovateur politique, ou le républicain. Les républicains eux-mêmes

discutent rarement, voire jamais, de leur projet en termes d'innovation. En fait, peu d'innovations de l'époque sont reconnues en tant que telles, sinon aucune.

Le présent chapitre consiste en une étude de la mesure dans laquelle le concept a fait son entrée en politique et des représentations que les auteurs ont développées sur l'innovation. Au fil de ce chapitre, il sera démontré que le terme innovation est un terme moralement chargé, cette connotation expliquant, par le fait même, le sort que connaîtra le concept pendant des siècles. Les républicains ne peuvent concevoir d'employer un terme aussi péjoratif pour définir leur projet. En revanche, le terme est utilisé sans réserve par les opposants des républicains. Pour le royaliste, l'innovation met de l'avant les conceptions machiavéliennes des républicains.

Cette controverse sur l'innovation, la seconde s'étant produite dans l'Angleterre du milieu du dix-septième siècle, n'est davantage qu'une simple référence à une question sémantique. Elle a beaucoup à apprendre aux théoriciens de la politique au sujet du contexte (l'ordre), de la présentation de soi (l'image), et du discours politique. Les mots sont des marqueurs de la conception sociale du monde, et ils reflètent les valeurs sociales et politiques (Skinner, 1988 ; Farr, 1989). En outre, comme le suggère, entre autres, Reinhart Koselleck, « en politique, les mots et leur usage sont plus importants que toute autre arme » (Koselleck, 1969 : 57).

En plus de constituer un chapitre sur l'histoire intellectuelle de l'innovation, ce chapitre s'avère une contribution à l'histoire de la pensée politique. Il porte sur la façon dont le terme innovation, en tant que terme péjoratif, s'est introduit dans le discours politique, sur comment, à son tour, la politique en a fait usage, et comment celle-ci a contribué à établir des significations. Le chapitre ne se veut pas une présentation de l'histoire du républicanisme ou des théoriciens de la république. Plusieurs arguments sur le républicanisme sont bien connus des experts en pensée politique¹. Ces arguments sont étudiés

1. Il existe plusieurs livres sur le républicanisme. Par exemple, on peut consulter les travaux de John Pocock, Paul A. Rahe, Caroline Robbins, Jonathan Scott et Blair Worden.

dans la mesure où ils ont contribué à l'émergence d'un concept relativement nouveau : l'innovation.

La première partie du chapitre se penche sur le discours tenu par les royalistes anglais contre les « innovateurs d'État » à travers un pamphlet publié en 1661, soit le premier pamphlet politique usant du terme innovation dans son titre et un pamphlet n'ayant jamais été étudié par les théoriciens politiques. La seconde partie documente une controverse entre le républicain anglais Henry Neville et ses opposants, ainsi que l'utilisation qui est faite du terme innovation pour soutenir un argument. La troisième partie analyse ce que le concept signifie pour les gens à l'époque, détaillant l'usage (et le non-usage) de celui-ci. La dernière partie du chapitre est consacrée aux incidences qu'aura cette représentation de l'innovation sur le concept aux siècles suivants.

Le chapitre se concentre sur l'Angleterre pour deux raisons. L'une est le fait que les auteurs anglais se trouvent parmi les principaux acteurs d'une représentation péjorative de l'innovation, et ce, particulièrement à partir de la Réforme. Deuxièmement, l'Angleterre s'avère une étude de cas idéale. L'Angleterre est l'exemple parfait des représentations courantes de l'innovation en plusieurs pays, du moins jusqu'à la Révolution française : la France, l'Italie, l'Allemagne et les États-Unis.

Une distinction importante doit être faite d'entrée de jeu. Afin de bien saisir le concept et sa signification au cours de la période ici étudiée, il convient de rappeler que le concept d'innovation se distingue de celui de nouveauté. La nouveauté est acceptée à des degrés divers, et souvent ouvertement. À l'opposé, le concept d'innovation suggère l'introduction d'une chose nouvelle qui transforme les coutumes et l'ordre des choses d'une manière non négligeable. Et, par suite de cette signification, l'innovation est redoutée, interdite et punie. Pour anticiper ma conclusion, cette signification explique pourquoi le terme est évité par les innovateurs (républicains) eux-mêmes.

Un monarque n'admet pas d'innovation

Le règne du roi Charles I^{er} (1625–49) est l'une des périodes les plus innovantes dans l'histoire de l'Angleterre, si l'on en croit ce que racontent les gens de l'époque. Dès 1628–29, les parlementaires accusent constamment Sa Majesté « d'innover (employant le terme comme tel) en matière de religion (« changeant notre sainte religion ») et de politique (« prenant ou prélevant les subsides de tonnage et de pondage non octroyés par le Parlement ») (England et Wales, Parliament, 1654: 206–14). Entre 1637 et 1641, des puritains tels que Henry Burton accusent le roi et son protégé, l'archevêque de Canterbury William Laud, « d'innover » quant à la doctrine religieuse et la discipline.

Cela n'est que le début. En 1642, le Parlement adresse 19 propositions au roi Charles, exigeant une voix plus directe dans la gestion du gouvernement du royaume, de la nomination du Conseil privé et des ministres à l'éducation et au mariage des enfants du roi. À cette requête, Charles répond : « *Nolumus Leges Angliae mutari* » (« Nous ne voulons pas que les lois d'Angleterre soient changées ») (England et Wales, Sovereign, 1642: 14). Quelques années plus tard, le roi couche sur papier ses réflexions sur ces propositions, entre autres, dans *Eikón basiliké* (1648), une prétendue autobiographie spirituelle qui sera publiée à titre posthume. Il y déclare : Je vois « maintes choses exigées de moi, mais ne vois rien qui ne me fut offert, par un échange reconnaissant d'honneur » (Charles, 1648: 75). « Dans toutes leurs propositions, affirme Charles, je n'en vois que peu [...] qui constituent une réforme », mais n'observe que « nouveauté » (Charles, 1648: 91), « changements destructeurs », « revendications populaires et tumultes » et « desseins novateurs » (Charles, 1648: 82–83).

Pour Charles, le pire reste à venir : il sera décapité le 30 janvier 1649. Deux mois plus tard, le Parlement émet une déclaration, annonçant : « Les *représentants* du *peuple* aujourd'hui réunis au *Parlement*, ont jugé *nécessaire* de changer le *gouvernement* de cette *nation* de

l'ancienne *monarchie* (sous laquelle maints empiétements injurieux s'étaient produits) en une *république*, ainsi que de ne plus avoir un *roi* qui les *tyrannise*» (England et Wales, Parliament, 1649 : 20).

Lorsque Robert Poyntz (bapt. 1588–1665), Chevalier du Bain² et auteur royaliste, publie son tract *A Vindication of Monarchy* sur « le danger qui provient de l'abus des parlements » (Poyntz, 1661 : 35), l'échec d'une république en Angleterre n'est encore que quelques années derrière lui (voir figure 5.1). Aussi, depuis plus d'une décennie, un nombre croissant d'ouvrages sur le republicanisme paraissent dans le pays, cela, depuis *The Tenure of Kings and Magistrates* (1649) et *The Readie and Easie Way to establish a Free Commonwealth* (1660) de John Milton, jusqu'à l'œuvre de Marchamont Nedham intitulée *Interest Will Not Lie* (1659). À leur tour, des pamphlétaires portent de plus en plus d'accusations contre les républicains : Milton le « rebelle diabolique », James Harrington « l'utopique », et les républicains les « innovateurs ».

Poyntz se trouve être le premier à utiliser le concept d'innovation (« innovateurs ») dans le *titre* d'un discours entièrement voué (à une réplique) aux républicains. Son seul rival est l'avocat et puritain William Prynne, dont l'usage du terme contre les « républicains machiavéliens et innovants » revient régulièrement dans nombre de ses écrits politiques dès le milieu des années 1650. Certes, l'accusation « d'innovation [en/de] l'Église et l'État » est répandue dans les textes anglais depuis plusieurs décennies³. Le terme sera cependant employé avec une référence explicite au « républicain » par la suite.

Dans son pamphlet, Poyntz défend la monarchie à l'aide de références à l'histoire romaine, et interprète l'innovation comme toute chose s'opposant aux règles du droit commun. L'argument reposant sur l'histoire et les coutumes est un argument courant puisé dans la rhétorique, et tous les auteurs étudiés dans ce chapitre l'utilisent. Pour Poyntz, « nos fanatiques politiciens qui enseignent aux hommes

2. Poyntz reçoit cette distinction au couronnement de Charles I^{er}.

3. Certains royalistes tels que Robert Filmer et John Bramhall ont fait usage du terme, mais que dans les affaires politiques et de façon sporadique, malgré le grand volume de documents qu'ils ont produits.

[à faire] rébellion, à flatter et à décevoir le peuple, et à réaliser leurs propres desseins, affirment que le pouvoir suprême trouve son origine en [ceux qui forment] le peuple, qu'il leur est généralement inhérent, et qu'il provient d'eux, afin qu'ils puissent châtier et changer leurs rois, et reprendre leur pouvoir [...] ; [ceux-là] incitent le peuple à la rébellion » (Poyntz, 1661 : 155).

Selon Poyntz, « il y a deux pestes et chancres, [lesquels ont rendu les parlements] si nécessaires au bien public, qui démontrent la dévastation et la ruine de celui-ci » (Poyntz, 1661 : 39). L'un consiste en le pouvoir absolu (et discrétionnaire) du roi. Comme l'on pourrait s'y attendre d'un royaliste, Poyntz ne consacre que quelques phrases à cette peste. En outre, il réfère aux empereurs romains plutôt qu'à l'histoire anglaise. L'autre peste réside dans le Parlement. Cela constitue le principal objet du pamphlet. Poyntz aborde cette peste dans les rubriques suivantes :

Le droit des évêques de siéger au Parlement.

Les associations du Parlement contre la volonté du roi et du peuple.
La sédition et la rébellion contre le souverain.

Les principes des innovateurs.

Le principe selon lequel le prince tient sa couronne du peuple.

Le principe selon lequel le pouvoir suprême réside dans le peuple.

Le principe du pouvoir du peuple dans l'élection de son prince.

Le pouvoir législatif du roi.

La prérogative royale.

Poyntz commence par traiter du droit des évêques de siéger au Parlement, évoquant trois raisons qui ne sont pas sans rappeler ce qu'un républicain recommanderait pour tout représentant du peuple au Parlement. Les évêques doivent prendre part au Parlement, car il s'agit là de représenter chaque partie, ou composante, de l'État. Les gens ne sont pas contraints par les lois s'ils ne peuvent faire entendre

A
VINDICATION
 OF
MONARCHY
 AND

The Government long established in the
 Church and Kingdome of *England*,

Against

The pernicious Assertions and tumultuous
 Practices of the Innovators during the
 last Parliament in the REIGN

OF

C H A R L E S the I.



Written by Sir **ROBERT POYNTZ**
 Knight of the Bath.

L O N D O N,

Printed, by *Roger Norton*, and are to be sold by *Gabriel
 Bedell*, and *Thomas Collins*, at the *Middle-Temple-
 Gate in Fleet-street, 1661.*

FIGURE 5.1 ROBERT POYNTZ, *A VINDICATION OF MONARCHY*. (Image reproduite avec la permission de la Bodleian Library et publiée avec la permission de ProQuest, à partir du site *Early English Books Online*.)

leur voix au Parlement. Deuxièmement, l'érudition et le discernement des évêques assurent une assistance et des conseils avisés. Troisièmement, les évêques paient des taxes.

Cependant, le principal argument de Poyntz est présenté eu égard aux républicains et non aux évêques. Comme entrée en matière, Poyntz soutient que créer des associations dans le Parlement contre la volonté du roi (et du peuple) est illégal. « L'amour de la liberté et l'ambition de domination » (Poyntz, 1661 : 53) constituent « le[s] moyen[s] le[s] plus efficace[s] de troubler la paix, d'introduire des innovations dans l'État et d'affaiblir tous les liens de loyauté et d'obéissance » (Poyntz, 1661 : 49). Quoique « dans ces grands essais et expériences risquées sur un État », les desseins des hommes « soient mus par les intentions louables et les motifs raisonnés d'une réforme, ou du moins, le semblent-ils », de tels desseins « glissent presque imperceptiblement dans l'usage de méthodes dangereuses et illégales » et sont emportés vers « de grandes commotions » (Poyntz, 1661 : 54). La conception de l'innovation de Poyntz s'exprime en ces quelques mots : violence, sédition et rébellion contre le souverain.

Poyntz consacre une vaste partie de son texte à ce qu'il désigne comme les principes des républicains en tant qu'« innovateurs » d'État. Il y a d'abord le principe selon lequel un roi tient sa couronne de l'élection du peuple, lequel peut l'en déposséder à son gré. Faux, dit Poyntz. Le pouvoir est établi par Dieu : [même] « les tyrans sont au-dessus de nous, [car c'est] par [Dieu] que l'autorité de tous les rois est établie ». Le gens issus du peuple « sont des juges incompetents et incapables de discerner le roi du tyran ; et pour ce qui est de leur ignorance, ils accord[ent] toujours un grand avantage à ceux qui [sont] ambitieux, séditieux, et passionnés de nouveautés » (Poyntz, 1661 : 87).

Le second principe des innovateurs est celui selon lequel le peuple détient le pouvoir suprême. Mais, demande Poyntz :

Comment peuvent-ils se réconcilier avec saint Paul, qui dit que les pouvoirs sont divins [...] ; avec [les doctrines d']Aristote et d'autres savants, affirmant que par nature, les hommes sont les sujets et serviteurs des autres ? [...] Il y a une différence entre les pouvoirs de Dieu, et l'administration, ou l'exécution néfaste de ces pouvoirs. Au

commencement, il y avait des rois [...], mais certaines personnes, après qu'elles se furent lassées des rois, gouvernèrent d'elles-mêmes selon leurs propres lois. [Cela] était pire que la tyrannie d'un seul homme. (Poyntz, 1661 : 111, 113)

Le troisième principe des innovateurs est celui par lequel le peuple dispose du pouvoir d'élire son prince. Faux, réplique encore Poyntz. Ceux qui transfèrent leur « pouvoir à d'autres, ne possèdent, après que ces actes sont consommés, aucun pouvoir d'intervenir en quoi que ce soit relevant de ce pouvoir qu'ils ont eux-mêmes transféré » (Poyntz, 1661 : 122). Ce n'est pas seulement un pouvoir délégué (Poyntz, 1661 : 123) mais un « contrat » qui est scellé à jamais (Poyntz, 1661 : 130). Même un tyran ne peut être destitué :

Je concède qu'il y a souvent abus de la loi [...], et qu'il y a abus de la prérogative et du pouvoir royaux [...] sous le prétexte et le simulacre de raison de l'État. [Mais] ces corruptions et abus ne constituent pas des motifs suffisants pour l'abolition des bonnes et anciennes institutions de l'État, ou des droits justes et nécessaires de la monarchie. (Poyntz, 1661 : 145–46)

Poyntz conclut son pamphlet ainsi : « Bien que la cause de la rébellion ne procède pas de l'ambition, de la vengeance et autres, mais d'actes issus d'une bonne intention, pour la réforme de l'Église ou de l'État, la rébellion et la guerre civile s'ensuivent » nécessairement (Poyntz, 1661 : 153). Pour Poyntz :

Une guerre civile ou une rébellion entraînent généralement plus d'effets pernicious en une année que ne puissent le faire l'insuffisance ou la tyrannie d'un prince en une époque [...] Toujours désireux d'innovations et sujet à tout désordre, le peuple, lorsque les rênes ne sont que relâchées, s'expose à la furie de son souverain provoqué. (Poyntz, 1661 : 155–56)

Que pense Poyntz, de manière générale et explicite, à propos de l'innovation politique ? Poyntz peut difficilement ignorer que « les affaires humaines se trouvent toutes dans un état de changement continu et ne peuvent s'arrêter », comme l'expose Machiavel dans *Les Discours* (I : 6). Poyntz a traversé les guerres civiles, l'exécution de Charles I^{er}, le gouvernement de Cromwell ainsi que le rétablissement

de la monarchie (la Restauration anglaise, par Charles II), et il a lu les discours des auteurs républicains. En fait, Poyntz accepte les changements, arguant qu'au fil du temps la corruption (dégénérescence) s'installe. Par conséquent, les choses doivent être réformées. « Avec le temps, ils [l'Église et l'État] sont emportés vers la corruption des manières, les vices du gouvernement, et l'abolition de bonnes lois, dans un flot de sévices, de mépris et de confusion. » (Poyntz, 1661 : 4) Les corruptions ne sont, cependant, pas « éternelles, mais supprimables ». Pour Poyntz, toutefois, le fruit de l'innovation n'est pas un changement acceptable ; altérer est dangereux. La portée du changement doit être limitée. Le changement est mieux mené « par une réforme juste, méthodique et prudente, ou une tolérance transitoire, que par [...] des innovations, surtout lorsque soudaines ». Dans ce dernier cas, « la raison des hommes est perturbée, l'essence est jetée dans des esprits turbulents et impétueux, et la paix de l'Église et de l'État est compromise, sinon détruite » (Poyntz, 1661 : 4).

Le républicain innovateur

Poyntz met par écrit une conception de l'innovation qui mènera bientôt à une controverse politique. « Avant le dix-septième siècle, affirme Jonathan Scott, la plupart des défenseurs anglais des principes d'État admettaient leur compatibilité avec la monarchie. » Toutefois, au milieu du siècle, « il est devenu une déclaration républicaine majeure que [...] les monarchies en Europe étaient, en pratique, toutes devenues des tyrannies » (Scott, 2004 : 38). Dans l'Angleterre du dix-septième siècle, plusieurs arguments sont développés pour soutenir une république ; ils réfèrent à l'histoire (les parlements sont désuets), à la loi naturelle (une république est la meilleure forme de gouvernement ou la plus adéquate) et à l'emploi de modèles (les Romains) (Scott, 2004 : 110 ; voir aussi Skinner, 1965, 1972). Dans chacun des cas, il s'agit de défendre deux principes : le bien public (en tant qu'objectif du gouvernement) et le gouvernement constitutionnel (plutôt que le gouvernement d'une seule personne) (Scott, 2004 :

36). Pour certains, cela consiste également à établir une stabilité (un équilibre) ou à faire contrepoids à la domination pour la prévention de changements ou innovations dans les affaires de l'État, telles que la loi agraire d'Harrington (Scott, 2004: 182).

L'idée de républicanisme de l'Angleterre du dix-septième siècle représente certes une grande innovation. Les auteurs républicains de l'époque n'admettent pourtant que rarement, voire jamais, cette innovation en tant qu'innovation. Les innovateurs ne songent jamais à se qualifier eux-mêmes d'innovateurs. En conséquence, l'utilisation du terme innovation se trouve très rare chez les auteurs républicains les plus importants. Seuls quelques auteurs – Harrington, Milton, Nedham et Algernon Sidney – font usage du terme, et ils l'emploient uniquement dans certains documents (parmi les centaines qu'ils produisent). On ne retrouve aucune utilisation du terme dans les principaux textes républicains, tels que *The Commonwealth of Oceana* (1657) d'Harrington et *The Case of Commonwealth* (1650) de Nedham, de même que dans d'autres écrits, comme dans *The Tenure of Kings and Magistrates* (1649) de Milton.

Les quelques usages du terme qu'ont faits ces auteurs sont destinés à deux fins, mais pas à aborder le républicanisme en tant qu'innovation⁴. L'un de ces usages poursuit la tradition des décennies précédentes, soit de nommer les changements dans les affaires religieuses. Tel est le cas dans *The Case of Commonwealth* de Nedham ou dans *Aeropagitica* (1644) de Milton, de même que dans une autre œuvre de ce dernier, *Eikonoklastes* (1650), qui traite de l'*Eikón basiliké* de Charles I^{er}. Le terme sert également l'interprétation de l'histoire. Par exemple, *The Prerogative of Popular Government* (1657) d'Harrington décrit comment les Florentins sont obsédés par l'idée de changer le Sénat. Harrington use aussi du terme pour parler de la dichotomie (machiavélienne) entre la monarchie et la démocratie, ainsi que de

4. Milton constitue une exception. Il emploie le terme à deux reprises dans un contexte de républicanisme: *A Discourse shewing in what state the three kingdoms are in at this present* (1641: 2–3); *A sovereign salve to cure the blind* (1643: 23). Milton minimise toutefois l'innovation et utilise le terme de manière négative.

la difficulté de conquérir la première et de maintenir la seconde : la monarchie absolue est gouvernée par la discipline et le commandement, tandis que la démocratie innove constamment ou enfreint les ordres. Enfin, Harrington réfère à l'essai *Des Innovations* (1625) de Bacon pour aborder les origines de la loi agraire.

Le même genre d'utilisation du terme est fait par le républicain Henry Neville, vers qui nous nous tournons maintenant. Neville refuse explicitement d'employer le terme innovation pour traiter de son « remède » contre la maladie de l'Angleterre. Dans l'œuvre dont il sera question ci-après, Neville fait trois usages du terme innovation, tous trois dans un contexte historique : les Romains ne divisant pas les terres équitablement (comme le faisait Romulus) dans la ville conquise d'Athènes (Neville, 1681 : 57) ; les Normands changeant le gouvernement et violant les droits et libertés du peuple (Neville, 1681 : 113) ; et les Écossais rejetant les innovations en matière de religion⁵ (Neville, 1681 : 162).

Deux auteurs s'engageront dans une controverse avec Neville et, contrairement à ce dernier, ne s'abstiendront pas d'utiliser le concept contre lui. Penchons-nous donc sur cette controverse.

Neville (1620–94), ami d'Harrington et admirateur de Machiavel⁶, publie anonymement le pamphlet *Plato Redivivus : or, a Dialogue Concerning Government*, en 1681. Le texte, republié maintes fois au cours des décennies suivantes, consiste en un dialogue entre un gentilhomme anglais, un noble vénitien et un médecin (d'État) développant une proposition pour l'exercice de la prérogative royale par l'intermédiaire des conseils responsables au Parlement.

-
5. Les deux premières occurrences servent à appuyer les principes républicains, mais le terme est employé de façon négative, comme chez Milton. L'innovateur est un transgresseur des droits et libertés du peuple.
 6. Neville a participé à la traduction anglaise des travaux de Machiavel, publiée par John Parker en 1675. Dans *Plato Redivivus*, Neville parle de Machiavel en termes de « divin Machiavel » (Neville, 1681 : 21), d'« incomparable Machiavel » (Neville, 1681 : 188), et du « politicien le plus honnête et le meilleur » (Neville, 1681 : 217).

Pour Neville, il existe une affection dans l'État qui résulte du fait que le prince est un tyran. Celui-ci fait passer ses propres intérêts avant ceux du peuple. Les tout premiers gouvernements ont été institués « pour le bien et la préservation du bien-être des gouvernés, et non pour l'exaltation d'une ou de plusieurs personnes élues pour gouverner » (Neville, 1681 : 30). Selon Neville, « la cause immédiate de [la] maladie est l'inexécution de[s] lois », car le roi croit (sous recommandation de ses conseillers) qu'elles sont contre ses intérêts (Neville, 1681 : 253–54).

Le pamphlet de Neville est divisé en trois discours, représentant trois jours. Au premier jour, les orateurs s'accordent sur le fait qu'il y a un problème ou une affection en Angleterre, et sur la nécessité d'y trouver remède. Le gentilhomme anglais rappelle à ses interlocuteurs la « sage coutume [d]es Grecs anciens » qui, « lorsqu'ils repéraient toute folie ou indisposition en leurs nombreux gouvernements, avaient recours aux médecins de l'État avant qu'elle ne se développe en maladie ». Mais « de nos jours, ces présages, ou signes précurseurs de maladies dans l'État, ne sont pas anticipés avant que la masse entière ne soit infectée, et que le patient soit incurable, hormis par l'emploi de remèdes violents » (Neville, 1681 : 10).

Le deuxième jour porte sur les causes de la maladie. Le Vénitien demande : « Pour quelles raisons cette nation [l'Angleterre], qui a toujours été estimée (et à juste titre) comme l'un des peuples les plus importants du monde, et qui faisait bonne figure à la fois pour ce qui est de la paix, des traités, de la guerre et du commerce, se voit-elle désormais digne d'égards si modestes, et signifie-t-elle si peu à l'étranger ? » (Neville, 1681 : 16). Le gentilhomme répond que l'une des causes premières :

est l'abus et la ruine de notre gouvernement [qui] gît, agonisant, et ne peut plus assurer les fonctions d'une vie politique [...] Nos courtisans [...] ont leurré les parlements, et particulièrement la Chambre des communes [...], en les ajournant, les prorogeant, et les dissolvant (contrairement à la véritable signification de la loi). (Neville, 1681 : 20–21)

S'adressant au Vénitien, le gentilhomme parle de « [son] gouvernement [en Italie], qui s'est maintenu au-delà de mille deux cents ans, entier et parfait; cependant que tout le reste des pays en Europe n'ont pas seulement changé de maîtres très fréquemment en l'espace du quart de cette durée, mais ont varié et altéré leurs politiques très souvent » (Neville, 1681 : 24). Comme Harrington, Neville cherche ici la stabilité dans le gouvernement. Pour le gentilhomme, le gouvernement anglais constitue la meilleure forme de gouvernement : une monarchie mixte. Mais le problème est que le roi a détruit cet équilibre : il détient la prérogative de convoquer et de dissoudre les parlements ainsi que d'approuver les lois à sa guise (Neville, 1681 : 111-12). Dans un tel contexte, demande le médecin, que reste-t-il de nos libertés ou de nos droits ?

Le troisième jour est consacré au remède. Pour Neville, quatre pouvoirs discrétionnaires du roi entravent l'exécution de nos lois (Neville, 1681 : 256ff.) : le roi faisant la guerre comme il lui plaît, percevant des taxes comme bon lui semble, affectant les gens à des fonctions à sa guise, et employant les revenus publics comme il le souhaite. Le remède de Neville consiste à faire en sorte que « Sa Majesté exerce ces quatre grandes *magnalia* [merveilles] du gouvernement avec le consentement de quatre conseils », élus au Parlement, et dont le tiers est renouvelé chaque année (Neville, 1681 : 259), cela conjointement avec une élection annuelle du Parlement (Neville, 1681 : 269).

Comme Poyntz, Neville est donc un adepte du changement. Toutefois, à la différence de celui-là, Neville innove vraiment avec une « réforme du gouvernement » : « Nous avons besoin d'une proposition de loi qui apporte des modifications considérables à l'administration » (Neville, 1681 : 222). Cependant, Neville n'emploie jamais le terme innovation dans ce contexte, mais plutôt les termes altération, réforme, rectification et amélioration. L'objectif énoncé est d'aider le prince, et non de le renverser. Pourquoi Neville refuse-t-il de parler d'innovation ? Repoussons la réponse jusqu'à ce que nous ayons étudié les répliques à sa position ainsi qu'à la controverse qu'elle a générée.

Plato Redivivus a suscité deux répliques intégrales qui qualifient «l'écrit diffamatoire» d'innovation et son auteur d'innovateur. Les deux répliques nient toute affection à l'intérieur de l'État et rejettent conséquemment tout changement. La première réplique est issue d'un auteur anonyme (W. W.) et s'intitule *Antidotum Britannicum: or, a counter-pest against the Destructive Principles of Plato Redivivus*. Ce pamphlet a été publié la même année que *Plato Redivivus* (1681).

Comme celui de Neville, le pamphlet consiste en un dialogue, cette fois-ci entre Platophilus (Henry Neville) et Britanicus (W. W.), pour qui «le gouvernement d'Angleterre est un mélange rare et admirable de monarchie, d'aristocratie et de démocratie» (Anonyme, 1681 : 6). Le tract entier porte sur les républicains que l'on dépeint comme des êtres subversifs. Le principal argument du tract concerne l'établissement de limites et est présenté par Poyntz également. Pour l'auteur anonyme, «les rois sont créés par Dieu» et «le peuple ne fait que nommer ou désigner» son roi. «Le vote ou consentement du peuple n'est qu'un *medium*.» (Anonyme, 1681 : 17) Il est un principe fallacieux «que si le peuple détient la plupart des propriétés et possessions de la terre, qu'il doit donc détenir le plus grand pouvoir». Cela s'avère un «dessein [visant] à amener le peuple à détester la monarchie, et à s'éprendre de la démocratie» (Anonyme, 1681 : 37). «Dans une monarchie, les nobles et la bourgeoisie représentent une grande sécurité pour le gouvernement, s'ils se maintiennent en leurs décentes limites.» (Anonyme, 1681 : 40)

Toutefois, réplique Platophilus, il y a longtemps, «les communes étaient une composante essentielle du Parlement» (Anonyme, 1681 : 56). Peut-être, ajoute Britanicus, mais «elles étaient rarement convoquées» (Anonyme, 1681 : 57). Platophilus répète la déclaration de Neville voulant que les courtisans aient leurré les parlements «en les ajournant, les prorogeant, et les dissolvant» (Anonyme, 1681 : 71). À son tour, Britanicus réplique que «la Chambre des communes ne s'intéressait anciennement qu'aux lois, bourses, subventions et autres, mais [que ses membres] ont dernièrement réclamé [...] qu'elle soit établie comme partie de tout jugement» relevant du roi seul (Anonyme, 1681 : 79). Les parlements «doivent se maintenir en leurs

justes limites [...] abandonnant au roi sa prérogative indéniable» (Anonyme, 1681 : 75).

Selon l'auteur anonyme, «il appartient au roi de confirmer et de faire respecter ces lois et coutumes qu'il croit justes et profitable»; non pas «toute nouvelle loi, mais [...] les lois justes déjà existantes» (Anonyme, 1681 : 114–15). «Toutes les innovations au sein du gouvernement sont dangereuses», dit-il. Cela est «comparable à une montre dont toute pièce perdue dérèglera l'ensemble» (Anonyme, 1681 : 172). Comme mentionné précédemment, cet argument revient souvent dans la littérature contre l'innovation. Quoique soudaine et violente, l'innovation s'introduit imperceptiblement, petit à petit, progressivement.

Trois ans après le tract anonyme *Antidotum Britannicum*, un dénommé Thomas Goddard publie *Plato's Demon: or, the State-Physician Unmaskt; Being a Discourse in Answer to a Book call'd Plato Redivivus* (1684). Le texte se présente (à nouveau) sous forme de dialogue entre un gentilhomme anglais et un marchand. Les sources de l'auteur, sources qui lui servent d'arguments d'autorité, sont le *De Jure Belli* d'Hugo Grotius et la Bible.

Comme l'auteur anonyme, Goddard débute avec un discours sur la sédition. Il est de notre devoir, écrit Goddard, de s'opposer :

aux séditieux, aux conspirations, et aux associations perfides de nos insignifiants, malicieux et facétieux ennemis [...] Parmi plusieurs de cette bande mystificatrice, ou mystifiée, aucun ne semble plus imprudemment extravagant que l'auteur d'un texte diffamatoire appelé *Plato Redivivus*. [Neville] nous fait croire qu'il soutient notre gouvernement, alors qu'il s'efforce strictement de l'anéantir. Tout individu qui, autorisé par notre gouvernement légitime, rendra public, soit par des paroles ou par des écrits, tout argument ou discours contre la Constitution du gouvernement établi par la loi, est une peste, un fourbe pragmatique, un calomniateur séditieux, et un perturbateur de notre paix : ses paroles et écrits deviennent des calomnies scandaleuses. (Goddard, 1684 : 13–14)

Le premier des trois discours de Goddard vise à démontrer qu'il ne se trouve aucune affection dans l'État, mais plutôt «une extrême félicité

de la nation anglaise» (Goddard, 1684 : 5) – une forme de gouvernement (monarchie) « éternellement protégée contre la corruption ou la tyrannie », et « un prince si modéré et juste » (Goddard, 1684 : 6). Au fil de son argumentation et tout au long du tract, Goddard développe plusieurs distinctions conceptuelles évoquant les dichotomies philosophiques (substance – accident, forme – matière, âme – corps) et les utilise pour plaider contre l'innovation. Goddard distingue d'abord le gouvernement de la Constitution. Les premiers sont « sujets aux faiblesses et aux infirmités, et [...] peuvent être facilement destitués ou changés, sans détruire ou altérer le gouvernement » (Goddard, 1684 : 17–18). Mais un :

politicien est certainement plus impropre au cabinet d'un prince, ou à la Chambre du Parlement, car il se peut que celui-là, découvrant une mauvaise gestion des affaires d'État, doive bientôt se résoudre à affaiblir la structure en soi, j'entends la monarchie, et à construire à sa place un État fantastique, le transformer en une aristocratie, puis une oligarchie, jusqu'à ce qu'il ait passé à travers toutes les infortunes que l'innovation et le changement auront, pour la plupart, entraînées.

Pour Goddard, « altérer, et non détruire totalement l'ancien gouvernement établi [...] aurait tant été aux antipodes de la sagesse et du jugement de Platon » (Goddard, 1684 : 24). « Aucune politique, aucune forme de gouvernement ou aucunes lois quelconques [entendre la Grèce antique], ne sont universellement appropriées pour tous lieux. » L'autorité de Platon, celle de Lycurgue et celle de Solon « [se trouveront] admises dans la mesure où leurs lois seront justes et convenables pour nous » (Goddard, 1684 : 31). Certes, les Grecs avaient de bonnes lois, mais « la forme [de leur] gouvernement [république] prospérait comme toute innovation le fait généralement » (Goddard, 1684 : 41). « Il ne reste plus rien que quelques vestiges isolés de vieux monuments rustiques, servant seulement à témoigner qu'ils ont jadis existé. » (Goddard, 1684 : 224) La leçon est claire : « [Il faut s]outenir le gouvernement actuel établi par la loi, [afin] que nous puissions éviter la peste de l'innovation » (Goddard, 1684 : 46) et les « malheurs qu'engendre généralement l'innovation » (Goddard, 1684 : 47).

Goddard consacre son second discours à la loi naturelle. Neville a attribué la turbulence de l'époque actuelle, dit Goddard, à la

Constitution du gouvernement, qui nécessite modifications. Erreur, réplique Goddard. Pour appuyer son point de vue, il soumet une distinction supplémentaire. Le gouvernement est divisé en une partie matérielle (le peuple) et une partie formelle, ou de forme (où réside le pouvoir) (Goddard, 1684 : 59–60). Selon Goddard, Neville croit que la partie formelle doit être altérée, et il se fourvoie. La maladie du corps politique réside dans la partie matérielle (les individus insatisfaits et turbulents).

« Comment se fait-il alors que tant de philosophes, et tous les auteurs antimonarchistes, prétendent que le peuple [a] la préséance sur le prince, qu'il se trouve au-dessus de lui, qu'il l'a fait prince, et par conséquent, qu'il peut le destituer ? » Cela provient « de l'ignorance de quelques philosophes anciens, et de la complaisance impie de certains de nos hommes d'esprit modernes » (Goddard, 1684 : 90), notamment de ceux qui négligent l'histoire de la Bible. Pour Goddard, ces philosophes (Lucrèce, Hobbes) affirment que le monde a été créé par hasard. Mais, « comment se fait-il que l'accident et le hasard » nous conviennent si bien (Goddard, 1684 : 94) ? « Lorsque les hommes deviennent friands de leur propre imagination, ils écrasent tout, et ni la raison, ni la religion, ne peuvent les arrêter. » (Goddard, 1684 : 108) L'histoire « me donne la capacité de défendre la doctrine et la bonne constitution de notre gouvernement, contre tous les innovateurs impétueux et ambitieux », indique Goddard (Goddard, 1684 : 211–12). « Notre auteur n'a pas offert une seule autorité, ni le moindre élément d'un acte, d'un statut ou d'une loi, démontrant que le pouvoir souverain se trouve dans le peuple », mais seulement une opinion personnelle (Goddard, 1684 : 289).

Le discours final de Goddard se poursuit encore une fois avec un recours à l'histoire et établit un parallèle entre la Rome antique et l'Angleterre moderne :

L'État romain était l'un des *pires gouvernements* qui ait jamais subsisté aussi longtemps [...] Son chef *par défaut* procédait du *pouvoir exorbitant du peuple* [...] Bien qu'il ait établi le faux-semblant populaire de liberté et de propriété, l'honneur et l'Empire constituaient les vrais enjeux qu'il poursuivait lui-même [...] : l'apparence extérieure visant

le bien du peuple, mais étant en réalité destinée à l'avancement de ses propres desseins et empire. (Goddard, 1684 : 241–42, 252–53)

Goddard constate la même situation en Angleterre :

Nombre de nos propres patriotes, qui réclamaient si dignement la liberté, la propriété et l'intérêt du peuple, visaient plus vraisemblablement leur avancement particulier [...] Plusieurs privilèges étant d'abord accordés au peuple pour soutien se trouveront plus tard en contradiction avec la sécurité du gouvernement. (Goddard, 1684 : 259, 248)

Goddard conclut en réitérant sa conviction que, puisqu'il n'existe aucune affection, il n'y a aucune nécessité de « se soumettre [aux] défenseurs du gouvernement populaire » (Goddard, 1684 : 314). « Si la Chambre des communes devenait notre maître, que pourrait-elle nous apporter de plus que ce dont nous jouissons déjà, excepté le danger et les ennuis [...], ces conséquences fatales qu'une telle innovation populaire provoquerait ? » (Goddard, 1684 : 325)

L'innovation populaire

Quelle représentation de l'innovation retient-on de cette controverse ? Comme déjà mentionné, l'innovation en tant que concept a d'abord été discutée amplement sur le plan des affaires religieuses, particulièrement après la Réforme. Elle se trouve être un comportement rebelle et consiste en l'introduction de changement dans l'ordre établi, à savoir le protestantisme – soit la Contre-Réforme, qui s'avère alors le papisme, ou une doctrine nouvelle –, ainsi qu'en une nouvelle discipline au sein de l'Église protestante du dix-septième siècle. Elle couvre un plus large éventail d'hétérodoxies que l'hérésie seule. Toutes les personnes déviantes sont des innovateurs. Lorsque les gens commencent à user du terme dans les questions religieuses, c'est pour accentuer le comportement novateur des « hérétiques » et pour établir des analogies avec le « révolutionnaire ». Cependant, on a laissé à d'autres le soin de développer cette dernière représentation de l'innovation.

L'innovation en politique revêt essentiellement la même signification d'introduction de changement dans l'ordre établi, qui est, dans ce cas-ci, l'ordre politique. Toutefois, l'innovation comporte une connotation péjorative de plus qui lui vaudra une mauvaise presse pendant des siècles : elle est soudaine et violente.

Le changement

Les quatre textes présentés dans les deux sections précédentes débute tous avec l'idée de changement, soit pour le proposer, ou pour s'y opposer. Pour Poyntz, il y a « corruption », ce qui appelle une « réforme ». Pour Neville, il existe une « maladie » qui exige un « remède ». Par ailleurs, Goddard et l'auteur anonyme croient qu'il ne se trouve aucune maladie, et donc, qu'aucun changement ne s'impose. Pour eux, ceux qui introduisent un changement ou une réforme s'avèrent des innovateurs, dans un sens péjoratif.

Poyntz est certainement l'auteur qui s'étend le plus sur le changement. Il accepte ce dernier dans une certaine mesure, mais il doit s'agir d'un changement limité. Le temps corrompt les choses, d'où la nécessité de ce changement. Poyntz fait sa première introduction du sujet par le truchement de la religion : « Que certains rites et cérémonies que nous conservons aient été contaminés, soit [...] ; mais [...] la contamination et l'impiété peuvent s'amenuiser ou s'épuiser » (Poyntz, 1661 : 23). « Si nous cherchons une Église où il n'y a point de scandales [...], ni d'imperfections et défauts, nous devons la chercher hors de ce monde. » (Poyntz, 1661 : 24) Pour Poyntz, un changement acceptable possède deux caractéristiques. Premièrement, il doit correspondre à la réalité du contexte plutôt que d'être abstrait. Les lois, dit-il :

son peut-être faites pour regarder vers l'avant, et créées pour le futur, mais elles doivent impérativement se conformer au temps présent [...] Quoiqu'il soit vrai que les lois divines ne s'appliquent pas à toutes les époques et à tous les individus ; et que les incontestables lois ecclésiastiques doivent être adaptées à l'époque et au mode de vie des hommes [...], à la différence des vicissitudes du temps et des autres circonstances, raisons, et inconvénients, une grande attention doit toutefois

leur être accordée, avant que soient imposés tous nouveaux ordres, lois, ou discipline au sein de l'Église ou de l'État, ou encore que les lois et coutumes anciennes et invétérées soient révoquées et abrogées [...] Nous ne devons pas considérer uniquement la nature et la qualité des choses dans l'abstrait, mais aussi la manière dont ces choses se positionnent, ainsi que leurs liens avec les anciens enjeux et les choses établies depuis longtemps et d'importance capitale [...] Saint Augustin disait, quant à certains malheurs de l'État romain, [qu'il vaut mieux] observer et maintenir les anciennes lois et coutumes, bien qu'elles ne soient pas les meilleures [...], particulièrement si les changements et altérations [suggérés sont] mus par des esprits violents et obstinés. (Poyntz, 1661 : 11–12, 16–17)

Appliqué aux affaires politiques, l'argument se transforme en gradualisme. Voilà la seconde caractéristique d'un changement acceptable pour Poyntz : « [Si] les altérations de l'État et du gouvernement [...] ne sont pas gérées discrètement, appliquées progressivement selon une séquence ordonnée, et réalisées tranquillement dans la quiétude et la satisfaction des gens, l'inquiétude gagnera rapidement ces derniers, et ils reviendront à l'ancienne méthode, dirigés comme des moutons, ou se jetteront la tête première dans une nouvelle » (Poyntz, 1661 : 18).

Contrairement à Poyntz, l'auteur anonyme et Goddard ne tiennent tous deux qu'un très bref discours sur le changement. Pour l'auteur anonyme, lorsqu'il n'y a pas d'inconvénient, il n'y a pas nécessité de changement. « Nous devons défendre ce royaume et ce gouvernement, [voilà] ce dont la raison nous a persuadés, ce que l'expérience confirmera, et ce que l'Antiquité ordonna ; si les inconvénients des anciennes lois ne se présentent pas clairement ; et que les avantages apportés par la nouveauté ne s'avèrent pas infaillibles, il sera périlleux de modifier les lois, plus dangereux si ces lois se trouvent nombreuses, et encore plus risqué si celles-ci sont fondamentales. » (Anonyme, 1681 : 215–16) Sur le frontispice de son tract, l'auteur anonyme inscrit ceci : « *Res nova non tant utilitate, Proficiunt, quam Novitate efficiunt* [Les nouveautés ne servent pas l'utilité ; elles entraînent plutôt toujours davantage d'innovation]. »

Comme pour l'auteur anonyme, il n'existe, pour Goddard, pas d'affection, mais plutôt une « extrême félicité de la nation anglaise »

(Goddard, 1684 : 5). « Les sujets de l'Angleterre jouissent d'une plus grande liberté que celle qu'ont connue avant nous tous nos ancêtres. » (Goddard, 1684 : 321) Quant au gouvernement actuel, Goddard n'y trouve aucun défaut qui inciterait quiconque « à souhaiter changement ou innovation » (Goddard, 1684 : 361). « Un parlement [plus fréquent] ne peut nous rendre plus » heureux que nous le sommes déjà. » (Goddard, 1684 : 326) « Que peuvent faire pour nous nos nouveaux maîtres, de plus que ce qui a déjà été fait ? » (Goddard, 1684 : 368) « Nous avons un roi clément, aimant, et sensible à notre égard. » (Goddard, 1684 : 372) La conclusion de Goddard : « S'il n'y a point de maladie, il ne peut y avoir de remède. » (Goddard, 1684 : 375)

Antimonarchie, violence et dessein

Pour les gens de l'époque, trois caractéristiques définissent l'innovation. Premièrement, l'innovation ou, plutôt, l'innovateur (car les discours sur l'innovation portent tout d'abord sur l'innovateur) est illégal et coupable d'un « crime capital⁷ », dit Poyntz (Poyntz, 1661 : 58). L'innovateur est celui qui enfreint les lois. Pour Poyntz, « les innovateurs ne sont pas gouvernés par des coutumes et lois quelconques, mais par celles qui leur plaisent » (Poyntz, 1661 : 25) – un argument formulé relativement à ce que plusieurs qualifient d'opinion personnelle, dans les questions religieuses d'abord, et plus tard dans les matières politiques⁸. D'autres partagent cette idée. L'argumentation de l'auteur anonyme repose entièrement sur le non-respect de certaines limites⁹. À plusieurs occasions, il souligne le devoir du peuple de se maintenir en ses justes et décentes « limites ». Pour Goddard également, l'innovateur « n'a pas de religion » ; c'est un « dissident ».

7. D'autres parlent d'« ennemi capital » (Chambre des Communes, 1628-1629a) et de « crime de lèse-majesté » (Anonyme, 1659).

8. Les innovateurs politiques en tant que « patrons de la liberté populaire » (Poyntz, 1661 : 136) « gouvernement selon leurs propres lois » (Poyntz, 1661 : 113) et leurs « propres desseins » (Goddard, 1684 : 253); Henry Neville, selon sa « propre opinion » (Goddard, 1684 : 14, 289).

9. Au siècle précédent, Édouard VI parlait de « devoirs limités d'obéissance » dans sa proclamation de 1548.

« Je ne crois pas les papistes [...] aussi dangereux pour notre gouvernement que le sont les *dissidents*. » (Goddard, 1684 : 340) Les papistes « n'ont guère de mauvaise influence sur notre gouvernement civil » (Goddard, 1684 : 350).

Dans le cas qui nous intéresse, dissidence ou déviance signifient antimonarchie, ou la doctrine « populaire » du républicanisme. Les pamphlétaires l'expriment explicitement de cette façon. Pour l'auteur anonyme, *Plato Redivivus* est « un salmigondis de principes antimonarchiques » (Anonyme, 1681 : 4) destiné à « contaminer les bons sujets de Sa Majesté ». Goddard qualifie les auteurs républicains d'« auteurs antimonarchistes » (Goddard, 1684 : 90), dont le principe est l'« innovation du pouvoir populaire » (Goddard, 1684 : 367), le « *pouvoir exorbitant du peuple* » (Goddard, 1684 : 242). Selon Poyntz, les innovateurs méritent le nom de « patrons de la liberté populaire » (Poyntz, 1661 : 136). Des trois auteurs royalistes, personne ne le formule mieux que l'auteur anonyme en sa préface : « Ceux qui sont agités par l'envie d'innovation ne peuvent qu'irriter Sa Majesté ». Leurs « dessein consiste à transformer la monarchie en une anarchie » et à « propager en grand nombre des maximes pernicieuses et des théorèmes populaires qui tendent à la subversion du gouvernement établi ». Et il continue : « La monarchie est le fondement le plus sûr des libertés du peuple et la seule base de sa félicité ». Si la monarchie était remplacée par des conseils, « cela ouvrirait la porte à toutes les calamités et à la confusion ». La liberté de conscience introduit « le pouvoir arbitraire dans l'État ». Pour l'auteur anonyme, « Novatien lui-même [l'un des premiers antipapes, voire le premier] n'était pas un plus grand novateur que ces hommes ».

D'un second point de vue, l'innovation est « violente ». Cette caractéristique, et non la moindre, distingue l'innovation de ce qu'elle signifiait auparavant, particulièrement en ce qui a trait à la religion. Certes, dans les années 1630-1940, l'innovation dans la religion est décrite comme « dangereuse », du fait de ses conséquences sur la doctrine et la discipline, et non du fait qu'elle soit violente – bien qu'il soit souvent souligné que l'innovation mène à des guerres. Dès lors, l'innovation est forcément soudaine et violente. L'innovation

est « révolutionnaire ». Elle implique nécessairement un grand changement ou un changement majeur – alors que des nouveautés « mineures » ou symboliques demeurent des innovations pour les ecclésiastiques.

Le lecteur a désormais pris connaissance de nombreuses citations témoignant du comportement « révolutionnaire » de l'innovateur. La rébellion et la sédition sont des termes clés employés contre l'innovateur – la révolution en tant que rénovation, ou nouveau départ, et le caractère inévitable de l'histoire ne sont pas utilisés dans ce sens à l'époque. D'une part, l'innovateur, par suite de « son esprit impétueux et turbulent » conduit le peuple à la sédition, comme le décrit Poyntz. D'autre part, des conséquences « inévitables » et « fatales » s'ensuivent de « l'innovation populaire », comme l'énonce Goddard (Goddard, 1684 : 325, 367). Tous les auteurs sont unanimes quant à ces inévitables conséquences, de la générale à la politique : danger et troubles, division et factions, guerres et anarchie.

Pour Poyntz, les changements dans la religion en Angleterre se sont déroulés « calmement et de façon ordonnée, sous le commandement d'un pouvoir royal et d'un prudent Conseil d'État. La religion chang[e], pour ainsi dire, progressivement et insensiblement, toutes choses semblant demeurer dans la même voie et le même état qu'avant », contrairement à l'Allemagne, à la France, aux Pays-Bas et à l'Écosse (Poyntz, 1661 : 31). Mais « ces innovateurs qui tentent des expériences sur un État, et sur la désaffection du peuple à l'égard du gouvernement existant, et qui, à ce sujet, posent les principaux fondements de leurs desseins, sans autre certitude plus grande, ont souvent échoué, et se sont retrouvés, ainsi que d'autres à leurs côtés, totalement ruinés, à travers les violentes et soudaines fluctuations des passions et affections du peuple » (Poyntz, 1661 : 18). Comme déjà évoqué, Poyntz plaide pour une réforme, pas pour l'innovation – une réforme qui prend le temps et les circonstances en considération, plutôt que d'être abordée dans l'abstrait ; une réforme graduelle et effectuée dans l'ordre, non dans la violence. Comme nous l'avons vu également, pour l'auteur anonyme, l'innovation est soudaine et violente, mais concomitamment, elle arrive souvent imperceptiblement, petit à petit, progressivement.

Une troisième caractéristique de l'innovation doit être considérée. « Dessen » est un terme qui apparaît de façon récurrente chez ces trois auteurs royalistes (ainsi que dans l'*Eikón basiliké* du roi Charles). L'innovateur a un dessein en tête. La notion de dessein fait allusion à un « projet » ; un projet suspect, plus spécifiquement – un autre terme ayant souffert d'une mauvaise presse (les « projecteurs » sont les innovateurs-entrepreneurs de l'époque en qui l'on ne peut avoir confiance). Il n'y a ici aucune référence à la créativité, mais plutôt à une machination, une subversion, une conspiration. Poyntz, comme nous l'avons constaté, parle d'une « expérience » (dangereuse), de même que de dessein. L'auteur anonyme W. W. et Goddard en font autant.

Le dessein, un mot clé du monde politique de l'Angleterre et des États-Unis durant les années 1760-1970, (Bailyn, 1967 : 94-159), continuera de caractériser l'innovation au siècle suivant, et la notion de « machination » sera alors ajoutée, comme dans *The Danger of Political Innovation and the Evil of Anarchy* (1792), de Thomas Bancroft. « Je crois, ce à quoi l'on peut s'attendre du bon sens d'un Anglais, qu'ils rejeteront leurs louches machinations de réforme et d'innovation. » (Bancroft, 1792 : 14)

Autant qu'elle puisse représenter un dangereux dessein, l'innovation est en même temps réduite à une simple mode populaire par les auteurs – l'« envie d'innovation » (auteur anonyme), la « peste d'innovation » (Goddard), l'« amour des nouveautés » (Poyntz) – ou à une question d'« utopie ». Selon l'auteur anonyme :

Il existe une génération d'hommes (plus aptes à se trouver factieux quant au désordre, que sobres en ce qui a trait à régler des affaires d'État) qui en font leur chef-d'œuvre ; de subvertir le meilleur gouvernement [...] et, par la suite, de présenter au peuple une *utopie*, ou un modèle imaginaire de gouvernement.

Je ne peux voir que le roi et son conseil privé qui puissent diriger l'ensemble des affaires d'État, [cela] avec de plus nombreux avantages pour le peuple [...] que si l'administration de celles-ci était faite par ces conseils *utopiques* et populaires (Anonyme, 1681 : 173, 217)

Pour sa part, Goddard réfère à l'imaginaire et à l'enthousiasme : l'« État fantastique » (Goddard, 1684 : 18), le « fantastique remède à une maladie imaginaire » (233), des « folies enthousiastes » (321).

Oui à la Réforme, non à l'innovation

Antimonarchie, violence et dessein : voilà trois éléments de l'innovation qui en font un terme négatif. Cela explique également la relation de Neville avec l'innovation. Comme Poyntz, Neville accepte le changement, mais, à la différence de celui-là, il affirme qu'« [ils] [Neville et sa nation] n'[ont] pas besoin d'altérations considérables de l'administration ». Toutefois, Neville ne cherche pas à abolir la monarchie, comme le font les révolutionnaires. Aussi, il conserve la Chambre des lords – bien qu'elle soit désignée par le Parlement et qu'elle n'ait aucun contrôle sur la Chambre des communes – plutôt que de suggérer une élection du Sénat. Neville propose une « réforme », non pas une innovation. D'une part, il suggère certes une grande innovation (sans utiliser le mot) : « Je crois qu'il ne peut être soumis au Parlement d'expédient qui n'exigerait guère autant de temps et de peine, ne serait point adopté aussi difficilement par les rois et les lords, et ne semblerait pas aussi remarquable qu'un changement de gouvernement, que ne l'apparaîtrait le véritable remède » (Neville, 1681 : 183). Mais d'autre part, Neville juge que « moins il y a de changement, mieux l'on se porte [...] De grandes modifications effraient les hommes » (Neville, 1681 : 272). En somme, Neville « ne crée pas un [nouveau] genre de gouvernement [comme celui qui se trouve en Italie], mais rectifie une ancienne monarchie, et assiste le prince quant à l'administration » (Neville, 1681 : 278).

Pourquoi ne trouve-t-on pas le terme innovation chez Neville ? À cause de la résistance – et donc, par manque de partisans. « Nous ne sommes pas mûrs pour une grande réforme », dit-il, d'abord parce que nous nous trouvons dans « une politique débauche, qui néglige toutes choses concernant le bien-être public » (Neville, 1681 : 282) ; ensuite, parce que les « individus les plus avisés et sérieux de ce royaume sont très silencieux » (Neville, 1681 : 283) ; et troisièmement, parce que :

il y a une grande défiance [au Parlement] quant à s'aventurer dans de telles affaires qui, étant très nouvelles, ne sont pas parfaitement comprises dès l'instant, du moins, comme par ceux qui ont écrit sur les politiques; et donc, l'agent de changement peut être soupçonné d'avoir été placé par le parti de la Cour pour les déconcerter, et ainsi les distraire [...] C'est la nature de tout conseil populaire [...] d'affectionner les discours qui amplifient leurs passions, et accroît leur indignation, mieux que ceux qui s'efforcent de rectifier leurs jugements. (Neville, 1681 : 288)

Neville poursuit toutefois :

[Il y a] une réflexion qui nous encourage [...], qui est l'infaillible certitude que nous ne pourrons pas continuer longtemps de cette façon, et que nous ne pourrons jamais améliorer de cette manière ainsi que quelques-uns de ces principes, puisque nous avons passé tout ce temps ici, à nous entretenir [...] Si vous me demandiez si j'aurais pu proposer quoi que ce soit que j'eusse cru mieux que ceci, je répondrais [...] Oui, mais ce [que j'ai suggéré est] le mieux que le peuple eût reçu ou eût pu recevoir. (Neville, 1681 : 290–92)

La logique de Neville ne calmera pas ses opposants, qui l'accuseront d'innover. « Notre auteur », comme le souligne Goddard dans la dédicace de son épître, « nous [fait] croire qu'il soutient notre gouvernement, alors qu'il s'efforce strictement de l'anéantir ». À la fin de son tract, Goddard réitère son opinion : « Notre auteur accroît, diminu[e], chang[e] ou maquill[e] la vérité des choses, de manière à ce qu'elle convienne au mieux à sa fin » (Goddard, 1684 : 273).

Innovation et révolution

La controverse sur le républicanisme n'est que le commencement d'une longue histoire. L'innovation politique continuera à être perçue négativement au cours du siècle suivant, particulièrement après la Glorieuse Révolution de 1688. Les pasteurs de l'Église prêchent des sermons sur l'innovation dans son sens général (plutôt que strictement sur l'innovation religieuse), abordent son caractère subversif et emploient des étiquettes telles que la « furie républicaine » ou les

« amis du peuple » pour dépeindre les innovateurs. Les parlementaires, entre autres, commencent à discuter des changements en matière de lois et de représentation parlementaire en termes d'innovation. Les pamphlétaires publient plusieurs des titres sur l'innovation au cours du dix-huitième siècle, des titres qui comportent une allusion aussi polémique qu'avant, usant du terme innovateur comme étiquette péjorative. Ces auteurs font usage des mêmes genres d'arguments que l'on retrouve au siècle précédent : l'innovation consiste à introduire un changement dans l'ordre établi ; elle est radicale et subversive ; elle a des conséquences majeures. Ils utilisent également le même type d'autorité pour appuyer leur argument : la Bible, les coutumes et lois, ainsi que l'histoire.

Dans le chapitre précédent, j'ai suggéré que c'est lors de la Réforme que s'est notablement répandu le terme innovation dans le monde occidental, dans un sens péjoratif essentiellement. Le présent chapitre suggère que la politique contribue de même à la propagation de cette connotation péjorative. Les premiers auteurs sur la république et théoriciens du sujet ne font aucun usage du terme. En fait, si les républicains veulent plaider leur cause, ils doivent éviter tout terme négatif. Lorsqu'ils emploient le terme, ils adhèrent à sa représentation péjorative courante – le même usage (ou non-usage) caractérise tout théoricien politique de l'époque, y compris John Locke et Thomas Hobbes. D'autre part, les critiques de la république font une large utilisation du terme. Et, précisément pour la raison que le terme possède une tonalité moralement chargée, ils en usent pour présenter leurs arguments contre les républicains en tant qu' « innovateurs d'État », lui ajoutant du même fait une nouvelle connotation : l'innovation est violente, ou « révolutionnaire ».

L'idée selon laquelle l'innovation est soudaine et violente demeurera une caractéristique centrale du concept jusqu'à la fin du siècle suivant. Dans le discours *On the Danger of Political Innovation* livré le 28 novembre 1794 devant la Literary Society of Glasgow College, le philosophe Thomas Reid contraste le changement du gouvernement, qui est « graduel, pacifique et légal », et le changement « soudain et violent » (Reid, 1796 : 9–10). « Les tentatives [...] de changements violents et soudains quant à la forme du gouvernement [...]

sont si dangereuses, suggère Reid, leurs résultats sont si incertains, et les moyens par lesquels [ces changements] sont amenés sont si lugubres et destructeurs.» (Reid, 1796: 13–14) Reid n'est pas seul à souligner cela. Il suffit de mentionner *The Danger of Violent Innovations in the State*, un sermon prononcé par George Berkeley à Canterbury (1733–95; pas le philosophe), lors de l'anniversaire du martyr de Charles I^{er}, en 1785. Berkeley utilise le même proverbe de Salomon que Burton pour traiter de l'innovation. Berkeley se préoccupe de ceux qui tentent, « par de violentes méthodes, de réformer la Constitution » (Berkeley, 1785: 6) et « du danger et péché de réaliser de violentes innovations dans toute constitution d'un gouvernement quel qu'il soit, qui a été établi il y longtemps, et auquel le peuple s'est tranquillement habitué à se soumettre » (Berkeley, 1785: 7). Quelques années plus tard, deux autres pasteurs anglais feront usage du proverbe de Salomon pour parler d'innovation dans des sermons prêchés devant des associations militaires locales. Ils réclament tous deux le respect et la soumission aux supérieurs (Ackland, 1798; Fly, 1798). Henry Fly, employant la « furie populaire de 1780 » en Angleterre et la Révolution française comme exemples, aborde comment l'« amour de la nouveauté [...] plong[e] une nation entière dans la plus terrible des calamités ».

L'idée de violence est à un tel point établie dans le vocabulaire de l'innovation que son usage s'étend à un sens métaphorique également. En 1785, James Boswell écrit *A Letter to the People of Scotland* pour prévenir le peuple d'une « innovation » planifiée, visant à réduire de 15 à 10 le nombre de lords à la Cour de session, afin « qu'ils puissent gagner un meilleur salaire ». « Quel est le mobile de cette mesure violente ? », demande Boswell (Boswell, 1785: 33). Cela ne représente que l'un des changements de l'époque sur le plan langagier. Environ 20 ans plus tôt, Norman Sievwright, pasteur de Brechin en Écosse, avait soutenu que les évêques ne se soumettant pas à un Parlement qui émane d'une révolution constituent les réels innovateurs (« les innovateurs antirévolutionnaires ») (Siewwright, 1767).

Après 1789, le terme révolution entre dans le vocabulaire de l'innovation de façon définitive. Certains usent de l'échec de la Révolution française (le règne de la Terreur de Robespierre) afin de définir

l'innovation comme étant nécessairement révolutionnaire, et cela, d'une manière péjorative. Comme un homme de lettres français (anonyme) l'a écrit à un conseiller du gouvernement suisse : « les horreurs du régime des jacobins en France ont jeté une défaveur générale et profonde sur toute idée d'innovation » (Monot, 1805 : 56 note de bas de page). Edmund Burke, philosophe politique et homme d'État irlandais, est certainement l'auteur le plus connu qui fasse ressortir la relation entre l'innovation et la révolution (voir chapitre 8). Mais il n'est pas le seul. Reid, aussi, réagit à la Révolution française. Cependant, Burke demeure assurément l'auteur le plus influent. Un auteur anonyme a produit un tract intitulé *On the Danger of Innovation to a Government*, faisant un usage extensif de l'œuvre de Burke et déclarant : « L'innovation, dans chaque État où elle s'amorce, personne ne peut en prévoir la fin [...] La Révolution française n'a été ni structurée en un instant, ni accomplie subitement. Non, elle a été engendrée peu à peu » (Anonyme, 1817 : 26–27). Des décennies plus tard, l'analogie péjorative entre l'innovation et la révolution persiste. Lorsqu'il écrit sur ce qu'il qualifie de « tendance de la Chambre des lords à soutenir des principes d'innovation », le révérend Jermyn Cooper, du Christ Church College de l'Université d'Oxford, demande : « L'honneur de l'Angleterre est-il tombé si bas dans la dernière partie du dix-neuvième siècle, pour que les titres et les honneurs soient offerts comme des primes et pots-de-vin à ceux qui renonceront à toute Église honnête et aux principes d'État, ainsi qu'à ceux qui sont devenus des disciples de la nouvelle école de l'innovation et de la révolution ? » (Cooper, 1866 : 31–32)

Chapitre 6

L'Innovation sociale

De la machination à l'utopie

Je ne suis pas tenu d'estimer ridicules les *hauts-de-chausses* de nos ancêtres; car les *modes* traversent les mers aussi souvent que le *paquebot*, sur cette Île, *nourrice des nouveautés*; ni de penser le pire de celles-ci; car la vieillesse, orgueilleuse de sa propre mode, les rend mausadement austères à l'égard de toute autre: en toutes choses de cette nature, il est sans aucun doute une nouveauté schismatique de n'être point un innovateur sociable.

Whitlock, *Zootomia*. 1654

Au dix-neuvième siècle, la signification du terme innovation devient suffisamment importante pour englober tous genres d'innovateurs. Derniers sur la liste, ce sont maintenant les réformateurs sociaux qui subissent l'accusation d'innovation. Ce chapitre conclut l'étude de l'épistème de la prohibition et traite de l'innovation sociale.

L'expression « innovation sociale » émerge au cours du premier quart du dix-neuvième siècle et sert à étiqueter le réformateur social, ou socialiste, accusé de vouloir renverser l'ordre établi, à savoir la propriété privée et le capitalisme.

Quoiqu'il soit employé en matière de religion et de politique, le terme innovation n'est pas un concept utilisé en ce qui a trait aux questions sociales, du moins pas encore. En outre, « innovation sociale » ne constitue pas une expression aussi courante qu'« innovation ». Les occurrences sont fréquentes, mais disparates. Les auteurs emploient l'expression seulement à une ou deux reprises dans un texte, en la discutant à peine, voire pas du tout. L'innovation sociale n'est qu'une formule, ou une étiquette, et n'est pas théorisée – tout comme l'innovation ne l'est pas. L'aspect qui diffère des domaines religieux et politique se trouve être la double connotation du mot. En fait, au fil du dix-neuvième siècle, le terme innovation acquiert graduellement une connotation positive. L'innovation s'avère à la fois négative, comme nous l'avons observé dans les deux derniers chapitres, et positive, telle qu'elle le deviendra progressivement au dix-neuvième siècle, et telle qu'étudiée dans le reste de ce livre. Selon un nombre croissant d'auteurs, l'innovation incarne l'idée de progrès. L'innovation sociale ne constitue pas une exception.

Ce chapitre décrit l'émergence de l'expression innovation sociale au dix-neuvième siècle. La première partie du chapitre porte sur la perception négative de l'expression ainsi que sur les raisons pour lesquelles le socialiste, en tant qu'innovateur social, est réputé être un révolutionnaire. La seconde partie aborde le changement de connotation du terme d'innovation à travers celui d'innovation sociale, et ce, à mesure que progresse le siècle. L'innovation sociale signifie une réforme sociale, dans le sens positif.

Dans la littérature actuelle sur l'innovation sociale, on affirme généralement que l'expression a émergé récemment, soit après innovation technologique. Ce chapitre expose le contraire. L'expression innovation sociale apparaît quelque cent ans avant l'expression innovation technologique et ne fait que réapparaître au vingtième siècle, en tant que concept théorique. Cela se produit en réaction ou en opposition

à l'innovation technologique, qu'on dit prendre trop de place dans les discours publics de même que dans les politiques et les théories de l'innovation. En ce sens, innovation sociale est un contre-concept d'innovation technologique¹. La formule doit son origine au socialisme – et sa résurrection (dans les années 1970-1980) à l'innovation technologique.

Les innovateurs sociaux et leurs machinations

En 1858, William Lucas Sargant (1809–89), homme d'affaires anglais, économiste politique et réformateur en matière d'éducation, publie *Social Innovators and Their Schemes*, une diatribe contre ceux qui sont « contaminés par les doctrines socialistes », ou les « innovateurs sociaux », comme il les appelle – les Français Henri de Saint-Simon, Charles Fourier, Pierre-Joseph Proudhon, Louis Blanc, Émile de Girardin et les économistes politiques, y compris Adam Smith –, pour qui la sécurité sociale, plutôt que le travail, représente la solution aux problèmes sociaux.

Pour Sargant, « la génération actuelle se distingue par le désir honorable de promouvoir le bien-être du plus grand nombre et des classes de la société les moins fortunées ». Mais, il existe « un certain danger à induire les hommes en erreur [...], au désordre et [à] la déception ». « En améliorant artificiellement la condition des pauvres, [l'économie politique] favoris[e] une hausse excessive de leur nombre. » (Sargant, 1858 : iii–v) Lorsque les socialistes français exaltent « jalousement [...] les droits suprêmes de l'ouvrier à l'exclusion des droits du capitaliste » (Sargant, 1858 : 2), ils « aggravent l'insatisfaction existante » (Sargant, 1858 : 4). Selon Sargant, « la santé du corps et de l'esprit [...] n'[est] pas obtenue par l'aisance, ni par le luxe, mais par la participation active » (Sargant, 1858 : 7). Le travail est une meilleure aide que la sécurité sociale.

1. Sur les contre-concepts, voir Koselleck, 1975.

On aurait peine à trouver une définition explicite de l'innovation sociale dans les écrits de Sargant. La plupart du temps, ce dernier emploie le terme innovation plutôt que l'expression innovation sociale. Pour lui, l'innovation sociale équivaut à une innovation d'un genre spécifique: le socialisme. L'un des principaux arguments de Sargant veut que les initiateurs du socialisme et leurs adeptes ignorent les principes les plus élémentaires de la science sociale – bien qu'ils soulignent constamment, si je puis ajouter, l'approche scientifique de leur projet. Comme le mentionne le fouriériste Victor Considérant: «L'école sociétaire n'est pas une secte, mais une école scientifique.» (Considérant, 1842: 145) Pour Sargant:

Parmi les réalités sociales qui ont été examinées durant les cinquante dernières années, aucune n'a été plus clairement établie que celle-ci: la dignité des classes ouvrières se trouve principalement entre leurs propres mains et, sans assiduité, frugalité et maîtrise de soi de leur part, aucune mesure du gouvernement, ni organisation sociale, ne peut améliorer leur condition [...]; ce n'est pas dans l'action directe de la législation sur les salaires et dans l'œuvre charitable, mais dans le progrès des hommes eux-mêmes, que nous devons rechercher l'amélioration. (Sargant, 1858: 463)

Sargant fait ressortir deux caractéristiques du capitalisme ciblées par les socialistes, et tous les opposants au socialisme partagent son opinion. La première consiste en l'aversion des socialistes pour le capital. «Il y a à l'origine de plusieurs systèmes socialistes une notion exagérée des méfaits du travail physique.» (Sargant, 1858: 460) La notion selon laquelle «toutes productions doivent appartenir aux travailleurs puisqu'elles résultent de [leur] travail» ne favorise pas une «saine économie politique» (Sargant, 1858: 448–49). «Retirez le profit du fermier, du manufacturier, du marchand et du détaillant, et le capital bientôt disparaîtra, la production cessera, l'ouvrier mourra de faim, et le monde entier replongera dans le barbarisme [...] Il serait même dans l'intérêt des ouvriers que les capitalistes tirent un revenu de leurs possessions.» (Sargant, 1858: 449)

La compétition constitue la seconde caractéristique essentielle au capitalisme et prise pour cible par les socialistes. «Tous doivent

convenir que la compétition a de graves méfaits», admet Sargant (Sargant, 1858 : 452). « Et pourtant, sans elle, la société s'étioierait [...] La quête de la richesse par une industrie honnête, bien qu'elle ne soit en rien glorieuse, est respectable, quoi qu'il en soit. » (Sargant, 1858 : 454) Elle s'avère « un stimulus nécessaire pour vaincre la propension des hommes à l'apathie et à l'oisiveté [...] Toute organisation a ses propres maux, [mais] les méfaits de la compétition seront certainement, quoique lentement rectifiés » (Sargant, 1858 : 455).

La critique voulant que les innovateurs sociaux, ou socialistes, soient ignorants des principes fondamentaux de l'économie politique est fréquente à l'époque. En 1859, un auteur anonyme britannique utilise comme prétexte le compte-rendu de cinq livres (dont il ne fait pas vraiment le compte-rendu), notamment de l'ouvrage *Social Innovators and Their Schemes*, pour plaider contre les innovateurs sociaux : « La première et la plus universelle des caractéristiques de l'innovateur social est la profonde ignorance, et souvent la violente exécration de l'économie politique ». Pour l'auteur :

La quasi-totalité des auteurs socialistes est absolument incapable de saisir la loi la plus simple affectant la rémunération du travail – celle de l'offre et la demande ; à peine l'un d'eux est au fait que la compétition ne pourra jamais imposer une baisse des salaires sous leur niveau normal [...] Ils considèrent les économies du capitaliste comme quelque chose de soustrait de la rémunération du travail, pas comme quelque chose de retranché des dépenses personnelles des riches pour offrir plus de travail aux pauvres. (Anonyme, 1859 : 344–45)

En peu de mots, les socialistes ne connaissent pas les limites imposées par les lois sur les mesures sociales.

Sargant et l'auteur anonyme ne sont pas les seuls à considérer la situation sous cet angle, et la critique ne se limite pas qu'aux économistes politiques et aux arguments économiques. Quelques années plus tard, le *Popular Magazine of Anthropology* américain publie un article visant à accorder une place aux expérimentations dites d'« innovation sociale » dans les études anthropologiques. Pour l'auteur, l'« innovation sociale » consiste en une législation destinée à l'« élévation des races vers une condition perpétuellement meilleure »

et à un « meilleur état mental et physique du genre humain », comme les mœurs et l'hygiène (Anonyme, 1866 : 94–95). L'auteur plaide pour l'anthropologie scientifique et appliquée, contrairement aux « innovateurs sociaux » et métaphysiques tels que Fourier. « Les réformateurs n'ont jamais fait de distinction entre les conditions politiques et sociales en matière d'innovation sociale. » « Plongés » de la sorte « dans leurs statistiques et leurs machinations *a priori* », ils « omettent la considération de cet élément important » : il y a « en l'homme une fermeté [une « loi de répression »] indépendante de toutes formes de gouvernement » (Anonyme, 1866 : 96) qui freine le progrès. L'anthropologie devrait étudier cette « caractéristique psychologique » à des fins pratiques, contribuer à la « connaissance du tempérament de la race, et ouvrir la voie à un meilleur État futur » (Anonyme, 1866 : 97).

Prenons un exemple supplémentaire : en abordant le sujet des billets de banque, dans *A History of Prices*, Thomas Tooke et William Newmarch recommandent de consulter l'œuvre de l'économiste Michel Chevalier, un professeur d'économie politique au Collège de France, pour y trouver une théorie « substantielle » sur l'économie politique. « Les évènements de 1848 et des quelques années subséquentes engendrèrent des machinations et théories de l'innovation sociale ainsi que du danger, auxquels, dans un pays comme la France, il était nécessaire de trouver des solutions non seulement plausibles, mais substantielles². » (Tooke et Newmarch, 1857 : 616)

La connotation péjorative de l'innovation sociale en tant que socialisme est également commune en France. Dans ses *Mémoires* publiés en 1859, l'historien et politicien François Guizot se penche sur l'insurrection de novembre 1831 à Lyon, soulignant le caractère révolutionnaire des innovateurs sociaux : « Tous les partis politiques, tous les novateurs sociaux, toutes les passions, toutes les idées, tous les rêves révolutionnaires, apparurent dans cette anarchie ; quelques-uns des chefs saint-simoniens ou fouriéristes étaient, peu auparavant, venus en mission à Lyon pour prêcher leurs doctrines » (Guizot, 1859 :

2. Au sujet de la défense de Chevalier en faveur de l'économie politique et contre les « novateurs » socialistes, voir Chevalier, 1848.

208). Guizot met ici en évidence un élément caractéristique de l'innovation sociale : l'innovateur social est un révolutionnaire.

Sargant se trouve être le premier auteur à développer un discours entier sur l'innovation sociale, et il a sans aucun doute contribué à la diffusion de l'expression. Au cours des années suivant la publication du livre, de nombreux comptes-rendus exposent des appréciations positives de l'œuvre, et l'usage de l'expression explose. En fait, Sargant présente toujours des analyses justes et sensées. Certes, Sargant ne s'abstient pas de critiquer la « nouvelle religion » de Saint-Simon, la « rêverie » de Fourier et les échecs de leurs adeptes, car il croit que l'Angleterre diffère radicalement de la France telle que dépeinte par les socialistes. Néanmoins, l'impartialité générale de Sargant est reconnue par tous, qu'ils soient de son avis ou non. Deux ans après *Social Innovators*, Sargant publie une étude similaire sur *Richard Owen and His Social Philosophy*. « Bien que je n'aie aucune admiration pour sa philosophie superficielle, aucune affinité avec ses malicieuses et grossières machinations d'innovation sociale, conclut Sargant, je dois admettre que son ouvrage soit considéré comme remarquable chez les autodidactes. » (Sargant, 1860 : 446)

Pourquoi les socialistes sont-ils des innovateurs sociaux ? L'ignorance est peut-être une caractéristique des doctrinaires, mais cela ne fait pas de quelqu'un un innovateur social. L'explication se trouve ailleurs. Pendant des siècles, innovation et innovateur ont représenté des termes péjoratifs. Le fait d'étiqueter les socialistes comme des innovateurs accentue la connotation négative. Il y a ici plus qu'une simple question de sémantique ou de rhétorique. Pour Sargant et d'autres, l'innovation sociale possède deux caractéristiques qui en font une formule péjorative. D'abord, l'innovation sociale repose sur des machinations. Comme nous l'avons vu dans les deux chapitres précédents, l'accusation de machination se rencontre souvent à l'époque chez les auteurs s'opposant à l'innovation. Elle suggère un complot, une conspiration. Le socialisme en tant que machination constitue un plan d'action systématique pour le changement. Une machination (ou plan, ou dessein ; d'autres termes utilisés) est suspecte, car elle va de pair avec la subversion et la révolution. Voilà

ce qui s'avère la seconde caractéristique de l'innovation sociale, déjà identifiée par Guizot.

Au dix-septième siècle et par la suite, l'innovation est souvent associée à la révolution dans les controverses sur la politique (républicanisme). De la même façon, l'innovation sociale est radicale et révolutionnaire, soit perturbatrice de l'ordre social, des institutions et des privilèges existants – « innovation politique et innovation sociale » sont fréquemment utilisées de pair, dans la même formule, pour mettre ces caractéristiques en relief. L'innovation sociale est révolutionnaire, et elle l'est sciemment. En fait, et au contraire des innovateurs des siècles précédents, les innovateurs sociaux n'ont jamais peur de parler ouvertement de leur innovation, et de ses conséquences révolutionnaires, et ne craignent pas de la qualifier ainsi.

L'innovation sociale est couramment assimilée à la révolution ; voilà l'objet d'une autre critique. Elle ne laisse aucun système incontesté. Comme le mentionne François Auguste Mignet dans son histoire de la Révolution française, Lyon (à nouveau) est « attachée à l'ancien ordre des choses », car celui-ci dépend des classes supérieures. Par conséquent, « il [est] nécessaire de se déclarer rapidement contre une innovation sociale [la Révolution] qui confon[d] les anciennes relations, et qui, en avilissant la noblesse et le clergé, détrui[t] ses [Lyon] affaires » (Mignet, 1826 : 257). Pour d'autres, l'innovation sociale fait partie de toute une série de révolutions contre l'ordre existant. En 1883, Goldwin Smith, un critique du socialisme, publie *False Hopes, or Fallacies, Socialistic and Semi-Socialistic Briefly Answered*. Smith examine l'expansion des « plans d'innovations » – communisme, socialisme, nationalisation, association coopérative et « nihilisme financier », ou attaques contre l'argent et les banques – visant à « détruire non seulement les institutions existantes, mais aussi la moralité établie – sociale, domestique, et personnelle –, remplaçant le bien par le mal » (Smith, 1883 : 3). Selon Smith, l'« innovation sociale est partout plus ou moins associée à la révolution politique et religieuse et propulsée par cette dernière, qui imprègne le monde civilisé » (Smith, 1883 : 4). Mais « il est tout simplement au-delà de notre pouvoir d'altérer les conditions fondamentales de notre être », comme l'a démontré la Révolution française (Smith, 1883 : 4-5). Le « système

libre » est responsable de la croissance et de la richesse, mais « la relation entre l'économie politique et la politique est une page vierge dans les traités des grands auteurs », conclut Smith (Smith, 1883 : 69).

Ce que l'on craint particulièrement est la menace que constitue une machination socialiste pour le capitalisme et la propriété, une menace que les critiques exposent souvent et qui a été soulignée par Sargant. À la fin du dix-neuvième siècle, plusieurs « définissent » l'innovation sociale spécifiquement en tant que « le renversement de la propriété privée et l'abolition d'une institution sur laquelle la société a toujours reposé ». L'une des sources de cette idée, à l'époque, est la représentation « standard » du communisme. Par exemple, en 1888, une édition populaire de l'*Encyclopedia Britannica* comporte un article élaboré sur le communisme débutant comme suit : « Communisme est le nom donné à ces machinations d'innovation sociale qui ont comme point de départ la tentative de renversement de l'institution de la propriété privée » (*Encyclopedia Britannica*, 1888 : 211).

Chez d'autres auteurs, toutefois, l'innovation sociale revêt une signification plus positive. Les mêmes socialistes que Sargant a critiqués sont, par d'autres, loués en tant que « réformateurs sociaux » – une autre expression qui a explosé durant les années 1860. En fait, comme Gareth Stedman Jones l'a récemment évoqué, le socialisme s'avère, pour plusieurs, le « nouveau pouvoir spirituel » de la France post-révolutionnaire et d'ailleurs, dans le monde occidental (Stedman Jones, 2010). L'innovation sociale, considérée en son sens positif, devient une expression populaire chez les partisans de Saint-Simon et de Fourier, de même que chez plusieurs autres. Qu'y a-t-il dans l'expression, comme dans celle d'innovation, qui engendre des représentations si disparates ?

Réforme sociale

Alors que le terme innovation a été largement utilisé depuis le dix-septième siècle, l'expression innovation sociale n'entre dans le vocabulaire qu'après la Révolution française. Elle sera fréquemment

employée pendant les années 1860, ainsi qu'au cours des décennies suivantes, après Sargant. Certes, on dénombre des usages itératifs de l'expression en France (et en Angleterre) dans les années 1830-1840, mais les auteurs français en font une utilisation bien moindre que celle que l'on peut constater chez les auteurs anglais, même lors de la période de grande popularité de l'expression (1860-1890). Une chose est toutefois certaine : l'expression innovation sociale se trouve plus positive pour les auteurs français que pour les anglais. Comme il sera exposé dans les prochains chapitres, au dix-neuvième siècle, l'innovation acquiert de plus en plus une connotation positive, bien que les usages négatifs demeurent. C'est le cas en France, et cela s'observe également dans de nombreux pays, mais pas encore dans l'Angleterre de Sargant. En Angleterre, les quelques connotations positives utilisées sont généralement accompagnées de restrictions (p. ex., l'innovation sociale requiert une circonspection certaine).

Le socialisme ne représente que l'une des significations de l'expression innovation sociale. En ce sens, innovation sociale et innovateur social sont, le plus souvent, employées au pluriel : un socialiste n'est jamais seul. Il est entouré d'une « secte », comme le dit Sargant, ce qui justifie qu'on craigne une machination – en fait, on use beaucoup plus souvent de l'expression « innovateur social » que des termes « innovation sociale ». Cette signification de l'expression partage sa place avec une signification plus positive. Treize ans avant Sargant, un auteur anonyme (H. B.) rédige un compte-rendu intitulé *Fourierism and Similar Schemes* dans le périodique américain *Universalist Quarterly*. L'article consiste en une critique de la doctrine de Fourier et ses disciples. « Ce qu'ils proposent, écrit l'auteur anonyme, n'est pas d'améliorer notre système social actuel, mais de l'abolir totalement, et d'en bâtir un nouveau à sa place. » (Anonyme, 1845 : 53) Selon l'auteur, « le projet est, dans son ensemble, un rêve du plus fantastique des genres » (Anonyme, 1845 : 55). C'est un « renversement de l'ordre naturel des choses » et une doctrine pour « encourager l'inconstance en toute chose ». Dans l'édition suivante de la revue, un auteur (Horace Greeley) répond à l'auteur anonyme et propose une signification différente du socialisme. Il accuse l'auteur et d'autres de produire d'imparfaits comptes-rendus de la doctrine de Fourier.

Greeley introduit l'expression innovation sociale et l'applique à tous ceux qui ont « vaincu le paupérisme et la servitude », parmi lesquels les Shakers (Greeley, 1845).

L'article de Greeley s'intitule *The Idea of a Social Reform*. « Réforme sociale » est la seconde signification d'innovation sociale que l'on dégage de la littérature du dix-neuvième siècle. Voici textuellement la distinction évoquée plus tôt, ici établie par un critique dans la *National Review* :

Notre objectif, dans le présent article, consiste à exposer brièvement, d'abord, la plus importante de ces erreurs radicales dans laquelle les théoriciens socialistes tombent, et ces certitudes scientifiques contre lesquelles ils luttent aveuglément et en vain ; et ensuite, le principe de certaines de ces expérimentations effectuées par des *réformateurs* sociaux sensés, qui peuvent aboutir, dans une certaine mesure, aux mêmes résultats que ceux qui stimulent les théoriciens socialistes dans leurs efforts infructueux, mais qui y seront parvenues par des moyens graduels et modestes seulement. (Anonyme, 1859 : 344)

L'auteur pense ici aux associations coopératives et à « la répartition des profits entre tous ceux qui les assistent ou les créent ». Les réformateurs sociaux tentent d'améliorer la société « sans aspirer à la reconstruire », alors que les innovateurs sociaux « proposent de recréer la société, sinon la nature humaine, sur une base entièrement différente [...], selon une machination artificielle quelconque d'après laquelle ils croient que tout bien peut être développé et tout mal éliminé » (Anonyme, 1859 : 343).

La distinction entre l'innovation et la réforme, ou entre le radicalisme et le gradualisme, est le sujet de plusieurs travaux d'auteurs sur les réformateurs sociaux, tels que la très populaire – mais aussi très critiquée – étude (sept éditions) produite par Louis Reybaud (Reybaud, 1840). En fait, la distinction est très ancienne. Comme déjà mentionné, elle a été largement utilisée dans les débats sur l'innovation aux cours des siècles précédents. L'innovation entraîne des conséquences incontrôlables. Il vaut mieux réformer qu'innover. Plusieurs auteurs sur l'innovation sociale ont une opinion semblable : « Les grands événements peuvent, et il en est ainsi, émaner des causes

les plus insignifiantes», écrit un auteur britannique anonyme en 1839. « Nous ne pouvons douter que l'innovation politique et sociale actuelle implique bien plus qu'il n'y paraisse, et qu'elle puisse proprement justifier l'inquiétude anxieuse de ceux qui ne savent jamais à quoi tout ce qui se produit *peut* mener. » (Anonyme, 1839: 28)

Alors que l'expression innovation sociale en tant que socialisme revêt une connotation négative, l'innovation sociale en tant que réforme sociale est généralement perçue comme positive. Cette connotation positive s'applique à tout programme destiné à l'amélioration de la condition sociale de l'humanité, particulièrement lorsqu'il est lancé par les gouvernements. Depuis les années 1830, la France est certainement le pays où la formule, comprise dans le sens d'humanisme, a été le plus répandue. Certes, Saint-Simon, Fourier et Blanc, de même qu'Owen en Angleterre, ne font aucun usage de l'expression – quoique certains utilisent le terme d'innovation, comme Fourier, qui le fait couramment pour traiter de son innovation dite sociale, dans sa *Théorie des quatre mouvements*, publiée pour la première fois en 1808 –, mais les sympathisants et auteurs rédigeant pour la revue fouriériste *La Phalange* l'emploient, ainsi que d'autres pamphlétaires: « La Société tout entière, devant laquelle et pour laquelle se fait l'Épreuve d'une Innovation sociale quelconque, écrit Victor Considérant, est juge de la valeur de l'Innovation, et c'est l'Acceptation libre du Procédé nouveau, l'Imitation spontanée de la Combinaison nouvelle, qui expriment le Jugement de l'Humanité » (Considérant, 1842: 166–67). L'innovation sociale est ainsi une innovation pour le peuple.

Depuis les toutes premières occurrences de l'expression innovation sociale au dix-neuvième siècle, on invoque un remède. « On sent que la société est mal à l'aise », écrit Considérant dans un livre dont le but est de contribuer à la diffusion de la « grande conception » de Fourier, soit la « véritable ancre de salut de l'humanité ». « On admet que [la société] a besoin d'une organisation nouvelle. L'état des choses actuelles enfante désordre sur désordre, perturbation sur perturbation, et tout cela ne peut évidemment cesser que par une innovation sociale. » (Considérant, 1834: 312)

L'innovation sociale correspond à une réforme sociale, et le réformateur social est un innovateur social; les termes sont employés indifféremment. Dans la France du dix-neuvième siècle, une réforme sociale, ou une innovation sociale, est généralement dépeinte comme «utile et humanitaire». Plusieurs auteurs font l'éloge de l'innovation sociale en tant que résultat de la Révolution. «La marche terrible de la révolution française achevait de rendre [les partisans de l'ordre] hostile[s] à toute innovation sociale», écrit un auteur dans une notice biographique sur William Godwin (*Société de gens de lettres et de savants*, 1838: 447). La Révolution en soi constitue une innovation sociale. «N'est-ce pas de cette grande innovation sociale [la Révolution] que sortirent toutes les prérogatives dont jouit actuellement le peuple, sa liberté, son égalité, son identité essentielle avec l'État, le droit de tout dire tant sur les hommes que sur les choses.» (Saint-Maurice Cabany, 1845: xxxii) Ces réflexions se situent exactement à l'opposé de celles des critiques des socialistes, pour qui la Révolution est aussi une innovation sociale, et l'innovation sociale, une révolution. Ici, l'expression sert précisément à souligner positivement le caractère révolutionnaire des changements nécessaires à la transformation de la société.

Dans les écrits, un auteur ou un réformateur social devient un innovateur social. Certains ajoutent les philosophes et les politiciens aux socialistes. D'après Henri van Laun, auteur de *History of French Literature*, Rousseau occupe «la même position en tant qu'innovateur social et réformateur qu'occupe Voltaire comme innovateur intellectuel [ou] Turgot et Necker en tant qu'innovateurs politiques» (van Laun, 1877: 90). Selon un critique de ce livre, Montesquieu, dont *L'Esprit des lois* «sonna la ruine de l'aristocratie et de la monarchie absolue, est considéré comme un innovateur social» (Perkins, 1877: 71). Pour Guizot, l'empereur Napoléon a «semé partout les germes du mouvement et de l'innovation sociale» (Guizot, 1866: 25). Les États et gouvernements, considérés comme source privilégiée de la réforme sociale, sont également étudiés en tant qu'innovateurs sociaux. En fait, la perspective selon laquelle le gouvernement est entendu comme innovateur social a une longue histoire. Au milieu du dix-neuvième

siècle, *La Phalange* expose les propos tenus au Parlement par M. de la Martine, en réponse à Guizot: « Les gouvernements qui ne sont pas des machines prudentes d'innovation sociale ne méritent pas d'être honorés du nom de gouvernement » (*La Phalange*, 1842 : 347).

Au même titre que la politique, la religion contribue à la représentation de l'innovation sociale en tant que réforme sociale. Selon certains auteurs chrétiens, le socialisme constitue une réforme sociale, et le socialiste est le modèle à suivre. Pour le révérend Moritz Kaufmann, Louis Blanc est un « littéraire et innovateur social de culture et de connaissance philosophique supérieures » (Kaufmann, 1879 : 146). Kaufmann consacre plusieurs livres à la réhabilitation des doctrines socialistes, parmi lesquels *Utopia; or Schemes of Social Improvement* (1879) et *Socialism and Communism in Their Practical Application* (1883). Kaufmann écrit que les « préjugés contre le socialisme [ne sont] rien que de vaines rêveries et fantaisie ». Pour Kaufmann, le socialisme ne s'avère pas un irritant qui tende vers un bouleversement social, mais une dynamique menant au progrès social. Il consiste en une réforme sociale. Kaufmann fait quelques usages de l'expression innovation sociale (ou plutôt innovateur social), mais son message est clair : le socialisme et le message de l'Église vont de pair. Comme un autre chrétien le souligne, « l'évangile, lors même qu'il ne serait pas le livre définitif de la parole divine, sera toujours le guide et le modèle du novateur social » (Lechevalier, 1834 : 538).

Une telle représentation n'est toutefois pas incontestée. Pour d'autres auteurs chrétiens, l'innovation sociale n'est que socialisme, dans un sens péjoratif. « Bien que notre progrès soit bien avancé, nous tendons fortement vers l'étude du passé », déclare Jean-Joseph François Poujoulat dans son *Histoire de Saint Augustin* (dont un chapitre a été traduit dans le *Christian Examiner*, la même année). « Il est évident que les grandes questions que se pose actuellement notre peuple doivent nous mener à réétudier l'histoire de l'Église, et aboutir à une conclusion satisfaisante quant aux hommes et doctrines des temps primitifs. » (Poujoulat, 1845 : 3) Selon Poujoulat, « tandis que nous recevons des principales nations d'Europe toutes les écoles d'une nouvelle philosophie et tous les projets d'innovation sociale [l'auteur réfère à Fourier et Owen, entre autres], d'autres voix du même cercle

nous assurent que toute philosophie est un péché contre la foi et que toute innovation est une rébellion contre l'autorité» (Poujoulat, 1845 : 2). Pour d'autres tels qu'un professeur d'économie politique à l'Université catholique de Louvain, les « innovateurs sociaux » saint-simoniens et ceux du même genre soutiennent une « théorie de la perfectibilité indéfinie du genre humain qui implique la négation absolue du Christianisme » (Coux, 1837 : 241–42). Pour d'autres encore, il s'agit d'innovation sociale ne générant pas les résultats promis. En écrivant sur le « changement institutionnel et politique » et les socialistes, un auteur chrétien affirme que les « mesures, ou l'échec des mesures, de l'innovation sociale, déçoivent généralement par la médiocrité du résultat » (Martineau, 1843 : 145).

Les auteurs incluent des éléments différents dans l'expression innovation sociale entendue comme réforme sociale, mais deux domaines sont souvent mis en relief. L'un est l'éducation. Le sociologue français (et réformateur social) Auguste Comte, qui emploie le concept d'innovation en plusieurs endroits dans ses écrits, est l'un des maints auteurs pour qui l'éducation constitue une innovation sociale. Le *Cours de philosophie positive* fait l'éloge du catholicisme pour l'introduction d'un système d'éducation générale pour tous, une « immense et heureuse innovation sociale » (Comte, 1841 : 366). L'autre domaine souligné est la législation sur la main-d'œuvre ou sur les conditions de travail, y compris les droits et égalités, comme celle sur les différences entre les salaires des hommes et des femmes.

Innovation et anachronisme

L'expression innovation sociale apparaît au cours de la première moitié du dix-neuvième siècle. Elle revêt, à ce moment-là, diverses significations. Elle possède une connotation à la fois positive et négative. Comme le mentionne un auteur à propos de l'alliance de 1756 entre la France et l'Autriche, l'alliance est « une innovation sociale qui, par les uns fut anathématisée du nom de perturbation sociale, et, par les autres, baptisée du saint nom de progrès » (Gaillardet, 1837 : 155). Les deux principales représentations de l'innovation sociale

sont le socialisme (radicalisme) et la réforme sociale (humanisme, égalitarisme).

L'assimilation de l'innovation sociale au socialisme a d'abord été faite en France par les socialistes eux-mêmes, dans les années 1830 et 1840³, puis par les « historiens⁴ ». Mais les critiques auront tôt fait de transformer l'expression en une formule péjorative, surtout en Angleterre (Sargant, des économistes politiques ainsi que des auteurs chrétiens). Cela mènera certains à contraster innovation et réforme.

Étant donné cette histoire, on pourrait conjecturer que l'expression innovation sociale en tant que réforme sociale a contribué à conférer légitimité à l'innovation, un terme maudit, comme l'indique Considérant : « On frissonne aujourd'hui au seul mot d'innovation. Pour une foule d'hommes, le nom de novateur est un nom maudit » (Considérant, 1834 : 312). On ne constate pourtant qu'un faible usage de la formule jusqu'à récemment, par rapport au concept d'innovation, par exemple. En ce sens, l'expression innovation sociale se trouve être le témoin d'une perception positive de l'innovation, plutôt qu'un facteur causal de la connotation positive de l'innovation.

Tout comme le terme d'innovation, l'expression innovation sociale (et innovateur social) prend naissance en tant qu'étiquette polémique et péjorative; la fin visée est de discréditer quelqu'un. L'expression acquiert par la suite une connotation morale positive. Le but s'avère alors de faire l'éloge de quelque chose et de susciter une action : un objectif public ainsi que les lois publiques s'y rattachant. Pendant un long moment, les usages positifs et négatifs de l'innovation sociale consistent autant en un emploi banal de l'expression, et les occurrences à l'intérieur d'un texte se trouvent rares. Ce n'est que très récemment que l'expression est entrée dans les écrits théoriques – cela a débuté dans les années 1960-1970 avec des discussions d'ordre

3. L'association a été faite par les partisans plutôt que par les initiateurs.

4. La littérature politique de même que celle sur le travail utilisent l'expression innovation sociale pour référer à des exemples ou à des modèles (Owen et Fourier), ou pour dresser des analogies avec l'innovation en matière de politique, de religion ou de littérature.

conceptuel, qui ont ensuite pris la forme de théories au cours des 15 dernières années, environ.

L'innovation sociale s'expose comme le développement du (et une réaction au) concept d'innovation en tant que catégorie péjorative. La formule sert à établir une distinction, à mettre en contraste l'innovation sociale et les autres types d'innovation. Elle accentue quelque chose. Dans les premiers usages de l'expression « innovation sociale », le mot « innovation » assimile la nouveauté sociale, ou nouveauté sociétale (socialisme), à l'innovation, et étiquette l'innovation sociale comme une catégorie péjorative. L'utilisation du mot « sociale » dans la même expression vise à distinguer l'innovation sociale des autres types d'innovation ou à qualifier l'innovation : l'innovation sociale se rapporte à l'innovation de caractère public ou collaboratif. Elle est distributive – et bénéfique. Pour la plupart des auteurs, la distinction est d'ordre moral.

Depuis les toutes premières réflexions théoriques sur l'innovation sociale au vingtième siècle (p. ex., Drucker, 1957) jusqu'aux réflexions les plus récentes (p. ex., Mulgan, 2007), l'innovation sociale a été affichée comme une idée nouvelle, ou du moins, l'intérêt pour l'idée a été présenté comme nouveau ou relativement nouveau. Certains auteurs font remonter les origines de l'expression à 1970 (Cloutier, 2003). En revanche, d'autres suggèrent que Benjamin Franklin, Emile Durkheim, Max Weber et Joseph Schumpeter possédaient déjà cette « notion » (Mumford, 2002 ; Hillier, Moulaert et Nussbaumer, 2004 ; Nussbaumer et Moulaert, 2002). Toutefois, la « nouveauté » est, le plus souvent, tenue pour acquise et elle n'est pas documentée. En fait, l'innovation sociale est souvent mise en contraste avec l'innovation technologique et présentée comme un remède ou une adaptation aux effets indésirables – ou limités – de l'innovation technologique (p. ex., Mesthene, 1969 ; Dedijer, 1984 ; Mulgan, 2007 ; Klein et Harrison, 2007 ; Callon, 2007 ; Murray, Mulgan et Caulier-Grice, 2009). En ce sens, l'expression innovation sociale serait apparue après celle d'innovation technologique.

Certes, l'innovation technologique est aujourd'hui partout présente, et il est difficile d'échapper aux effets de l'hégémonie. Cela explique

peut-être pourquoi les quelques pensées « historiographiques » sur l'innovation sociale dépeignent l'expression comme étant nouvelle. Ayant trouvé son origine dans la seconde moitié du vingtième siècle, l'innovation technologique a donné lieu à une littérature abondante et à des discours multiples. L'expression est utilisée partout et par tout le monde : des théories sont élaborées, des politiques sont mises en œuvre, et les termes sont employés dans notre vocabulaire de tous les jours. L'expression innovation technologique, ou plutôt innovation tout court – une innovation est spontanément entendue comme une innovation technologique – est devenue une formule à la mode. L'innovation technologique est l'emblème de la société moderne et une panacée pour la résolution de problèmes.

Pourtant, l'expression innovation sociale existait bien avant celle d'innovation technologique. Son apparition remonte à l'orée du dix-neuvième siècle – à une époque où l'expression innovation technologique ne fait pas encore partie du discours, émergeant seulement dans les années, malgré quelques exceptions avant cette date – et son usage explose dans les années 1970 et après. On dénombre seulement quelques occurrences antérieures à cette.

Si l'expression innovation sociale remonte au dix-neuvième siècle, sa récente utilisation ou son explosion dans la littérature savante (sa prétendue « nouveauté ») n'est qu'une résurrection. L'expression réapparaît (sous un jour favorable) au cours de la seconde moitié du vingtième siècle, en réaction à l'importance de l'innovation technologique dans la société et aux discours hégémoniques sur le sujet. L'innovation sociale désigne alors d'autres possibilités que les solutions « établies » quant aux problèmes ou besoins sociaux, c'est-à-dire, à l'innovation technologique et aux réformes soutenues par l'État ou le gouvernement. En ce sens, l'innovation sociale est un contre-concept de l'innovation technologique.

Partie III

TRANSFORMATION DU CONCEPT

L'épistème de l'instrumentalisation

Chapitre 7

Réimaginer l'innovation

Une réhabilitation sémantique

Tous les peuples s'accordent ainsi dans certaines circonstances à repousser les innovations: malheur aux États qui appellent des innovations inutiles. Il est nécessaire d'ajouter: malheur aux États qui repoussent des innovations nécessaires. Il est des circonstances où les innovations sont utiles, il en est d'autres où elles sont un moyen de salut... [Mais attention:] les fléaux qui sont le partage des innovations subites se montreront également dans une innovation graduée, si on n'a pas pris la précaution de l'accompagner d'une innovation correspondante dans tout le système civil et politique.

Montlosier, *Des mystères de la vie humaine*,
1833

Alors que s'achève le dix-neuvième siècle, le terme innovation a accumulé quatre caractéristiques qui en font un terme puissant dans la

bouche des critiques des changements religieux, politiques et sociaux. Depuis la Grèce antique, la représentation de l'innovation a conservé son caractère (révolutionnaire et) subversif. La Réforme apporte une dimension hérétique (la liberté individuelle) et la Renaissance, une connotation de violence. Ensemble, ces trois caractéristiques mènent à une quatrième: l'innovation est dès lors abordée en termes de complot (desseins, machinations). Malgré ces connotations ayant fait en sorte que le terme fasse partie du vocabulaire et des discours sur l'ordre, l'innovation semble avoir échappé à l'attention des historiens. La littérature révèle l'étude de plusieurs concepts de changement, mais pas de celui d'innovation. L'innovation n'est-elle qu'un mot – un simple mot – dans le vocabulaire des adeptes du statu quo – les églises, les rois et leurs défenseurs –, dépourvu de toute signification sociologique?

D'une certaine manière, oui. Avant le vingtième siècle, il n'existait aucune théorie de l'innovation. L'innovation est un terme dont le contenu théorique est limité, une arme linguistique employée contre un ennemi. Dans un autre sens, on peut répondre à la même question par la négative. Aux dix-septième et dix-huitième siècles, les opposants à l'innovation fournissent la première représentation de l'innovation et des innovateurs, une représentation qui perdurera pendant des siècles. Ce sont les ennemis de l'innovation et des innovateurs qui déterminent ce qui constitue une innovation et comment se définit l'innovateur. Et c'est contre cette représentation péjorative de l'innovation que les innovateurs doivent lutter lorsqu'ils commencent à faire usage du terme dans un sens positif, au dix-neuvième siècle. Cette histoire diffère à peine de celle de la philosophie des Lumières et ses ennemis – les antiphilosophes –, comme l'expose Darrin McMahon (McMahon, 2001).

Les opposants à l'innovation emploient deux types d'arguments pour défendre leur cause. Il y a d'abord l'argument de l'*ethos*: on doit respecter la tradition, l'autorité et l'ordre. Le *pathos* est le deuxième type d'arguments dont il est question. Une série d'épithètes (p. ex., l'hérétique) et d'associations (p. ex., à la révolution) est présentée pour amplifier les émotions, disqualifier l'innovateur et dramatiser les conséquences de l'innovation. Cependant, dès le dix-neuvième

siècle, un troisième type d'argument entre dans les discours sur l'innovation : le *logos*. L'innovation est rationnelle, de multiples façons. Elle apporte des avantages, si introduite correctement, et est utile et progressive. La réhabilitation du concept – nous parlerons de plus en plus de concept dans le reste de ce livre, si tant est que le terme dispose dorénavant d'une large signification – s'est produite entre 1750 et 1850 approximativement, une période historique que Koselleck désigne sous le nom de *Sattelzeit*, et lors de laquelle plusieurs mots changent de signification en raison d'un « changement dans la conception du temps et [d']une réorientation face à l'avenir¹ ».

La réhabilitation du terme d'innovation s'accomplit par le truchement d'une nouvelle démarche rhétorique : la redescription. Les gens entreprennent de réécrire l'histoire, y compris l'histoire contemporaine, et redéfinissent l'innovation en des termes nouveaux. Ce que l'on considérait comme une innovation néfaste se transforme désormais en une innovation bénéfique. Ce chapitre porte sur la réhabilitation sémantique du terme d'innovation. Comme toile de fond, les deux premières parties rappellent et résument les arguments abordés dans les chapitres précédents et utilisés contre l'innovation et les innovateurs avant le dix-neuvième siècle : l'*ethos* et le *pathos*, respectivement. La troisième partie concerne le *logos*. Pour cette partie, je me concentre sur le *Livre des sophismes* (1824) de Jeremy Bentham en tant qu'étape cruciale dans la réhabilitation du terme innovation, qui passe d'une arme linguistique à un concept à part entière. Dans la plupart de ses écrits, Bentham se positionne comme un « législateur » de définitions². Il s'attribue la tâche de rectifier les abus linguistiques et de corriger le langage³. Pour Bentham, on a tellement abusé du mot

-
1. Dans le cas de l'innovation, cette période couvre c. 1800–1850.
 2. Dans plusieurs écrits différents, et particulièrement dans le *Livre des sophismes*, Bentham présente le projet d'un vocabulaire neutre. Pourtant, Bentham ne fait généralement pas partie de l'histoire des projets liés à un langage universel. À l'exception de Ogden (1932), seuls quelques-uns font parfois une brève mention de la rhétorique « appliquée » de Bentham, tels que Burke (1950), Spadafora (1990) et Hirschman (1991).
 3. Les dix-septième et dix-huitième siècles sont réputés pour la méfiance alors témoignée à l'endroit du langage et de l'*ars rhetorica* (rhétorique). Le langage est sujet à un grand abus selon plusieurs, mais surtout selon les philosophes

innovation qu'il mérite réhabilitation. Innovation est un mot, oui, mais représente plus qu'un simple mot. Il possède une étymologie, une histoire.

Ethos

Le recours à l'*ethos* se trouve l'un des deux types d'arguments de base utilisés par les opposants à l'innovation à partir du dix-septième siècle. L'argument revêt plusieurs formes. L'une consiste en le respect que l'on doit porter aux autorités, politiques et religieuses. « Le roi et les nouveautés s'opposent ici mutuellement », déclare le puritain Henry Burton (Burton, 1636b : 100). Le roi lui-même nie l'accusation d'innovation faite par le Parlement : « [La] véritable volonté et intention [de Sa Majesté] consiste à ne point admettre d'innovation quelconque, soit dans la religion ou dans les lois, excepté pour veiller à maintenir la pureté de la religion déjà professée et établie » (England et Wales. Sovereign. Charles I, 1638). L'archevêque contesté William Laud subit également l'accusation d'innovation, contre laquelle il se défend au moyen d'une série de principes publiés au nom du roi (Église d'Angleterre, 1640).

Les opposants à l'innovation – les puritains, les ecclésiastiques, les royalistes et les pamphlétaires – répètent souvent les admonitions des monarques pour défendre leur propre cause contre les innovateurs. En fait, dès le dix-septième siècle, les autorités politiques et ecclésiastiques émettent des proclamations explicites contre l'innovation (England et Wales. Sovereign. Edward VI, 1548), dressent des listes d'innovations interdites (Église d'Angleterre, 1641), exigent que les évêques visitent les paroisses afin de faire appliquer les interdits (sur les visites en général, voir Forrest, 2013), somment les évêques et

qui, en réponse, articulent des projets de langage universel (Barny, 1978; Ricken, 1982; Slaughter, 1982). Tel est aussi le cas de l'innovation : tout le monde emploie le terme, mais tous ne s'entendent pas sur ce qu'est l'innovation.

archevêques, de même que les docteurs (des universités) et maîtres d'école, de prêter serment contre les innovations (Église d'Angleterre, 1640), et ordonnent de poursuivre les « innovateurs » en justice (Church of Scotland, 1707, 1709).

Il faut non seulement témoigner du respect pour l'autorité, mais pour la tradition et la coutume également. On ne peut modifier ce que le temps et la sagesse ont établi. Comme évoqué précédemment, Robert Poyntz développe un discours entier fondé sur le droit commun, se livrant à la défense de la monarchie contre les « innovateurs » républicains. « Il faut avoir le respect des temps jadis. » (Poyntz, 1661 : 12) Pendant la Révolution française, les « formes antiques » sont souvent accentuées pour desservir ceux que les monarchistes qualifient d'innovateurs, et pour soutenir la « constitution immortelle [...] depuis quatorze siècles » (Tinseau-D'Amondans, 1792 : 77). La science n'y fait pas exception : la « superficie » et « l'éclat » des innovations s'opposent aux principes des Anciens (Maurin, 1696 : 24). Des auteurs tels que Descartes et Voltaire sont souvent accusés d'être des « novateurs » (Bargadé, 1707 : 4) et de porter en eux un « vain désir d'innovation⁴ » (Bancroft, 1792 : 10).

Exploiter l'histoire pour défendre une cause s'avère une tactique courante des opposants à l'innovation. Les analogies et exemples tirés du passé, dont l'Antiquité, se multiplient dans la bouche de ceux qui sont en faveur du statu quo. Par exemple, dans *Innovations*, une conférence présentée à Liverpool en 1868, le révérend Richard Frederick Littledale examine douze pratiques ou changements contestés ayant été introduits dans l'Église. Référant au *Manual of Christian Antiquities* (1843) de Joseph Esmond Riddle, il démontre que ceux-là s'avèrent tous vieux de centaines, voire de milliers d'années, et donc, qu'ils ne constituent pas des innovations⁵. « Mais, anticipe Littledale, certains

4. Pour d'autres accusations de philosophes en tant qu'innovateurs, voir McMahon (2001 : 50, 81, 143).

5. Les prières pour les morts, le service de chorale, le signe de la croix, les offertoires hebdomadaires, la célébration quotidienne de l'eucharistie, l'élévation de l'hostie, se tourner vers l'est pendant la prière ou la profession de foi, la

d'entre vous diront [qu']en pratique, ils constituent une innovation, car ils s'avèrent nouveaux *pour nous*, et [soutiendront que] les innovations dans la religion sont néfastes. » Mais un tel argument « est un argument très dangereux pour [...] la Réforme », qui « constituait une innovation, et à l'échelle même la plus grande et la plus étonnante » (Littledale, 1868 : 15) : les réformateurs ont brûlé et ruiné les églises ; ils ont transformé les calices en gobelets, les pierres d'autel en chaus-sées, les habits sacerdotaux en courtepointes, les fonts baptismaux en auges pour chiens, et ainsi de suite ; ils ont mis fin aux offices quotidiens de prière ; ils ont inventé le système de congrégation ; ils ont vendu (moyennant rétribution) les sacrements ; ils ont détruit les écoles et les monastères et brûlé les bibliothèques universitaires (Littledale, 1868 : 22-24). « Notre position se résume à ceci : la religion que nous enseignons est une religion ancienne [...] Nous n'innovons point. » (Littledale, 1868 : 27)

L'ancienneté en tant qu'arme dans un débat a été grandement étudiée. Pourtant, « même les choses établies admitt[ent] les nuances, les contradictions, et les définitions contestées, selon le contexte » (Woolf, 2003 : 44). Ce qui caractérise l'innovation consiste en ce que l'argument de l'*ethos* insiste parallèlement sur le caractère intentionnel ou délibéré de l'innovateur. Comme Thomas Reid le souligne, l'innovation représente une liberté (voir chapitre 4). La liberté, ou opinion personnelle, est aussi une question d'inventivité et d'imagination (fantaisie), lesquelles demeurent toutes deux péjoratives jusqu'au dix-neuvième siècle. La préface du *Livre de la prière commune* dénonce la « folie et le [penchant pour le] dernier cri » des innovateurs (Église d'Angleterre, 1549) ; le roi Charles parle de « fantaisies personnelles » (England et Wales. Sovereign. Charles I, 1628) ; Henry Burton aborde les « inventions » et la « conception » de l'homme (Burton, 1636 ; et Peter Heylin s'exprime en termes de « fantaisie » et de « conception » individuelles (Heylin, 1637). D'autres

séparation des sexes, le mélange de l'eau et du vin lors de l'eucharistie, les compléments de culte tels que l'encens, les habits sacerdotaux et les lumières sur l'autel.

attaques du même genre emploient des termes tels que « utopie », (Anonyme, 1681 ; Ponchon, 1839), « fantastique » (Hawkins, 1672 ; Goddard, 1684), « sophistique » (Anonyme, 1859) et « philosophique » (Ackland, 1798 ; Bancroft, 1792).

Dans les affaires politiques, l'opinion personnelle revêt le sens d'un projet personnel ou d'une conspiration (complot, machination et dessein sont les termes utilisés) –, une accusation portée contre le Parlement par Charles I^{er} : des « desseins personnels » sous le prétexte d'une « réforme publique⁶ » (Charles I, 1648 : 187). « Les moyens d'effectuer de tels [...] changement[s] sont : les complots, les conspirations, la sédition, la rébellion, la guerre civile, le carnage et le massacre. » (Reid, 1796 : 10) Le « dessein » (connotation : subversif⁷) et la « machination » (connotation : suspecte) sont des termes employés de façon récurrente (Poyntz, 1661 ; Anonyme, 1681 ; Goddard, 1684 ; Bancroft, 1792 ; Cooper, 1866). Le complot (« d'une ingéniosité malicieuse ») en est un autre (Anonyme, 1817). Les *Reflections on the French Revolution* et la correspondance d'Edmund Burke sont remplies de ce genre de termes⁸ (plus sur Burke dans le prochain chapitre), tout comme le sont les textes sur l'innovation sociale.

Au fil du temps, l'argument sur l'innovation en tant qu'opinion personnelle prend une nouvelle tournure. L'opinion personnelle est le contraire de la nature, de l'ordre ou du principe naturel. L'innovation substitue « le caprice individuel à la raison universelle », écrit Quatre-mère-de-Quincy (Quatre-mère-de-Quincy, 1828 : 14) ; « Chacun se fait l'unique arbitre de son goût » (Quincy, 1828 : 10).

-
6. Le simulacre est une accusation fréquente : le « simulacre de réforme » (Poyntz, 1661 : 6) ; « l'esprit de nouveauté [...] sous le masque d'une réforme libérale » (Kirwan, 1787 : 13) ; « ces personnes qui prétendent seulement s'améliorer » (Ackland, 1798 : 15).
 7. Le « dessein désespéré » de ceux qui s'évertuent à « renverser l'État de l'Église et du bien commun », les mettant « sens dessus dessous » (Burton, 1636b : 40–42).
 8. Des « machinations d'innovation » (Burke, 1791b : 217) ; des « innovations et expérimentations » (Burke, 1791b : 223) ; des « entreprises désespérées d'innovation » (Burke, 1791a : 199).

Pathos

Le *pathos* fait appel aux émotions. Comme l'*ethos*, il revêt différentes formes. La forme élémentaire recourt au danger, à la peur et aux menaces (argument *ad baculum*) (Walton, 1992b). L'innovation touchant la religion et la république est « dangereuse », soutient Burton : l'innovation politique mène à la tyrannie et l'innovation religieuse à la ruine, aux ennuis et au mécontentement (Burton, 1636 : 93, 95). En fait, Burton s'avère le sujet parfait pour une étude de l'innovation. Il utilise, contre l'innovation, le type d'argument dont on fera usage au cours des siècles à venir.

Le danger évoque les effets désastreux de l'innovation. Burton adopte cet argument en établissant des analogies avec l'histoire et avec d'autres pays que le sien. L'une des formes de base de l'appel aux émotions consiste en la réaction en chaîne, ou l'argument de la pente glissante (Walton, 1992a, 1992b) – le principe des Grecs anciens selon lequel des causes insignifiantes peuvent être lourdes d'effets⁹.

9. Platon, *La République*, IV : 424b–c : le « non-respect de la loi [innovations dans la musique et la gymnastique] qui s'insinue inaperçu [...] Par une infiltration graduelle, il déborde doucement sur les tempéraments et aspirations des hommes [...] et procède à l'encontre des lois et constitutions [...] jusqu'à ce qu'enfin il renverse toutes choses publiques et privées ». « Au départ, nos jeunes doivent participer à une activité respectueuse de la loi, puisque, si le jeu se développe sans loi et les enfants en font de même, il est impossible qu'ils deviennent des hommes de caractère sérieux et d'esprit respectueux de la loi. » Aristote, *Politique* : « Il arrive très fréquemment qu'un changement considérable en ce qui a trait aux coutumes d'un pays ait lieu de manière imperceptible, chaque petit changement passant inaperçu » (V : iii, 1303a). « Il est particulièrement essentiel de se prémunir contre un changement d'abord mineur. L'illégalité s'insinue, inaperçue ; elle est telle de petits motifs de dépense qui, lorsque maintes fois répétés, consomment les possessions d'un homme. La dépense passe inaperçue, car l'argent n'est pas dépensé tout à la fois, et voilà précisément ce qui égare l'esprit [...] En considérer le commencement devient alors une précaution à prendre. » (V : viii, 1307b) Tacite : Koselleck mentionne, sans référence précise, que Tacite (56–117 EC), historien de l'Empire romain, a fait un *topos* de l'idée selon laquelle les causes mineures entraînent des conséquences majeures (Koselleck, 1972 : 239). Polybe, *Histoire*, 3 : 7 : « Il n'y a, par conséquent, rien dont nous devrions être plus conscients, et que nous devrions chercher plus, que les causes de chaque événement qui se produit. Car les conséquences les plus importantes sont souvent générées

Les innovations commencent petit à petit, progressivement, « à peine perceptiblement », s'accumulent, puis dégèrent en une catastrophe générale : « Je ne pourrai jamais savoir vraiment ce qui se produira par la suite », déclare l'avocat écossais James Boswell. (Boswell, 1785 : 30). Voilà un argument qui a été utilisé pour la première fois par Aristote, et qui se trouvera maintes fois répété à partir de la Réforme. L'argument est employé dans presque tous les pamphlets, religieux et politiques¹⁰, Burton n'y faisant toujours pas exception : les innova-

par des bagatelles; et il est invariablement plus aisé d'appliquer des mesures correctives au commencement, avant que les choses ne dépassent le stade de conception et d'intention ». Polybe, *Histoire*, 11 : 4 : « Comme pour l'homme qui un jour alluma un feu, le résultat ne dépend désormais plus de son choix, mais il se propage dans quelle que soit la direction dans laquelle le changement le conduit, guidé en grande partie par le vent et la nature combustible de la matière, et attaque souvent lui-même l'auteur premier de la conflagration; il en va de même pour la guerre qui, lorsqu'une fois embrasée par une nation, engloutit parfois les premiers qui l'ont allumée; et bientôt elle se précipite détruisant tout ce qui tombe en travers de son chemin, rassemblant continuellement de nouvelles forces [innovation], et soufflée dans une ardeur plus grande par la folie des gens dans les alentours, comme si elle était soufflée par le vent. »

10. « Lorsqu'un peuple se met à innover, il est difficile de le maintenir à l'intérieur des limites d'une quelque modération, et par conséquent, il est de la politique de l'Église de ne rien changer » (Manton, 1647 : 21); « Evitez lez nouveutez dans vos discours, car les choses n'en demeureront pas là; une nouveauté en produit une autre, & on s'égarer sans fin quand on a une fois commencé à s'égarer » (Bossuet, 1688 : Préface); « [Si] les altérations de l'État et du gouvernement [...] ne sont pas gérées discrètement, appliquées progressivement selon une séquence ordonnée, et réalisées tranquillement dans la quiétude et la satisfaction des gens, l'inquiétude gagnera rapidement ces derniers, et ils reviendront à l'ancienne méthode, dirigés comme des moutons, ou se jetteront la tête première dans une nouvelle » (Poyntz, 1661 : 18); Quoi que « dans ces grands essais et expériences risquées sur un État », les desseins des hommes « soient mus par les intentions louables et les motifs raisonnés d'une réforme, ou du moins, le semblent-ils », de tels desseins « glissent presque imperceptiblement dans l'usage de méthodes dangereuses et illégales » et sont emportés vers « de grandes commotions » (Poyntz, 1661 : 54); « Toutes les innovations au sein du gouvernement sont dangereuses, car cela est comparable à une montre dont toute pièce perdue dérèglera l'ensemble » (Anonyme, 1681 : 172); La chanson en soi n'est pas « une affaire de la plus grande importance », mais, si des innovations similaires se multiplient, sous forme de prière par exemple, « cela pourrait tendre à la ruine absolue du christianisme

teurs transforment graduellement un royaume en une tyrannie et, en modifiant les lois, mènent le pays à des guerres civiles.

Une troisième forme de recours aux émotions se révèle à travers l'utilisation d'épithètes et d'associations. Les discours sur l'innovation¹¹ débordent d'associations, de l'hérésie à la révolution, vue comme soudaine et violente. Des accusations ciblent également le caractère ou les mœurs de l'innovateur (l'argument *ad hominem*), usant de stéréotypes et d'hyperboles. En général, un auteur décuple les mots de nature péjorative afin de faire valoir sa position. À l'intérieur d'une simple phrase ou d'une seule page, on peut relever une série d'épithètes consécutives¹².

primitif» (Anonyme, 1696); « Au commencement, [l'innovation] coule dans un faible ruisseau, mais, progressivement, le ruisseau gonfle en un puissant torrent, balayant tout ce qui le précédait » (Berkeley, 1785 : 34–35); « Dans une communauté religieuse surtout, les plus petites choses conservent & soutiennent les plus grandes. Si l'on se donne la liberté de changer aujourd'hui une chose, on en changera que plus aisément demain une autre; ainsi par des changements multipliés, bientôt rien ne sera plus reconnaissables dans un Monastère, tant la fin sera différente du commencement » (Anonyme, 1786 : 295–96); « Chaque innovation enregistrée débuta par une réforme graduelle, timide à sa naissance, plus audacieuse dans son évolution, jusqu'à ce qu'enfin elle eût gonflé en un torrent qui balaya tous lieux et remparts de religion » (Kirwan, 1787 : 25–26); « Aucun homme ne peut prévoir, lorsqu'une rivière sort de son lit et se précipite hors de ses canaux habituels, quelle dévastation elle causera » (Anonyme, 1817 : 13–14); « L'innovation en un gouvernement, même lorsque réalisée sans dessein perfide, n'est souvent que le prélude d'un mal plus grand » (Anonyme, 1817 : 14); « L'innovation, dans chaque État où elle s'amorce, personne ne peut en prévoir la fin », et « La Révolution française n'a été ni structurée en un instant, ni accomplie subitement. Non, elle a été engendrée peu à peu » (Anonyme, 1817 : 26–27).

11. Dans l'une des rares pages que les « historiens » ont consacrées au concept d'innovation, Melvin Lasky suggère qu'innovation est un terme précurseur de révolution (Lasky, 1976 : 311). Je dirais plutôt que l'innovation (en tant que soudaine et violente) possède des connotations de révolution, simplement.
12. Burton (1636b) : gardiens aveugles, chiens muets, fléaux de l'âme, faux prophètes, loups voraces, voleurs et cambrioleurs d'âmes; Dow (1637) : capitaine de factions, évocateur de nouvelles opinions; Goddard (1684) : fantastique remède, folies enthousiastes; Auguste (1791) : factieux, demagogues, audacieux, usurpateurs, criminels, abus de pouvoir, anarchie, esprit de schisme, club de souverains imaginaires, téméraire entreprise, rage démocratique, révolution; Ackland (1798) : serviteurs de corruption, fausse philosophie,

La dernière forme d'appel aux émotions assimile l'innovation à une mode, discréditant ainsi le sérieux de l'innovateur : l'esprit ou l'ère de l'innovation, de même que l'amour de la nouveauté, sont des expressions qui pullulent chez les opposants à l'innovation¹³. La nouveauté générée par simple souci de nouveauté se trouve aussi une accusation récurrente¹⁴.

En ce qui a trait aux arguments de l'*ethos* du *pathos*, l'accusé y réplique par deux positions. L'innovateur nie toujours innover. Comme l'indique Burton : les prélats « invoquent qu'ils n'introduisent aucun changement, mais qu'ils ravivent ces choses que les anciens canons ont admises et prescrites [...] Des innovations, disent-ils ? Nous n'apportons aucune innovation, aucun nouveau rite, outre ce qui a toujours été en usage depuis la Réforme » (Burton, 1636 : 158–59). L'innovation consiste en un retour aux temps primitifs ou à la pureté, à la restauration de l'ancienne réforme. « Ce n'est pas une innovation que d'admettre les traditions », soutient Dow contre Burton (Dow,

théoriciens démocratiques, furie républicaine ; Anonyme (1817) : poison attrayant, mystificateurs populaires, chefs de sédition, hommes séditeux et ambitieux ; Quincy (1828) : relâchement, bizarrerie, jeu fantastique, destruction, indigeste, imagination capricieuse.

13. « Les singularités anglaises de nuire aux opinions nouvelles » (Charleton, 1657 : 51 ; Ackland, 1798) ; « Mes frères, nous vivons à une époque où l'on assaille les autels et les trônes et l'on tente de les renverser. Nous vivons à une époque où la raison du pauvre homme fragile est montée contre la révélation du dieu le plus noble, et où l'orgueilleuse philosophie et la vaniteuse duperie des sceptiques, incrédules ou athées, les exaltent eux-mêmes contre les écritures sacrées et les messages du Saint-Esprit de Dieu » (Winslow, 1835 : 12) ; esprit, ère (Bancroft, 1792) ; poursuivre, courir après les modes (Hawkins, 1672 ; Winslow, 1835) ; gout léger du siècle (Dupin, 1808) ; amour de la nouveauté (Poyntz, 1661 ; Fly, 1798) ; désir de créer, de passer pour inventeur (Vernois, 1861) ; soif des innovations (Blandenier, 1884).
14. « *Res nova non tant utilitate, Proficiunt, quam Novitate efficiunt* [Les nouveautés ne servent pas l'utilité ; elles entraînent plutôt davantage d'innovation] » (Anonyme, 1681) ; « Prenez garde que ce soit la réforme qui ait suscité le changement, et non le désir de changement qui ait simulé la réforme » (Bacon, 1625 : *Essay Of Innovation*) ; « il faut prendre garde que ce soit le désir éclairé de réformer qui attire le changement, & non pas le désir frivole du changement qui attire la réforme » (*Encyclopédie*, 1751) ; le « vain désir de produire à toute force du nouveau » (Dessirier, 1860 : 14).

1637: 167). Heylin, un autre adversaire de Burton, répond de façon similaire: « Nous n'introduisons aucune nouveauté [...] mais nous efforçons seulement de ramener [l'Église] à cette qualité et à cet état par lesquels elle se trouvait dans sa beauté originelle ainsi que dans la beauté de ses premiers temps » (Heylin, 1637: Préface). Le roi « s'efforce [seulement] de réprimer ces innovations que vous et ceux de votre dissidence avez introduites » (Heylin, 1637: 82).

Personne ne présente mieux une telle vision qu'Edmund Burke: « Innover ne signifie pas réformer » (Burke, 1796: 290). La réforme consiste à rétablir l'esprit de la constitution et des lois existantes et à les observer rigoureusement, sans abandonner préalablement certains principes (Symmons, 1810: 17). S'il y a innovation, elle doit être graduelle, comme l'évoque Francis Bacon quant à l'imitation de la nature (faite par le temps) (voir chapitre 9), une suggestion reproduite dans l'*Encyclopédie* française: « [L]es révolutions que le tems amene dans le cours de la nature, arrivent pas-à-pas; il faut donc imiter cette lenteur¹⁵ » (*Encyclopédie*, 1774: 757). Le même esprit anime George Berkeley, que nous avons déjà rencontré (chapitre 5): « Rien d'humain n'est parfaitement figé [...] Des altérations générales dans les méthodes du gouvernement se trouvent peut-être inévitables ». Mais « aucun individu n'est autorisé à réaliser de grandes et violentes innovations » (Berkeley, 1785: 33). Des réformes, peut-être, mais pas d'innovations. « On doit toujours s'attendre à ce qu'elles [les innovations] apportent beaucoup plus de mal que de bien. » (Berkeley, 1785: 34)

Il serait absurde d'affirmer que notre Constitution est absolument parfaite. La perfection n'appartient pas à une humanité devenue incrédule. Nous ne nions pas catégoriquement qu'une meilleure Constitution puisse être conçue [...] Toutefois, l'on pourrait toujours faire valoir que les défauts de la bien équilibrée Constitution britannique sont si insignifiants et si peu nombreux, et ses perfections si précieuses et si considérables, que cela rend fort probable que toute

15. À propos d'une analyse du changement conservateur dans la politique du dix-huitième siècle, voir Lienesch (1983).

innovation au sein de son système soit plus susceptible de lui nuire que de l'améliorer [...] On ne pourra jamais échafauder aucun plan de représentation qui serait accepté de la nation entière. Alors pourquoi devrions-nous nous exposer aux conséquences d'une innovation, qui serait peu susceptible d'engendrer des bienfaits; mais qui générerait beaucoup plus probablement de la discorde [...] Mon fils, crains le seigneur et le roi, et ne fréquente pas les adeptes du changement. (Berkeley, 1785: 87-88, 91)

De telles citations pourraient être relevées en grand nombre. Par exemple, nous avons vu que plusieurs auteurs sur l'innovation sociale font une distinction entre l'innovation sociale en tant que socialisme, et l'innovation sociale en tant que réforme sociale, cela sur les mêmes bases (radicale – graduelle).

La deuxième position maintenue par les innovateurs consiste à minimiser l'importance de l'innovation. L'innovation est une « prétendue » innovation. Il s'agit d'une innovation moins grande qu'il n'y paraît. Il ne s'y trouve « rien de la substance du culte de Dieu [...] [Les innovations dans les cérémonies] constituent une révérence extrinsèque » seulement, soutient Dow contre Burton (Dow, 1637: 113-14). De nouvelles postures ne sont pas « d'une importance vitale », répète Scot Robert Lee contre ses accusateurs (Lee, 1867b: 7); lire des prières dans un livre est une « affaire très négligeable » (Lee, 1867a: 25). Mais, réplique l'accusateur, « bien que la tenue ou l'omission d'une cérémonie ne s'avère qu'un détail en soi, la transgression dédaigneuse et délibérée et l'effondrement d'un ordre commun et de la discipline ne constituent toutefois pas une offense insignifiante aux yeux de Dieu » (Église d'Angleterre, 1549).

En plus de nier ou de minimiser l'innovation, l'accusé renvoie l'accusation à l'accusateur: « Vous êtes l'innovateur », déclare Heylin contre Burton (Heylin, 1637: 38, 170). Cette situation apparaît aussi au siècle suivant chez John Skinner, contre qui Norman Sievwright avait porté des charges pour des innovations en l'Église d'Écosse (Skinner, 1767: 5). De la même façon, dans sa controverse avec l'Église d'Écosse, Robert Lee impute à « ceux qui [l]e dénoncent [...] une transgression semblable encore plus importante » (Lee, 1867a: 4).

En somme, la dramatisation alimente et renforce cette conception de l'innovation au dix-septième siècle. Pour les ecclésiastiques, l'innovation se trouve dangereuse. Pour les autorités politiques, elle représente une conspiration, et elle est subversive de l'ordre politique et social, ou encore révolutionnaire (soudaine, violente et radicale).

Logos

«Aucun homme qui critique les erreurs de son époque et propose une réforme ne peut échapper à l'épreuve de la persécution.» Ainsi John Patterson résume-t-il l'esprit de l'innovation au milieu du dix-neuvième siècle, dans ce qui se trouve être l'une des premières discussions conceptuelles positives de l'innovation (Patterson, 1850: 37). Déjà vers la fin du dix-septième siècle, Guillaume Cave (1637–1713), docteur anglais en théologie et aumônier de Charles II, l'évoque de façon similaire dans *La religion des anciens Chrétiens* (1671), une œuvre traduite en français en 1711 : «La persuasion de l'antiquité est si grande, & si forte qu'on croit quel que fois commettre une espèce d'impiété, quand on la révoque en doute, ou que l'on se met en devoir de s'en informer» (Cave, 1673: 23–24).

Une nouvelle génération d'auteurs présentent, au dix-neuvième siècle, des arguments fondés sur l'étymologie, les analogies avec le passé et les exemples tirés de l'histoire contemporaine. Le progrès (utilité et avantages) constitue la forme de base de cet argument. Un tel argument émerge au dix-huitième siècle et se propage au dix-neuvième (voir le prochain chapitre). Comparons deux arguments.

L'histoire des temps modernes de notre nation suffit à nous mettre en garde [contre l'innovation]. Qu'est-ce qui a pu nous rendre responsable, en tant que nation, du meurtre de Charles I^{er}? L'innovation. Qu'a-t-il pu marquer les Français de la même tache éternelle et scandaleuse, lorsqu'ils guillotinèrent leur vertueux souverain et son aimable famille? L'innovation [...] Qu'a obtenu le peuple de l'Angleterre par la dissolution de sa monarchie: Cromwell [...] C'était là l'innovation, c'était là le progrès, et cela s'avéra la fin de cette innovation. (Anonyme, 1817: 16–18)

À cet argument, l'homme moderne répond avec l'idée de progrès :

Presque tous les grands hommes qui sont apparus dans le monde doivent leur réputation à leur aptitude à innover. Leur nom, leurs bustes, leurs livres et leurs eulogies, répandus à travers tous les pays, ne sont qu'une preuve de leurs innovations. (Robinson, 1782 : 63–64)

Le progrès ne constitue cependant pas le seul et unique argument développé pour réhabiliter l'innovation. Les auteurs affrontent aussi l'*ethos* et le *pathos* sans ambages, présentant des arguments inverses. Contre l'*ethos*, ils soutiennent que l'innovation consiste, pour ses opposants, en une sorte d'« obstination aveugle avec laquelle la généralité du genre humain adhère à ces doctrines, opinions, et coutumes qu'ils ont héritées des ancêtres » (Patterson, 1850 : 17). À propos d'un projet de réforme modéré proposé par William Pitt – alors député d'arrière-ban, mais bientôt premier ministre anglais –, la première d'une série de mesures de réforme parlementaire culminant avec le projet de réforme de 1832, Charles James Fox, secrétaire d'État des Affaires étrangères, affirme que « parler d'innovation en tant que bête noire du progrès et de la réforme, est ce que les hommes fourbes ont toujours fait en matière de politique et de religion » (Fox, 1783 : 482). Selon Fox :

[Pour les personnes qui estiment] que nous nous trouvons en état de paix et de tranquillité, et que rien ne nous pousse à entreprendre quelque démarche que ce soit pour améliorer les avantages dont nous jouissons déjà, ou pour remédier à l'infortune que nous avons subie jadis [...], toute tentative visant à améliorer la condition du pays fait l'objet de jalousie et d'inquiétude [...] Plaider contre la réforme se fait généralement au nom du danger de l'innovation. [Mais] c'est seulement grâce à une réforme que nous pouvons avoir une chance de nous sauver d'une situation de danger extrême et de détresse. (Fox, 1797 : 516)

Dans son *Essai sur les préjugés*, Paul-Henri Thiry, baron d'Holbach écrit :

L'antiquité donne toujours du poids et de la solidité aux opinions des hommes [...] Ils s'imaginent que ce que leurs ancêtres ont jugé convenable ne peut être ni altéré ni anéanti sans crime et sans danger

[...] Ils s'en rapportent aveuglément aux décisions de ceux qui sont plus âgés qu'eux [...] Il ne faut rien changer [...] toute innovation est dangereuse [...] Ne rien changer, ne rien innover, sont des maximes ou de la stupidité ou de la tyrannie [...] Où serions-nous, hélas ! Si nos ancêtres avaient eu pour les leurs l'aveugle vénération que l'on exige de nous pour les préjugés antiques ? L'homme serait encore sauvage. (Holbach, 1822 : 141-43)

Les auteurs affrontent également les arguments de type *pathos*. Avec le temps, plusieurs en viennent à croire que l'innovation est avant tout un mot, un mot qui suscite des émotions essentiellement. L'innovation constitue une arme linguistique employée à des fins polémiques contre un ennemi : le révolutionnaire, le républicain et, au dix-neuvième siècle, le réformateur social, ou socialiste. Les gens commencent à se moquer des critiques de l'innovation. « Le mot innovation est si extrêmement offensif que, telle une note de musique discordante, il irrite les sentiments de tous ceux qui l'entendent : l'Antiquité et les vieux précédents sont actuellement à la mode, et doivent être cités à toute occasion. » Ainsi le révérend Samuel John Nash s'exprime-t-il dans son discours au ministère de l'Agriculture, en Angleterre (Nash, 1800 : 2). De façon similaire, « l'humanité est leurrée par les mots », déclare Lee dans sa défense contre l'Église d'Écosse : « Rien de ce qui a été fait par moi-même et par d'autres, aujourd'hui accusés d'innovation, n'a d'affinité avec ces pratiques papistes ou médiévales en l'Église anglaise » (Lee, 1867b : 47). Selon Lee, « les mots admettent différentes interprétations » :

Le seul terme « innovation » comporte une inférence infamante. Ce mot suggère la politique malicieuse de ceux qui, à diverses périodes, se sont efforcés de placer l'Église sous un joug de conventions et cérémonies qu'elle ne pouvait supporter [...] Les changements [...] sont associés à des souvenirs qui ne peuvent qu'en faire des objets de méfiance [les cinq articles de Perth, les canons de l'archevêque Laud] [...] Le terme injurieux a même une propension plus odieuse. Il laisse entendre, non obscurément, des efforts voués à miner la pureté du culte, et il a ancré le doute dans l'esprit public, (comme il l'a, en fait, ancré dans l'esprit des individus) que ceux qui sont favorables au changement, se trouvent sans doute motivés par des

mobiles de déloyauté face aux intérêts de cette Église de laquelle ils sont membres. (Lee, 1867b : 5, 28)

Le fait que le terme innovation soit associé au préjugé donne lieu à des classifications ou typologies – une bonne/mauvaise innovation (*Encyclopédie*, 1765 : 254; Cobbett, 1817; *Dictionnaire des sciences médicales*, 1818 : 229), graduées/brusques (Montlosier, 1833), « qui dure/qui ne dure pas » (Bayle, 1820), spéculative/empirique/pratique (*Dictionnaire des sciences médicales*, 1818) – ainsi qu'à des nuances : « Ne pas s'accrocher à quelque chose parce que sanctionné par le temps et l'autorité; ne point rejeter une nouveauté parce que dépourvue de sanctions¹⁶ » (Patterson, 1850 : 53).

Ces pensées critiques mèneront à la réhabilitation de l'innovation, par le moyen de la redescription. En tant qu'idéologues innovants, les acteurs tentent de légitimer leur conduite contestée avec des concepts. Ils la présentent comme légitime, usant de termes qui leur sont favorables; ils inventent de nouveaux termes, modifient la signification de termes existants et, en bref, ils situent leurs actions dans une nouvelle optique morale (Skinner, 1994). « Un terme généralement utilisé pour faire l'éloge d'une action ou d'une situation peut être plutôt employé pour exprimer et solliciter la réprobation, ou un terme condamatoire peut servir à suggérer que, contrairement aux idées reçues, ce que l'on décrit est aussi digne d'éloges. » (Skinner, 1999 : 65)

Redécrire « incit[e] les gens à considérer [quelque chose] dans une nouvelle optique morale » (Skinner, 1999 : 67). L'histoire, ou plutôt la réécriture de l'histoire, pullule de redescriptions. La Réforme est désormais une innovation et la Révolution française l'est également, dans un sens positif. En 1814, François Montlosier (1755-1838), contre-révolutionnaire et député (de la noblesse) aux États généraux de 1789, produit *De la monarchie française* à la requête de

16. À nouveau, Guillaume Cave présente, au dix-septième siècle, un argument similaire: « Comme c'est une folie & une vanité de vouloir s'attacher à des sottises coutumes, & s'opiniâtrer dans une doctrine à cause de son antiquité, c'est aussi une absurdité de rejeter les meilleures opinions, parce qu'elles sont nouvelles » (Cave, 1673 : 18-19).

Napoléon Bonaparte. Néanmoins, le document est interdit par le régime de l'Empire colonial français. Sur plus de 40 pages, Montlosier relate l'histoire de différentes réformes politiques et économiques proposées avant 1789 par Maupeou, Saint-Germain, Turgot, Necker, de Calonne et Brienne (Montlosier, 1814 : 165–208). Selon Montlosier, toutes ont échoué du fait que les mesures adoptées ne respectaient pas la tradition ou ne s'appuyaient pas sur celle-ci. Montlosier qualifie toutefois ces réformes d'innovations, dans un sens neutre, et applique le mot à la Révolution également.

D'autres se font plus positifs dans leur redescription. L'innovation passée, ou changement bénéfique et durable, devient innovation. S'il n'y avait eu d'innovations, demandent Robert Robinson (1782) et Charles Pigott (1792), à quoi ressemblerait le monde ? « Le mot innovation », expose le pamphlétaire anglais William Cobbett :

qui signifie simplement l'introduction de quelque chose de nouveau, est un bien joli mot [...] Faire d'une voie étroite et sale une vaste route propre est une innovation ; mais il n'y a aucun mal à cela. Transformer une ruelle impraticable en une route à péage constitue une innovation. Si bien qu'une innovation peut s'avérer une très bonne chose [...] [U]ne innovation peut [également] être une très mauvaise chose. Mais, quoi qu'il en soit, nous ne proposons aucune innovation. Nous ne soumettons rien qui n'ait auparavant existé en notre pays. Nous proposons que les parlements soient annuels, et que tout homme payant des impôts puisse participer au vote pour l'élection de ceux qui nous imposent ces taxes ; et nous sommes prêts à démontrer que ces propositions ne sont pas nouvelles, mais en fait, très anciennes. Cependant, pour l'intérêt du raisonnement, si nous avons effectivement proposé une innovation, je serais heureux de connaître les objections qui se présenteraient à nous, en supposant que la proposition soit fondamentalement bonne.

Cobbett énumère ensuite quatorze innovations, anciennes et nouvelles, allant du jury spécial au brevet de la presse d'imprimerie, en passant par la législation sur les droits d'accises, la police et la Banque d'Angleterre, et demande : « N'est-ce pas là des innovations ? »

Les opposants à l'innovation parlent d'un esprit, d'une ère de l'innovation, et de radicalité. L'homme moderne utilise ces mêmes termes,

mais avec une connotation inverse. Pour les opposants à l'innovation, l'ère de l'innovation est subversive de l'ordre social, car trop radicale. L'homme moderne fait l'éloge de ce même esprit, précisément pour la raison qu'il change les choses d'une manière révolutionnaire.

Voilà seulement quelques-unes des maintes pensées révisionnistes qui figurent dans la littérature du dix-neuvième siècle. Des redescriptions spécifiques exposent que le « gouvernement de l'Église par les évêques constitu[e] une innovation » ; que la constitution britannique « doit sa beauté à l'innovation » ; que « la Grande Charte et la Déclaration des droits [sont] des innovations » ; que « le bureau du Président et la liberté d'expression » le sont également. « Tout changement est innovation. » « Ce qui était innovation est devenu usage courant. » James Taylor Coleridge résume cette démarche rhétorique plutôt bien :

Les ministres professaient une horreur sacrée pour le prospect d'innovation le plus lointain. Pourtant, ils étaient eux-mêmes les plus grands innovateurs en ce pays – ils avaient modifié la loi de lèse-majesté, abrogé un article de la Déclaration des droits, et ils s'approprièrent à justifier une mesure dont l'une des conséquences immédiates aurait été de déclarer inutile la Chambre des communes. (Coleridge, 1796: 262)

Une réhabilitation (sémantique)

Au cœur de la réhabilitation du terme innovation réside une réhabilitation sémantique – constituant à la fois un facteur responsable et un résultat du changement des représentations de l'innovation. Le philosophe anglais Jeremy Bentham (1748–1832), dont les travaux ont très tôt été traduits en français par Étienne Dumont (avant même que certains n'aient été publiés en anglais), participe à cette réhabilitation. Bentham est aujourd'hui surtout connu pour son utilitarisme. De nos jours, plusieurs entendent l'utilitarisme d'un point de vue strictement économique. L'utilitarisme de Bentham ne se limite toutefois pas au commerce – le commerce étant considéré comme incompatible avec la vertu civique ou républicaine du milieu du dix-huitième siècle et

après (Pocock, 1985b ; pour une critique de la dichotomie de Pocock, voir Burt, 1992). L'utilitarisme de Bentham est « philosophique ». Il englobe le politique, le social et l'économique, de même que le scientifique et le technologique. Il s'applique à tout ce qui est « utile », entendons ici bénéfique, dans n'importe quel aspect de la vie et de la société.

L'idée d'utilité chez Bentham apparaît pour la première fois dans *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation* (1789). Pour Bentham, « la nature a placé l'humanité sous la gouvernance de deux souverains maîtres, la douleur et le plaisir [...] Ils nous gouvernent dans tout ce que nous faisons, dans tout ce que nous disons, dans tout ce que nous pensons » (Bentham, 1789 : 1). L'utilité est « cette propriété de tout objet, par laquelle il tend à rapporter bénéfique, avantage, plaisir, bien et bonheur [...] ou à éviter que ne se produise un méfait, une douleur, un mal, ou un malheur » (Bentham, 1789 : 3). En somme, l'utilité consiste en la génération d'effets (bénéfiques).

Au même titre que son travail notoire sur l'utilitarisme – dont le concept a toutefois été, avec le temps, réduit à bien moins que ne l'entendait Bentham –, un fait aujourd'hui presque tombé dans l'oubli est celui que Bentham se trouve aussi responsable de ce qui constitue peut-être la toute première réhabilitation intégrale du terme innovation. Bentham a rédigé des pages sur l'innovation dans divers manuscrits inachevés, qui ont d'abord été publiés en français par Étienne Dumont, en 1816, sous le titre de *Traité des sophismes politiques*, puis en anglais par Peregrine Bingham, en 1824, en tant que *The Book of Fallacies*. En fait, les idées politiques de Bentham connaîtront un grand succès après la traduction française de (d'extraits de) *The Principles*, réalisée par Dumont en 1802 (*Traité de législation civile et pénale*). Utilisant ensuite d'autres manuscrits (incluant celui sur les sophismes, de même que les *Essays on Political Tactics* de 1791), Dumont réorganise le tout et présente les *Œuvres de Jérémie Bentham* (1829).

Dans le traité de Dumont, on retrouve l'idée d'utilité – initialement expliquée dans *The Principles* – appliquée explicitement au concept d'innovation ; une application que Bentham n'aura jamais faite de

façon aussi manifeste, excepté dans des manuscrits non publiés. Dans toutes ses traductions d'extraits de Bentham, Dumont inclut toujours l'innovation telle qu'abordée dans les manuscrits de Bentham, comme exemple d'une argumentation fondée sur des raisons valables ou sur l'utilité. Tel est le cas dans *Traité de législation*, mais aussi dans les *Tactiques des assemblées législatives* et le *Traité des sophismes politiques* (1816). Grâce à ces traductions, la réhabilitation de l'innovation se trouvera largement diffusée en France¹⁷.

Au tout début de *Traité*, Dumont établit un lien entre les pensées politiques de Bentham sur les lois et l'innovation: « Qu'est-ce que donner une bonne raison en fait de loi? C'est alléguer des biens et des maux [effets] que cette loi tend à produire ». Bentham avait déjà exposé le principe d'utilité comme suit: « le principe approuvant ou désapprouvant toute action quelle qu'elle soit, selon la tendance qu'elle semble avoir d'augmenter ou diminuer le bonheur du parti dont l'intérêt est en cause: ou, en d'autres mots, [le principe] de soutenir ou de s'opposer à ce bonheur » (Bentham, 1789: 2-3). Dumont traite ensuite des idées fausses que l'on rencontre couramment dans les affaires législatives. L'une de ces idées est le « reproche d'innovation », soit le fait d'accuser quelqu'un d'innover ou de rejeter l'innovation, simplement parce qu'innovation. « Ceux qui, soutient Dumont, dans une assemblée politique, ont un grand intérêt à ne pas souffrir l'examen d'une question, s'efforcent de mettre le préjugé seul à la place du raisonnement. »

De tels sophismes revêtent de nombreuses formes, l'une consistant en le sophisme du danger, comme l'appelle Bentham, dont le thème est de « réprimer complètement la discussion en sonnante l'alarme ». Par l'usage d'un simple mot, en l'occurrence celui d'innovation, le sophisme transforme une chose en un monstre: l'anarchie (Bentham,

17. Bentham ébauche plusieurs essais traitant spécifiquement de la France. Dans de nombreux ouvrages également, il compare les situations de l'Angleterre et de la France. En 1792, il est fait citoyen honoraire de France. Les écrits de Bentham n'ont pas d'effet immédiat. L'impact découle de la traduction des œuvres de Bentham faite plus tôt par Dumont. On a estimé à plus de 50 000 le nombre de copies des traductions de Dumont ayant été vendues jusqu'à l'an 1830, en Europe seulement.

1824: 144). Voilà qui constitue une forme spéciale du sophisme *petitio principii* (pétition de principe), exprimé ici par l'emploi d'un seul mot. Le terme innovation à lui seul évoque que le propos auquel il est appliqué est l'objet d'une approbation ou d'une désapprobation. Cela se produit généralement de manière imperceptible. « Un homme ne s'y engouffre que trop naturellement [...] La grande difficulté consiste à désapprendre. » (Bentham, 1824: 215)

Bentham distingue trois genres de terme: le neutre, l'élogieux et le péjoratif. Plusieurs termes apparaissent d'abord sous une forme neutre (non accompagné de sentiment ou de jugement) – un jugement fort discutable – et passent ensuite à la forme élogieuse (l'approbation) ou à la péjorative (désapprobation). « À l'origine, tous les termes représentant des objets étaient (il y a de bonnes raisons de le croire) neutres. Peu à peu, ils acquièrent une tendance élogieuse pour certains, et péjorative pour d'autres. » (Bentham, 1824: 215) « La personne, l'action, ou la chose en question est, ou mérite d'être, l'objet d'une approbation [...] ou d'une désapprobation générale. » (Bentham, 1824: 216) En vertu de cette classification, le changement est neutre, le progrès élogieux et l'innovation péjorative.

La partie II du *Livre des sophismes* traite du sophisme du danger et le chapitre 2, intitulé *The Hobgoblin Argument, or, No Innovation!*, porte spécifiquement sur celui de l'innovation. Pour Bentham, le terme innovation est l'« imputation de mauvaises intentions, de desseins pernicioseux, d'une conduite et d'un caractère néfastes » (Bentham, 1824: 143). « *Innovation* signifie un changement *néfaste*, présentant à l'esprit, outre l'idée d'un *changement*, la suggestion que le changement en général est une mauvaise chose, ou bien que le type de changement en question constitue pour le moins un changement néfaste. » (Bentham, 1824: 143–44) Mais :

[a]ffirmer que toute chose nouvelle est néfaste équivaut à dire que toute chose est néfaste, ou, du moins, à son commencement; car de toutes les choses anciennes qu'on ait vues et dont on a entendu parler, il n'en est pas une qui n'ait jamais été nouvelle jadis. Tout ce qui

s'avère aujourd'hui *établi* était autrefois une *innovation*. (Bentham, 1824: 144¹⁸)

Il se trouve certainement une part de vérité en cette idée fallacieuse, croit Bentham. Il y a parfois lieu de s'opposer à une mesure législative: une nouvelle mesure législative « implique toujours une certaine quantité de méfaits ». S'opposer à une mesure pour éviter des méfaits constitue une raison juste, si bien fondée. Mais généralement, l'opposant crie à l'innovation: « *Innovation! Innovation!* espérant, grâce à ce maître-mot, faire accourir tous ceux dont les sinistres intérêts sont liés aux siens » (Bentham, 1824: 147). Selon Bentham, le plus conservateur « pass[e] condamnation sur tout changement » par « l'appellation aveugle » de *nouveau* (Bentham, 1824: 149–50). « L'horreur de l'innovation, conclut Bentham, est réellement une maladie. » (Bentham, 1824: 151)

Pour Bentham, l'utilisation du terme innovation est, en ce sens, un instrument de tromperie, une arme linguistique. Alors qu'il aborde une autre conception fallacieuse – celle de la confusion, « dont l'objectif est de déconcerter, lorsque le débat ne peut plus être évité » –, Bentham se tourne à nouveau vers l'innovation. L'innovation porte le sens de quelque chose de nouveau, mais « elle a contracté un sens défavorable; elle signifie quelque chose qui est à la fois nouveau et néfaste [...] [Pourtant,] l'idée de nouveauté était initialement l'unique idée rattachée au terme d'innovation, et la seule qui soit exprimée sans détour dans l'étymologie » (Bentham, 1824: 218). Le terme est « choisi dans le but de passer condamnation » (Bentham, 1824: 218–19).

18. Deux cents ans plus tôt, Francis Bacon présente une critique analogue de l'usage du mot Antiquité dans *Novum Organum*: « Les hommes entretiennent une vision très laxiste de [l'Antiquité], une vision étant à peine conforme au seul mot lui-même [...] [Antiquité] devrait désigner notre ère et non le printemps du monde, alors que vivaient les Anciens. Car par rapport à la nôtre, cette époque était ancienne et plus grande, mais par rapport au monde lui-même, elle était nouvelle et minime. Et tout comme l'on s'attend à une meilleure connaissance des affaires humaines et à une maturité de jugement de la part d'un vieillard [...], ainsi l'on pourrait raisonnablement s'attendre à de bien plus grandes choses de notre époque [...] que des temps primitifs » (Bacon, 1620: 84).

Bentham applique également son « analyse linguistique » à un type spécifique d'innovation, que nous appelons aujourd'hui innovation technologique. En tant que « projecteur » lui-même (projecteur est un terme précurseur à celui d'innovateur technologique), Bentham conçoit des plans pour le développement économique, parmi lesquels ceux d'un nouveau genre de prison qualifiée de panoptique (Crimmins, 1998). À plusieurs occasions, Bentham dénonce les restrictions sur l'investissement imposées aux projecteurs par les lois relatives à l'usure. « Aucune loi ne devrait exister », suggère Bentham dans *A Manual of Political Economy*, « car la contrainte [imposée aux] projecteurs [les] empêch[ent] d'obtenir les prêts du capital dont ils ont besoin ». Selon Bentham, « la censure qui condamne les projecteurs » est « une attaque générale contre le progrès des arts et de la science » (Bentham, 1793–95 : 49). Dans une phrase rappelant celle que l'on trouvera plus tard dans le *Livre des sophismes*, Bentham déclare :

Tout ce qui est aujourd'hui *routine* était à l'origine un *projet* ; toute fabrication, quelque *ancienne* qu'elle puisse être, était autrefois *nouvelle* ; et lorsque nouvelle, c'était [alors] la production de cette espèce malicieuse et audacieuse qui devait être anéantie – la race des projecteurs ! (Bentham, 1793–95 : 49)

À l'image de Daniel Defoe avant lui, Bentham veut remédier à la mauvaise presse qu'ont les projecteurs, ainsi qu'à la censure qui est exercée sur eux, comme satirisé chez Jonathan Swift, par exemple. Bentham propose plusieurs solutions en ce sens. L'une consiste à modifier les lois sur l'usure. Dans *Defence of Usury* (1787), Bentham remet Adam Smith en cause à propos de la question des projecteurs (Letter XIII). Il accuse l'économiste écossais d'avoir, comme la plupart des gens en Angleterre, une vision péjorative des projets et des projecteurs, mettant ces derniers sur le même rang que les « prodigues » et évoquant ainsi « l'idée de réprobation ». Selon Bentham, un projet s'avère plutôt la quête de progrès par le biais de l'invention, et « a [toujours] les circonstances contre lui, à savoir le fait qu'il soit nouveau ». Dans l'optique de Bentham, Smith considère « comme imprudents et mal fondés tous ces projets par lesquels notre espèce a consécutivement évolué, depuis l'état dans lequel les glands constituaient sa nourriture et les peaux brutes, ses vêtements, jusqu'à l'état

dans lequel elle se trouve à présent ». Pour une troisième fois, Bentham réfère au sophisme de l'innovation et conclut :

Monsieur, laissez-moi vous demander humblement si, quoi qu'elle soit maintenant, la routine de commerce n'était-elle pas, à son commencement, un projet ? Si, tout ce qui s'avère aujourd'hui un établissement, ne constituait-il pas, à un moment ou à un autre, une innovation ?

Pour Bentham, les limites imposées sur l'usure et les taux d'intérêt ont pour effet de réduire la quantité globale de projets (potentiellement bénéfiques) en Angleterre. La proposition de Bentham est de « fournir, au profit des projecteurs seulement, une dispense de la rigueur des lois antiusuraires ; telle que celle dont jouissent les personnes embauchées pour le transport de la marchandise, par exemple ». Une deuxième solution, évoquant Francis Bacon, consiste en ce que les législateurs « encouragent l'industrie créative » (Bentham, 1793–95 : 47). Selon Bentham, science et arts, de même que « théorie et pratique », sont « associés et indissociables » (Bentham, 1830 : 204). Bentham avait déjà établi une distinction entre invention et innovation (talent et projet sont ses termes) (Bentham, 1793–95 : 49–50), l'une des premières distinctions de la sorte et une qui soit devenue courante au vingtième siècle. En dépit de cette distinction, la science autant que les arts sont « utiles », affirme Bentham (Bentham, 1830 : 205ff). Du fait que la recherche augmente « la masse de richesse générale » (Bentham, 1830 : 215), il est impératif que le gouvernement finance la recherche nécessaire à la réalisation d'inventions.

Bentham expose longuement cette solution dans *Rationale of Rewards*. D'après lui, la « *théorie pure* [est] la première étape d'une invention » (Bentham, 1830 : 214), une logique que reprendront en fait les « modèles d'innovation » linéaires ou séquentiels, au vingtième siècle.

La troisième solution qu'évoque Bentham a pour objet la réhabilitation de l'image des projecteurs. Comme nous l'avons déjà vu, dans *Defence of Usury*, Bentham applique son analyse linguistique aux projets et aux projecteurs. Il remet Adam Smith en cause pour définir ce qu'est un projecteur, et ce qu'est un bon projecteur comparativement à un mauvais projecteur. Dans *A Manual of Political Economy*, Bentham suggère que les gouvernements fournissent des tableaux

ou des listes d'inventions afin de distinguer les bons projets et bons projecteurs des mauvais. Et, il clarifie le vocabulaire, sinon le modifie. « S'il était du pouvoir des lois de condamner certains mots comme elles condamnent les hommes, le soutien qu'obtiendrait la cause de l'industrie créative d'un bill d'attaquer [projet de loi punitif sans procès] contre les termes projet et projecteurs, serait peut-être à peine moindre que celui provenant de l'acte autorisant la délivrance de brevets. »

Malgré l'intérêt de Bentham pour l'innovation technologique (les projets), on ne peut attribuer à ce philosophe l'invention de l'expression innovation technologique, ou son impact sur des écrits beaucoup plus tardifs sur l'innovation technologique. Bien que du temps de Bentham, le terme innovation ait été de plus en plus appliqué à d'autres domaines que la religion et la politique, on a laissé aux auteurs du vingtième siècle le soin de développer un discours sur l'innovation technologique. Bentham conserve le vocabulaire de son époque, employant le concept de projet pour parler d'innovation technologique, et celui d'innovation pour référer à l'introduction d'un changement dans l'ordre établi. Il ne fait usage du terme innovation qu'une fois en ce qui a trait aux projets et aux projecteurs.

Bentham admet que l'idée d'utilité n'est pas une idée nouvelle. En fait, plusieurs avant lui – des historiens, des parlementaires, la presse – abordent l'innovation en des termes semblables¹⁹. Cependant,

19. L'un des premiers représentants de l'idée est Guillaume Cave. Dans *La religion des anciens Chrétiens*, Cave inclut un chapitre sur « De l'innovation qui étoit imputée au Christianisme ». Cave présente deux arguments contre ceux qui « font passer la religion Chrétienne pour une religion moderne & qu'on venoit d'inventer » (Cave, 1673 : 19). L'un des arguments renvoie à ce que toute chose qui existe était nouvelle à son commencement. L'autre argument se rapporte au progrès : « Il est sans contredit naturel à l'homme de préférer le meilleur au moindre, ce qui est utile à ce qui ne l'est pas ». D'après Cave, l'auteur chrétien Arnobe (c. 240–304) dit : « [D]e grace, quel tort cela nous fait-il (que notre religion soit nouvelle) ? Ne pouvons nous pas reprocher le même défaut aux premiers tems du monde, que les gens vivoient pauvrement & miserablement, jusqu'à ce qu'ils soient peu à peu parvenus à une manière de vie plus magnifique & plus illustre ». Deuxièmement, d'après Cave toujours, Saint-Ambroise (340–97) dit : « Vous dites que nôtre religion est nouvelle, & la votre ancienne, mais [...] si la nôtre est nouvelle, elle vieillira avec le tems, & la

jusqu'alors, dit Bentham, l'utilité était interprétée instinctivement, ou, lorsque discutée ouvertement, elle s'avérait essentiellement critiquée.

Avec son traité sur la rhétorique politique de l'époque, dont les arguments s'appliquent en particulier à l'innovation, Bentham contribue à la réhabilitation de l'innovation (en tant qu'utilité ou progrès). Subséquemment, et à mesure que progresse le dix-neuvième siècle, un nombre croissant d'auteurs jugent nécessaire de souligner la subjectivité du terme et l'aspect le rendant lourd de valeur. Ils critiquent la manière dont les gens parlent de l'innovation, comparent les représentations et revoient les anciennes significations.

Cette réhabilitation sémantique va de pair avec une autre : une réhabilitation instrumentale, dont il sera question dans le prochain chapitre. Dès le dix-neuvième siècle, l'innovation est considérée comme un vecteur de toute nature de progrès. Les arguments utilisés pour traiter de l'innovation basculent de l'individuel au social, de la responsabilité individuelle au progrès social et aux avantages sociaux. Certes, l'idée d'innovation en tant que liberté demeure dans le vocabulaire²⁰. Mais l'étude de l'innovation passe de l'individu aux organisations et aux nations, ces dernières étant désormais perçues comme des innovatrices également. Dans l'ensemble, l'innovation est louée pour ses effets systémiques.

vôte qui est, dites vous, ancienne, a été nouvelle pendant un certain tems. Il ne faut mesurer ni la bonté ni la dignité d'une religion au tems qu'elle a duré, mais à l'excellence de son culte.» (Cave, 1673 : 30)

20. Au vingtième siècle, initiative et entrepreneur sont des mots clés dans la littérature sur l'innovation.

Chapitre 8

L'Innovation transformée

Du mot au concept

L'esprit d'innovation [...] est le plus beau don que la nature ait fait aux hommes. Sans lui, l'espèce humaine croupiroit.

Brissot, *De la vérité*, 1782

On ne doit jamais craindre d'innover, quand le bien public est le résultat de l'innovation [...] Chaque siècle ayant d'autres mœurs, & des usages nouveaux, chaque siècle doit avoir de nouvelles loix.

Anonyme [Comte de M***],
L'innovation utile, 1789a

« Pas un pour cent d'entre nous ne participent au “triomphe” de la *révolution sociale* [...] Grâce à notre sombre résistance à l'innovation, grâce à la froide indolence de notre caractère national, nous portons

toujours la marque de nos aïeux.» Ainsi s'exprime Edmund Burke (1729–1797) dans *Réflexions sur la Révolution de France* (Burke, 1790 : 64). Pour Burke, l'innovation est révolution – et la révolution est innovation. « Nous [les Anglais] n'avons point perdu (ainsi que je le conçois) la largesse et la dignité d'esprit du quatorzième siècle; ni encore ne nous sommes-nous sublimés (*sic*) en sauvages. Nous ne sommes pas les convertis de Rousseau; nous ne sommes point les disciples de Voltaire; Helvétius n'a accompli aucun progrès chez nous. »

Burke, homme d'État et philosophe politique irlandais, député (whig) à la Chambre des communes d'Angleterre et fondateur de la revue politique *Annual Register*, présente deux arguments contre l'innovation. D'abord, la coutume ou l'« héritage provenant de nos ancêtres » est « le résultat d'une profonde réflexion; ou plutôt l'heureuse conséquence de suivre le rythme de la nature ». En revanche, « l'esprit d'innovation résulte généralement d'un tempérament égoïste et d'opinions confinées » (Burke, 1790 : 31). Le deuxième argument de Burke consiste en une préférence pour le juste milieu – qui correspond à ce qu'il appelle la réforme. « Comme en toute question politique, il existe un juste milieu. Il existe autre chose que la simple alternative de la destruction absolue, ou d'une existence irréformée. » (Burke, 1790 : 158) Selon Burke :

Il est une distinction clairement marquée, c'est-à-dire, une distinction manifeste entre le changement et la réforme, lesquels seront constamment confondus par des hommes mauvais, aux desseins pernicieux, ou des hommes faibles incapables de tout projet. Le premier altère la substance des objets en soi [...] La réforme ne consiste pas en un changement quant à la substance, ni en la modification primaire de l'objet, mais en l'application immédiate d'un remède [...] *Innovate ne signifie pas réformer.* (Burke, 1796 : 290)

Burke tiendra des propos semblables tout au long de sa vie. Que ce soit dans ses discours au Parlement ou dans ses diverses correspondances, Burke décrie « le plus grand de tous les maux : un esprit d'innovation aveugle et furieux, dissimulé sous le masque de la réforme » (Burke, 1795 : 271).

De nos jours, nous entretenons une représentation complètement différente de l'innovation. Celle-ci s'avère essentiellement positive et bénéfique. Comment, quand et pourquoi l'innovation est-elle devenue positive – et à la mode? Le concept d'innovation acquiert une connotation positive au moment où l'on se met à assimiler l'innovation au progrès et à l'utilité. Ce changement quant à la signification du concept ne s'opère pas en réponse à des contradictions survenues au coeur de débats sur l'innovation, ainsi qu'il en a été pour certains concepts politiques (Ball et Pocock, 1988). Certes, l'innovation est un concept éminemment politique et contesté. Cependant, le terme ne figure pas dans le vocabulaire des hommes d'État et des théoriciens politiques des dix-septième et dix-huitième siècles, hormis en tant que « non-concept » : lorsqu'on l'aborde, on le fait de façon négative. L'innovation devient un concept honorable en réaction à un contexte nouveau. Ce chapitre porte sur ce moment crucial dans l'histoire du concept d'innovation. Après avoir été un fait quotidien de même que l'objet de critiques négatives pendant des siècles, l'innovation se transforme en un concept positif et est désormais matière à la réflexion et au rêve. Cela se produit après 1789 : l'innovation joue un rôle déterminant dans l'atteinte d'objectifs sociaux et politiques – et plus tard, économiques –, ainsi le prétend-on.

Dans les chapitres précédents, j'ai traité en détail la représentation de l'innovation, particulièrement celle de l'Angleterre. Cette représentation était partagée dans tous les pays occidentaux. Ce chapitre étend l'analyse à la France et se concentre sur l'émergence d'une nouvelle représentation de l'innovation. La première partie étudie la représentation de l'innovation au siècle précédent la Révolution française. À l'instar de l'Angleterre, l'innovation est, en France, un terme négatif employé à des fins accusatoires. La seconde partie du chapitre traite de la réhabilitation du concept d'innovation au nom du progrès.

L'innovation avant la Révolution française

En France comme en Angleterre, en matière de religion tout comme en matière de politique, l'innovation est un terme dépréciatif, statistiquement parlant¹.

Jacques-Bénigne Bossuet (1627–1704), évêque français, théologien et polémiste, est un fervent opposant à l'innovation, particulièrement à la Réforme : « Evitez lez nouveautez dans vos discours, car les choses n'en demeureront pas là ; une nouveauté en produit une autre, & on s'égarer sans fin quand on a une fois commencé à s'égarer » (Bossuet, 1688 : Préface). Dans tous ses ouvrages et plusieurs de ses lettres, Bossuet ne s'abstient pas d'utiliser le mot innovation contre les protestants. *L'Histoire des variations des Églises protestantes* (1688) est une œuvre s'opposant à l'« esprit d'innovation » des protestants. Pour Bossuet, une société nécessite des règles, et les règles requièrent un interprète habilité. Mais l'opinion des protestants varie sur des points fondamentaux. Ceux-là commettent le « crime d'innovation ».

Dans sa *Lettre pastorale* (1698) écrite en opposition à l'évêque de Chartres, qu'il accuse de « variations », Bossuet nie toute innovation au sein de l'Église catholique. Ce ne sont là que des « accusations en l'air », déclare Bossuet (*Opuscules*, 1751 : 226). Les « novateurs » s'avèrent plutôt les protestants :

Jamais on ne montrera dans l'Église Catholique aucun changement que dans des choses de cérémonie & de discipline, qui dès les premiers siècles ont été tenues pour indifférentes. Pour ces changements insensibles qu'on nous accuse d'avoir introduits dans la doctrine ; dès qu'on les appelle insensibles, c'en est assez pour vous convaincre qu'il n'y en a point de marqués, & qu'on ne peut nous montrer d'innovation par aucun fait positif. Mais ce qu'on ne peut nous montrer, nous le montrons à tous ceux qui nous ont quittés : en quelque partie du monde Chrétien qu'il y ait eû de l'interruption dans la doctrine ancienne, elle est connue : la date de l'innovation & de la séparation n'est ignorée de personne. (*Opuscules*, 1751 : 225)

1. On peut trouver des occurrences d'usages positifs avant 1789, mais ceux-ci sont très rares par rapport aux usages péjoratifs.

Bossuet oublie ici la controverse sur l'innovation en Angleterre, lors de laquelle les évêques ont accusé l'Église protestante d'innovations quant à la discipline et à la doctrine, précisément parce que l'on soupçonnait les innovations d'entraîner cette Église vers la supersticieuse et « innovante » Église catholique. Il oublie de même que ce qu'il qualifie d'innovations (mineures) « indifférentes » (des changements imperceptibles ou de modestes innovations) constituent néanmoins des innovations majeures pour de nombreux théologiens, du fait de leur valeur symbolique.

Dans les années 1670, Bossuet travaille sur un livre de conseils destinés au prince, soit le dauphin (le fils de Louis XIV), dont l'éducation philosophique, politique et religieuse lui a été confiée. À l'époque, plusieurs livres semblables comportent des instructions relatives à l'innovation. Il en est ainsi de la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte* de Bossuet. L'ouvrage est composé de dix volumes, chacun étant divisé en articles, et chaque article étant séparé en propositions. L'œuvre a été publiée à titre posthume en 1709. La *Politique* propose des règles et des devoirs à la lumière de la Bible. Dans ce livre, c'est Dieu qui parle, et non pas Bossuet.

Le livre septième porte sur les devoirs d'un prince. Il débute avec la religion et comprend les propositions suivantes (Lachat, 1864 : 32–39) :

1. « La vraie religion a pour marque manifeste son antiquité. »
2. « Toutes les fausses religions ont pour marque manifeste leur innovation. »
3. « Cette marque d'innovation est ineffaçable. »

Une telle représentation de l'innovation en France est loin d'être un cas isolé. En 1746, Denis Diderot (1713–1784), philosophe et coéditeur de l'*Encyclopédie* (1751), publie son premier ouvrage – de façon anonyme. *Pensées philosophiques* consiste en un pamphlet sur la religion qui, aussitôt paru, sera condamné par le Parlement à être réduit en cendres. Le pamphlet est constitué d'une série de lettres, la treizième débutant comme suit : « Toute innovation est à craindre dans un Gouvernement [...] Le Christianisme même ne s'est pas affermi sans causer quelques troubles. Les premiers enfans de l'Eglise sont sortis

plus d'une fois de la modération & de la patience qui leur étoient prescrites». Pour Diderot, qui cite l'Empereur Julien, les chrétiens « n'épargnent aucun moyen, ne laissent échapper aucune occasion d'exciter des révoltes. » Toutefois, « c'est par la raison & non par la violence qu'il faut ramener les hommes à la vérité. »

De nombreuses réponses suivront la parution du pamphlet, la plupart d'entre elles étant publiées anonymement. Le type de réplique se répand chez la majeure partie des auteurs impliqués dans la controverse. L'innovation en soi n'est pas une mauvaise chose ; tout est dans le détail. « L'innovation est à craindre dans un Gouvernement, je n'en disconviens pas ; mais ce n'est pas à dire qu'on doive s'abstenir de tout examen, & que l'ancienneté soit un titre incontestable de bonté. » (Anonyme, 1751b : 150) Selon l'auteur anonyme (Baron de M***), le problème ne se situe pas sur le plan de la religion ; c'est davantage la nature humaine (les individus) qui est à blâmer.

D'après une autre critique, le problème est également lié aux individus. Une religion véritable ne s'avère jamais la source d'une « dangereuse innovation ». C'est dans les disciples que réside le problème. L'auteur présente un argument qui ne deviendra toutefois populaire que beaucoup plus tard :

Toute innovation est à craindre dans un Gouvernement ? Quoi ! Lorsqu'il y a des défauts essentiels, des abus criants, qui menacent un Etat de sa ruine, il vaut mieux que tout périsse que de hasarder une innovation. Je sais bien qu'en Politique il faut une grande circonspection ; qu'il y a certaines choses qui pourroient mieux aller, mais dont la Réformation entraineroit des désordres pires que ceux qu'on se propose de réformer. Cependant, en Politique même, le mal peut se trouver tel qu'il ne puisse plus être dissimulé ni toléré. (Formey, 1756 : 161)

Dans les années 1760, plusieurs savent que Diderot se trouve être l'auteur du pamphlet. Par exemple, une autre critique qui mérite mention – aussi publiée de façon anonyme – réfère à l'*Encyclopédie* comme tenant de Diderot (non cité nommément) et présentant des informations plus crédibles sur Julien. L'auteur répond avec le même genre d'arguments qu'utilise Jean Henri Samuel Formey :

Est-il bien vrai, Monsieur, que *toute* innovation soit toujours à craindre? A parler en général, il seroit sans doute à souhaiter que tout gouvernement persévérât dans sa première constitution; parce qu'il n'est guères d'innovations qui ne causent un certain trouble [...] Mais si le bien peut quelquefois dégénérer en mal, ne peut-on pas aussi convertir le mal en bien? Ce n'est qu'à force de changemens qu'on arrive à la perfection. (Anonyme, 1761 : 254)

Selon l'auteur anonyme, l'innovation consiste en un progrès :

C'est comme si [Diderot] disait que la création du jour a été une *innovation* funeste, & qu'il eut mieux fallu demeurer dans une nuit éternelle. Chaque Législateur a *innové*, puisqu'il a donné des Loix nouvelles, & prescrit une forme de gouvernement inconnue jusqu'à lui. Etoit-il plus expédient pour les peuples de rester dans leur état de rusticité & de barbarie, que d'écouter des hommes qui leur dictoient des Loix propres à les civiliser & à leur procurer tous les avantages de la société? (Anonyme, 1761 : 254–55)

Ce type d'argument se trouve très rare à l'époque; j'y reviendrai plus loin dans le chapitre. C'est plutôt la représentation de l'innovation de Bossuet qui se fait alors entendre en France, la politique française inclusivement. À l'Assemblée nationale, le débat concernant la nouvelle Constitution (1789) vise essentiellement à déterminer si cette dernière consistera en une réforme de ce qui est déjà considéré comme la Constitution (ou forme de gouvernement) existante, ou si elle consistera à inaugurer une Constitution *de novo*, comme le souligne Keith M. Baker (Baker, 1990 : 275). En définitive, les Français opteront pour cette dernière plutôt que pour la tradition².

Cependant, ce débat n'est pas mené en utilisant le terme d'innovation, particulièrement chez les innovateurs eux-mêmes. On n'a pas l'idée de décrire le projet révolutionnaire en termes d'innovation. L'innovation est un terme dont se servent les opposants à la Révolution. Lorsqu'on l'emploie, on le fait sans arrêter sa pensée sur sa

2. Sur la thèse selon laquelle le but des révolutionnaires français consiste en la restauration (des droits et libertés) plutôt qu'en l'innovation, voir Arendt (1963). Sur la thèse opposée, voir Dippel (1976) à propos de la Révolution américaine.

signification. Et, les dénnotations ou critères varient avant tout en fonction de l'orateur ou de l'auteur. Deux hommes peuvent s'entendre sur le sens (lexical) de ce qu'est l'innovation, mais ils ne tiennent pas nécessairement les mêmes choses pour nouvelles. Pour certains, les États généraux constituent une innovation, et pour d'autres pas – à l'exception des privilégiés « qui ne se plaignent que de l'esprit d'innovation », constate Emmanuel Joseph Sieyès dans *Qu'est-ce que le Tiers-État?* (Sieyès, 1789 : 101). Selon Jacques-Pierre Brissot de Warville, un girondin ayant été exécuté, les États généraux consistent plutôt en une restauration (Brissot, 1789 : 135). Pour les uns, la nouvelle Constitution représente une innovation – une « innovation hasardeuse », comme le mentionne Jacques Necker, contrôleur général des finances sous Louis XVI³ (Necker, 1792 : 351) –, pour les autres, non. Pour d'autres encore, par exemple, le clergé, un nouveau mode d'élection offrant une représentation plus équitable pour le peuple (une chambre au lieu de trois ordres) est une innovation ; pour d'autres non. Seule la Révolution est unanimement déclarée une innovation – comme le suggère Burke –, du moins par ses opposants. En fait, l'analogie, ou le rapprochement entre l'innovation et la révolution foisonne dans la littérature de l'époque. « La réforme conduit à l'innovation, l'innovation à la révolution, la révolution à l'anarchie et au désordre » ; telle était l'opinion générale, ainsi que le rapporte Abbé Arthur Dillon dans son ouvrage intitulé *Progrès de la révolution française en Angleterre*. (Dillon, 1792 : 13)

Toutefois, par rapport à l'Angleterre, très peu de titres sur l'« esprit d'innovation » ont été publiés dans la France prérévolutionnaire. Le terme apparaît néanmoins dans des centaines de documents, et sa signification est semblable à celle qui est répandue en Angleterre. Les débats aux États généraux de 1789 sont représentatifs de cette représentation de l'innovation. L'innovation est essentiellement utilisée par les opposants à la Révolution. Elle sert à qualifier de

3. La nouvelle Constitution française est une source d'anarchie (« vingt-six millions de Souverains »), contrairement au modèle anglais. « C'est une entreprise hasardeuse que de vouloir porter une innovation politique à l'extrême ; & c'est une entreprise singulière, que d'exécuter ce plan sans aucun sentiment profond. » (Necker, 1792 : 350–51)

« dangereux » les changements apportés à la Constitution, de même qu'à mettre en relief les infâmes conséquences (« alarmantes ») de la Révolution. Tous les opposants comparent l'innovation à la coutume, comme le fait Burke. On ne doit introduire aucune « innovation » qui « détruirait ou modifierait l'essence du gouvernement monarchique » ; voilà le message de Jean Marie Prudhomme, libraire et auteur de plus d'un millier de pamphlets, lorsqu'il suggère une Constitution fondée sur un résumé des *Cahiers* présentés aux États généraux (Prudhomme, 1789). Prudhomme insiste particulièrement sur le fait qu'aucune innovation ne doit être introduite dans le mode de représentation des trois ordres.

Dans le même ordre d'idées, un auteur anonyme produit un pamphlet sur les « précautions à prendre contre les innovations présentées aux états-généraux ». L'auteur énumère les « innovations dangereuses » introduites dans le mode de représentation des États généraux qui correspondent à un changement quant au « droit résultant des formes antiques et constitutionnelles » (Anonyme, 1789b : 7). Les innovations « portent l'empreinte de l'arbitraire, qui est le fléau des Empires » (Anonyme, 1789b : 8). Les trois ordres, soutient-il, « n'entendent nullement être tenus de se conformer à ces innovations » (Anonyme, 1789b : 14).

À nouveau, la représentation politique s'avère la question abordée par le chevalier Charles-Marie-Thérèse-Léon Tinseau-D'Amondans dans son *Parallèle des deux déclarations du Roi*. Pour le chevalier, « trois ans de crimes & de délire viennent de renverser cet empire florissant » (Tinseau-D'Amondans, 1792 : 3). « Ce sont les innovations fondamentales qu'on y a faites [à la Constitution], lors de la convocation des états-généraux, qui ont perdu le royaume. » (Tinseau-D'Amondans, 1792 : vii) Le chevalier aborde quatre « innovations fondamentales » quant à « l'usage ancien & constant de la monarchie⁴ » et conclut de la

4. 1) « La double représentation accordée au tiers-état, donnant à celui-ci une supériorité de suffrages au détriment des deux autres ordres » ; 2) « la réunion des États-Généraux en une assemblée unique, assurant ainsi une majorité au tiers-état » ; 3) « les pouvoirs illimités données aux députés (voter selon leur conscience et intérêt et droit de ne pas reconnaître la décision adoptée à la

manière suivante (Tinseau-D'Amondans, 1792 : 47–48) : nous devons retarder la discussion de « toute innovation qui a besoin d'essais, qui exige une longue discussion ou des rassemblements qui prolongés ne serviraient qu'à entretenir le mouvement & l'agitation des esprits. Il faut attendre que cette fièvre politique soit calmée. Il ne s'agit pas d'améliorations [...] Tout a été détruit ; il faut commencer par tout rétablir. »

S'écartant des points de vue précédents, Guy Jean Baptiste Target, magistrat au parlement de Paris avant la Révolution, plaide pour l'innovation dans *L'Esprit des cahiers présentés aux États-Généraux*. Écrit sous la forme d'une loi, avec ses 693 articles, *L'Esprit des cahiers* résume toutes les matières traitées lors des États généraux : la Constitution, l'administration et la loi, le commerce, les finances publiques, la religion, l'éducation. Target évite cependant d'employer le terme innovation. Partout à travers le texte, le terme clé de Target est régénération (et révolution), et non pas innovation⁵. Target souhaite une « réforme absolue ». « En général, les réformateurs se sont plus attachés à détruire qu'à édifier, à censurer les vices de l'administration qu'à les remplacer par une meilleure [...] J'ai cherché en vain un édifice complet & détaillé. » (Target, 1789 : vi)

Mais en conclusion, Target admet innover : « Je m'attends qu'on me reproche de m'être livré dans cet écrit à l'esprit d'innovation, de l'avoir porté à l'excès [...] De ce reproche je ne supprime que le mot excès, tout le reste est vrai » (Target, 1789 : 493). Selon Target, réformer (régénérer) un État corrompu requiert de l'innovation. La France aspire à de grands changements (« ne demande-t-on pas à grands cris la *régénération du royaume*? ») et les changements ne peuvent se réaliser sans innovation. « J'ignore l'art de produire de très-grandes choses avec de très-petits moyens. » (Target, 1789 : 494)

Lorsque des individus autres que les opposants utilisent le terme innovation, ils le font habituellement dans un mode défensif. Dans

majorité), en lieu et place des mandats impératifs » ; 4) « l'innovation que sont les États provinciaux [par rapport à un pouvoir unique] ».

5. Sur la régénération, voir Baecque (1988).

un discours prononcé devant l'Assemblée nationale le 17 juin 1789, le révolutionnaire Honoré Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau (1749–1791), prétend que la liberté ne relève pas de la philosophie naturelle (la science) ou de principes, mais d'une expérience quotidienne. Avant d'exposer les grandes lignes de sa propre proposition d'une déclaration des droits, Mirabeau fait l'éloge de la Déclaration américaine pour son pragmatisme exceptionnel, ou son juste milieu, et minimise en même temps toute innovation quant à son projet :

Nous serons mieux entendus à proportion que nous nous rapprochons davantage de raisonnements [simples]. S'il faut employer des termes abstraits, nous les rendrons intelligibles, en les liant à tout ce qui peut rappeler les sensations qui ont servi à faire éclore la liberté, et en écartant, autant qu'il est possible, tout ce qui se présente sous l'appareil de l'innovation. (Mérilhou, 1825 : 208)

De façon similaire, dans un discours prononcé à la *Chambre de la noblesse* le 15 juin 1789, Gérard-Trophisme Lally-Tollendal, membre de l'Assemblée nationale constituante (en tant que représentant des nobles), déclare⁶ :

Et quant à cette expression d'innovation ; quant à cette qualification de novateurs, dont on ne cesse de nous accabler ; convenons encore que les premiers novateurs sont dans nos mains ; que les premiers novateurs sont nos cahiers ; respectons, bénissons cette heureuse innovation qui doit tout mettre à sa place, qui doit rendre tous les

6. Vingt-cinq ans plus tôt, Jean-Jacques Rousseau use également du terme innovation lorsqu'il traite du veto. « Il n'y eut jamais un seul Gouvernement sur la terre où le Législateur enchaîné de toutes manières par le corps exécutif, après avoir livré les Lois sans réserve à sa merci, fut réduit à les lui voir expliquer, éluder, transgresser à volonté. » (Rousseau, 1764 : 156) Rousseau n'utilise le terme innovation que parce que l'auteur anonyme qu'il critique le fait. D'après l'auteur anonyme, un veto est une mesure sûre contre les innovations quant à la Constitution. Selon Rousseau, il s'agit là du plus fin des sophismes. C'est plutôt le gouvernement qui innove : « Qui est-ce qui peut empêcher d'innover celui qui a la force en main, & qui n'est obligé de rendre compte de sa conduite à personne ? [...] Celui qui a la Puissance exécutive n'a jamais besoin d'innover par des actions d'éclat. Il n'a jamais besoin de constater cette innovation par des actes solennels. Il lui suffit, dans l'exercice continu de sa puissance, de plier peu à peu chaque chose à sa volonté » (Rousseau, 1764 : 158–59).

droits inviolables, toutes les autorités bienfaisantes, et tous les sujets heureux. (Lally-Tollendal, 1789 : 164–65)

Le droit conserve cette même perspective péjorative de l'innovation, ce « goût léger du siècle » et cet « appât qu'employent les nouveaux docteurs », car c'est « la manie de ceux [à qui] ils enseignent [...] Ils peuvent ainsi combler leurs classes ». Ainsi s'exprime un professeur de droit au sujet de l'esprit d'innovation dans l'éducation (Dupin, 1808 : 118–19). Parmi de nombreux projets consacrés à collecte d'anciennes lois au dix-huitième siècle, le *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789* propose la logique suivante quant à l'étude de lois antérieures. Dans l'introduction du premier volume, François-André Isambert, avocat et conseiller du roi à la Cour de cassation, oppose l'Angleterre et la France en ce qui a trait à l'innovation :

Le mérite d'un législateur consiste moins à créer, qu'à profiter de ce qui est, pour asseoir un édifice durable et solide [...] et cette manière de procéder est souvent préférable aux innovations. Nos voisins [l'Angleterre] ont leur raisons pour être plus attachés que nous à ces anciennes lois. Constitués de bonne heure, ils ont eu plutôt à défendre les anciennes maximes de leurs pères, qu'à courir après les innovations [...] Aussi le cri des Anglais est-il aujourd'hui [...] *Nolumus leges Anglioe mutare*. L'idée d'une réforme, quelque nécessaire qu'elle paraisse, éprouve dans ce pays une résistance presque invincible.

Chez nous, au contraire, l'esprit d'innovation a été permanent. Il a été favorisé par nos Rois [...] mais l'impulsion était donnée : le peuple [...] voulut, à son tour, conquérir un état politique, et participer au gouvernement ; la révolution éclata ; une constitution fut [...] improvisée [...] ; la haine des anciennes institutions s'est montrée à un degré qu'on n'avait pas connu dans la révolution d'Angleterre. (Jourdan, Decrusy et Isambert, 1789)

Pour Isambert, que la principale tâche d'un dirigeant consiste à « créer de nouvelles lois » et que la France soit imprégnée de l'« esprit d'innovation » pourrait en constituer des motifs insuffisants de ne pas étudier les lois du passé. « Mais, parce que le système de Louis XIV et de Louis XV, a fait place à un autre, conforme aux nécessités

du siècle où nous vivons, est-ce donc une raison, pour que nous dédaignons l'étude des monumens des siècles passés? »

Somme toute, la représentation de l'innovation qui prévaut en 1789 ne diffère pas de celle figurant dans l'*Encyclopédie* française de 1751, qui s'avère elle-même une représentation de siècles d'usage du concept : les innovations sont des « difformités dans l'ordre politique », comme souligné dans la *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans l'Encyclopédie* (Diderot, 1780 : 41). Pour les encyclopédistes, l'innovation est une « nouveauté, ou changement important qu'on fait dans le gouvernement politique d'un état, contre l'usage & les règles de sa constitution ». L'innovation est comparée au gradualisme : « [L]es révolutions que le tems amene dans le cours de la nature, arrivent pas-à-pas ; il faut donc imiter cette lenteur » (*Encyclopédie*, 1774, Vol. 30, art, Innovation : 757). De la même façon, le « novateur » – pour les Français, « on ne dit pas innovateur : le mot usité est *Novateur* », suggère un dictionnaire de l'époque (Féraud, 1787) – se trouve « toujours en mauvaise part », car les hommes sont attachés aux choses établies.

Toutefois, la représentation de l'innovation commence concomitamment à changer. L'*Encyclopédie* admet à la fois de mauvaises et de *bonnes* innovations : « Les novateurs en littérature peuvent corrompre ou perfectionner le gout ; en religion, exciter ou calmer les troubles ; en politique, sauver ou perdre une nation » (*Encyclopédie*, 1765, Vol. 11, art, Novateur : 254). Dans le même volume, la nouveauté est définie comme « tout changement, innovation, réforme bonne ou mauvaise, avantageuse ou nuisible ». Une telle reconnaissance positive se fait cependant timide. Faisant écho à Francis Bacon, ou plutôt, le citant, l'*Encyclopédie* suggère que l'on devrait accepter l'innovation seulement « peu à peu & pour ainsi dire insensiblement » (*Encyclopédie*, 1765, Vol. 11, art, Nouveauté : 265). « Il est bon de ne pas faire de nouvelles expériences pour accomoder un état sans une extrême nécessité & un avantage visible. Enfin, il faut prendre garde que ce soit le désir éclairé de réformer qui attire le changement, & non pas le désir frivole du changement qui attire la réforme. » (*Encyclopédie*, 1765, Vol. 11, art, Nouveauté : 266)

L'innovation et l'instrumentalité

Avec le temps, d'aucuns deviennent conscients du fait que l'innovation est avant tout un mot, un mot utilisé à des fins polémiques (chapitre 7). « On frissonne au seul mot d'innovation⁷ » ; un « mot maudit », comme le souligne le socialiste Considérant (Considérant, 1834 : 312) ; « on abuse singulièrement aujourd'hui du mot *innovation*⁸ ». Pour plusieurs, le « reproche d'innovation » n'est qu'un « préjugé », « une maxime de la stupidité et de la tyrannie⁹ », « une crainte peu réfléchie¹⁰ », celle d'un « esprit borné¹¹ ». « De cet appel, il n'y

-
7. Gaspard-Louis Rouillé d'Orfeuil, intendant sous l'Ancien Régime, dans son « dictionnaire » philosophique et politique *L'alambic des Loix* (chapitre Innovation). On doit distinguer l'innovation en tant qu'artifice provenant d'une « source empoisonnée » ou d'un intérêt personnel, de celle étant « le fruit d'un long travail, & d'une expérience réfléchie » (Rouillé d'Orfeuil, 1773 : 76).
 8. Cyprien Desmarais, auteur royaliste, sur la querelle entre le classicisme et le romantisme. Le romantisme est « un être tout libéral », une « innovation ». Toutefois, « on abuse singulièrement aujourd'hui du mot *innovation*, introduit dans le langage politique. Il est évident que le libéralisme, qui prétend vivre d'*innovations*, ne devrait appeler de ce nom que les *innovations* qui peuvent avoir pour lui des conséquences fécondes ; or, comment peut-il réclamer, comme étant de son domaine, une innovation [le romantisme] qui le tue » (Desmarais, 1826 : 116).
 9. Pierre-Henry Thiry, baron d'Holbach, dans son *Essai sur les préjugés* : « L'antiquité donne toujours du poids et de la solidité aux opinions des hommes [...] Ils s'imaginent que ce que leurs ancêtres ont jugé convenable ne peut être ni altéré ni anéanti sans crime et sans danger [...] Ils s'en rapportent aveuglément aux décisions de ceux qui sont plus âgés qu'eux [...] Il ne faut rien changer [...] toute innovation est dangereuse » (Holbach, 1822 : 141-42). « Ne rien changer, ne rien innover, sont des maximes ou de la stupidité ou de la tyrannie. » (Holbach, 1822 : 143)
 10. Isaac Beausobre, théologien calviniste et auteur ecclésiastique, dans son *Introduction générale à l'étude de la politique, des finances et du commerce* : « S'il est déraisonnable de laisser le gouvernement des affaires à ces hommes qui passent leur vie à faire des projets ; il l'est autant de ne jamais écouter ceux qui proposent de nouvelles vues, & de s'en tenir à ce qui se pratique, dans la crainte peu réfléchie du danger des innovations » (Beausobre, 1791 : 52).
 11. Dans le frontispice des *Fragments de politique et d'histoire* de Louis-Sébastien Mercier : « Innovation, innovation ! dit ou répète un esprit borné. Oh ! C'est bien l'erreur qui est nouvelle auprès de l'ordre éternel des choses » (Mercier, 1792).

a aucun intérêt¹²», conclut un auteur anonyme (Anonyme, 1844). Jean le Rond d'Alembert (1717–83) résume parfaitement ces usages que l'on a faits de l'innovation. L'innovation est un cri, «le cri de guerre des sots». Dans son *Éloge de L'Abbé François Régnier Desmarais* (1786), d'Alembert demande pourquoi les organisations ont «moins de sens & de lumières que les particuliers». C'est parce que :

elles craignent le plus léger changement dans leurs principes, leurs opinions, leurs usages [...] [D]ès qu'on propose une chose nouvelle, quelque raisonnable qu'elle soit, le cri de guerre des sots est toujours, *c'est une innovation*. Il n'y a, disait un homme d'esprit, qu'une réponse à faire à cette objection, c'est de servir du *gland* à ceux qui la proposent ; car le pain, quand on a commencé d'en faire, était une grande innovation. (Alembert, 1786 : 293)

Parmi les principaux arguments servant à la réhabilitation sémantique de l'innovation, on trouve le progrès et l'utilité. Un champ sémantique totalement nouveau s'ouvre à partir de considérations utilitaires de l'innovation. Dépasant une focalisation sur le passé et le présent (l'innovation en tant que l'hérésie et la déviance), ce nouveau champ sémantique permet de discuter l'avenir : l'innovation constitue un instrument favorisant la fondation d'une nouvelle société et d'un nouvel ordre politique¹³. L'innovation n'est pas préjudiciable mais utile. À partir du dix-neuvième siècle, la «dangereuse innovation» se transforme en une innovation accompagnée de superlatifs : l'«heureuse innovation», la «grande innovation». L'innovation se voit également «technicisée». Les gens se mettent à parler d'«innovation politique», d'«innovation législative», d'«innovation linguistique», plutôt que d'innovation tout simplement. C'est là un signe que les gens adaptent un terme d'usage général à des usages plus spécifiques.

12. Des accusations semblables se multiplient en Angleterre : le cri de l'innovation, une maladie mentale, un poison mortel, un comportement enfantin.

13. Certes, il existait une perspective axée sur le futur avant le seizième siècle. Cependant, elle était eschatologique plutôt que téléologique. Voir Koselleck (1968).

L'usage grandissant du terme, conçu comme positif, correspond à une perception de changements continus dans le monde, et à un changement équivalent dans la conception de la société. Il advient un « changement dans la conception du temps et une réorientation face à l'avenir [...] contre lesquels des changements structurels sont perçus, évalués et appliqués » (Richter, 1995 : 35). Les caractéristiques de ce changement sont¹⁴ :

1. *La globalité*. Le changement se trouve partout, du moins sémantiquement (Koselleck, 1969 ; 1977) : dans la religion (la Réforme), la politique (les révolutions), l'économie (la révolution industrielle), la science (la révolution scientifique). Alors que tout était auparavant perçu comme continu, les gens sont désormais conscients, ou au fait des changements dans toutes les sphères de la société. Ils acceptent, voire promeuvent les changements.
2. *La rapidité*. Le changement est radical et révolutionnaire. Alors que l'on croyait le changement surtout graduel et évolutif dans le passé (Nisbet, 1969), le changement est maintenant discontinu. Les révolutions deviennent l'emblème du changement¹⁵.
3. *La temporalité*. Le changement est axé sur le futur plutôt que sur la préservation du passé, et joue ainsi un rôle déterminant dans les transformations sociales. Le changement est productif (utile) plutôt que destructeur (des coutumes) ou, s'il est destructeur, il

14. Sur les représentations antiques du changement, voir Nisbet (1969), particulièrement les pages 166–88. Nisbet classe les représentations ou théories selon six caractéristiques du changement : naturel, directionnel, immanent, continu, nécessaire et découlant de causes uniformes. Burnett et Palmer (1967) proposent également une typologie des caractéristiques des changements – sa rapidité (rapide par opposition à graduel), sa propagation (totale par opposition à partielle ou nulle), le temps (le futur : l'idéal utopique, par opposition au passé/présent : l'idéal classique).

15. « Tout est révolution dans ce monde » (Louis Sébastien Mercier ; cité dans Koselleck, 1969 : 48) ; « Le monde se conduit par des révolutions continues » (Gabriel Bonnot de Mably ; cité dans Baker, 1988 : 47) ; « Mon cher philosophe, notre siècle ne vous apparaît-il pas comme celui des révolutions ? » (François-Marie Arouet Voltaire, dans une lettre à d'Alembert ; cité dans Baker, 1990 : 203) ; « Les révolutions sont nécessaires, il y en a toujours eu, et il y en aura toujours » (Diderot, *Encyclopédie*).

l'est d'une manière positive. Le changement radical et les révolutions annoncent de nouvelles perspectives d'avenir (Koselleck, 1969; Lusebrink et Reichardt, 1988; Ozouf, 1989; Reichardt, 1997).

4. *L'origine*. Les hommes deviennent conscients de leur capacité d'action. Alors que le changement était auparavant expliqué par Dieu, la nature ou la nécessité, les hommes sont dorénavant conscients de l'histoire et de leur capacité à façonner leur propre destin (Koselleck, 2002a).

De tels changements ne peuvent être désignés que par l'emploi de nouveaux termes, ou de redéfinitions et redescriptions de termes existants. Il en sera ainsi de l'innovation. Après 1789, un argument majeur se développe et confère au terme innovation une connotation positive. L'innovation est abordée en termes de progrès: « N'eût été cet heureux esprit d'innovation, où en aurait été la mécanique, les mathématiques, la géographie, l'astronomie, et toutes les sciences et techniques? » (Pigott, 1792: 171). D'un côté, des écrits sur le progrès, y compris des encyclopédies et des dictionnaires critiques, montrent un emploi du concept qui est positif; tel n'était pas le cas au siècle précédent (*l'Encyclopédie*, Nicolas de Condorcet, Anne Robert Jacques Turgot). De l'autre côté, les discours sur l'innovation font peu à peu usage de l'idée de « progrès », contribuant ainsi à rendre honorable un terme qui s'avérait, jusque-là, odieux. Comme le souligne Robert Nisbet au vingtième siècle, ainsi que l'avait fait avant lui Auguste Javary¹⁶, le progrès devient, après 1750, l'idée prédominante, le « contexte de développement d'autres idées » (Nisbet, 1980: 171; Koselleck, 2002b).

L'innovation en tant que progrès est entendue dans le sens d'utilité. Essentiellement, l'utilité est ce qui génère des effets positifs: l'amélioration des conditions matérielles de l'homme, mais celle de ses conditions sociales et politiques également. L'un des premiers usages (prérévolutionnaires) de l'argument est celui de Robert Robinson

16. « L'idée de progrès [...] conçue comme loi générale de l'histoire et de l'avenir de l'humanité [...] appartient en propre à notre siècle. » (Javary, 1851: 1)

(1735–1790), un éminent théologien dissident anglais et pasteur baptiste, dont les opinions politiques ont suscité des inquiétudes au sein de l'Église – mais qui sera cité par Burke. Dans un pamphlet publié en 1782, Robinson se penche sur les principes qui guident les maintes pétitions réclamant du Parlement des changements, de même que de nouvelles lois. Selon Robinson, les controverses (religieuses et politiques) qui divisent l'Angleterre reposent sur des abus de la part des autorités. L'innovation constitue précisément l'un des principes gouvernant les pétitions. Il y a « nécessité de réformer les abus en tout temps et en tout lieu, où qu'ils se trouvent, sans craindre le tumulte de la nouveauté, et la nouveauté [en soi] » :

Innover ! L'Angleterre [...] n'a fait d'autre qu'innover depuis le règne d'Henri VII [...] Elle a importé les inventions et créations de la terre entière, et ce faisant, elle s'est enrichie et améliorée. De nouvelles techniques, de nouvelles manufactures, de nouvelles lois, de nouveaux divertissements[;] toute chose devient nouvelle [...] La vérité est que la connaissance humaine est progressive, et qu'il y a une amélioration graduelle en toute chose ; notre ère connaît maintes choses que l'époque précédente ignorait, et la prochaine en connaîtra davantage qui demeurent encore inconnues des temps présents, d'où la nécessité d'innover fréquemment [...] L'amour de la nouveauté est si loin d'être dangereux, que cela constitue l'un des dons les plus nobles de la nature. C'est là l'âme de la science, et le souffle de mille et un arts. (Robinson, 1782 : 62–63)

Comparons la déclaration précédente à cette déclaration d'un gentilhomme anonyme de Worcestershire :

L'histoire des temps modernes de notre nation suffit à nous mettre en garde. Qu'est-ce qui a pu nous rendre responsable, en tant que nation, du meurtre de Charles I^{er} ? L'innovation. Qu'a-t-il pu marquer les Français de la même tache éternelle et scandaleuse, lorsqu'ils guillotinèrent leur vertueux souverain et son aimable famille ? L'innovation [...] Qu'a obtenu le peuple de l'Angleterre par la dissolution de sa monarchie : Cromwell [...] C'était là l'innovation, c'était là le progrès, et cela s'avéra la fin de cette innovation [...] Malheureusement pour les Anglais [...], les classes inférieures de la société n'ont que peu tiré de sa leçon. (Anonyme, 1817 : 16–18)

Alors que s'écoule le dix-neuvième siècle, de tels usages de l'innovation se multiplient – dans la religion inclusivement¹⁷. La France n'y fait pas exception. Faisant écho aux répliques anonymes des *Pensées philosophiques* de Diderot, l'*Essai sur les préjugés* de Paul-Henry Thiry, baron d'Holbach, oppose le primitif au progrès et à l'innovation. De façon similaire, pour l'abbé Guillaume-André-René Baston, vice-président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, ainsi que l'une des rares personnes ayant présenté une définition explicite de l'innovation à l'époque¹⁸:

L'innovation ne sert pas seulement à détruire ce qui est mauvais ou faux; elle sert aussi à perfectionner ce qui est bon et vrai [...] Ce n'est qu'à force d'innovations que les premières productions du génie acquièrent de la consistance, une juste étendue, des proportions régulières. (Baston, 1810: 133)

-
17. Pour un exemple de réhabilitation de l'innovation dans la religion, voir Finney (1835). Dans une série de sermons du vendredi livrés à son retour d'Europe, le pasteur américain Charles Finney constate que «l'esprit de la renaissance s'est grandement affaibli aux États-Unis». Finney soutient que pour qu'ait lieu la renaissance d'une religion, on doit user d'innovation. Au fil des siècles, affirme Finney, l'Église n'a fait d'autre qu'innover (une «succession d'innovations», «progressivement»). Dieu n'a imposé aucune règle en ce qui a trait à la discipline et aux cérémonies. On laisse aux hommes le soin d'innover. Toutefois, «dans la génération actuelle, plusieurs choses ayant été introduites se sont avérées utiles, mais ont été contestées sur la base qu'elles constituaient des innovations» (Finney, 1835: 242). Finney prétend que «sans de nouvelles mesures, il est impossible que l'Église ne parvienne à attirer l'attention du monde sur la religion [...] [Certes,] les nouveautés ne devraient pas être introduites plus rapidement que nécessaire [...] Mais nous devons adopter de nouvelles mesures» (Finney, 1835: 251–52).
18. Dans son discours devant l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen en 1809, Baston tente de «fixer le sens du mot innovation» et distingue l'innovation d'autres termes comme la nouveauté, le renouvellement, le changement et la variation. «Il n'en est pas un seul qui lui ressemble exactement. La nouveauté n'est pas toujours de l'innovation; le renouvellement en approche davantage, mais n'y atteint pas; le changement n'en est que la moitié; la variation est plus mobile qu'elle.» (Baston, 1810: 130) Baston conclut, «pour qu'il y ait innovation, il faut que la chose remplacée par une chose nouvelle, ait été, dès l'origine, ce qu'elle fut en finissant, ou qu'elle ait eu une si longue durée, que ce qui avait été avant elle, soit presque entièrement oubliée» (Baston, 1810: 131).

Dans plusieurs de ses écrits, Auguste Comte emploie de même le terme innovation dans un sens positif (*Cours de philosophie positive, Système de politique positive ou Traité de sociologie*). Comte met en contraste l'« esprit de conservation » et l'« esprit d'innovation » en tant que deux instincts fondamentaux, et explique le progrès social comme le résultat de la dernière. « L'évolution sociale eût été certes infiniment plus rapide que l'histoire ne nous l'indique, si son essor avait pu dépendre surtout des instincts les plus énergiques ; au lieu d'avoir à lutter contre l'inertie politique qu'ils tendent spontanément à produire dans la plupart des cas. » (Comte, 1839 : 559) De la même façon, François Laurent, juriste, historien et professeur à l'Université de Gand (Belgique), traite de l'« idée du progrès » sur plus de 80 pages dans ses *Études sur l'histoire de l'humanité*. Laurent compare la religion (ou plutôt l'Église) à la science, dans laquelle le progrès constitue l'élément distinctif, puisque découlant de l'innovation. « Comment y aurait-il progrès sans changement, sans innovation. » (Laurent, 1866 : 85) Laurent affirme que l'Église innove également, mais inconsciemment. « Tout ce qui est nouveau est hérétique. C'est cette maxime que Bossuet oppose sans cesse aux protestants [...] [Mais] il y a, quoi qu'on dise, innovation mais on la cache [...] Si, malgré tout, le progrès se réalise, c'est en quelque sorte en cachette ; on le nie au besoin. » (Laurent, 1866 : 85)

Que l'on écrive sur la religion, la politique, l'histoire, la science ou les techniques, que l'on rédige un livre ou un article pour un magazine, l'innovation est réhabilitée au nom du progrès. En 1850, l'Académie des Jeux floraux met au concours la rédaction d'un essai sur le thème « caractériser la double influence de la force de l'habitude et de l'amour de la nouveauté, et expliquer leur action respective sur les mœurs, l'état social et la littérature ». Le gagnant, Gabriel de Belcastel, oppose l'Asie, qui se trouve dans « un état de pétrification », à l'Europe et à la France, où le peuple se fait « apôtre de la loi nouvelle [...] [qui est] poussée sans cesse en avant » par l'innovation. « L'esprit d'innovation ne doit pas être le dédain irréflecti des coutumes, mais l'étude sérieuse et calme des progrès à réaliser. » (Belcastel, 1850 : 19)

Citons un autre exemple, issu cette fois du domaine politique. En 1866, un dénommé Jean-Marie Dubeuf, voyageur de commerce, publie une *Revue rétrospective des principaux faits et innovations et événements acquis depuis le règne de Napoléon III*. Grâce au « règne glorieux » de l'Empereur, affirme Dubeuf, « le drapeau de la France représente partout la civilisation et le progrès » (Dubeuf, 1866 : 14). Dubeuf attribue six grandes innovations à Napoléon : le suffrage universel, les services publics, le libre-échange (« l'innovation la plus hardie et la plus radicale entre toutes de notre siècle »), la sécularisation, la civilisation (les guerres « mettent à la raison des peuples à demi-sauvages ») et la diplomatie européenne. « Aveugles seraient ceux qui nieraient les bienfaits que tirera l'humanité de ces grandes phases politiques au profit de son émancipation sociale », déclare Dubeuf (Dubeuf, 1866 : 16).

Voilà qui ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres. L'innovation est reconnue comme un fait du quotidien ; elle est présente dans toutes les sphères de la société ; elle est louée pour ses effets radicaux ou révolutionnaires. L'innovation est révolution, dans un sens positif, et la révolution est innovation. « L'innovation, mais l'innovation en grand, l'innovation qui annonce qu'on est entré dans une ère nouvelle de la pensée, déborde de partout, dans les livres, dans les journaux, dans les chaires de philosophie, et jusque dans la Chambre des députés », lit-on dans la *Revue encyclopédique, ou Analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans les sciences, la politique, l'industrie et les beaux-arts*, publiée par H. Carnot et P. Leroux (1832). De la même manière, dans les premiers prospectus des *Tablettes universelles*, un magazine mensuel du dix-neuvième siècle sur la société et l'histoire françaises, les éditeurs attribuent l'esprit d'innovation à l'époque de la Révolution :

L'époque actuelle ne ressemble à aucune de celles qui l'ont précédée [...] infatigable activité des esprits, bruyant essor de la pensée et de la presse [...] La liberté, reconquise pas tout un peuple, a réveillé, ranimé, électrisé toutes les imaginations [...] Les sciences, la littérature, les beaux-arts et surtout l'art dramatique, ne marchent que par systèmes et par innovations ; jamais l'esprit humain ne montra

peut-être une pareille agitation en tous sens [...] [Ce] mouvement incessant [a été] autorisé et excité [par la Révolution]. (Aumond et Gouriet, 1834)

L'« esprit d'innovation » est désormais digne d'éloges. La Réforme et la Révolution sont l'une et l'autre des innovations, car elles sont progressives, prétend Laurent¹⁹. « La réforme serait une innovation [...] Voilà ce que Bossuet ne cesse de dire [...] Sur ce terrain Bossuet est invincible [...] Toute révolution est une innovation [...] Il faut abandonner aux utopistes l'espoir d'un progrès régulier et sans entraves. » L'innovation est omniprésente, voire exubérante (Laurent, 1879: 13-14):

L'humanité est en révolution permanente; l'innovation est une condition de son existence; du jour où elle serait immuable, elle périrait [...] Le siècle dans lequel nous écrivons a été si fécond en révolutions, que le mot d'innovation qui effrayait tant Bossuet, est entré dans nos idées et nos sentiments habituels; nous avons plutôt à nous garder d'un autre écueil, c'est d'applaudir aux révolutions par cela seul qu'elles sont des innovations, ou de mal juger le passé, par amour pour les nouveautés.

L'innovation, entendue pleinement et ouvertement

Au dix-neuvième siècle, l'innovation occupe une place privilégiée dans un nombre de textes grandissant. « L'âge d'innovation » et « le siècle d'innovation » font partie des termes et expressions employés

19. Il est intéressant de noter que Laurent défend, à l'époque, un point de vue évolutionniste sur l'innovation. Chaque révolution « a ses racines dans le passé » (Laurent, 1879: 10). « Nous ne dirons pas que sans Luther il n'y aurait pas eu de réforme; tout était mûr pour une révolution. » Les hommes de génie sont seulement « l'expression de l'état social dans lequel ils vivent » (Laurent, 1879: 17). « Les plus grands des révolutionnaires ne sont pas les novateurs proprement dits; ceux-ci se bornent d'ordinaire à formuler les vœux des peuples, souvent en les exagérant; les vrais novateurs sont ces hommes obscurs » (Laurent, 1879: 21). Quant aux questions sociales, la Réforme « n'a pas innové, elle n'a fait que continuer le mouvement des idées qui s'étaient fait jour pendant le moyen-âge » (Laurent, 1879: 29).

pour désigner l'innovation en tant qu'une nouvelle ère. On fait l'éloge de l'innovation pour ses avantages. Les mots et les qualificatifs utilisés sont : la grande et heureuse innovation, l'intérêt public, l'utilité, les incontestables avantages, le progrès. L'innovation acquiert peu à peu une signification positive dans le vocabulaire public, précisément grâce à une idée jusque-là perçue comme négative : la révolution. Comme l'innovation, la révolution perd une grande part de sa connotation péjorative au dix-neuvième siècle (Reichardt, 1997 ; Baker, 1988 ; Koselleck, 1969 ; Goulemot, 1967) et s'introduit positivement dans les pensées sur l'innovation. L'innovation devient révolutionnaire dans un sens positif : une révolution permanente, totale, un bouleversement, un changement radical, une innovation révolutionnaire, profonde et radicale, importante, grave et profonde, hardie, téméraire, brusque.

Concluons ce chapitre avec ce qui se trouve être, au meilleur de ma connaissance, sans doute le premier ouvrage « théorique » sur l'innovation, soit l'*Innovation Entitled to a Full and Candid Hearing*, de John Patterson. Publiée à New York en 1850, l'œuvre consiste en une analyse substantielle (60 pages) de l'innovation, une analyse d'un genre psychosocial, et se divise en trois parties. Selon Patterson, l'innovation réside dans le progrès ou en des faits nouvellement découverts, et l'innovateur est un réformateur pourvu d'un sens moral (un libéral). « Le cri de l'« innovation » et de l'« infidélité » retentit, presque aussi fort [...] que celui de l'hérésie aux temps les plus sombres du monde [...] Le but d'une telle procédure de discipline est de mettre définitivement un terme à tout progrès de la connaissance de la vérité. » (Patterson, 1850 : 19–20) Patterson débute son analyse avec des « exemples de résistances passées à la nouveauté et au changement », de Socrate à Jésus-Christ, Luther et Calvin, de Christophe Colomb à Descartes, Galilée, Newton, Harvey, Fulton et plusieurs autres. « Aucun homme qui critique les erreurs de son époque et propose une réforme, ne peut échapper à l'épreuve de la persécution. Il [sera] considéré par ses contemporains comme un individu dangereux, un renverseur de société, de philosophie ou de religion, un fanatique, un hérétique, un rêveur, un fou, un idiot, et mériter[a] amplement, si ce n'est une condamnation, pour

le moins, l'incommensurable mépris d'un monde offensé et traité injustement. » (Patterson, 1850: 37)

Puis, Patterson distingue le « réformateur » de l'« antiréformateur » ; il utilise le terme innovation pour traiter des anti-innovateurs et de leur l'opposition à l'innovation, tandis qu'il emploie le terme réforme pour parler des innovateurs. Patterson consacre une partie de son ouvrage à chacune de ces deux catégories et y développe une analyse du caractère respectif des hommes. L'anti-innovateur peut être de deux genres : passif (neutre) ou actif. Il « ne s'oppose pas à ce qui est nouveau du fait que ce soit bon ou mauvais, mais simplement du fait que ce soit nouveau » (Patterson, 1850: 52). L'anti-innovateur a un préjugé contre les faits nouvellement découverts en raison de sa « peur de la disgrâce du peuple », de son envie et de son « désir de plaire à la multitude ». Patterson ramène à trois toutes les causes d'opposition à l'innovation : l'ignorance, le préjugé ou la passion, la politique ou l'intérêt. En revanche, l'innovateur est un homme « au don d'originalité » qui marche « hors des sentiers battus des jours anciens, et remarqu[e] la pointe du jour qui n'[a] jamais retenu l'attention de ses semblables » (Patterson, 1850: 22). L'innovateur est ouvert d'esprit et progressiste : « il ne rejette rien de nouveau parce que nouveau [...] et ne s'accroche à rien d'ancien parce qu'ancien » (Patterson, 1850: 41).

L'analyse de Patterson inclut (presque) tous les types d'innovation (excepté la politique) : l'innovation quant à religion, la philosophie, la science et les techniques (la machine à vapeur, l'éclairage) et les voyages ou expéditions. Certes, l'étude de l'innovation de Patterson est chargée de valeurs morales. Toutefois, elle demeure une œuvre originale de l'époque où l'innovation était encore un concept peu étudié. Il faudra attendre Gabriel Tarde pour voir apparaître le premier ouvrage réellement théorique sur l'innovation (Tarde, 1890). Entre-temps, le dix-neuvième siècle continuera de voir naître des idées ambivalentes sur le concept, quoique ses aspects positifs attireront toujours de plus en plus d'adeptes.

Chapitre 9

Quand la science n'avait aucun lien avec l'innovation, et *vice-versa*

Malgré toute l'*innovation* dont [les nouvelles expérimentations] peuvent être suspectées, nous ne voyons rien qui s'en trouvera menacé, autre que la *physique de l'Antiquité*.

Sprat, *The History of the Royal Society of London*, 1667

Il faudrait, pour fixer la nomenclature des plantes, qu'il y eût, dans toutes les parties du monde, des Tribunaux qui se correspondissent; que par une autorité qui leur seroit commune, un changement devint universel, une découverte utile à tous les hommes, et que l'abus qui tient à la manie de l'innovation, fût sévèrement réprimé.

Bulliard, *Dictionnaire élémentaire de botanique*, 1783

Au dix-neuvième siècle, le progrès en vient à être associé à la science dans le discours public. Il n'est pas exagéré de dire que la science et le progrès ne font alors qu'un. Pourtant, le concept d'innovation ne fait, jusque-là, pas partie du vocabulaire relatif au progrès, ni de celui des « hommes de science ». Comme pour tout le monde, l'innovation est, pour les philosophes naturels, un concept politique et contesté, essentiellement.

L'innovation, entendue comme positive, a d'abord été considérée à travers les arts pratiques. À partir du dix-neuvième siècle, quelques inventeurs commencent à faire usage du terme innovation dans leurs écrits. L'innovation constitue un progrès et s'avère, dans le cas présent, pratique. L'aspect pratique repose cependant, ou devrait reposer, sur la science. Tel est l'objectif des inventeurs lorsqu'ils introduisent le mot dans leur vocabulaire : mettre l'accent sur la science, ou plutôt sur la démarche scientifique (en tant qu'une innovation révolutionnaire – ainsi la perçoit-on – employée précisément pour cette connotation) qui se cache derrière les techniques. Pour leur part, les auteurs qui discutent de l'invention, tels que les encyclopédistes, le font pour souligner le progrès national. La réhabilitation n'est toutefois pas encore complète à l'époque. Plusieurs continuent à maintenir une représentation péjorative de l'innovation, et se servent du concept pour contraster le savoir ancien et le savoir moderne. Tel est le cas de plusieurs professeurs, pour qui l'introduction des matières scientifiques dans l'éducation constitue une innovation des plus malvenues.

Ce chapitre expose que la « science » (philosophie naturelle) et l'innovation sont deux concepts – et choses – complètement différents, que personne n'a pensé associer avant le vingtième siècle. La science est une méthode, tandis que l'innovation appartient à la politique. Ce n'est que beaucoup plus tard que l'innovation en tant que concept s'introduira dans le vocabulaire scientifique avec une signification positive. La première partie de ce chapitre décrit la représentation de l'innovation des « hommes de science » avant le dix-neuvième siècle. Francis Bacon y est étudié en tant qu'exemple éminent de cette représentation, dans le sens que voici. Tout d'abord, Bacon formule des pensées sur la science ainsi que sur l'innovation. Il sera ici démontré que, pour Bacon, le terme innovation est péjoratif, comme il l'est pour

la plupart des gens de son époque. Les idées positives sur l'innovation se trouvent très rares dans les textes « scientifiques » jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle. Deuxièmement, Bacon ne mêle pas la science et l'innovation. Ces dernières constituent deux sphères d'activité distinctes. En troisième lieu, la solution (le gradualisme) de Bacon au paradoxe de l'innovation est souvent citée et sera, plus tard, adoptée : on doit innover lentement, comme le temps lui-même le fait. La seconde partie du chapitre documente quand, comment et pourquoi le concept d'innovation est entré dans la science avec une signification positive. Cela débute graduellement au dix-neuvième siècle. Il est établi qu'à cette époque, le concept d'innovation ne correspond pas à la définition prédominante d'aujourd'hui, soit à des artéfacts ou biens destinés au marché. L'innovation revêt le sens de « scientisation » de l'éducation et de ce qui est alors appelé les arts pratiques, ou de l'introduction (application) de la science et de la démarche scientifique dans ces mêmes domaines.

La science et les représentations de l'innovation

Perpétuant une tradition de pensée issue de la Réforme, les hommes du dix-septième siècle conçoivent l'innovation comme politique. Telle est également la vision des hommes de science. En tant qu'innovateur, Francis Bacon (1561–1626) aborde son projet d'une nouvelle démarche scientifique en termes de nouveauté et d'originalité, mais il évite explicitement d'employer le terme innovation. En quoi l'innovation de Bacon consiste-t-elle et pourquoi celle-ci ne représente-t-elle pas une innovation¹ ?

« Que le savoir doive livrer des fruits d'ordre pratique, que la science doive être utile à l'industrie, et que les hommes s'unissent

1. J'utilise la version de *Du progrès et de la promotion des savoirs divin et humain* (à laquelle je référerai ci-après par PP) et celle des *Essais* qu'a éditées par Vickers (1996); les versions de la *Grande restauration des sciences* (GR) et de *De la dignité et de l'accroissement des sciences* (DD), de Spedding, Ellis et Heath (1887); et la version du *Novum Organum* (NO), de Rees et Wakely (2004).

et se donnent pour mission sacrée d'améliorer et de transformer les conditions de vie». Ainsi Benjamin Farrington décrit-il le projet de Bacon. « Les hommes doivent étudier la nature plutôt que consulter les livres. » (Farrington, 1951 : 3, 7) Le projet de Bacon vise la « restauration » (*restauratio*) des sciences et leur application au bien-être de l'humanité. Bacon croit que les « ouvrages et fruits » « bénéfiques » ou pratiques de la science sont, et doivent être, le but de la connaissance. « La philosophie naturelle ne doit pas disparaître dans les fumées de spéculations subtiles ou grandioses, mais être bénéfique afin d'alléger les désagréments de la condition de l'homme. » (DD : 383) Toutefois, « il est considéré comme une sorte de déshonneur pour la connaissance que les savants s'abaissent à l'étude ou à la médiation des questions mécaniques » (DD : 413).

En revanche, pour Bacon, la science et l'artificiel sont sur un pied d'égalité :

On a longtemps répandu l'idée que l'art [mécanique] est quelque chose qui diffère de la nature, et que les choses artificielles sont différentes des choses naturelles [...] La plupart des auteurs sur l'histoire naturelle croient avoir assez fait en ayant répertorié les animaux, les plantes, ou les minéraux, omettant toute mention des expériences [réalisées dans le domaine] des arts mécaniques [...], considérant l'art [mécanique] comme un simple auxiliaire de la nature, qui, de fait, détient le pouvoir d'achever ce que la nature a commencé, de la corriger lorsqu'elle tombe dans l'erreur, ou de la libérer lorsque asservie[;] mais qui ne peut en aucune façon changer, transformer, ou altérer fondamentalement la nature [...] Cela a engendré un désespoir prématuré dans les entreprises de l'homme [...] [En fait,] l'artificiel n'est pas différent du naturel dans sa forme ou dans son essence, mais seulement dans ses résultats. (DD : 410)

Aujourd'hui, on reconnaît unanimement Bacon comme un innovateur. Sa restauration a contribué à la science telle qu'on la connaît aujourd'hui (Rossi, 1973–74). Deux choses méritent ici mention. D'abord, Bacon est conscient qu'il innove à l'encontre de la science établie. Dans tous ses ouvrages, Bacon ne s'abstient jamais de qualifier ses idées de « nouvelles ». Deuxièmement, Bacon a conscience des résistances à l'innovation. Dans les contextes d'ordre, d'autorité et de

coutumes, l'innovation est interdite. Lorsqu'il souligne sa nouveauté ou innovation (sans le terme), Bacon plaide simultanément pour un juste milieu. Comme le mentionne Charles Whitney, Bacon use du langage traditionnel pour avancer de nouvelles idées (Whitney, 1986). « Du quatorzième au seizième siècle, affirme Erwin Panofsky, et d'un bout à l'autre de l'Europe, les hommes de la Renaissance étaient convaincus que la période à laquelle ils vivaient était une "ère nouvelle", aussi distincte du passé médiéval que le passé médiéval l'avait été de l'Antiquité classique, et marquée par des efforts concertés pour raviver la culture de cette dernière [...] [Mais] ils éprouvèrent une sensation de régénération, trop radicale et trop intense pour être exprimée en tout autre langage que celui des Écritures » (Panofsky, 1960 : 36–37). Les auteurs recourent à la théologie, au passé (les précédents), aux institutions, ainsi qu'aux valeurs communes pour justifier les changements radicaux.

Ce que Bacon propose en tant que science et méthode nouvelles a été grandement étudié et ne sera donc pas évoqué ici. De nombreux écrits sur Bacon portent sur le sujet². Le langage dont se sert Bacon a également été étudié par Whitney (1986) et d'autres (p. ex., Malherbe, 1985). Toutefois, Whitney ne traite pas du concept d'« innovation » chez Bacon – bien qu'il ait quelques mots à dire sur son essai *Des Innovations*. Cette section se concentre sur la représentation de l'innovation de Bacon et l'usage (ou le non-usage) que celui-ci fait du concept d'innovation. Elle aborde successivement 1) la nouveauté ou l'innovation de Bacon, en ses propres termes ; 2) la conscience d'innover de Bacon ; 3) l'analyse de Bacon quant aux résistances à l'innovation, laquelle mènera à 4) son refus d'utiliser le terme innovation dans ses écrits scientifiques.

Dans la présente section, j'emploie le concept d'innovation en tant que synonyme de nouveauté et d'originalité, de la façon dont nous, modernes, l'entendons. Au fil de l'exposé, le lecteur constatera que cette signification ne constitue que l'une des significations du

2. Parmi les ouvrages sur Bacon, on pourra consulter, pour n'en nommer que quelques-uns : Farrington (1951), Rossi (1968), Pérez-Ramos (1988), Peltonen (1996), Zagorin (1998) et Gaukroger (2001).

concept, et que, pour des raisons expliquées dans les dernières lignes de cette section, elle ne correspond pas à celle de Bacon. Pour celui-ci, l'innovation et la nouveauté sont deux choses différentes.

L'innovation de Bacon

Du progrès et de la promotion des savoirs divin et humain (1605) se veut un bilan, ou un état de la connaissance actuelle (actualisé dans *De la dignité et de l'accroissement des sciences*, publié en latin sous le titre de *De dignitate et augmentis scientiarum*, en 1623), de même qu'en un plaidoyer pour l'application et le développement, ou la refonte (réforme) du savoir. Selon Bacon, dès la Création, Dieu a encouragé la connaissance. La lecture que fait Bacon des Écritures et de l'histoire de l'Église lui suggère que, conjointement à la Réforme, « il a été décrété par la divine Providence que l'on devrait assister, en outre, à une rénovation et à un nouvel essor de toutes les autres connaissances [séculières] » (AL: 153). Bacon invite le roi à entreprendre une telle réforme du savoir et des sciences: [V]otre Majesté « dont la couche juvénile et féconde promet déjà de nombreuses rénovations semblables [à celles des rois précédents³] » (AL: 169).

À cette fin, Bacon produit la *Grande restauration des sciences* (*Instauratio magna*) (1620), dont la partie intitulée *Novum organum* est consacrée au développement d'une nouvelle démarche scientifique. En réalité, le savoir est « faux, confus, et précipitamment tiré des faits » (IM: 18). Pour Bacon, la science s'avère une « interminable répétition de la même chose [...], et non d'une substance nouvelle »; elle « ne peut se développer, car elle est [trop] fertile en controverses, mais dépourvue de fruits » (IM: 26). Bacon souhaite « que le commerce entre l'esprit et la nature des choses [...] soit remis dans sa condition originale et parfaite » (IM: 17).

3. « La régénération et la restauration des sciences appartiennent de droit à l'époque des rois les plus avisés et les plus instruits. » Que Sa Majesté prenne « la charge de recueillir et de perfectionner une histoire naturelle et expérimentale [...] de sorte que la philosophie et la science ne puissent plus flotter dans l'air, mais reposer sur les fondations solides de l'expérience » (GR: 24).

La science est sans « fondement » (*fundamento*). Voilà, outre la restauration (*instauratio*), l'un des termes clés de Bacon. « La structure entière de la raison humaine que nous employons dans l'étude de la nature, est mal conçue et mal édifiée, et telle une formidable structure sans aucun fondement [...] [Il ne] reste [qu']une option [...], [celle de t]out recommencer selon un meilleur plan, et [d']entamer une reconstruction totale de la science, des arts et de tout savoir humain, érigés sur les fondements appropriés » (IM : 18), à savoir les sciences naturelles (la compilation de faits et d'expérimentations). « Le seul espoir d'une quelque évolution du progrès réside donc dans une reconstruction des sciences », et « les fondements de cette reconstruction doivent être issus de l'histoire naturelle » (IM : 47).

D'après Bacon, une reconstruction est une réédification sur des fondements solides et justifiés. La reconstruction que présente Bacon consiste en une « sorte de logique » qui diffère de la logique commune en trois aspects (IM : 40–47) : « l'invention, non d'arguments, mais de techniques » ; l'induction, et non le syllogisme ; les faits et expérimentations. « Il est inutile de s'attendre à un essor important des sciences, de la superinduction et du greffage de nouvelles choses sur des anciennes ; la restauration doit plutôt être édifiée à partir des fondements les plus profonds. » (NO : 31) Il ne s'agit pas de créer une nouvelle secte philosophique⁴, mais de construire des « fondations plus solides [...] pour les générations à venir » (NO : 116).

L'originalité de Bacon

« Ne pas créer une nouvelle secte »... car Bacon n'ignore pas que la nouveauté est souvent éphémère, une mode et une frivolité : « Plusieurs choses qui sont nouvelles quant à la forme, ne le sont pas quant au fond⁵ » (AL : 211). Bacon est conscient de l'originalité de son projet

4. « Je m'efforce de poser les fondements, non pas d'une secte ou d'une doctrine quelconque, mais de l'utilité et du pouvoir des hommes. » (GR : 36)

5. Il existe « deux extrêmes, l'un étant l'antiquité, l'autre la nouveauté[;] or l'un des deux cherche à engloutir et à étouffer l'autre » (PP : 144). Il est une « vaine admiration de toute chose qui constitue la source de toutes les faiblesses.

et l'affirme de façon explicite. Ses mots clés sont « différence » et « jusqu'ici » (*adhuc*). Bacon compare son projet à ce qui a été accompli jusque-là. « Personne n'a réfléchi à de pareilles choses jusqu'ici. » (IM: 19) Cela est « tout à fait nouveau, complètement nouveau » (IM: 23). Whitney et d'autres ont qualifié cette rhétorique de *pathos* de la nouveauté (Arendt, 1963; Whitney, 1986): « Depuis le dix-septième siècle, [on constate] la quasi violente insistance de tous les grands auteurs, scientifiques et philosophes, quant à ce qu'ils aient vu des choses jamais vues auparavant, et pensé des choses jamais pensées auparavant (Arendt, 1958: 226).

Bacon établit trois genres de comparaison afin de distinguer son projet de la science telle qu'elle se pratique à l'époque. D'abord, il compare sa démarche à celle de la philosophie existante. Cette dernière est emplie d'écoles⁶, de livres⁷ et d'idoles⁸ et ne consiste pas en des arts

Car toutes les choses sont admirées, soit parce qu'elles sont nouvelles, ou parce qu'elles sont remarquables » (PP: 164). Au sujet des curiosités, Bacon écrit à nouveau: « Je trouve amplement de livres remplis de fabuleuses expériences, pour le loisir et la nouveauté, mais je ne trouve guère de collection méthodique et substantielle d'éléments naturels hétéroclites ou irréguliers, examinés et décrits minutieusement » (DD: 381).

6. « Toute la tradition et la succession des écoles demeure encore une suite d'experts et de savants, non pas d'inventeurs [...] Nous n'estimons pas qu'il en soit ainsi dans les arts mécaniques; au contraire, ceux-ci se développent sans cesse et se perfectionnent toujours plus [...] À l'inverse, la philosophie et les sciences intellectuelles se tiennent telles des statues, admirées et célébrées, mais sans bouger ni avancer [...] Elles tombent servilement au service de l'embellissement de certains auteurs individuels. » (GR: 27) « Leur objectif ne consiste pas à accroître la substance et la valeur de la philosophie et des arts, mais seulement à changer les doctrines et à s'approprier les idées. » (GR: 30)
7. L'une des sources d'erreur en philosophie est la « vénération de ces ouvrages dont l'abondance est, depuis longtemps, à la disposition de la race humaine » (NO: 85).
8. Deux des quatre préjugés ou illusions identifiés par Bacon sont spécifiquement liées à la philosophie naturelle. 1) Le préjugé du marché (les mots) (NO: 43; 59-60): « des disputes vides, d'innombrables controverses et de pures fictions ». Cela « a rendu la philosophie et la science sophistiquées et inactives ». « Les grandes et solennelles disputes des érudits aboutissent souvent à des controverses sur les mots et les noms. » Bacon identifie deux genres de préjugés: « les noms de choses qui n'existent pas »; « les noms de choses qui existent, mais sont confuses, mal définies, et précipitamment et

féconds ou utiles⁹. « Il faut ouvrir la connaissance humaine sur une voie entièrement différente de celles que l'on a connues jusqu'ici¹⁰. »

-
- grossièrement abstraites des faits ». 2) Les idoles du théâtre (les philosophies, ou théories) (NO : 44; 61–65). « Les théories sont adaptées à la scène par des lois de démonstration peu judicieuses. » Pour Bacon, il existe trois types de fausse philosophie : a) La sophistique : « Ni solidement établie, ni soigneusement pesée et étudiée » ; b) L'empirique : fondée « sur quelques expériences » ; c) La superstitieuse : un « entremêlement de théologie et de traditions ».
9. « Tous ceux qui se sont avant moi appliqués à l'invention de techniques n'ont que jeté un coup d'œil rapide sur les faits, les exemples et l'expérience, et procédé immédiatement, comme si l'invention n'était rien de plus qu'un exercice de la pensée. » (GR : 33) Les arts mécaniques ne sont « ni nombreux ni profonds », et ne sont « attribuables qu'à la patience de l'homme [...] et à la main ou à l'instrument » ; ils ne « reposent que sur un ou deux axiomes de la nature » ; on note une « pauvreté et une stérilité des faits et découvertes » ; « avec la philosophie et les arts intellectuels [...], la découverte d'ouvrages utiles a cessé » ; les librairies sont remplies de livres, mais ceux-ci ne sont que des « répétitions », témoignant de la pauvreté de la matière ; les alchimistes « ont expliqué un certain nombre de choses et ont doté les hommes de découvertes utiles » mais fondées sur la tradition et la ruse ; la magie naturelle est une spéculation « appropriée à l'admiration et la nouveauté, et non à la fécondité et l'utilité » (NO : 85).
10. La *Grande restauration des sciences* : « Je débute l'enquête plus près de la source que l'ont fait les hommes jusqu'ici ; en soumettant à l'examen ces choses que la logique commune tient pour acquises » (GR : 43). « Mon histoire (ainsi que ma logique) diffère de celle qui est utilisée en plusieurs choses. » (GR : 47) « Je mets en lumière plusieurs choses dont personne, qui ne procédait point à la découverte des causes par une démarche régulière et sûre, n'aurait pensé s'enquérir. » (GR : 49) « Dans la sélection du récit et des expérimentations [...], j'ai été un pourvoyeur plus prudent que ceux qui ont, jusqu'ici, traité de l'histoire naturelle. » (GR : 49) *Novum Organum* : « L'esprit est envahi par les habitudes, les ouï-dire et les doctrines perverses de la vie quotidienne, et est assailli par le plus futile des préjugés ». « Il ne reste qu'une option quant à la santé et la raison : remodeler l'esprit. » « J'entends par là de tracer et de marquer un nouveau sentier sûr. » « Ma préoccupation est d'ouvrir une voie entièrement nouvelle pour l'intellect, une voie encore inconnue, jamais empruntée par les anciens. » (NO : Préface) « Il n'y a aucun espoir, sauf en une *régénération* des sciences qui tirerait tirerait systématiquement ces dernières de l'expérience et qui les refonderait – ce que personne (je l'estime) n'affirmera avoir été déjà fait ou pensé. » (NO : 97) Nous devons « chercher et obtenir une plus grande abondance d'expérimentations, une abondance d'un genre différent de celle connue jusqu'ici ; nous devons également introduire une méthode, un ordre et un processus assez différents » (NO : 100). « Cela n'a jamais été fait auparavant. » (NO : 104)

(IM: 25) La seconde comparaison que fait Bacon se rapporte dans l'Antiquité. Certes, « nous n'avons aucune raison d'avoir honte des découvertes qui ont été faites [par] les Anciens, déclare Bacon, mais avant que l'on puisse atteindre les faits de la nature les plus isolés et les mieux dissimulés, il est nécessaire qu'une meilleure application et un meilleur usage de l'esprit humain et de l'intellect soient introduits¹¹ » (IM: 32–33).

Enfin, Bacon se compare aux grands hommes d'État et politiciens. D'une part, il s'identifie aux chefs d'État de façon positive¹². Jules César et Alexandre le Grand « ont en réalité accompli de plus grandes choses que ne l'ont fait ces sombres héros [les "projecteurs"¹³] par [leurs] invention[s] » (NO: 87). « Je vise le même succès qu'a connu

-
11. « Il n'aurait pas été difficile pour moi d'attribuer ce que j'ai à dire au temps jadis » afin « d'obtenir des attestations et du prestige, de la même manière que le font les parvenus lorsque, avec des généalogies appropriées, ils se fabriquent et se façonnent une noble ascendance en tissant des liens avec une quelque ascendance ancienne ». Mais « il faut chercher à découvrir des choses, non pas dans l'ombre de l'Antiquité, mais dans la lumière de la nature » (NO: 122). « Les gens penseront peut-être aussi que je ne fais que réinventer la roue et que les Anciens eux-mêmes suivaient la même route que moi. » Mais « il ne s'agissait pas là d'histoire naturelle et d'expérimentation » (NO: 125).
 12. Bacon évoque dans l'un de ses *Essais* qu'il existe deux « talents » différents chez les princes: il y a « ceux qui peuvent faire d'un État modeste un grand État », et ceux qui « mène un État grand et florissant à la ruine et à la décadence ». C'est le devoir d'un prince d'« apporter de l'ampleur et de la grandeur à [son] royaume en introduisant des lois, des constitutions, et des coutumes [...] qui puissent semer la grandeur pour leur postérité et leur succession » (*Of True Greatness of Kingdoms and Estates*, 1612). Dans *Du progrès et de la promotion des savoirs divin et humain*, Bacon décrit comment Hadrien, du fait qu'il était érudit, a innové. Hadrien a consacré tout son temps à « réédifier les cités, villes et forteresses en ruines, en traversant les rivières et les ruisseaux, en construisant des ponts et des passages, en rétablissant l'ordre dans les cités et les communautés à l'aide de nouvelles ordonnances et constitutions, en accordant de nouvelles franchises et incorporations, si bien que son règne entier fut une pure restauration de toutes les erreurs et décadences d'autrefois » (PP: 157).
 13. Projecteur était le nom donné aux entrepreneurs de l'époque.

Alexandre le Grand¹⁴ » (NO : 97). D'autre part, Bacon souligne la difficulté d'innover – par suite de la politique, spécifiquement – par opposition aux avantages qui découlent de la nouveauté (l'innovation) dans la science. Les inventions :

peuvent atteindre l'humanité entière, tandis que les améliorations politiques touchent les hommes en des régions particulières seulement, et alors que ces dernières ne se maintiennent que pendant quelques générations, les premières, aussi bonnes, durent éternellement. En outre, les améliorations des conditions politiques ont rarement lieu sans violence et désordre, tandis que les inventions [nous] enrichissent et répandent leurs bienfaits sans causer de tort ou d'ennuis à quiconque¹⁵. (NO : 129)

-
14. Dans *De la dignité et de l'accroissement des sciences*, Bacon établit des analogies entre la politique et la science en tant qu'exemples d'axiomes (lois) propres à toutes les sciences (ou avant tout à la philosophie), et non pas à une seule science en particulier : « Selon l'une des règles de la physique, les choses sont préservées de la destruction lorsqu'on les ramène à leurs principes fondamentaux ; la même règle vaut pour la politique [ainsi que l'avait bien observé Machiavel], car il n'y a pratiquement rien qui ne préserve mieux les États de la destruction que la réforme et un retour à leurs anciennes manières ». « Tout ce qui contribue à garder l'État intact a plus de pouvoir que ce qui profite seulement aux membres particuliers de cet État. » (DD : 407–48) « Une loi de la physique veut que la force d'un agent soit augmentée par la réaction d'un agent contraire. La même règle est d'une efficacité exceptionnelle en politique, puisque que toutes les factions sont violemment indignées par les ingérences d'une faction opposée. » (DD : 408)
15. *L'Encyclopédie* française de 1751 l'expose de façon semblable : « les inventions [mécaniques] ont un avantage sur une entreprise politique en ce qu'elles amènent le bien public sans nuire à quiconque. Les conquêtes les plus spectaculaires sont baignées uniquement de sueur, de larmes et de sang. Celui qui dévoile des secrets utiles à la vie, tels que, par exemple, la dissolution des pierres dans la vessie, n'aura pas à craindre les remords qui sont indissociables de la gloire, où s'entremêlent le crime et le malheur. L'invention du compas et de la presse d'imprimerie a ouvert de nouveaux horizons et a embelli et illuminé le monde ». « Cependant, pour que cette entreprise soit fructueuse, il est nécessaire qu'un gouvernement éclairé soit prêt à lui accorder une puissante et constante protection contre l'injustice, la persécution, et la diffamation des ennemis. » (Jaucourt, Art. Invention, *L'Encyclopédie*)

Les résistances à l'innovation

Bacon admet qu'innover n'est pas chose aisée. Les gouvernements civils (en particulier les monarchies) sont « hostiles aux nouveautés de ce genre, et même aux nouveautés contemplatives [théories], de sorte que les hommes qui les épousent risquent de nuire à leur avenir, et non seulement ils n'en seront pas récompensés, mais ils s'exposeront au mépris et à la malveillance » (NO : 62). Quant à la politique et à la religion, les choses s'avèrent pires. « La nouveauté politique est plus risquée que la nouveauté intellectuelle. Dans les affaires d'État, même un changement pour le mieux suscite la crainte du désordre, puisque le gouvernement civil ne repose pas sur des faits, mais sur l'autorité, l'assentiment, la réputation et l'opinion. » (NO : 90)

Les coutumes et les idées préconçues forment le second argument de Bacon expliquant les résistances à l'innovation. « Rien ne peut obtenir la faveur de la multitude à moins que cela ne recoure à l'imagination ou ne garrotte l'intellect avec les liens des notions communes. » (NO : 77) L'idée de découvrir la nouveauté sera « d'abord rejetée » (NO : 92). Selon Bacon, les gens « anticipent le nouveau à partir de ce qu'ils connaissent de l'ancien¹⁶ ». Bacon fournit des exemples de nouvelles inventions et de l'accueil qu'elles ont reçu : l'artillerie (« rejetée d'emblée »), la soie (« la dernière chose à laquelle ils auraient pensé »),

16. « Il n'est pas non plus facile de transmettre ou d'expliquer ce que j'ai en tête, car les gens interpréteront encore les choses nouvelles en soi en termes de choses qui sont anciennes. » (NO : 34) « Certaines choses déjà découvertes sont d'un genre tel que le moindre soupçon de leur existence aurait à peine pu effleurer l'esprit de quiconque avant leur découverte, et [on] les aurait simplement rejetées et considérées comme étant impossibles. Car les hommes ont l'habitude d'anticiper le nouveau à partir de ce qu'ils connaissent de l'ancien, et à la lumière des fantaisies révélées et teintées par ce dernier; mais cette façon de penser est complètement fautive, puisque nombre de ces choses que nous puisons dans les sources de la nature ne parviennent pas à circuler dans les canaux habituels. » (NO : 109) Sans nul doute, les gens « s'imagineront que mes découvertes reposent sur des fondements et des principes faux et douteux [...] De telles choses se produisent nécessairement lorsque [l'on] entrepren[d] [une telle quête] » (NO : 118). « L'esprit humain est généralement si désordonné et mal conçu que, à plusieurs occasions au cours du processus de découverte, il se met à se méfier de lui-même et, peu après, à se dépriser; au départ, il ne croit pas que de telles choses puissent être découvertes. » (NO : 110)

« un objet de risée », une « rêverie »), la boussole et l'impression (des « fantaisies » qui « dépassent l'imagination ») (NO : 109). « Dans une nouvelle entreprise, c'est non seulement le fort attachement à la croyance populaire qui contribue au préjugé, mais également une fausse idée préconçue ou opinion anticipée de l'entreprise en question. » (NO : 115)

Mais pourquoi Bacon accueille-t-il la nouveauté (l'innovation) dans la science malgré les résistances ? Parce que la science est la source du progrès. « Les études sont gardées prisonnières dans les écrits de quelques auteurs, et quiconque les conteste est instantanément considéré comme un fauteur de trouble assoiffé de nouveauté [...] Mais, comme dans les mines, tous devraient faire écho au bruit des nouveaux ouvrages et des dernières avancées dans les arts et les sciences. » (NO : 90) Et il poursuit ainsi : « Considérez (si vous le voulez) la différence entre la vie des hommes dans l'une des provinces les plus civilisées d'Europe et la vie dans l'une des régions les plus sauvages et barbares du Nouveau Monde [...] Cette différence n'émane pas du sol, du climat, ou d'une constitution corporelle, mais des arts [les techniques] ». L'art d'imprimer, la poudre à canon et la boussole « ont changé la face du monde et l'état des choses partout sur la planète [...] Aucun empire, aucune secte, ni aucune étoile ne semblent avoir eu un plus grand effet et exercé une plus grande influence sur les affaires humaines que ces machines¹⁷ » (NO : 129).

Minimiser l'innovation

La résistance à l'innovation mène Bacon à parler en termes de juste milieu. « Certains intellects sont épris d'admiration pour l'Antiquité, d'autres d'amour et d'engouement pour la nouveauté ; mais peu s'avèrent assez judicieux pour trouver un juste milieu, qui ne détruise point ce que les Anciens ont établi à juste titre, ni ne méprise ce que les hommes modernes ont proposé légitimement. » (NO : 56) Certes, une « connaissance qui est nouvelle et étrangère aux opinions

17. Rees et Wakely (2004) traduisent le mot « machines » (*mechanica*) par « innovations ».

reçues, sera [toujours] livrée sous une autre forme que celle qui soit agréable et familière » (AL : 235). Mais cela doit [aussi] être réalisé dans « un esprit d'amélioration et de progrès, et non [dans un esprit] de changement et de conflit » (AL : 299). Bacon souligne qu'il emploie des termes anciens pour désigner des conceptions nouvelles¹⁸.

Bacon se sert également de l'Antiquité et de la nature pour légitimer sa nouveauté. Nous avons évoqué précédemment qu'il fait une distinction entre son projet et l'Antiquité. Mais parallèlement, il établit aussi des analogies avec les Anciens. Bacon ne critique pas ces derniers, ni même la philosophie existante : « [L']honneur et la révérence que l'on doit aux Anciens demeurent intacts et inviolés¹⁹ ». Le projet de Bacon est également « calqué sur un modèle très ancien », celui

-
18. « Je conserve les termes anciens avec un soin scrupuleux [...] Je m'éloigne aussi peu que possible de l'Antiquité [...] Poussé par un esprit de différence et de refus de faire la guerre dans l'Antiquité tout entière, [Aristote] cré[a], à son gré, de nouveaux mots de science [...], pour la gloire et pour attirer des adeptes et des disciples. » (DD : 414–15) Aristote « apprit cet humour de son élève [Alexandre le Grand], qu'il imitait peut-être, [celui-ci] aspirant à la conquête de toutes les nations, et [lui-même] à celle de toutes les opinions, de même qu'à l'établissement d'un genre de despotisme de la pensée en sa faveur » (DD : 415). Je souhaite « établir de bons rapports entre l'ancien et le nouveau dans l'apprentissage [...] : [je souhaite] conserver les termes anciens, quoique j'en modifie souvent le sens ou la définition, en fonction de la méthode d'innovation [*novandi*] modérée et approuvée quant aux questions civiles, par laquelle, lorsque l'état des choses change, la forme des mots demeure inchangée » (DD : 416). Le même argument est présenté dans *Du progrès et de la promotion des savoirs divin et humain*, toutefois, le mot innovation ne s'y trouve pas ; Bacon utilise, à la place, le terme modification (PP : 193–94).
19. « Je n'ai aucune intention de renverser la philosophie qui prospère en ce moment. » « L'honneur des Anciens et de tous les autres demeure intact, car je ne compare par l'intelligence et les facultés, mais les méthodes. » (NO : 32) « La philosophie que je présente ne se trouvera que très peu utilisée en ces matières-là. » Il existe deux types d'apprentissage, n'étant « en aucune façon hostiles l'un à l'autre ou dissociés l'un de l'autre » ; l'un vise la « culture des sciences et l'autre[.] la découverte » (l'anticipation de l'esprit, l'interprétation de la nature). Bacon tient encore le même discours à la fin de *Nouvel organe* : « [qu'importe] qu'il me tarde d'anéantir et de détruire la philosophie, les arts et la science présentement en usage. « Je n'ai aucune intention d'interférer dans les arts qui prospèrent actuellement [...] Ce que j'introduis ne sera que peu employé dans ces affaires-là. » (NO : 128)

du « monde en soi, et de la nature des choses et de l'esprit » (MI: 23). Bacon prend pour modèle la nature (le temps). Dans son essai *Des Innovations* (voir plus loin), Bacon suggère que « les hommes, dans leurs innovations, suivent l'exemple du temps, qui innove grandement, mais tranquillement, à peine perceptiblement²⁰ ».

Bacon n'aborde jamais son projet scientifique en termes d'innovation. Son vocabulaire se compose plutôt de termes tels que nouveau et reconstruction, de même que d'autres termes du même genre (restauration, régénération, rénovation) ou qui sont de l'ordre de ce que nous appelons aujourd'hui l'originalité. Bacon a retenu la leçon de Machiavel (Machiavelli, *The Discourses* I: 25) : il choisit de conserver des mots anciens pour décrire des idées nouvelles, et il fait usage d'analogies pour communiquer la nouveauté. Cet aspect a déjà été étudié par Whitney²¹ (Whitney, 1986: 144–58). Toutefois, ce dernier ne s'est pas penché sur le concept d'innovation chez Bacon, peut-être parce que celui-ci n'emploie pas le terme, du moins, pas dans ses textes scientifiques. Le terme innovation apparaît seulement une fois dans *Du progrès et de la promotion des savoirs divin et humain*²², et on n'en trouve aucune occurrence dans la *Grande restauration des sciences* (incluant *Novum Organum*). Le terme ne figure pas non plus dans *De la dignité et de l'accroissement des sciences*, sauf en

20. Dans *La Nouvelle Atlantide* (1627), Bacon décrit son laboratoire utopique (la maison de Salomon) comme une *imitation* de la nature, particulièrement lorsqu'il traite des instruments.

21. La régénération possède une connotation chrétienne. Elle revêt le sens de reconstruction et de remplacement (Whitney, 1986: 91). La restauration est un retour à l'original. L'instauration consiste en un renouvellement. À l'instar d'Erwin Panofsky, Whitney soutient que Bacon n'use pas du concept de rénovation en raison de sa signification péjorative. Il s'agit là d'une erreur.

22. Au sujet des (lois), Bacon écrit : « il est peu probable que l'on découvre des faits radicalement ou foncièrement nouveaux, ou innovations, sur le monde naturel, soit par hasard ou par des expériences, ou à la lumière de l'analyse des causes strictement physiques; [cela n'est possible que] par la découverte de lois », soit par l'étude des causes fondamentales (PP: 201).

tant qu'exemple de lieux communs ou de perspectives alors courantes sur l'innovation, lesquels sont abordés *in utramque partem*²³ (DD 9 : 178–79).

Bacon ne s'avère pas le seul à procéder de la sorte. Comme l'a démontré Lynn Thorndike à partir d'une étude des titres des documents de l'époque, le concept de nouveauté se trouve partout dans les écrits des philosophes naturels du dix-septième siècle (Thorndike, 1957). Mais pas le concept d'innovation ; celle-ci est trop radicale. Étant donné le caractère risqué de l'entreprise scientifique, les scientifiques doivent se distancier de toute forme de radicalisme et écrire en fonction des valeurs de la Réforme (Hunter, 1995). En tant que « réformateurs conservateurs », les hommes de science dissocient leur projet « de toute réforme radicale de l'Église, de l'État, de l'économie et de la société [...], et couch[ent] leurs opinions réformatrices en de vagues termes d'amélioration du bien-être et de la condition de l'homme par la science » (Jacob et Jacob, 1980 : 253). Comme le note Christopher Hill, dans un monde « où innovation et nouveauté constituaient des termes péjoratifs, il fallait référer à des sources traditionnelles en lieu et place de celles qui ne l'étaient pas » (Hill, 1969 : 243). Depuis Isaac Newton (Baillon, 2002) jusqu'à Thomas Reid²⁴, en passant par des opposants à la *Royal Society* tels

23. *De la dignité et de l'accroissement des sciences* comporte deux variantes du terme : 1) *Novandi* : à propos de la conservation des termes anciens, Bacon écrit : « J'en modifie souvent le sens ou la définition, en fonction de la méthode d'innovation modérée et approuvée quant aux questions civiles, par laquelle, lorsque l'état des choses change, la forme des mots demeure inchangée » (DD 8 : 483–84) ; 2) *Innovari* : il s'agit ici de la traduction de PP 201 faite par Bacon (DD 8 : 513).

24. Innover en philosophie (« employer des expressions et des mots nouveaux, ou donner une signification différente à ceux qui sont populaires ») est « peu probable » du fait que le « langage des philosophes [...] est si approprié au système actuel ». L'innovation est « une liberté qui, même lorsque nécessaire, crée le préjugé et les fausses interprétations, et qui doit attendre que l'approbation du temps l'autorise ». « Les innovations langagières, comme les innovations quant à la religion et au gouvernement, sont toujours suspectées et abhorrées par la multitude, jusqu'à ce que l'usage les ait rendues communes, et que la prescription leur ait conféré un titre. » (Reid, 1796 : Introduction)

que Meric Casaubon²⁵ et Henry Stubbe²⁶, du satiriste Jonathan Swift²⁷ aux philosophes politiques comme Edmund Burke²⁸, l'innovation est un terme accusatoire ciblant ceux « qui pourchassent les nouveautés », comme l'indique Casaubon. Mais surtout, l'innovation est subversive et destructrice de l'ordre établi :

Ceux [la « mystérieuse Société des philosophes sages et renommés »] qui tordent leurs pensées pour changer les États, altérer la religion et innover les arts [techniques], font très souvent usage des instruments les plus ignobles pour mener leurs affaires [...] De tels motifs ont (à mon humble avis) provoqué maints tumultes et maintes confusions [...], là où les hommes ont été mus par de vaines idées et des rêves

-
25. Certes, les philosophes naturels « abhorrent toutes les innovations » dans la religion (Casaubon, 1669 : 18), mais ils « pourchassent [néanmoins] les nouveautés » (Casaubon, 1669 : 22). La « prodigieuse propension de l'innovation de tous genres, mais particulièrement en ce qui concerne la connaissance [...] [Toutefois, il est] des secrets de la nature, ou, pour ainsi dire, du paradis, que personne, sous le prétexte d'un art quelconque, ne tentera de pénétrer » (Casaubon, 1668 : 13–14).
26. Stubbe emploie plusieurs termes pour attaquer le scientifique, parmi lesquels : innovateur, promoteur(s) de nouveauté, esprit comique, philosophe à la mode (Stubbe, 1670b). « Pour conquérir [les Flandres et la Basse-Germanie], il ne reste désormais que deux mesures à prendre[,] dont la première consiste à semer chez eux les germes de la division[,] et la deuxième à attirer [les citoyens] hors de leur propre pays. Cadmos ayant dessein d'élever une monarchie à Thèbes, où il arriva en tant qu'étranger, aurait d'abord tué le serpent; on entendait par là, la défense et la protection de Thèbes: et par la suite, [il y aurait] planté ses dents; c'est-à-dire [qu'il y aurait] répandu le poison du désir de l'innovation[.] Et les connaissances, comme celles qu'il avait rapportées de son propre pays, furent enseignées avec un grand sérieux, notamment dans les nouveaux domaines des sciences et des arts. Et de ce fait auraient surgi les soldats, qui s'entretenaient au milieu de la discorde.» (Stubbe, 1670a : 177)
27. Jonathan Swift sur Descartes et d'autres: les « grands innovateurs » qui « ramènent les notions de toute l'humanité exactement à la même longueur, au même souffle, et à la même hauteur que la [leur] [...] C'est là le dessein le plus humble et le plus civil de tous les innovateurs de l'empire de la raison » (Swift, 1704 : 80).
28. « Les homme de lettres, qui aiment à se distinguer, sont rarement contre l'innovation [...] Ce qu'ils ont perdu dans la protection de l'ancienne cour, ils essaient de le rattraper en participant à une sorte de corporation de leur cru [les académies]. » (Burke, 1790 : 109–10)

insensés [...] Au lieu d'une réforme, ils ont troublé tout ordre, et la loi [...] En tout cela, ils furent trompés et abusés (Maier, 1656: 133–34).

Bacon embrasse une représentation similaire de l'innovation. Il n'utilise pas le terme « innovation » dans ses textes scientifiques, malgré sa conscience d'innover et son usage du concept de nouveauté, y compris dans les titres de ses ouvrages²⁹ (*Novum organum*; *La Nouvelle Atlantide*). Ici, il ne s'agit pas de sémantique. Cela s'explique par le fait que l'innovation revêt, à l'époque, une signification très spécifique qui n'est pas appropriée à la science. L'innovation consiste en un changement politique. Elle n'a aucun lien avec l'originalité – pas encore –, mais elle est destructrice de l'ordre établi, dans un sens péjoratif.

Néanmoins, il existe des ouvrages dans lesquels Bacon emploie le terme innovation, soit ses essais philosophiques et moraux, ainsi que d'autres textes que les ouvrages scientifiques. Les *Essais* de Bacon (1625) couvrent plusieurs aspects, dont certains ayant déjà été abordés. Par exemple, *De l'habitude et de l'éducation* traite de la « tyrannie de la coutume » : les hommes « procèdent comme ils le faisaient dans le passé³⁰ ». *De l'unité du sentiment dans l'Église chrétienne* porte sur les conflits et divisions, ou les controverses sur les mots (dans la religion³¹). *De la gloire et de la réputation* a pour sujet

29. Malherbe (1985) a noté une différence semblable entre les usages que fait Bacon des termes nouveauté (*novitas*) et nouveau (*novus*) dans *Novum Organum* (5 occurrences contre 109).

30. L'essai porte sur « l'influence de la coutume sur l'esprit et le corps », ce que Bacon appelle le « règne ou la tyrannie de la coutume ». « Les pensées varient beaucoup en fonction de la disposition des hommes et de leur discours, et selon l'éducation [reçue] et les opinions qui leur ont été insufflées [...] Il n'est point de confiance en la force de la nature, ni en la bravoure des mots, sauf si corroborées [attestées] par la coutume. » « La prédominance de la coutume est partout manifeste [...] Les hommes [...] procèdent exactement comme ils le faisaient dans le passé. » « La coutume est le principal magistrat de la vie de l'homme. » L'éducation « n'est, en réalité, qu'une coutume ancienne ».

31. Les divisions et les querelles à propos de la religion, les opinions incompatibles et contradictoires, les controverses, les hérésies et les schismes sont « les plus grands scandales [...], plus que la corruption des manières ». Il existe deux types de controverse : « L'une est celle où l'essence de l'objet controversé est trop légère et superficielle, celle-là qui ne mérite point que l'on s'enflamme ».

la nouveauté (par opposition à l'imitation) comme source d'estime³². *De la vicissitude des choses* concerne la façon dont la « matière [est] en perpétuel mouvement³³ ».

Trois essais abordent l'innovation par l'usage du terme lui-même. Dans *De la jeunesse et de la vieillesse*, Bacon expose la façon dont les

et que l'on se dispute à son sujet, et qui est allumée par la contradiction seule [la variété mais non la division] [...] L'autre est celle où l'essence de l'objet controversé est importante, mais celle-là qui est mue par une trop grande subtilité et l'obscurité, de sorte qu'elle devient une chose plus ingénieuse que substantielle [elle vise la même chose] [...] Saint Paul exprime excellemment la nature de telles controverses [:] [il faut] éviter les vulgaires nouveautés [novitates] linguistiques et les critiques provenant de la [pseudoscience]. Les hommes inventent des oppositions qui n'en sont pas réellement, et leur assignent de nouveaux mots». Bacon plaide contre les extrêmes (les persécutions sanguinaires). La même recommandation figure dans l'essai *De la vicissitude des choses*.

32. « Si un homme réalise ce qui n'a jamais été tenté auparavant, ou ce qui a été tenté mais abandonné, ou qui a été mené à terme mais en de mauvaises circonstances, celui-là acquerra davantage d'honneur que s'il avait accompli une affaire d'une plus grande difficulté ou [exigeant une plus grande] vertu, où il ne se serait avéré qu'un suiveur. » Bacon cite comme exemples les hommes qui agissent pour le bien de l'État, ou les figures politiques: les fondateurs d'État, les princes, les sauveurs, et ceux qui font le sacrifice de la mort ou du danger. Dans *Du progrès et de la promotion des savoirs divin et humain*, Bacon traite également des honneurs que l'on décerne, comme dans l'Antiquité, aux « inventions, techniques, et biens pour [améliorer] la vie de l'homme ». Tandis que les honneurs héroïques sont « circonscrits à l'intérieur du cercle d'une époque et d'une nation », ceux qui sont accordés aux inventeurs sont « comme les bienfaits du paradis, qui sont permanents et universels », « sans bruit ou agitation » (PP: 154). Avec *La Nouvelle Atlantide*, Bacon ajoute un nouveau type d'hommes ayant droit à l'honneur, soit les hommes ordinaires: les inventeurs à qui il consacre une galerie de statues dans la maison de Salomon.
33. « Salomon dit [qu']il n'existe sur terre aucune chose nouvelle [...], [que] toute nouveauté [procède] simplement [de] l'oubli. » L'essai expose la façon dont la « matière est en perpétuel mouvement »: la nature (les déluges, les tremblements de terres), la religion (les « nouvelles sectes »), les États (les guerres). « Certes, la matière est en perpétuel mouvement et ne s'immobilise jamais [...] La plus grande des vicissitudes est, parmi les choses issues de l'homme, celle des sectes et des religions. » « Aux printemps de la vie d'un État, les armes prospèrent; à l'âge mûr d'un État, le savoir; puis, ensemble ils prospèrent pendant un certain temps; au déclin d'un État, ce sont les arts mécaniques et la marchandise. »

jeunes, bien qu'ingénieux, commettent l'« erreur d'innover », ce qui crée des inconforts ou des désagréments³⁴. Dans *Des troubles et des séditions* (1612), un texte machiavélien, Bacon évoque que « les raisons et motifs des séditions [contre l'État] consistent en des innovations quant à la religion, les impôts, les changements dans les lois et coutumes, la perte de privilèges, l'oppression générale, l'avancement de personnes qui ne le méritent point, les étrangers, les disettes, les soldats démobilisés, les factions [partis], et en tout ce qui, par une offense quelconque, unit les gens et les rassemble autour d'une cause commune ».

Le troisième essai, *Des Innovations*, a été produit quelques années avant la controverse sur l'innovation au sein du Parlement anglais en 1628-1629, et chez les ecclésiastiques vers la fin des années 1630 et le début des années 1640 (voir chapitre 4). Le contenu de cet essai et la date de sa rédaction en disent beaucoup sur un concept qui était déjà contesté depuis quelque temps. L'essai a d'abord été mis sous forme de lieux communs (favorables et défavorables) sur l'innovation dans *De la dignité et de l'accroissement des sciences*. Bacon reprend ici certaines idées exposées dans des écrits qui remontent à 1604.

Cet essai s'avère la clé permettant de comprendre la représentation de l'innovation de Bacon. Pour celui-ci, les innovations « sont, au premier abord, informes ». Elles « sont telles des étrangères », du fait que « ce qui est établi par l'habitude [...] est approprié [...], alors que les choses nouvelles ne s'ajustent pas aussi aisément [aux anciennes] [...] Elles troublent par leur non-conformité ». Toutefois, « celui qui n'appliquera pas de nouveaux remèdes devra s'attendre à de nouveaux maux » : « Un maintien présomptueux de l'habitude, est une chose aussi turbulente qu'une innovation ». Bacon recommande donc

34. Les hommes d'âge mûr « s'aventurent trop peu », tandis que « l'invention [l'inventivité] des jeunes est plus vive [...] ; et les imaginations [idées, projets] circulent mieux dans leur esprit ». « Les jeunes sont plus aptes à inventer qu'à juger [...], plus habiles à imaginer de nouveaux projets qu'à les entreprendre. » Les erreurs des jeunes consistent à « ne point s'inquiéter d'innover [n'avoir aucun scrupule à innover], ce qui suscite des désagréments [dommages] inconnus » ; à « prendre plus qu'ils ne peuvent assumer » ; et à « recourir à des remèdes extrêmes ».

« [q]ue les hommes, dans leurs innovations, suiv[ent] l'exemple même du temps; qui, en effet, innove grandement [“le temps est le plus grand innovateur”], mais tranquillement, à peine perceptiblement ». « De même, [ils ne devraient] point tenter de changer les États, à moins d'une urgente nécessité, ou d'une utilité évidente; et [ils devraient] prendre garde que ce soit la Réforme qui suscite le changement, et non le désir de changement qui simule la Réforme. Et enfin, [il conviendrait que les hommes veillent à ce] que la nouveauté, bien qu'elle ne soit pas rejetée, soit toutefois [toujours] tenue pour suspecte³⁵. »

Un tel gradualisme est précisément l'approche qu'adopte Bacon dans ses écrits scientifiques³⁶: 1) il ne rejette pas complètement les Anciens (il n'y a « aucune raison d'avoir honte des découvertes qui ont été faites [...] par les Anciens »; IM: 248), il pose un regard critique sur les Anciens autant que sur les modernes (« ne laissez personne s'éblouir des grands noms des philosophes anciens, ou du nombre considérable des philosophes modernes »; DD: 385); 2) il ne rejette pas complètement la religion (« par respect pour les choses divines »; IM: 251; la connaissance s'acquitte de deux tâches et services pour la foi et la religion: « l'exaltation de la gloire de Dieu », ainsi que l'« aide et la protection contre l'incrédulité et l'erreur »; AL: 222).

35. La représentation de Bacon a eu beaucoup d'influence chez les auteurs plus tardifs. Pour ne citer qu'un exemple, l'*Encyclopédie* suggère que l'on devrait admettre l'innovation seulement « peu à peu & pour ainsi dire insensiblement », faisant écho, ou plutôt, citant Francis Bacon (*Encyclopédie*, 1765: 265). « Il est bon de ne pas faire de nouvelles expériences pour raccommo-der un état sans une extrême nécessité & un avantage visible. Enfin, il faut prendre garde que ce soit le désir éclairé de réformer qui attire le changement, & non pas le désir frivole du changement qui attire la réforme. » (*Encyclopédie*, 1765: 266)

36. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, on trouve des pré-curseurs du gradualisme chez les Anciens, pour qui le changement est graduel et se produit sur une longue période: Isocrate, Aristote, Platon, Polybe (Edelstein, 1967; Nisbet, 1969). Jeremy Bentham critique le gradualisme de Bacon, qu'il définit comme un sophisme issu des opposants à l'innovation. Cette représentation du gradualisme s'avère trop générale, du fait que le terme innovation soit employé, selon Bentham, dans le sens d'une restauration (Bentham, 1822: 488).

Plusieurs autres textes de Bacon présentent aussi des usages du terme dans les contextes religieux et politique. Par exemple, Bacon rappelle à ses lecteurs les admonitions de la reine Élisabeth³⁷ et du roi Jacques stipulant de ne pas innover en matière de religion³⁸, et il recommande aux rois, premiers ministres et hommes d'État, de ne pas se livrer à quelque innovation que ce soit³⁹. Il se penche également sur la difficulté d'innover quant aux lois⁴⁰. Dans deux de ses textes, Bacon nie innover lui-même. Il admet innover seulement dans le sens d'une

-
37. « Son admonition publique en presque toutes les sessions du Parlement, à l'effet qu'aucune innovation ne doive être faite quant à la *discipline* et aux *cérémonies* de l'Église. » « Sa coutume habituelle était, au début de chaque *Parlement*, de signifier aux *Chambres* de ne point questionner ou innover toute chose déjà établie dans la *discipline* ou les *rites* de l'Église. » (*The Character of Queen Elizabeth*, 1925)
38. Bacon suggère « que [soient] class[ées] toutes les pétitions, ainsi que la matière qui y est contenue, en plusieurs [huit] rubriques ». La première est la religion : Bacon rappelle au duc que « si, à tout instant, il devait y avoir la moindre proposition faite en faveur de l'innovation » dans l'Église, celui-là devrait revenir à la « proclamation émise par le roi lui-même lors de la première année de son règne, et annexer sur le devant du *Livre de la prière commune* » qu'« il est, dans un État, très dangereux de prêter l'oreille aux dernières modifications du gouvernement ». En ce qui concerne l'ordre et les cérémonies, « il faut veiller soigneusement à ne point introduire d'innovations » (*A Letter to the Duke of Buckingham*, posthume).
39. « Les choses que j'aimerais voir réalisées. L'une est que Sa Majesté saisisse cette occasion pour réitérer, auprès de tous ses juges, l'objet de la juridiction, son ordre et règlement ancien et précis, selon lequel elle n'admettra aucune innovation ; mais rendra impuissants tous les tribunaux de même que leurs présidents ; et ne leur attribuera point de nouveaux pouvoirs par des fantaisies et inventions de la loi. » (*A Letter, to the King, concerning the Premunire, in the Kings Bench, against the Chancery*, 1615)
40. « Pour que les lois forment une *union* entière et parfaite, cela exige du temps, et cela représente une grande difficulté [...] Combien pénibles les *innovations* et les *changements* sont-ils. Et de la même manière, nous voyons ce que provoquent et ce qu'engendrent la dispute, le débat, la *modification* d'une certaine loi ; et combien l'est davantage [pénible] la *modification* de tout le *corps* des lois. » (*Certain Articles, or Considerations, touching the Union....*, 1603)

restauration⁴¹ : parce que le temps corrompt les institutions, il y a nécessité de « restaurer » l'État⁴².

Chez Bacon, la représentation de l'innovation demeurera constante au fil des années. Ses tout premiers usages du terme ont été faits dans des contextes politiques, en 1589⁴³, 1594 et 1606⁴⁴. Des textes datant

41. Dans *A Proposal for a New Digest of the Laws of England* (1623), Bacon traite des « objections et scrupules qui pourraient surgir, ou être formulés contre » sa proposition sur le recueil des lois. Bacon affirme que sa proposition « ne doit pas être appelée, ou tenue pour une innovation dans le sens suspect [...] [Car] il s'agit plutôt d'une question d'ordre et de précision que d'altération ». Le même argument est présenté dans *A proposition, to His Majesty...*, 1616.

42. À propos d'imiter les églises étrangères : « Dans les États civils, une république s'avère peut-être plus politique qu'une monarchie ; toutefois, à Dieu ne plaise que tous les royaumes respectueux de la loi soient contraints à innover et à entreprendre des modifications » (*An Attempt to Promote the Peace of the Church*, 1589), car « cela ouvrirait une brèche ». « Les lois qui ne sont point renouvelées par de nouvelles lois s'aigrissent. Et, ce qui est sain ne peut se perpétuer sans que ne soit purifié ce qui est corrompu [...] Un maintien contentieux de la coutume s'avère une chose aussi turbulente que l'innovation [*novitas*]. » Il existe « deux opinions qui se dressent contre, et qui s'opposent directement à toute réforme de la religion [...] Selon la première, il va à l'encontre d'une bonne politique d'innover toute chose relative aux affaires de l'Église ». Toutefois, pour Bacon, la « coutume et l'usage [...] ne sont pas [des] mandat[s] que l'on conduit et que l'on dirige ». « Toutes les institutions et lois [...] se corrompent et se dégradent. » Comme le temps (un « ruisseau qui mène les eaux douces et pures en cette mer Morte de la corruption »), « l'État civil devrait être purgé et restauré par des lois bonnes et saines, et formé à chaque session du Parlement pour concevoir des solutions [...] Mais les États ecclésiastiques perdurent [...] et n'admettent aucune modification quelle qu'elle soit ». On trouve une autre formulation de ces mêmes idées dans *Certain Considerations, touching the better, pacification and edification, of the Church of England* (1603).

43. Voir note précédente.

44. Sur la trahison du médecin Rodrigo Lopez envers Sa Majesté quant « à entreprendre une certaine innovation en Écosse », à savoir, former un parti contre la reine, prendre les armes et appeler à la guerre (*A True Report...*, 1594). Sur l'« intention de l'Espagne de conquérir ce royaume » en « suscit[ant] par tous les moyens un parti [...] désireux d'innovation, auquel pourrait adhérer l'étranger [...] Pour cela, ils n'avaient d'autre espoir que celui de la différence de religion [...] Les prêtres furent envoyés en Angleterre pour semer et répandre un amour de la religion romaine » (*In Happy memory, of Elizabeth, Queen of England, or, a Collection of the Felicities of Queen Elizabeth*, 1606).

des deux décennies suivantes portent la même connotation – les écrits professionnels, les correspondances, de même que les *Essais* philosophiques, politiques et moraux. Comme nous l'avons vu, *Des Innovations* se trouve parmi ceux-là. Cet essai continue d'aborder l'innovation en tant qu'un concept politique. En fait, l'essai emprunte des idées évoquées dans de précédents ouvrages : celle du temps⁴⁵ et de la médecine⁴⁶ en tant qu'innovateurs ; celle de l'innovation et du risque de réaction en chaîne (l'innovation quant à un simple élément altère le tout⁴⁷) ; et celle du gradualisme. Concluons donc cette section avec l'un des premiers usages du gradualisme, car celui-ci s'avère un parfait exemple de la représentation de l'innovation de Bacon et de la manière dont ce dernier se défend quant à sa propre nouveauté ou innovation.

Selon Bacon, les lois sont éternelles, et il serait « regrettable que le fruit de cette vertu, meure avec [Sa Majesté] ». Dans *A proposition to His Majesty... touching the Compiling, and Amendment, of the Lawes, of England* (1616), Bacon suggère de « refondre et de réécrire les lois de l'Angleterre ». Comment cela devrait-il être fait ? « J'entends, écrit Bacon, [que cela devrait être fait] seulement de façon à les parfaire [...] Ma proposition ne vise pas les lois, mais la manière » ; elle veut

45. « Deux opinions [...] se dressent directement contre la Réforme et s'y opposent : l'une, la réduisant à la nullité ; et l'autre, à l'impossibilité. Selon la première, il va à l'encontre d'une bonne politique d'innover toute chose relative aux affaires de l'Église [...] Mais [...] qui ne sait pas que le temps se compare parfaitement au ruisseau qui mène les eaux douces et pures en cette mer Morte de la corruption. » (*Certain Considerations touching...*, 1604)

46. « Toutes purges et remèdes, dans l'un ou l'autre des corps civil et naturel, sont des innovations. Ainsi donc, cet argument est un lieu commun contre toute noble réforme. » (*A proposition to His Majesty*, 1616)

47. Le fait que l'Église d'Angleterre soit « innovée [...] ouvrirait une brèche dans le reste » (*An Advertisement, touching the controversies...*, 1589). « Pour que les lois forment une union entière et parfaite, cela exige du temps, et cela représente une grande difficulté [...] Combien pénibles les *innovations* et les *changements* sont-ils. Et de la même manière, nous voyons ce que provoquent et ce qu'engendrent la dispute, le débat, la *modification* d'une certaine *loi* ; et combien l'est davantage [pénible] la *modification* de tout le *corps* des lois. » (*Certain Articles, or, Considerations touching the Union of the Kingdomes of England and Scotland*, 1604)

«parfaire» les lois plutôt que «les changer complètement». Puis, Bacon traite des «objections ou scrupules» qui pourraient surgir contre ses propositions. Première objection: «la loi, telle qu'elle est présentement, se trouve en bon état». Selon Bacon, les lois sont plutôt l'«objet d'incertitudes et d'une variété d'opinions, de sursis et d'évasions». Aussi, «il y a une telle accumulation de lois [...], et elles se croisent et s'entremêlent à mesure que la certitude se perd». Bacon cible ensuite une seconde objection: «[c]ela représente une grande innovation. Et, les innovations sont dangereuses, au-delà de la prévoyance». À cette objection, Bacon répond:

Toutes purges et remèdes, dans l'un ou l'autre des corps civil et naturel, sont des innovations. Ainsi donc, cet argument est un lieu commun contre toute noble réforme. Mais la vérité est que [ma proposition] ne saurait être appelée ou tenue pour une innovation dans le sens suspect. Car les innovations sont contestées et décriées [...] Mais [ma proposition, étant] d'ordre général, [elle] n'indigne pas les particuliers [...] Par ailleurs, elle se trouve bénéfique: car elle allège, elle n'alourdit point [la loi]. Et enfin, il s'agit plutôt d'une question d'ordre et de précision que d'altération. Cela n'est pas non plus sans précédent dans les gouvernements passés.

Bacon cite comme exemples les Romains, Athènes, Louis XI (France), Henry VIII, Édouard VI, l'empereur Justinien, Lycurgue, Solon, Ninos. Et il conclut: «Je n'oserais pas recommander de fondre la loi selon un modèle nouveau. La proposition que je soumets tend à tailler et à greffer la loi [parfaire]; et non à la labourer et la réensemencer [changer]: car je devrais effectivement tenir pour une périlleuse innovation une telle refonte».

L'ère de l'innovation

Au dix-septième siècle, la représentation de l'innovation de Bacon est partagée par tout homme de science et présente dans toute pensée sur

la science⁴⁸. Cette représentation est également celle qui prévaudra au cours des siècles suivants. Ce n'est qu'à la fin du dix-neuvième siècle que les choses commencent à changer. Deux cent cinquante ans après Bacon, le biologiste suisse Alphonse de Candolle emploie positivement le concept d'innovation lorsqu'il établit un classement des pays selon le nombre de scientifiques éminents qu'ils présentent. Selon Candolle, «les savants anglais auraient [...] été plus souvent originaux et novateurs que les [a]llemands (Candolle, 1873 : 170). C'est en réponse à ces observations que Francis Galton publiera ses

48. Certes, il existe des pensées positives sur l'innovation et la science au dix-septième siècle, mais elles constituent des exceptions. La plupart de ces pensées viendront après Bacon. On en trouve un exemple chez Walter Charleton, dans un dialogue sur l'existence de Dieu et sur l'immortalité de l'âme humaine, établies par la raison. Dans le premier dialogue, Athanase dresse un portrait positif «de l'esprit héroïque des campagnards qui se sont entichés de la Réforme et du progrès des arts et des sciences» (Charleton, 1657 : 33). Lucrèce répond et demande, «pourquoi ne pouvons-nous pas imputer ces *innovations* en philosophie, en physique, et dans les mathématiques [...] aux fantaisies anglaises d'affectionner les nouvelles opinions, plutôt qu'à n'importe quels défauts ou fautes véritables de la doctrine des Anciens?» (Charleton, 1657 : 51). Athanase convient de la «propension du génie anglais pour les nouveautés». Toutefois, il poursuit en faisant une analogie avec la Réforme: «C'est la Réforme qui a suscité les changements, et non le désir de changement qui [a] simulé la Réforme» (Charleton, 1657 : 52). La droite raison engendre les changements. Un troisième interlocuteur, Isodicaste, est de cet avis: «Les Anciens (grâce à leur généreuse industrie) nous ont effectivement légué de grandes et nobles fondations; mais bien peu de constructions achevées» (Charleton, 1657 : 53). On peut relever un exemple supplémentaire dans *A Brief Account of the Sect of Latitude-Men* de Simon Patrick. Patrick examine les partisans de la nouvelle philosophie, ou les latitudinaires, comme certains les appellent. Selon Patrick, les latitudinaires sont en réalité de bons protestants. Latitudinaires n'est qu'un nom employé par les opposants, qui leur «sert à parler [de ces hommes] lorsque tous les autres discours échouent» (Patrick, 1662 : 5). Certes, les latitudinaires sont des innovateurs, mais uniquement dans la mesure où ils reviennent à la doctrine originale de l'Église. «J'entends certaines personnes dire [que] toutes les innovations sont dangereuses [...], que la *nouvelle philosophie* amènera une nouvelle *divinité* [...] [Pourtant], une bonne *philosophie* ne pourra jamais nuire à une *divinité* établie.» (Patrick, 1662 : 22) Même l'Église le croit: on encourage les prêtres à se perfectionner dans le domaine des sciences, le «nouveau genre d'armes» dans l'«artillerie» des ennemis de l'Église. «Ne laissez pas l'Église envoyer ses soldats affronter les épées et les fusils, armés de feuilles d'oseille et de joncs.» (Patrick, 1662 : 24)

propres études sur les hommes de science en Angleterre (Godin, 2007). Quelques années plus tard, dans une copie de sa thèse publiée pour la Faculté des lettres de Paris, le professeur français Victor Egger rappelle à ses lecteurs la vieille distinction entre *imagination créatrice ou reproductrice*, et la *mémoire imaginative*. Seule la première consiste en une innovation productive, et le terme imagination devrait lui être réservé. Elle « combine » des éléments anciens (tirés de la mémoire) et forme un « nouveau tout », un « ordre nouveau » (Egger, 1881 : 191–95).

Comme en témoignent Candolle et Egger, la représentation de l'innovation change au dix-neuvième siècle. Alors que la plupart des titres sur l'innovation étaient, jusque-là, produits en Angleterre et issus de la religion, ils proviennent désormais de domaines variés, incluant la science. Les documents du type pamphlet constituaient, aux siècles précédents, les principaux véhicules du concept d'innovation, qu'ils comportaient dans leur titre. Puis, les articles, critiques, livres, encyclopédies et dictionnaires scientifiques en font autant, sans compter les magazines populaires. Comme le montre le tableau 9.1, la majorité des titres scientifiques sont d'origine française.

TABLEAU 9.1 TITRES SUR L'INNOVATION DANS LES ARTS ET SCIENCES

17 ^E SIÈCLE	
1653	Anonyme, <i>Défense des nations de France, de Picardie, de Normandie, & d'Allemagne, fausement accusées d'innovations, troubles, entreprises, désordres & confusions par plusieurs Requetes...</i>
1668	Casaubon, Meric, <i>On Credulity and Incredulity in Things Natural, Civil, and Divine... the Use and Necessity of Ancient Learning Against the Innovating Humours, all Along Proved, and Asserted.</i>
1671	Maynwaring, Edward, <i>Praxis medicorum antiqua & nova. The ancient and modern practice of physick examined, stated, and compared...</i>
1696	Maurin, Jean, <i>Lettre de Mr Maurin, docteur en médecine, à son ami. Par laquelle on connoit les raisons qui ont engagé les Anciens à n'admettre point de Circulation du sang, & celles des Novateurs à se détacher des sentimens des Anciens.</i>

TABLEAU 9.1 SUITE

18 ^E SIÈCLE	
1766	<i>Encyclopédie</i> , art. Innovation.
1795	Durtubie, Théodore, <i>Mémoire et observations sur l'artillerie à cheval, et remarque sur l'Innovation des Machines proposées pour l'équipage de cette artillerie.</i>
19 ^E SIÈCLE	
1818	<i>Dictionnaire des sciences médicales</i> , art, Innovation.
1822	Touchard-Lafosse, George, et François Roberge, <i>Dictionnaire chronologique et raisonnée des découvertes, inventions, innovations, perfectionnements, observations nouvelles et importations, en France.</i>
1829	Cruveilhier, Jean, <i>Lésions de l'appareil des sensations et de l'innovation.</i>
1830	Lanfroy, H., <i>Au Diable les novateurs !! Ou coup d'œil sur le système d'éducation de J.P. Gasc.</i>
1835	Winslow, Hubbard, <i>On the Dangerous Tendency to Innovation and Extremes in Education.</i>
1836	Delepierre, Octave, <i>Aperçu historique et raisonné des découvertes, inventions, innovations et perfectionnements, en Belgique, dans les sciences, les arts, l'industrie, etc. depuis les Romains.</i>
1841	Werdet, Jean-Baptiste, <i>Innovation. Leçons d'écriture simplifiée.</i>
1842	Quesneville, Gustave Augustin, <i>Précis historique et analytique sur les divers procédés de dorure sans mercure et par immersion ; procès auquel cette innovation vient de donner lieu.</i>
1843	Vannier, H., <i>La tenue des livres telle qu'on la pratique réellement dans le commerce et dans la banque, ou cours complet de comptabilité commerciale essentiellement pratique et méthodique, et exempt de toute innovation dangereuse.</i>
1844	Vallée, Pierre-Joseph, <i>Mémoire sur une innovation apportée au stéthoscope.</i>
1846	Pélessier, Augustin, <i>Essai sur la corrélation des facultés intellectuelles avec l'organisme, suivi de quelques réflexions sur certaines innovations en médecine.</i>
1854	Raguet de Liman, Louis-Frédéric, <i>Nouveau cours d'horlogerie avec planches : à l'usage des fabricants et des rhabilleurs : contenant l'explication théorique et pratique de tout ce qu'il faut connaître pour bien fabriquer, repasser, réparer, visiter et régler toutes pièces d'horlogerie. . . : suivi de, L'explication des innovations les plus récentes</i>
1854	Chauvin, F.-L., <i>Nouveau niveau de pente. Innovations dans les nivellements et instructions pour l'entretien des routes ordinaires.</i>

TABLEAU 9.1 SUITE

19 ^E SIÈCLE	
1859	Chauvin, F.-L., <i>Innovation dans la géométrie pratique : nouvel instrument de géométrie appelé polygamètre.</i>
1860	Dessierier, Jean-Baptiste, <i>Symétrie des constructions dans les villes : innovations à ce sujet.</i>
1861	De Vernois, Prévost, <i>De la fortification depuis Vauban, ou Examen des principales innovations qui s'y sont introduites depuis la mort de ce grand homme.</i>
1879	Cresson, A.-J., <i>Quelques mots sur la construction des maisons d'école et sur le mobilier scolaire. Heureuse innovation dans la construction des tables et sièges.</i>
1879	Bertier, Firmin, <i>Simplicité, rapidité, précision. Le génie du tailleur. Innovation d'une méthode de coupe.</i>
1880	Espanet, Alexis d', <i>Des innovations dangereuses en homéopathie.</i>
1881	Fleury, Jules Augustin, <i>Des innovations introduites dans l'enseignement secondaire.</i>
1881	Balmoussières, J.-B., <i>Une belle Découverte et une précieuse innovation pour la science et l'humanité, ou la Manière d'enrayer et de guérir à la fois isolément le rhumatisme, la goutte . . . par la seule action des âtomes d'Ignatia amara.</i>
1884	Blandenier, A., <i>Une innovation scolaire et ses conséquences.</i>
1885	Gosselin, Léon, <i>À propos des innovations récentes dans les pansements antiseptiques.</i>
1885	Cambrelin, Alfred Léon, <i>La fortification de l'avenir. Innovations dans l'art de la fortification, basées sur l'emploi du fer.</i>
1888	Anonyme, <i>Innovations métallurgiques intéressant les hommes du fer.</i>
1889	Anonyme, <i>Amélioration des écuries de l'armée : nouvelles écuries avec stalles, box et ustensiles métalliques : innovations tendant à empêcher la propagation des maladies contagieuses, supprimer les accidents et diminuer les réparations. .</i>
1893	Boé, Flaubert, <i>De quelques innovations malheureuses apportées ces dernières années aux opérations de cataracte.</i>
1893	Mallet-Chevalier, Alphonse, <i>Guérison de la tuberculose de vigne pour servir à l'intelligence du phylloxera devant la Nation. Recueil des plus instructifs pour les Novateurs et spécialement pour les Cultivateurs de toutes catégories.</i>
1894	Massart, Jean, <i>La récapitulation et l'innovation en embryologie végétale.</i>
1895	Bourget, Paul, <i>À propos d'une innovation à l'Académie française.</i>

L'usage du concept d'innovation en science (ou plutôt dans les arts techniques, comme il apparaîtra clairement au lecteur au fil des prochaines pages) n'est pas d'abord attribuable aux hommes des sciences dites « pures ». Certes, on trouve des milliers d'occurrences du terme à travers la littérature scientifique, mais les documents se trouvent peu nombreux. Ce sont toutefois ces derniers qui s'avèrent les plus intéressants pour une histoire intellectuelle, car ils contiennent des exposés plus élaborés sur le concept d'innovation. Les travaux sont issus d'une diversité d'individus, tels que les professeurs (à différents niveaux), médecins, inventeurs et ingénieurs. Le concept s'applique à la médecine, la biologie, la botanique, l'agriculture, la comptabilité, l'éducation et les techniques, comme la guerre, l'exploitation minière, la métallurgie, la construction et le textile. Pour les auteurs, l'innovation est plutôt vaste, et elle inclut de nouveaux artéfacts (p. ex., des machines, de l'artillerie, des forteresses, du mobilier), de nouvelles méthodes (instruments et procédés⁴⁹), de nouvelles formes d'organisation (écuries; fermes) et de nouvelles pratiques (éducation, médecine).

Essentiellement, le concept possède deux connotations: une négative et une positive. Les ouvrages comportant l'une ou l'autre de ces connotations se trouvent en quantité égale. L'innovation n'est pas encore une vertu, bien qu'elle soit en voie de le devenir. Pour à peu près tous les auteurs, l'innovation est un changement ou une nouveauté, et il n'est pas aisé pour l'analyste de faire la différence entre le substantif (nouveauté) et le verbe (introduire de la nouveauté). En fait, l'innovation s'avère l'un de ces mots à double sens: l'action et le résultat, ou la conséquence de l'action.

Le terme innovation est employé dans le sens négatif à des fins polémiques. Comme nous l'avons déjà vu, cet usage du terme a une longue histoire, qui remonte à la Réforme, à tout le moins. Ici, trois arguments sont présentés. L'un de ces arguments se dresse contre la tradition et l'histoire, ou le « danger auquel on s'expose en choquant l'opinion universellement reçue » (Vernois, 1861 : 32). Le médecin

49. Les manières, comme les appellent souvent les Français (Balmoussières, 1881; Anonyme, 1888).

Jean Maurin, auteur de l'un des tout premiers textes ici considérés, écrit contre des innovateurs tels que William Harvey (et sa théorie sur la circulation sanguine) qui anéantissent les principes des Anciens du fait que les théories reposent sur des essais « douteux ». Comme Quincy (voir introduction), Maurin affirme qu'« il n'y a rien de plus facile que d'innover » (Maurin, 1696 : 20). Un dénommé Lanfroy, un étudiant en droit à Paris, se plaint des « inventeurs de système » qui veulent réformer les universités. Les « novateurs, dit-il, heurte[nt] les opinions reçues et [ébranlent] l'édifice de nos vieilles idées » (Lanfroy, 1830 : 6).

Les « nouvelles » sciences luttent également contre les innovateurs. Dans une communication qu'il a faite au Congrès international d'homéopathie, tenu à Paris en 1880, Alexis d'Espanet s'oppose à ceux qui innover et qui, de ce fait, menacent le progrès homéopathique par des « productions stériles ou malfaisantes qui divisent [les] forces et tendent à paralyser son essor » (Espanet, 1880 : 2). « L'homœopathie lutte avec succès, depuis quelques années, contre les ennemis du dehors », déclare Espanet. « Elle doit [maintenant] combattre les ennemis du dedans. » (Espanet, 1880 : 15) Espanet analyse une par une les innovations quant aux traitements des maladies, au nombre grandissant de médicaments et aux nouvelles méthodes de fabrication de médicaments, toutes réalisées dans un esprit mercantiliste (Espanet, 1880 : 6). Puis, il disserte longuement à propos de trois « inventeurs » de nouvelles pratiques et médicaments. Selon Espanet, novateur (innovateur) est une étiquette utilisée pour désigner les inventeurs qui ne respectent pas la science classique (représentée par Hippocrate, Hahnemann) en introduisant des « innovations excentriques ou funestes [...] qui cachent un danger sous les apparences d'un progrès » (Espanet, 1880 : 14). « Il importe d'affirmer la vérité de l'homœopathie contre le mensonge, de défendre son intégrité contre les innovations dangereuses [...], les opinions erronées [...], l'illusion et l'erreur. » (Espanet, 1880 : 16)

Mais, l'un des auteurs les plus polémiques est certainement l'Américain Hubbard Winslow, dans une conférence faite devant l'American Institute of Instruction, en 1835 :

L'innovation semble être l'esprit prédominant de notre temps [...] Une grande part du monde politique, civil, et religieux y participe. Les anciennes dynasties s'effondrent; les maximes politiques sont révoquées; les vénérables autorités sont ridiculisées; les principes établis sont contestés; les institutions civiles sont renversées; les systèmes organisés et les politiques qui ont traversé les siècles sont disloqués; et la structure entière de la société semble être en cours de révolution. Cette réaction si située à l'autre extrême d'une époque révolue. [Le danger consiste à] rejeter le bien [...] En innovant quant aux doctrines et pratiques éprouvées par une longue et sage expérience, et en repoussant les prétendus principes aux limites de l'altruisme, ils [ceux qui soutiennent l'innovation] ne feront qu'envoyer l'esprit de l'homme tourner dans un cycle de révolutions, au lieu de le diriger continûment vers son objectif. (Winslow, 1835: 3-4)

Pour Winslow, il existe un juste milieu entre le « radicalisme » et la tradition : « Il y a un juste milieu entre les extrêmes d'une admiration servile [des modernes] et d'un mépris inconsidéré de l'Antiquité. L'une réprime les tendances belliqueuses de l'esprit [...] ; l'autre [...] le maintient en perpétuel tournoiement et le fait sombrer dans le tourbillon de sa propre conception indépendante et insensée » (Winslow, 1835: 4-5).

Le deuxième argument évoqué par les inventeurs contre l'innovation – un argument qu'a déjà employé Winslow – se rapporte à une guerre ou à un assaut contre l'ère, ou l'« esprit de l'innovation ». Dans son ouvrage contre les fortifications modernes, le général de division Prévost de Vernois soutient qu'un professeur :

ne se défendra jamais de l'envie d'innover et de façonner à sa guise les jeunes têtes qui lui sont confiées; d'introduire des nouveautés qu'il croira de bonne foi être des perfectionnements, et qui pourraient n'être que de grosses bévues [...] Le novateur qui parviendra à introduire quelques changements à nos doctrines aura nécessairement une grande autorité sur ses collègues; car le désir de créer, de passer pour inventeur est une passion très vive... un grand nombre d'ingénieurs sont animés de cette passion. (Vernois, 1861: 120-22)

De façon similaire, dans son plaidoyer contre l'introduction d'une formation professionnelle dans les écoles primaires publiques, un dénommé Blandenier déclare :

La soif des innovations est un malheur aussi grand que l'incapacité notoire, car elle excite l'ambition et hâte la ruine d'un pays. Perfectionner nos institutions actuelles vaut certes mieux que de tâtonner dans une demi-obscurité à la recherche de la panacée universelle [...] Avant de recommander ou de préconiser une innovation il est bon d'en mesurer les conséquences [...] Le peuple [...] ne s'est jamais refusé aux réformes urgentes pour peu qu'elles lui aient été démontrées ; mais sa sagesse consiste particulièrement en ce qu'il a une peur instinctive des innovations à tout propos, lorsqu'une longue expérience n'est pas venue en confirmer la grande utilité [...] Il vaut dans tous les cas mieux trop de prudence que pas assez. Ce n'est pas s'arrêter dans le chemin du progrès que de ménager ses forces pour éviter une halte forcée. (Blandenier, 1884 : 8, 17)

Toutefois, malgré l'esprit ou l'ère de l'innovation, d'autres auteurs se plaignent qu'il n'a jamais été aussi difficile d'innover. En dépit de ce qu'il qualifie d'« époque d'innovations », le colonel Alfred Léon Cambrelin dit avoir du mal à réaliser ses inventions, en raison d'un soutien dérisoire : « [O]n ne se soucie de se préoccuper que d'innovations ayant fait leurs preuves » (Cambrelin, 1885 : xii). Cambrelin dédie son ouvrage à de jeunes ingénieurs, car les vieux « ont répugnance et défiance de tous genres de nouveautés » (Cambrelin, 1885 : xvii). De même, Alphonse Mallet-Chevalier, inventeur, viticulteur et publicitaire, estime qu'il a fait « un grand pas, en avant, pour arriver à une prompt solution du problème » : la « guérison de la tuberculose de la vigne » (Mallet-Chevalier, 1893 : 4). « L'erreur de ceux qui font autorité dans le monde savant [est d'avoir] confondu l'effet pour la cause ; voilà aussi pourquoi l'ouvrier est si indifférent et rebelle à toute innovation, ne croit plus à rien de possible, parce qu'il sait positivement qu'on l'a trompé en haut lieu. » (Mallet-Chevalier, 1893 : 9)

Le troisième argument utilisé contre l'innovation implique des rapprochements et des attaques personnelles dirigés contre les

innovateurs. Les attaques sont habituellement lancées en raison du danger ou des conséquences anticipées de l'innovation, comme l'évoque l'expression « innovation funeste » (Pélissier, 1846; Fleury, 1881). « Quelle bande de novateurs ! », écrit Lanfroy à propos de ceux qui veulent réformer les universités, « [q]uel tas de charlatans [qui] cherche[nt] à entraver la marche régulière de nos études classiques ! » (Lanfroy, 1830 : 9). Dans son mémoire sur l'artillerie à cheval (Durtubie, 1795), Théodore Durtubie expose une accusation semblable : les inventeurs, ou « nouveaux charlatans », oublient que « le principe dont ne s'écarte jamais le véritable artilleur, est que dans toutes les machines destinées au service de l'artillerie, on doit toujours dans leurs constructions y trouver *simplicité, solidité, uniformité* ». Une machine doit également être « utile sans beaucoup de dépense » (Durtubie, 1795 : 17). « L'expérience est là pour faire justice de toutes innovations dangereuses. » (Durtubie, 1795 : 19) Pour d'autres, les innovateurs sont simplement « présomptueux ». Vernois souhaite « remettre à leur place les novateurs présomptueux qui ont réussi à substituer leurs conceptions aux chefs-d'œuvre de notre grand maître [Sébastien Le Prestre de Vauban] » (Vernois, 1861 : 7). D'après le médecin et professeur Pélissier, l'innovation constitue une « conspiration universelle et flagrante » (Pélissier, 1846 : 75). Pour d'autres encore, comme Hippolyte Vannier, dont le livre sur la comptabilité a connu plusieurs éditions, et pour qui « la loi que nous nous sommes imposée [est] de ne point innover », l'innovation correspond à des « rêves de théoriciens » (Vannier, 1843 : vii).

En revanche, d'autres présentent deux types d'argument en faveur de l'innovation dans son sens positif. Le premier fait appel au progrès. L'argument prend la forme d'une discussion sur l'innovation, laquelle est abordée en termes d'avantages et d'utilité. Faisant écho à Durtubie, le tailleur Firmin Bertier publie un traité sur une « méthode de coupe », qui se méritera un prix à l'Exposition collective ouvrière de 1878 pour sa « simplicité, [sa] rapidité, [et sa] précision » (Bertier, 1879). L'inventeur F.-L. Chauvin décrit également ses inventions en termes d'« avantages » – un « niveau de pente » plus « facile à manœuvrer » (Chauvin, 1854; 1859). Jean Baptiste Werdet propose une nouvelle méthode de rédaction pour les étudiants, une méthode

d'« utilité majeure [...] qui n'a jamais eu lieu » (Werdet, 1841). Le médecin belge Pierre Joseph Vallée définit l'innovation qu'il a réalisée pour le stéthoscope, qui a « pour avantage de réunir en un seul quatre instruments indispensables au médecin » (Vallée, 1844 : 112). L'innovation rend l'instrument mobile et lui confère de la simplicité. De la même manière, Alexis Didacus qualifie d'« innovation originale » sa démarche scientifique de gymnastique, qu'il expose en termes d'utilité et d'avantages (Didacus, 1884). D'autres parlent d'économie de coûts (Anonyme, 1889).

Didacus – comme l'a fait Werdet – fait ici usage d'un deuxième type d'argument : l'originalité. L'innovation est originalité, autant dans le sens de l'origine (être le premier) que d'une caractéristique : extraordinaire ou révolutionnaire, ou une innovation majeure, comme on le dit aujourd'hui. Bertier formule le même argument au sujet de sa « méthode de coupe », usant de l'argument au niveau national (plutôt qu'individuel) : « Notre nation étant réputée pour mettre à jour la première toute innovation concernant le bon goût, l'habillement ne devait certainement pas rester en arrière de toute autre branche d'industrie et de commerce » (Bertier, 1879 : 1).

Mais, les premiers documents comportant un discours approfondi sur l'originalité sont les encyclopédies et les dictionnaires scientifiques. Dans le *Dictionnaire chronologique et raisonné des découvertes, inventions, innovations, perfectionnements, observations nouvelles et importations, en France, dans les sciences, la littérature, les arts, l'agriculture, le commerce et l'industrie, de 1789 à la fin de 1820* (faussement attribué à la Société de gens de lettres), Georges Touchard-Lafosse et François Roberge examinent le progrès réalisé dans la science, l'industrie, les arts et la littérature depuis (Louis XIV, en particulier) la Révolution française de 1789, et abordent, dans un style polémique, la supériorité et la suprématie de la France par rapport à l'Angleterre. Comment la France s'en est-elle trouvée là ? « Une impulsion quelconque était attendue ; elle fut donnée [...] Nous avons nommé la révolution » (Touchard-Lafosse et Roberge, 1822–24 : 26). Les éditeurs emploient largement le terme innovation, couvrant à la fois les nouveautés scientifiques et les nouveautés industrielles (métaux, agriculture, éclairage, textiles, etc.). D'après les éditeurs, ces innovations

industrielles – issues de la démarche scientifique – ne génèrent rien de moins que de « grandes et salutaires révolutions dans l'économie » (Touchard-Lafosse et Roberge, 1822–24 : 31).

Le dictionnaire se fonde sur (ou plutôt, reproduit) environ 6 000 « fiches » ou « mémoires scientifiques, notices littéraires, et descriptions technologiques » reçus d'autant d'hommes de science, hommes de lettres, artistes, artisans et industriels. Les seize volumes qui le composent seront publiés entre 1822 et 1824. Le dix-septième volume consiste en une table des matières de plus de 400 pages. Chaque inscription dans le dictionnaire est classifiée en tant qu'invention, innovation, « perfectionnement », observation nouvelle ou importation. Cette dernière catégorie englobe les « brevets d'importation » et les divers produits agricoles (semences, plantes, etc.). Elle est intégrée à l'ensemble afin d'indiquer aux lecteurs les (quelques) nouveautés qui ne se sont pas originales, à savoir celles qui ne sont pas d'origine française. L'*invention* réfère à des machines et à des instruments, particulièrement à ceux qui sont brevetés. Le *perfectionnement* se rapporte aux améliorations apportées aux machines, ou à ce que l'on qualifie aujourd'hui d'innovations « mineures ». L'*innovation*, jamais définie comme telle, s'avère ce que les éditeurs considèrent comme une nouveauté originale ou révolutionnaire. Elle comprend les nouveautés scientifiques, techniques et industrielles, de même que les nouveautés dans le domaine des arts et lettres. Une *observation nouvelle* consiste essentiellement en une découverte scientifique.

Octave Delepierre est l'auteur d'un autre ouvrage semblable : l'*Aperçu historique et raisonné des découvertes, inventions, innovations et perfectionnements, en Belgique, dans les sciences, les arts, l'industrie, etc. depuis les Romains*, une encyclopédie publiée en Belgique, en 1836. Dans plus de 200 pages, Delepierre passe en revue « les hommes et les choses remarquables de la Belgique » dans l'industrie, l'agriculture, les beaux-arts et la science. Une fois de plus, l'auteur fait usage du concept d'un point de vue national. Son objectif consiste à « faire voir combien les Belges en toutes choses ont constamment été en progrès, et très souvent même, ont donné l'impulsion aux autres nations » (Delepierre, 1836 : 5). Voilà qui, malgré la présence du terme

innovation dans le titre, constitue un exemple d'ouvrage n'employant pas vraiment le terme de façon substantielle. Delepierre use du terme à quelques endroits du texte seulement (Delepierre, 1836 : 14, 55, 69, 141). Pour lui, l'innovation se trouve être une nouvelle invention, ou l'introduction d'une invention (nouveau) pour la première fois (originalité).

Enfin, un dictionnaire mérite mention du fait qu'il présente une des premières classifications des innovations : le *Dictionnaire des sciences médicales*. L'article intitulé *Innovation* constitue peut-être le tout premier titre portant une signification positive de l'innovation (*Dictionnaire des sciences médicales*, 1818). Pour l'auteur, l'innovation est soit néfaste (spéculation) ou bénéfique (pratique). L'auteur de l'article développe une réflexion sur le « mot innovation appliqué à la médecine ». Il étudie l'histoire de la médecine, de la spéculation aux faits, et demande : « Comment se fait-il que l'art de guérir voit ses théories et ses méthodes changer tous les jours ? » :

La médecine, dit-on, a changé et change encore tous les jours ; chaque siècle, et souvent des périodes moins longues voient proclamer, proscrire et renaître des méthodes de traitement diamétralement opposées. A quels traits peut-on distinguer une innovation dangereuse ? Quelle est la marque d'un changement amené par les progrès réels de la science ? Comment distinguera-t-on les produits d'une imagination capricieuse d'avec les résultats d'une sage expérience [...] [Réponse :] le sentier pénible de l'observation ; c'est en partant de ce point essentiel, que les physiologistes modernes ont provoqué, non des innovations mais de véritables progrès dans l'histoire de notre économie. (*Dictionnaire des sciences médicales*, 1818 : 248–49)

Selon l'auteur, une innovation est « dangereuse » lorsqu'elle est introduite « non en vertu d'une observation rigoureuse, mais par le seul effet de théories funestes » (*Dictionnaire des sciences médicales*, 1818 : 251). Au total, il y a trois catégories d'innovations : « les innovations produites par l'esprit de système », « les innovations qui sont le résultat d'une observation plus attentive et de faits mieux étudiés » et « les innovations venues de procédés perfectionnés, de remèdes introduits, de pratiques adoptées » (*Dictionnaire des sciences médicales*, 1818 : 254–55). « Espérons [...] que les innovations dont la science

sera toujours possible, dont elle éprouvera même un constant besoin, soient désormais dirigé[e]s vers la pratique [traitement des maladies et méthodes cliniques].» (*Dictionnaire des sciences médicales*, 1818 : 244)

Au nombre des conclusions que l'on peut tirer de cette analyse de titres, on note l'absence relative d'exposés sur l'innovation et l'industrie au dix-neuvième siècle – par contraste avec les discours sur les arts mécaniques ou sur la technologie et la science appliquée qui se trouvent en grand nombre (Bud, 2012 ; Schatzberg, 2012) –, de même que l'absence de références explicites à l'industrie manufacturière. À l'époque, le concept d'innovation a peu à voir avec des considérations de marché, contrairement à aujourd'hui (ou contrairement à ce que les théoriciens d'aujourd'hui postulent). Seuls trois documents traitent de l'industrie. Deux d'entre eux incluent néanmoins de multiples autres composantes dans le concept d'innovation : l'encyclopédie de Touchard-Lafosse et Roberge ainsi que celle de Delepierre. L'innovation ne se rapporte pas exclusivement à l'industrie. Le troisième titre vient du docteur Gustave Augustin Quesneville et a pour sujet un brevet britannique pour un « procédé de dorure » (Quesneville, 1842). L'auteur français déplore que l'« innovation qui était appelée à produire une révolution » n'accomplisse pas ses promesses. Quesneville déclare que si la demande de brevet est acceptée en France, cela pourrait compromettre le commerce.

Certes, il existe des douzaines de documents du dix-neuvième siècle dans lesquels le terme innovation est utilisé de manière positive pour traiter de ce que l'on appelle aujourd'hui la technologie. L'exploitation minière, particulièrement, en est un exemple (Blavier, 1806, 1812 ; Villefosse, 1820). Auguste Comte parle également de l'invention de l'imprimerie en tant qu'une « innovation capitale » (Comte, 1877 : 114). L'innovation technologique ne s'avère cependant que l'une des maintes connotations du concept. Celui-ci n'a pas encore acquis la connotation restreinte et prédominante du vingtième siècle (la technologie⁵⁰).

50. La technologie : un terme différent, mais nouvellement créé, servant à l'époque à désigner l'innovation technologique. Jacob Bigelow, Jacob Beckman et

Un ensemble de textes sur l'innovation en éducation au dix-neuvième siècle constitue la continuation de la querelle du dix-septième siècle entre les Anciens et les Modernes. Lanfroy (1830), Péliissier (1846), et Fleury (1881) s'intéressent, entre autres, au danger de l'innovation quant aux pratiques en éducation par opposition au maintien des traditions, soit par opposition à l'introduction des sciences à la place de l'enseignement du grec et du latin. À son tour, Winslow met l'accent sur l'introduction de l'éducation physique au détriment de l'éducation intellectuelle⁵¹. En ce qui concerne les matières intellectuelles, Winslow conteste 1) l'introduction de ce qu'il qualifie de « dispositifs pour éviter de lourdes études », à savoir les « adaptations modernes de livres » qui rendent leur contenu « clair et net » et qui en font des livres trop faciles à lire et conçus pour le loisir ; et 2) l'enseignement par diverses méthodes ou aides visuelles (« symboles, gravures, figures, et machines ») qui négligent le travail de l'imagination (Winslow, 1835 : 13–14).

En résumé, l'innovation, dans les écrits relatifs à la science et à l'éducation au dix-neuvième siècle, réfère à l'introduction de la méthode expérimentale dans le savoir, ainsi qu'à l'application de la démarche scientifique dans les techniques – professionnelles et, dans une certaine mesure, industrielles⁵². La première connotation est générale-

Charles Babbage, pour ne nommer que les auteurs sur la technologie du dix-neuvième siècle les plus étudiés, de même que les dictionnaires des techniques, des arts et de la manufacture, ne font aucun usage de l'innovation dans le sens positif.

51. « [I] existe deux [types de] “ vocations ”, soit la physique [et] l'intellectuelle : la perfection physique n'est pas essentielle à l'éminence mentale » (Winslow, 1835 : 6–7). Pour attester ses dires, Winslow évoque que tous les grands savants, des auteurs de l'Antiquité aux auteurs modernes, « sont des hommes d'un physique assez peu développé ou présentant une certaine infirmité physique », alors que « ces élèves qui remportent la palme en gymnastique sont habituellement les plus piètres savants », et « rarement des intellectuels éminents » (Winslow, 1835 : 8). Le vrai « élève [...] se lèv[e] de bon matin, mang[e] tard, dor[t] peu, pens[e] beaucoup » (Winslow, 1835 : 9). Il « évite les notions et les extrêmes, pens[e] aussi peu que possible à son corps » (Winslow, 1835 : 10).
52. Cela se rapproche de la signification française de la science appliquée (à l'industrie) (Bud, 2012).

ment négative et la seconde, positive. On ne trouve aucun titre sur l'innovation dans les sciences « pures » telles que la physique, les mathématiques ou l'astronomie⁵³. Pour ce qui est des autres sciences comme la médecine, l'innovation correspond essentiellement à de nouveaux instruments scientifiques. En éducation, l'innovation s'avère surtout négative (nouvelles pratiques⁵⁴).

Deux éléments définissent ce qu'on entend par innovation. En premier lieu, l'aspect pratique – par opposition à l'aspect théorique, ainsi que mentionné dans le *Dictionnaire medical*. Le comptable Hippolyte Vannier, par exemple, qualifie explicitement sa nouvelle méthode de « pratique ». Une œuvre anonyme sur la métallurgie expose que « la plupart [des ouvrages traitant les diverses manières d'employer les fers et les aciers] sont faits par de savants théoriciens qui ne donnent que des définitions au lieu de procédés pratiques » (Anonyme, 1888 : Préface). Deuxièmement, l'aspect pratique repose,

53. Land (1876), Heaviside (1893) et Knott (1893) représentent quelques exceptions.

54. Un usage différent mérite mention. Dans *La récapitulation et l'innovation en embryologie végétale*, le botaniste Jean Massart de l'Université de Bruxelles traite de l'évolution et du principe de récapitulation, ou comment le cycle de développement de l'individu (ontogenèse) est un abrégement de celui de l'espèce (phylogénie). Toutefois, un individu développe également de nouveaux organes « dont ses ancêtres étaient dépourvus » (Massart, 1894 : 4). Selon Massart, une telle innovation se rencontre plus fréquemment chez les plantes : « chaque année, un frêne forme de nouvelles racines, de nouveaux bourgeons, de nouvelles fleurs » (Massart, 1894 : 4). En botanique, le mot innovation a été utilisé avant Massart, notamment pour désigner les « organes de fécondation » de la mousse *Webera annotina Schwaegr* qui apparaissent et se développent sur les feuilles et les tiges des plantes. Elles constituent [produisent] de nouvelles tiges qui remplacent la première et se comportent comme elle l'année suivante [...] et produisent, avant de mourir, des innovations » (Bescherelle, 1865 : 138). Le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré (1872–77) souligne cette signification comme suit : « Terme de botanique applicable à la ramification des hépatiques [cryptogames] caulescentes. L'innovation est la continuation de la tige par le développement d'un bourgeon ». L'*Oxford English Dictionary* (1989) traduit cela comme suit : « [L]a formation d'une nouvelle pousse à l'apex d'une tige ou d'une branche ; particul. celle qui apparaît à l'apex du thalle, ou tige de mousse garnie de feuilles, les parties les plus vieilles mourant derrière ; aussi une nouvelle pousse ainsi formée ».

ou devrait reposer sur des principes scientifiques. Vallée oppose les principes des Anciens à ceux de la « médecine positive », sur lesquels est fondée son innovation sur le stéthoscope. Louis Frédéric Raguet de Liman (1854) souligne la nécessité des « sciences positives » au niveau de l'horlogerie⁵⁵. Didacus décrit son enseignement (de la gymnastique) comme « rationnel et méthodique », c'est-à-dire, basé sur l'anatomie et la physiologie. Touchard-Lafosse et Roberge attribuent les innovations industrielles à la démarche scientifique.

En définitive, on doit cependant conclure que la connotation péjorative de l'innovation ne fait que commencer à changer. Il existe toujours une tension ambivalente entre la connotation négative et la positive. L'usage du terme sous sa forme négative perpétue simplement la tradition des siècles précédents. En revanche, l'utilisation positive du terme relève de divers facteurs : un contexte changeant (le changement est désormais accepté, ou en voie d'être accepté dans toutes les sphères de la société) ; des efforts visant l'amélioration du statut social des techniques et des inventeurs (ce à quoi est destiné le mot technologie ; voir Schatzberg, 2006) ; et la valeur accordée à l'originalité : souligner sa propre originalité ou celle de son pays pour leur contribution au « progrès ».

Les techniques et l'industrie

La représentation de l'innovation a considérablement changé depuis le dix-septième siècle. Pour Bacon et ses contemporains, la nouveauté se trouve partout – à un point tel qu'elle est souvent qualifiée d'éphémère et de frivole. L'innovation est pourtant interdite. Ce moment de l'histoire où l'innovation dans la science et les techniques était péjorative du fait qu'elle constituait un concept politique est désormais

55. L'horlogerie exige des « connaissances très-étendues des sciences positives » (Raguet de Liman, 1854 : i). Cependant, trop souvent, « les principes sont négligés, les apprentis pullulent chez des maîtres ignorants », et « des montres de pacotille [étant] vendues à vil prix et sans la moindre garantie » se substituent à l'horlogerie (Raguet de Liman, 1854 : ii).

un épisode oublié. Au fil du vingtième siècle, l'innovation devient technologique et est alors perçue positivement en tant que l'idéologie prédominante.

L'innovation de Bacon (une nouvelle démarche scientifique), ou plutôt l'introduction d'une nouvelle démarche scientifique dans les techniques au dix-neuvième siècle, est l'un des facteurs ayant conféré une signification positive au concept d'innovation. Dès la fin du dix-huitième siècle, l'innovation est abordée en termes d'utilité, et les techniques font partie de ce nouveau discours. En joignant la science à l'innovation (technologique), les techniques participent également à l'établissement de l'une des significations actuelles de l'innovation, voire la signification dominante d'aujourd'hui. Voilà donc l'origine des liens étroits en la science, la technologie et l'innovation.

Au dix-neuvième siècle, l'innovation dans la science et les techniques a peu à voir avec la technologie. Pourtant, au fil du vingtième siècle, les ingénieurs, les industriels et les théoriciens s'approprient le mot innovation – ainsi que le concept, en tant qu'application de la science à l'industrie. On peut ici observer une analogie (ou extrapolation) entre l'ancienne signification du concept (*l'introduction* de la démarche scientifique dans les techniques) et les usages modernes du terme innovation technologique (invention ou science *appliquée* à l'industrie). L'application de la science à l'industrie réfère autant à la *démarche scientifique* (à travers l'établissement des laboratoires industriels de recherche et développement) qu'aux *résultats* issus de la recherche scientifique (l'usage des découvertes scientifiques et des inventions dans l'industrie).

Mais, une connotation s'avère manquante dans la définition primitive du concept: celle du marché, ou la commercialisation. Comme l'indique Eric Schatzberg (2006), la technologie a peut-être acquis une signification liée aux artefacts à l'époque, mais ce n'est pas le cas de l'innovation. Cela se produira beaucoup plus tard. Nous avons vu qu'au dix-neuvième siècle, peu d'auteurs font référence à l'industrie de manière explicite. En revanche, la représentation de l'innovation développée au cours des 65 dernières années se focalise sur les biens technologiques, les firmes et les marchés.

D'une part, les deux représentations peuvent être mises en contraste, mais elles constituent, d'autre part, des représentations évolutives de l'innovation, en ce sens que l'une se développe (s'étend) à partir de l'autre, par suite d'un contexte nouveau. La définition, ou plutôt la connotation de l'innovation en tant qu'introduction de la démarche scientifique dans les techniques (la « scientisation » des arts), devient l'application de la science ou d'une invention à l'industrie (la « scientisation » de la production industrielle). L'innovation subira une seconde transformation au vingtième siècle, sa connotation basculant cette fois vers la commercialisation d'inventions techniques. Cette métamorphose se produira au cours des années 1960, en l'espace de quelques années, et s'opèrera au cœur de la tendance générale de la science et de la technologie à l'« économisation », ainsi que la dénomme Elizabeth Berman, une évolution par laquelle la science et la technologie seront désormais conçues du point de vue de l'économie (Berman, 2014 : 399).

Partie IV

DIFFUSION DU CONCEPT

L'épistème de la valorisation

Chapitre 10

Le vocabulaire de l'innovation

Un lexique

Aucune langue n'a jamais autant requis l'usage d'un dictionnaire que la langue anglaise, [qui] est fondée en une telle variété d'autres langues [et dans laquelle] des innovations sont quotidiennement introduites.

A Society of Gentlemen, A General Dictionary of the English Language, 1768

L'innovation en vient à signifier toute chose pour tout homme, et l'homme prudent devrait peut-être l'éviter autant que possible, en employant d'autres termes à la place.

Ames, Research, Invention, Development and Innovation, 1961

Le terme innovation est certainement l'un des mots les plus populaires du vingtième siècle. Il ne s'avère toutefois que l'un des nombreux

termes utilisés pour traiter de la nouveauté. Au dix-neuvième siècle, par exemple, invention constitue le maître-mot. Aujourd'hui, les artistes parlent de création; aux siècles précédents, ils parlaient d'imagination. Ce n'est qu'au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle que le terme innovation devient un slogan, englobant une diversité d'autres termes ou concepts. L'innovation fait partie d'un champ sémantique se rapportant au changement et à la nouveauté, au sens large du terme.

Si l'innovation se trouve être un terme parmi tant d'autres, l'histoire intellectuelle du concept doit tenir compte du champ sémantique, comme le suggère Koselleck, et non limiter le concept à un mot, spécifiquement. Il existe une gamme de « synonymes, antonymes, et termes connexes constituant une part plus ou moins homogène d'un vocabulaire à un moment donné ». L'historien cherche « à identifier la diversité de significations [qu'un concept] peut porter » (sémasiologie), mais tente également de relever « tous les termes et expressions qui pourraient être employés pour désigner » le concept (onomasiologie) (Hampscher-Monk, Tilmans et van Vree, 1998 : 2).

Un débat est ouvert au sein de l'histoire intellectuelle qui vise à déterminer si les mots se distinguent des concepts. Selon Koselleck, les concepts sont des mots ayant acquis une signification historique particulière. Les concepts condensent une multiplicité de significations pour lesquelles un même mot est utilisé. Un concept abrège les formes d'un usage stabilisé du mot. Il fait abstraction des usages admis; il constitue un « concentré de plusieurs significations substantielles » (Koselleck, 1972 : 85). En ce sens, les concepts s'avèrent toujours ambigus et comportent de multiples interprétations. L'étude des concepts exige une contextualisation continue en fonction des auteurs, des types de document, des champs de recherche et des divers pays et époques.

Pour Conal Condren, un concept n'appartient pas à un ordre de phénomènes différent de celui des mots. Ce sont les mots qui possèdent un espace conceptuel, ou une souplesse sémantique. Cet espace conceptuel peut être plus ou moins grand. Un concept dispose d'une possibilité ou d'une zone d'opérations étendue, une capacité

d'englober différentes idées grâce à une extension par la définition et la redéfinition (p. ex., pour éviter des termes odieux), la combinaison (synonymie aux dépens de l'un des termes) et la distinction, des emprunts (à des concepts voisins), des associations, des substituts et des opposés (Condren, 1994 : 16–17, 61).

Je n'entrerai pas dans ce débat, ici. Je suis parfaitement d'accord avec Condren : les concepts n'existent pas indépendamment des mots. Je suis également du même avis que Koselleck : un concept représente plus qu'un simple mot. L'élargissement de la sémantique d'un terme marque son passage d'un mot à un concept. Comme plusieurs concepts qu'a étudiés Koselleck, le concept d'innovation étend sa signification au fil des siècles ; il devient un concept employé pour parler des changements vécus et attendus. En pratique, toutefois, on ne peut traiter d'un concept et le définir sans utiliser d'autres concepts, ou sans le mettre en contraste avec d'autres concepts. Il existe tout un vocabulaire de concepts interreliés pour aborder un autre concept.

Néanmoins, l'historien doit commencer quelque part. Dans les chapitres précédents, j'ai limité le champ de recherche au terme innovation. Comme le souligne Niklas Olsen dans son étude de l'œuvre de Koselleck, l'objectif consiste à retracer l'origine d'un concept qui a acquis « un niveau de condensation linguistique particulièrement intense », dans le cas présent, un concept qui est devenu un cri de ralliement et qui comporte des connotations élogieuses et romantiques. « Toutes les couches sociales et les différents partis politiques utilisent [le même concept de base] pour communiquer leurs différents intérêts, expériences, et programmes politiques. » (Olsen, 2012 : 182) Mais, le concept d'innovation ne se retrouve jamais seul dans les discours. Par conséquent, j'ai dû tenir compte du vocabulaire entier avec lequel le concept d'innovation est abordé. Par exemple, du seizième au dix-neuvième siècle, on fait référence au concept de « changement » de façon soutenue.

Ce chapitre se concentre sur l'étude du vocabulaire employé au vingtième siècle pour parler de l'innovation. Ce vocabulaire sera ici comparé avec celui des siècles précédents. Les *premier* et *second* épistèmes,

ainsi que je les ai définis en introduction, couvrent la période allant de la Réforme au dix-neuvième siècle, une période où l'innovation est des plus malvenue. J'ai délimité cette période par deux moments, soit depuis l'usage répandu de l'innovation en tant que concept (dix-septième siècle) jusqu'à la critique de la représentation alors courante (dix-neuvième siècle). Le vocabulaire de cette période consiste en quatre concepts : changement, réforme, révolution et innovation. Le *troisième épistème* est celui du vingtième siècle, précisément là où l'innovation change de signification et acquiert ses lettres de noblesse. Le vocabulaire de l'épistème moderne consiste également en quatre concepts – imitation, invention, action et créativité –, que j'analyserai à travers les définitions de l'innovation développées par les théoriciens.

Certains de ces concepts agissent comme des contre-concepts de l'innovation (p. ex., réforme, imitation) et d'autres comme des concepts élémentaires (p. ex., action). D'autres encore sont contestés (p. ex., invention), non théorisés (p. ex., créativité), ou discutés marginalement.

Ce chapitre se divise en trois parties, les deux premières étant consacrées aux vocabulaires des différents épistèmes et à la comparaison de ceux-là. La troisième partie vise à déterminer si, et, le cas échéant, dans quelle mesure les définitions théoriques du vingtième siècle ont résolu les débats des siècles passés quant à ce qu'est l'innovation. Le chapitre présente une vision beaucoup plus élaborée de l'innovation que celle qui figure dans la littérature actuelle, particulièrement de celle sur l'innovation technologique, dont « l'histoire » auto-référencée du concept d'innovation – qui n'expose qu'une étude limitée des sources primaires et s'appuie, tout comme le fait la religion, sur des textes vénérables, du fait qu'il faille prouver qu'elle est directement issue des pères fondateurs – se répète encore et encore, tel un mythe. La légende de la fin du vingtième siècle est en parfaite opposition avec la diversité de significations des décennies précédentes, voire des siècles précédents. Les quelques pensées historiques sur les théories de l'innovation – de banales références à l'histoire principalement – négligent plusieurs auteurs ainsi que leur contribution au développement du concept d'innovation. Les théoriciens oublient

qu'ils reprennent souvent d'anciennes perspectives et qu'ils ne forgent pas leurs propres idées de toutes pièces. Ils reprennent de nombreuses analyses ayant été conduites avant eux et sont influencés par elles. Ils répètent ces perspectives, les façonnent, et les regroupent au sein d'une même représentation.

Innovation : « tout ce à quoi [la nation] n'a pas été accoutumée¹ »

Chaque langue a son propre mot pour désigner l'innovation, ou la nouveauté d'un certain genre : on relève *kainotomia* chez les Grecs anciens, *novitas* chez les Romains, *novatio* chez les auteurs latins et ceux de la France et de l'Écosse prérévolutionnaires, innovation en Angleterre. Ce en quoi consiste l'innovation peut être défini de manière explicite, par exemple dans les dictionnaires. On peut de même s'attendre à trouver des définitions du concept dans les ouvrages théoriques. Cependant, les théories de l'innovation n'existent pas avant le vingtième siècle – bien que certains, comme Machiavel et Bacon, aient présenté des idées conceptuelles ou une vision raisonnée de l'innovation. On ne trouve aucun auteur, aucune théorie, ni philosophie de l'innovation. Il faut consulter les documents officiels (p. ex., les proclamations royales) et les discours quotidiens (p. ex., les sermons, les pamphlets, etc.) pour étudier la signification de l'innovation. Dans de tels documents, l'innovation est, le plus souvent, abordée du point de vue d'un contraste avec autre chose, ou d'un synonyme.

Lorsque, vers la fin du seizième siècle et le début du dix-septième, les gens commencent à employer le concept dans les discours de tous les jours, ils parlent en termes d'associations (p. ex., avec l'hérésie) et d'épithètes (p. ex., dangereuse). L'innovation appartient à un champ sémantique et à une hiérarchie de mots utilisés pour traiter de la nouveauté, des plus neutres aux plus subversifs. On observe

1. Clarendon, 1702 : 71.

une construction sémantique hiérarchique, ou, pour reprendre l'expression de Michael Freedden (Freedden, 2011), un « ordonnancement » (ordre d'importance) des concepts :

Changement

Réforme

Innovation

Révolution

Avant le dix-neuvième siècle, le changement et la réforme sont acceptés jusqu'à un certain point, pour autant qu'ils ne troublent pas l'ordre établi et qu'ils soient graduels. Toutefois, on use fréquemment des deux concepts, particulièrement de celui de la réforme, pour parler d'innovation et ainsi éviter l'usage du concept d'innovation². En ce sens, la réforme est bien une innovation, sous forme déguisée. L'innovation et la révolution sont, en revanche, rejetées par plusieurs, car subversives de l'ordre établi.

Changement

La question qui intéresse tous ceux qui parlent de l'innovation est celle du changement. « S'il n'était pas ce DÉSIR DE NOUVEAUTÉ ET CET ESPRIT DE CHANGEMENT dans le monde », déclare Hester Lynch Piozzi dans *British Synonymy*, une tentative de régularisation du choix des mots en ce qui a trait à la conversation familière, « moins d'INNOVATIONS déconcerteraient les hommes, et moins de malheurs les bouleverseraient » (Piozzi, 1794 : 313). La question fondamentale qui se pose est la suivante : le changement est-il naturel ou humain, graduel ou radical ?

Innovation est l'un de ces concepts qui admettent à la fois des significations concrètes (substantif : nouveauté) et abstraites (verbe : introduire quelque chose de nouveau), à la fois la fin et les moyens.

2. Cela vaut aussi pour plusieurs autres concepts, comme celui de républicanisme en Amérique avant 1776 (Hanson, 1988).

Habituellement, les dictionnaires soulignent la forme verbale. Comme le mentionne Samuel Johnson dans le tout premier dictionnaire digne de ce nom, l'innovation est l'« introduction de nouveauté » (Johnson, 1755). La forme verbale fait référence à celui qui innove – l'innovateur – en tant qu'agent qui nécessite d'être contrôlé. Il faudra attendre jusqu'au dix-neuvième siècle pour trouver dans les dictionnaires une définition de l'innovation en tant que substantif, comme celle qui figure dans le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré (1872-77) : l'innovation y est aussi bien décrite comme l'« action d'innover » que comme le « résultat de cette action ».

Les dictionnaires anglais des dix-septième et dix-huitième siècles définissent l'innovation comme une modification de l'ancien *et/ou* l'introduction de quelque chose de nouveau à sa place³. Dans une certaine mesure, le changement met l'accent sur le passé : l'innovation est un changement des « anciennes mœurs » ou des « vieilles coutumes » (Phillips, 1658 ; Blount, 1661 ; Coles, 1677 ; Kersey, 1702, 1708 ; Manson, 1762). À l'inverse, créer de la nouveauté comporte des connotations de futur : l'innovation est « l'introduction de nouvelles opinions » ou de « nouvelles mœurs » (Phillips, 1658 ; Coles, 1677 ; Miege, 1677 ; Manson, 1762), de quelque chose d'« auparavant inconnu », d'« étranger aux temps anciens » (Johnson, 1755 ; Fenning, 1763 ; Sheridan, 1780), qui « ne se pratiquait pas avant » (Rider, 1759 ; Fenning, 1763). Dès le milieu du dix-huitième siècle, on insiste toutefois sur la création de nouveauté plutôt que sur le changement de coutume, et l'« introduction de nouveauté » constitue la définition principale, une définition suggérée notamment par Samuel Johnson,

3. Au dix-septième siècle, le terme renouvellement n'apparaît qu'occasionnellement dans les définitions de l'innovation qui figurent dans les dictionnaires (p. ex., Blount, 1661 ; Innover : introduire de la nouveauté ou devenir nouveau, renouveler ou changer ses anciennes manières). Cette signification est réservée à la traduction des mots latins (Cooper, 1578 : *Innouo, innouas, innouare* : introduire de la nouveauté, renouveler ; Baretti, 1760 : *innovare* : innover, renouveler, réaliser des innovations), du mot *novalité*, issu de l'ancien français, (Cotgrave, 1611, et Miege, 1679 : *novalité* : innovation, ou un renouvellement), et du mot *novation* (Phillips, 1658 : *novation* : un renouvellement, ou l'introduction de nouveauté).

et utilisée dans toutes les définitions plus tardives de l'innovation – jusqu'à aujourd'hui :

Innovation

La création d'une nouveauté, aussi l'introduction de nouvelles mœurs ou opinions.

(Phillips, 1658)

Une introduction de nouvelles mœurs, opinions, etc.

(Coles, 1677)

Changement ou altération.

(Miege, 1677)

Une introduction de nouvelles mœurs ou opinions.

(Kersey, 1708)

Changement par l'introduction de nouveauté.

(Johnson, 1755)

Changement découlant de l'introduction de quelque chose d'inconnu, ou, qui ne se pratiquait pas avant.

(Manson, 1762 ; Fenning, 1763)

Changement par l'introduction de nouveautés.

(Sheridan, 1780)

Innover

Créer de la nouveauté ou devenir nouveau, renouveler ou changer les vieilles coutumes.

(Blount, 1661)

Créer de la nouveauté ou devenir nouveau.

(Coles, 1677)

Introduire de nouvelles mœurs, provoquer un changement.

(Miege, 1677)

Introduire de nouvelles mœurs à la place des anciennes.

(Kersey, 1702)

Mettre de côté les anciennes mœurs et en introduire de nouvelles [propres à quelqu'un].

(Kersey, 1708)

Introduire quelque chose d'auparavant inconnu.

(Johnson, 1755 ; Fenning, 1763 ; Sheridan, 1780)

Introduire de nouvelles opinions, mœurs.

(Manson, 1762)

Les dictionnaires français affichent les mêmes définitions, mais avec davantage de nuances. Les changements sur le plan de l'ordre religieux (Furetière, 1690 ; Dictionnaire de l'Académie française, 1694 ; Féraud, 1787) et de l'ordre politique (Richelet, 1680 ; Furetière, 1690) sont très souvent mis en relief du fait qu'ils sont considérés comme des affaires « importantes » (Puget, 1773) ou qui « existent depuis longtemps » (Furetière, 1690). Ces qualificatifs accompagnent fréquemment le verbe innover ainsi que le mot innovateur, ou novateur⁴ – en tant que « cause » ou agent d'innovation, comme le soulignent les dictionnaires anglais (Miege, 1677 ; Coles, 1677) :

4. « Ce mot d'innovateur n'est pas approuvé, on dit novateur » (Richelet, 1680) ; « on ne dit pas innovateur : le mot usité est Novateur. Innovateur manque à la langue [...] Novateur ne le supplée pas. Celui-ci ne se dit que des opinions, et pour d'autres objets, il ne peut exprimer le sens de celui qui innove » (Féraud, 1787).

Innovation

Innovation [avec un « n » seulement] : chose nouvelle qu'on veut introduire dans un état.

(Richelet, 1680)

Innovation : changement d'une coutume, d'une chose établie depuis longtemps. En bonne politique, toutes les innovations sont dangereuses. Les innovations en matière de religion aboutissent à des schismes, à des guerres civiles... Pour vivre en paix, il ne faut rien innover, ni dans l'état ni dans la Religion.

(Furetière, 1690).

Innovateur

Novateur : celui qui introduit quelque nouveauté, quelque dogme contraire aux sentiments & à la pratique de l'Église.

(*Dictionnaire de l'Académie française*, 1694)

Les novateurs sont dangereux. Il se dit quelquefois De ceux qui veulent innover dans quelque matière que ce soit.

(*Dictionnaire de l'Académie française*, édition de 1762).

Novateur : celui qui entreprend des choses nouvelles dans des matières importantes telles que la religion, la politique, la jurisprudence... Toute innovation qui attaque les principes est destructive.

(*Dictionnaire des notions primitives*, 1773).

Novateur : celui qui innove. Longtemps on en l'a dit qu'en matière de religion.

(Féraud, 1787)

En général, on peut s'attendre à ce que de telles connotations évaluatives apparaissent dans les encyclopédies⁵ et les dictionnaires

5. Les innovations sont des « déformations au niveau de l'ordre politique » (Diderot, 1780).

critiques⁶, politiques et juridiques qui réfèrent par exemple, à des sens contextualisés et non neutres⁷. Toutefois, le fait que de telles connotations définissent l'innovation dans les dictionnaires standards s'avère inattendu pour un moderne. Selon Richelet et selon d'autres également, l'innovation est « dangereuse » (Richelet, 1680; Furetière, 1690; *Dictionnaire de l'Académie française*, 1762). Les dictionnaires français du dix-neuvième siècle mettent également en évidence la soif de nouveauté ou le caractère de l'innovateur : « Changer par esprit de nouveauté » (Littré, 1872–77) ; « qui cherche à innover » (Larousse, 1867).

Comment expliquer ces connotations ? J'ai déjà avancé une explication un peu plus tôt. Lorsque les gens se mettent à employer profusément le terme innovation au dix-septième siècle, c'est pour discuter des affaires « importantes » : les changements religieux et politiques. L'innovation sert l'argument des opposants au changement. Les auteurs de dictionnaires conservent la même représentation, niant même innover eux-mêmes. « À plusieurs mots, indique Thomas Blount, j'ai ajouté le nom des auteurs, ceux pour lesquels je ne pourrai être tenu pour l'innovateur. » (Blount, 1661)

Comme le note Jeremy Bentham, le mot innovation est utilisé pour parler du changement et/ou le désigner de manière péjorative – un changement apporté par l'homme plutôt qu'un changement naturel ou introduit par Dieu ; un changement radical ou révolutionnaire plutôt que graduel ; un changement subversif ; un changement religieux et politique. Certes, le changement est générique – neutre, ainsi que le suggère Bentham – et il se trouve partout⁸. Cependant, il en

-
6. Les innovations sont « une peste dans les académies et dans les états ; il faudrait se contenter de s'opposer aux fondamentales ; il y en a qui sont de courte durée, et il y en a qui ne durent pas » (Bayle, 1820).
 7. « Ramener la Constitution britannique à sa pureté originelle » (Pearson, 1792) ; « un terme appliqué à toutes les variétés de progrès, et particulièrement redouté par les dirigeants corrompus, ainsi que par tous les bureaucrates et les gentilshommes d'armes » (Pigott, 1795).
 8. Le célèbre énoncé du philosophe grec Protagoras est : « Toute matière est dans un état de changement ». « Les affaires humaines se trouvent toutes dans un état de changement continu et ne peuvent s'arrêter », affirme Machiavel

est tout autrement lorsque le changement vient de l'homme. Altération est un synonyme fréquemment employé pour blâmer celui qui change les choses, ou celui qui innove. L'innovation et/ou l'altération figurent souvent ensemble dans une même expression ou phrase.

Réforme

Les dictionnaires ne disent pas tout. Le terme réforme représente un concept fondamental du champ sémantique de l'innovation. Depuis les Grecs, le mot possède manifestement une connotation religieuse positive (Ladner, 1959). Il partage sa place avec tout un vocabulaire se rapportant au « renouvellement de l'âme » par la Rédemption divine ou la conversion à Dieu : renouvellement, régénération, renaissance, restauration, rédemption, résurrection, amélioration, transformation, conversion, purification, perfection. Selon Gerhart Ladner, avec Grégoire VII, on en est venu à utiliser le terme réforme non seulement à l'égard des individus, mais aussi à celui des organisations (l'Église). Dans les deux cas, la réforme constitue un appel aux origines, un retour à la pureté. Comme le mentionne Ladner, *reformatio* consiste en une nouveauté dans le sens d'une amélioration, d'une condition nouvelle (un retour à la perfection originelle, un renouvellement), non pas dans celui d'une innovation (Ladner, 1959 : 41–48).

Le concept de réforme agit en tant que contre-concept de celui d'innovation dans la mesure où la réforme s'avère un changement de nature modérée. La réforme (et autres termes du même genre) est un changement pour le mieux, un perfectionnement. « Innover ne signifie pas réformer », comme le souligne Edmund Burke. Une réforme ne modifie pas la substance ou les principes d'une chose (comme le fait l'innovation), mais corrige ses lacunes. Une réforme est graduelle et conservatrice⁹. Tels sont les mots clés du roi Charles dans son œuvre posthume *Eikón Basiliké* (Charles, 1648). Depuis le commencement

dans *Les Discours* (I : 6). Bacon s'exprime de la même façon dans son essai *De la vicissitude des choses* : « [L]a matière est en perpétuel mouvement ».

9. Pour une analyse de la réforme en tant que changement conservateur, voir Lienesch (1983) sur les antifédéralistes américains dans les années 1780.

jusqu'à la fin, ce discours appartient à la modération et à la réforme. En tant que « réformateur prudent », le roi Charles parle des « désirs modérés d'une réforme légitime [...] qui pourrait encore préserver les fondements et les bases du gouvernement [...] et non ébranler et renverser complètement les uns ou les autres ». Pour Charles, les réclamations de ses opposants sont des « innovations dissimulées sous le masque d'une réforme ». Charles n'est pas le seul à considérer les choses sous cet angle. Le contraste se maintiendra au cours des siècles suivants. « Dans le but de procurer à la France tout le lustre qu'elle mérite », suggère Louis Henri Duchesne de Voiron à l'Assemblée des notables, « il n'est question que de corriger les abus qui existent [...] [C]e n'est pas par des innovations qu'on rétablira l'ordre, mais en mettant de l'ordre dans l'Administration » (Duchesne, 1788 : 1). Et comme l'indique le prince-évêque de Spire (Alsace) Auguste dans une déclaration contre les innovations à cette assemblée française *prétendument nationale* : les Alsaciens ont toujours « demandé la réforme de quelques abus, mais non le renversement de l'ordre hiérarchique ; ils ont respecté la forme du gouvernement, que Jesus-Christ a lui-même instituée, & que les Apôtres ont transmis jusqu'à Nous » (August, 1791 : 11).

Le sociologue Auguste Comte conçoit les choses de la même façon. Ce dernier emploie le concept d'innovation de manière positive dans plusieurs de ses écrits. Toutefois, il est en même temps au fait de la connotation péjorative du concept. En raison des résistances à l'innovation, Comte évoque qu'il doit minimiser sa propre innovation et élever, ou aborder l'innovation comme un « retour nécessaire vers l'ordre primitif » (Comte, 1851, vol. 2 : 428). En fait, le système d'organisation des sciences de Comte est explicitement présenté comme une « réforme nécessaire », plutôt que comme une « véritable innovation » (Comte, 1851, vol. 1 : 473).

Comparer l'innovation à la réforme s'avère une stratégie récurrente qui apparaît notamment chez Burke. Plusieurs autres titres de l'époque exposent une distinction entre la réforme et l'innovation : *Reform without Innovation* de John Symmons, sur la proposition d'une « mesure simple [s'appliquant aux membres du Parlement qui jouissent de l'immunité en matière de crédit], sans innovation aucune

quant aux lois existantes, ni modification substantielle de ces dernières» (Symmons, 1810: 17); *Reform not Innovation*, la défense de Robert Lee concernant les changements proposés dans le domaine du culte public: « Dans le cas présent, l'innovation est réforme » (Lee, 1867b: 6). Il en va de même pour l'« innovation sociale » (socialisme), comme nous l'avons déjà vu, ainsi que pour le progrès: *Progress – Not Innovation* est le titre d'un éditorial d'un magazine américain du milieu du dix-huitième siècle (The Golden Rule, 1848).

Pour de nombreux réformateurs politiques et sociaux anglais, la Réforme (de l'Église) constitue un modèle auquel l'innovation est souvent comparée. Cependant, la réforme a aussi plusieurs détracteurs – surtout les catholiques, qui l'utilisent comme un synonyme d'innovation, les deux concepts figurant côte à côte dans une même phrase. En fait, on peut lire dans un ouvrage sur l'histoire « secrète » de l'Université d'Oxford: « Il n'existe aucun mot de la langue *anglaise*, qui ne suscite plus de jalousie et de rancœur, que *réforme* [...] Je n'ai jamais entendu parler d'une quelque *réforme* [...] hormis par ce qui lui était vivement opposé [...] Les meilleurs hommes, et les meilleurs choses du monde sont, pour la plupart, affublés de sobriquets destinés à les rendre odieux ou ridicules » (Newton, 1726: 23).

Révolution

Tout comme le concept de réforme, celui de révolution représente un concept fondamental du champ sémantique de l'innovation des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles – et même plus tard. Alors que la réforme consiste en un changement modéré, la révolution est décrite comme un changement radical.

La révolution est un concept ayant été fort étudié, particulièrement en ce qui a trait à ses usages dans les sciences (Cohen, 1985) et à son apparition sur la scène politique (Koselleck, 1969; Baker, 1988; Ozouf, 1989; Reichardt, 1997). J'ai souligné à maintes reprises le fait que le concept de révolution s'est introduit très tôt dans le vocabulaire de l'innovation – et *vice-versa*. Cela s'est produit après la Révolution française de 1789. La Révolution a conféré à l'innovation une

connotation politique – ou a plutôt rendu à l'innovation sa connotation politique, puisqu'elle comportait déjà une telle connotation aux yeux des philosophes grecs anciens. L'innovation sera abordée en termes de révolution des siècles durant. Depuis les toutes premières pensées sur l'innovation, émises par Platon et Aristote, jusqu'au vingtième siècle, l'innovation est subversive. En fait, le vocabulaire relatif à l'innovation se trouve contaminé par celui de la révolution (et l'inverse également), et présente des synonymes (changement et autres) et des épithètes (soudaine et autres) semblables, ainsi que la même imputation de (mauvaises) intentions à l'innovateur (p. ex. dessein).

Le rapprochement entre révolution et innovation a fait de la compréhension de l'innovation une affaire soudaine et violente. La révolution est un changement global ou total, souvent accompagné d'une connotation de violence. Une telle association péjorative est, encore une fois, essentiellement faite par les critiques de l'innovation : « La révolution fut l'œuvre de l'innovation », déclare un auteur anonyme, à propos du danger de l'innovation dans un gouvernement (Anonyme, 1817 : 29). À l'aube de la Révolution française, plusieurs critiques se mettent à assimiler la révolution à l'innovation. Les écrits de l'époque, l'œuvre de l'Abbé Dillon par exemple, regorgent de ces rapprochements entre l'innovation et la révolution (voir chapitre 8). Thomas Reid fait également des références explicites à la révolution : « Le changement survenu au cours de la Révolution de 1688 était effectivement violent, mais nécessaire [...] Depuis lors, nous n'avons point connu de révolution, mais que des changements graduels et pacifiques engendrés par de nouvelles lois » (Reid, 1796 : 14–15). L'analogie se maintient au dix-neuvième siècle ; la révolution est innovation, et l'innovation est révolution (Anonyme, 1817 : 27 ; Cooper, 1866 : 32).

À maints égards, la sémantique du concept de révolution est semblable à celle du concept d'innovation. En fait, la connotation de la révolution est devenue positive en même temps que celle de l'innovation, passant de la rupture politique et du coup d'état au progrès social et à la libération (Koselleck, 1969 ; Baker, 1988 ; Lusebrink et Reichardt, 1988 ; Ozouf, 1989 ; Reichardt, 1997). « La divergence entre les conceptions traditionnelle et moderne de la “révolution”, ainsi

que le passage de l'une à l'autre, s'apparentent aux changements dans l'usage de nombreux autres termes qui, mis ensemble, constituent la transformation sémantique du monde moderne » (Dippel, 1976 : 116) : originalité (Mortier, 1982), curiosité (Daston, 1995 ; Kenny, 1998 ; Harrison, 2001), imagination (Engell, 1981) et... innovation¹⁰. À l'instar du concept d'innovation, ces termes ont été réhabilités progressivement au fil du dix-neuvième siècle, certains par souci d'esthétique ou par curiosité intellectuelle (originalité), et d'autres, pour des raisons d'utilité.

Ce qui distingue la révolution de l'innovation réside dans le fait que la première (comme la réforme) est collective – ainsi le croit-on ou s'y attend-on – et que la seconde est individuelle. Une révolution est éprouvée en tant que résultat (historique) (Goulemot, 1967 : 433f ; Baker, 1988 : 43 ; Ozouf, 1989 : 811). C'est là l'affaire d'un groupe, d'une génération et d'une nation entière. L'innovation est, au contraire, l'affaire d'un individu ; elle émane d'une seule personne. Il s'agit d'une liberté privée.

Innovation

Comme je l'ai maintes fois mentionné, le concept d'innovation se propage largement après la Réforme, et sert (péjorativement) les débats religieux, ainsi que les controverses politiques sur le républicanisme. Le concept présentait certes une connotation politique auparavant (chez les Grecs), mais il était, en outre, pensé de façon positive, en tant qu'un renouvellement en matière de spiritualité et d'affaires juridiques. Le christianisme innove avec sa représentation de l'innovation (*innovo*), ici entendue comme un renouvellement (spirituel). Cette usage positif perdurera pendant des siècles, puis basculera vers le négatif avec la Réforme.

10. Pour un aperçu du vocabulaire ou de la terminologie employés dans la littérature sur le progrès, voir Spadafora (1990) ; sur la réforme, voir Ladner (1959) ; sur la révolution, voir Goulemot (1996) ; sur l'invention technologique, voir Long (2001).

Le concept d'innovation est entré dans le vocabulaire usuel de la fin du seizième siècle et du début du dix-septième en passant par deux chemins, d'abord sous la forme d'une prohibition. La proclamation d'Édouard VI contre l'innovation (1548) constitue le premier décret royal du genre. Une telle admonition de ne pas innover sera souvent rappelée par les auteurs des siècles suivants, ceux-ci visant à défendre leurs causes (les ecclésiastiques, les royalistes, les pamphlétaires, les philosophes naturels tels que Bacon). La proclamation d'Édouard sera suivie de conférences d'évêques, de sermons, de visites ainsi que de discours de prêtres. La seconde voie empruntée est la critique de la papauté dans l'Angleterre des années 1640. Les citoyens sont invités à envoyer des pétitions au Parlement, ce qu'ils feront par douzaines.

Contrairement à la réforme, qui consiste en un changement « conservateur » ou modéré, l'innovation est un changement radical¹¹. « La réforme est certes étroitement liée à l'innovation », affirme Burke, mais « là où cette dernière atteint de trop grandes proportions, ceux qui entreprennent d'améliorer leur pays risquent peut-être leur propre vie » (Burke, 1791 : 225–26). L'innovation « requiert un esprit radical¹² » (Anonyme, 1844). C'est ici que la *nouveauté* prend tout son sens. L'innovation amène quelque chose d'entièrement nouveau (ou qui est considéré de la sorte), quelles que soient les conséquences, tandis que la réforme n'altère que certains aspects des choses, ou introduit de la nouveauté de manière progressive.

-
11. « La réforme suggère que le système existant n'est pas foncièrement mauvais, et qu'il a de l'avenir si l'on remédie aux défauts ou aux faiblesses institutionnelles. Le radicalisme, en insistant sur le changement fondamental, doit démontrer que l'ensemble repose précairement sur de faux principes. » (Davis, 1982 : 204) La dualité modéré-radical est un lieu commun et s'avère un phénomène très étudié à travers l'histoire. Pour un exemple, voir Israel (2010) sur les philosophes radicaux contre les philosophes modérés.
 12. Le radicalisme est une accusation fréquente à l'époque : « Les réformateurs modérés [...] qui sont en réalité des réformateurs radicaux » (Anonyme, 1817 : 4) ; « l'époque actuelle [est] soumise à un dangereux radicalisme » (Winslow, 1835 : 5).

En quoi l'innovation consiste-t-elle¹³? L'étude d'usages présentée dans les chapitres précédents révèle que l'innovation s'avère « un changement dans l'ordre des choses depuis longtemps établi, par l'introduction de nouveauté, quelque insignifiante ou anodine que l'innovation puisse d'abord paraître » (Anonyme, 1817: 15–16). L'innovation introduit un changement dans la religion et dans le pouvoir politique ou la monarchie. Dans le domaine religieux particulièrement, la controverse sur l'innovation se poursuit pendant une bonne partie du dix-neuvième siècle tardif. Plusieurs pasteurs exhortent leurs disciples à ne pas flirter avec l'innovation (Ackland, 1798; Fly, 1798; Symmons, 1810). D'autres nient innover (Lee, 1867a; 1867b) ou que l'Église innove (Littledale, 1868).

Jusqu'au dix-neuvième siècle, la rhétorique de l'innovation est un jeu de langage utilisant les quatre concepts précédents, soit ceux de changement, de réforme, de révolution, et d'innovation. Opposer l'innovation à la réforme, ainsi que le fait Burke, constitue une stratégie qui revient fréquemment. Une autre stratégie consiste à faire des analogies ou des associations négatives avec la révolution. Nier innover en employant des concepts tels que ceux de la restauration et du renouvellement au lieu de celui d'innovation représente une troisième stratégie. L'innovation en tant qu'une restauration ou un retour s'avère une défense récurrente chez ceux que l'on accuse d'innovation. Comme le souligne Pierre Bayle dans son *Dictionnaire historique et critique* (1820), les innovateurs « se vantent toujours d'être les imitateurs des anciens ».

Comme le suggère Erwin Panofsky, les hommes de la Renaissance étaient convaincus que la période à laquelle ils vivaient était une

13. Les auteurs de l'époque définissent rarement l'innovation. Il existe toutefois quelques exceptions: 1) Baston (voir chap. 8); 2) Lee: l'innovation consiste en « l'introduction d'un rituel » (« L'une des caractéristiques d'un rituel est le fait qu'il soit imposé par l'autorité; sa fixité et son uniformité en constituent une autre ») (Lee, 1867b: 44). 3) Littledale: l'innovation « est l'introduction d'une chose nouvelle, auparavant inconnue. Si quelque chose qui est ancien, et qui a été ébréché par l'usage ou a été dérobé, est remplacé [« nouveau pour nous », p. 15], nous ne qualifions pas cette substitution d'innovation, mais de restauration » (Littledale, 1868: 4–5).

«ère nouvelle». Mais les auteurs recouraient à la théologie, au passé (les précédents), aux institutions, ainsi qu'aux valeurs communes pour justifier les changements¹⁴. Utiliser le vocabulaire traditionnel est précisément ce que fait Bacon quant à son innovante entreprise : une nouvelle démarche scientifique. Bacon emploie le langage traditionnel et biblique – *instauratio* (qui signifie à la fois restauration et nouveau départ en latin¹⁵) – pour défendre sa cause. L'innovation est trop radicale. *Instauratio* (et *regeneratio*) signifie restaurer, non pas dans le sens d'innover, mais dans le sens de remplacer, construire un nouveau bâtiment, de nouvelles fondations (*fundamenta*) (Whitney, 1986 : 23–54, 91, 95–98). *Instauratio* fusionne l'idée de révolution (discontinuité) avec l'idéologie de la réforme (changement). Le nouveau savoir (et la nouvelle méthode de découverte) de Bacon est une réédification : une continuation de la connaissance ancienne par l'ajout de quelque chose de nouveau (une nouvelle assise pour l'espoir et le progrès). Bacon propose une « approche modérée de l'innovation » (Whitney, 1986 : 56). En ce qui concerne l'innovation, il plaide pour le gradualisme.

D'autres concepts, par exemple rénovation, sont toutefois utilisés comme synonymes d'innovation. Leur fonction consiste précisément à mettre en relief le caractère révolutionnaire de l'entreprise ou du changement éventuel de manière positive. « Le principe de

14. Sur le Moyen Âge, voir Preus (1972) et Smalley (1975); sur la Renaissance, voir Palonen (2003 : 76–77); sur la modernité, voir Israel (2010 : 29). « La situation des humanistes était [comparable à] celle d'idéologues innovateurs. Ils devaient faire face à la nouveauté de leur situation, mais argumentaient en recourant au monde ancien en tant que quelque chose qui, dans le contexte, serait plus facilement admis que si l'on déclarait ouvertement qu'ils entraient dans un monde nouveau, ce pour quoi il n'existait pas encore de concepts. » (Palonen, 2003 : 76–77) « Si l'on souhaitait solliciter le soutien des gouvernements, des hommes d'Église et des magistrats au dix-huitième siècle, on devait formuler des propositions pour une réforme en termes de soutien pour une monarchie, pour la hiérarchie sociale existante, [laquelle est] fondée sur les privilèges, et pour les normes morales existantes – en d'autres mots, [il ne fallait] proposer que de légères rénovations de l'édifice existant. » (Israel, 2010 : 29)

15. Un terme utilisé par saint Augustin et Calvin (ainsi que par plusieurs autres auteurs). Voir Whitney (1986 : 26, 50, 222).

gouvernement», soutient Joel Barlow, politicien américain, ami de Thomas Paine et militant de la Révolution, « doit être complètement changé; et la conséquence en sera [...] une rénovation totale de la société » (Barlow, 1792 : 90). De même, au tout début de *The Spirit of the Age* (1831), John Stuart Mill suggère que « [le] pays [...] devrait être rénové [...] La société exige, et s'attend non seulement à une nouvelle machine, mais à une machine construite d'une autre façon » (Mill, 1831). Bien que le mot rénovation ait une étymologie semblable à celle de la réforme (la syllabe *re*: retour, retourner dans le passé ou à l'authentique, l'original) et qu'il ait comporté une connotation religieuse pendant des siècles (renouvellement de l'âme), il est ici employé dans le sens d'innovation (révolutionnaire). La rénovation est une innovation radicale.

On se sert souvent d'autres termes également. L'usage des concepts d'invention et d'imagination (fantaisie) est légion chez les critiques de l'innovation. Lorsqu'il aborde la situation du gouvernement et de l'État ainsi que les schismes et les divisions qui en ont résulté dans l'Église, le roi Charles annonce son intention de « limiter et restreindre toutes les opinions afin que rien ne puisse être laissé aux fantaisies et aux innovations personnelles » (England and Wales. Sovereign. Charles, 1628). Tout comme l'innovation, avant le dix-huitième siècle, invention et imagination étaient essentiellement contestées et n'avaient aucun lien avec la créativité. Certes, les concepts d'invention et d'imagination se trouvaient partout, par exemple en science, où les titres accentuaient le « nouveau », mais pas le concept d'innovation : oui à la réforme, non à l'innovation ! Lors de la querelle des Anciens et des Modernes, aucun moderne ne fait usage du terme innovation. Lorsque, du dix-septième au dix-neuvième siècle, les « hommes de science » usent du terme innovation, c'est dans le sens politique et non dans celui de l'originalité ou de la créativité.

De ce vocabulaire, chaque pays privilégie un concept : on adopte le concept de réforme en Angleterre, et celui de révolution en France. Le vingtième siècle a élu le concept d'innovation. La focalisation sur la source ou l'origine de l'innovation s'avère ce qui distingue avant tout cette dernière des autres concepts. Les auteurs s'intéressent à l'innovateur. L'accent que l'on met sur la forme verbale et sur celui

qui innove témoigne de ce fait. L'innovateur est un non-conformiste, ou plutôt un déviant.

L'innovation : « un rejet socialement valorisé des pratiques ou idées du passé¹⁶ »

L'image de l'innovation que l'on vient d'évoquer perdurera jusqu'au dix-neuvième siècle. Si l'on se tourne vers le vingtième siècle, on obtient une représentation tout à fait différente. « L'innovation est la transformation d'idées nouvelles en produits et procédés commercialisables », déclare Paul Stoneman dans le *Handbook of the Economics of Innovation and Technological Change* (Stoneman, 1995 : 2). Un autre manuel comporte la même représentation : « L'innovation est la première tentative mettant [une invention] en pratique [...] Cela a généralement lieu dans les firmes » (Fagerberg *et al.*, 2005 : 4-5). Ces définitions résument bien l'innovation industrielle, ou « innovation technologique », une expression qui apparaîtra après la Seconde Guerre mondiale. Elles mettent en relief le marché, l'entreprise et les biens nouveaux. Elles font également ressortir l'originalité (être le « premier » à innover) et soulignent le contraste avec l'invention : l'innovation est une idée nouvelle ou une invention rendue *pratique*.

La transition d'un vocabulaire de l'innovation à un autre s'effectuera progressivement à partir du début du dix-neuvième siècle. « Les changements économiques, sociaux et [autres changements] à court et à moyen terme étaient assez courants [pendant quelques siècles], et se produisaient à une fréquence si grandissante, qu'il était très difficile d'échapper à la conscience du changement. » (Woolf, 2003 : 43) Ce qu'il faut ici souligner est la conscience, ou la *perception* d'un changement (Koselleck, 1969 ; 1977). Quelle que soit l'étendue des changements, « c'est l'image plutôt que la réalité qui nous permet de mieux comprendre les changements » (Rabb, 1975 : 90). « Tout [...] est conçu d'un point de vue de changement et de bouleversement » (Koselleck,

16. Merton (1965 : 50).

1969 : 48), et « le changement en soi devient le grand thème de l'histoire » (Koselleck, 1972 : 80). Dans un tel contexte, l'innovation est considérée comme positive, car elle contribue grandement au progrès politique, social et matériel. La révolution est innovation dans un sens positif, et l'innovation est révolution¹⁷ (Laurent, 1879 ; Aumond et Gouriet, 1834). Certains se mettent à critiquer la représentation alors péjorative de l'innovation, spécialement Bentham, qui attire l'attention sur l'étymologie du terme. Dès le vingtième siècle, une représentation entièrement nouvelle de l'innovation se développe :

- L'innovation n'est désormais plus perçue comme subversive de l'ordre social, mais simplement contraire aux manières traditionnelles de faire les choses. Alors que les sociologues du début du vingtième siècle définissent toujours l'innovation comme négative¹⁸, la représentation changera du tout au tout en quelques décennies¹⁹. L'anti-innovateur n'est pas déviant mais conservateur²⁰.
- Les innovateurs ne sont désormais plus des hérétiques. Ils se distinguent simplement de la masse ou de leurs semblables. Ils sont peut-être des déviants, mais dans un sens sociologique : un original, un marginal, un non-conformiste, un non-orthodoxe²¹.

17. Les innovations singulières sont également qualifiées de révolutionnaires et d'autres termes du même genre. À propos d'une innovation dans un procédé chimique : « [U]ne innovation qui était appelée à produire une révolution » (Quesneville, 1842 : 1). D'autres termes sont employés, tels que « remarquable » (Delepierre, 1836 : 13), « majeure » (Werdet, 1841), « premier » (Bertier, 1879) et « original » (Didacus, 1884).

18. Les innovateurs en tant qu'« obstructionnistes, non-conformistes et contrevenants sociaux » (Chapin, 1928) ; l'innovation en tant qu'« un rejet des normes institutionnelles », « l'usage de normes institutionnellement interdites » (Merton, 1938 : 144).

19. La connotation de Robert Merton qui, en 1938, était négative (voir la note précédente), devient positive en 1965 : « un rejet socialement valorisé des pratiques ou idées du passé » (Merton, 1965 : 50).

20. « Les conservateurs ont l'habitude de présager que des conséquences désastreuses découleront de l'innovation. » (Wolfe, 1923 : 212)

21. L'innovation est « un mode de pensée iconoclaste, divergent et révolutionnaire » (Kuhn, 1959).

- Les innovateurs sont ingénieux, créatifs. Ce sont des expérimentateurs, des entrepreneurs, des leaders; ce sont les agents du changement.

Pour plusieurs auteurs, l'accent est toujours mis sur l'individu, mais la non-conformité devient une valeur de différence ou d'originalité²². Pour les sociologues, l'innovateur se trouve être le *premier* à adopter une nouvelle idée, pratique ou à user d'un objet (par opposition au réfractaire). Pour l'économiste, l'innovation s'avère la *première* commercialisation d'une invention (par contraste avec l'imitation). Cependant, pour plusieurs auteurs du vingtième siècle, l'innovation est l'affaire des organisations (entreprises) plutôt que celle des individus, et l'affaire de nations entières également.

On commence à étudier l'innovation dans une optique théorique vers la fin du dix-neuvième siècle et le début du vingtième. Certes, il existait quelques (rares) pensées conceptuelles avant cette période, mais les théories précises débutent avec Gabriel Tarde (1890), Joseph Schumpeter (1934), Rupert W. Maclaurin (1949), Homer G. Barnett (1953), Everett M. Rogers (1962) et plusieurs autres dans leurs domaines respectifs: Charles Carter et Bruce Williams (1957, 1958), Tom Burns et George Stalker (1961), Matthew Miles (1964), Victor Thompson (1969), Sumner Myers et Donald Marquis (1969), Thomas Robertson (1971), Gerald Zaltman (1973), Christopher Freeman (1974), George W. Downs et Lawrence Mohr (1976). On devrait ajouter à cette liste les nombreuses contributions d'Elihu Katz, Jerald Hage et James Utterback.

Les conceptions nouvelles émergent en une diversité d'approches dans les années 1940-1950. Puis, les publications explosent dans les années 1960. Plusieurs nouveaux penseurs se profilent également au sein des gouvernements et sont soutenus par des consultants privés, parmi lesquels des théoriciens. Toutefois, au milieu des années 1970, la diversité est réduite à une représentation dominante – et réfère à un seul et unique théoricien emblématique, soit Schumpeter:

22. Au fil du temps, le concept d'originalité revêt trois significations: l'origine, la différence et la créativité.

l'innovation est technologique. Ce chapitre s'arrête à cette période. Les décennies suivantes n'apporteront que des variations à une représentation prédominante alors émergente²³.

Les auteurs cités ci-haut font un usage explicite du concept d'innovation. Cependant, plusieurs des théoriciens abordent l'innovation sans employer le terme. Tel est le cas des anthropologues du début du vingtième siècle et des sociologues comme William F. Ogburn (Godin, 2010b; Godin, 2014a). C'est également le cas de plusieurs sociologues des années 1960, qui étudient l'adoption-diffusion de l'innovation en ne se servant que très peu du terme innovation. La situation s'avère la même en ce qui concerne les économistes. À partir des années 1930, les économistes néoclassiques étudient ce qu'ils désignent sous le nom de « changement technologique », un terme précurseur de celui d'innovation technologique²⁴ (Godin, 2010a). Encore une fois, il ne s'agit pas là de sémantique. Certains soutiennent que les économistes n'ont étudié l'innovation que tardivement (Freeman, 1974), une affirmation qui dépend en fait de la façon dont on nomme l'innovation. De même, les bibliométriciens ont récemment amorcé la mesure de la littérature sur l'innovation. Ils se concentrent sur le dénombrement des articles qui contiennent le mot innovation. On ne s'étonnera pas du fait qu'ils négligent une

23. Certes, les théories évoluent et, depuis les années 1970, le domaine a élargi son champ. D'autre part, la diversité de significations demeure. La représentation moderne de l'innovation et de ses concepts fondamentaux, y compris ce que l'on qualifie aujourd'hui de nouveaux concepts (comme l'innovation sociale), a toutefois émergé avant 1980.

24. En général, le changement technologique est un concept très vague, synonyme de « progrès » technique en économie ou dans la société. L'innovation consiste en des idées *et* techniques nouvelles, tandis que *changement technologique* est utilisé spécifiquement pour désigner le changement quant aux nouvelles techniques – par exemple, chez des anthropologues tels que Mead (1953), Spicer (1952), Foster (1962); et chez des sociologues comme Rogers (Rogers et Beal, 1958) et Wilkening (1956). Pour d'autres, le changement technologique réfère au *résultat* de l'innovation, et l'innovation est l'*action* qui mène au changement technologique (Marquis, 1969; Gerstenfeld, 1979). Pour les économistes, le changement technologique revêt une signification spécifique liée à la fonction de production : le changement dans la combinaison des intrants et des extrants (Godin, 2010a).

littérature entière²⁵ (p. ex., celle de la sociologie, dans laquelle le concept de diffusion est le concept central).

Une analyse de plus de cinq cents définitions de l'innovation, issues d'autant d'études publiées au fil du vingtième siècle, révèle que le champ sémantique de l'innovation au vingtième siècle est plus large que celui des siècles précédents – mais en même temps plus limité²⁶. Certes, comme la nouveauté, le *changement* (et jusqu'à un certain point, la modification) demeure un concept fondamental dans le vocabulaire du vingtième siècle. Dans son article de l'*Encyclopedia of the Social Sciences* de 1930 intitulé « Innovation », Horace Kallen définit l'innovation comme des « changements ou nouveautés quant aux rites, techniques, coutumes, manières et mœurs » (Kallen, 1930 : 48). Les théoriciens des décennies suivantes s'accordent tous à ce sujet. L'introduction d'une innovation est la capacité à « entreprendre et à réaliser des changements sans précédent » (Williamson, 1951 : 1). Elle constitue un « véritable changement » – contraire à la nouvelle connaissance (Drucker, 1957 : 24), « un changement qui implique la réorientation d'une structure de valeurs individuelle » (Bohlen, 1965 : 272). Pour les économistes Richard Nelson et Sydney Winter, le changement est une définition « naturelle » de l'innovation²⁷ (Nelson et Winter, 1974 : 894).

25. Les principaux concepts de la sociologie sont ceux d'adoption, de diffusion et de pratiques nouvelles. On trouve aussi le concept d'adaptabilité (ainsi que les adaptations et les adaptateurs) dans les études sur le changement éducatif.

26. Cet échantillonnage a été élaboré à partir d'une étude de bibliographies issues des domaines de la sociologie (Rogers, 1962), la gestion (Zaltman, Duncan et Holbek, 1973), l'histoire (Kelly et Kranzberg, 1974) et autres (p. ex., Tornazsky *et al.*, 1980), de même qu'à partir de ma connaissance personnelle des auteurs et des ouvrages théoriques. La liste inclut également des documents produits par des professionnels tels que les gestionnaires et les ingénieurs ; en effet, une représentation se développe à partir de différentes sources et n'émane pas uniquement des chercheurs universitaires.

27. « Un changement dans les règles de décision existantes » (Nelson et Winter, 1974 : 894) ; « changer [...] dans la mesure où il n'existe aucune expérience préalable » (Nelson et Winter, 1977 : 48).

Très souvent, le concept de changement est utilisé dans la même phrase que celui d'innovation, ou simplement comme synonyme de ce dernier. Le changement organisationnel en est un exemple²⁸, de même que l'est le changement social²⁹, un concept autrefois critiqué pour son ambiguïté³⁰. Pour d'autres, l'innovation représente une étape du changement social (Boskoff, 1957 : 294) ou un type de changement social (Zaltman, Kotler et Kaufman, 1972). Pour d'autres encore, le changement social et la modernisation deviennent innovation (Hill, 1974, 1975 ; Himmelstrand, 1982 ; Zapf, 1991). D'abord un simple facteur de changement (social), l'innovation devient elle-même le changement (p. ex., *Theory into Practice*, 1966 ; Watson, 1967a). Les deux termes sont des synonymes.

Dans toutes les disciplines, on étudie le changement : le changement culturel en anthropologie ; le changement social en sociologie ; les changements organisationnel, entrepreneurial et éducationnel en gestion ; le changement d'attitude en psychologie ; le changement scientifique en philosophie ; le changement politique. En ce qui a trait à l'économie, j'ai déjà mentionné que, depuis les années 1930, le changement technologique a été un terme précurseur de celui d'innovation (technologique), ou encore un terme de remplacement. L'un et l'autre sont employés indifféremment pour désigner l'innovation – comme on le constate aussi chez les anthropologues et les sociologues, tels que Stern (1927, 1937), Ogburn (1936), Wilkening (1956), ainsi que Rogers et Beal (1958) –, ou sont de plus en plus définis comme la « substitution d'une machine de travail » (Bowden, Lonigan et Murray, 1939) ou un changement sur le plan des méthodes

28. Sapolsky (1967), Sieber (1968), Aiken et Hage (1971), Gross *et al.* (1971), Holt (1971), Corwin (1972), Zaltman, Duncan et Holbek (1973), Baldrige et Burnham (1975).

29. Ogburn (1922), Sims (1939), Mowrer (1942), Hagen (1962), LaPiere (1965).

30. « Une théorie "pure" du changement social qui ne repose pas sur une identification probante des modèles subissant des transformations [est] inintéressante. » (Moore, 1960) De façon similaire, pour Raymond Boudon, « la sociologie du changement social [...] souffr[e] d'une conception inappropriée de généralité ». Pour Boudon, les modèles, structures et systèmes formels et généraux des concepts exposés dans les théories du changement social ne peuvent être appliqués à aucun processus social spécifique (Boudon, 1983).

de production. Ce dernier est communément appelé changement dans les fonctions de production : « la manière dont varie la quantité de produits [l'offre] lorsque la quantité de facteurs [la demande] varie³¹ » (Schumpeter, 1939 : 87).

Parallèlement, certains distinguent le changement de l'innovation. Selon Selwyn Becker et Thomas Whistler, une distinction importante a été omise dans la littérature : « [T]out changement devient une innovation du simple fait qu'il n'a jamais été réalisé par cette organisation particulière auparavant [...] Une telle définition stérilise le terme innovation » (Becker et Whisler, 1967 : 463). Pour ces auteurs, l'innovation signifie la première utilisation, et le changement consiste en la conséquence ou en la dernière étape d'un processus : invention → innovation → adoption → changements (dans les organisations). Dix ans plus tard, Becker établit à nouveau une distinction entre le changement et l'innovation. Il soutient que l'innovation est une sous-catégorie du changement (organisationnel). « L'innovation est l'adoption de quelque chose de nouveau ; le changement est l'adoption de quelque chose de différent. » En d'autres mots, s'il s'agit d'une nouveauté pour l'organisation seulement, on parle de changement (Daft et Becker, 1978 : 4). Dans son ouvrage sur l'innovation sociale, le politologue Jean-William Lapierre différencie à son tour le changement social de l'innovation. Le changement social est une adaptation. Il n'est pas innovant : il maintient les structures sociales existantes. En revanche, l'innovation sociale change le système en entier. Elle est révolutionnaire : elle transforme les rôles sociaux ainsi que la structure sociale, et fait naître de nouveaux systèmes politiques (Lapierre, 1977 : 185).

Il est un autre terme de l'épistème précédent qui demeure dans le vocabulaire du vingtième siècle : révolution. L'innovation consiste en un changement révolutionnaire – perçu comme positif –, ou en

31. Lange (1943), Goodwin (1946), Brozen (1951), Scoville (1951), Baldwin (1951), Soho (1951), Robinson (1952), Bruton (1956), Fellner (1961), Penn (1958), Hamberg (1959). Schumpeter qualifie l'« établissement d'une nouvelle fonction de production » de « définition rigoureuse » de l'innovation (Schumpeter, 1939 : 87).

une forme de radicalisme (Wolfe, 1921 ; Ogburn, 1936 ; Ogburn et Nimkoff, 1940). « Une innovation est un changement qui implique la réorientation d'une structure de valeurs individuelle », par opposition à « un simple changement au niveau du matériel et de l'équipement » et à « une pratique améliorée » (Bohlen, 1965 : 272). La révolution n'est désormais plus destructrice, mais perturbatrice, voire créatrice (la « destruction créatrice » de Schumpeter). Même les « évolutionnistes » véhiculent une vision révolutionnaire de l'innovation. Pour le sociologue Colum Gilfillan, le développement d'inventions est évolutif (la combinaison de plusieurs contributions mineures), mais ce sont les inventions « révolutionnaires » (avec un « s ») qui changent la civilisation (Gilfillan, 1935). De façon similaire, Joseph Schumpeter oppose l'évolutionnisme (qui s'intéresse au changement continu et à l'équilibre) à la « discontinuité » et au caractère « révolutionnaire » des innovations (Schumpeter, 1934 : 62–63). L'innovation entendue comme révolutionnaire constitue une représentation de l'innovation typique des théoriciens – en revanche, pour les gens ordinaires, l'innovation est courante, quotidienne et elle se trouve partout³². La plupart du temps, l'innovation de type révolutionnaire est abordée en termes d'innovation « majeure » ou « radicale ». Plusieurs théoriciens accentuent explicitement une telle innovation en raison de ses effets sur la société – et de la facilité à les mesurer³³. Des typologies

32. À propos des représentations de l'innovation des gens ordinaires, voir : www.nesta.org.uk/publications/innovation-population ; <http://vtinnovation.weebly.com> ; http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index_en.cfm?pg=videos.

33. « Des changements majeurs » et d'« importance économique » pour la croissance d'une entreprise (Mueller, 1962 : 324) ; « Une construction mentale unique et, dans une certaine mesure, inégalée » (LaPiere, 1965 : 197–98). « Une innovation (ou plus précisément, une innovation majeure, puisque nous ne nous intéressons pas aux changements négligeables) consiste en un changement « fondamental » dans un nombre « considérable » de fonctions [d'une organisation] » (Wilson, 1966 : 196) ; le critère permettant de déterminer s'il y a innovation est « un changement majeur dans un programme » (Carroll, 1967 : 532) ; « radicalement nouveau », « de grande importance économique » (Myers, 1967 : 1) ; « l'innovation correspond non seulement à un changement *quantitatif*, mais aussi à un changement *qualitatif* » (Wilkening, 1968 : 387) ; l'innovation « détruit les fonctions complexes et importantes, l'identité et les compétences » (Taylor, 1970 : 70) ; « une révolution ou de grands changements

classifiant le changement et l'innovation selon qu'ils soient incrémentaux (« principes de base »), radicaux ou systémiques se développent (Meierhenry, 1966; Engel, 1968; Marquis, 1969; Gitelman, 1972). Les sociologues conçoivent aussi des typologies de personnalité telles que l'« innovant » par opposition à l'autoritaire³⁴ (Hagen, 1962).

Dans une certaine mesure, le concept d'innovation continue à porter une signification semblable à celle du concept de réforme (Bennett et Mcknight, 1956; Voget, 1957; Fairweather, 1967). La réforme sociale (désignée par différents termes : l'invention sociale, l'expérimentation sociale, la technologie sociale, l'innovation sociale) est une innovation – menée au moyen de la démarche scientifique³⁵ (Fairweather, 1967; Fairweather et Tornatzky, 1977; Tornatzky *et al.*, 1980, 1982). Pour d'autres, toutefois, l'innovation et la réforme s'avèrent différentes : « Contrairement à la réforme, [l'innovation] ne vise pas à remédier à un défaut ; elle vise à créer quelque chose de nouveau » (Drucker, 1957 : 45). Comme le mentionne le sociologue

relativement rapides » (Zaltman, Kotler et Kaufman, 1972 : 3) ; « le développement et l'application d'un programme ou d'une politique [...] ayant une importance systémique » (Gitelman, 1972 : 11) ; « une innovation peut être définie comme un changement quant à la structure de base d'une organisation » (Fainstein et Fainstein, 1972 : 513) ; « le mot innovation comporte des connotations de discontinuité et de soudaineté » (Bailey, 1973 : 9) ; « significative » (Gordon et Fisher, 1975 : 3) ; couvrant un grand nombre de personnes, importante (une véritable promesse de changement) et présentant un potentiel à long terme (Baldrige et Burnham, 1975 : 167) ; « majeur [...] et d'une grande importance » (Hayward, Allen et Masterson, 1976 : 16) ; « significative, sans précédent, et écarts qualitatifs » (Downs, 1976 : xv) ; les changements transforment le système en entier (Lapierre, 1977 : 185) ; « d'une importance économique et sociale » (IIT Research Institute, 1968) ; « rejet significatif (non négligeable) des anciens modèles » (Bernstein, 1975 : 86) ; « non négligeable » (Nelson et Winter, 1977 : 48).

34. D'autres classifications se rapportent aux types de changements ainsi qu'aux comportements adoptés face au changement : innovation-conservatisme (Veblen, 1899; Graham, 1956) ; conformisme-innovation-ritualisme-évasion-rébellion (Merton, 1938) ; innovateur-rebelle-révolutionnaire (Mowrer, 1942) ; innovateur-réfractaire (Rogers, 1962) ; innovateur-défenseur-adepte (Hagen, 1962).
35. Sur les premiers usages du concept d'« invention sociale », voir Ogburn (1922), Bernard (1923), Chapin (1928), Weeks (1932), Grazia (1961).

Newell Sims : « L'attitude réformiste vise le maintien de la structure et de la croyance traditionnelles sous une nouvelle forme. Elle remodelera ou rénovera les institutions existantes, mais n'en créera pas de nouvelles » (Sims, 1939 : 43).

Le changement, la réforme et la révolution ne représentent qu'une partie de l'histoire. Le vingtième siècle générera son propre vocabulaire. Quatre nouveaux concepts feront leur apparition : l'imitation, l'invention, l'« action » et la créativité.

Imitation

Pendant des siècles, l'imitation a constitué une catégorie fondamentale des beaux-arts (Abrams, 1953). De même, elle s'avère un élément essentiel pour ce qui est de définir l'innovation au vingtième siècle. Alors que les siècles précédents établissent un contraste entre l'innovation et la tradition – un contraste qui sera maintenu au vingtième siècle³⁶ – l'imitation devient *le* contre-concept de l'innovation. *Les lois de l'imitation* (1890) du sociologue français Gabriel Tarde constitue certainement une exception en ce qui a trait à définir l'imitation positivement dans le sens de la diffusion (d'une innovation). Des représentations semblables se manifesteront chez les économistes (Yale Brozen, Edwin Mansfield) dans les années 1950-1960, mais en général, l'innovation est « contraire au conservatisme et à l'imitation » (Ward, 1903 : 246). On oppose l'imitation à l'innovation, qui est, pour sa part, associée à l'originalité. Tout un vocabulaire se développe, définissant l'innovation comme la « première introduction » ou une « première adoption » d'une invention. Comme le souligne le sociologue Everett Rogers, « les innovateurs sont les premiers [2,5 pour cent des] membres d'un système social à adopter de nouvelles idées³⁷ »

36. Par exemple, Thomas Kuhn sur la tradition et l'innovation (Kuhn, 1959); Robert K. Merton (1938) et Michael Mulkey (1972) sur le conformisme et l'innovation.

37. L'idée est d'abord apparue chez Beal et Bohlen (1955) de même que chez Hildebrand et Partenheimer (1958), et est ensuite devenue populaire en marketing : Bell (1964), Robertson (1967, 1968), Robertson et Myers (1969), Uhl, Andrus et Poulsen, (1970), Boone (1970).

(Rogers, 1969b : 55–56). Pour les économistes, l'innovation consiste en la « première véritable [application commerciale ou] commercialisation » (Maclaurin, 1949 : 262 ; Enos, 1962a : 308). Personne ne le décrit mieux que l'économiste Jacob Schmookler : « La première entreprise à effectuer un changement technique donné est innovatrice. Son action est une innovation. Une autre entreprise réalisant le même changement technique plus tard peut être présumé un *imitateur*, et son action, une *imitation*. » (Schmookler, 1966 : 2)

On trouve de nombreux points de vue similaires à travers la littérature. D'après Theodore Levitt, l'un des rares auteurs s'étant consacrés à des réflexions conceptuelles sur ce qu'est l'innovation, « lorsque, au sein d'une même industrie, [des] compétiteurs copient subséquemment l'innovateur, même s'il s'agit *pour eux* [l'italique est de moi] de quelque chose de nouveau, cela ne consiste pas en une innovation, mais en une imitation [...] À proprement parler, l'innovation existe seulement lorsque qu'une chose est entièrement nouvelle et qu'elle n'a jamais été produite auparavant » (Levitt, 1966 : 63). L'économiste Chris Freeman, un auteur influent sur l'innovation technologique, véhicule la même représentation. Lorsqu'il aborde les stratégies des entreprises, Freeman restreint « la stratégie traditionnelle [l'usage d'une invention en tant qu'] essentiellement non innovante, ou dans la mesure où elle l'est, elle est *limitée* [l'italique est de moi] à l'adoption de procédés innovants, générés ailleurs mais également accessibles à toutes les firmes de l'industrie », et la compare avec la création de l'invention originale (Freeman, 1974 : 257). Pour Freeman et ses collègues, l'innovation « exclut la simple imitation ou l'“adoption” par des imitateurs » (SPRU, 1972 : 7).

Les définitions dépeignant l'innovation soit comme une marque d'originalité, soit comme une « première » adoption ou une « première » commercialisation se trouvent en grand nombre³⁸. Outre

38. « Première véritable diffusion commerciale » (Maclaurin, 1949 : 262) ; les innovateurs sont les « premiers de la communauté à adopter certaines pratiques » (Wilkening, 1952 : 272) ; « la première production commerciale » d'une invention (Freeman, Young et Fuller, 1963 : 39) ; un innovateur est une personne « a[yant] appliqué un traitement peu après qu'il ait été mis sur le marché » (Coleman, Katz et Menzel, 1966 : 37) ; l'innovation consiste en

« premier », le vocabulaire se compose de « majeur » ainsi que de plusieurs autres qualificatifs tels que « important » et « significatif »³⁹. Il ne comporte pas de connotation de créativité (voir plus bas). Pour les économistes, par exemple, l'originalité réfère essentiellement aux questions relatives au marché : être le premier à introduire un produit sur le marché, dans le but de s'approprier tous les avantages économiques (profits)⁴⁰. D'où les maintes études sur le décalage et les écarts entre les nations, ou l'étude de l'introduction dans d'autres pays d'une invention produite commercialement ailleurs pour la première fois (Freeman, 1963). Les sociologues ne font pas exception au regard d'une telle représentation de l'innovation. Ils développent des typologies opposant l'innovateur (le premier à adopter une innovation) au réfractaire (l'adepte tardif d'une innovation) (Rogers, 1962).

De manière générale, l'innovation est l'objet de définitions et de classifications qui touchent deux dimensions : le genre et le temps.

l'étape « à laquelle le nouveau concept est d'abord introduit dans l'économie, la société, ou dans les "affaires" du gouvernement » (Hollomon, 1967 : 32); les « premiers 10 pour cent » des acquéreurs d'un nouveau produit (Robertson, 1968 : 330); une invention « appliquée pour la première fois » (Mansfield, 1968 : 83); utilisée ou appliquée « pour la première fois » (Aiken et Hage, 1971 : 64; Mansfield *et al.*, 1971 : 11; « le premier à appliquer » (Utterback, 1974 : 621); « première utilisation » (Utterback, 1971b : 78; 1971 : 143; Crane, 1972 : 18); « le premier ou l'un des premiers usages » d'une idée (Becker et Whistler, 1967 : 463); « la première application ou production commerciale » (Freeman, 1974 : 166); « la première utilisation ou application » (Goldhar, Bragaw et Schwartz, 1976); « premier usage ou étendue de l'utilisation » (Downs et Mohr, 1979 : 385).

39. Voir note 33.

40. C'est là l'essence de l'article très cité de David Teece : « Les entreprises innovantes ne parviennent pas à obtenir les retombées économiques significatives d'une innovation, tandis que les consommateurs, les imitateurs et les autres intervenants de l'industrie en bénéficient » (Teece, 1986 : 285). Les théories de l'innovation portent conséquemment sur les mesures permettant d'empêcher l'imitation ou de « tenir les imitateurs/adeptes à distance » (Teece, 1986 : 290), soit sur la façon dont les entreprises peuvent tirer pleinement profit de leur innovation, et comment « l'innovateur peut éviter de céder la plus grosse part des profits aux imitateurs » (Teece, 1986 : 292). Teece expose les « stratégies qu'une entreprise doit mettre en œuvre afin de maximiser sa part des profits de l'industrie par rapport aux imitateurs et autres compétiteurs » (Teece, 1986 : 300-01).

Les innovations quant au genre s'appliquent aux choses qui existent déjà (améliorations) ou à celles qui sont *complètement* nouvelles. Cela donne lieu à des classifications telles que tradition et innovation chez les sociologues, et incrémental et révolutionnaire ou radical (ou mineur et majeur) chez les économistes. L'innovation passe d'une catégorie ou sous-catégorie⁴¹ à une catégorie à part entière, qui comprend des sous-classes comme produits/procédés. La seconde dimension de l'innovation se rapporte au temps ; l'innovation est soit étiquetée comme originale (première introduction/adoption) ou comme une imitation.

L'opposition imitation-innovation est une construction théorique. Pour certains, l'imitation constitue une innovation : l'imitateur réalise quelque chose de nouveau « au lieu de faire ce qu'il a l'habitude de faire » (Barnett, 1961 : 34). En fait, pour la plupart des chercheurs issus de la sociologie, de la politique et du management, à l'exception des économistes (néoclassiques ou évolutionnistes), il n'est pas nécessaire que l'innovation soit nouvelle, dans le sens d'être première ou nouvelle dans le monde. Selon les anthropologues du début du vingtième siècle, l'innovation (et l'invention) se fonde(nt) sur ce qui existe déjà, et l'imitation n'est pas qu'un simple copiage. Celle-ci implique une invention (des adaptations), ou une réinvention, comme le diront plus tard les théoriciens (Rice et Rogers, 1980 ; Rothwell, 1986). Selon Joseph Schumpeter, l'innovation « ne doit pas nécessairement avoir eu lieu dans l'industrie qui se trouve sous observation, et qui ne fait peut-être qu'appliquer ou bénéficier d'une innovation qui a été produite dans une autre » (Schumpeter, 1939 : 89, fn. 1) – une « leçon » que les élèves de Schumpeter oublieront rapidement. De même, pour Charles Carter et Bruce Williams, une firme « peut être hautement progressive [novatrice] sans ne présenter aucune trace d'originalité [recherche]. Elle peut simplement copier ce qui est fait ailleurs [...] Il est absurde d'identifier la progressivité à l'inventivité » (Carter et Williams, 1958 : 108). Récemment, certains biologistes ont également

41. Un type de changement ou une attitude face au changement ; types d'adeptes : les innovateurs – les premiers 2,5 % –, les adeptes précoces, la majorité précoce, la majorité tardive, les réfractaires (Rogers, 1962).

commencé à étudier l'imitation en tant que stratégie fructueuse dans l'évolution culturelle de l'homme, celle-là s'avérant aussi fructueuse, voire plus fructueuse que l'innovation. (Rendell *et al.*, 2010).

Toutefois, peu de chercheurs portent un regard positif sur l'imitation⁴², et ceux qui l'intègrent dans leurs théories se trouvent encore moins nombreux. Dennis Mueller et John Tilton font partie des rares chercheurs sur la période ici étudiée qui ne considèrent pas l'imitation comme une copie mais comme une variante, et qui en font une étape du processus d'innovation innovation → imitation → compétition technologique → standardisation (Mueller et Tilton, 1969 : 571). D'après les auteurs, l'imitation constitue une étape de l'essor ou du développement technologique. Rares sont ceux qui, comme le sociologue Edward Shils, parlent du point de vue d'un rapport dialectique entre l'imitation et l'innovation : la tradition relève d'innovations passées, et l'innovation repose sur la tradition (Shils, 1981). Malgré tout, plusieurs théoriciens étudient l'imitation sans toutefois le reconnaître, utilisant des termes tels que contagion, acculturation, diffusion, transfert, et capacités d'absorption.

Le débat sur l'imitation témoigne de la connotation subjective de l'innovation. Pour plusieurs, ce qu'est l'innovation dépend de l'individu ou de l'organisation qui innove. Everett Rogers, un influent auteur sur l'innovation (aussi influent que Schumpeter), introduit une définition de l'innovation qui figure encore largement dans la littérature. L'innovation est « une idée perçue comme étant nouvelle par un individu » (Rogers, 1962 : 13), « ou [par] une organisation » (Rogers, 1983 : 11). Avant Rogers, on rencontre une telle conception de l'innovation chez Theodore Noss, Ernst Mowrer et Margaret Hodgen⁴³.

42. Quelques exceptions: Arthur D. Little Inc. (1963), National Planning Association/National Science Foundation (1966), Schon (1967), Myers (1967), Marquis (1969), Myers et Marquis, (1969 : 19–20), Mueller et Tilton (1969).

43. Les innovations « ne sont pas nécessairement [totalement] nouvelles [...] Elles peuvent être déjà présentes dans certains secteurs de la culture et se répandre dans d'autres domaines, ou peuvent avoir été empruntées [...] Elles peuvent ne consister qu'en une modification mineure [...] Elles constituent des innovations du fait qu'elles sont nouvelles dans certaines situations » (Noss, 1944 : 2–3); elles « consistent peut-être en des emprunts à d'autres cultures », et sont

Plusieurs autres ont présenté des distinctions similaires⁴⁴ et, en dépit de l'argument opposé de Lyman Ostlund à cet égard, ces distinctions sont demeurées courantes chez les théoriciens⁴⁵ (Ostlund, 1974).

reconnues « comme nouvelles par un groupe » (Mowrer, 1942: 36–37); « les changements technologiques sont envisagés comme s'étant produits lorsqu'un instrument, un appareil, une technique ou un savoir-faire, qu'il soit inconnu ou bien connu ailleurs, est adopté par un individu dans une communauté particulière, et considéré comme étant nouveau par les membres de cette communauté » (Hodgen, 1952: 45).

44. Dans l'une des premières études des typologies de Schumpeter, Fritz Redlich établit une distinction entre l'innovation primaire ou véritable et la réinvention, et entre l'imitation et la copie (Redlich, 1951). Voir aussi Karl Deutsch sur l'initiative et l'imitation (Deutsch, 1949) et Thomas Robertson: la nouveauté des produits existants (radicale ou incrémentale); la nouveauté dans le temps (l'introduction sur le marché); la nouveauté quant au niveau de ventes; la nouveauté pour le consommateur (perception subjective) (Robertson, 1971).
45. « Une idée que l'on perçoit comme étant nouvelle » (Myers, 1966: 300); « nouveau pour l'entreprise qui est à l'étude, que ce soit ou non technologiquement nouveau pour l'économie civile dans son ensemble » (Myers, Olds et Quinn, 1967: II-1); non pas « la première utilisation connue faite par l'homme » (Knight, 1967: 479); « nouveau pour les États qui l'adoptent, peu importe l'ancienneté du programme ou le nombre d'États l'ayant déjà adopté » (Walker, 1969: 881); innovateur en tant que première personne à utiliser une idée nouvelle qui « soit ou non originale dans le sens absolu » (Havelock, 1968: 80–81, 1969: 7–13); original (premier usage) ou adopté (imitation) (Myers et Marquis, 1969: 3); « nouveau pour une ville américaine »; « ne consiste pas forcément en la première apparition » ou en la première utilisation, mais en une « application réussie » (Aiken et Alford, 1970: 843); « La plupart des innovations ayant un impact important sur l'économie ne marquent pas de rapport causal avec les découvertes scientifiques sophistiquées [...] [mais] se fondent sur des connaissances scientifiques et techniques bien connues et peu récentes » (Charpie, 1970: 6); « Il existe peu d'idées qui soient complètement novatrices [...] Elles ont été préconisées et débattues pendant des années [...] Ce qui est nouveau ou novateur [...] est la transformation d'idées existantes en des propositions de politique concrètes » (Johannes, 1972: 2); « nouveau pour l'organisation ». Il ne doit pas nécessairement s'agir d'une invention. « Ce devait seulement être nouveau pour l'organisation particulière qui faisait l'objet de l'examen » (Hage et Dewar, 1973: 283); « perçu comme étant nouveau par l'organisation visée » (Zaltman, Duncan et Holbek, 1973: 10; Zaltman et Duncan, 1977: 12; Duncan, 1976: 167); « nouveau pour l'État qui l'adopte » (Gray, 1973: 1174); « Cela peut être nouveau de par le monde, ou [...] uniquement sous ce toit » (Kelly et Kranzberg, 1974: ii); « nouveau pour l'organisation » (Downs, 1976: 701); « nouveaux pour les unités politiques

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a récemment adopté l'idée dans ses manuels sur les principes directeurs pour l'étude de l'innovation – une idée ayant été suggérée très tôt (Marquis, 1969) : l'innovation consiste en la production (la création) et en l'usage (l'imitation). Le Manuel d'Oslo propose trois degrés de nouveauté : nouveau dans le monde, nouveau sur le marché (ou au niveau national) et nouveau au sein d'une entreprise (OECD, 2005).

Invention

Le noyau du vocabulaire de l'innovation au vingtième siècle est constitué de deux concepts : invention et action. D'une part, l'innovation est comparée à l'invention, un concept fondamental du siècle précédent (Macleod, 1988, 2007). Comme l'imitation, l'invention est un contre-concept de l'innovation – mais elle est en même temps un concept de base. Certes, pour bon nombre de chercheurs, notamment les anthropologues, l'invention est une innovation d'un genre spécifique. Cependant, pour la majorité des théoriciens, l'innovation se distingue de l'invention. Cette dernière est mentale, tandis que l'innovation est pratique. Comme l'évoque Schumpeter : « L'innovation est possible sans invention, et l'invention n'induit pas nécessairement une innovation » (Schumpeter, 1939 : 84–85). Voilà un contraste important que portent plusieurs définitions théoriques de l'innovation⁴⁶. L'idée est bien antérieure à Schumpeter. « Depuis les textes d'Ogburn (1922) et de Linton (1936), écrit Rogers, la plupart des savants font une distinction entre invention et innovation. L'invention est le processus par lequel une nouvelle idée est créée ou

qui les adoptent » (Downs, 1976 : xv) ; « dans une combinaison particulière innovateur-consommateur/usage » (Goldhar, Bragaw et Schwartz, 1976) ; « nouveau par rapport à l'environnement technologique de l'organisation » (Daft, 1978 : 197) ; « nouveau pour l'agent qui l'adopte, mais pas nécessairement pour le monde en général » (Downs et Mohr, 1979 : 385).

46. Carter et Williams (1957), Eckaus (1966), Allen (1967b), Simone (1966 ; 1969), Mohr (1969), Charpie (1970), Kuznets (1972), Fainstein et Fainstein (1972), Freeman (1974), Utterback (1974), Twiss (1974), Jervis (1975) ; Locke (1976).

développée, tandis que l'innovation est le processus d'adoption d'une idée existante» (Rogers 1978 : 4). Mais la distinction est encore plus ancienne : il n'est pas nécessaire que l'innovation soit une invention, évoque le sociologue américain Lester Ward en 1903 (Ward, 1903 : 243). Et, la distinction établie entre la découverte et l'invention (matérielle) remonte à encore plus loin⁴⁷.

Pour certains, la distinction invention-innovation n'est « pas aussi nette » (Nelson, Peck et Kalachek, 1967 : 95–97). Il existe un spectre d'activités (Cole, 1949 ; Goldsmith, 1970), un continuum : « L'invention et l'innovation se fondent l'une dans l'autre. Il est impossible de spécifier le moment où un nouveau produit ou procédé commence à être utilisé » (Schon, 1967 : 2–3). En règle générale, une innovation est assimilée à l'application d'une invention. Le financement à grande échelle de la recherche (publique) ou recherche et développement (R-D) après la Seconde Guerre mondiale – au nom de l'innovation technologique – est certainement un facteur majeur qui explique l'association sémantique entre invention et innovation – ainsi que le suggère l'expression très populaire « science, technologie et innovation (STI) ». D'une part, la R-D est définie comme de l'innovation. Comme le souligne l'OCDE, « la ligne directrice permettant de distinguer les activités de la R-D de celles de la non-recherche est la présence ou l'absence d'un élément de nouveauté ou d'innovation. Dans la mesure où l'activité suit un modèle de routine établi, elle ne consiste pas en de la R-D » (OCDE, 1962 : 16). D'autre part, la R-D (la recherche fondamentale principalement) est postulée en tant que génératrice d'innovations (Maclaurin, 1949 ; Kuznets, 1959 ; Pavitt, 1963) ou comme étant la première étape du processus d'innovation. Enfin, la R-D est employée comme mesure de l'innovation dans de nombreuses études empiriques.

47. Francis Bacon : spéculatif par opposition à opérationnel ; la distinction que font les anthropologues entre la découverte et l'invention (Godin, 2014a). L'invention est dite scientifique si elle est définie d'après le sens plus ancien de découverte, ou si comparée à l'innovation dans le sens d'une application ou d'une commercialisation. Mais pour d'autres, l'invention consiste en une action ou en une innovation : créer quelque chose de nouveau, comme une nouvelle machine.

L'idée selon laquelle l'innovation est nécessairement liée à la R-D est si ancrée dans l'esprit des théoriciens que cela explique la controverse sur l'innovation qui a eu lieu vers la fin des années 1960 et le début des années 1970. En 1967, le Département du Commerce des États-Unis publie l'une des premières études gouvernementales sur l'innovation (US Department of Commerce, 1967). Cette étude expose que les coûts de la R-D ne représentent qu'une très modeste part des dépenses liées à l'innovation technologique (10 %). Plusieurs économistes contesteront ces chiffres sur la base d'une critique de la méthodologie utilisée (Mansfield *et al.*, 1971 : 118–19; Stead, 1976). L'histoire prouve que ces économistes avaient tort. Cela démontre aussi la puissance de la conception de l'innovation basée sur la R-D chez les théoriciens.

Une chose est certaine : au vingtième siècle, la connotation technologique de l'invention s'insinue dans le concept d'innovation, ajoutant ainsi au champ sémantique de ce dernier un concept hégémonique – *technologie*. La technologie confère à l'innovation sa connotation industrielle et matérielle (Morère, 1966). Dans le vocabulaire, technologie devient innovation, et innovation devient technologie. Même pour les sociologues tels qu'Everett Rogers, « l'adoption d'une nouvelle idée implique presque toujours la vente d'un nouveau produit » (Rogers, 1962 : 261). Pour Elting Morison, historien et fondateur du programme Sciences, technologie et société (STS, 1976) du MIT, les innovations mécaniques présentent « un contexte concret et durable » pour l'étude, par rapport à « d'autres réactifs novateurs – une hérésie manichéenne, le marxisme, ou les concepts de Sigmund Freud – qui peuvent être poussés et déformés par des forces opposées ou des préjugés divergents. À toutes les époques, nous savons exactement en quoi consiste réellement [l'innovation] » (Morison, 1950 : 593). De la même manière, tous les économistes se concentrent sur la technologie et « exclu[ent] l'invention sociale » de l'étude (p. ex., Kuznets, 1962 : 19).

Il en avait été ainsi de l'invention, du temps de Bacon : le concept d'invention est devenu « technologique ». Dans *Du progrès et de la promotion des savoirs divin et humain*, Bacon distingue deux types d'invention : l'invention dans les arts et la science, et l'invention en

matière de rhétorique (Bacon, 1605 : 219). Jusque-là, la signification courante de l'invention appartenait à la rhétorique : une étape dans l'élaboration de bons arguments. L'invention « déga[g]e ou nous révé[le] ce qui pourrait être pertinent quant à l'usage [l'argument] que nous considérons » (Bacon, 1605 : 223). Cependant, pour Bacon, une telle invention « n'est pas proprement une invention, car inventer signifie découvrir ce que nous ne connaissons pas, et non retrouver ou rappeler ce que nous savons déjà » (Bacon, 1605 : 222–23). Elle peut servir à « guider l'enquête [la recherche] » et suggérer des « questions judicieuses », or cela ne relève pas de l'invention, mais de la mémoire (Bacon, 1605 : 224).

Pour Bacon, la véritable invention est celle qui se rapporte à la science et aux techniques. En fait, Bacon a simplement pris note de l'utilisation croissante du terme invention dans le domaine des arts pratiques⁴⁸. Mais selon lui, ce genre d'invention est en réalité « déficiente ». Elle repose sur le hasard plutôt que sur la raison, et sur une forme d'induction « vicieuse et inapte ». Le *Novum Organum* de Bacon porte entièrement sur ce genre d'inventions et sur la division entre l'*experientia literaria* et l'*interpretatio naturae*. Dans cet ouvrage, Bacon propose une méthode systématique pour inventer dans le domaine des sciences et des techniques.

On peut se demander dans quelle mesure la perspective de Bacon a contribué à la représentation moderne de l'invention en tant qu'invention technologique. Au cours des siècles ultérieurs à Bacon, le terme invention signifie à la fois découvrir et fabriquer, et est appliqué à ces deux activités, généralement accompagné de quelques qualificatifs. Plus tard, on établit une distinction entre les deux concepts : la découverte réfère aux faits ou aux choses qui existent déjà et que l'on découvre, tandis que l'invention combine des choses et en crée de nouvelles (Seely, 1883 ; Mason, 1895 ; Wyman, 1929 ; Harrison, 1930a,

48. Voir Long (2001) pour de nombreuses citations comportant le mot invention, issues de livres et de traités anciens sur la « technologie ». Sur le concept d'invention dans le contexte technologique des dix-septième et dix-huitième siècles, voir Macleod (1988b). À propos de l'histoire du concept de technologie, voir Schatzberg (2006 ; 2012).

1930b; Linton, 1936; Kneale, 1955). Le terme découverte est réservé à cette définition, notamment en sciences, tandis que invention est destiné aux techniques. Aujourd'hui, l'invention est, pour plusieurs, liée à la technologie.

Le vingtième siècle témoigne d'un changement similaire dans la signification de l'innovation, qui passe de toute forme d'innovation à l'innovation technologique. Mais, en dépit de cette connotation technologique, le concept d'innovation présente avant tout une connotation industrielle et commerciale.

Action

Le concept d'innovation adapte un vocabulaire étendu pour traiter du pratique (par rapport au spéculatif, incluant l'invention ou la recherche fondamentale). Comme le concept de révolution, l'innovation est un métaconcept (Koselleck, 1969) ayant la « capacité de combiner des idées contradictoires » et de résoudre plusieurs problèmes en même temps (Ozouf, 1989 : 817), et qui est caractérisé par l'inflation linguistique, l'ambiguïté et un vaste champ sémantique (Goulemot, 1967; Mailhos, 1968; Saint-Gérard, 1988). L'innovation réfère également au progrès – elle regroupe de nombreuses expériences vécues et englobe de plus en plus de sphères de la vie (Koselleck, 2002) – et à la civilisation : un concept synthétique et unifiant (Bowden, 2011 : 30).

Au même titre que le concept d'invention, le concept d'action se trouve au cœur du vocabulaire de l'innovation au vingtième siècle⁴⁹. L'innovation *crée* – quelque chose de nouveau (contrairement au mental⁵⁰). Elle requiert de l'« énergie », comme le souligne le sociologue français Auguste Comte lorsqu'il aborde « l'opposition, ou la lutte fondamentale [...] entre l'esprit [ou l'instinct] de la conservation

49. Pour l'une des rares études théoriques du 20^e siècle présentant l'innovation en tant qu'action, voir Hellestrom (2004).

50. Une « action dynamique » (Ward, 1903 : 246, 248); « faire quelque chose différemment » (Schumpeter, 1934 : 89, 1939 : 84).

et l'esprit du progrès⁵¹ ». Les sociologues Thorstein Veblen⁵² et Lester Ward⁵³ de même que l'économiste Joseph Schumpeter parlent en des termes semblables (énergie⁵⁴).

Le vocabulaire utilisé pour aborder l'« acte d'innovation » (Merton, 1965 : 50) est vaste : « mise en œuvre d'idées » (Levitt, 1963 : 73 ; Morse et Warner, 1966 : 17) ; pratique (« usage pratique ») (Carter et Williams, 1957 : 15) ; « forme pratique » (US Senate, 1965 : 1074) ; « opérationnelle » (Allen, 1967b : 1) ; « mettre en œuvre » ou

-
51. « L'esprit d'innovation résulte surtout des instincts essentiellement personnels [...] L'homme [...] est, de sa nature, comme tout autre animal, éminemment conservateur, [...] L'évolution sociale eût été certes infiniment plus rapide que l'histoire ne nous l'indique, si son essor avait pu dépendre surtout des instincts les plus énergiques, au lieu d'avoir à lutter contre l'inertie politique qu'ils tendent spontanément à produire dans la majorité des cas. » (Comte, 1839 : 558-59) Comte traite ensuite du progrès social ou de la civilisation en tant qu'un passage de l'animalité à l'humanité, un triomphe de la raison sur les instincts. Le développement social pousse les individus « à tenter de nouveaux efforts pour s'assurer, par des moyens plus raffinés, une existence qui autrement deviendrait ainsi plus difficile, soit aussi en obligeant la société à réagir avec une énergie plus opiniâtre et mieux concertée pour lutter suffisamment contre l'essor plus puissant des divergences particulières » (Comte, 1839 : 642). Le peuplement et les grandes villes créent « de nouveaux besoins et des difficultés nouvelles, [et] ce[s] agglomération[s] graduelle[s] développe[nt] spontanément aussi des moyens nouveaux [...] L'antagonisme fondamental entre l'instinct de conservation et l'instinct d'innovation [...] ce dernier devant évidemment acquérir dès lors un surcroît notable d'énergie » (Comte, 1839 : 643). « La lutte indispensable et permanente, qui s'établit spontanément entre l'instinct de conservation sociale, caractère habituel de la vieillesse, et l'instinct d'innovation, attribut ordinaire de la jeunesse. » (Comte, 1839 : 636)
52. « L'innovation exige une plus grande dépense d'énergie qu'il n'en faudrait autrement pour effectuer l'ajustement nécessaire » ; elle requiert « un surplus d'énergie » (Veblen, 1899 : 126).
53. En tant qu'« acte dynamique », l'innovation est exceptionnelle et limitée à quelques personnes : « Un excédent d'énergie sociale est confiné au sein de ces groupes privilégiés, et toutes les innovations sociales émanent d'eux » (Ward, 1903 : 244).
54. Dans sa *Théorie de l'évolution économique*, Schumpeter parle, en termes d'énergie, de l'entrepreneur en tant qu'innovateur. Les mots employés (et opposés à la routine) sont énergie – « user de son énergie et de son ingéniosité » –, force motrice, effort, force, et grand surplus d'énergie (Schumpeter, 1934 : 81-94).

« en usage » (Schon, 1967 : 29 ; Mohr, 1969 : 112) une « réalité économique » (Bright, 1964 : 4) ; « mettre sous une forme pratique » (Bolz, 1975 : 43). Cette série culmine avec l'énoncé de Richard LaPiere : une idée n'est pas « socialement significative, mise à part sa manifestation concrète » (LaPiere, 1965 : 197). Le concept regroupe les idées et les mots suivants :

- Introduction : introduire quelque chose de nouveau dans le monde. Ce concept apparaît d'abord chez les anthropologues et les sociologues⁵⁵, mais se trouve particulièrement populaire chez les économistes et dans le domaine de la gestion⁵⁶.
- Application⁵⁷, assimilation, transformation, exploitation, transposition, mise en œuvre : appliquer un savoir (nouveau) dans un

55. « L'inventeur, ou innovateur, est celui qui introduit de nouveaux outils, de nouvelles techniques, ou de nouvelles idées en réponse à son environnement » (Mowrer, 1942 : 36) ; « l'introduction de nouveaux aspects [traits culturels] dans la culture » (Rose, 1948 : 255).

56. « L'introduction de nouveaux produits commerciaux » (Maclaurin, 1949 : xvi) ; « l'introduction de nouvelles machines » ou de nouveaux modèles (Brown, 1957 : 406) ; « l'introduction [dans une firme] d'un nouveau procédé réduisant les coûts, ou d'un nouveau produit modifiant la demande d'un ancien produit » (Carter et Williams, 1958 : 55) ; « la capacité de l'industrie à introduire rapidement un ensemble de nouveaux produits et procédés » (Allen, 1958 : 9) ; « l'introduction d'innovations qui augmentent l'efficacité de production des produits existants, en plus de remplacer les anciens produits dans les marchés de capitaux et des biens de consommation » (Dernburg, 1958 : 4) ; « l'introduction de nouveaux produits ou procédés de production ou de distribution », de même que « des changements au sein d'une organisation, et l'ajout ou l'expansion d'unités administratives particulières » (Hill et Harbison, 1959 : 16) ; « l'introduction d'un procédé commercial » (Enos, 1962b : 225) ; « l'introduction d'un nouveau produit ou d'une façon de fabriquer un produit existant à moindres coûts » (Rosenberg, 1963 : 218) ; « l'introduction de nouveaux développements [...] déjà existants et utilisés » (Knight, 1965) ; « l'introduction de nouveaux procédés et produits améliorés dans l'économie » (Johnston, 1966 : 158) ; « l'introduction d'un usage répandu [extensif] de nouveaux produits, procédés ou façons de faire » (Allen, 1967a : 7).

57. Le concept d'application comporte souvent une connotation d'imitation, comme chez Schumpeter et d'autres : « appliquer une innovation extérieure à sa propre organisation » (Williamson, 1951 : 1).

contexte pratique. Ces concepts mettent en relief la source de l'innovation. Celle-ci consiste en l'application :

- D'idées;
- D'inventions;
- De la science – en dépit des leçons de Gilfillan (1935: 6) et de Schumpeter⁵⁸. Cela constitue une idée majeure du vingtième siècle: la science et l'innovation forment une paire, et de nombreux théoriciens se concentrent sur l'étape initiale de l'innovation: la génération, ou R-D.
- Adoption, acceptation, utilisation (usage), diffusion: adopter une nouvelle conduite ou pratique. Ces concepts sont utilisés par les sociologues principalement⁵⁹;

58. L'innovation consiste en « l'application de nouvelles découvertes à une échelle commerciale » (Boulding, 1946: 86); utiliser la nouvelle connaissance technique « afin d'[en] extraire de nouveaux produits » (Burns et Stalker, 1955: 249); « les applications pratiques de la recherche fondamentale et appliquée » (Rostow, 1952); « l'application de nouvelles connaissances » (Carter et Williams, 1958: vii); « une nouvelle application des connaissances anciennes ou nouvelles aux procédés de production » (Kuznets, 1959: 29), une définition reproduite chez Pavitt, 1963: 206; l'innovation technologique est un processus d'application « dont la première étape est la science pure » (Croome, 1960: 9); l'innovation « émane de la recherche scientifique ou de l'invention et procède de la théorie, de l'expérimentation, ou de la pensée sur une réalité économique » (Bright, 1964: 4); « un développement en matière de science fondamentale » est le « prérequis de l'innovation » (Cockcroft, 1965: 89); « Innovation technologique signifie améliorer l'ancien ou développer de nouveaux produits ou services industriels à partir d'une base scientifique » (Morton, 1968: 57); « l'innovation technologique est l'identification, la création, et la transformation de[s] [connaissances] scien[tifiques] appropriée[s] en des produits et services améliorés » (Morton, 1971: 4).

59. Les résistances à l'adoption de l'innovation technologique (Stern, 1937); « L'innovation sociale ou le progressisme » consiste en « des lois et pratiques adoptées par différents États » (McVoy, 1940: 220). « Nous qualifions d'innovation tout progrès particulier dans la technologie de production lorsqu'il est adopté par une entreprise » (Keirstead, 1948: 132–33); « les changements technologiques sont envisagés comme s'étant produits lorsqu'un instrument, un appareil, une technique ou un savoir-faire, qu'il soit inconnu ou bien connu ailleurs, est adopté par un individu dans une communauté particulière, et considéré comme étant nouveau par les membres de cette communauté »

- Commercialisation : mettre un nouveau produit sur le marché. Employé conjointement avec les concepts d'introduction et d'application, ce concept s'applique à l'innovation industrielle⁶⁰.

En général, ces concepts font référence à deux idées principales : d'un côté, les intrants, ou l'« offre » – le savoir ou la science en tant que source d'innovation – et de l'autre, les extrants, ou la « demande » – l'innovation doit répondre aux besoins du marché. Ces deux idées se cristallisent en ce que l'on appelle désormais des « modèles » (Godin, 2006; Godin et Lane, 2013) et mènent à l'étude de l'innovation en tant que « processus ». Ici réside l'une des « innovations » sémantiques du vingtième siècle, une innovation qui aura une grande incidence sur la représentation moderne de l'innovation. Jusque-là, l'innovation était soit un substantif (nouveau) ou un verbe (introduction, adoption), une fin ou un moyen. Parfois, elle était également abordée en termes d'une capacité (combinaison,

(Hodgen, 1952 : 45). « Les innovateurs sont les premiers à adopter de nouvelles idées » (Beal et Bohlen 1955 : 9); « les innovateurs ne sont pas forcément les mêmes personnes que les inventeurs. Les inventeurs sont les individus qui créent de nouvelles idées. Ils regroupent des éléments culturels [existants] et forment de nouvelles combinaisons. Les innovateurs adoptent [ou appliquent ces combinaisons] » (Rogers, 1962 : 195-96); « les innovateurs sont les premiers membres d'un système social à adopter de nouvelles idées » (Rogers, 1969b : 55); « une idée, une pratique, ou un objet perçu comme étant nouveau par un individu ou une organisation » (Rogers, 1983 : 11); « une innovation de procédé se définit comme toute amélioration adoptée quant à une technique qui réduit les coûts moyens par unité produite » (Blaug, 1963 : 13).

60. « L'introduction d'un nouveau produit commercial » (Maclaurin, 1949 : xvi); « lorsqu'une invention est introduite sur le marché en tant que procédé ou produit nouveau ou amélioré, elle devient une innovation » (Clemens, 1951 : 14; Maclaurin, 1953 : 105); « la première production commerciale » d'une invention (Freeman, Young et Fuller, 1963 : 39); « l'application commerciale des résultats issus de l'invention et du développement expérimental » (SPRU, 1972 : 7); « la première application ou production *commerciale* [l'italique est de Freeman] d'un nouveau procédé ou produit » (Freeman, 1974 : 166); « les étapes technique, industrielle et commerciale qui mènent à la commercialisation de nouveaux produits manufacturés et à l'usage commercial de nouveaux équipements et procédés techniques » (Jervis, 1975 : 20); « l'innovation réfère à la première utilisation ou application d'une technologie » (Goldhar, Bragaw et Schwartz, 1976 : 51). L'économiste Josiah Stamp (1929) et le sociologue Gilfillan (Gilfillan, 1935 : 96) ont été les premiers à exposer une telle perspective.

créativité), d'une attitude (radicalisme), d'une aptitude (talent) ou d'une qualité (créativité, originalité, écart, différence). Au vingtième siècle, l'innovation consiste en un processus, un processus séquentiel dans le temps :

Substantif: nouveautés (nouveaux comportements, objets et idées)

Action: introduire (ou amener) quelque chose de nouveau

Processus: de l'invention à la diffusion (commercialisation)

La nuance entre l'innovation en tant que verbe et l'innovation en tant que processus n'est pas aussi évidente qu'elle pourrait le sembler *a priori*. Et cela n'est guère différent pour ce qui est de l'innovation en tant que substantif ou en tant que verbe. En fait, innovation est un mot admettant deux significations: l'action (l'introduction d'une nouveauté) et le résultat (la nouveauté en soi) – un fait relevé par certains théoriciens (Parks, 1959; Siegel, 1962, Chakrabarti, 1973; Hildred et Bengston, 1974; Osborne, 1998; Hellstrom, 2004). Par exemple, les sociologues font usage du substantif, mais se concentrent sur le verbe (diffusion). De la même façon, les économistes soulignent le verbe en tant que processus dans le temps. Quoi qu'il en soit, l'innovation entendue comme un processus contribue à attribuer au concept d'innovation une très grande fonction: l'innovation englobe *toutes* les dimensions d'une invention, de la génération à la diffusion.

L'historien de l'économie Abbott P. Usher a été l'un des premiers, avec le politologue Karl Deutsch (1949) et l'anthropologue Homer Barnett (1953), à présenter une conception de l'innovation en tant que processus (mental), « consist[ant] en l'intégration de données particulières dans un modèle, préalablement reconnu comme incomplet » (Usher, 1929: 13). D'après Usher, ce processus comporte les étapes suivantes: l'élaboration du concept → la synthèse primaire → la révision critique. Au fil du temps, l'innovation, en tant que processus comportant des étapes ou stades séquentiels (tel le cycle de la vie), revêt différentes formes, parmi lesquelles trois prédominent. L'historien de l'économie William Rupert Maclaurin et ses collègues du MIT (George Baldwin, Arthur Bright et Yale Brozen) méritent

ici mention pour avoir été les premiers théoriciens de l'innovation (technologique), conçue en tant que processus⁶¹ (Godin, 2008). L'une des formes en question – dont les anthropologues du début du vingtième siècle sont les précurseurs (Godin, 2014a), dont entre autres Victor Thomson, conjointement avec James Utterback, fournit une influente terminologie⁶² et dont l'origine remonte à Sumner Myers et Donald Marquis (1969) – débute avec la génération d'une idée et s'achève avec sa réalisation ou sa transformation en une réalité – une réalité économique (commerciale), la plupart du temps.

Le processus d'innovation est généralement défini et étudié en tant que séquence incluant deux, trois ou quatre phases, selon l'auteur⁶³:

-
61. Un procédé comportant « quatre étapes différentes » : la recherche fondamentale, la recherche appliquée, le développement technique et l'ingénierie de production (Maclaurin, 1947); « science et technologie [la section s'intitule « Les étapes du processus de changement technologique et quelques définitions »] peut être décomposée en cinq étapes différentes: 1) la recherche fondamentale, 2) la recherche appliquée, 3) le développement technique, (4) l'ingénierie de production, et 5) l'ingénierie de maintenance » (Maclaurin, 1949: xvii); « l'accumulation graduelle de connaissances techniques, depuis la naissance d'une nouvelle idée jusqu'à sa concrétisation commerciale » (Bright, 1949: 449); le processus d'une « introduction fructueuse de *nouveaux produits* » sur le marché: la science, l'ingénierie (invention), l'innovation (entrepreneurship) (Maclaurin, 1950: 91); l'invention d'un nouveau produit et son introduction sur le marché (« exploitation commerciale »): « l'invention, le développement, et la production » (Baldwin, 1951: 97, 99); l'invention, l'innovation et la diffusion, ou les trois « niveaux » ou rôles du changement technologique dans la croissance économique, tous trois étant étroitement liés (le « mouvement » de l'un se traduit dans les autres): ce qui est possible sur le plan technologique (invention), ce qui est possible au moyen des techniques actuellement utilisées (innovation), et ce qui se produit globalement au niveau de l'économie (imitation) (Brozen, 1951). Pour des points de vue similaires émis très tôt, voir aussi: un « processus d'innovation » ou une « suite d'événements » en trois « étapes »: le développement, l'introduction et l'accueil d'une idée (Morison, 1950: 599); les « étapes [...] depuis l'esprit créatif jusqu'au consommateur »: la recherche, le développement, le projet pilote, l'usine de production, la production, le marketing (Mueller, 1957: 85).
62. La génération, l'acceptation, l'application (Thompson, 1969); la génération d'idées, la résolution de problèmes et l'application/diffusion (Utterback, 1971a).
63. L'innovation en tant que processus en deux phases constitue, d'ordinaire, une exception. Pour des exemples de séquence en deux étapes (initiation,

Invention⁶⁴ → Innovation⁶⁵ → Diffusion⁶⁶

Une autre forme du processus séquentiel met l'accent sur une série, ou une « chaîne » d'activités, comme l'appelle Maurice Goldsmith (Goldsmith, 1970). Cette chaîne va de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, au développement, puis à la production⁶⁷. Keith Pavitt et William Walker la désignent comme « les étapes technique, industrielle et commerciale » (Pavitt and Walker, 1976). De telles séquences donneront naissance à ce qu'il est convenu d'appeler « modèle linéaire d'innovation ».

La séquence proposée par Everett Rogers constitue une autre séquence très influente, du moins, chez les sociologues. Cette dernière est issue de la sociologie rurale et a d'abord été suggérée par George Beal et Joe Bohlen, en 1955. Elle compte cinq étapes : prise de conscience → intérêt → évaluation → essai → adoption (Rogers, 1962).

Avant de poursuivre l'analyse, il nous faut mentionner deux analogies ou mots clés du vocabulaire moderne de l'innovation. Pour le théoricien :

- L'innovation consiste en une amélioration, ou *progrès*, au nom des besoins (sociaux) pour les sociologues, du rendement organisationnel pour les écoles de commerce, et de la compétition industrielle pour les économistes. En général, toutefois, le progrès ne définit pas l'innovation de façon explicite (mais, voir McVoy, 1940 ; Gray, 1974 : 693).

application), voir Johannes (1972), Zaltman, Duncan et Holbek, (1973), et Duncan (1976).

64. Génération, initiation ou conception d'une idée sont également des termes utilisés.
65. D'autres termes existent également : proposition, acceptation/rejet, adoption, transfert, actualisation, transformation, incorporation, réalisation, introduction, commercialisation.
66. On emploie aussi d'autres termes tels qu'adoption, application, et accueil.
67. Maclaurin et ses collègues du MIT, vers la fin des années 1940 et le début des années 1950 ; Furnas (1948), Mueller (1957), Croome (1960), Enos (1962a, 1962b), Goldsmith (1970), Stead (1976).

- Les *entrepreneurs* sont les figures emblématiques de plusieurs théories de l'innovation. On les oppose en cela aux gestionnaires et aux activités de routine (Schumpeter, 1934; 1939) – une idée par ailleurs contestée (Cole, 1949; Ruttan, 1959; Chandler et Redlich, 1961).

Créativité

La créativité s'expose comme le quatrième concept fondamental du vocabulaire de l'innovation au vingtième siècle. Alors que l'innovation était associée à la subversion au cours des siècles précédents, la connotation bascule désormais vers la créativité en tant que combinaison. En fait, combinaison est un terme précurseur d'innovation, un terme qui remonte aux études sur l'imagination au dix-huitième siècle (Godin, 2014b). Dans les premières théories de l'innovation, par exemple celle de Gabriel Tarde (Tarde, 1890), le terme est toujours employé en lieu et place du terme innovation. Dans son étude sur les classes sociales, le sociologue Vilfredo Pareto utilise le concept de combinaison plutôt que celui d'innovation, définissant ce dernier comme un « regroupement d'éléments disparates au sein d'une nouvelle entité » (Pareto, 1917 : 89–90). Le concept central de Schumpeter dans sa *Théorie de l'évolution économique* (1926) s'avère aussi la combinaison – et non l'innovation. Les caractéristiques de la combinaison seront transposées à l'innovation dans l'édition de 1934⁶⁸. Au fil du

68. Schumpeter ne fait aucun usage du terme innovation dans l'édition allemande de 1911. Dans l'édition de 1926, le terme apparaît souvent, mais en tant qu'idée d'importance secondaire par rapport au terme combinaison. L'innovation n'y est jamais définie. Elle consiste en une nouveauté de tout genre et est employée indifféremment dans le sens d'une « nouvelle fonction », de « faire quelque chose différemment » ou simplement de « quelque chose de nouveau » et, à un endroit, dans le sens de « la fonction des entrepreneurs » (Schumpeter, 1934 : 89). Dans l'ensemble, le terme combinaison est préféré à innovation pour traiter de l'innovation. C'est le concept de combinaison qui est explicitement défini (en tant qu'innovation) : [L]a combinaison est « orientée vers quelque chose de différent et signifie faire quelque chose d'une manière qui se distingue d'une autre conduite », ou « innovation ». Elle présuppose un genre spécifique d'« aptitudes » (p. 81, fn.). Cette « formation de nouvelles combinaisons » présente cinq cas : un nouveau produit, une

vingtième siècle, l'innovation a aussi souvent été définie comme une combinaison (créative)⁶⁹. La première (ou plutôt, l'unique) théorie de l'innovation en tant que combinaison (« configuration ») a été produite par l'anthropologue Homer Barnett (1953).

L'innovation, vue comme de la créativité, trouve place chez plusieurs théoriciens de l'innovation⁷⁰ – et définit la R-D également⁷¹. Il est intéressant de comparer les définitions des éditions de 1972 et de 1930 de l'*International Encyclopedia of the Social Sciences*. La référence au changement se transforme en une référence à l'origin(alité) : l'introduction d'un « élément jusqu'ici inconnu [...], disons, par exemple, un nouveau dispositif technique, une nouvelle façon d'attribuer les rôles

nouvelle méthode, l'ouverture d'un nouveau marché, la conquête d'une nouvelle source d'approvisionnement, et une nouvelle organisation (Schumpeter, 1934 : 66). Mon interprétation des travaux de Schumpeter diffère de celle de Heertje, qui affirme que Schumpeter a « introduit le concept d'innovation » en 1926 (Heertje, 1988 : 75). Il a en effet introduit le terme, mais sans toutefois l'approfondir.

69. « Une nouvelle recombinaison d'éléments anciens » (Deutsch, 1949 : 28) ; « un assemblage drastique d'informations et une analyse des résultats découlant de nouvelles combinaisons de facteurs » (Danhof, 1949) ; « une combinaison de deux caractéristiques ou plus » (Heinrich, 1950) ; « une nouvelle combinaison d'éléments » (Redlich, 1951 : 286) ; « passer d'une combinaison à une autre » (Robinson, 1952 : 33–34) ; « un lien étroit entre deux éléments ou plus, ou la fusion de ces derniers » (Barnett, 1953 : 181) ; « une nouvelle combinaison d'éléments préexistants » (Hagerstrand, 1972).
70. Pareto (1917) : l'astuce, l'ingéniosité, la créativité ; Schumpeter (1939, 1942, 1947) : la destruction créatrice ; Deutsch (1949) : les étapes créatrices ; Terborgh (1950) : le capitalisme créateur ; Redlich (1951) : le créateur (primaire) par opposition au semi-créateur (subjectif) ; Maclaurin (1955) : l'innovation requiert « la juste combinaison de la vision et de l'action créatrices » ; March et Simon (1958) : « étroitement lié à [...] la pensée créatrice » ; Gardner (1963), Argyris (1965) utilisant les études des psychologues ; Simone (1968a) : l'innovation est une technique d'enseignement [méthodes] « visant à stimuler la pensée créatrice » ; Gabor (1970) : « des créations méthodiques de l'esprit humain ».
71. « La recherche et le développement expérimental peuvent être définis comme un travail créateur, entrepris de façon systématique afin d'accroître l'ensemble des connaissances scientifiques et techniques et d'utiliser ce savoir pour concevoir de nouvelles applications. » (OECD, 1970 : 8)

sociaux, ou une nouvelle manifestation culturelle» (Hagerstrand, 1972 : 174).

Pour la plupart des théoriciens de l'innovation, la créativité ne reste néanmoins qu'un mot, un concept dormant ; elle n'est pas théorisée. La créativité est tenue pour acquise. Sauf quelques exceptions (Barnett, 1953), le concept ne présente pas la connotation d'une action mentale vouée à créer ou à inventer quelque chose de nouveau⁷². Certes, l'innovation est fréquemment abordée en termes d'originalité, dans le sens de l'origine dans le temps (première mondiale). Mais, la plupart du temps, le terme créativité réfère au résultat (quelque chose de différent, d'original⁷³) de l'acte créateur qui demeure mystérieux, ou réfère souvent au marché : combiner des facteurs de production ou d'activités (industrielles⁷⁴).

En définitive, on emploie le mot créativité comme un synonyme de changement, de nouveauté (Barnett, 1953), d'innovation⁷⁵ ou comme une métaphore (la « destruction créatrice de Schumpeter »). Dans le

-
72. L'artiste et le critique littéraire n'emploient pas le terme innovation non plus. Parmi les exceptions se trouve B. Bergonzi, pour qui l'innovation consiste à être d'avant-garde en matière d'art contemporain. Parce que « l'étiquette d'« avant-garde » paraît désormais quelque peu démodée », Bergonzi « se content[e] du terme “innovation”, un terme inoffensif mais explicitement descriptif » (Bergonzi, 1968 : 11–12).
73. Complètement nouveau (Levitt, 1966 : 63) ; nouveau et différent (Zaltman, 1965 : 2) ; qualitativement différent (Robertson, 1967 : 14) ; qui « diffère grandement » des politiques existantes (Johannes, 1972 : 1) ; rejet « des intérêts traditionnels » (Mohr, 1969 : 111) ; rejet (Merton, 1965 ; Rosenblum, 1976 : 4).
74. Une nouvelle combinaison sur le plan des techniques de production (Goodwin, 1946) ; « par innovation, nous entendons, combiner des facteurs de production d'une nouvelle manière » (Griffin, 1949 : 317–18) ; « la combinaison de plusieurs activités différentes » (Enos, 1962a : 299) ; « la formation de nouvelles combinaisons » ou la « mise en pratique d'une invention et son exploitation commerciale » (Scherer, 1965 : 165).
75. Comme le souligne J. H. McPherson, directeur du département de psychologie de la Dow Chemical Company, dans son article sur les « ingénieurs créatifs » : « [Les] ingénieurs espèrent mener leurs idées originales à maturité – du projet pilote et de l'usine de production jusqu'au marché [...], et faire en sorte que [ces] idée[s] cheminent à travers les étapes de vérification [et] la mise en pratique [...], et [qu'elles] prennent leur essor » (McPherson, 1965 : 33–35).

meilleur des cas, créativité équivaut à création, dans le sens d'une introduction de nouveauté (LaPiere, 1965 : 197–98) : générer, élaborer des choses jugées souhaitables par l'analyste.

L'innovation : « aucune définition générale convenable ne propose un terrain d'entente⁷⁶ »

En dépit des théories, les questions linguistiques et sémantiques demeurent importantes au vingtième siècle. Un nouveau concept, ou un concept dont la signification est multiple, fait face à des points de vue divergents. Au fil du vingtième siècle, plusieurs parlent d'innovation, mais ne font pas, ou refusent de faire usage du terme. C'est le cas des anthropologues, nous l'avons dit plus haut, dont les concepts principaux sont l'invention et la diffusion, et celui des sociologues, qui emploient les termes d'adoption et de diffusion⁷⁷. Le changement demeure un concept central également (le changement social, le changement organisationnel, le changement technologique). L'innovation fait partie d'un ensemble de concepts mal définis pouvant se retrouver dans un même texte (Tarde, 1890; Stern, 1927, 1937; Noss, 1944; Deutsch, 1949; Posner, 1961; Edwin Mansfield au début des années 1960). Plusieurs mots sont utilisés indifféremment pour désigner l'innovation, et parfois de façon explicite⁷⁸. En fait, comme aux siècles précédents, l'absence de définitions

Voir aussi Gruetzkow (1965) pour un discours sur la créativité en tant que synonyme d'innovation.

76. Warner (1974 : 441).

77. Désignée sous différents termes, l'innovation scientifique est étudiée depuis des décennies (p. ex., le changement scientifique). Thomas Kuhn est très certainement un représentant emblématique de telles analyses (Kuhn, 1962). Ce dernier a également publié un article opposant la tradition et l'innovation en sciences (Kuhn, 1959). Mais, mises à part celles de David Mulkay, Joseph Ben-David et quelques autres, les théories sociales sur le changement scientifique n'emploient pas le terme innovation.

78. Par exemple, « la R-D/innovation, l'innovation technologique, et l'innovation seront employées indifféremment dans cet article » (Rubenstein et Ettl, 1979 : 65).

explicités dans les ouvrages, théoriques cette fois, s'avère un scénario récurrent.

En revanche, on peut trouver dans un même document, plusieurs définitions différentes (Schumpeter, 1939 ; Enos, 1962a), ou de multiples significations du concept selon un même auteur (Posner, 1961 ; Mansfield, 1961). Les théoriciens s'approprient simplement un terme devenu populaire : l'innovation apparaît dans les titres, mais pas à l'intérieur des textes (p. ex., Hunter, 1955 ; Baum *et al.*, 1957). L'innovation est l'objet du réétiquetage de concepts anciens : combinaison (Schumpeter, l'édition de 1912 comparativement à celle de 1934), invention (Brown, 1946 ; Fellner, 1961), changement (Ogburn et Nimkoff, 1940 par rapport à Ogburn et Nimkoff, 1964), et changement technologique (Maclaurin : l'édition de 1947, comparée à celle de 1949 ; Robinson, l'édition de 1938 par comparaison avec celle de 1952). L'innovation joue le rôle d'un « mot-valise », ainsi que Richard Nelson et Sydney Winter définissent le concept (Nelson et Winter, 1977 : 36), ou d'un « emballage », comme décrit dans le magazine *Nature* en 1979 : l'innovation « fournit un thème central autour duquel des activités autrement disparates peuvent être regroupées » (*Nature*, 1979 : 119).

Certains concepts sont toutefois devenus des concepts fondamentaux de l'innovation, lesquels demeureront au vingt-et-unième siècle. En fait, des théories récentes récapitulent tout simplement les anciens points de vue, usant d'un vocabulaire différent. Les épistèmes étudiés dans ce livre partagent une caractéristique centrale : l'innovation est intentionnelle. Il en était ainsi de la Réforme. Lorsque les gens dépeignent l'innovation comme une « opinion personnelle », ils soulignent la démarche délibérée d'un individu ou de l'innovateur, dans le sens où celui-ci s'oppose délibérément à l'ordre social. Les auteurs de dictionnaires pensent de la même façon. Par exemple, un dictionnaire juridique indique que les « précédents [constituent] les meilleures et les plus sûres des règles à suivre, car elles ne consistent généralement pas en l'opinion de leur inventeur » (Jacob, 1743, 1797). Au vingtième siècle, l'innovation est aussi étudiée comme une affaire

intentionnelle ou réfléchie: les principaux termes sont initiative⁷⁹, délibéré⁸⁰ et motivation⁸¹, de même que changement planifié et changement dirigé. Cependant, l'innovateur est désormais considéré comme un génie, un original, un excentrique, et l'innovation, dit-on, émane principalement des marginaux (Gilfillan, 1935: 89–91): les jeunes et les pauvres (évoqué déjà chez Platon, Aristote, Machiavel, Bacon et Comte), les insatisfaits et les mésadaptés (Barnett, 1953), les frustrés (évoqué chez William Ogburn, Abbott Usher et Joseph Rossman), la classe sociale inférieure (Linton, 1936: 344–45) et les déviants⁸² (Rogers, 1962: chap. 7; voir également ses normes de tradition-modernité: 59). Pour les auteurs modernes, toutefois, l'innovation est organisationnelle, de même que sociale et nationale, du fait qu'elle est progressive⁸³. L'innovation n'en demeure pas moins délibérée, dans la mesure où l'on peut la planifier.

Malgré les définitions théoriques de l'innovation au vingtième siècle, les théoriciens n'ont toujours pas résolu les vieilles controverses visant à définir l'innovation. Dans une certaine mesure, ils ont tranché un débat: celui de la nature controversée de l'innovation. Les théoriciens accentuent les réussites et minimisent les échecs⁸⁴. De toutes parts, on fait l'éloge de l'innovation: «les chercheurs ont implicitement

79. Tarde (1890), Cole (1949), Terborgh (1950), March et Simon (1958), Simon (1962), Deutsch (1949), Zaltman (1973), Brewer (1973), Ettlie et Rubenstein (1980).

80. Drucker (1957), Miles (1964), Corwin (1975).

81. Mohr (1969).

82. Le sociologue Pitirim Sorokin soutient, au contraire, que «ce sont les groupes cultivés de la classe urbaine supérieure qui se montrent “innovateurs” [...], [cela étant] en contradiction avec l'opinion courante, selon laquelle les classes supérieures sont censées être “conservatrices”, alors que les classes inférieures sont tenues pour les innovateurs» (Sorokin, 1937–41: 574).

83. Pour Everett Rogers et Gerald Zaltman, l'adoption est individuelle (un processus mental), tandis que la diffusion est sociale (entre plusieurs personnes) (Rogers, 1962: 76). Voir aussi Hornell Hart sur l'invention considérée comme individuelle, et l'innovation conçue comme sociale (Hart, 1931: 511–12).

84. Gilfillan (1935), Noss (1944), Allen (1958), Enos (1962a), Myers et Marquis (1969), Aiken et Alford (1970), Stead (1976), Pavitt et Wald (1971), Battelle (1973). Au sujet des échecs, voir Coe et Barnhill (1967), Evan et Black (1967), SPRU (1972), Utterback, Allen et Hollomon (1976).

présupposé que d'adopter les innovations est un comportement souhaitable [rationnel] et que de rejeter les innovations est moins souhaitable [irrationnel] » (Rogers, 1962 : 142). Mais, il n'en a pas toujours été ainsi. Dans les années 1960-1970, par exemple, une explosion de publications a engendré de nombreuses analyses conceptuelles, incluant des pensées critiques sur Schumpeter⁸⁵. Dans la littérature d'aujourd'hui, de tels exposés s'avèrent pratiquement inexistantes. Peu de théoriciens définissent leurs concepts, contrairement à l'économiste Simon Kuznets, qui le fit dans plusieurs de ses articles sur l'innovation. Les auteurs distinguent des types ou catégories d'innovation, mais définissent rarement ce qu'est l'innovation. D'entrée de jeu, un théoricien fait usage de sa propre représentation⁸⁶.

Ce que représente l'innovation diffère selon l'auteur et la discipline. La signification se trouve à la fois large et limitée. Selon des anthropologues tels que Margaret Hodgen (1952) et Homer Barnett (1953), l'innovation consiste en « toute pensée, toute conduite, ou toute chose qui est nouvelle du fait qu'elle se distingue qualitativement des formes existantes » (Barnett, 1953 : 7). Ici, innovation est plus ou moins un synonyme de nouveauté. Pour John Gardner, l'innovation

85. Cole (1949), Deutsch (1949), Taymans (1950), Redlich (1951), Scoville (1951), Baldwin (1951), Barnett (1953), Drucker (1957), Ruttan (1959), Bowley (1960), Katz, Levin et Hamilton (1963), Schon (1967), les contributeurs à l'édition spéciale du *Journal of Business* (1967) (Becker, Knight, Evan, Carroll), Robertson (1967, 1971), Mohr (1969), Fores (1970), Zaltman, Duncan et Holbek (1973), Warner (1974), Downs et Mohr (1976), Daft et Becker (1978), Levitt (1963 ; 1966), Rowe et Bozie (1974).

86. La représentation dominante (industrielle) est non seulement tenue pour acquise dans les deux manuels (*handbooks*) évoqués au début de ce chapitre, mais il en est ainsi dans d'autres manuels également, et plusieurs éditeurs ne définissent pas l'innovation comme telle, du moins pas dans leur chapitre liminaire : Dogson et Rothwell (1994), Karlsson (2008), Lundvall, Joseph, Chaminade et Vang (2009). Shane (2008) constitue une exception. On note également cette absence de définition dans (l'introduction d') un manuel qui présente l'étude d'une conception élargie de l'innovation (Shavinina, 2003). Les rares manuels approfondissant l'innovation sont principalement issus d'auteurs sur l'innovation non technologique : Cozijnsen et Vrakking (1993) ; Poole et Van de Ven (2004) ; Fallouj et Djellal (2010) ; Hall et Rosenberg (2012).

s'expose comme de nouvelles façons de penser et de faire : l'innovation politique, sociale, économique et organisationnelle (Gardner, 1963 : 30–31, 68, 75–85). En 1958, le magazine *Scientific American* publie une édition spéciale sur l'innovation en science, dans laquelle l'innovation est, une fois de plus, vaguement définie. Les définitions imprécises sont légion dans la littérature⁸⁷.

Certes, certaines définitions de l'innovation se rapportent strictement à une discipline : l'innovation organisationnelle⁸⁸, politique⁸⁹, éducationnelle⁹⁰, sociale⁹¹... et économique. Certains désignent toutefois cette dernière comme une définition « limitée » de l'innovation qui est devenue une représentation spontanée, ou une « signification courante » de l'innovation : une « invention introduite sur le marché » (Nutter, 1956 : 522, fn. 4). L'innovation « [représente] plus – bien plus – que des machines » (Enarson, 1960 : 496). Mais peu prendront la suite de l'anthropologue Homer Barnett, le second théoricien (après Gabriel Tarde) ayant défini l'innovation de façon

-
87. Tarde (1890), Stern (1927), Usher (1929), Kallen (1930), Hart (1931), Schumpeter (1939), Rose (1948), Cline (1948), Jaffe (1948), Redlich (1951), Noss (1944), Hogden (1952), Barnett (1953), Boskoff (1957), Drucker (1957), Ruttan (1959), Rogers (1962), Gardner (1963), Jones (1963), Levitt (1966), Lapiere (1968), Toulmin (1969), Gabor (1970), Kuznets (1972), Zaltman, Duncan et Holbek (1973).
88. Williamson (1951), Maclaurin (1955); March et Simon (1958), Hill et Harbison (1959), Lorsch (1965), Burns et Stalker (1961), Miles (1964), Argyris (1965), Wilson (1966), *Journal of Business* (1967 : Becker, Knight, Evan, Carroll), Mohr (1969), Turner et Williamson (1971), Gross et al. (1971), Morton (1971), Zaltman, Duncan et Holbek (1973), Aiken et Hage (1971), Rowe et Bosie (1974), Baldrige et Burnham (1975), Downs (1976).
89. McVoy (1940), Scott (1968), Thomson (1969), Walker (1969), Johannes (1972), Gray (1973, 1974), Savage (1973), Solesbury (1976), Downs (1976), Rosenblum (1976).
90. Enarson (1960); Miles (1964); Carlson (1965); Gross (1971); Daft et Becker (1978).
91. Ogburn et Nimkoff (1940) (l'innovation sociale), McVoy (1940), Noss (1944), Drucker (1957), Garvey et Griffith (1966), Fairweather (1967), Taylor (1970), Holt (1971), Kuznets (1972), Brewer (1973), Lapiere (1977), Tornatzky *et al.* (1980).

plus large – la théorie de Schumpeter ne contient essentiellement que dix pages (Schumpeter, 1939). Les points de vue de Barnett seront souvent cités jusqu'aux années 1970, le terme innovation y ayant une signification autre que la signification « populaire » et « limitée » à l'invention, entendue comme technologique⁹². Gardner distingue sa conception élargie d'une conception « restreinte et immature » limitée à la technologie (Gardner, 1963), et Dennis Gabor oppose la sienne à un « sens limité », soit au « processus qui transforme une invention en un produit commercialisable, par le développement, la production, le marketing, etc. » (Gabor, 1970: 10). Les analystes de l'innovation sociale en font autant. En fait, les auteurs qui se penchent sur l'innovation organisationnelle de même que sur l'innovation sociale commencent par établir un contraste avec l'innovation technologique⁹³. « En général, affirme Kenneth Warner, les sociologues étudient un éventail d'innovations beaucoup plus large » que ne le font les économistes (Warner, 1974: 439).

L'innovation est à la fois contestée et tenue pour acquise. Au cours de la période couvrant les années 1950-1975, le concept d'innovation a souvent été contesté pour son ambiguïté⁹⁴ – et il en est toujours ainsi

92. L'économiste Josiah Stamp s'exprime en des termes semblables: « [La] connotation que possède l'invention est trop mécanique [...] Nous devons y inclure les processus et les conséquences de la découverte » (Stamp, 1933: 383).

93. Un autre contraste (selon les auteurs sur l'innovation organisationnelle) est établi avec l'innovation individuelle.

94. « Comme tous les concepts analytiques, les termes d'« invention, d'innovation, et de diffusion » perdent de leur précision lorsque l'on tente de les appliquer à des faits historiques. » (Scoville, 1951: 347) L'innovation « manque de définitions précises » (Maclaurin, 1955). « Tout changement devient une innovation du simple fait qu'il n'a jamais été réalisé auparavant [...] Une telle définition stérilise le terme innovation » (Becker et Whisler, 1967: 463); le sénateur américain Philip A. Hart, lors des audiences du Sénat devant le Subcommittee on Antitrust and Monopoly: « Il est important d'avoir une conception claire de ce dont nous parlons ». Le problème réside dans « une confusion entre le concept d'invention d'une part, et celui d'innovation ou de développement de l'autre » (US Senate, 1965). « La caractéristique la plus remarquable de l'innovation est son caractère mystérieux [...] Plusieurs problèmes surviennent lorsque [l'on tente de] définir l'innovation [...], en raison du jugement de valeur qui est attaché au terme [...] La difficulté consiste ici en ce que la plupart d'entre nous s'attendent à ce qu'une innovation soit quelque

aujourd'hui⁹⁵. Certains auteurs suggèrent conséquemment d'abandonner le terme⁹⁶. Parallèlement, ce en quoi consiste l'innovation est désormais considéré comme acquis. Plusieurs auteurs parlent d'innovation technologique sans user du qualificatif « technologique » dans l'expression, soit inconsidérément (le plus souvent) ou délibérément (Battelle, 1973; Freeman, 1974: 18). En fait, rares sont les analystes s'intéressant à l'innovation technologique qui désignent l'innovation étudiée sous le nom d'innovation technologique. Le seul mot innovation suffit.

Les gouvernements, les organisations internationales et les consultants ont également embrassé la vision technologique et commerciale de l'innovation⁹⁷. Les gouvernements – secondés par les chercheurs comme consultants – sont à l'origine de l'actuelle représentation prédominante de l'innovation en tant qu'innovation technologique. Parmi les nombreuses significations et utilisations présents dans les années 1960, les gouvernements ont privilégié la connotation

chose de bon» (Knight, 1967: 478); «le terme innovation a été employé à si grande échelle et de façon si équivoque» (Mohr, 1969); «le mot innovation figure actuellement parmi les mots à la mode. Pour certains, il représente encore plus – il s'agit d'un mot de valeur impliquant quelque chose de bon et de positif. Tout comme les mots les plus populaires, il est mal employé et il revêt différentes significations pour différentes personnes» (Holt, 1971: 235); «il n'y a pas de consensus en ce qui a trait à la signification» du concept d'innovation (Aiken et Hage, 1971); «il n'existe aucune définition générale convenable proposant un terrain d'entente (Warner, 1974: 441).

95. Voir la récente étude de l'OCDE quant aux questions posées dans les enquêtes sur l'innovation (OECD, 2012, 2013).
96. «L'innovation en vient à signifier toute chose pour tout homme, et l'homme prudent devrait peut-être l'éviter autant que possible, en employant d'autres termes à la place» (Ames, 1961: 371); «nous n'en serons que mieux sans le mot innovation» (Machlup, 1962: 179); «l'usage du terme innovation est contre-productif», car chaque individu l'interprète à sa manière. «Il pourrait être préférable d'abandonner le terme "innovation technologique" pour les fins d'une enquête.» (Roberts et Romine, 1974: 4)
97. Les définitions officielles et les définitions des théoriciens présentent d'autres similitudes, telles que la comparaison avec l'invention, la nature subjective de l'innovation, l'innovation en tant qu'originalité dans le temps (le premier à innover), l'innovation conçue comme un processus ou une série d'activités, et l'innovation entendue comme révolutionnaire (majeure).

industrielle. Certaines des définitions officielles sont même adoptées explicitement par les théoriciens, notamment celle qui figure dans le premier rapport du UK Advisory Council for Science and Technology (1968) dirigé par Solly Zuckerman ; cette définition sera reproduite par les chercheurs du Science Policy Research Unit (SPRU) (SPRU, 1972 ; Rothwell et Robertson, 1973 ; Jervis, 1975 ; Pavitt et Walker, 1976). C'est aussi le cas de la définition du département du Commerce des États-Unis (1967), laquelle sera reprise par des chercheurs aux États-Unis (Goldsmith, 1970 ; Twiss, 1974).

Un concept évasif

La représentation de l'innovation a radicalement changé au fil des quatre derniers siècles. Les auteurs des dix-septième et dix-huitième siècles croyaient que « le désir d'innovation » consistait en ce « à quoi les hommes agités et imprudents sont généralement enclins » (Madox, 1702 : Préface). L'innovation était subversive. Le théoricien du vingtième siècle voit les choses différemment. L'innovation est révolutionnaire, dans un sens positif, et elle est la bienvenue – pour sa contribution au progrès (économique).

L'innovation défie la définition, comme le font plusieurs concepts abstraits tels que le changement et le développement⁹⁸. Personne n'a encore fourni de réponses claires aux trois questions suivantes (initialement formulées par Robert Buzzell et Robert Nourse, 1967) quant à ce qu'est un nouveau produit) :

- Une innovation pour qui ? Une première mondiale, pour un utilisateur donné ou pour le marché ?
- Une innovation de quel type ? Radicale ou incrémentale ?
- Une innovation à partir de quand ? De son invention ou de son application en contexte pratique ?

98. Sur le changement, voir Moore (1960) et Boudon (1983) ; sur le développement, voir Arndt (1987) et Cowen et Shenton (1996).

Pour certains, l'innovation n'est qu'un simple changement ou nouveauté, et elle englobe l'invention. Cette perspective considère l'innovation en tant que substantif. Pour d'autres, l'innovation consiste en l'introduction de quelque chose de nouveau. Ici, la forme verbale est mise en relief. Elle se rapporte à l'utilisation, l'adoption, l'application ou la commercialisation ; les théoriciens excluent l'invention (inventer) de cette définition. Pour d'autres encore, l'innovation est un métaconcept, un processus allant de la génération à la diffusion. Étant donné ce large éventail sémantique, il y a amplement d'espace pour que se développe tout un jargon, ce qui se produira⁹⁹. Un auteur a récemment suggéré qu'en raison de la complexité de l'innovation, mais aussi « [du] désir académique de créer de nouveaux mots ou de redéfinir des mots existants [...], le langage de l'innovation souffre d'un [trop] riche vocabulaire » (Linton, 2009 : 729). Cela est juste. Mais la perspective de notoriété de plusieurs théoriciens explique tout autant ce fait (p. ex., le système national d'innovation ; l'innovation sociale). Là où l'optique de notoriété règne, il n'y a pas de place pour l'histoire, la réflexivité et les nuances sémantiques.

L'espace conceptuel de l'innovation est très large, mais il est en même temps limité. Il est large dans la mesure où le concept d'innovation est employé pour tout ce qui est nouveau, du changement à la réforme, en passant par la révolution. Ce qui est commun à tous les auteurs est l'idée de changement et de nouveauté. Outre cela, l'innovation ne présente pas de signification figée. Elle peut être de l'ordre de l'originalité (une chose entièrement nouvelle ou différente, jusque-là non existante), d'une amélioration ou d'un renouvellement ; elle peut inclure l'imitation (restauration) ou non. L'espace conceptuel de l'innovation est concomitamment limité. On laisse souvent au lecteur le soin d'attribuer une signification au terme. Le plus souvent, on se figure spontanément l'innovation comme étant révolutionnaire

99. Au dix-septième siècle : promoteur de nouveauté (*novelist*), marchand de nouveauté (*noveller*), préférence pour la nouveauté (*novellism*). Au vingtième siècle : novateur (*innovative*), partisan de l'innovation (*innovationist*), qui réalise des idées ou produits nouveaux (*innovatory*), qui introduit de nouvelles formes ou méthodes (*innovational*), inventivité (*innovativeness*), de manière innovante (*innovatively*), « innoviste » (*innovistic*), innovativité (*innovativity*).

(comme dans le passé) ou technologique – le résultat d'une idéologie économique à laquelle les théoriciens ont contribué.

Cette dernière représentation est plutôt récente. L'expression innovation technologique est apparue après la Seconde Guerre mondiale. Le terme technologie existait sans nul doute avant cette époque, de même que celui de changement technologique, « un terme à sonorité moderne » (Watson, 1960: 193). Toutefois, en l'espace de quelques décennies, l'expression innovation technologique éclipsera les autres termes et deviendra ainsi la représentation canonique de l'innovation et un « sujet national en vogue » (Hahn, 1980: 2).

Chapitre 11

S'approprier l'innovation

À quelles fins ?

Il est évident [...] que la recherche et développement n'est, en aucune façon, synonyme d'innovation.

US Department of Commerce, *Technological Innovation*, 1967

On a le sentiment toujours plus grand que les *nouvelles* connaissances, et particulièrement les nouvelles *connaissances scientifiques*, doivent être utiles et mises à profit.

Ronald G. Havelock, *An Exploratory Study of Knowledge Utilization*, 1967

Les années 1960 ont vu l'émergence d'une nouvelle prise de conscience que la recherche en elle-même ne fournit pas de réponses immédiates aux problèmes rencontrés dans la pratique.

Ronald G. Havelock et Mary C. Havelock, *Educational Innovation*, 1973

Il ne suffit pas pour l'innovateur que d'inventer ;
il lui faut également s'assurer de commercialiser
le nouveau produit ou procédé.

(US Advisory Committee on Industrial
Innovation : Final Reports, 1979)

L'innovation doit aujourd'hui sa place centrale dans les discours, théories et politiques, à une représentation technologique prédominante. La dimension technologique constitue l'une des connotations ayant conféré au mot innovation une valeur positive, après 500 ans de condamnation. Mais pourquoi l'expression innovation technologique a-t-elle acquis une telle aura dans l'imaginaire moderne, et quelle est l'origine de l'idéologie, ou de la vision du monde moderne à l'égard de l'innovation ? Le terme technologie fait pourtant partie du vocabulaire depuis plus d'un siècle et, avant lui, on trouvait le terme invention.

Ce chapitre suggère que le concept d'innovation est un contre-concept de celui de science – et plus particulièrement de recherche fondamentale – en tant que valeur culturelle prédominante du vingtième siècle. Depuis le dix-septième siècle, à tout le moins, les scientifiques développent un discours sur la science, considérant celle-ci comme la source ultime du progrès. Puis, dès le début du vingtième siècle, les industriels adoptent l'idée selon laquelle la recherche fondamentale constitue une ressource pour le développement des entreprises.

La science entre ensuite dans le discours public et attire l'attention des organisations publiques. Le financement public de la R-D augmentera considérablement après la Seconde Guerre mondiale.

L'expression innovation technologique émerge au vingtième siècle en tant que catégorie, du fait qu'elle permet d'inclure un (plus) grand nombre d'individus (que seulement des scientifiques) et d'activités (que strictement la science ou la recherche fondamentale) dans les discours, l'action et les politiques relatives à la science et à la

technologie¹. L'innovation est un *processus* qui implique différentes personnes et activités, ainsi le souligne-t-on. La science, ou recherche, ne s'avère qu'une étape, ou un facteur dans le processus d'innovation, et elle n'est souvent pas nécessaire.

Des idéologues novateurs

L'expression innovation technologique apparaît après la Seconde Guerre mondiale. Schumpeter, pour ne citer qu'un exemple, n'en a fait que deux usages² (Schumpeter, 1939: 289). Le terme technologie – qui demeure aujourd'hui beaucoup plus populaire que le terme innovation – existait certes avant cette période, tout comme le terme changement technologique. Cependant, en l'espace de quelques décennies, l'expression « innovation technologique » éclipse les autres termes et devient conséquemment la représentation prédominante de l'innovation.

Les chercheurs en sciences sociales commencent à théoriser l'innovation au début du vingtième siècle – les anthropologues (le plus souvent sans faire usage du terme innovation), puis les sociologues. Dans les années 1960, les économistes et les écoles de gestion s'approprient à leur tour un terme désormais populaire pour servir leurs intérêts – aujourd'hui, les théoriciens inventent leurs propres mots (acronymes) ou étiquettes – et se font de soi-disant idéologues novateurs, pour employer l'expression de Quentin Skinner. Ils introduisent une nouvelle signification de l'innovation, qui diffère de

-
1. À propos d'un élargissement similaire au dix-neuvième siècle, voir Denise Phillips sur le concept de « sciences naturelle » (*naturwissenschaft*) en Allemagne, « un objet flou auquel plusieurs personnes pourraient se rallier » (Phillips, 2012: 9).
 2. Pour Schumpeter, l'innovation (pas l'innovation technologique) 1) consiste en une façon de faire les choses différemment; 2) se divise en cinq catégories, dont les « nouveaux produits » (pas la technologie, ni l'innovation technologique); 3) est une nouvelle combinaison de facteurs de production (le changement technologique), ainsi que l'entendent les économistes américains néoclassiques (Schumpeter, 1939).

celle des décennies, voire des siècles précédents. Jusque-là, le concept d'innovation était soit un verbe ou un substantif, une action ou le résultat de cette action. Pour les théoriciens, en revanche, l'innovation consiste en un *processus*, un processus dans le temps, allant de la génération d'une idée à son application dans un contexte pratique, passant ainsi de la théorie à la pratique³. Cette représentation revêt différentes formes, selon la discipline. Le processus (tout comme sa séquence dans le temps) s'étend de l'adoption (individuelle) à la diffusion (sociale) pour les sociologues; de l'invention à la commercialisation pour les économistes; du développement (de produits) à la production pour les écoles de gestion⁴.

Rupert William Maclaurin se trouve parmi les premiers à avoir utilisé l'expression innovation technologique. Historien de l'économie au Massachusetts Institute of Technology (MIT) et théoricien précurseur sur l'innovation technologique (Maclaurin, 1949), bien que jamais mentionné dans les histoires de l'innovation technologique (Godin, 2008), Maclaurin définit l'innovation comme : 1) un processus, 2) un processus séquentiel dans le temps, 3) un processus dont la première étape est la science (recherche), et 4) un processus dont l'étape ultime est la commercialisation. L'innovation technologique en tant que processus englobe *toutes* les dimensions ou facteurs impliqués dans l'application ou l'usage de la technologie, de la génération d'une invention à sa diffusion. Après les analyses novatrices de Maclaurin, ayant pour objet l'innovation en tant que processus, viendront l'étude de Sumner Myers et Donald Marquis, menée en 1969 pour la National Science Foundation (Myers et Marquis, 1969), et les études de James Utterback, réalisées dans les années 1970.

Les ingénieurs (en tant que gestionnaires) ne sont pas étrangers à l'idée de l'innovation entendue comme un processus. On peut

3. Les termes processus, séquence, spectre (et continuum), chaîne, et flux font partie du vocabulaire utilisé.

4. Les anthropologues et les sociologues sont les pionniers en ce qui a trait à l'étude de l'innovation en tant que processus. Les anthropologues étudient l'invention et sa diffusion sur le plan spatial, et les sociologues étudient l'adoption de nouvelles pratiques du point de vue temporel, ou dans le temps.

même les considérer comme des théoriciens. En fait, on trouvera, au vingtième siècle, deux discours sur l'innovation technologique. L'un (début des années 1960) émane des décideurs politiques, des scientifiques, ainsi que des théoriciens de la science et technologie. Selon eux, l'innovation résulte de l'application de la science à l'industrie. On aborde les questions de la R-D et des ressources humaines qualifiées – en tant qu'atouts pour la compétitivité d'un pays. L'innovation est ici un article de foi (le résultat ultime de la recherche fondamentale) et n'est pas réellement théorisée⁵ (Pavitt, 1963). L'autre discours (fin des années 1960) est tenu par les praticiens, surtout par les ingénieurs/gestionnaires.

Comme les « projecteurs » du dix-huitième siècle (projet est un terme précurseur d'innovation technologique), les ingénieurs du début du vingtième siècle ne théorisent pas l'innovation. L'innovation n'est qu'un terme désignant la nouveauté ou l'originalité d'un individu, et servant à nommer non seulement les nouvelles « machines » de production *industrielle*, mais également les instruments ou appareils destinés aux *sciences* et aux *professions*. La connotation industrielle partage sa place avec la connotation scientifique. Chez les ingénieurs, les premiers écrits sur l'innovation technologique apparaissent dans les années 1960. En fait, l'innovation consiste en la plus récente réimagination en ce qui trait à l'ingénierie (technologie) au vingtième siècle. Dans *Engineers for Change*, Matthew Wisnioski évoque l'émergence d'une nouvelle rhétorique chez les ingénieurs dans les années 1980 : information, technologie et globalisation (Wisnioski, 2012 : 190). L'innovation devrait être ajoutée à cette liste, et ce, dès les années 1960. Pour les ingénieurs convertis en directeurs de R-D au cours des premières décennies du siècle, l'ingénierie repose sur la science (fondamentale). Comme l'indique Wisnioski, à partir des années 1960, les ingénieurs adoptent une rhétorique de « responsabilité sociale » afin d'élever le statut de la discipline. Je suggère en troisième lieu que, dans le cadre de cette rhétorique, les ingénieurs ont

5. Il reste encore à déterminer si, et dans quelle mesure, les théoriciens et utilisateurs du « modèle linéaire de l'innovation » épousent réellement la linéarité. Les théoriciens insistent à peu près tous sur le fait que le modèle ne constitue qu'un outil heuristique.

enrôlé le concept d'innovation et embrassé le nouveau discours sur l'innovation. « L'ingénierie est une profession, un art pratique et de synthèse, et pas simplement un ensemble de connaissances », déclare Daniel de Simone, ingénieur en électricité et directeur de l'Office of Invention and Innovation au US National Bureau of Standards, dans l'introduction de son livre *Education for Innovation*, lequel porte sur les changements requis en matière de formation des ingénieurs. La « plus grande vocation [de l'ingénierie] est d'inventer et d'innover » (Simone, 1968 : 1-2).

John Clifford Duckworth, directeur général de la UK National Research Development Corporation (NRDC) de 1959 à 1970, est un parfait exemple d'ingénieur ayant analysé l'innovation technologique dans l'optique d'une approche conceptuelle. Duckworth prétend que « la prospérité nationale [du] pays dépen[d] en grande partie de la vitesse avec laquelle l'industrie pourra se tourner vers des produits et processus nouveaux et commercialement viables [...] [Mais] le chercheur en sciences pures semble être tenu en plus haute estime que l'ingénieur et le technicien [...] [On observe un] manque de reconnaissance de l'ingénieur professionnel par rapport au scientifique » (Duckworth, 1965 : 186). Des points de vue semblables seront formulés aux États-Unis, notamment par Herbert Hollomon (dont il sera question plus loin dans ce chapitre), au début des années 1960. Selon Duckworth, « les inventions et les innovations ne sont pas forcément méritoires en soi, mais elles le sont dans l'unique mesure où elles contribuent à accroître le rendement et la compétitivité [du pays] sur les marchés mondiaux » (Duckworth, 1965 : 188). Voilà la tâche d'un directeur. « Je n'ai aucun regret d'avoir abandonné les recherches scientifiques les plus théoriques, et je conseillerais à tout jeune scientifique ou ingénieur possédant des aptitudes autres que celles qui sont purement théoriques, de s'orienter sans hésitation vers l'application et la gestion. À mon avis, il est faux d'affirmer – comme on le fait souvent – qu'un scientifique qui entre en gestion est une perte. » (Duckworth, 1965 : 186)

Prophétisant un peu, Duckworth ajoute : « L'une des contributions les plus profitables que nous puissions demander aux étudiants en lettres classiques est peut-être l'invention d'un mot socialement

acceptable, pouvant remplacer l'expression maladroite "ingénieur agréé"» (Duckworth, 1965 : 186). Le terme innovation a fait le travail. L'histoire démontre que le concept d'innovation évoque une idée d'organisation et de mobilisation correspondant à ce que Duckworth appelle une «réorientation de notre sens des valeurs» (Duckworth, 1965 : 190). «L'ingénierie est l'extension des capacités de l'homme – un objectif non moins noble que l'extension des connaissances.» (Simone, 1968 : 7)

Aux yeux de maints ingénieurs, le processus d'innovation technologique a été peu étudié. Il s'agit là d'une opinion souvent rencontrée dans les écrits des ingénieurs au cours des années 1960. Les théories de l'innovation n'évoquant que la recherche fondamentale comme source d'innovation sont incomplètes. Il existe, outre la recherche, toute une gamme d'activités pouvant remplir cette fonction. Jack A. Morton, l'ingénieur et directeur de recherche aux Laboratoires Bell, qui a mené le transistor de l'invention au marché, et qui est l'auteur d'un livre et de nombreux articles sur l'innovation, suggère que celle-ci :

ne consiste pas en une action seule, mais en un processus *complet* [ou total ; l'italique est de moi] d'éléments interreliés. Il ne s'agit pas seulement de la découverte d'une nouvelle connaissance, du développement d'un nouveau produit, d'une nouvelle technique de fabrication ou d'un nouveau service, ni de la création d'un nouveau marché. Il s'agit plutôt de *toutes* ces choses : un processus dans lequel les actes créateurs, de la recherche à l'introduction d'un nouveau produit ou d'un service, sont tous présents, agissant conjointement vers un objectif commun⁶. (Morton, 1968 : 57)

6. Morton présente cette définition pour la première fois en 1964 (Morton, 1964 : 82, 84). Il proposera une définition similaire en 1966, lors d'une conférence sur le transfert technologique et l'innovation, organisée par la National Science Foundation, conjointement avec la National Planning Association (Morton, 1966 : 21) – voir aussi Morton, 1968 : 57, 1969 : 40. Le rapport que rédige l'Association reproduit cette définition, presque *verbatim* : «L'innovation ne consiste pas qu'en une simple action, mais en un processus total composé de sous-processus interreliés. Il ne s'agit pas seulement de la conception d'une nouvelle idée, ni de l'invention d'un nouvel appareil, ni du développement d'un nouveau marché. Le processus consiste en toutes ces choses qui

Une telle tâche est celle du gestionnaire, comme l'a dit avant lui Duckworth. « Le travail du gestionnaire consiste en l'innovation de l'innovation [...] Il a pour mission de renouveler l'objectif, le fond, et la structure [d'un] processus [...] Il est l'agent sélectif du changement, le catalyseur, le faiseur de mutations. » (Morton, 1968 : 60) Dans son analyse sur le processus d'innovation, Edwin Gee, premier vice-président chez DuPont, s'exprime en des termes similaires :

Un nouveau résultat de recherche prometteur émergeant du banc d'essai doit passer, et être façonné par plusieurs mains, être compris et accepté par différents esprits [...] En ce sens, il y a toujours un risque que le développement perde son élan, qu'il soit dévié vers de vains et coûteux détours, ou qu'il tombe entre des mains incompétentes ou antipathiques [...] La clé pour que le développement chemine à travers *toutes* [l'italique est de moi] les étapes avec douceur et efficacité réside en grande partie dans une bonne coordination du travail des différents groupes. [Cette responsabilité incombe au] gestionnaire de risques. (Gee et Tyler, 1976 : 79–80)

De telles perspectives seront, à l'époque, très répandues dans le discours des ingénieurs et des gestionnaires. En 1968, la *National Academy of Engineering* des États-Unis parraine un symposium lors duquel on émet la conclusion suivante : « Il semble y avoir consensus quant à ce que le succès d'un processus d'innovation technologique dépende de plusieurs facteurs plutôt que de la simple génération d'informations scientifiques et techniques » (US National Academy of Engineering, 1968 : Foreword). L'innovation consiste en un processus pour les gestionnaires également. Le résumé de la rencontre annuelle

agissent ensemble pour un objectif commun » (Myers et Marquis, 1969 : 1). Donald Marquis, professeur de gestion au MIT et directeur du programme de Management of Science and Technology de la Sloan School of Management, le formule de façon similaire dans un article rédigé en 1969 : « L'innovation ne s'avère pas qu'une simple action, mais un processus total composé de sous-processus interreliés Il ne s'agit pas seulement de la conception d'une nouvelle idée, ni de l'invention d'un nouvel appareil, ni du développement d'un nouveau marché. Le processus consiste en toutes ces choses qui agissent conjointement pour un objectif commun – lequel se trouve être le changement technologique [...] La gestion de l'innovation technique représente bien davantage que la gestion d'un laboratoire de R-D » (Marquis, 1969 : 31, 36).

de l'Industrial Research Institute (IRI) sur l'innovation, où plus d'une centaine de directeurs de recherche se sont rassemblés en avril 1970, débute avec cette « image d'autorité » de l'innovation : « L'innovation est le processus par lequel une idée – une idée peut-être ancienne, bien connue – traverse les phases de laboratoire, de développement et de production, puis se concrétise par la commercialisation fructueuse d'un produit [...] [Ici,] la contribution technique ne joue pas un rôle prépondérant » (*Research Management*, 1970 : 435).

L'usage de l'expression innovation technologique se résume à un désir d'élargir le discours sur la science – mais on restreint en même temps l'emploi du terme à l'innovation technologique. L'innovation est un acte contribuant à la pratique, alors que la science est strictement d'ordre intellectuel. Les théoriciens du vingtième siècle soulignent tous que :

- Contrairement à l'invention, l'innovation consiste en une application, particulièrement en une application commerciale, ou commercialisation. « Avoir une nouvelle idée et démontrer sa faisabilité constitue la partie la plus facile de l'introduction d'un nouveau produit. Concevoir un produit satisfaisant, engendrer sa production, et créer un marché s'avèrent des problèmes beaucoup plus complexes [...] Les innovateurs techniques sont des hommes qui, non seulement possèdent des connaissances scientifiques, mais qui sont également portés à les appliquer à toute nouvelle idée se présentant à eux. » (Morse et Warner, 1966 : 15, 17)
- Comme l'indique Morton, l'innovation est un « processus social » (« *people process* »), un système reposant sur l'action collective ou la collaboration d'individus. Il ne concerne pas seulement les scientifiques, mais « l'ensemble [ou *totalité*; l'italique est de moi] des actions humaines par lesquelles de nouvelles idées sont conçues, développées et introduites » sur le marché (Morton, 1971 : 3). Comme l'exposent les textes récents, tout le monde s'avère un innovateur, d'où la nécessité d'inscrire les utilisateurs dans le processus.

- L'innovation est mue par la société ou les besoins sociaux (la demande) et non par la science ; d'où le débat des années 1960-1970 sur l'offre (science) et la demande (besoins sociaux), qui « opposait » les ingénieurs, les gestionnaires et les écoles de gestion aux théoriciens de la science et de la technologie (Godin et Lane, 2013). « La plupart des changements technologiques, innovations, inventions et activités de diffusion de la technologie sont stimulés par la demande [...] et ne [sont] qu'indirectement générés par la science⁷ », affirme Herbert Hollomon (successivement directeur du General Electric Engineering Laboratory, secrétaire général adjoint pour la science et la technologie au Département du Commerce américain, fondateur de la *National Academy of Engineering* aux États-Unis, et professeur d'ingénierie au MIT). (Hollomon, 1967 : 34) Dès lors, la science bascule de sa position de première et essentielle étape du processus d'innovation à celle d'un facteur couplé à la demande ou à un facteur quelconque, présentant des boucles de rétroaction plutôt qu'une structure strictement linéaire. Pour étudier ce processus, Morton – et d'autres tels que Donald Schon (1969, 1971) et Robert Burns (1975) – promeut une perspective systémique de l'innovation (Morton, 1964, 1966, 1971), une idée qui demeure aujourd'hui influente en ce qui a trait aux études sur l'innovation technologique (p. ex., les systèmes nationaux d'innovation).
- L'innovation requiert une politique nationale pour soutenir les efforts des innovateurs. « Il m'apparaît logique », déclare Robert Charpie, directeur du département de la technologie à l'Union Carbide Corporation, « que les gouvernements locaux, les gouvernements fédéraux et les gouvernements des États, deviennent

7. Le point de vue de Hollomon évolue au fil des années. Cette affirmation se trouve en parfaite contradiction avec une affirmation antérieure, émise en 1962 : « La science constitue [...] la ressource de laquelle sont issues les nouvelles technologies, et [elle] est cruciale pour l'[innovation] » (Hollomon, 1962 : 254). Hollomon ne sera pas le seul à croire, au début des années 1960, que « la recherche fondamentale est, à long terme, un préalable essentiel à l'innovation et à la croissance économique » (Pavitt, 1963 : 209).

d'actifs endosseurs, défenseurs, et promoteurs du processus d'innovation technologique» (Charpie, 1967 : 363).

La contribution apportée à ces points de vue par le Département du Commerce américain s'inscrit au rang des contributions influentes – bien qu'elle soit désormais oubliée. En 1964, le président américain demande au Département d'explorer de nouvelles méthodes pour « accélérer le développement et la diffusion des nouvelles technologies ». À cette fin, Hollomon, en tant que secrétaire pour la science et la technologie, forme une commission sur l'invention et l'innovation, ayant pour président Charpie, et pour secrétaire exécutif Simone. La commission publiera, en 1967, un rapport intitulé *Technological Innovation: Its Environment and Management*.

Le rapport débute avec l'établissement d'une distinction entre l'invention et l'innovation, semblable à la différence que l'on observe entre les verbes « concevoir » et « utiliser » (US Department of Commerce, 1967 : 2). D'après le Département, l'innovation consiste en un « processus complexe par lequel une invention est transformée en une réalité commerciale » (US Department of Commerce, 1967 : 8). La R-D ne représente qu'une phase de ce processus. L'innovation englobe la R-D, l'ingénierie, l'outillage, la production et la commercialisation. Utilisant, en règle générale, des chiffres issus de « l'expérience et de la connaissance personnelle » des membres de la commission, le Département rapporte que la R-D correspond à seulement cinq à dix pour cent des coûts de l'innovation (US DoC, 1967 : 10). Comme je l'ai mentionné dans un autre chapitre, ces chiffres seront rapidement contestés. Toutefois, ils ouvriront la voie à une représentation influente de l'innovation au cours des siècles suivants. Les décideurs de politiques, les gestionnaires, les ingénieurs et les théoriciens épouseront cette représentation sans réserve.

Une communauté d'innovateurs

Ces idées ont donné naissance à l'étude de « l'économie, [du] management et [d]es politiques » relatives à l'innovation technologique,

soit les « *innovation studies* » (les guillemets indiquent la distinction entre les « *innovation studies* » et les études sur l'innovation, plus largement). Ce que ces dernières ont apporté – de concert avec les gouvernements, soit dit en passant – à l'étude de l'innovation est l'idée selon laquelle l'innovation technologique contribue à la croissance économique. La spécialité a pu réaliser cela grâce à l'emploi d'un cadre théorique national (voir le prochain chapitre). L'innovation est alors abordée sur le plan national, exactement comme l'avait été la révolution industrielle un siècle plus tôt (Hardy, 2006) :

- L'innovation technologique est bénéfique, non seulement pour les individus ou pour les groupes (l'aspect qu'étudient les sociologues, par exemple), mais également pour la nation : elle conduit à des changements révolutionnaires à l'échelle de l'économie nationale.
- L'innovation technologique est la source de la richesse nationale : elle constitue un facteur de productivité pour les entreprises et contribue au leadership mondial d'une nation.

Un tel cadre national aura une grande influence sur le développement des politiques visant à stimuler l'innovation technologique. À leur tour, les gouvernements seront influents en ce qui a trait à la transformation du concept d'innovation. En fait, les théoriciens n'agissent pas seuls. Comme évoqué dans le chapitre précédent, nombre d'entre eux empruntent une définition de l'innovation technologique aux sources gouvernementales. Dans les années 1960, quelques-uns des premiers titres sur l'innovation technologique sont produits par les gouvernements et les organisations internationales, notamment par le Conseil consultatif des sciences et de la technologie du Royaume-Uni, le Département du Commerce des États-Unis et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La National Science Foundation (NSF) s'avère également l'un des principaux commanditaires d'études et d'analyses – l'organisation s'approprie un concept instrumental pour documenter l'idée selon laquelle la recherche fondamentale est utile à la société. Comme pour les théoriciens, l'innovation technologique est, pour les décideurs publics, un processus allant de la recherche fondamentale à l'exploitation

des résultats de recherche⁸ – et, encore une fois, comme pour les théoriciens, il y a nécessité d'étudier un processus mal connu⁹. De la même manière, l'innovation technologique ne consiste pas qu'en la R-D¹⁰, mais en un « processus total », une « entreprise [une affaire]

-
8. L'innovation technologique est un « sujet complexe » qui implique « non seulement l'innovation par la recherche et l'invention, mais également la diffusion d'une conception et de pratiques de fabrication améliorées » (UK Advisory Council on Scientific Policy, 1964 : 8) ; l'innovation technologique est un « processus par lequel une invention ou une idée prend forme dans l'économie [...], un processus complexe par lequel une idée se concrétise en une réalité commerciale » (US Department of Commerce, 1967 : 2, 8) ; « l'innovation technique consiste en l'introduction dans une entreprise, à des fins civiles, de produits, services ou procédés de production nouveaux ou améliorés ayant été rendus possibles grâce à l'usage de connaissances scientifiques ou techniques ». Ce « processus d'innovation » se divise en trois phases : l'invention, l'innovation (initiale) (« lorsqu'une firme introduit un produit nouveau ou amélioré dans l'économie pour la première fois ») et (l'innovation par) imitation (la diffusion) (OECD, 1966 : 9) ; l'innovation technologique consiste en « les étapes technique, industrielle et commerciale qui mènent à la commercialisation de nouveaux produits manufacturés et à l'usage commercial de nouveaux équipements et procédés techniques » (UK Advisory Council for Science and Technology, 1968 : 1).
9. « Le processus par lequel une innovation est réalisée [...] doit être mieux compris » (UK Advisory Council on Science Policy, 1964 : 8) ; « il faut promouvoir une compréhension élémentaire du processus d'innovation dans toutes les sphères de notre société [...] Nous n'en savons que très peu sur le[s] processus de changement et d'essor technologiques » (US Department of Commerce, 1967 : iii, 45) ; « le but de ce rapport est d'examiner les facteurs majeurs qui déterminent la compétitivité des nouveaux produits et procédés, dans l'espoir que cela puisse aider à démontrer l'importance de l'innovation technologique quant à l'efficacité de l'industrie manufacturière » (UK Advisory Council for Science and Technology, 1968 : 1).
10. « Les facteurs impliqués ne sont, en aucune manière, tous – ou surtout – scientifiques ; certains des facteurs les plus importants sont, en fait, d'ordre sociologique » (UK Advisory Council on Scientific Policy, 1964 : 8) ; « il est évident que la recherche et développement n'est, en aucune façon, synonyme d'innovation » (US Department of Commerce, 1967 : 9) ; « un haut niveau de R-D est loin d'être la clé d'une innovation fructueuse [...] Le gouvernement doit fournir son soutien tout au long du processus d'innovation technologique, plutôt que de s'en tenir à la priorité qu'il accorde actuellement aux phases initiales de la recherche et développement [...] Les problèmes les plus importants et les plus complexes du processus d'innovation technologique résident essentiellement en cette phase finale [impliquant les produits

à part entière», qui fait partie d'un «environnement global¹¹» (US Department of Commerce, 1967 : 2, 8, 11, 14) :

L'invention et l'innovation englobent l'ensemble [la *totalité*; l'italique est de moi] des procédés par lesquels de nouvelles idées sont conçues, cultivées, développées, et finalement introduites dans l'économie en tant que nouveaux produits et procédés; ou au sein d'une organisation pour en modifier les rapports internes et externes; ou au sein d'une société afin de subvenir aux besoins sociaux et de s'adapter au monde [extérieur], ou *vice-versa*. (US Department of Commerce, 1967 : 2)

Le terme «innovation technologique» peut être défini de plusieurs façons [...] À un extrême, l'innovation peut impliquer de simples investissements dans de nouveaux équipements de fabrication, ou dans n'importe quelle activité visant à améliorer les méthodes de production; à l'autre extrême, le terme peut signifier la séquence *entière* [l'italique est de moi] couvrant la recherche scientifique, l'étude de marché, l'invention, le développement, la conception, l'outillage, la première production et la commercialisation d'un nouveau produit. (UK Advisory Council for Science and Technology, 1968 : 1)

Le concept d'innovation technologique est entré dans le discours gouvernemental au cours des années 1960, dans un contexte de débats sur la concurrence industrielle et la compétitivité entre les nations. Il existe des «écarts technologiques» entre les pays, disait-on alors, qui sont dus principalement au décalage entre les étapes d'invention et de commercialisation d'une invention («décalage» est une expression clé dans les années 1960) – d'où l'idée d'épouser le concept d'innovation en tant que processus de l'invention à la commercialisation. Comme le souligne Duckworth à propos de l'attitude des Anglais quant à l'exploitation des résultats de recherche: «On dit souvent

commercialisables convoités par le consommateur et dont le producteur peut tirer profit], l'étape qui consiste en une commercialisation agressive et sophistiquée» (UK Advisory Council for Science and Technology, 1968 : 9, 15).

11. En termes d'action gouvernementale, total signifie l'«action concertée et coordonnée» de différents ministères (OECD, 1966 : 7), et la combinaison de mesures directes (financement) et indirectes (climat) (OECD, 1966 : 10).

qu'en tant que nation, nous sommes habiles à l'égard de la recherche fondamentale et de l'invention, mais peu habiles à mettre les résultats à profit; des années durant, les hommes les plus doués ont trop souvent eu tendance à se tourner vers la science pure » (Duckworth, 1965 : 190). À l'époque, les découvertes d'origine britannique (et d'ailleurs en Europe) étaient brevetées et exploitées commercialement aux États-Unis, ainsi l'affirmait-on¹² (UK ACSP, 1964 : 8 ; UK Advisory Council for Science and Technology, 1968 : 1, 3, 6). « Il est probable », déclare l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « que l'Europe de l'Ouest demeurera, pendant un certain temps encore, un “importateur net” de la technologie américaine » (OECD, 1966 : 12).

De ce fait, l'innovation devient un instrument de politique économique. « Il est peu probable », prétend Keith Pavitt, de la Direction des affaires scientifiques de l'OCDE, lorsqu'il aborde les politiques de recherche, d'innovation et de développement, « que les dépenses en recherche et développement pour l'économie atteignent un niveau suffisant sans l'appui et le soutien du gouvernement (Pavitt, 1963). En outre, d'après un rapport de l'OCDE présenté à la conférence des ministres de la science en 1966, « il ne fait aucun doute que si les gouvernements parviennent à soutenir l'accélération du rythme de l'innovation technique, cela facilitera les changements structurels sur le plan de l'économie, et augmentera l'offre de produits nouveaux et améliorés que requièrent les gouvernements [des pays] membres pour connaître une croissance économique avec plein emploi et sans inflation » (OECD, 1966 : 8).

L'objectif de la politique – l'idéal de l'innovation – consiste à développer une vaste communauté d'innovateurs, en accélérant le

12. Plusieurs études sur le sujet ont été produites dans les années 1950, dont *Industry and Science*, du Manchester Joint Research Council (1954). Quelques années plus tard, deux chercheurs de l'Université de Manchester (Charles F. Carter et Bruce R. Williams) mènent une étude pour l'Association britannique pour le progrès de la science, sur l'application ou l'usage (l'innovation) de la science dans l'industrie. Trois livres émergeront de cette étude et se trouveront au rang des premiers ouvrages sur l'innovation technologique (Carter et Williams, 1957, 1958, 1959).

processus d'innovation, ou en réduisant le laps de temps (décalage) entre l'invention et son exploitation – le décalage privant les nations des avantages des inventions. Il s'agit là d'une tâche sans fin – en fait, l'innovation ne s'avère pas le but premier de l'industrie ; l'objectif est le monopole –, d'où le succès d'une politique d'innovation.

Une nouvelle paire sémantique

Pourquoi utiliser le concept d'innovation, alors que le vocabulaire offre déjà les termes machine, invention, technologie et changement technologique ? Pour faire ressortir la notion d'application – *par rapport* à une simple découverte et à la recherche scientifique. L'innovation s'approprie un vocabulaire très vaste permettant de traiter du pratique (*par opposition* au spéculatif, qui inclut la recherche fondamentale). L'innovation devient une *supercatégorie*, pour employer le terme de Ron Harris : elle « intègre ce qui constituerait autrement des activités distinctes » afin de redéfinir le monde intellectuel qui définit une société¹³ (Harris, 2005 : xi).

L'innovation technologique engendrera, au vingtième siècle, une nouvelle paire sémantique. La dichotomie centenaire entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée se rapporte à la science, ou lui est inhérente. Elle oppose deux types de recherche. Or, le vingtième siècle amène un nouveau doublet, ou une nouvelle dichotomie : recherche (fondamentale)/innovation. Le concept d'innovation technologique naît d'une tension entre la science (dans son propre intérêt) et la société, ou d'une aspiration à l'action. Le contraste n'est plus inhérent à la science – c'est-à-dire qu'il n'oppose plus un type de recherche à un autre ; il est désormais établi entre la recherche et la

13. En 1950, Kenneth Burke parle déjà d'« universaux », de « termes généraux », de « termes démiurgiques », et de « termes synthèses » en tant que termes fourre-tout. Ils englobent « une foule de relations [conceptuelles et factuelles] », « réduisent un ensemble complexe à un terme d'une apparente simplicité [...] [Ils] paraissent absolus et inconditionnels » (Burke, 1950 : 110–11). Comme évoqué dans le magazine *Nature*, l'innovation est un « emballage », dont l'objectif consiste à « sensibiliser » (*Nature*, 1979).

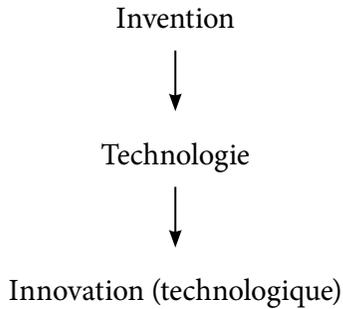
société. On oppose alors l'innovation et la recherche, la recherche fondamentale particulièrement, au nom de la société. « Les années 1960 ont vu l'émergence d'une nouvelle prise de conscience que la recherche en soi ne fournit pas de réponses immédiates aux problèmes rencontrés dans le monde pratique. » (Havelock et Havelock, 1973 : 1) La recherche doit être utile à la société – à travers le marché. L'innovation est un processus total incluant différentes personnes et activités¹⁴.

De nos jours, le terme recherche fondamentale s'avère relativement absent des vocabulaires industriel et gouvernemental, bien qu'il fasse toujours partie du vocabulaire scientifique. Les documents de politique publique relatifs à la recherche fondamentale sont considérablement moins nombreux que par le passé et sont principalement issus d'organisations représentant les scientifiques, telles que la National Science Foundation et la National Academy of Sciences aux États-Unis, et le Conseil européen de la recherche en Europe. Les livres blancs portent maintenant sur l'innovation et n'incluent généralement que quelques paragraphes sur la recherche fondamentale¹⁵. Les statistiques nationales sur la recherche fondamentale se font également beaucoup plus rares qu'il y a 40 ans (Godin, 2003).

Ces dernières années, les historiens ont commencé à étudier la sémantique de divers concepts scientifiques : les sciences naturelles (Phillips, 2012), la recherche fondamentale (Clarke, 2010), la recherche appliquée (Bud, 2012), la technologie (Schatzberg, 2006, 2012), la technologie sociale (Derksen et Wierenga, 2013), et la vulgarisation scientifique¹⁶ (Topham, 2009). Le présent ouvrage ajoute un concept

-
14. L'innovation en tant que processus total : un concept similaire à celui de l'« histoire totale » de Lucien Febvre et Marc Bloch, dans les années 1920 et 1930, dans la mesure où il englobe toutes les dimensions sociales de l'histoire – économique, politique et idéologique –, qui doivent être étudiées ensemble.
 15. Plusieurs théoriciens parlent d'une transition s'étant effectuée au fil des 50 dernières années, une transition de la politique scientifique à la politique d'innovation, en passant par la politique technologique.
 16. On pourrait ajouter à cette liste les concepts de vérité (Shapin, 1994) et d'objectivité (Daston et Galison, 2007).

à cette liste : l'innovation. Au fil du temps, l'innovation technologique est devenue un terme générique, englobant ou remplaçant divers concepts existants :



L'innovation technologique est un concept d'origine théorique. Tandis que le concept de recherche fondamentale émane des scientifiques (Kline, 1995 ; Lucier, 2012), l'innovation technologique trouve son origine chez les théoriciens des sciences sociales, y compris les ingénieurs et les gestionnaires. Chaque discipline possède sa propre histoire quant aux origines de l'étude de l'innovation technologique. Les théoriciens de la science et technologie réfèrent à Robert Solow – pour avoir établi un lien statistique entre la recherche, ou plutôt le reliquat de cette dernière, et la croissance économique –, alors que les théoriciens des « *innovation studies* » citent Schumpeter. Ce chapitre présente une tout autre histoire. Les ingénieurs et les gestionnaires sont des théoriciens de l'innovation avant-gardistes mais négligés, dont la contribution reste encore à consigner.

Chapitre 12

« *Innovation studies* »

L'invention d'une spécialité

L'innovation est beaucoup trop importante pour qu'on l'abandonne aux scientifiques et aux technologues. Elle est de même beaucoup trop importante pour qu'on la laisse aux économistes ou aux chercheurs en sciences sociales.

Freeman, *The Economics of Industrial Innovation*, 1974: 309

En 1974, l'économiste britannique Christopher Freeman rapporte que peu d'économistes « se sont arrêtés à étudier » l'innovation technologique (Freeman, 1974: 16). Cette affirmation revient fréquemment dans les textes sur l'innovation technologique. Les économistes n'en seraient venus que tard à l'étude de l'innovation technologique – mais tard, comparé à quand et à qui ? Dans une optique à long terme, cet énoncé mérite quelques précisions. Que l'on se penche sur Adam Smith, John Rae ou William Stanley Jevons, les écrits économiques sur l'invention et l'utilisation de machines dans la production, bien

que souvent brefs, existent réellement (Macleod, 2008), et les « arts pratiques » en tant que facteur de production ont été abordé très tôt chez les mercantilistes (Johnson, 1930). En outre, à l'époque où rédigeait Freeman, l'étude de l'innovation technologique avait déjà pris cours depuis plusieurs décennies chez les économistes. Si l'on fait abstraction des travaux des historiens de l'économie, par exemple Maclaurin et Usher, le terme changement technologique, qui désigne aussi une tradition économique, constitue un terme précurseur de celui d'innovation technologique.

La tradition économique relative au changement technologique s'intéresse à l'innovation en tant qu'invention appliquée au processus de production industrielle. Elle ne fait pas l'étude de l'origine des innovations technologiques, mais elle n'est pas la seule. Par exemple, la tradition suit simplement les sociologues qui se focalisent sur l'usage (l'adoption et la diffusion) des inventions, quelle que soit leur origine. Chez les économistes, seuls les historiens de l'économie, comme Maclaurin et ses collègues du MIT, accèdent à l'époque à la soi-disant « boîte noire » de la génération, ou de l'origine des inventions. Mais, Maclaurin est rapidement tombé dans l'oubli, bien que ses idées soient demeurées influentes pendant des décennies (Godin, 2008).

La tradition sur le changement technologique est d'origine américaine. Elle a émergé dans les années 1930. La période couvrant les décennies suivantes s'est vue plutôt productive en ce qui a trait à cette tradition (considérant la quantité d'articles écrits), et celle-ci est encore bien vivante aujourd'hui. Les économistes impliqués dans la tradition sont en grande partie, voire tous, des économistes néo-classiques. La tradition est foncièrement quantitative. Elle emploie la structure théorique existante de l'école économique néoclassique, ses théories et ses méthodes – surtout l'économétrie et la « fonction de production » – pour étudier l'innovation technologique. Les questions étudiées se rapportent à la théorie économique établie : les facteurs de production, la structure du marché, les économies d'échelle, et autres questions du même genre. À l'époque, on ne voit pas vraiment d'intérêt à élaborer une théorie distinctive et compréhensive de l'innovation technologique.

À l'autre extrême, une seconde tradition commence à poindre au début des années 1970. Elle porte sur l'innovation en tant que commercialisation des inventions technologiques. C'est sur ce plan que se situent l'apport et l'originalité de Freeman. Celui-ci invente en fait une seconde tradition (aujourd'hui souvent appelée « *innovation studies* »), différente de la première. Des Américains ont ouvert la voie à cette tradition, comme il en sera question, mais celle-ci doit surtout ses origines aux Européens, dont Freeman. Contrairement à la première tradition, elle ne bénéficie pas (ou ne s'insère pas à l'intérieur) d'une structure conceptuelle étant alors bien développée (l'école néoclassique). À la place, elle développe son propre cadre théorique. Au moins quatre caractéristiques définissent la tradition européenne, par comparaison avec la tradition américaine. Elle est d'abord descriptive plutôt qu'économétrique, et orientée sur les institutions. Deuxièmement, elle vise l'étude de l'innovation de produits aussi bien que, sinon davantage, que celle de l'innovation de procédés¹. Troisièmement, elle a pour principal objet les questions liées aux politiques publiques. Enfin, l'un de ses objectifs consiste à développer une théorie de l'innovation technologique.

Récemment, des articles visant à cartographier les « *innovation studies* », ses fondateurs, ses concepts, et les auteurs contemporains œuvrant à l'intérieur de la spécialité sont parus. En général, ces récits sont de nature linéaire et dressent une histoire qui va de Schumpeter, en tant que « père » (l'ancêtre) des études sur l'innovation, à la discipline actuelle. Mais en réalité, l'analyse et l'histoire des études sur l'innovation industrielle devraient tenir compte de l'existence de deux spécialités (qui sont devenues des traditions), chacune présentant sa propre communauté de chercheurs et chacune ayant un objectif différent. Dans un article antérieur, je présente une

1. Les innovations de produits et les innovations de procédés sont souvent abordées du point de vue d'une dichotomie. Cependant, le produit d'une industrie devient souvent le procédé d'une autre. Comme l'ont déjà souligné Pavitt et Walker, « les innovations de produits quant aux biens intermédiaires et aux capitaux deviennent automatiquement des innovations de procédés dans les industries et les services qui les achètent » (Pavitt et Walker, 1976: 20; voir aussi Scherer, 1982b).

(brève) histoire des origines de la première tradition, celle d'origine américaine (Godin, 2010). J'y démontre de quelle façon l'intérêt des économistes pour l'*invention* a cédé à l'intérêt pour le *changement technologique*. L'histoire se poursuivra ici avec l'étude du concept d'*innovation technologique*.

Le présent chapitre constitue une étude sur la tradition européenne en tant qu'invention ou construction nouvelle, et approfondit les raisons pour lesquelles elle a émergé en Europe. Ce chapitre se circonscrit autour d'un aspect précis de la tradition : la représentation du concept d'innovation et la source de cette représentation. Dès les années 1970, l'innovation en vient à se limiter à l'innovation industrielle ou à la commercialisation d'une invention technique dans l'école ou la tradition ici étudiée ; cette représentation deviendra hégémonique au cours des décennies suivantes.

J'utilise, aux fins de ce chapitre, l'exemple de Freeman (1921–2010), que j'étudie en tant que « fondateur » (ou l'un des bâtisseurs) de la tradition. Je pose un regard sur son ouvrage de 1974, intitulé *The Economics of Industrial Innovation*, et sur les ajouts de la seconde édition (1982). Cette dernière a été couramment citée depuis sa publication. On y trouve l'essentiel de la tradition, laquelle est fondée sur une représentation nouvelle de l'innovation. Pendant des années, nombre de chercheurs se sont référés à cet ouvrage afin d'étudier l'innovation technologique.

La représentation de l'innovation de Freeman

Pour Freeman, l'innovation technologique est « une condition essentielle au progrès économique et un facteur déterminant dans la lutte concurrentielle des entreprises et des États-nations ». Elle s'avère de même importance en ce qui a trait à l'amélioration de la qualité de vie (Freeman, 1974 : 15). Étant donné la centralité de l'innovation technologique dans la société moderne, l'objectif de Freeman, à travers *The Economics of Industrial Innovation*, consiste en l'étude du « système » qui se profile derrière le phénomène, à savoir « le système

professionnalisé de R-D [recherche et développement] industrielle». Au fil du temps, Freeman identifie trois caractéristiques de ce système : sa complexité grandissante, l'extension de l'échelle des procédés industriels, et la spécialisation des activités de recherche² (Freeman, 1974 : 25, 33). Pour Freeman, la recherche doit être menée dans des laboratoires professionnels spécialisés, et non de manière « désorganisée », comme par le passé, alors que l'on procédait davantage par essais et erreurs. Voilà qui constitue une description courante de la recherche, répandue par les industriels et les historiens depuis le début du vingtième siècle. Cependant, à l'instar de Freeman, ces derniers ne parlent pas de la professionnalisation de la recherche, mais de son institutionnalisation. La professionnalisation réfère en fait au développement par lequel un métier se transforme en un corps de métier, une association ou un groupe possédant des compétences spécifiques (diplômes, revues et subventions, dans le cas des scientifiques). Bien qu'il en emploie le terme, Freeman n'accorde pas d'intérêt à la professionnalisation. Celui-ci s'intéresse plutôt à l'institutionnalisation, cherchant à savoir quand et comment la recherche et les scientifiques ont été intégrés au sein des organisations – les industries, dans le cas présent.

Quoi qu'il en soit, pour Freeman, le vingtième siècle représente la période de croissance du « secteur de la recherche intensive », et la période qui a connu l'essor de l'« économie de la recherche intensive » : « La balance a graduellement basculé vers une économie axée davantage sur la recherche intensive, et vers un taux de changement technique plus élevé. D'après ce livre, il s'agit de l'un des changements les plus importants de l'industrie du vingtième siècle » (Freeman, 1974 : 277). À l'extension de l'échelle et à la « professionnalisation », Freeman ajoute l'idée voulant que la technologie se fonde de plus en plus sur la science. Ensemble, ces trois caractéristiques du système de R-D indiquent clairement la nécessité de « contrôler le type d'évolution et le rythme du changement technique » (Freeman, 1974 : 31).

2. En 1982, les trois caractéristiques sont présentées comme suit : le caractère scientifique de la technologie, sa complexité et la spécialisation des activités (les laboratoires spécialisés).

Selon Freeman, le suivi et le contrôle de la technologie « relèvent de la connaissance, et une part importante de cette connaissance se rapporte aux aspects économiques du processus d'innovation, tels que les coûts, le retour sur investissement, la structure du marché, le taux de croissance et la répartition des bénéfices éventuels » (Freeman, 1974 : 32). Freeman déplore l'« état élémentaire de [la] connaissance actuelle » (Freeman, 1974 : 32). Pour lui, l'invention et l'innovation se trouvent « hors de la structure des modèles économiques, ou [sont], plus exactement, des variables exogènes ». L'innovation demeure un résidu (Freeman, 1974 : 17), une boîte noire (Freeman, 1974 : 27). L'objectif de Freeman consiste à ouvrir cette boîte noire et à analyser le processus d'innovation technologique.

Qu'est-ce que l'innovation ? Dans une note de bas de page, Freeman propose la définition suivante : « L'innovation technique, ou simplement l'innovation, est employée pour décrire l'introduction et la diffusion de produits et procédés nouveaux et améliorés dans l'économie, et l'innovation technologique, pour décrire les avancées sur le plan des connaissances » (Freeman, 1974 : 18). Toutefois, le livre vise essentiellement la reconduction d'une définition qui distingue l'innovation de l'invention, une distinction que Freeman attribue à Schumpeter et qu'il énonce comme suit : « Une *invention* est une idée, une esquisse ou un modèle d'appareil, produit, procédé ou système nouveau et amélioré [...] Dans le sens économique, une *innovation* n'est réalisée qu'au moment de la première transaction commerciale » (Freeman, 1974 : 22). Voilà une importante distinction sur laquelle je reviendrai.

Après avoir soumis une justification (l'importance de l'innovation technologique pour la société, et le piètre état des connaissances que nous possédons sur le phénomène) et une définition de l'innovation (en tant qu'invention technologique commercialisée), Freeman mène son analyse en trois phases. La première partie du livre, qui porte sur les « technologies reposant sur la science », est fondée sur une « approche historique » (je dirais contextuelle plutôt que strictement historique) et est destinée à illustrer les trois aspects dits fondamentaux du système de R-D : la complexité grandissante, l'extension de

l'échelle de procédés et la spécialisation du travail de recherche. Elle décrit la montée des « nouvelles industries basées sur la recherche » (aussi appelées « industries de recherche intensive ») sur le plan des produits chimiques (y compris le raffinage du pétrole), de l'énergie nucléaire, des matériaux synthétiques et de l'électronique (radio, télévision, radar, ordinateurs et composants électroniques). « Cet ouvrage avance que [ces] industries [...] représentent les tendances les plus significatives du changement technique. » (Freeman, 1974 : 37)

Ayant étudié l'institutionnalisation du processus de R-D dans la partie I, Freeman se tourne ensuite vers la façon dont elle a transformé le comportement des entreprises. La partie II présente une analyse empirique visant à « appuyer ou réfuter » les théories de l'innovation technologique en ce qui concerne les entreprises. Freeman se penche sur les facteurs menant au succès ou à l'échec de l'innovation technologique, la taille des entreprises les plus propices à l'innovation technologique, les problèmes de prise de décisions liés à l'incertitude et aux risques inhérents à l'innovation technologique, et les stratégies dont disposent les entreprises pour faire face à cette incertitude. À cet égard, il expose les rudiments d'une solution de rechange « évolutionniste » à l'économie néoclassique : les entreprises ne maximisent pas leur rendement et ne sont pas des « optimisateurs », mais s'adaptent plutôt aux changements de leur environnement (changement technique et concurrence du marché).

La partie III se concentre sur le gouvernement et les politiques publiques. Freeman aborde le financement public de la R-D et le changement de priorités. Il compare les dépenses de recherche du « complexe militaro-industriel » et du secteur de la mégascience depuis la Seconde Guerre mondiale aux nouvelles demandes et valeurs qui sont axées davantage sur les besoins des consommateurs. Il évoque qu'« une politique plus explicite de la science et de l'innovation technique s'avère de plus en plus nécessaire » (Freeman, 1974 : 31) pour « seconder les entreprises » de même que pour favoriser l'innovation sociale, et qu'une telle politique est préférable à une politique implicite ou, pire encore, à un « *laissez-innover* ».

Une construction théorique

Jusqu'ici, je n'ai souligné que deux des perspectives de Freeman et de la tradition. Voilà qui constitue certainement une sélection biaisée. Ma sélection est guidée par la considération de deux faits. D'abord, les perspectives sont d'ordre macroscopique, et leur analyse explique de nombreuses perspectives microscopiques qui ne sont pas présentées dans ce chapitre. Deuxièmement, elles établissent clairement une distinction entre la tradition de Freeman et celle sur le changement technologique. La perspective véhicule :

- Une représentation de l'innovation entendue en tant que commercialisation. Cela explique l'étude de l'innovation comme processus allant de l'invention à la diffusion.
- La considération des problèmes sur le plan des politiques publiques. Cela a donné lieu à une discipline appliquée ou axée sur la politique publique, et explique la représentation de l'innovation en tant que technologique.

J'ai délibérément omis d'inclure la perspective « institutionnelle », qui est pourtant importante aux yeux des promoteurs de la tradition. On a en fait beaucoup écrit sur la perspective institutionnelle en tant que trait distinctif de la tradition. Pour plusieurs auteurs issus de cette tradition, cette perspective sert à distinguer la tradition de la littérature produite par les économistes néoclassiques (Nelson, 2008, 2009). Elle a engendré une littérature volumineuse sur les systèmes nationaux d'innovation (*National System of Innovation*). Bien entendu, cette perspective est absente de l'approche économétrique de la première tradition. Dans le cas présent, la perspective est surtout descriptive, bien qu'elle fasse usage de statistiques. En fait, un autre trait distinctif de la tradition réside dans le fait que les chercheurs produisent leurs propres statistiques (comme le projet SAPPHO de la Science Policy Research Unit [SPRU] au début des années 1970) plutôt que d'utiliser seulement les statistiques officielles. (Des changements ont récemment eu lieu en ce domaine, avec les études nationales sur l'innovation menées par les gouvernements et leurs bureaux des statistiques.)

L'innovation en tant que commercialisation

L'étude de l'invention technologique utilisée en matière de production industrielle se trouve être le « gagne-pain » de la tradition sur le changement technologique. Dans cette tradition, l'utilisation ou l'adoption de technologies est appelée innovation technologique – sans que le terme ne soit employé (la tradition cible le changement technologique plutôt que l'innovation). Cela s'avère en fait l'une des conceptions de l'innovation que partagent de nombreux chercheurs, y compris les sociologues.

La tradition sur le changement technologique a émergé dans les années 1930, lorsqu'a ressurgi le problème de chômage dit technologique du siècle précédent (Godin, 2010). Les technologies sont une source de chômage, disaient alors plusieurs. Pour d'autres, toutefois, elles constituaient davantage une source de productivité pour les firmes. Les économistes commencent à mesurer la productivité du travail (censée résulter de changements sur le plan des facteurs de production) en tant qu'un indicateur de technologie: une hausse de la productivité indique l'usage de la technologie en matière de production industrielle. Des économistes de divers horizons (des organisations gouvernementales telles que la US Works Projects Administration et des organismes à but non lucratif comme le Bureau national de recherche économique des États-Unis, NBER) produisent des douzaines d'études. Une telle focalisation sur la productivité est plutôt « originale ». Jusque-là, c'était le profit qui était l'objet d'étude de l'école néoclassique, et non la productivité. Les chercheurs formalisent ensuite la discussion sur la productivité en utilisant ce qu'il est convenu d'appeler la fonction de production (une formule mathématique établissant un rapport entre la quantité de marchandise produite, ou extrants, et les intrants) pour étudier la question, et produisent ainsi des centaines d'articles.

Étant donné la productivité scientifique précoce et volumineuse de cette tradition, nous pouvons remettre en question l'affirmation de Freeman voulant que « les économistes [aient] acquiescé au changement technologique d'un hochement de tête déférent » (Freeman, 1974: 16). Une chose est certaine: le changement technologique se

rapporte à des signification et représentation de l'innovation technologique différentes de celles de Freeman. Dans cette tradition, l'innovation technologique est entendue comme l'adoption de l'invention en tant qu'innovation de procédés³ (méthodes de production), et non comme l'invention en tant que produits (pour les consommateurs ou d'autres entreprises) et leur commercialisation (Godin, 2010). Les « *innovation studies* » accordent une plus grande place à l'innovation de produits dans les analyses. Freeman (et ses adeptes) apportent à la spécialité un « équilibre en ce qui concerne le traitement des innovations de procédés et de produits » (Freeman, 1974 : 37). Dans la partie historique, Freeman s'intéresse d'ailleurs aux procédés (de l'industrie chimique) tout autant qu'aux produits (les matériaux synthétiques et l'électronique, de même que leur usage en tant que procédés). Cela s'avèrera une innovation fructueuse⁴. La focalisation sur les produits a conduit à l'étude des entreprises en tant que fournisseurs d'inventions technologiques plutôt qu'en tant qu'utilisateurs de ces dernières : on se penche sur la façon dont elles inventent de nouveaux produits, les stratégies dont elles disposent à cette fin, les conditions de succès et les difficultés rencontrées quant à l'introduction d'inventions technologiques sur le marché, la taille optimale pour innover, ainsi que sur d'autres facteurs.

L'intérêt pour l'innovation technologique en tant qu'innovation de produits a fait germer une définition de l'innovation technologique en tant que commercialisation : une entreprise introduisant un nouveau produit sur le marché pour la première fois. Ici, une importante précision d'ordre sémantique doit être apportée. Les théoriciens des « *innovation studies* » parlent d'innovation technologique, mais s'intéressent généralement aux produits commercialisés. On qualifie ces produits de technologie (ou innovation technologique) du fait qu'ils sont soit 1) nouveaux et complexes ou 2) utilisés comme méthodes (procédés, comme on les appelle) de production industrielle, ou bien

-
3. L'innovation de procédés et le processus d'innovation sont deux concepts distincts.
 4. Sur les premières études de l'innovation en tant qu'innovation de produits (ou biens de consommation) (dans un cadre complètement différent), voir Dernburg (1958), Lancaster (1966) et Usher (1964).

3) qu'ils impliquent un ensemble de connaissances ou R-D. Cependant, que de tels produits présentant ces caractéristiques constituent ou non une technologie dépend de la manière dont on définit celle-ci. Au fil du dernier siècle, on en est venu à considérer la technologie, auparavant conçue comme un ensemble de connaissances, en tant que produit, simplement (Schatzberg, 2006).

L'étude de l'innovation technologique est, le plus souvent, l'étude de l'innovation industrielle. Les « *innovation studies* » traitent de l'économie, du management et de la politique publique à des fins industrielles. Pour Freeman, l'innovation technologique consiste, répétons-le, en la commercialisation d'inventions technologiques – soit pour les consommateurs (en tant que produits), soit pour les entreprises (en tant que procédés) –, contrairement au changement technologique, qui consiste en l'usage ou l'adoption d'inventions technologiques dans la production. Tandis que la grande préoccupation de la tradition sur le changement technologique est la productivité (résultant de l'adoption d'une invention technologique dans la production industrielle), celle des « *innovation studies* » devient la question du marché (la commercialisation de l'invention technologique). Mais, à l'époque, Freeman ne s'intéresse pas à l'étude des parts de marché, des profits et des concepts connexes découlant de la commercialisation. Il veut simplement ouvrir une « boîte noire » et comprendre comment les entreprises génèrent et commercialisent de nouveaux produits.

Lorsque Freeman rapporte que Schumpeter a défini l'innovation en tant que commercialisation, il lui met en fait dans la bouche les mots sur lesquels il souhaite lui-même se focaliser. Selon Freeman, l'« innovation technique est définie par les économistes comme la première application *commerciale* [c'est Freeman qui souligne] ou production d'un nouveau procédé ou produit⁵ » (Freeman, 1974 : 166). Toutefois, il faut noter que l'application (l'usage ou l'introduction d'une invention ou d'un changement au sein d'une entreprise)

5. Voir aussi Freeman, 1979 : « L'innovation se définit (comme on la définit habituellement, à l'instar de Schumpeter) en tant qu'introduction commerciale et exploitation d'une invention » (Freeman, 1979 : 211).

et la commercialisation (l'introduction d'un produit sur le marché) sont, conceptuellement, deux choses différentes. Pour Schumpeter, l'innovation ne s'avère pas la (première) commercialisation, mais « toute façon de faire différente » (Schumpeter, 1939 : 84). Schumpeter n'aborde pas ses cinq types d'innovation – les nouvelles marchandises, les nouvelles méthodes de production, les nouvelles formes d'organisation, les nouvelles sources d'approvisionnement et les nouveaux marchés – en termes de commercialisation (seul le premier, en tant que « cas classique », est abordé en de tels termes). Il a plutôt formalisé sa conception en employant le vocabulaire de la tradition sur le changement technologique – la fonction de production, où l'innovation combine les facteurs de production d'une nouvelle manière (Schumpeter, 1939 : 87–88) – dans le sens de l'application ou de l'introduction d'un changement. Selon Schumpeter, les entrepreneurs innovent dans le sens où ils combinent – pas dans le sens où ils commercialisent. La définition de Freeman témoigne du caractère évasif de la signification de l'innovation.

Ce n'est pas Schumpeter, mais bien Maclaurin qui, dans les années 1940, a été le premier à définir l'innovation comme étant la commercialisation. Cette conception devient relativement « courante » chez les économistes au cours de la décennie suivante, mais elle n'est pas encore théorisée. À l'instar de quelques auteurs (comme W. F. Mueller et J. L. Enos lors d'une conférence du Bureau national de recherche économique en 1960) et organisations publiques (UK Advisory Council on Science Policy, 1964 ; OCDE, 1966, 1968 ; US Department of Commerce, 1967 ; UK Advisory Council for Science and Technology, 1968 ; Pavitt et Wald, 1971 ; Layton, 1972), Freeman étudie l'innovation technologique en tant qu'invention commercialisée⁶. Il transforme une ancienne signification de l'innovation technologique (l'« introduction » ou l'adoption d'une invention technologique dans les entreprises) et la développe (la « commercialisation » d'une invention technologique) afin de théoriser et d'édifier

6. Le premier usage que fait Freeman d'une telle signification remonte au début des années 1960 (Freeman, Young et Fuller, 1963 : 38). Voir aussi Freeman (1971b : 1)

une nouvelle tradition. Freeman adopte le point de vue de l'inventeur converti en homme d'affaires qui commercialise un nouveau produit, plutôt que le point de vue de celui qui adopte ou utilise un produit existant.

Freeman fait un usage restreint de la littérature sur le changement technologique pour aborder l'innovation, l'innovation de procédés inclusivement⁷. Pour lui, cette documentation ne porte pas vraiment sur l'innovation, mais davantage sur l'imitation (l'adoption et la diffusion de technologies existantes). Pour Freeman et ses collègues, l'innovation « exclut la simple imitation ou l'« adoption » par des imitateurs » (SPRU, 1972 : 7). Cette conception diffère totalement des conceptions précédentes remontant au début du vingtième siècle – voire plus tôt : les anthropologues, les sociologues et les économistes classiques étudiaient l'innovation en tant qu'usage ou adoption d'une invention – et la représentation de l'innovation de Freeman est sujette à controverse (Carter et Williams, 1957 : 108). Dans le même ordre d'idées, Schumpeter évoque que les innovations « ne doivent pas nécessairement avoir été produites dans l'industrie que l'on examine, et qui ne fait peut-être qu'appliquer ou bénéficier d'une innovation ayant été réalisée dans une autre industrie » (Schumpeter, 1939 : 89, fn. 1). Les références sont légion, y compris chez les auteurs ayant défini l'innovation comme une « adoption » (voir chapitre 11).

L'analyse de la productivité constitue un autre aspect de la tradition sur le changement technologique. Certes, Freeman entame ses

7. Néanmoins, Freeman fait souvent usage de l'expression « changement technologique » dans un sens large, comme l'ont fait, et comme le font toujours plusieurs : les changements sur le plan des technologies (nouvelles technologies). Il utilise aussi l'expression « changement technique » et emploie indifféremment les termes changement technologique et innovation dans des articles plus tardifs. Il traite de même du terme « fonction », un terme très répandu dans la tradition sur le changement technologique : la « fonction » de R-D (Freeman, 1974 : 25), la « fonction » du critique de la technologie (Freeman, 1974 : 308–9) et la « fonction » d'information (Freeman, 1974 : 274). Schumpeter utilise aussi fréquemment le terme « fonction » : la fonction de l'entrepreneur, la fonction de production, la fonction managériale, la fonction sociale (Schumpeter, 1939).

propos sur les procédés chimiques en décrivant ces derniers comme « essentiels à la croissance de la *productivité* [mes italiques] et de l'économie », et il emploie des mesures d'intrants et d'extrants comme preuves empiriques (Freeman, 1974 : 43). Cependant, c'est là tout l'usage qu'il fait du concept de productivité, un concept central de la tradition sur le changement technologique. Ce que Freeman puise dans la littérature sur le changement technologique se rapporte plutôt à la taille des entreprises, essentiellement. Certains auteurs, notamment les Américains Jacob Schmookler et Frederic Scherer, ont travaillé pendant des années à valider (ou à invalider) l'« hypothèse schumpetérienne » concernant le rôle que jouent les grandes firmes dans l'innovation technologique (ou plutôt dans la R-D). Freeman fait quelques (rares) références à ces auteurs (voir aussi Freeman, 1971) ; il était donc au fait de la tradition sur le changement technologique. Toutefois, en choisissant de ne pas aborder certains aspects de cette tradition – non pas en les ignorant complètement, mais en les minimisant, pour le moins –, il a inventé une nouvelle perspective, une perspective qui allait devenir une nouvelle tradition.

En fait, il existe au moins deux stratégies pour générer ou inventer une nouvelle école : mettre la tradition en contraste avec la tradition précédente, ou faire fi de celle-ci. À l'époque du livre de Freeman, la tradition sur le changement technologique avait déjà généré une volumineuse série d'études, particulièrement sur les gains de productivité découlant de l'usage d'une invention technologique dans la production industrielle. Freeman n'abordera pas ces conclusions⁸. Comme indi-

8. Richard Nelson a utilisé d'une stratégie différente. Depuis la fin des années 1970, il a explicitement critiqué la première tradition à plusieurs occasions, l'opposant à la seconde. Toutefois, la polarité de Nelson réfère uniquement à la « méthode » : la tradition sur le changement technologique est caractérisée par la formalisation mathématique (statistique et logique) et diffère de la seconde, qui est plutôt caractérisée par l'élaboration de théories appréciatives (empiriques et interprétatives). Mais il existe, selon moi, une autre différence : l'objet de l'étude et la signification de l'innovation (l'usage d'une invention par opposition à la commercialisation d'une invention). Sur le plan de la méthode, je suggérerais une distinction sous trois aspects : la méthode mathématique, la méthode descriptive (plutôt qu'interprétative), et la méthode historique. Chacune de ces méthodes est typique d'une communauté spécifique : la communauté de la tradition sur le changement technologique, celle

cateur⁹, il recommande plutôt ce qu'il appelle une mesure « directe » des innovations (le dénombrement basé sur des listes d'innovations), plutôt que la mesure des gains de productivité, dont il ne fait aucune mention. L'objectif de l'emploi de cet indicateur est, à l'instar des économistes, d'identifier la « première production commerciale » (Freeman, 1974 : 166, 174), plutôt que de mettre l'accent sur l'invention et la mesure de celle-ci à partir des dépenses de R-D ou des brevets¹⁰ (Freeman, 1974 : 91–96, 199, 206–09; voir aussi Freeman, 1971). Ironiquement, les questions de productivité ressurgiront plus tard dans la tradition, plus vivement et sous une autre forme : la productivité nationale en tant qu'un indicateur de compétitivité des pays. De façon similaire, les problèmes de chômage continueront de faire l'objet de discussions dans la tradition (Freeman, Clark et Soete, 1982).

Dans son introduction, nous l'avons mentionné déjà, Freeman déplore le fait que les économistes n'aient pas étudié l'innovation technologique et qu'ils ne l'aient conservée qu'en tant que résidu (Freeman, 1974 : 16–17, 32). Voilà qui mérite des précisions. Cela est certes vrai dans le cas de Robert Solow – qui a fait incursion dans le domaine par hasard – et de son article de 1957 maintes fois cité (parce que formalisé). Néanmoins, comme évoqué plus haut, on trouvait à l'époque, et ce depuis quelques décennies déjà, des écrits sur le changement technologique. Au cours des années 1960, les nombreux auteurs de ces écrits, d'origine américaine principalement,

des « *innovation studies* » et celle des historiens de l'économie. L'approche historique ne fait pratiquement pas partie des deux premières traditions.

9. Les listes d'innovations (significatives ou dites importantes) sont un type de données fournies par certaines enquêtes. Les premières listes du genre seront publiées dans les années 1930 (US National Research Council). Les listes de Carter et de Williams suivront vers la fin des années 1950. Freeman a initialement évoqué l'idée dans le manuel de Frascati de l'OCDE – qu'il a lui-même écrit (OECD, 1962 : 37) – en tant qu'une idée venue après coup quant aux indicateurs de productivité. Il l'évoquera à nouveau dans des travaux réalisés auprès de l'UNESCO (Freeman, 1969 : 25).
10. En 1982, Freeman présente une autre justification : l'innovation technologique en tant que mesure de l'efficacité de la R-D (productivité) ou du « rapport coût-efficacité » (Freeman, 1982 : 53–54).

s'efforceront de mesurer les facteurs résiduels ou non considérés dans l'équation, et ainsi d'éliminer ce que l'on avait qualifié de « résidu ». C'est après avoir considéré ces efforts que, dans l'édition de 1982 de son livre, Freeman expose finalement une raison de rejeter la tradition sur le changement technologique : « [L]a plupart des économistes ont désormais abandonné les tentatives purement statistiques d'agrégation relatives à la fonction de production, ainsi que la désagrégation des composantes du changement technique ». Selon Freeman, ces mesures manquent de justesse (Freeman, 1982 : 196). Les statisticiens préférés de Freeman s'avèrent plutôt le scientifique gauchiste anglais John Desmond Bernal et ses mesures quant à un « budget scientifique » national, et l'OCDE – bien que Freeman s'évertue à décrire les limites des statistiques de l'organisation¹¹. Les statistiques de Freeman sont des statistiques descriptives, soit absolues ou relatives (Freeman, 1974 : 175), plutôt qu'économétriques. Il faut avouer que, dans sa critique de l'économétrie, Freeman se montre plutôt sévère. La tradition était en bonne posture à l'époque de son livre, elle s'est perpétuée depuis, et elle est toujours bien vivante aujourd'hui, comme le démontre la volumineuse série de documents (amorcée en 1979) produite dans le cadre du programme de productivité du Bureau national de recherche économique, dirigé par Zvi Griliches jusqu'en 1999¹².

Deuxièmement, plusieurs chercheurs de la RAND Corporation américaine, et d'autres ayant participé à la conférence du Bureau national de recherche économique en 1960 (de même que John Jewkes, 1958), ont déjà commencé à ouvrir la « boîte noire », comme le fait remarquer Nelson à l'époque (US National Bureau of Economic Research, 1962 : 9). Bien sûr, les chercheurs ont ouvert la « boîte noire » de

11. Freeman hérite de même de nouvelles techniques telles que l'évaluation de projets, la recherche opérationnelle et la planification.

12. Les enjeux de productivité peuvent être critiqués d'un point de vue théorique, comme l'a souvent fait Nelson. Cependant, ces enjeux demeurent, au même titre que la tradition qui les a générés, indispensables pour l'élaboration d'une histoire du domaine, et essentiels à la compréhension de l'émergence des « *innovation studies* ».

l'invention, et non celle de l'innovation, comme le déplore S. Kuznets¹³. Néanmoins, l'invention fait partie de ce que les « *innovation studies* » désignent comme le processus d'innovation. Freeman étend cette analyse à l'innovation et au rôle de l'incertitude sur les marchés¹⁴.

Troisièmement, quelques années après la conférence organisée par le Bureau national de recherche économique, un groupe appelé Inter-University Committee on the Microeconomics of Technological Change, dont sont membres Alf Conrad, Zvi Griliches, Edwin Mansfield, Jessey Markham, Richard Nelson, Merton Peck, Frederic Scherer et Jacob Schmookler, obtient une subvention de la Fondation Ford pour mener des études sur le changement technologique. Cela permet à un groupe de jeunes économistes américains (présents à la conférence de 1960, pour la plupart) de se réunir à l'occasion. Les travaux culmineront en 1966 avec une conférence qui se tiendra à Philadelphie, à laquelle assisteront la plupart des Américains qui travailleront sur les enjeux du changement technologique au cours des années suivantes.

Ce réseau de chercheurs a produit deux des premières « combinaisons » de travaux de recherche que nous pouvons aujourd'hui reconnaître comme deux traditions : le changement technologique et les *innovation studies*. Ces combinaisons, ou synthèses, demeurent des exceptions dans la tradition sur le changement technologique, mais leur portée est semblable à celle qu'aura la tradition de Freeman quelques années plus tard. L'une d'entre elles est *Technology, Economic Growth and Public Policy* (1967), de Nelson, Peck et Kalachek. Dans cet ouvrage, les auteurs traitent de ce que l'on a tiré de l'analyse du changement technologique, présentent de nouvelles perspectives sur le processus industriel d'invention technologique et la diffusion

13. Willard Mueller et John Enos représentent deux exceptions en ce qui a trait à la conférence.

14. Les chercheurs de l'Université de Manchester ont commencé à mener des analyses semblables à celles de Freeman à peu près à la même époque que ce dernier (fin des années 1960) (Langrish, Gibbons, Evans et Jevons, 1972). À propos des précurseurs abordant les risques liés à l'innovation technologique, voir Lange (1943) et Strassman (1959).

de l'innovation technologique, et terminent avec les problèmes de chômage. Plusieurs des idées de Freeman s'y retrouvent, de l'innovation de produits au rôle des utilisateurs dans la phase d'expérimentation. L'ouvrage de Mansfield intitulé *The Economics of Technological Change* (1968b) constitue l'autre synthèse. Mansfield y rassemble les plus récentes données sur le changement technologique et la productivité, le chômage technologique, la gestion de la R-D et la diffusion de l'innovation technologique. Il y intègre également des points de vue sur la politique publique. Son exposé est structuré selon un modèle séquentiel très influent : invention (R-D) → innovation (première utilisation) → diffusion (ou propagation de l'usage). Mansfield a ajouté deux étapes à cette séquence → impact (l'emploi) → politique.

Pour autant que l'objectif de Freeman n'ait pas été d'écrire l'histoire, sa combinaison « sélective » d'auteurs l'ayant précédé s'avère, dans un sens, « normale ». Voilà ce en quoi consiste une construction conceptuelle. Cependant, les choses se corsent lorsqu'une telle sélection est présentée comme une « histoire » du domaine. Depuis quelques années, on voit apparaître des articles visant à mesurer le champ des « *innovation studies* » et à identifier les auteurs classiques qui sont à l'origine de la recherche actuelle. De telles études témoignent certainement du fait que la spécialité a « mûri » et qu'elle peut se permettre de réaliser des analyses sur sa propre production scientifique. En même temps, ces études contribuent à déterminer ou à renforcer l'identité de la communauté de théoriciens œuvrant autour d'idées et auteurs jugés importants. Toutefois, le danger réside en ce que de telles études puissent agir comme du matériel promotionnel en faveur d'une représentation particulière de l'innovation. Celles-là dépeignent la discipline comme une progression linéaire depuis Schumpeter jusqu'à une tradition dite néoschumpetérienne (ou « évolutionniste »), sans aborder la tradition sur le changement technologique comme telle, ni la plupart des auteurs concernés. J'en dirai davantage sur Schumpeter plus loin.

La politique publique, ou une discipline appliquée

La seconde perspective qu'a amenée Freeman dans la spécialité est la dimension de la politique nationale. Cette dimension est relativement peu considérée dans la tradition sur le changement technologique, mais elle a contribué à la représentation de l'innovation de Freeman, où l'innovation est technologique et commercialisée. Cela explique pourquoi cette tradition s'est développée en Europe. En fait, les efforts voués au développement d'une politique scientifique nationale se manifesteront d'abord en Angleterre et mèneront à la création de comités consultatifs aussi tôt qu'en 1915, et plus systématiquement au fil des années 1940 (Gummett et Price, 1977; Gummett, 1980). Les requêtes des scientifiques pour une coordination nationale obtiendront une autre chance d'être entendues au cours de la décennie suivante. Vers la fin des années 1950, on développe en Europe tout un discours portant sur les « décalages » et les « écarts » entre l'Europe et les États-Unis, dans le domaine de la science et technologie. Cela nourrit les efforts de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) et de l'OCDE visant à promouvoir le développement de politiques scientifiques dans les pays européens (OEEC, 1959; OEEC, 1960; OECD, 1963a) et à mesurer les progrès de la R-D, de même que les résultats de l'application des politiques (OECD, 1962). La voie qui mènera au développement des discours sur les politiques nationales est manifestement celle qui va de l'Angleterre à l'OCDE. Le premier directeur général des affaires scientifiques de l'OCDE sera d'ailleurs Alexander King, qui était premier secrétaire du Conseil consultatif de la politique scientifique du Royaume-Uni (UK Advisory Council for Science Policy, ACSP), créée en 1947.

Pour l'OCDE, l'innovation technologique est un moyen de stimuler la croissance économique, d'accroître la productivité et les parts de marché (OECD, 1966, 1970). Le modèle à la mode est alors (et est toujours) les États-Unis. Le fait d'adopter la technologie américaine et de créer des produits plus innovateurs améliorerait la productivité des entreprises et ouvrirait de nouveaux marchés aux entreprises européennes. Les discours européens sur les décalages et les écarts, nourris pour la plupart par l'OCDE, ont été intégrés très tôt dans

les études sur l'innovation technologique, et font toujours l'objet de discussions aujourd'hui¹⁵. Dans une certaine mesure, le Science Policy Research Unit (SPRU), fondé par Freeman en 1966, a d'abord germé à l'OCDE. Freeman agit en tant que consultant pour l'OCDE dès le début des années 1960. Il rédige la première édition du manuel de Frascati (OECD, 1962), puis coproduit un article sur les politiques pour la première Conférence ministérielle sur la science (OECD, 1963b), de même qu'une étude méthodologique sur la mesure de la science (Freeman et Young, 1965). Freeman demeurera, par la suite, consultant pour l'organisation (ainsi que pour l'UNESCO) et prendra part, en tant qu'expert, à de nombreux comités chargés des rapports de l'OCDE sur les politiques. Plusieurs de ses concepts doivent leur origine au travail qu'il a accompli auprès de cette organisation¹⁶.

Conjointement avec d'autres organisations publiques en Angleterre et aux États-Unis, l'OCDE a généré l'un des exposés les plus élaborés que l'on puisse trouver à l'époque sur l'innovation technologique en tant qu'invention commercialisée. Entre le début des années 1960 et 1974, soit entre les premières réflexions de Freeman sur l'innovation technologique et la production de son livre, cette représentation de l'innovation technologique mûrit, et les gouvernements jouent un rôle majeur dans sa diffusion. Certes, de nombreux auteurs en sociologie, en management et en sciences politiques développent de nouvelles définitions de l'innovation, mais aucune n'est acceptée ou standardisée. L'OCDE et les gouvernements choisissent l'une de ces définitions (commercialisation) du fait de sa pertinence en regard

15. Freeman emploie souvent ces concepts (conjointement avec le concept de disparité) dans les études qu'il a menées au British National Institute for Economic and Social Research au cours des années 1960, parmi lesquelles certaines ont été financées par l'OCDE (Freeman, Young et Fuller, 1963; Freeman et Hirsh, 1965; Freeman, Harlow et Fuller, 1965; Freeman, 1968; Freeman et Ray, 1969). Voir aussi Freeman, 1971b.

16. Outre le concept d'écart (appelé « disparité » dans Freeman et Young [1965], produit pour l'OCDE), Freeman évoque le concept d'« industries de recherche intensive » pour la première fois dans son rapport présenté à la première Conférence ministérielle sur la science (OECD, 1963b), un complément à la politique « explicite » (et « directe ») dont on trouvera également les précurseurs dans les travaux de l'organisation (OECD, 1963a; OECD, 1966).

des questions liées aux politiques publiques (parts de marché et compétitivité). En fait, parmi les premiers titres publiés sur l'innovation technologique, ceux qui seront issus des organisations publiques se rapporteront tous à l'innovation technologique en tant qu'invention commercialisée¹⁷ (Arthur D. Little, 1963 : 6 ; OECD, 1966 : 9 ; 1968 : 14 ; US Department of Commerce, 1967 : 8 ; UK Central Advisory Council on Science and Technology, 1968 : 1 ; Pavitt et Wald, 1971 : 19 ; Layton, 1972 : xi). Ces rapports contribueront à cristalliser une représentation sur laquelle Freeman théoriserait¹⁸.

Ces rapports gouvernementaux comportent également une perspective sur les politiques publiques, et Freeman suivait ces traces au moment où il a déclaré que l'« innovation [technologique] peut être considérée comme le but ultime [et le résultat] de la plupart [des activités] en recherche appliquée et développement expérimental » (Freeman, 1969) et qu'elle requiert un soutien public. Toutefois, selon Freeman, plus de 75 pour cent des opérations de R-D publique sont consacrées à la sécurité nationale et à des types considérés comme « prestigieux » de R-D (les industries nucléaire, militaire et spatiale). Les domaines du bien-être social et de l'environnement ne sont cependant pas jugés prioritaires, au dire de Freeman. Pour ce dernier, le traitement de faveur dont jouit la R-D publique en regard de l'innovation technologique de « nature non économique » (le « complexe militaro-industriel ») résulte d'un processus de promotion (« coutume, lobby et prestige », comme il le dit), plutôt que de « l'évaluation empirique de projets » ou d'un « calcul concret du retour sur investissement » (Freeman, 1974 : 286–87). D'après Freeman, « il y a une lacune dans le mécanisme du marché et dans le processus politique

17. L'exposé sur l'innovation en tant que commercialisation va de pair avec celui sur la compétitivité en termes de part de marché.

18. Freeman n'a jamais cité aucune source en ce qui a trait à sa (première) conception de l'innovation technologique en tant qu'invention commercialisée (voir Freeman, Young et Fuller, 1963 : 38 ; Freeman, 1971b : 1). Puis, en 1974, il l'attribue à Schumpeter. En 1972, Freeman cite toutefois une source gouvernementale (le UK Central Advisory Council on Science and Technology, 1968) en tant qu'autorité (SPRU, 1972 : 7). Rothwell et Robertson en font de même (1973).

également, en ce qui concerne le changement technique qui touche les biens de consommation et les services» (Freeman, 1974: 308). Freeman croit que de «nouveaux facteurs sont à l'œuvre», des facteurs qui pourraient et qui devraient changer les priorités. Ceux-ci consistent en la réduction des tensions entre les superpuissances, le changement de l'opinion publique et des valeurs sociales, et l'émergence de nouveaux problèmes sociaux.

Il faut un «mécanisme social pour stimuler, contrôler et réglementer l'innovation, qui n'existe, à ce jour, en aucun pays», et une plus grande «participation du public au développement des innovations axées sur les consommateurs», déclare Freeman (Freeman, 1974: 308). Freeman plaide pour la «souveraineté du consommateur» à l'égard de l'innovation technologique, un concept d'abord utilisé par l'OCDE (OECD, 1972: 7). Les utilisateurs des technologies (acheteurs et consommateurs) devraient avoir voix au chapitre quant à la conception des nouvelles technologies. Dans ce but, il propose un «mécanisme de couplage» et formule plusieurs suggestions, comme l'émission de normes et de règlements (y compris sur la publicité), un «soutien direct» à la conception et au développement de produits, la représentation publique au sein des comités, et surtout, l'évaluation des technologies. En outre, pour Freeman, les «priorités scientifiques nationales» devraient se fonder sur «sa contribution au bien-être social» (Freeman, 1974: 307). «Les techniques actuelles de sélection de projets de R-D favorisent nettement les critères de compétitivité économique techniques et à court terme [...] [Elles] devraient tenir compte des critères esthétiques, des critères de satisfaction professionnelle, des critères environnementaux et des autres coûts et avantages sociaux qui sont, aujourd'hui, presque ignorés.» (Freeman, 1974: 309)

Comme mentionné, les théoriciens des «*innovation studies*» opposent leur propre tradition à la boîte noire des économistes néoclassiques. Ils établissent un contraste de plus: l'économie néoclassique *par opposition* à l'économie évolutionniste. Les économistes néoclassiques se focalisent sur les prix et l'équilibre pour expliquer le comportement (rationnel) des entreprises, alors que les économistes évolutionnistes se penchent sur la capacité d'adaptation des entreprises face aux

changements dans leur environnement (Freeman, 1974: 253–55, 281–82). Sur le plan des politiques publiques, la première expliquerait et justifierait le rôle du gouvernement dans l'économie sur la base des défaillances du marché, tandis que la seconde se concentrerait sur l'analyse d'un ensemble plus complexe d'institutions et de lois¹⁹ (Nelson, 2009). De récentes études ont cependant démontré que les deux traditions présentent, à cet égard, beaucoup moins de différences qu'on ne le croit généralement (Schroter, 2009; Berman, 2014). Certes, il est une caractéristique qu'elles partagent: une orientation normative. Cela transparaît clairement dans le vocabulaire de Freeman (l'italique est de moi): « Des priorités différentes *devraient* être établies en cette fin du vingtième siècle et une politique nationale *devrait* impliquer la promotion d'autres types d'innovations » (que celles ayant été « en grande partie déterminées par la guerre froide ») (Freeman, 1974: 41). La réaffectation des ressources de R-D²⁰ « doit par conséquent constituer l'objet principal de la politique de la science et technologie » (Freeman, 1974: 41); un meilleur couplage avec les utilisateurs des innovations et une plus grande attention portée aux biens de consommation et aux services doivent devenir des priorités (Freeman, 1974: 41–42).

Tandis que la perspective sur les politiques publiques distingue les « *innovation studies* » de la tradition sur le changement technologique, elle fait aussi conséquemment de cette discipline une spécialité appliquée²¹. Comme en témoignent la revue *Research Policy* ainsi que

-
19. Cet ensemble est parfois qualifié d'« historique » ou de « contexte historique » (Freeman, 1974: 255), mais je préfère le terme d'ensemble institutionnel ou contextuel. Certes, le contexte et les institutions ont une histoire, mais la plupart des analyses de la tradition ne sont pas de nature historique. Le plus souvent, l'histoire (d'une période plutôt récente, d'ailleurs) vient après le travail conceptuel, en tant qu'arrière-plan ou preuve résiduelle, quoiqu'elle soit présentée en premier dans les livres et les articles.
 20. Dans les secteurs de l'armée, de l'environnement, de l'énergie, des ressources naturelles, du transport, de la qualité de vie et du sous-développement.
 21. Les chercheurs ayant été les plus actifs dans le domaine de la politique scientifique au cours des premières années d'existence du SPRU sont Keith Pavitt et Roy Rothwell. Pavitt, de même que Jean-Jacques Salomon en France, travaillaient pour l'OCDE avant d'entreprendre une carrière universitaire.

maintes publications de la maison d'édition Edward Elgar, les travaux sur l'innovation technologique comportent tous des recommandations quant aux politiques publiques. Il est difficile de déterminer avec précision si c'est la perspective sur les politiques qui produit la construction conceptuelle et la représentation de l'innovation technologique des théoriciens, ou *vice-versa*. Une chose est certaine : étant donné que plusieurs chercheurs travaillent autant dans le milieu universitaire que dans des organisations publiques en tant que consultants, les deux perspectives vont de pair, et les idées circulent dans les deux sens (Miettinen, 2002).

Légitimation

Dans la théorisation qu'il élabore, Freeman met à contribution deux auteurs de manière substantielle. Cette construction conceptuelle débute avec l'usage de la « définition étendue des industries du savoir » de Fritz Machlup (Freeman, 1974 : 18), qui couvre la « génération, la diffusion, et l'application des technologies » (Freeman, 1974 : 20). Cela permet à Freeman de proposer l'idée d'un « système de R-D » (d'abord suggérée dans un article produit en 1969 pour l'UNESCO). Bien qu'il n'existe aucune définition explicite de la notion de système, on comprend que le terme se rapporte à un ensemble et à un processus complexes constituant « la source ultime du progrès économique » (Freeman, 1974 : 20) : la production de nouveaux produits et procédés, le management et la commercialisation, la diffusion (incluant l'éducation et la formation) et l'interaction avec la science (Freeman, 1974 : 20-21). Le système de Freeman réfère surtout à un « système professionnalisé » dont le « développement s'avère peut-être le changement social et économique le plus important dans l'industrie du vingtième siècle » (Freeman, 1974 : 21).

L'utilisation de l'approche, qui est celle de Machlup, est intéressante du fait qu'elle est complètement étrangère à la tradition sur le changement technologique. La vision de Machlup est une vision large qui englobe l'invention technologique et sa diffusion, et qui en viendra à caractériser la perspective institutionnelle des « *innovation studies* ».

En outre, l'analyse systémique du système de connaissances qu'a faite Machlup en termes de flux quantifiables d'intrants et d'extrants (son tableau est reproduit dans le livre de Freeman : 22-23) devient celle des « *innovation studies* » – de même que celle d'études plus tardives sur l'évaluation de la recherche. Les annexes de Freeman (de plus de 70 pages) sont entièrement consacrées à la reproduction de sections de manuels de l'OCDE et de l'UNESCO traitant de la mesure des intrants et des extrants, des manuels à la réalisation desquels il a participé. Le fait que Freeman se serve de l'approche de Machlup est également intéressant du fait que celle-ci a très tôt été critiquée par les économistes, précisément parce qu'elle ne faisait pas partie de la tradition néoclassique – à son tour, Machlup aura tôt fait de critiquer l'approche économétrique. Par exemple, en 1963, Nelson déclare : « Machlup s'intéresse principalement à l'identification et à la quantification des intrants et des extrants quant aux aspects économiques générateurs de savoir, et n'attache qu'une importance secondaire au rôle de la connaissance et de l'information dans le système économique²² » (Nelson, 1963). En dépit des critiques qui surgiront en Amérique, ce type d'analyse ainsi que les statistiques descriptives suggérées par Machlup deviendront très influentes chez les chercheurs européens.

Ce n'est pourtant pas Machlup, mais Schumpeter qui se verra décerner la prééminence dans le domaine des « *innovation studies* ». Sur plusieurs points, Freeman attribue le mérite à Schumpeter : Schumpeter « [a] accord[é] à l'innovation une place de choix dans ses modèles » (Freeman, 1974 : 22) ; « nous devons à Schumpeter la distinction extrêmement importante entre l'invention et l'innovation » (Freeman, 1974 : 22) ; Schumpeter « [a] soulign[é], à juste titre, le rôle crucial de l'entrepreneur » (Freeman, 1974 : 22). Néanmoins, en définitive, Freeman ne s'incline pas devant Schumpeter. Celui-ci ne jouit pas d'une plus haute considération qu'un autre auteur ; une seule page lui est consacrée et son nom n'apparaît même pas dans l'index. En réalité, Freeman déplore le fait que Schumpeter ait traité

22. Nelson respectait alors les limites du cadre néoclassique, comme le faisaient la plupart des économistes américains. Voir Nelson (1964).

l'innovation comme étant extérieure à l'économie (Freeman, 1974 : 22) ; « encore moins n'[a]-t-il une notion quelconque de politique scientifique » (Freeman, 1974 : 22). Pour Freeman, le système de R-D doit, et « peut être soumis à une analyse économique » – conformément à la suggestion de Machlup : « Pour les économistes, il est certes souhaitable d'étudier le fonctionnement de ce système de R-D du point de vue de son efficacité quant à l'utilisation de ressources limitées » (Freeman, de 1974 : 26). La résistance à poser un tel regard sur la R-D mènera à l'abandon de l'étude du processus d'innovation entier. Afin de remédier à cette situation, Freeman proposera une série de questions spécifiques de nature économique (Freeman, 1974 : 26–27).

Cet usage critique (ou plus nuancé) des travaux de Schumpeter au premier stade des « *innovation studies* » commencera bientôt à changer. L'édition de 1982 du livre de Freeman comporte un « nouveau chapitre sur le chômage » (présenté comme tel à la page vii des remerciements). Cependant, le chapitre renferme bien davantage. Il place Schumpeter au cœur des « *innovation studies* » et attache à ces dernières l'étiquette de « néoschumpétérianisme ». Bien que Schumpeter « n'a[it] relativement que peu à dire sur le chômage et la rémunération », Freeman affirme (Freeman, 1982 : 209) qu'il a néanmoins apporté « une contribution originale remarquable » : « [Schumpeter] [a], plus que tout autre économiste du vingtième siècle, tent[é] d'expliquer les cycles de croissance économique en termes d'innovation technique, principalement » (Freeman, 1982 : 207). « Des crises structurales majeures, ou ajustements », portées par des innovations techniques, expliquent la croissance économique et l'emploi. Ces innovations sont soit majeures (discontinues), soit mineures, dans la mesure où elles forment des grappes. Pour Freeman, telle serait l'interprétation néoschumpétérienne du boum de l'après-guerre (Freeman, 1982 : 208).

Freeman complète cette interprétation impliquant l'invention endogène et l'entrepreneurship, ou l'offre, avec une interprétation opposée se rapportant à la demande – qui serait représentée par Jacob Schmookler –, et conclut : « la science et technologie a tendance à dominer aux cours des premiers stades, tandis que la demande tend à prendre le relais à mesure que s'établit l'industrie » (Freeman, 1982 : 211). À

l'instar d'Almarin Phillips, Freeman découvre deux modèles chez Schumpeter – et introduit alors deux représentations schématiques (Freeman, 1982 : 212–13) : l'une où la science et la technologie sont exogènes (1912), et l'autre où elles sont endogènes²³ (1942). Il ajoute ensuite à ces modèles la diffusion (et la compare avec la théorie précédente sur la diffusion, comme le fait Edwin Mansfield dans ses études des années 1960, insistant sur ceux qui adoptent une invention plutôt que sur ceux qui génèrent une invention) : les innovateurs sont attirés par les profits potentiels également. Il en résulte qu'au fil du temps, les innovations s'avèrent de plus en plus ciblées sur les procédés de réduction des coûts, plutôt que sur les nouveaux produits (un sujet récurrent de la tradition sur le changement technologique). Cela constitue une source de chômage – d'où l'intérêt de Freeman pour les produits plutôt que pour les procédés en tant que sources d'emploi.

Avec le temps, Schumpeter devient le point de départ des « *innovation studies* », comme s'il n'y avait eu que lui. Cette vision réductionniste se retrouve aussi ailleurs dans la littérature. Mais, l'histoire est plutôt différente. Depuis le tout début, l'étude de l'innovation technologique a été celle d'une pluralité de voix. Les idées susmentionnées se sont développées au fil du temps, de nombreux auteurs ayant progressivement contribué à leur édification, avant, tout comme après Schumpeter (voir chapitre 10). On ne discerne aucune tradition de recherche directe (ou explicite et continue) depuis Schumpeter jusqu'aux « *innovation studies* » – Maclaurin étant une exception –, mais plutôt une résurrection ou une « renaissance » (Freeman, 2003). Et ce seront autant les idées de Maclaurin que celles de Schumpeter qui seront ressuscitées. Il est intéressant de noter que la toute première étude de la spécialité ne fait aucunement référence à Schumpeter – mais elle fait mention de Maclaurin²⁴ (Nelson, 1959). De façon similaire, les premiers chercheurs sur l'innovation technologique – notamment

23. Freeman (1974 : 214) insiste sur ce bref chapitre écrit en 1942 dans le style d'un essai (Schumpeter, 1942 : Chap. 12). À l'instar d'autres auteurs, Freeman présente plutôt une construction personnelle qui va au-delà même de la pensée de Schumpeter.

24. En vérité, cette étude porte sur l'invention et non sur l'innovation. Maclaurin s'intéressera toutefois à cette dernière.

Carter et Williams (1957), Jewkes *et al.* (1958) et Langrish Gibbons, Evans et Jevons (1972), de même que Freeman lui-même (Freeman, 1971; SPRU, 1972) – ne citent pas Schumpeter. En fait, ils n'ont absolument pas besoin de ses idées pour traiter des questions qui occupent généralement les « *innovation studies* », spécialement la commercialisation de l'invention technologique. Lorsque certains font référence à Schumpeter, c'est pour aborder son hypothèse (ou spéculation) tardive sur la taille des firmes (Nelson, Peck et Kalachek, 1967; Mansfield, 1968a; 1968b); quant à Freeman, il emploie dans ses premiers articles les idées de Galbraith et d'autres, plutôt que celles de Schumpeter (Freeman, 1971a; 1971). Ce sont ces études qui, conjointement avec les premières contributions des Américains à partir du milieu des années 1950²⁵, constituent le chaînon manquant dans les récentes « histoires » de la discipline, lesquelles se concentrent sur Schumpeter et passent trop rapidement au « néoschumpétérianisme ».

Au moment même où Schumpeter trouve place au cœur des « *innovation studies* », d'autres auteurs sont totalement éclipsés. J'ai déjà mentionné l'absence de références à la tradition sur le changement technologique, ainsi qu'à la tradition historique (ou l'approche) de Maclaurin. Ce dernier a été éliminé (littéralement: il s'est suicidé) pour avoir été un historien de l'économie et non un économétricien. Les « *innovation studies* » « élimineront » Maclaurin une seconde fois. Certes, Freeman cite Maclaurin (Maclaurin, 1949) – comme certains le font à l'époque dans des notes de bas de page –, mais pour son ouvrage sur l'histoire de la radio (Freeman, 1974: 112, 115) et non pour sa « théorie » (ou son modèle, ainsi que la plupart des théoriciens désignent la perspective linéaire de l'innovation technologique), qui demeurera néanmoins influente des décennies durant. Les sociologues de l'innovation technologique subiront la même négligence.

Pourquoi a-t-on ressuscité Schumpeter? Il n'y a rien de mal à faire renaître un auteur tombé dans l'oubli. On peut trouver chez un auteur oublié la structure et les idées que l'on cherche pour sa propre construction. Cependant, l'objectif d'une résurrection peut également

25. A. A. Bright, Y. Brozen, J. L. Enos, B. Gold, W. R. Maclaurin, W. F. Mueller, N. Rosenberg, W. C. Scoville, P. Strassman, et d'autres.

être lié à l'identité, à l'originalité et à la légitimité. Contrairement aux théoriciens de la tradition sur le changement technologique – la tradition des « *innovation studies* » étant elle-même l'« inventeur » du cadre théorique –, les théoriciens des « *innovation studies* » ne disposent d'aucun système conceptuel établi sur lequel fonder leur thèse. Ainsi, ils se servent du vieux pour justifier le nouveau. Ils élisent Schumpeter, en font une autorité de même qu'un père symbolique, et inventent une généalogie (largement utilisée dans les manuels, les études – ou modèles – et « histoires » – ou récits – de la tradition). Aussi, en « éliminant » certains auteurs, la spécialité peut prétendre à un statut d'autonomie. Les « grands noms » tels que Schumpeter, quoiqu'ils n'aient pas été tenus en haute estime à leur époque, aident souvent à « vendre » une idée (ils auraient été sous-estimés à l'époque). Schumpeter s'avère sans contredit un auteur original chez les économistes. Mais, plusieurs autres devraient être ajoutés au récit (ou à l'histoire) des réflexions sur l'innovation technologique pour en fait un récit « scientifique ».

Selon Freeman, la politique gouvernementale *devrait* être une politique explicite plutôt qu'implicite. Comme en 1974, le vocabulaire choisi pour aborder une telle politique est normatif : la politique explicite est *pertinente, importante, méritoire, essentielle, utile...* (Freeman, 1982 : 220–22). Pour défendre sa cause, Freeman use d'un vocabulaire comportant des « universaux » (des valeurs que personne ne discuterait) : la technologie en tant que (seule) stratégie pour augmenter les revenus de la population et réduire le chômage (Freeman, 1982 : 224).

La politique de l'innovation

Freeman développe une synthèse des idées alors existantes sur l'innovation technologique et introduit un cadre national pour étudier celles-ci. Jusque-là, l'innovation était abordée en des termes spécialisés (la sociologie se concentrant sur des groupes sociaux, l'économie et le management se focalisant sur les entreprises). Freeman introduit une perspective nationale, suivant en cela les gouvernements

et leurs écrits sur l'innovation : l'innovation technologique n'est pas seulement bénéfique pour les individus et les groupes qu'étudient les sociologues, ou pour les entreprises analysées dans le domaine du management. Elle constitue également une source de croissance économique pour la nation dans son ensemble. Une politique qui soutienne les innovateurs est donc nécessaire. Certes, la perspective de Freeman demeure sélective. Sa synthèse est orientée sur certaines idées (minimisant l'innovation en tant qu'adoption) et sur certains auteurs emblématiques tels que Schumpeter (pour des raisons de légitimité) : sa représentation de l'innovation est « limitée » à l'innovation industrielle et est centrée sur les entreprises ; et, au fil du temps, la tradition des « *innovation studies* » ne touchera que très peu les questions sociales. Néanmoins, l'attention portée aux politiques confèrera à la tradition une perspective nationale et lui permettra conséquemment d'être entendue par le gouvernement.

Avec *The Economics of Industrial Innovation*, Freeman lance une nouvelle tradition de recherche sur l'innovation technologique. Les chercheurs du SPRU développeront la perspective de Freeman et seront bientôt imités par d'autres groupes à travers le monde. La tradition a, sans conteste, évolué considérablement depuis le livre de Freeman, et Freeman a lui-même joué un rôle majeur dans son développement. Mais l'origine de la tradition, dans sa forme actuelle, est (à des degrés divers) établie dans ce livre.

Freeman est à la fois un innovateur (théorique) et un partisan, ou un « idéologue novateur », comme le dirait Quentin Skinner. En réponse à des théories existantes et dans le but de promouvoir ou de défendre un nouveau point de vue, Freeman défend l'idée que : « [L'] innovation est la commercialisation d'une invention technologique, elle est étudiée selon une méthode descriptive, et sa politique a un grand rôle à jouer dans l'analyse qui [a] confér[é] au domaine sa dimension normative ». Tandis que la tradition sur le changement technologique émane des problèmes de chômage technologique et de productivité, les « *innovation studies* » se développent à partir d'intérêts pour le management et les politiques publiques, aussi bien qu'à partir d'intérêts purement économiques : ouvrir la boîte noire afin d'aider la

société (le gouvernement ?) à tirer davantage de l'innovation technologique. L'innovation en tant qu'innovation technologique émerge de l'« instrumentalisation » de l'innovation à des fins de politiques.

Ces dernières années, l'expression « *innovation studies* » a été utilisée par plusieurs chercheurs impliqués dans les études de l'innovation pour désigner la spécialité. Cet étiquetage en tant que tel suggère un monopole, comme si la tradition couvrait tout ce qui concerne l'innovation, alors que cette dernière n'y est étudiée que d'après une perspective particulière : l'innovation industrielle. Des perspectives différentes sur l'innovation existent, mais elles sont éclipsées de la tradition. On mène quelques discussions critiques au sujet de ce qu'est l'innovation, mais on introduit une définition particulière dès le départ, comme l'a fait Freeman. Les « *innovation studies* » se spécialisent sur le plan de l'innovation technologique en des milieux industriels/ organisationnels. Pour ne citer que quelques exemples, le récent *Oxford Handbook of Innovation* (Fagerberg, Mowery et Nelson, 2005) et la littérature sur les systèmes nationaux d'innovation gravitent autour des entreprises et du marché, explorant les moyens de faciliter au maximum la commercialisation et l'usage des inventions technologiques. Les aspects institutionnels (et sociaux) du système d'innovation sont étudiés pour leur contribution aux performances des entreprises en matière d'innovation. Les problèmes sociaux demeurent un reliquat (un résidu semblable à celui qu'a critiqué Freeman plus tôt) et sont relégués à d'autres pour étude.

Au cours des dernières décennies, les « *innovation studies* » ont joui d'une plus grande prospérité que les autres disciplines intéressées par l'innovation (p. ex., la sociologie), c'est-à-dire qu'elles ont été entendues par les gouvernements du fait que, pour paraphraser Kevin Sharpe sur les révolutions (Sharpe, 2000 : 6–7), elles ont établi une dominance culturelle favorisant les discours politiques. Les « *innovation studies* » font partie de la culture politique qui s'est avérée essentielle à leur ascension et qui a grandement contribué à la création et à la survie de la spécialité.

Conclusion

L'histoire du concept d'innovation a, jusqu'à présent, à peine été effleurée. Certes, des centaines d'études sur l'innovation technologique ont été réalisées, particulièrement après 1970. Toutefois, cette littérature tient la signification du concept d'innovation pour acquise et elle situe l'origine du concept dans la sphère de l'économie, ne l'attribuant qu'à un seul et unique auteur : Schumpeter. « Le terme "innovation" », affirme l'historien de la technologie John Staudenmaier, « semble avoir tiré sa source de la tradition économique » (Staudenmaier, 1985 : 56). Staudenmaier n'est pas le seul à voir les choses de cette manière¹. Il s'agit là d'une attribution mythique courante relative à l'origine du concept, et de l'une des maintes attributions mythiques impliquant Schumpeter² (Godin, 2014a). Cela est peut-être dû à l'absence d'histoires sur le concept dans la littérature.

-
1. « La structure fondatrice de l'innovation » provient de Schumpeter (Alter, 2000 : 8) ; « l'innovation est un concept qui appartient avant tout au monde des affaires » (Durance, 2011 : 7) ; « l'étude de l'innovation début[e] en économie, notamment [avec] les travaux de Schumpeter » (Cajaiba-Santana, 2013 : 43). Les cartographies issues de la bibliométrie placent également Schumpeter au premier plan.
 2. Comme mentionné, Christopher Freeman et plusieurs autres attribuent à Schumpeter l'« importante » distinction entre l'invention et l'innovation, et évoquent qu'elle « a, pour l'essentiel, été intégrée dans la théorie économique depuis » (Freeman, 1974 : 22). On trouve également la séquence : invention → innovation → diffusion, qui est souvent (faussement) attribuée à Schumpeter. Voir M. J. Peck et I. R. Siegel dans *National Bureau of Economic Research* (1962 : 317, 445), T. S. Kuhn (1962 : 451), Georgiou *et al.* (1982 : 1), ainsi que N. Rosenberg (1976 : 67). Freeman (1994 : 480) parle du « concept schumpétérien » de « diffusion ». Schumpeter s'intéresse davantage à l'« imitation » et à ses adeptes chez les entrepreneurs qu'à la diffusion (un terme

Dans le présent ouvrage, je remonte plus loin dans le passé et relève quelques connotations et usages du concept qui sont éminemment politiques et qui pourraient, s'ils sont pris au sérieux, mener à des études plus critiques sur l'innovation – un concept ayant été « naturalisé » et « légitimé » au fil des 60 dernières années. Pendant la majeure partie de son histoire, le concept d'innovation a été un concept politique et contesté. En tant qu'« introduction de changement dans l'ordre établi », l'innovation constitue un comportement défendu, puis déviant. C'est à travers la religion que le concept d'innovation est d'abord entré dans le discours public du monde occidental. Et c'est précisément lors de la Réforme que le sort du concept sera déterminé pour les siècles à venir. Les usages du concept d'innovation se trouveront par centaines dans autant de documents dépeignant le réformateur comme un hérétique, par l'emploi explicite du terme innovation. Parmi ces documents, plusieurs comportent le terme dans le titre ; une façon de mettre l'accent sur un concept polémique et de se faire entendre.

Plus tard, le concept en vient à être assimilé aux révolutions politiques et aux révolutionnaires. Le démocrate ou le républicain s'avère simplement un innovateur procédant par de « violentes méthodes ». Au dix-septième siècle, les théoriciens de la politique usent rarement du terme innovation pour défendre l'idée d'une république. Entre les mains de ces auteurs, il est plutôt utilisé dans le sens péjoratif traditionnel de l'époque, le plus souvent, dans des textes ou extraits de textes historiques, ou dans des exposés sur les questions religieuses. Tels seront également les usages auxquels sera destiné le concept chez les auteurs politiques du dix-huitième siècle et les philosophes des Lumières.

On s'en prendra ensuite aux réformateurs sociaux, qui deviendront la cible des accusations d'innovation. Comme l'innovateur religieux et l'innovateur politique, l'« innovateur social » – que certains

qu'il n'utilise qu'une fois) des innovations sur les plans de l'économie et de la société. Schumpeter n'étudie pas la diffusion, mais passe directement des innovations à leurs effets sur l'économie (cycles économiques). Schumpeter a peut-être eu l'« idée » de la diffusion, mais pas celle du « concept ».

désigneront sous le nom de réformateur social au dix-neuvième siècle – est accusé de renverser l'ordre économique, particulièrement la propriété privée et le capitalisme. L'innovateur social est un radical ; une accusation que plusieurs porteront à l'endroit des socialistes français et britanniques dans les années 1830 et après.

Le dix-neuvième siècle apporte des changements en ce qui a trait à ces représentations. En parallèle à une représentation de l'innovation basée sur l'image négative que l'on se faisait alors du révolutionnaire, émerge peu à peu une signification positive du concept, ce qui lui donne un nouveau souffle. L'innovation acquiert une véritable valeur politique. Alors que l'innovation ne faisait, jusque-là, pas partie du vocabulaire des innovateurs, mais s'avérait plutôt une étiquette péjorative et une arme linguistique contre les innovateurs, elle devient désormais le maître-mot de tout discours. L'innovation acquiert graduellement une connotation positive du fait de sa fonction instrumentale. Elle représente un moyen d'atteindre des objectifs politiques, sociaux et matériels. Cela aboutira, au vingtième siècle, à l'application du concept au progrès économique, à travers l'innovation industrielle ou technologique.

Au fil des siècles, l'idée d'innovation est passée d'une affaire « privée » (individuelle) et subversive à une affaire sociale et progressive. Pour ce faire, le concept a dû s'extraire de la religion et de l'État : l'innovation sert alors des objectifs visant l'avancement de la société, et non des objectifs visant à servir (ou à desservir) le gouvernement. Sa valeur ne repose désormais plus sur une conception d'impureté, mais sur les résultats. Lorsque contestée, l'innovation est l'objet de satires plutôt que l'objet de craintes.

L'histoire du concept d'innovation est une histoire d'élargissement ou d'enrichissement du concept. Avec le temps, celui-là englobe de plus en plus de sphères de la vie et de la société :

Plus nous arriverons à convaincre les gens qu'un terme appréciatif donné peut être appliqué en des circonstances où ils n'auraient peut-être jamais pensé le faire, plus nous les persuaderons d'employer le terme globalement et largement dans l'appréciation de la vie sociale et politique. Le changement qui en résultera consistera en ce que l'on

voit le concept sous-jacent acquérir une nouvelle notoriété et une nouvelle prépondérance. (Skinner, 1999 : 71)

Le premier élargissement du concept aura lieu au dix-septième siècle. Dès lors, l'innovation en tant que liberté ou opinion personnelle est un terme successeur de l'hérésie, ou un terme sécularisé pour celle-ci. Le concept va toutefois au-delà de l'hérésie. Il comprend le révolutionnaire politique ou le républicain, et inclura subséquemment le réformateur social. L'élargissement suivant confèrera à l'innovation une connotation positive. Au dix-neuvième siècle, le concept d'innovation condense, ou cristallise, en un seul mot un riche champ sémantique, ou un regroupement d'autres concepts et idées : le changement, la nouveauté, l'invention, la réforme, la révolution, la créativité, l'originalité, et l'utilité. L'innovation étend sa signification et devient un concept dont on se sert pour aborder, comprendre et agir sur le futur. Enfin, l'élargissement le plus récent est celui du vingtième siècle. Dans les écrits des théoriciens, l'innovation s'expose dorénavant comme un processus *complet* impliquant différentes activités et personnes – dans la mesure où celles-ci contribuent à l'innovation technologique (paradoxalement, cet élargissement constitue également une réduction : l'innovation est inévitablement technologique, comme le veut la représentation prédominante). Dernier point mais non le moindre, l'innovation inclut (et réétiquette) dès à présent les anciennes perspectives sur la science et technologie. Par exemple, les politiques scientifiques et technologiques deviennent (partie intégrante de) la politique d'innovation ; les indicateurs de science et technologie deviennent (partie intégrante) des indicateurs d'innovation. Toutefois, cette représentation canonique est aujourd'hui en train de se transformer à nouveau. On relève de récentes extensions du concept : l'innovation organisationnelle et commerciale dans le Manuel d'Oslo de l'OCDE (OECD, 2005) ; l'émergence de la littérature sur l'« innovation sociale » (Godin, 2015) ; l'usage du concept en tant que métaphore en biologie (Reader et Laland, 2003).

Un concept peut comporter de multiples significations, évoque Koselleck. Tel sera le cas du concept d'innovation. Celui-ci conserve au vingtième siècle la connotation de révolution des Anciens – mais dans un sens positif –, de même que les connotations instrumentale

et utilitaire. La vieille dichotomie entre la révolution et la réforme a engendré celle entre l'innovation et la modification, ou entre l'innovation majeure et la mineure – de nos jours, on emploie souvent le terme modification, qui était autrefois un synonyme d'innovation, à la place de celui d'innovation mineure. Au fil des siècles, le concept d'innovation augmentera également sa portée, du domaine religieux aux domaines politique, social et économique. Cela ne représente cependant qu'une partie de l'histoire. On observera en même temps un « déclin du contexte historique », une perte de significations, ainsi qu'une mystification (Burke, 1950 : 112). « Un fréquent usage des mots, ou en fait, des noms, tend à épuiser leur signification. [Ceux-là] resserrent leur portée en même temps qu'ils l'étendent. » (Nitze, 1948 : 464) Pour ne citer qu'un exemple, l'innovation a aujourd'hui perdu sa signification spirituelle du Moyen Âge (renouvellement de l'âme). L'innovation est un concept permettant d'induire une action orientée sur la vie pratique.

L'élargissement de la signification fait du concept quelque chose de difficile à définir sans équivoque. L'innovation s'avère ainsi une parfaite candidate à la valorisation. Caractérisée par un idéal de « complétude » et par la subjectivité, elle est utilisée à des fins diverses : politiques, polémiques, instrumentales et appréciatives. Au fil du vingtième siècle, l'innovation devient :

- *Normative* : l'innovation est toujours bénéfique. « L'innovation tend socialement à être perçue de façon positive. Cela s'avère une bonne chose d'innover », affirme John Kimberly, l'un des rares théoriciens critiques du concept d'innovation. Rogers appelle cette normativité le « parti pris pro-innovation » (Rogers, 1976). « La plupart des chercheurs affirment que l'innovation est bénéfique, et explorent les conditions dans lesquelles elle se produit, les conditions qui facilitent sa diffusion, et les caractéristiques qui distinguent les organisations, les groupes et les individus les plus innovateurs des moins innovateurs. Une hypothèse implicite guide les propos : la recherche conduit à l'innovation [...] Rarement, voire jamais, ne considère-t-on le fait de ne pas adopter une innovation comme une stratégie d'adaptation potentiellement importante [p. ex., l'« exnovation – retirer une

innovation d'une organisation »]. » (Kimberly, 1981 : 84–85, 88) La représentation de l'innovation, celle des « *innovation studies* » particulièrement, est essentiellement non réflexive. Elle évolue autour d'une idéologie principale de modernité, ou plutôt de marché, à savoir les problèmes économiques et la contribution « positive » de l'innovation technologique à la croissance économique. Par conséquent, on ne s'interroge que très peu, voire aucunement, sur ce en quoi consiste vraiment l'innovation, une perspective normative qui est présentée dès le départ. Peu nombreux sont les chercheurs qui s'arrêtent à analyser la signification de l'innovation ; ils commencent plutôt avec une définition privilégiée.

- *Performative*: les discours eux-mêmes contribuent à l'innovation. Une fois le mot innovation prononcé, on a déjà tout dit. Les théoriciens étudient l'innovation en soi, mais produisent peu d'analyses sur les problèmes socio-économiques qu'elle est censée aider à résoudre. Ce qui compte est la solution *a priori*: l'innovation. Contrairement aux disciplines telles que l'histoire et la sociologie, la spécialité des « *innovation studies* » est axée sur les politiques publiques. On analyse certes l'innovation en tant que phénomène, mais on s'efforce également de persuader les décideurs publics (et d'autres) des caractères désirable et inévitable de l'innovation, laquelle constituerait le dernier, ou le plus récent stade de développement de la société ou l'économie (p. ex., l'économie reposant sur le savoir). Conjointement avec des organisations gouvernementales nationales et internationales telles que l'OCDE et l'Union européenne, les théoriciens développent des récits, des cadres conceptuels et des modèles visant à encourager l'innovation.
- *Utopique*: l'innovation est une panacée abstraite, antihistorique et déconnectée de l'étude des problèmes sociaux (les problèmes sont tenus pour acquis), mais destinée à résoudre tous les problèmes de l'humanité et à créer une société radicalement différente que celle que l'on connaît. L'innovation devient un remède pour tout problème socio-économique. « Les chercheurs et théoriciens de l'innovation ou les décideurs de politiques publiques

oublent que ce qui compte en matière d'innovation n'est pas l'innovation en soi, mais ses conséquences.» (Roessner, 1979: 189)

- *Axée sur le marché et l'industrie*: la représentation de l'innovation des « *innovation studies* », soit la représentation prédominante, est essentiellement industrielle – et orientée sur le marché: l'innovation consiste en la commercialisation d'inventions technologiques. Une invention n'est pas une innovation à moins qu'elle soit mise sur le marché. L'imitation (l'adoption d'une innovation existante) ne constitue pas une innovation du fait qu'elle n'est pas originale (la première introduction sur le marché). Les types d'innovation autres que l'innovation technologique (culturelle, sociale et politique) sont relégués au rang de résidu, si toutefois on les considère toujours, et les études « sociétales » sont exclues du domaine tel qu'on le définit ou construit dans les études bibliométriques.

Deux exemples supplémentaires peuvent illustrer ces caractéristiques. En 2010, l'OCDE publie un document destiné à favoriser la considération de l'innovation dans les politiques publiques des pays en voie de développement. Selon l'OCDE, l'innovation est la nouvelle solution (miracle) aux problèmes de développement. « Le dernier demi-siècle a vu différentes approches de développement qui ont atteint des niveaux de succès variables. » (OECD, 2010: 14) À leur place, l'innovation devrait désormais être envisagée comme une stratégie de développement: « [L]a plupart des défis sociaux, économiques et environnementaux actuels requièrent des solutions créatives fondées sur l'innovation et le progrès technologique » (OECD, 2010: 30, 32). Mais est-ce vraiment le cas, et de quelle façon précisément? Le document débute avec l'innovation entendue comme une panacée, et non avec les problèmes de développement (hormis sur un plan général) ou la mesure (et les limites) dans laquelle l'innovation s'avère ou non une (*la*) solution. Mais de quelle manière les gens modifient-ils leur comportement en réponse aux nouvelles problématiques (comme le sida par exemple)? De quelle manière les organisations (écoles, hôpitaux) contribuent-elles à ce que les gens adoptent de nouveaux comportements? C'est comme si chacune des solutions qui touchent

la santé, la pauvreté et l'éducation exigeait une technologie, une entreprise, un marché.

Quel serait le rôle de l'innovation si l'étude des problèmes ou la demande (les besoins sociaux), plutôt que l'offre (l'innovation), étaient le centre d'intérêt? Paradoxalement, l'innovation n'apparaîtra peut-être pas comme la solution universelle. La majorité des pays en développement sont, tout d'abord, et pour le meilleur et pour le pire, des consommateurs de connaissances et de technologies générées ailleurs. Il faut par conséquent souligner les efforts de ces pays voués à absorber (imiter) ce qui provient de l'extérieur, autant que leurs efforts inventifs et novateurs. À cette fin, on devra éviter de se focaliser exclusivement sur les entreprises nationales en tant qu'innovatrices.

Le second exemple est l'innovation sociale. L'innovation sociale est généralement présentée comme une idée nouvelle, ou du moins, l'intérêt pour cette idée est présenté comme nouveau ou relativement nouveau (Godin, 2015). Cela suggère que l'expression soit apparue après l'expression innovation technologique. En fait, l'expression innovation sociale remonte, comme nous l'avons vu, au début du dix-neuvième siècle, une époque où l'innovation technologique, ayant émergé seulement après la Deuxième Guerre mondiale, ne faisait pas encore partie du discours. Le récent usage, ou l'explosion de l'expression innovation sociale dans la littérature (sa « nouveauté ») n'est qu'une résurrection. L'expression est réapparue (sous un jour favorable) au cours des 30 dernières années, en réaction à l'importance, ou suprématie, de l'innovation technologique dans la société et aux discours hégémoniques sur le sujet. L'innovation sociale est devenue synonyme d'options de remplacement aux solutions existantes quant aux problèmes ou aux besoins sociaux, soit d'autres solutions que l'innovation technologique (industrielle) et les réformes soutenues par l'État ou le gouvernement. En ce sens, le reliquat du concept d'innovation sociale en tant que socialisme au dix-neuvième est inhérent aux théories actuelles sur l'innovation sociale. Pour de nombreux théoriciens, l'expression tient d'une idéologie gauchiste, soit explicitement, soit implicitement. L'innovation sociale favorise le non institutionnel, l'« alternatif » et le « marginal ».

La « communauté » et les organismes à but non lucratif sont des sources privilégiées d'innovation sociale et l'objet de maintes recommandations. Autonomie, liberté, démocratie, solidarité et libération sont des mots clés dont l'usage s'est répandu dans les théories sur l'innovation sociale. L'innovation sociale est « axée sur la démocratie, le citoyen ou la communauté, et facile d'utilisation » ; elle attribue une signification à ce qui est « personnalisé, modeste, holistique et durable » ; ses méthodes sont variées, ne se limitent pas à la science classique, et englobent l'« innovation ouverte, la participation des utilisateurs, les cafés, l'ethnographie, la recherche-action », et ainsi de suite (Mulgan, 2007).

Ces deux exemples démontrent que les penseurs d'environnements aussi distincts que le domaine de l'élaboration de politiques et le milieu universitaire partagent la même idéologie. Il existe aujourd'hui une communauté d'esprits sur l'innovation – comme c'était le cas dans le passé. L'innovation est bénéfique pour tout le monde : les individus, les groupes, les entreprises et les nations. L'innovation est une valeur ancrée dans une idéologie. En réponse aux réactionnaires – pour qui la « thèse de perversité » (l'innovation est dangereuse) constitue « l'arme la plus populaire et la plus efficace » (Hirschman, 1991 : 140) –, les progressistes ont fait de l'innovation un « mot magique », un « cri de ralliement », pour employer les expressions de Kenneth Burke (Burke, 1950 : 110–14), un mot ayant toujours présenté un caractère appréciatif, mais jouissant désormais d'un certain « prestige et [d']un pouvoir de marketing » (Lewis, 1960 : 103–07). Le concept d'innovation est devenu une puissante force culturelle investie d'une intensité affective et d'enthousiasme. L'innovation n'a, en fait, jamais été un terme descriptif. On emploie le terme innovation pour désigner des actes condamnables autant que des actes dignes d'éloges. En définitive, l'innovation demeure pour la plupart d'entre nous, y compris les théoriciens, un concept politique, ainsi qu'il l'a été pendant des siècles.

Le passage de vice à vertu deviendra évident au fil des siècles. La rhétorique moderne se situe exactement à l'opposé de l'ancienne rhétorique : l'innovation est « la réaction à l'extrême d'une époque révolue », comme l'a exprimé Hubbard Winslow il y a déjà longtemps.

Ce passage, qui a résulté d'une opération ou d'un processus complexe, a toutefois été graduel, *parsemé de tensions* et rempli de controverses. Aujourd'hui, la nouveauté consiste en une nouvelle vision de la société, ou de ce à quoi devrait ressembler le futur. La présente conception de l'innovation a émergé lorsque les gens se sont mis à célébrer le progrès. Au vingtième siècle, l'innovation technologique tient le rôle principal et en vient à définir l'essence de l'innovation. Le concept offre aux gens une nouvelle perspective quant à la façon dont ils voient le monde, lui donnent un sens et œuvrent à le changer. L'innovation sert un récit, le récit d'une action, le récit d'une action d'un genre spécifique. Et ce récit a du succès. Pour paraphraser Edward Shils sur la rationalisation, l'« [innovation] a, jusqu'ici, porté des fruits, du fait qu'elle n'a jamais été totalement fructueuse » (Shils, 1981 : 316).

Les divers destins qu'a connus l'innovation au fil des siècles mettent en lumière les valeurs de chaque époque. Au dix-septième siècle, les usages du concept sont essentiellement polémiques. Celui-ci sert en tant qu'arme linguistique, attachant une étiquette péjorative aux innovateurs. Le terme innovation est employé pour susciter les émotions, pour insulter et, comme le font plusieurs autres termes, pour rendre « l'ennemi odieux ou méprisable en l'assimilant à une personne ou à une chose pour laquelle on éprouv[e] déjà de l'aversion ou du dédain » (Lewis, 1960 : 323). Dans *Studies in Words*, Clive Staples Lewis évoque une « tendance à choisir [les] épithètes péjoratives non pas pour leur justesse, mais pour leur pouvoir de nuire [...], non pas pour informer [...] mais pour irriter » (Lewis, 1960 : 326). Un « mot est choisi du seul fait que l'orateur le cro[it] être celui qui contrariera le plus l'ennemi (s'il p[eut] l'entendre) ». L'usage des mots est tactique – et affectif. On tente de s'approprier (faire l'éloge de) un mot puissant d'un côté, et de le nier (désapprouver) de l'autre. « L'objectif de tout langage d'opprobre consiste, non pas à décrire, mais à nuire. » « Nous qualifions l'ennemi, non pas de ce que nous croyons qu'il soit, mais de ce dont il apprécierait le moins être qualifié selon nous. » (Lewis, 1960 : 122)

En revanche, l'innovation commencera dès le dix-neuvième siècle à référer aux valeurs fondamentales des temps modernes : le progrès et

l'utilité. Plusieurs se mettront conséquemment à adapter le concept à leurs propres objectifs. Un concept qui acquiert une connotation positive dans une sphère de la société est rapidement adopté dans les autres³. Ainsi, dans son livre *The Idea of Progress in Antiquity*, Ludwig Edelstein suggère que « les idées en soi, une fois qu'elles sont formulées, vivent d'elles-mêmes » (Edelstein, 1967 : xxvii). Néanmoins, il subsistera toujours le risque qu'un mot, tel un « cri de ralliement », devienne « sémantiquement nul » (Lewis, 1960 : 86). « Les termes d'abus cessent d'être un langage. » (Lewis, 1960 : 328) Certains mots, suggère encore Lewis, ne sont plus qu'entourés d'un halo, d'une « mystique par laquelle vit une société entière » (Lewis, 1960 : 282). Le mot s'insinue dans presque toutes les phrases. Au vingtième siècle, l'innovation deviendra un mot populaire d'une grande valeur ; un mot « magique ». Mais, comme l'indique John Pocock au sujet du mot révolution, « le terme [innovation] cessera peut-être bientôt d'être employé, dénué qu'il est de toute signification par un usage constant et excessif » (Pocock, 1971 : 3).

3. Cette histoire est identique à l'histoire du terme révolution. Voir Koselleck (1969) et Reichardt (1997).

Sources et références

Sources primaires (jusque vers 1900)

A Society of Gentlemen (1768), *A General Dictionary of the English Language*, Londres: J. et R. Fuller.

Ackland, Thomas (1798), *Religion and Loyalty Recommended, and a Caution Against Innovation*, Londres: F. et C. Rivington.

Alembert, Jean le Rond d' (1786), *Histoire des membres de l'Académie française, morts depuis 1700 jusqu'en 1771, pour servir de suite aux éloges imprimés & lus dans les Séances publiques de cette Compagnie*, tome 3, Amsterdam: Moutard.

Anonyme (1548), *A copie of a letter sent to preachers*, Londres: Richard Grafton, printer of his mooste royall Majestie.

Anonyme (Philomathematicus) (1659), *Ansver to John Lyons very weak defence of his most wicked, innovated oppression. Or The exchequer gallon proved to be a standard only for dry things Or, A further manifestation, that the Troy weight, and the wine measures, are to standards of England for weights and measures. Written in defence of the practice of the present and all former commissioners of excise, who have, from the beginning of the laws of excise, made use of three several gallons in gaugeing things excisable, as the wine gallon, ale gallon, and the corn gallon*, Londres.

Anonyme (W.W.) (1681), *Antidotum Britannicum: or, a counter-pest against the Destructive Principles of Plato Redivivus...*, against ALL INNOVATORS, Londres: Richard Sare.

- Anonyme (1696), *The Axe at the Root of the Innovation of Singing In the Worship of God*, Londres.
- Anonyme (1747), *Pensées chrétiennes mises en parallèle, ou en opposition avec les Pensées Philosophiques. On y a joint quelques REFLEXIONS d'un autre Auteur sur ces dernières*, Rouen, aux dépens de la compagnie.
- Anonyme (1751a), *Pensées anti-philosophiques*, La Haie: Pierre van Cleef.
- Anonyme (Baron de ***) (1751b), *Refutation des Pensées Philosophiques, par les seules lumières de la raison et les principes de la saine philosophie*, Amsterdam: Werstins & Smith.
- Anonyme (1761), *La religion vengée ou réfutation des auteurs impies; dédiée à Monseigneur Le Dauphin*, Société de gens de Lettres, Paris: Chaubert; Herissan.
- Anonyme (Une religieuse de ***) (1786), *Innovations, in La Guide des supérieures, ou avis à une supérieure, SUR les moyens de se bien conduire dans la supériorité, & de bien conduire les autres*, Paris: J. G. Méricot: 295-98.
- Anonyme (Comte de M***) (1789a), *L'innovation utile, ou la nécessité de détruire les Parlements: Plan proposé au Roi*, La Gazette infernale, Paris.
- Anonyme (1789b), *Motifs et exemples de précautions à prendre contre les innovations du régleme[n]t de l'instruction, &c*, Publiés pour la convocation des ÉTATS-GÉNÉRAUX, Paris.
- Anonyme (A Gentleman of Worcestershire) (1817), *A Letter Addressed to the Gentlemen of Worcesterchire, on the Danger of Innovation to a Government...*, Worcester: Holl and Sons.
- Anonyme (1839), *A Stir Among the Letter-Writers*, *New Monthly Magazine and Humorist*, 5: 27-36.
- Anonyme (Decius) (1844), *Innovation*, Part VI and VII of a series of articles entitled *Pickings from Common Bones*, *The Universalist Union*, 9 (6): 388-90 et 404-406.
- Anonyme (1845), *Fourierism, and Similar Schemes*, *The Universalist Quarterly*, 2: 52-76.
- Anonyme (1859), *Social Innovators and Reformers*, *The National Review*, 8 (16): 339-65.

- Anonyme (1866), *Anthropology and Social Innovation*, Popular Magazine of Anthropology, 1 (3) : 92-97.
- Anonyme (1888), Innovations métallurgiques intéressant les hommes du fer: forgerons, taillandiers, maréchaux, mécaniciens, serruriers, chaudronniers, etc. Traité concernant des procédés pratiques et certains, des secrets et recettes économiques sur le façonnage des fers et aciers: soudures, trempes, corroyages, aciérages, alliages, bronzages, martelages, etc, Tours: Delperoux.
- Anonyme (1889), Amélioration des écuries de l'armée: nouvelles écuries avec stalles, box et ustensiles métalliques: innovations tendant à empêcher la propagation des maladies contagieuses, supprimer les accidents et diminuer les réparations: systèmes de M. Aureggio, vétérinaire militaire, Lyon: Traverse.
- Archbishop of Armach (1641), A Copy of the proceedings of some worthy and learned Divines Touching Innovations in the Doctrine and Discipline of the Church of England, Londres.
- August Limburg-Styrum, graf von (1791), Manifeste et déclaration solennelle de son altesse M. le prince évêque de Spire contre la constitution civile du clergé: l'élection d'un évêque du département du Bas-Rhin: et l'usurpation de la juridiction épiscopale sur la partie du diocèse de Spire, sise à la rive droite de la Queich, décrétées par l'assemblée prétendue nationale de France: et contre toutes innovations généralement quelconques tant dans l'ordre du gouvernement ecclésiastique, que relative aux droits de seigneurie et de supériorité territoriale, régaliens, juridictions, privilèges et immunités, qui compètent à l'évêché de Spire & aux églises, corps, communautés, vassaux et sujets qui en dépendent, Bruchsal.
- Aumond, Louis et Jean-Baptiste Gouriet (1834), Nouvelles tablettes universelles, histoire de France contemporaine. Générale et progressive. Ouvrage ouvert à toutes les opinions, croyances, doctrines et innovations de l'époque; continuant les Tablettes Nationales [1820s] dans leur spécialité politique..., Morinval: Pihan Delaforest.
- Bacon, Francis (1589), An Advertisement, touching the controversys, of the Church, of England, in *Resuscitatio*, *op. cit.*
- Bacon, Francis (1589), An Attempt to Promote the Peace of the Church, in Peter Shaw (éd.), *op. cit.*

- Bacon, Francis (1594), A TRUE REPORT, of the Detestable TREASON, INTENDED, by Doctor RODERIGO LOPEZ, a Physician, attending upon the Person of the QUEENES MAJESTY..., *in Resuscitatio* (voir Bacon, 1615).
- Bacon, Francis (1603), Certain Articles, or Considerations, touching the Union of the Kingdomes, of England and Scotland, *in Resuscitatio*, *op. cit.*
- Bacon, Francis (1604), Certain Considerations touching the better pacification and edification of the Church of England, *in Resuscitatio*, *op. cit.*
- Bacon, Francis (1605), The Advancement of Learning, *in* Vickers (voir Bacon, 1627).
- Bacon, Francis (1606), In happy memory, of Elizabeth, Queen of England, or, a Collection of the Felicities of Queen Elizabeth, *in Resuscitatio*, *op. cit.*
- Bacon, Francis (1608), The felicity of Queen Elizabeth : and her times, with other things; by the Right Honorable Francis Lord Bacon Viscount St Alban, Londres : T. Newcomb.
- Bacon, Francis (1615), A Letter, to the King, concerning the Premunire, in the Kings Bench, against the Chancery, *in Resuscitatio*, or, Bringing into publick light severall pieces of the works, civil, historical, philosophical, & theological, hitherto sleeping, of the Right Honourable Francis Bacon, Baron of Verulam, Viscount Saint Alban according to the best corrected coppies: together with His Lordships life/by William Rawley, Londres : Sarah Griffin.
- Bacon, Francis (1616), A Proposition, to His Majesty, by Sir Francis Bacon, Knight, His Majesties Attorney General... touching the compiling, and amendment, of the lawes, of England, *in Resuscitatio* (voir Bacon, 1615).
- Bacon, Francis (1620), *Instauratio Magna*, *in* Spedding, J., R. L. Ellis et D. Heath éd., *The Works of Francis Bacon*, vol. 8, Boston : Houghton, Mifflin and Co., 1887.
- Bacon, Francis (1620), *Novum Organum*, *in* Rees, G., and M. Wakely (éd.), *The Instauratio Magna Part II: Novum Organum and Associated Texts*, Londres : Clarendon Press, 2004.

- Bacon, Francis (1622), *The history of the reign of King Henry the Seuenth. Written by the Right Honourable, Francis Lo. Verulam. Viscount S. Alban*, Londres : H. L[ownes]. and R. Y[oung]. [and J. Haviland].
- Bacon, Francis (1623), *A Proposal for a New Digest of the Laws of England*, in Peter Shaw (éd.), *The Philosophical Works of Francis Bacon*, Londres : J. J. et P. Knapton, 1733.
- Bacon, Francis (1623), *De Dignitate et Augmentis Scientiarum*, in Spedding, J., R. L. Ellis and D. D. Heath (éd.), *The Works of Francis Bacon*, vol. 2 et 3, Boston : Houghton, Mifflin and Co., 1887.
- Bacon, Francis (1625), *The Essays, or Councils, Civil and Moral*, in Vickers (voir Bacon, 1627).
- Bacon, Francis (1627), *New Atlantis*, in Brian Vickers (éd.), *Francis Bacon : The Major Works*, Oxford : Oxford University Press, 1996.
- Bacon, Francis (1661), *A letter of advice written by Sr. Francis Bacon to the Duke of Buckingham [George Villiers], when he became favourite to King James (posthumous)*, Londres : R. H. et H. B.
- Balmoussières, J.-B. (1881), *Une belle Découverte et une précieuse innovation pour la science et l'humanité, ou la Manière d'enrayer et de guérir à la fois isolément le rhumatisme, la goutte... par la seule action des atomes d'Ignatia Amara*, Avignon : Aubanel, Frères.
- Bancroft, Thomas, *The Danger of Political Innovation and the Evil of Anarchy*, 1792.
- Baretti, Giuseppe Marco Antonio (1760), *A dictionary of the English and Italian languages*, Londres : J. Richardson.
- Bargadé, Edouard (1707), *Mandement de Monseigneur L'Illustrissime et Revendissime Evêque de Nevers, conseiller du Roy en ses conseils, contre les novateurs, les livres jancénistes et la philosophie de Descartes*, Nevers : Philippe Ignace Chaillot.
- Barlow, Joel (1792), *Advice to the Privileged Orders in the Several States of Europe, Resulting from the Necessity and Propriety of a General Revolution in the Principles of Government*, Partie 1, 2^e éd., Londres : J. Johnson.
- Barlow, William (1604), *The svmmé and svbstance of the conference which, it pleased his excellent Maiestie to haue with the lords, bishops, and other of his clergie, (at vvchich the most of the lordes of the councill were present) in his Maiesties priuy-chamber, at Hampton Court.*

- January 14. 1603./Contracted by VWilliam Barlovv, Doctor of Diuinity, and Deane of Chester. Whereunto are added, some copies, (scattered abroad,) vnsauory, and vntrue.
- Baston, Guillaume-André-René (1810), Réponse aux Discours de MM. Blanchemain, Bonnet, Boismare et de Lancy, in Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1809, Compte-rendu de MM. les Secrétaires, Rouen : P. Perriaux: 129-37.
- Bayle, Pierre (1820), Dictionnaire historique et critique, Paris: Desoer.
- Beausobre, Isaac de (1791), Introduction générale à l'étude de la politique, des finances et du commerce, vol. 2, Bruxelles: B. Le Francq.
- Belcastel, Gabriel de (1850), Discours au concours de l'Académie des jeux floraux, Toulouse: Typographie de Bonnal et Gibrac.
- Bentham, Jeremy (1787), Defence of usury; shewing the impolicy of the present legal restraints (*sic*) on the terms of pecuniary bargains. To which is added, a letter to Adam Smith, Esq. L.L.D. on the discouragement of inventive industry, Philadelphia: Mathew Carey, by Lang and Ustick.
- Bentham, Jeremy (1789), An Introduction to the Principles of Morals and Legislation, Londres: W. Pickering [1823].
- Bentham, Jeremy (1791), Essay on Political Tactics: Containing Six of the Principal Rules Proper to Be Observed by a Political Assembly, In the Process of Forming a Decision, Londres: T. Payne.
- Bentham, Jeremy (1793-95), A Manual of Political Economy, Edited from the manuscripts, éd. J. Bowring, The Works of Jeremy Bentham, vol. 3, Edinburgh: William Tait [1843].
- Bentham, Jeremy (1822), La peur de l'innovation, *in* Tactique des assemblées législatives, vol. 3, Paris: L.-T. Collot.
- Bentham, Jeremy (1824), The Book of Fallacies: from Unfinished Papers of Jeremy Bentham, Londres: John and H. L. Hunt.
- Bentham, Jeremy (1830), The Rationale of Reward, Londres: Robert Heward.
- Berkeley, George (1785), The Danger of Violent Innovations in the State, Canterbury: Simmons and Kirkby.
- Bertier, Firmin (1879), Simplicité, rapidité, précision. Le genie du tailleur. Innovation d'une méthode de coupe facile à apprendre seul pouvant

s'appliquer immédiatement sur étoffe, en coupant avec économie sans avoir recours à aucun modèle, Paris : Bertier.

Bescherelle, Émile (1865), Note sur une disposition anormale des périgones dans le *Webera annotina* Schwaegr., Bulletin de la société botanique de France, tome douzième, séance du 10 mars : 137-39.

Bibliothèque philosophique du législateur, du politique, du jurisconsulte (1782), vol. 6, Paris : Defauges.

Blandenier, A. (1884), Une innovation scolaire et ses conséquences.

Blavier, M. (1806), Observations sur l'emploi du Charbon de houille dans le traitement du minerai de fer, à la forge à la Catalane, Journal des mines, 19 : 135-66.

Blavier, M. (1912), Mémoire sur les Expériences relatives à l'économie, déjà établie, dans le tirage des coups de mine, Journal des mines, 31 : 19-42.

Blount, Thomas (1661), Glossographia, or, A dictionary interpreting all such hard words of whatsoever language now used in our refined English tongue..., Londres : Tho. Newcombe.

Boé, Fulbert (1893), De quelques innovations malheureuses apportées ces dernières années aux opérations de cataracte, Clermont (Oise) : Daix Frères.

Bossuet, Jacques-Bénigne (1688), Histoire des variations des Églises protestantes, Paris : Guillaume Desprez et Jean Desessartz.

Boswell, James (1785), A Letter to the People of Scotland on the Alarming Attempt to Infringe the Articles of the Union, and Introduce a Most Pernicious Innovation, by Diminishing the Number of the Lords of Session, Londres : Charles Dilly.

Brissot, Jacques-Pierre (1782), De la vérité, ou méditations sur les moyens de parvenir à la vérité dans toutes les connaissances humaines, nouvelle édition, Neuchatel : Société typographique [1792].

Brissot, Jacques-Pierre (1789), Plan de conduite pour les députés du peuple aux États-Généraux de 1789, Paris.

British Loyalty; or Declarations of Attachment to the Established Constitution in Church and State, opposed to Blasphemy, Anarchy, Sedition, and Innovation : by the Merchants, Bankers, Civil Corporations, and Parishes, of Great Britain, Londres : W. Hughes, 1819.

- Bulliard, Pierre (1783), *Dictionnaire élémentaire de botanique*, édition refondue par Louis-Claude Richard [1800], Paris: Librairie d'Éducation et des Sciences et Arts.
- Burke, Edmund (1790), *Reflections on the Revolution in France*, New York: Dover [2006].
- Burke, Edmund (1791a), *An Appeal from the New to the Old Whig*, in Daniel E. Ritchie (éd.), *Burke, Edmund. Further Reflections on the Revolution in France*, Liberty Fund, Indianapolis (Indiana), 1991.
- Burke, Edmund (1791b), *Thoughts on French Affairs*, in Daniel E. Ritchie (éd.), *Burke, Edmund. Further Reflections on the Revolution in France*, Liberty Fund, Indianapolis (Indiana), 1991.
- Burke, Edmund (1795), *Letter to William Elliot*, in Daniel E. Ritchie (éd.), *Burke, Edmund. Further Reflections on the Revolution in France*, Liberty Fund, Indianapolis (Indiana), 1991.
- Burke, Edmund (1796), *A Letter to a Noble Lord*, in Daniel E. Ritchie (éd.), *Burke, Edmund. Further Reflections on the Revolution in France*, Liberty Fund, Indianapolis (Indiana), 1991.
- Burton, Henry (1636a), *An Apology and an Appeale*, in *The English Experience: its Record in Early Printed Books Published in Facsimile*, Amsterdam: Theatrum Orbis Terrarum and Walter J. Johnson, 1976.
- Burton, Henry (1636b), *For God and the King*, Amsterdam: Theatrum Orbis Terrarum; Norwood (NJ): W. J. Johnson [1976].
- Cambrelin, Alfred Léon (1885), *La fortification de l'avenir. Innovations dans l'art de la fortification, basées sur l'emploi du fer. Application aux forts de positions*, Gand: AD Hoste; Paris: Berger-Leyrault.
- Candolle, Alphonse de (1873), *Histoire des sciences et des savants depuis deux siècles, d'après l'opinion des principales académies ou société philosophiques*, Paris: Fayard [1987].
- Carnot, Hippolyte, and Pierre Leroux (1832), *Revue encyclopédique, contenant l'analyse des productions les plus remarquables dans les sciences, la politique, l'industrie et les beaux-arts*, Paris: Bureau de la revue encyclopédique.
- Casaubon, Meric (1668), *Of credulity and incredulity in things natural, civil, and divine wherein, among other things, the sadducism of these times, in denying spirits, witches, and supernatural operations, by pregnant instances and evidences, is fully confuted: Epicurus his*

cause discussed, and the juggling and false dealing, lately used to bring him and atheism into credit, clearly discovered the use and necessity of ancient learning, against the Innovating humour, all along proved and asserted, Londres : T. Garthwait.

Casaubon, Meric (1669), A letter of Meric Casaubon D.D. &c to Peter du Moulin D.D. and prebendarie of the same church concerning natural experimental philosophie, and some books lately set out about it, Cambridge: William Mordgen.

Cave, Guillaume (1673), De l'innovation qui étoit imputée au Christianisme, in G. Cave (éd.), *La religion des anciens Chrétiens, dans les premiers siècles du Christianisme*, vol. 1, Amsterdam: Jaques Desbordes [translation from English: 1711]: 18-33.

Chambre des Communes (1628-1629a), Protestation of the House of Commons, in S. R. Gardiner, *The Constitutional Documents of the Puritan Revolution, 1625-1660*, Oxford: Clarendon Press, 1906.

Chambre des Communes (1628-1629b), Resolutions on Religion drawn by a Sub-Committee of the House of Commons, in S. R. Gardiner (éd.), *The Constitutional Documents of the Puritan Revolution, 1625-1660*, Oxford: Clarendon Press [1960].

Chambre des Communes (1641), The Orders from the House of Commons for the Abolishing of Superstition, and Innovation in the Regulation of Church Affairs, Londres: B. Alsop.

Charles I (1626), By the King. A proclamation for the establishing of the peace and quiet of the Church of England, Londres : Bonham Norton et John Bill .

Charles I (1628), His Maiesties dclaration [sic] to all his louing subiects, of the causes which moued him to dissolue the last Parliament published by His Maiesties speciall command, Londres: Bonham Norton et John Bill.

Charles I (1638), Charls by the grace of God, King of Scotland...: forsa-meikle as we are not ignorant of the great disorders which haue happened of late within this our ancient kingdome of Scotland, occasioned, as is pretended, vpon the introduction of the service booke, booke of canons, and high commission, thereby fearing innovation of religion and laws..., Given at our court of Greenwich, the twentie eyght day of June, and of our reygne the thirteenth yeare.

Reproduction of original in the Town House (Aberdeen, Scotland). Charter Room.

Charles I (1641), The King's Proclamation on Religion, in S. R. Gardiner (éd.), *The Constitutional Documents of the Puritan Revolution, 1625-1660*, Oxford: Clarendon Press [1906].

Charles I (1642), His Maiesties ansvver to the xix propositions of both Houses of Parliament whereunto is added the humble petition and advice of both Houses of Parliament with xix propositions and the conclusion sent unto His Majestie the second of June, 1642, Londres: M. Walbancke and L. Chapman.

Charles I (1648), *Eikón basiliké the povtraicture of His sacred Maiestie in his solitudes and svfferings*, Londres: s.n.

Charleton, Walter (1657), *The immortality of the human soul, demonstrated by the light of nature in two dialogues*, Londres: Richard Wellington and Edmund Rumbold.

Chauvin, F.-L. (1854), *Nouveau niveau de pente. Innovations dans les nivellements et instructions pour l'entretien des routes ordinaires*, Paris: Appert et Vavas seur.

Chauvin, F.-L. (1859), *Innovation dans la géométrie pratique: nouvel instrument de géométrie appelé polygamètre*, Fontainebleau: E. Jacquin.

Chevalier, Michel (1848), *L'économie politique et le socialisme*, *Journal des économistes*, 21: 345-62.

Church of Scotland (1707), *Act against Innovations in the Worship of God, General Assembly*. [En ligne] (<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=60109>).

Church of Scotland (1709), *Act of the Commission of the General Assembly, Against Innovations in the Worship of God*,

Clarendon, Edward Hyde (1702), *The History of the Rebellion and Civil Wars in England, Begun in the Year 1641*, Oxford.

Cobbett, William (1817), *A Letter to the People of Hampshire: What Does Wild Innovation Mean? A List of Innovations. Surrender of Sinecures*, Reprinted in John M. Cobbett and James P. Cobbett, (éd.), *Selections from Cobbett's Political Works*, vol. V, Londres: Anne Cobbett, 1830: 130-35.

- Coleridge, Samuel Taylor (1796), *Proceedings in the British Legislature, House of Commons, April 7th 1796*, in Lewis Patton (éd.), *The Collected Works of Samuel Taylor Coleridge*, Londres : Routledge 1970].
- Coles, Elisha (1677), *An English dictionary explaining the difficult terms that are used in divinity, husbandry, physics, philosophy, law, navigation, mathematicks, and other arts and sciences*, Londres : Peter Parker.
- Comte, Auguste (1839), *Cours de philosophie positive, tome quatrième*, Paris : Bachelier.
- Comte, Auguste (1841), *Cours de philosophie positive, vol. 5, 2^e éd.*, Paris : Ballière et Fils [1864].
- Comte, Auguste (1851), *Système de politique positive ou Traité de sociologie*, Paris : Librairie scientifique-industrielle.
- Comte, Auguste (1877), *Cours de philosophie positive, vol. 6, 4^e éd.* (É. Littré), Paris : Baillièrre et Fils.
- Considérant, Victor (1834), *Destinée sociale, vol. I*, Paris : Librairies du Palais-Royal.
- Considérant, Victor (1842), *Bases de la politique positive; Manifeste de l'École sociétaire, fondée par Fourier, 2^e éd.*, Paris : Bureaux de la Phalange.
- Cooper, Jeremy (1866), *A Letter to Earl Russell & Earl Grey on the New Reform Bill, the Irish Church, &c., &c., and the Extreme Danger of Further Innovations on the British Constitution*, Londres : Rivingtons.
- Cooper, Thomas (1578), *Thesaurus linguae Romanae & Britannicae* Londres : Henry Denham.
- Cotgrave, Randall (1611), *Dictionarie of the French and English Tongues*, Londres : Adam Islip.
- Coux, Charles de (1837), *Cours d'économie sociale : sixième leçon, L'Université catholique, vol. 3 (13-18) : 241-46.*
- Cresson, A.-J. (1879), *Quelques mots sur la construction des maisons d'école et sur le mobilier scolaire. Heureuse innovation dans la construction des tables et sièges*, Rennes : Baraise et Cie.
- Cruveilhier, Jean (1829), *Lésions de l'appareil des sensations et de l'innovation*, Paris : Ballière.

- Defoe, Daniel (1702), *Essays upon several projects: or, effectual ways for advancing the interest of the nation. Wherein are plainly laid down. The Means by which the Subjects in general may be eased and enriched; the Poor relieved, and Trade encreased in the most material Branches of it, viz. in Constituting Seamen to theirs and the Nations Advantage for Encouragement of Merchants and Merchandizing; for Relief of the Poor of Friendly Societies; for discouraging Vice, and encouraging Vertue; the Usefulness; of Banks and Assurances; to prevent Bankrupts; with the surest way to recover bad Debts; and many other considerable things, profitable and conducing to the great Advantage of the Nation in general*, Londres: Thomas Ballard, at the Rising Sun in Little Britain.
- Delepierre, Octave (1836), *Aperçu historique et raisonné des découvertes, inventions, innovations et perfectionnements, en Belgique, dans les sciences, les arts, l'industrie, etc. depuis les Romains*, Bruges: Félix de Pachtere.
- Desmarais, Cyprien (1826), *Le temps présent, ou essais sur l'histoire de la civilisation au dix-neuvième siècle*, Paris: Ladvoat, Ponthieu.
- Dessirier, Jean-Baptiste (1860), *Symétrie des constructions dans les villes: innovations à ce sujet*, Paris: E. Dentu.
- Dictionnaire de l'Académie française (1694), Paris: Institut de France.
- Dictionnaire des sciences médicales, par une Société de médecins et chirurgiens (1818), *Innovation*, Paris: C. L. F. Panckoucke: 236-55.
- Didacus, Alexis (1884), *La science du mouvement et les innovations proposées pour l'amélioration de l'enseignement de la gymnastique*, Bruxelles: Manceaux.
- Diderot, Denis (1746), *Pensée philosophiques*, La Haye, aux dépens de la Compagnie.
- Diderot, Denis (1780), *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans le XXXIII volumes in-folio du Dictionnaire des sciences, des arts et des métiers, et de son supplément, Tome second*, Paris: Panckoucke.
- Dillon, Arthur (1792), *Progrès de la révolution française en Angleterre*, Paris: Gattey.
- Dow, Christopher (1637), *Innovations unjustly charged upon the present church and state. Or An ansvver to the most materiall passages of a libellous pamphlet made by Mr. Henry Burton, and intituled An*

- apologie of an appeale, &c. By Christopher Dow, B.D. Londres : M[iles] F[lesher].
- Dubeuf, Jean-Marie (1866), *Revue rétrospective des principaux faits, innovations et événements acquis à l'histoire depuis le règne de Napoléon III*, Caen : Emile Alliot et Co.
- Duchesne, Louis Henri de Voiron (1788), *Projet pour libérer l'État, sans emprunt, sans innovations, et en soulageant les peuples*.
- Dumont, Étienne (1829), *Oeuvres de Jérémie Bentham, jurisconsulte anglais*, Bruxelles : Hauman et Co.
- Dupin, André-Marie-Jean-Jacques (1808), *De l'esprit d'innovation et son application dans l'enseignement du droit*, in *Bibliothèque choisie à l'usage des étudiants en droit, ou Notice des Livres de Droit qui leur sont les plus nécessaires*, Paris : Durand : 118-20.
- Durtubie, Théodore (1795), *Mémoire et observations sur l'artillerie à cheval, et remarque sur l'Innovation des Machines proposées pour l'équipage de cette artillerie*, Paris : Magimel.
- Edward VI (1548), *A proclamation against those that doeth innouate, alter or leaue doune any rite or ceremonie in the Church, of their priuate authoritie: and against them which preacheth without licence, set furth the.vj. daie of Februarij, in the seconde yere of the Kynges Maiesties most gracious reigne*, Excusum Londini : In aedibus Richardi Graftoni regij impressoris. Cum priuilegio ad imprimendum solum.
- Egger, Victor (1881), *La parole intérieure : essai de psychologie descriptive*, Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, Paris : Baillière.
- Église d'Angleterre (1549), *The booke of common prayer and administration of the Sacramentes, and other rites of the Churche: after the use of the Churche of England*, Londres : in officinal Edouardi Whit-churche [and Nicolas Hill] Cum privilegio ad imprimendum solum.
- Église d'Angleterre (1603), *The Humble Petition of the ministers of the Church of England, desiring Reformation of certaine Ceremonies and abuses of the Church*, in *The Answer of the vicechancelour, the doctors, both the Proctors, and other the Heads of Houses in the Universities of Oxford* (1603), Oxford : Joseph Barnes.
- Église d'Angleterre (1640), *Constitutions and Canons Ecclesiasticall; Treated upon by the Archbishop of Canterbury and York, Presidents*

of the Convocations for the respective Provinces of Canterbury and York, and the rest of the Bishops and Clergie of those Provinces. Londres: Robert Barker.

Église d'Angleterre (1641), A copie of the proceedings of some worthy and learned divines, appointed by the Lords to meet at the Bishop of Lincolnes in Westminster touching innovations in the doctrine and discipline of the Church of England. Together with considerations upon the Common prayer book, Londres.

Elizabeth I (1589), By the Queen. A proclamation against certaine seditious and schismatical books and libels, &c., Londres: by the deputies of Christopher Baker.

Elizabeth I (1602), A proclamation for Proceeding Against Jesuites and Secular Priests, their Receivers, Relievers, and Maintainers.

Elyot, Thomas (1538), The dictionary of syr Thomas Eliot knight, Londres: In aedibus Thomae Bertheleti typis impress.

Encyclopedia Britannica (1888), Communism, T. S. Baynes (éd.), vol. 6, 3^e éd., New York: Henry G. Allen: 211-19.

Encyclopédie, ou dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers (1751), Lausanne: Sociétés typographiques.

Encyclopédie, ou dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers, Lausanne: Sociétés typographiques, vol. 11 (1765) et vol. 30 (1774).

Encyclopédie, ou dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers (1766), Innovation, Paris: Briasson, David l'aîné, Le Breton, Durand.

Espanet, Alexis d' (1880), Des innovations dangereuses en homœopathie, Paris: J.-B. Ballières et fils.

Fabre, Etienne (1871), La question sociale, Le Contemporain, 3^e série, vol. 2: 449-81.

Fenning, Daniel (1763), The Royal English Dictionary: or, a Treasury of the English Language, Londres: R. Balwin.

Féraud, Jean-François (1787), Dictionnaire critique de la langue française, Marseille: Jean Mossy.

Finney, Charles G. (1835), Lectures on Revivals of Religion, 2^e éd., New York: Leavitt, Lord & Co.

- Fleury, Jules-Augustin (1881), *Des innovations introduites dans l'enseignement secondaire...* par M. Fleury, Douai: L. Crépin.
- Fly, Henry (1798), *Loyalty Recommended by its Connection with Religion, and the Effects of a Fondness for Innovation*, Londres: G. Nicol, Hatchard, Sael and Gardner, Rivington and Williams.
- Formey, Jean Henri Samuel (1756), *Pensées raisonnables opposées aux Pensées Philosophiques. Avec un essai de critique sur le livre intitulé Les mœurs et la Lettre de Gervaise Holmes à l'auteur de celle sur les aveugles*, Guttingue & Leide: Elie Luzac fils.
- Forster, John (1864), *Sir John Eliot: A Biography, 1590-1632*, Londres: Longman.
- Fox, Charles James (1783), *The Westminster Magazine*, mai 7: 145f.
- Fox, Charles James (1797), *Speech of Mr. Fox in Favour of Mr. Grey's Motion for Parliamentary Reform, Delivered in the House of Commons, May 26, 1797*, in Chauncey A. Goodrich (éd.), *Select British Eloquence: Embracing the Best Speeches of Great Britain for the Last Two Centuries...*, New York: Harper & Brothers [1852]: 515-28.
- Furetière, Antoine (1690), *Dictionnaire universel*, La Haye: Arnout & Reineier Leers.
- Gaillardet, Frédéric (1837) (éd.), *Mémoires du chevalier d'Éon*, Bruxelles: Hauman, Cattoir et Co.
- Glanvill, Joseph (1668), *Plus ultra, or, The progress and advancement of knowledge since the days of Aristotle in an account of some of the most remarkable late improvements of practical, useful learning, to encourage philosophical endeavours: occasioned by a conference with one of the notional way* / by Jos. Glanvill, Londres: James Collins.
- Goddard, Thomas (1684), *Plato's Demon: or, the State-Physician Unmaskt; Being a Discourse in Answer to a Book call'd Plato Redivivus*, Londres, H. Hill.
- Gosselin, Léon (1885), *Quelques mots de physiologie pathologique. À propos des innovations récentes dans les pansements antiseptiques*, Paris: Asselin et Houzeau.
- Greeley, Horace (1845), *The Idea of Social Reform*, *The Universalist Quarterly*, 3:136-47.

Guizot, François (1859), *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, tome 2, Paris: Michel Lévy Frères.

Guizot, François (1866), *Méditations sur l'état de la religion chrétienne*, Paris: Michel Lévy Frères.

Harrington, James, *The prerogative of popular government. A political discourse in two books. The former containing the first praeliminary of Oceana, enlarged, interpreted, and vindicated from all such mistakes or slanders as have been alledged against it under the notion of objections. The second concerning ordination, against Dr. H. Hamond, Dr. L. Seaman, and the authors they follow. In which two books is contained the whole commonwealth of the Hebrews, or of Israel, senate, people, and magistracy, both as it stood in the institution by Moses, and as it came to be formed after the captivity. As also the different policies introduced into the Church of Christ, during the time of the Apostles. By James Harrington. Londres: printed [by G. Dawson] for Tho. Brewster at the three Bibles at the west end of Pauls Church-yard, 1658. [i.e. 1657].*

Hawkins, Francis (1672), *New Additions unto Youths Behaviour, 1650, of Some Letters. As Also A Discourse Upon Some Innovations of Habits and Dressings, Against Powdering of Hair, Naked Breasts, Black-Spots, and Other Unseemly Customs*, Londres: William Lee.

Heaviside, Oliver (1893), *Quaternionic Innovations*, *Nature*, 30 décembre.

Heylin, Peter (1637), *A briefe and moderate answer, to the seditious and scandalous challenges of Henry Burton, late of Friday-Streete in the two sermons, by him preached on the fifth of November. 1636. and in the apologie prefixt before them. By Peter Heylyn*, Londres: Ric. Hodgkinsonne.

Heylin, Peter (1668), *Cyprianus Anglicus, or the History of the Life and Death of the most Reverend and Renowned Prelate William by Divine Providence, lord Archbishop of Canterbury*, Londres: A Seile.

Holbach, Paul-Henri Thiry, baron d' (1822), *Essai sur les préjugés, ou de l'influence des opinions sur les moeurs et sur le bonheur des hommes*, Paris: Niogret.

Huloets *dictionarie newelye corrected, amended, set in order and enlarged...* (1572), Londres: In aedibus Thomae Marshij.

Jacob, Giles (1743), *The Students Companion: or, reason of the LAW*, Londres: H. Lintot.

- Jacob, Giles (1797), *The Law-Dictionary: explaining the rise, progress, and present state of the English Law, in theory and practice*, Londres: Andrew Strahan.
- James I (1603), *A Proclamation against the unlawfull conveying of goods betweene the two Realmes of England and Scotland*, Londres.
- James I (1603a), *By the King. A Proclamation for the authorizing and vni-formitie of the Booke of Common Prayer to be vsed throughout the realme*, Londres: Robert Parker.
- James I (1603b), *By the King although it cannot be without grieffe to vs to publish, that in this our Kingdome we should finde any subject so contrary to all the rest of our louing people who...*, Londres: Robert Barker.
- Javary, Louis-Auguste (1851), *De l'idée de progrès*, Paris: Librairie philosophique de Ladrangé.
- Johnson, Samuel (1755), *A Dictionary of the English Language*, Londres: W. Strahan.
- Jourdan, Athanase Jean Léger, Alphonse-Honoré Taillandier Decrusy and François-André Isambert (1789), *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789, contenant la notice des principaux monumens des Mérovingiens, des Carolingiens et des Capétiens, et le texte des ordonnances, édits, déclarations, lettres-patentes, réglemens, arrêts du Conseil, etc., de la troisième race, qui ne sont pas abrogés, ou qui peuvent servir, soit à l'interprétation, soit à l'histoire du droit public et privé, avec notes de concordance, table chronologique et table générale analytique et alphabétique des matières*, Paris: Belin-en-Prieur et Verdière.
- Kaufmann, Moritz (1879), *Utopias; or, Schemes for Social Improvement, from Sir Thomas More to Karl Marx*, Londres: C. Kegan Paul.
- Kaufmann, Moritz (1883), *Socialism and Communism and Their Practical Application*, Londres: Society for Promoting Christian Knowledge.
- Kersey, John (1702), *A New English Dictionary, or, a Complete Collection of the Most Proper and Significant Words Commonly Used in the Language, with a Short and Clear Exposition of Difficult Words and Terms of Art*, Londres: Henry Bonwicke.
- Kersey, John (1708), *Dictionarium Anglo-Britannicum: or, a general English dictionary, comprehending a brief, but emphatical and clear*

- explication of all sorts of difficult words, Londres: J. Wilde, for J. Phillips; H. Rhodes; and J. Taylor.
- Kirwan, Walter Blake (1787) *A Discourse on religious innovations*, Londres: P. Wogan.
- Knott, C. G. (1893), *Recent Innovations in Vector Theory*, *Nature*, 20 avril: 590-93.
- La Phalange (1842), *Chambre des députés*, 16 février.
- Lachat, François (1864), *Oeuvres complètes de Bossuet, publiées d'après les imprimés et les manuscrits originaux, purgées des interpolations et rendues à leur intégrité*, tome 24, Paris: Louis Vives.
- Lally-Tollendal, Gérard-Trophisme (1789), *Discours de M. de Lally-Tollendal, sur le projet d'adresse au roi, 15 juin 1789*, in L. S. de Balestrier-Canilhac (éd.), *Politicon ou choix des meilleurs discours; sur tous les sujets de politique, traités dans la première assemblée nationale de France*, tome premier, Paris: Laurent & Lacloye: 157-65.
- Land, J. P. N. (1876), *Brentano's Logical Innovations*, *Mind*, 1 (2): 289-92.
- Landfroy, H. (1830), *Au diable les novateurs!! Ou coup d'œil sur le système d'éducation de J. P. Gasc*, Paris: Papinot.
- Larousse (1867), *Grand dictionnaire universel du dix-neuvième siècle*, 1867-90, Paris: Administration du Grand dictionnaire universel.
- Laud, William (1637), *A Speech Before the Starr-Chamber at the Censure of John Bastwick, Henry Burton & William Prinn Concerning Pretended Innovations in the Church*, in J. H. Parker (éd.), *The Works of Archbishop Laud*, vol. 4, Part 1, Oxford: John Henry Parker, 1857.
- Laurent, François (1866), *Études sur l'histoire de l'humanité – La philosophie du XVIIIe siècle et le christianisme*, Paris: Librairie internationale.
- Laurent, François (1879), *Études sur l'histoire de l'humanité – La réforme*, Paris: C. Marpon et E. Flammarion.
- Lechevalier, Jules (1834), *Des paroles d'un croyant*, *Revue du progrès social*, 1 (5): 518-38.
- Lee, Robert (1867a), *A Letter to the Members of the ensuing General Assembly [in reference to a «Finding» of the Assembly respecting certain innovations imputed to the writer]*, Edinburgh.

- Lee, Robert (1867b), *Reform Not Innovation: Defense of The Rev. Dr Robert Lee, and Reply to the «Examination of His Speech by Observer»*, Edinburgh: Myles Macphail.
- Lewis, George Cornwall (1832), *Remarks on the Use and Abuse of Some Political Terms*, Londres: B. Fellowes.
- Littledale, Richard Frederick (1868), *Innovations: a Lecture Delivered in the Assembly Rooms, Liverpool, April 23rd, 1868*, Oxford: A. R. Mowbray; Londres: Simpkin, Marschall & Co.
- Littré, Émile (1872-77), *Dictionnaire de la langue française*, Paris.
- Louis XVI (1775), *Lettres-patentes du Roi, sur une Convention conclue entre le Roi, l'Empereur & l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, concernant les Bénéfices réguliers dépendans des Abbayes situées en France & dans les Pays-Bas Autrichiens, in Recueil des édits, déclarations, lettres-patentes, &c. enregistrées au Parlement de Flandres, des arrêts du conseil d'État, particuliers à son ressort, ensemble des arrêts de réglemens rendus par cette cour, depuis son érection en Conseil Souverain à Tournay, vol. 7, Douai {1787}: Derbaix: 776-80.*
- Machiavelli, Nicollo, *Tutte Le Opere: Storiche e Letterarie di Niccolo Machiavelli*, éd. Mazzoni, Guido, and Mario Casella, Firenze: G. Barbera, 1929.
- Machiavelli, Niccolo, *The Prince*, éd. Quentin Skinner and Russell Price, Cambridge: Cambridge University Press, 1988.
- Madox, Thomas (1702), *Formulare Anglicanum, or, A collection of ancient charters and instruments of divers kinds: taken from the originals, placed under several heads, and deduced (in a series according to the order of time) from the Norman Conquest to the end of the reign of King Henry the VIII*, Londres: Jacob Tonson and R. Knaplock.
- Maier, Michael (1656), *Themis avrea the laws of the fraternity of the Rosie Crosse / written in Latin by Count Michael Maierus, and now in English for the information of those who seek after the knowledge of that honourable and mysterious society of wise and renowned philosophers; whereto is annexed an epistle to the fraternity in Latine, from some here in England*, Londres: N. Brooke.
- Mallet-Chevalier, Alphonse (1893), *Guérison de la tuberculose de la vigne pour servir à l'intelligence du phylloxera devant la nation: recueil des*

plus instructifs pour les novateurs et spécialement pour les Cultivateurs de toutes catégories, Nîmes : B. Guillot.

Manson, David (1762), *A New Pocket Dictionary*, Belfast : Daniel Blow.

Manton, Thomas (1647), *Meate Out of the EATER or, Hopes of Unity and by divided and distracted Times*, Londres : M.S.

Martineau, James (1843), *Endeavours After the Christian Life*, Londres : J. Green.

Mason, Otis T. (1895), *The Origins of Invention: A Study of Industry Among Primitive Peoples*, Londres : Walter Scott.

Massart, Jean (1894), *La récapitulation et l'innovation en embryologie végétale*, Gand : C. Annoot-Braeckman.

Maurin, Jean (1696), *Lettre de Mr Maurin, docteur en médecine, à son ami. Par laquelle on connoit les raisons qui ont engagé les Anciens à n'admettre point de Circulation du sang, & celles des Novateurs à se détacher des sentimens des Anciens.*

Maynwarding, Everard (1671), *Praxis medicorum antiqua & nova. the ancient and modern practice of physick examined, stated, and compared, the preparation and custody of medicines as it was the primitive custom with the princes and great patrons of physick asserted and proved to be the proper charge and grand duty and every physician successively, the new mode of prescribing and filing recipe's with apothecaries manifested an imprudent invention and pernicious innovation, demonstrated from the treble damage and disadvantages that arise thence to physician, patient and the medical science: with enforcing arguments for a return and general conformity to the primitive practice*, Londres : J. M.

Mercier, Louis-Sébastien (1792), *Fragments de politique et d'histoire*, vol. 1, Paris : Buisson.

Mérilhou, Joseph (1825), *Œuvres de Mirabeau, précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages: discours et opinions*, tome 1, Paris : Brissot-Thivars.

Miege, Guy (1677), *A new dictionary French and English with another English and French according to the present use and modern orthography of the French enrich'd with new words...*, Londres : Thos. Dawks.

- Miege, Guy (1679), *A dictionary of barbarous French, or, A collection, by way of alphabet, of obsolete, provincial, mis-spelt, and made words in French taken out of Cotgrave's dictionary with some additions...*, Londres: J. C. for Thomas Basset.
- Mignet, François Auguste Marie (1826), *History of the French Revolution from 1789 to 1814*, Londres: H. L. Hunt and C. C. Clarke.
- Mill, John Stuart (1831), *The Spirit of the Age*, Liberty Fund, [En ligne] http://oll.libertyfund.org/index.php?option=com_content&task=view&id=1582&Itemid=278.
- Milton, John (1641), *A Discourse shewing in what state the three kingdoms are in at this present*, Londres: s.n..
- Milton, John (1643), *A soveraigne salve to cure the blind, or, A vindication of the power and priviledges claim'd or executed by the Lords and Commons in Parliament from the calumny and slanders of men whose eyes, their conscience being before blinded, ignorance or malice hath hoodwinckt: wherein the fallacie and falsity of the anti-parliament party is discovered, their plots for introducing popery into the church and tyranny into the state are manifested: the pretended fears of danger from separatists, brownists, &c. browne away: and a right way proposed for the advancing the just honour of the King, the due reverence of the clergy, the rights and liberty of the people: and the renewing of a golden age*, by J. M...., Londres: T. P. et M. S.
- Monot, Henri (1805), *Mémoires de Henri Monot, Tome I*, Paris: Lerault, Scholl et Co.
- Montlosier, François Dominique de Reynaud de (1814), *De la monarchie française, depuis son établissement jusqu'à nos jours; ou recherches sur les anciennes institutions françaises, leur progrès, leur décadence, et sur les causes qui ont amené la révolution et ses diverses phases jusqu'à la déclaration d'empire; avec un supplément sur le gouvernement de Buonaparte, depuis ses comencemens jusqu'à sa chute; et sur le retour de la maison de Bourbon, Tome second*, Paris: H. Nicolle/A. Édron/Gide fils.
- Montlosier, François Dominique de Reynaud de (1833), *Des Mystères de la vie humaine, Tome second*, Paris: Lequien Fils.
- Nash, Samuel John (1800), *An Address to the Board of Agriculture on the Subject of Enclosure and Tithes*.

- Navarre (Kingdom). Sovereign (Henri III) (1586), Three letters written by the King of Nauarre first Prince of the bloud and chiefe peere of France to the states of the cleargie, noblitie and third estate of France. More : a letter from the sayd King to the Gouvernors and communalitie of the towne of Paris. All faithfully translated out of the French., Londres : George Robinson.
- Navarre (Kingdom). Sovereign (Henri III) (1589), A letter written by the king of Nauarr, to the three estates of Fraunce containing a most liuely description of the discommodities and dangers of ciuill warre : and a very forcible perswasion to obedience, vnitie, and peace. Together with a breefe declaration vpon the matters happened in Fraunce sithence the 23. day of December. 1588, Londres : Thomas Purfoote.
- Necker, Jacques (1792), *Du pouvoir exécutif dans les grands États*, tome second, Paris.
- Neville, Henry (1681), *Plato redivivus, or, A dialogue concerning government wherein, by observations drawn from other kingdoms and states both ancient and modern, an endeavour is used to discover the present politick distemper of our own, with the causes and remedies...*, 2^e éd., Londres : S.I.
- Newton, Richard (1726), *Terrae-Filius: Or, The Secret History of the University of Oxford; in Seven Essays*, Londres : R. Francklin.
- Opuscules de M. Bossuet, évêque de Meaux (1751), tome 5, Paris : Le Mercier ; Dessaint & Saillant ; Jean-Th. Herissant ; Durand ; Le Prieur.
- Parlement (1648, i.e. 1649), A declaration of the Parliament of England, expressing the grounds of their late proceedings, and of setling the present government in a way of a free state, Londres : Edward Husband.
- Parlement (1654), *Ephemeris parliamentaria, or, A faithfull register of the transactions in Parliament in the third and fourth years of the reign of our late Sovereign Lord, King Charles containing the severall speeches, cases and arguments of law transacted between His Majesty and both Houses : together with the grand mysteries of the kingdome then in agitation*, Londres : John Williams and Francis Eglesfield.
- Patrick, Simon (1662), A brief account of the new sect of latitude-men together with some reflections upon the new philosophy, in answer to a letter from his friend at Oxford, Londres.

- Patterson, John (1850), *Innovation Entitled to a Full and Candid Hearing*, New York: Fowlers and Wells.
- Pearson, Joseph (1792), *Pearson's Political Dictionary, containing Remarks, Definitions, Explanations, and Customs, Political, and Parliamentary; but More Particularly Appertaining to the House of Commons, Alphabetically Arranged*, Londres: J. S. Jordan.
- Pélessier, Pierre Augustin (1846), *Essai sur la corrélation des facultés intellectuelles avec l'organisme, suivi de quelques réflexions sur certaines innovations en médecine*.
- Perkins, Frederick Beecher (1877), *Putnam's Library Companion*, vol. 1, New York: G. P. Putnam's Sons.
- Phillips, Edward (1658), *The New World of English Words, or, A general dictionary containing the interpretations of such hard words as are derived from other languages... together with all those terms that relate to the arts and sciences... : to which are added the significations of proper names, mythology, and poetical fictions, historical relations, geographical descriptions of most countries and cities of the world...*, Londres: E. Tyler.
- Pigott, Charles (1792), *The Jockey Club or a Sketch of the Manners of the Age*, Londres: M. D. Symons, Paternoster-Row.
- Pigott, Charles (1795), *A Political Dictionary: Explaining the True Meaning of Words*, Londres: D. J. Eaton.
- Piozzi, Hester Lynch (1794), *British Synonymy; or, An Attempt at Regulating the Choice of Words in Familiar Conversations*, vol. 1, Londres: G. G. and J. Robinson.
- Ponchon, F. (1839), *De la dombes agricole, de ses étangs et des novateurs*, Lyon: Pélagaud Lerne.
- Poujoulat, Jean-Jacques François (1845), *St-Augustine and His Times, The Christian Examiner and Religious Miscellany*, 4^e série, vol. 5: 2-24.
- Poyntz, Robert (1661), *A VINDICATION OF MONARCHY and the Government long established in the Church and Kingdom of England, Against The Pernituous Assertions and tumultuous Practices of the Innovators during the last Parliament in the REIGN of CHARLES the I*, Londres: Roger Norton.
- Prudhomme, Jean-Marie (1789), *Résumé général, ou Extraits des Cahier de Pouvoirs, Instructions, Demandes et Doléances, remis par les divers*

- Baillages, Sénéchaussées et pays d'Etats du Royaume, à leurs Députés à l'Assemblée des Etats-Généraux, ouverts à Versailles, le 4 mai 1789, Société des gens de lettres, tome premier, Paris: L'Editeur.
- Prynne, William (1636), *News from Ipswich: Discovering certaine late detestable practices of some dominiering Lordly Prelates to undermine the established Doctrine and Discipline in our Church*, Ipswich: T. Bates, [1641].
- Puget de Saint-Pierre (1773), *Dictionnaire des notions primitives; ou, Abrégé raisonné et universel des élémens de toutes les connoissances humaines. Ouvrage destiné à l'instruction de la jeunesse, & à accompagner les livres d'éducation, & nécessaire à toutes les classes de citoyens*, Paris: J. P. Costard.
- Quatremère-de-Quincy, Antoine-Chrysostome (1832), *Dictionnaire historique d'architecture*, Tome premier, Paris: Librairie d'Adrien Le Clere et Cie: 215-19.
- Quatremère-de-Quincy, Antoine-Chrysostome (1828), *De l'invention et de l'innovation dans les ouvrages des beaux-arts*, Paris: F. Didot.
- Quesneville, Gustave Augustin (1842), *Précis historique et analytique sur les divers procédés de dorure sans mercure et par immersion; procès auquel cette innovation vient de donner lieu; Examen du rapport de l'Institut de dorure par le galvanisme, Extrait de la Revue scientifique et industrielle*, Paris: Bourgogne et Martinez.
- Raguet de Liman, Louis-Frédéric (1854), *Nouveau cours d'horlogerie avec planches: à l'usage des fabricants et des rhabilleurs: contenant l'explication théorique et pratique de tout ce qu'il faut connaître pour bien fabriquer, repasser, réparer, visiter et régler toutes pièces d'horlogerie...: suivi de, L'explication des innovations les plus récentes*, Paris: chez l'auteur; Besançon: chez l'auteur éditeur.
- Reid, Thomas (1796), *On the Danger of Political Innovation*, in T. Reid (éd.), *Sketch of the Character of the Late Thomas Reid*, Glasgow: J. McNayr & Co., 1796.
- Reybaud, Louis (1840), *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes*, Paris: Guillaumin et Cie [1864].
- Richelet, Pierre (1680), *Dictionnaire français...*, Geneva: Jean Herman Widerhold.

- Rider, William (1759), *A New Universal English Dictionary: or, a Compleat Treasure of the English Language*, Londres: W. Griffin.
- Robinson, Robert (1782), *On Innovation*, in *Arcana: The Principles of the Petitioners in Eight Letters to a Friend*, Londres: 55-63.
- Rouillé d'Orfeuill, Gaspard-Louis (1773), *Innovation*, in *L'alambic des Loix, ou observations de l'ami des François. sur l'homme et les loix*, Morocco: Hispaan: 76-77.
- Rousseau, Jean-Jacques (1764), *Lettres écrites de la montagne*, seconde partie, Amsterdam: Marc Michel.
- Saint-Maurice Cabany, E. de (1845), *Introduction*, *Le nécrologue universel du XIX^e siècle*, 1.
- Sargant, William L. (1858), *Social innovators and Their Schemes*, Londres: Smith, Elder and Co.
- Sargant, William L. (1860), *Robert Owen and His Social Philosophy*, Londres: Smith, Elder and Co.
- Seely, Franklin A. (1883), *An Inquiry into the Origin of invention*, *Transactions of the Anthropological Society of Washington*, 2: 70-90.
- Sheridan, Thomas (1780), *A General Dictionary of the English Language*, Londres: J. Dodsley.
- Sievwright, Norman (1767), *Principles, Political and Religious; or a Preservative Against Innovations in Politics and Religion*, Edinburgh: A. Donaldson.
- Sieyès, Emmanuel-Joseph (1789), *Qu'est-ce que le Tiers-État*, Paris: Edme Champion.
- Skinner, John (1767), *A Letter to Norman Sievwright in Vindication of the Episcopal Clergy of Scotland From his Charge of Innovations*, in *Politics and Religion*, Aberdeen: F. Douglas.
- Smith, Goldwin (1883), *False Hopes: or Fallacies, Socialistic and Semi-socialistic Briefly Answered*, New York: John W. Novell Co.
- Société de gens de lettres et de savants (1838), *Biographie universelle, ancienne et moderne*, vol. 65, Paris: L.-G. Michaud: 446-51.
- Sprat, Thomas (1667), *The History of the Royal-Society of London for the Improving of Natural Knowledge*, Londres: T. R.
- Stell, George (1884), *Les ouvriers mineurs*, *La nouvelle revue*, 27, 260-84.

- Stubbe, Henry (1670a), *Campanella revived, or, An enquiry into the history of the Royal Society, whether the virtuosi there do not pursue the projects of Campanella for the reducing England unto Popery being the extract of a letter to a person of honour from H.S. with another letter to Sir N.N. relating the cause of the quarrel betwixt H.S. and the R.S. and an apology against some of their cavils: with a postscript concerning the quarrel depending betwixt H.S. and Dr. Merrett.*
- Stubbe, Henry (1670b), *Legends no histories, or, A specimen of some animadversions upon The history of the Royal Society wherein, besides the several errors against common literature, sundry mistakes about the making of salt-petre and gun-powder are detected and rectified: whereunto are added two discourses, one of Pietro Sardi and another of Nicolas Tartaglia relating to that subject, translated out of Italian: with a brief account of those passages of the authors life...: together with the Plus ultra of Mr. Joseph Glanvill reduced to a non-plus, &c., Londres.*
- Swift, Jonathan (1704), *A Tale of a Tub*, Angus Ross and David Woolley, (éd.), Oxford: Oxford University Press [1984].
- Swift, Jonathan (1726), *Travels into several remote nations of the world. In four parts. By Lemuel Gulliver, First a Surgeon, and then a Captain of several ships*, Dublin: J. Hyde.
- Symmons, John (1810), *Reform without Innovation: or, Cursory Thoughts on the Only Practicable Reform of Parliament, Consistent with the existing Laws and the Spirit of the Constitution*, Londres: William Savage, Bedford Bury.
- Tarde, Gabriel (1890), *Les lois de l'imitation*. Paris: Seuil [2001].
- Target, Guy-Jean Baptiste (1789), *L'esprit des cahiers, présentés aux États-Généraux de l'an 1789, augmenté de vues nouvelles, ou projet complet de la régénération du royaume de France. Le tout en bref, tome premier*, Paris.
- The [Scottish] national covenant, or The confession of faith: of the Kirk of Scotland, Subscribed at first by the King's Majesty and his Household, in the year 1580 (1638), in S. R. Gardiner (éd.), *The Constitutional Documents of the Puritan Revolution, 1625-1660*, Oxford: Clarendon Press, 1906.
- The Golden Rule, and Odd-Fellow's Family Companion (1848), *Progress – Not Innovation*, 1^{er} janvier.

- Tinseau-D'Amondans, Charles Marie Thérèse Léon (1792), *Parallèle des deux déclarations du Roi, faites le 23 juin 1789 et des principales innovations proposées de nos jours, avec la véritable constitution française* (Originellement publié fin 1791), Paris.
- Tooke, Thomas, and William Newmarch (1857), *A History of Prices*, vol. 6, Londres: Longman, Brown, Green, Longman & Roberts.
- Touchard-Lafosse, George, and François Roberge (1822-24), *Dictionnaire chronologique et raisonné des découvertes, inventions, innovations, perfectionnements, observations nouvelles et importations, en France, dans les sciences, la littérature, les arts, l'agriculture, le commerce et l'industrie, de 1789 à la fin de 1820*, Paris: Louis Colas.
- Vallée, Pierre Joseph (1844), *Mémoire sur une innovation apportée au stéthoscope*, *Annales de la Société de médecine de Gand*, Tome quatorzième, Gand: F. et E. Gyselynck.
- van Laun, Henri (1877), *History of French Literature*, vol. 3, New York: G. P. Putnam's Sons.
- van-Mildert, William (1798), *Cautions Against Innovation in Matters of Religion*, Londres: F. and C. Rivington.
- Vannier, Hippolyte (1843), *La tenue des livres telle qu'on la pratique réellement dans le commerce et dans la banque, ou cours complet de comptabilité commerciale essentiellement pratique et méthodique, et exempt de toute innovation dangereuse*, Paris: Vannier et Langlois et Leclercq.
- Veblen, Thorstein (1899), *The Theory of the Leisure Class*, New York: Dover [1994].
- Vernois, Prévost de (1861), *De la fortification depuis Vauban, ou Examen des principales innovations qui s'y sont introduites depuis la mort de ce grand homme*, Paris: J. Duhaime.
- Villefosse, A. M. Héron de (1820), *Rapport fait au Jury central de l'exposition des Produits de l'Industrie française, de l'année 1819, sur les objets relatifs à la métallurgie, et augmenté de quelques annotations*, *Annales des mines*, 5, Treuttelet et Wurtz: 17-88.
- Ward, Lester Franck (1903), *Pure Sociology: A Treatise on the Origin and Spontaneous Development of Society*, New York: Macmillan.
- Werdet, Jean- Baptiste (1841), *Innovation. Leçons d'écriture simplifiée*, Paris: Werdet aîné.

Whitlock, Richard (1654), *Zootomia, or, Observations of the present manners of the English: briefly anatomizing the living by the dead. With an usefull detection of the mountebanks of both sexes*, Londres: Tho. Roycroft.

Winslow, Hubbard (1835), *The Dangerous Tendency to Innovations and Extremes in Education, Delivered Before the American Institute of Instruction*, Boston: Tuttle and Weeks.

Références

Abrams, Meyer H. (1953), *The Mirror and the Lamp: Romantic Theory and the Critical Tradition*, Oxford: Oxford University Press.

Aiken, Michael et Jerald Hage (1971), « The Organic Organization and Innovation », *Sociology*, 5 (1): 63-82.

Aiken, Michael et Robert R. Alford (1970), « Community Structure and Innovation: The Case of Public Housing », *American Political Science Review*, 64 (3): 843-64.

Allen, Francis R. *et al.* (éd.) (1957), *Technology and Social Change*, New York: Appleton-Century-Crofts.

Allen, George C. (1958), « Introduction », *in* Donnithorne, Audrey G. (éd.), *British Rubber Manufacturing: An Economic Study of Innovations*, Londres: Gerald Duckworth & Co.

Allen, James Albert (1967a), *Scientific Innovation and Industrial Prosperity*, Amsterdam: Elsevier.

Allen, James Albert (1967b), *Studies in Innovation in the Steel and Chemical Industries*, Manchester: University of Manchester Press.

Alter, Norbert (2000), *L'innovation ordinaire*, Paris: PUF.

Ames, A. (1961), « Research, Invention, Development and Innovation », *American Economic Review*, 51 (3): 370-381.

Angour, Armand d' (2011), *The Greeks and the New: Novelty in Ancient Greek Imagination and Experience*, Cambridge: Cambridge University Press.

Arendt, Hannah (1958), *The Human Condition*, Garden City: Doubleday.

- Arendt, Hannah (1963), *On Revolution*, Burgay, Suffolk: Penguin Books.
- Argyris, Chris (1965), *Organization and Innovation*, Homewood (Ill.): Irwin.
- Arndt, H. W. (1987), *Economic Development: The History of an Idea*, Chicago: University of Chicago Press.
- Arthur D. Little Inc. (1963), *Patterns and Problems of Technical Innovation in American Industry*, report submitted to the NSF, C-65344, Washington.
- Arthur, W. Brian (2002), *The Nature of Technology*, New York: Free Press.
- Ashton, Robert (1980), *Tradition and Innovation and the Great Rebellion*, in J. G. A. Pocock (éd.), *Three British Revolutions: 1641, 1688, 1776*, Princeton (NJ): Princeton University Press: 208-23.
- Auchter, Dorothy (2001), *Dictionary of Literary and Dramatic Censorship in Tudor and Stuart England*, Westview (Conn.): Greenwood Press: 123-26.
- Baeque, Antoine (1988), *L'homme nouveau est arrivé: la «régénération» du Français en 1789*, *Dix-huitième Siècle*, 20:193-208.
- Bailey, F. G. (éd.) (1973), *Debate and Compromise: The Politics of Innovation*, Oxford: Basil Blackwell.
- Baillon, Jean-François (2002), *Isaac Newton, adversaire des innovateurs et des enthousiastes*, in F. Larocque et F. Lessay (éd.), *Innovation et tradition de la renaissance aux Lumières*, Paris: Presses Sorbonne Nouvelle: 185-94.
- Bailyn, Bernard (1967), *The Ideological Origins of the American Revolution*, Cambridge (Mass.): Belknap Press [1992].
- Baker, Keith M. (1988), «*Révolution*», in L. Collin (éd.), *The Political Culture of the French Revolution*, Oxford: Pergamon Press: 41-62.
- Baker, Keith M. (1990), *Inventing the French Revolution*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Baldrige, J. Victor et Robert A. Burnham (1975), «*Organizational Innovation: Individual, Organizational, and Environmental Impacts*», *Administrative Science Quarterly*, 20: 165-76.

- Baldwin, George B. (1951), «The Invention of the Modern Safety Razor: A Case Study of Industrial Invention», *Explorations in Entrepreneurial History*, 3 : 73-102.
- Ball, Terrence et John G. A. Pocock (1988) (éd.), *Conceptual Change and the Constitution*, Lawrence (Kansas): University Press of Kansas.
- Ball, Terrence, James Farr et Russell L. Hanson (éd.) (1989), *Political Innovation and Conceptual Change*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Barnett, Homer G. (1953), *Innovation: the Basis of Cultural Change*, New York: McGraw Hill.
- Barnett, Homer G. (1961), *The Innovative Process*, in Alfred L. Kroeber: A Memorial, *The Kroeber Anthropological Society Papers*, 25 : 25-42.
- Barny, Roger (1978), *Les mots et les choses chez les hommes de la révolution française*, *La pensée*, 202 : 96-115.
- Battelle (1973), *Interactions of Science and Technology in the Innovative Process: Some Case Studies*, Report to the NSF, Washington.
- Baum, E. L., Earl O. Heady, John T. Pesek et Clifford G. Hildreth (éd.) (1957), *Economic and Technical Analysis of Fertilizer Innovations and Resource Use*, Papers from a seminar held by the Tennessee Valley Authority (TVA) in Knoxville, Tennessee, March 27-30 1956, Ames (Iowa): Iowa State College Press.
- Beal, George M. et Joe M. Bohlen (1955), *How Farm People Accept New Ideas*, Report 15, Ames (IA): Cooperative Extension Service.
- Becker, Selwyn W. et Thomas L. Whisler (1967), «The Innovative Organization: A Selective View of Current Theory and Research», *Journal of Business*, 40 (4) : 462-69.
- Belanger, Dian Olson (1998), *Enabling American Innovation: Engineering and the National Science Foundation*, West Lafayette: Purdue University Press.
- Bell, W. E. (1964), «Consumer Innovators: A Market for Newness», in S. A. Greyser (éd.), *Toward Strategic Marketing*, Chicago: American Marketing Association: 85-95.
- Bennett, J. W. et R. K. McKnight (1956), «Approaches to the Japanese Innovator to Cultural and Technical Change», *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, 305 : 101-13.

- Bergonzi, B. (éd.) (1968), *Innovations: Essays on Art & Ideas*, Londres : Macmillan.
- Berlin, Isaiah (1972), *The Originality of Machiavelli*, in M. P. Gilmore (éd.), *Studies on Machiavelli*, Firenze : G. C. Sansoni : 149-206.
- Berman, Elizabeth Popp (2014), *Not Just Neoliberalism : Economization in US Science and Technology Policy*, *Science, Technology and Human Values*, 39 (3) : 397-431.
- Bernard, George. W. (1990), *The Church of England c.1529-c.1642*, *History*, 75 (244) : 183-206.
- Bernard, Luther Lee (1923), *Invention and Social Progress*, *American Journal of Sociology*, 29 (1) : 1-33.
- Bernstein, Lionel M., Vida H. Beaven, John R. Kimberly et Michael K. Moch (1975), *Attributes of Innovations*, in *Medical Technology and the Diffusion Process*, in Gordon, G. et G. L. Fisher (éd.), *The Diffusion of Medical Technology: Policy and Research Planning Perspectives*, Cambridge (Mass.), Ballinger : 79-114.
- Biagioli, Mario (1993), *Galileo Courtier: The Practice of Science in the Culture of Absolutism*, Chicago : University of Chicago Press.
- Blaug, Mark (1963), « *A Survey of the Theory of Process-Innovations* », *Economica*, 30 (117) : 13-32.
- Bliss, James (1857) (éd.), *The Works of Archbishop Laud*, vol. 4, Part I, Oxford : John Henry Parker.
- Blumenberg, Hans (1979), *Prospect for a Theory of Nonconceptuality*, in H. Blumenberg (éd.), *Shipwreck with Spectator: Paradigm of a Metaphor for Existence*, Cambridge (Mass.) : MIT Press [1997].
- Bohlen, Joe M. (1965), « *The Adoption and Diffusion of Ideas in Agriculture* », in J. H. Copp (éd.), *Our Changing Rural Society: Perspectives and Trends*, Ames : Iowa State University Press : 265-87.
- Bolz, Roger W. (1975), « *Technical Innovation : Key to Manufacturing Success* », *IEEE Engineering Management Review*, 3 (3) : 43-46.
- Boone, Lalia Phipps E. (1949), « *Patterns of Innovation in the Language of the Oil Field* », *American Speech*, 24 (1) : 31-37.
- Boone, Lalia Phipps E. (1970), *The Search for the Consumer Innovator*, *Journal of Business*, 43 (2) : 135-40.

- Boskoff, Alvin (1957), « Social Change: Major Problems in the Emergence of Theoretical and Research Foci », *in* H. Becker et A. Boskoff (éd.), *Modern Sociology Today*, New York: Holt, Rinehart and Winston.
- Boudon, Raymond (1983), *Individual Action and Social Change: A No-Theory of Social Change*, *British Journal of Sociology*, 34 (1): 1-18.
- Boulding, Kenneth E. (1946), « The Principles of Economic Progress », *in* *The Economics of Peace*, New York: Prentice-Hall: 73-101.
- Bowden, Brett (2011), *The Ideal of Civilization: Its Origins and Socio-political Character*, *Critical Review of International Science and Political Philosophy*, 7 (1): 25-50.
- Bowden, Witt, Edna Lonigan et Merrill G. Murray (1939), *Wages and Hours in Relation to Innovation and Capital Formation*, *American Economic Review*, 29 (1): 237-42.
- Bowley, Marian (1960), *Innovations in Building Materials: An Economic Study*, Londres: Gerald Duckworth & Co.
- Bray, Gerald (éd.) (1974), *Documents of the English Reformation: 1526-1701*, Cambridge: James Clarke.
- Brewer, Garry D. (1973), « On Innovation, Social Change, and Reality », *Technological Forecasting and Social Change*, 5: 19-24.
- Bright, Arthur A. (1949), *The Electric-Lamp Industry: Technological Change and Economic Development from 1800 to 1947*, New York: Macmillan.
- Bright, James R. (1964), *Research, Development, and Technological Innovation: An Introduction*, Homewood (Ill.): Richard D. Irwin.
- Brown, William H. (1957), « Innovation in the Machine Tool Industry », *Quarterly Journal of Economics*, 71 (3): 406-25.
- Brown, William M. (1946), « 'Labor-Saving' and 'Capital-Saving' Innovations », *Southern Economic Journal*, 13 (2): 101-114.
- Brozen, Yale (1951), « Invention, Innovation, Imitation », *American Economic Review*, May: 239-57.
- Bruton, Henry J. (1956), « Innovations and Equilibrium Growth », *Economic Journal*, 66 (263): 455-66.
- Bud, Robert (2012), « Applied Science »: A Phrase in Search of a Meaning, *ISIS*, 103: 555-63.

- Burke, Kenneth (1950), *A Rhetoric of Motives*, Berkeley (Calif.): University of California Press [1962].
- Burke, Peter (1972), *Tradition and Innovation in Renaissance Italy: A Sociological Approach*, Londres: Fontana.
- Burnett, Joe R. et John R. Palmer (1967), *Radical, Liberal, Conservative, Reactionary: Making Them Distinctions Which Distinguish*, *Studies in Philosophy and Education*, 5 (2): 225-44.
- Burns, Robert Obed (1975), *Innovation: The Management Connection*, Lexington.
- Burns, Tom et George Macpherson Stalker (1955), « *The Management of Innovation* », *Research Applied in Industry*, 8 (7): 247-51.
- Burns, Tom et George Macpherson Stalker (1961), *The Management of Innovation*, Londres: Tavistock Publication.
- Burt, Shelley (1992), *Virtue Transformed: Political Argument in England, 1688-1740*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Buzzell, Robert D. et Robert E. M. Nourse (1967), *What is a «New Product»*, *Product Innovation and Food Processing, 1954-1964*, Boston: Harvard University Press: 21-31.
- Cajaiba-Santana, Giovany (2013), *Social Innovation: Moving the Field Forward. A Conceptual Framework, Technological Forecasting & Social Change*, 82: 42-51.
- Callon, Michel (2007), *L'innovation sociale: quand l'économie redevient politique*, in J.-L. Klein et D. Harrison (éd.), *L'innovation sociale: Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec: Presses de l'université du Québec: 15-42.
- Carlson, Richard O. (1965), *Adoption of Educational Innovations*, Eugene (Oregon): University of Oregon.
- Carroll, Jean (1967), « *A Note on Departmental Autonomy and Innovation in Medical Schools* », *Journal of Business*, 40 (4): 531-34.
- Carter, Charles F. et Bruce R. Williams (1957), *Industry and Technical Progress: Factors Governing the Speed of Application of Science*, Londres: Oxford University Press.
- Carter, Charles F. et Bruce R. Williams (1958), *Investment in Innovation*, Londres: Oxford University Press.

- Carter, Charles F. et Bruce R. Williams (1959), *Science in Industry: Policy for Progress*, Londres : Oxford University Press.
- Cassirer, Ernst (1946), *The Myth of the State*, New Haven (Conn.) : Yale University Press.
- Chakrabarti, Alok K. (1973), « Some Concepts of Technology Transfer : Adoption of Innovation in Organizational Context », *R&D Management*, 3 (3) : 111-20.
- Chandler, Alfred D. et F. Redlich (1961), *Recent Developments in American Business Administration and Their Conceptualization*, *Business History Review*, 35 (1) : 1-27.
- Chapin, F. Stuart (1928), *Cultural Change*, New York : The Century Co.
- Charpie, Robert A. (1967), *Technological Innovation and Economic Growth*, in US National Science Foundation, *Technology Transfer and Innovation*, Proceedings of a Conference Organized by the National Planning Association and the National Science Foundation, May 15-17, 1966, Washington, NSF 67-5, Washington, NSF : 357-64.
- Charpie, Robert A. (1970), « Technological Innovation and the International Economy », in M. Goldsmith (éd.), *Technological Innovation and the Economy*, Londres/New York : Wiley : 1-10.
- Clarke, Sabine (2010), *Pure Science with a Practical Aim : The Meanings of Fundamental Research in Britain, circa 1916-1950*, *ISIS*, 101 : 285-311.
- Clemens, Rudolf A. (1951), *Opportunities for Research in the History of Technology*, *The Historian*, 14 (1) : 3-26.
- Cline, Walter (1948), « Notes on Cultural Innovations in Dynastic Egypt », *Southwestern Journal of Anthropology*, 4 (1) : 1-30.
- Cloutier, Julie (2003), *Qu'est-ce que l'innovation sociale ?*, Montréal, UQAM : Centre de recherche sur les innovations sociales.
- Cockcroft, Sir John (1965), « The Process of Technological Innovation », *Proceedings of the Electronic and Radio Engineers*, 3 (3) : 89-94.
- Coe, Rodney M. et Elizabeth A. Barnhill (1967), « Social Dimensions of Failure in Innovation », *Human Organization*, 26 (3) : 149-56.
- Cohen, I. Bernard (1985), *Revolution in Science*, Cambridge (Mass.) : Harvard University Press.

- Cole, Arthur H. (1949), « Entrepreneurship and Entrepreneurial History: the Institutional Setting », in A. H. Cole (éd.), *Change and the Entrepreneur: Postulates and Patterns for Entrepreneurial History*, Harvard University Press: 85-107.
- Coleman, James S., Elihu Katz et Herbert Menzel (1966), *Medical Innovation: A Diffusion Study*, Indianapolis: Bobbs-Merrill.
- Condren, Conal (1994), *The Language of Politics in Seventeenth-Century England*, Londres: Macmillan.
- Connolly, William E. (1974), *The Terms of Political Discourse*, Princeton: Princeton University Press.
- Corwin, Ronald G. (1972), « Strategies for Organizational Innovation: An Empirical Comparison », *American Sociological Review*, 37 (4): 441-54.
- Corwin, Ronald G. (1975), « Innovation in Organizations: The Case of Schools », *Sociology of Education*, 48 (1): 1-37.
- Cowen, M. P. et E. W. Shenton (1996), *Doctrines of Development*, Londres: Routledge.
- Cozijnsen, Anton et Willem Vrakking (éd.) (1993), *Handbook of Innovation Management*, Oxford: Basil Blackwell.
- Crane, Diana (1972), *Invisible Colleges: Diffusion of Knowledge in Scientific Communities*, Chicago: University of Chicago Press.
- Crick, Bernard et Leslie J. Walker (éd.), *Machiavelli: The Discourses*, éd. Londres: Penguin, 2003.
- Crimmins, James (1998), *Political Economy and Projectors: Bentham's Defence of Usury*, St. Petersburg Center for the History of Ideas. [En ligne] <http://ideashistory.org.ru/almanacs/alm09/07>.
- Croome, Honor (1960), *Human Problems of Innovation*, Londres: HMSO.
- Daft, Richard L. (1978), « A Dual-Core Model of Organizational Innovation », *Academy of Management Journal*, 21 (2): 193-210.
- Daft, Richard L. et Selwyn W. Becker (1978), *The Innovative Organization: Innovation Adoption in School Organizations*, New York: Elsevier.
- Danhof, Clarence H. (1949), « Observations on Entrepreneurship in Agriculture », in A. H. Cole (éd.), *Change and the Entrepreneur: Postulates*

- and Patterns for Entrepreneurial History, Harvard University Press: 20-24.
- Daston, Loraine et Peter Galison (2007), *Objectivity*, New York: Zone Books.
- Daston, Lorraine (1995), *Curiosity in Early Modern Science, Word and Image*, 11 (4): 391-404.
- Daston, Lorraine et K. Park (1998), *Wonders and the Order of Nature, 1150-1750*, New York: Zone Books.
- Davis, Colin (1982), *Radicalism in a Traditional Society: The Evaluation of Radical Thought in the English Commonwealth, 1649-1660*, *History of Political Thought*, 3 (2): 194-213.
- Dedijer, Stevan (1984), *Science and Technology-Related Social Innovations in UNCSTD National Papers*, in C. G. Heden et A. King (éd.), *Social Innovations for Development*, Oxford: Pergamon Press: 57-92.
- Derksen, Maarten et Tjardie Wierenga (2013), *The History of « Social Technology », 1898-1930*, *History and Technology*, 29 (4): 311-30.
- Dernburg, Thomas F. (1958), « Consumer Response to Innovation: Television », in T. F. Dernburg, *et al.* (éd.), *Studies in Household Economic Behavior*, New Haven: Yale University Press: 3-49.
- Deutsch, Karl (1949), « Innovation, Entrepreneurship and the Learning Process », in A. H. Cole (éd.), *Change and the Entrepreneur: Postulates and Patterns for Entrepreneurial History*, Harvard University Press: 24-29.
- Dippel, Horst (1976), *The American Revolution and the Modern Concept of « Revolution »*, in E. Angermann (éd.), *New Wine in Old Skins*, Stuttgart: Klett: 115-134.
- Dogson, Mark et Roy Rothwell (éd.) (1994), *The Handbook of Industrial Innovation*, Chiltenham: Edward Elgar.
- Downs, George W. (1976), *Bureaucracy, Innovation, and Public Policy*, Lexington (Mass.): Lexington Books.
- Downs, George W. et Lawrence B. Mohr (1976), « Conceptual Issues in the Study of Innovation », *Administrative Science Quarterly*, 21 (4): 700-14.
- Downs, George W. et Lawrence B. Mohr (1979), « Toward a Theory of Innovation », *Administration and Society*, 10 (4): 379-408.

- Drucker, Peter F. (1957), *Landmarks of Tomorrow*, New York: Harper and Brothers.
- Duckworth, John Clifford (1965), *Incentives to Innovation and Invention*, *Electronics and Power*, 11 (6) : 186-90.
- Duncan, Robert Bannerman (1976), « The Ambidextrous Organization : Designing Dual Structures for Innovation », *in* R. Kilmann (éd.), *The Management of Organizational Design*, New York: Elsevier: 167-88.
- Dunn, John (1989), *Revolution*, *in* Terence Ball, James Farr and Russell L. Hanson (éd.), *Political Innovation and Conceptual Change*, Cambridge: Cambridge University Press: 333-56.
- Durance, Philippe (2011), *L'innovation sociale, ou les nouvelles voies du changement*, rapport pour la MACE, Paris.
- Eckaus, Richard S. (1966), « Notes on Invention and Innovation *in* Less Developed Countries », *American Economic Review*, 56 (1/2) : 98-109.
- Edelstein, Ludwig (1967), *The Idea of Progress in Classical Antiquity*, Baltimore (Maryland), Johns Hopkins University Press.
- Egger, Victor (1881), *La parole intérieure : essai de psychologie descriptive*, Paris: Baillière.
- Enarson, Harold (1960), « Innovation in Higher Education », *The Journal of Higher Education*, 31 (9) : 495-501.
- Engel, James F. (1968), « Diffusion of Innovations », *in* James F. Engel, *Consumer Behavior*, New York: Holt, Rinehart and Winston: 541-74.
- Engell, James (1981), *The Creative Imagination : Enlightenment to Romanticism*, Cambridge (Mass.): Harvard University Press.
- Enos, John L. (1962a), « Invention and Innovation in the Petroleum Refining Industry », *in* National Bureau of Economic Research, *The Rate and Direction of Inventive Activity*: 299-321.
- Enos, John L. (1962b), *Petroleum Progress and Profits: A History of Process Innovation*, Cambridge (Mass.): MIT Press.
- Ettlie, John E. et Albert H. Rubenstein (1980), « Social Learning Theory and the Implementation of Production innovation », *Decision Science*, 11 : 648-68.

- Evan, William E. et Guy Black (1967), « Innovation in Business Organizations: Some Factors Associated with Success and Failure of Staff Proposals », *Journal of Business*, 40 (4) : 519-30.
- Fagerberg, Jan, David C. Mowery et Richard R. Nelson (éd.) (2005), *The Oxford Handbook of Innovation*, Oxford : Oxford University Press.
- Fainstein, Norman I. et Susan S. Fainstein (1972), « Innovation in Urban Bureaucracies: Clients and Change », *American Behavioral Scientist*, 15 : 511-31.
- Fairweather, George W. (1967), *Methods for Experimental Social Innovation*, New York : John Wiley.
- Fairweather, George W. et Louis G. Tornatzky (1977), *Experimental Methods for Social Policy Research*, Oxford : Pergamon Press.
- Fallowj, Faiz et Faridah Djellal (éd.) (2010), *The Handbook of Innovation and Services: A Multi-Disciplinary Perspective*, Cheltenham : Edward Elgar.
- Farr, James (1988), Conceptual Change and Constitutional Innovation, *in* T. Ball et J. G. A. Pocock (éd.), *Conceptual Change and the Constitution*, Lawrence (Kansas), University Press of Kansas : 13-34.
- Farr, James (1989), Understanding Conceptual Change Politically, *in* T. Ball, J. Farr et R. L. Hanson (éd.), *Political Innovation and Conceptual Change*, Cambridge : Cambridge University Press : 24-49.
- Farrington, Benjamin (1951), *Francis Bacon : Philosopher of Industrial Science*, Londres : Lawrence and Wishart.
- Fellner, William (1961), « Two Propositions in the Theory of Induced Innovations », *Economic Journal*, 71 (282) : 305-308.
- Ferguson, Arthur B. (1965), The Commonwealth and the Sense of Change: Some Implications, *in* A. B. Ferguson (éd.), *The Articulate Citizen and the English Renaissance*, Durham : Duke University Press : 363-97.
- Fores, Michael (1970), « Some Terms in the Discussion of Technology and Innovation », *Technology and Society* : 56-63.
- Forrest, Ian (2013), The Transformation of Visitation in Thirteenth-Century England, Past and Present, 221 (November) : 3-38.
- Foster, George M. (1962), *The Traditional Culture and the Impact of Technological Change*, New York : Harper and Brothers.

- Freeden, Michael (1996), *Ideologies and Political Theory: A Conceptual Approach*, Oxford: Clarendon Press.
- Freeden, Michael (2011) *Ideology and Conceptual History: the Interrelationship between Method and Meaning*, in Javier Fernandez Sebastian (éd.), *New Approaches to Conceptual History: Political Concepts and Time*, Santander: Cantabria University Press: 73-101.
- Freeman, Chris (1963), « The Plastics Industry: A Comparative Study of Research and Innovation », *National Institute Economic Review*, 26: 22-49.
- Freeman, Chris (1968), *Chemical Process Plant: Innovation and the World Market*, *National Institute Economic Review*, 45: 29-51.
- Freeman, Chris (1969), *Measurement of Output of Research and Experimental Development: A Review Paper*, Paris: UNESCO.
- Freeman, Chris (1971a), *Industrial Innovation: the Key to Success? Electronics and Power*, 17 (8): 297-301.
- Freeman, Chris (1971b) *The Role of Small Firms in Innovation in the United Kingdom. Report to the Bolton Committee of Enquiry on Small Firms*, Londres: HSMO.
- Freeman, Chris (1974), *The Economics of Industrial Innovation*, Harmondsworth: Penguin Books.
- Freeman, Chris (1979), *The Determinants of Innovation: Market Demand, Technology, and the Response to Social Problems*, *Futures*, June: 206-15.
- Freeman, Chris (1982), *The Economics of Industrial Innovation*, 2^e éd., Cambridge (Mass.): MIT Press.
- Freeman, Chris (1994), *The Economics of Technical Change*, *Cambridge Journal of Economics*, 18: 463-514.
- Freeman, Chris (2003), *A Schumpeterian Renaissance?*, SPRU Electronic Working Paper Series, Paper no. 102, Brighton: University of Sussex.
- Freeman, Chris, Alison Young et J. Fuller (1963), *The Plastics Industry: A Comparative Study of Research and Innovation*, *National Institute Economic Review*, 26: 22-49.
- Freeman, Chris et Alison Young (1965), *The Research and Development Effort in Western Europe, North America and the Soviet Union: An*

- Experimental International Comparison of Research Expenditures and Manpower in 1962, Paris: OECD.
- Freeman, Chris et G. F. Ray (1969), *The Diffusion of New Technology: A Study of Ten Processes in Nine Industries*, National Institute Economic Review, 48: 40-100.
- Freeman, Chris et S. Hirsh (1965), *The United States Electronics Industry in International Trade*, National Institute Economic Review, 34: 92-97.
- Freeman, Chris, C. H. G. Oldham et C. M. Cooper (1971), *The Goals of R&D in the 1970s*, Science Studies, 1 (3): 357-406.
- Freeman, Chris, C. J. E. Harlow et J. K. Fuller (1965), *Research and Development in Electronic Capital Goods*, National Institute Economic Review, 34: 40-91.
- Freeman, Chris, John Clark et L. L. G. Soete (1982), *Unemployment and Technical Innovation: a Study of Long Waves in Economic Development*, Londres: Frances Pinter.
- Furnas, Clifford C. (éd.) (1948), *Research in Industry: its Organization and Management*, New York: D. van Nostrand.
- Gabor, Dennis (1970), *Innovations: Scientific, Technological and Social*, Oxford: Oxford University Press.
- Gaillie, Walter Bryce (1955-56), *Essentially Contested Concepts*, Proceedings of the Aristotelian Society: 167-98.
- Garçon, Anne-Françoise (2003), *Comment retracer historiquement les chemins de la novation*, in L. Hilaire-Perez et A.-F. Garçon (éd.), *Les chemins de la nouveauté*, Paris: CTHS.
- Gardner, John W. (1963), *Self-Renewal: the Individual and the Innovative Society*, New York: Norton.
- Garvey, William D. et Belver C. Griffith (1966), *Studies in Social Innovations in Scientific Communication in Psychology*, American Psychologist, 21 (11): 1019-36.
- Gaukroger, Stephen (2001), *Francis Bacon and the Transformation of Early-Modern Philosophy*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Gaukroger, Stephen (2006), *The Emergence of a Scientific Culture: Science and the Shaping of Modernity 1210-1685*, Oxford: Oxford University Press.

- Gee, Edwin A. et Chaplin Tyler (1976), *Managing Innovation*, New York : John Wiley.
- Gerstenfeld, Arthur (1979), *Innovation: A Study of Technological Policy*, Washington : University Press of America.
- Gilfillan, S. Colum (1935), *The Sociology of Invention*, Cambridge (Mass.) : MIT Press.
- Gitelman, Zvi Y. (1972), *The Diffusion of Political Innovation From Eastern Europe to the Soviet Union*, Beverly Hills : Sage.
- Godin, Benoît (2003), *Measuring Science: Is There « Basic Research » Without Statistics ?*, *Social Science Information*, 42 (1), Mars 2003 : 57-90.
- Godin, Benoît (2006), *The Linear Model of Innovation: The Historical Construction of an Analytical Framework*, *Science, Technology, and Human Values*, 31 (6) : 639-667.
- Godin, Benoît (2007), *From Eugenics to Scientometrics: Galton, Cattell and Men of Science*, *Social Studies of Science*, 37 (5) : 691-728.
- Godin, Benoît (2008), *In the Shadow of Schumpeter: W. Rupert Maclaurin and the Study of Technological Innovation*, *Minerva*, 46 (3) : 343-360.
- Godin, Benoît (2010a), « *Innovation Studies* » : the Invention of a Specialty (Part I), *Project on the Intellectual History of Innovation*, Montréal : INRS.
- Godin, Benoît (2010b), *Innovation without the Word: William F. Ogburn's Contribution to the Study of Technological Innovation*, *Minerva*, 48 (3) : 277-307.
- Godin, Benoît (2014a), *Invention, Diffusion and Linear Models of Innovation*, *Journal of Innovation Economics and Management*, Forthcoming.
- Godin, Benoît (2014b), *Creativity and the Generation of Knowledge*, in A. Link et C. Antonelli (éd.), *Routledge Handbook of the Economics of Knowledge*, Londres : Routledge, Forthcoming.
- Godin, Benoît (2015), *Social Innovation: Utopias of Innovation from c.1830 to the Present*, in *Managing Knowledge, Governing Society: The Societal Turn of Research and Innovation Policy*, Paris : Éditions des archives contemporaines, Forthcoming.

- Godin, Benoît et Joseph Lane (2013), Pushes and Pulls: The Hi(S)tory of the Demand-Pull Model of Innovation, Science, Technology and Human Values, 38 (5): 621-54.
- Goldhar, Joel D., Luis K. Bragaw et Jule L. Schwartz (1976), « Information Flows, Management Styles, and Technological Innovation », IEEE Transactions on Engineering Management, EM-23 (1): 51-62.
- Goldsmith, Maurice M. (1970), Introduction, *in* Maurcie M. Goldsmith (éd.), Technological Innovation and the Economy, Londres/New York: Wiley: xiii-xvii.
- Goodwin, Richard M. (1946), « Innovations and the Irregularity of Economic Cycles », Review of Economics and Statistics, 28 (2): 95-104.
- Gordon, Gerald et Gerald L. Fisher (éd.) (1975), The Diffusion of Medical Technology: Policy and Research Planning Perspectives, Cambridge (Mass.): Ballinger.
- Goulemot, Jean-Marie (1967), Le mot « révolution » et la formation du concept de révolution politique (fin XVIII^e siècle), Annales historiques de la Révolution française, 38: 417-44.
- Goulemot, Jean-Marie (1996), Le règne de l'histoire: discours historiques et révolutions, XVII^e-XVIII^e siècle, Paris: Albin Michel.
- Goulemot, Jean-Marie (1968), Emploi du mot « révolution » dans les traductions françaises du XVIII^e siècle des discours de Nicolas Machiavel, Cahiers de lexicographie, 13: 75-83.
- Graham, L. Saxon (1954), « Cultural Compatibility in the Adoption of Television », Social Forces, 33 (2): 166-70.
- Graham, L. Saxon (1956), « Class and Conservatism in the Adoption of Innovations », Human Relations, 9 (2): 91-100.
- Gray, John N. (1977), On the Contestability of Social and Political Concepts, Political Theory, 5 (3): 331-48.
- Gray, Virginia (1973), « Innovation in the States: A Diffusion Study », American Political Science Review, 67 (4): 1174-85.
- Gray, Virginia (1974), « Expenditures and Innovation as Dimensions of "Progressivism": A Note on the American States », American Journal of Political Science, 18 (4): 693-99.
- Grazia, Alfred de (1961), Elements of Social Invention, American Behavioral Scientist, 5: 6-9.

- Greely, H. *et al.* (2008), Towards Responsible Use of Cognitive Enhancing Drugs by the Healthy, *Nature*, 456, 11 December, p. 702-705.
- Griffin, Clare E. (1949), « Innovation and Invention », in *Enterprise in a Free Society*, Chicago: Richard D. Irwin: 317-58.
- Gross, Neil, *et al.* (1971), *Implementing Organizational Innovations: A Sociological Analysis of Planned Educational Change*, New York: Basic Books.
- Gruetzkow, Harold (1965), The Creative Person in Organizations, in Gary A. Steiner (éd.), *The Creative Organization*, Chicago: Chicago University Press: 35-49.
- Gummett, Philip. J. (1980), *Scientists in Whitehall*, Manchester: Manchester University Press.
- Gummett, Philip. J. et Geoffrey. L. Price (1977), An Approach to the Central Planning of British Science: The Formation of the Advisory Council on Science Policy, *Minerva*, 15: 119-43.
- Hage, Jerald et Robert Dewar (1973), « Elite Values Versus Organizational Structure in Predicting Innovation », *Administrative Science Quarterly*, 18: 279-91.
- Hagen, Everett E. (1962), *On the Theory of Social Change: How Economic Growth Begins*, Homewood (Ill.): Dorsey Press.
- Hagerstrand, Torsten (1972), « The Diffusion of Innovations », in D. L. Sills (éd.), *International Encyclopedia of the Social Sciences*, Londres/New York: Macmillan: 174-78.
- Hahn, Walter A. (1980), Introduction, in *Research and Innovation: Developing A Dynamic Nation*, Congressional Research Service, Studies prepared for the Joint Economic Committee, US Congress, Special Study on Economic Change, vol. 3, Washington, USGPO: 1-137.
- Hall, Bronwyn H. et Nathan Rosenberg (éd.) (2012), *Handbook of the Economics of Innovation*, 2 volumes, Amsterdam: Elsevier.
- Hamberg, D. (1959), « Production Functions, Innovations and Economic Growth », *Journal of Political Economy*, 67 (3): 238-45.
- Hampscher-Monk, Iain, Karin Tilmans et Frank van Vree (éd.) (1998), *History of Concepts: Comparative Perspectives*, Amsterdam: Amsterdam University Press.

- Hanson, Russell L. (1988), « Commons » and « Commonwealth » at the American Founding: Democratic Republicanism as the New American Hybrid, *in* Terrence Ball et John G. A. Pocock (éd.), *Conceptual Change and the Constitution*, Lawrence (Kansas): University Press of Kansas: 165-93.
- Hardy, William (2006), *The Origins of the Idea of the Industrial Revolution*, Victoria (BC, Canada): Trafford Publishing.
- Harris, Roy (2005), *The Semantics of Science*, Londres: Continuum.
- Harrison, Peter (2001), Curiosity, Forbidden Knowledge, and the Reformation of Natural Philosophy in Early-Modern England, *Isis*, 92 (2): 265-90
- Harrison, H. S. (1930a), Evolution in Material Culture, *Nature*, 126 (3184), 8 novembre: 726-29.
- Harrison, H. S. (1930b), Opportunism and the Factors of Invention, *American Anthropologist*, 32: 106-25.
- Hart, Hornell (1931), *The Technique of Social Progress*, NY: Holt and Co.
- Havelock, Ronald G. (1968), Dissemination and Translation Roles, *in* Terry L. Eidell et Joanne M. Kitchel (éd.), *Knowledge Production and Utilization in Educational Administration*, University Council for Educational Administration and Center for the Advanced Study of Educational Administration, University of Oregon.
- Havelock Ronald G. (1969), *Planning for Innovation Through Dissemination and Utilization of Knowledge*, Center for Research on Utilization of Scientific Knowledge (CRUSK), Institute for Survey Research, Ann Arbor, University of Michigan.
- Havelock, Ronald G. et Mary C. Havelock (1973), *Educational Innovation in the United States*, report to the National Institute of Education, US Office of Education, Washington.
- Hayward, G., D. H. Allen et J. Masterson (1976), « Characteristics and Diffusion of Technological Innovations », *R&D Management*, 7 (1): 15-24.
- Heertje, Arnold (1988), Schumpeter and Technical Change, *in* H. Hanuch (éd.), *Evolutionary Economics*, Cambridge: Cambridge University Press: 71-89.

- Hellstrom, Tomas (2004), *Innovation as Social Action, Organization*, 11 (5): 631-49.
- Hildebrand, Peter E. et Earl J. Partenheimer (1958), « Socioeconomic Characteristics of Innovators », *Journal of Farm Economics*, 40 (2): 446-49.
- Hildred, William H. et Leroy A. Bengston (1974), *Surveying Investment in Innovation*, University of Denver, Colorado, Report prepared for the NSF.
- Hill, Christopher (1969), *Reason and Reasonableness in Seventeenth-Century England*, *British Journal of Sociology*, 20 (3): 235-252.
- Hill, Christopher (1972), *The World Turned Upside Down: Radical Ideas During the English Revolution*, Londres: Penguin Books, 1991.
- Hill, Ellen B. (1974), *Innovative Processes in Social Change*, *Current Sociology*, 22 (1-3): 123-26.
- Hill, Ellen B. (1975), *Innovation Processes in Social Change (Modernization II). An Introduction*, *International Review of Community Development*, v-xi.
- Hill, Samuel E. et Frederick Harbison (1959), *Manpower and Innovation in American Industry*, Princeton (NJ): Princeton University Press.
- Hillier, Jean, *et al.* (2004), *Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial*, *Géographie, économie, société*, 2 (6): 129-52
- Himmelstrand, Ulf (1982), *Innovative Processes in Social Change: Theory, Method and Social Practice*, in T. B. Bottomore *et al.* (éd.), *Sociology: The State of the Art*, Beverly Hills: Sage: 37-66.
- Hirschman, Albert O. (1991), *The Rhetoric of Reaction: Perversity, Futility, Jeopardy*, Cambridge (Mass.): Harvard University Press.
- Hodgen, Margeret Trabue (1952), *Change and History: A Study of Dated Distributions of Technological Innovations in England*, New York: Wennen-Gren Foundation for Anthropological Research Inc.
- Hofman, Amos (1988), *The Origins of the Theory of the Philosopher Conspiracy*, *French History*, 2 (2): 152-72.
- Holdaway, Edward A. et John E. Seger (1968), *The Development of Indices of Innovativeness*, *Canadian Education and Research Digest*, 8: 366-79.

- Hollomon, John Herbert (1962), *Science and Innovation*, in Richard A. Tybout (éd.), *Economics of Research and Development*, Columbus (Ohio) : Ohio State University Press : 251-57.
- Hollomon, John Herbert (1967), « Technology Transfer », in *Technology Transfer and Innovation, Proceedings of a Conference Organized by the National Planning Association and the National Science Foundation, May 15-17, 1966, Washington, NSF 67-5, Washington, NSF : 32-36.*
- Holt, K. (1971), « Social Innovation in Organizations », *International Studies of Management & Organization*, 1 (3) : 235.
- Horowitz, Maryanne Cline (éd.) (2004), *New Dictionary of the History of Ideas*, New York : Charles Scribner's Sons.
- Hughes, Paul L. et James P. Larkin (1964), *Tudor Royal Proclamations, vol. I*, New Haven-Londres : Yale University Press.
- Hughes, Richard T. (1974), Henry Burton : the Making of a Puritan Revolutionary, *Journal of Church and State*, 16 : 421-34.
- Hunter, Helen (1955), « Innovation, Competition, and Locational Changes in the Pulp and Paper Industry, 1880-1950 », *Land Economics*, 31 (4) : 314-27.
- Hunter, Michael (1995), *Science and the Shape of Orthodoxy: Intellectual Change in Late Seventeenth-Century Britain*, Woodbridge (Suffolk) : Boydell & Brewer.
- Hunter, Michael (1995), *The Debate Over Science*, in *Science and the Shape of Orthodoxy*, Woodbridge : Baydell Press, p. 101-19.
- IIT Research Institute (1968), *Technology in Retrospect and Critical Events in Science (TRACES)*, Report to the NSF.
- Israel, Jonathan (2010), *A Revolution of the Mind: Radical Enlightenment and the Intellectual Origins of Modern Democracy*, Princeton : Princeton University Press.
- Jacob, James R. et Margaret C. Jacob (1980), *The Anglican Origins of Modern Science: The Metaphysical Foundations of the Whig Constitution*, *Isis*, 71 (2) : 251-67.
- Jaeger, Werner (1939), *Paideia: The Ideals of Greek Culture*, Three volumes, Oxford, Oxford University Press [1965].

- Jaeger, Werner (1961), *Early Christianity & Greek Paideia*, Londres : Oxford University Press.
- Jaffe, Abram J. (1948), « Technological Innovations and the Changing Socioeconomic Structure », *Scientific Monthly*, 67 (2) : 93-102.
- Jervis, Paul (1975), « Innovation and Technology Transfer – The Roles and Characteristics of Individuals », *IEEE Transactions on Engineering Management*, EM-22 (1) : 19-27.
- Jewkes, John, David Sawers et Richard Stillerman (1958), *The Sources of Invention*, Londres : Macmillan.
- Johannes, John Roland (1972), *Policy Innovation in Congress*, Morristown (NJ) : General Learning Press.
- Johnson, Edgar A. (1930), The Mercantilist Concept of 'Art' and « Ingenious Labour », *Economic History*, 2 : 234-53.
- Johnston, Robert E. (1966), « Technical Progress and innovation », *Oxford Economic Papers*, 18 (2) : 158-76.
- Jones, Gwyn E. (1963), « The Diffusion of Agricultural Innovations », *Journal of Agricultural Economics*, 15 : 387-409.
- Kallen, Horace M. (1930), « Innovation », *Encyclopedia of the Social Sciences*, NY : Macmillan.
- Karlsson, Charlie (2008), *Handbook of Research on Innovation and Clusters*, Cheltenham : Edward Elgar.
- Katz, Elihu, Martin L. Levin et Herbert Hamilton (1963), « Traditions of Research on the Diffusion of Innovation », *American Sociological Review*, 28 (2) : 237-52.
- Kearney, Richard (1988), *The Wake of Imagination: Ideas of Creativity in Western Culture*, Londres : Century Hutchinson.
- Keirstead, Burton Seely (1948), « Innovations », in *The Theory of Economic Change*, Toronto : Macmillan : 132-60.
- Kelly, Patrick et Melvin Kranzberg (éd.) (1974), *Technological Innovation: A Critical Review of Current Knowledge*, San Francisco (Calif.) : San Francisco Press [1978].
- Kenny, Neil (1998), *Curiosity in Early Modern Europe Word Histories*, Wisbaden : Harrassowitz Verlag.

- Kenny, Neil (2004), *The Uses of Curiosity in Early Modern France and Germany*, Oxford : Oxford University Press.
- Kimberly, John R. (1981), *Managerial Innovation*, in Paul C. Nystrom (éd.), *Handbook of Organizational Design*, Londres : Oxford University Press : 84-104.
- Klein, Juan Luis et Denis Harrison (éd.) (2007), *L'innovation sociale : Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Kline, Ronald (1995), *Construing Technology as Applied Science: Public Rhetoric of Scientists and Engineers in the United States, 1880-1945*, *Isis*, 86, p. 194-221.
- Kneale, William C. (1955), *The Idea of Invention*, *Proceedings of the British Academy*, 41 : 85-108.
- Knight, Kenneth E. (1965), «Some General Organizational Factors that Influence Innovative Behavior», *IEEE Transactions on Engineering Management*, EM-12 (1) : 2-8.
- Knight, Kenneth E. (1967), «A Descriptive Model of the Intra-Firm Innovation Process», *Journal of Business*, 40 (4) : 478-96.
- Koselleck, Reinhart (1969), *Historical Criteria of the Modern Concept of Revolution*, in R. Koselleck (éd.), *Futures Past: On the Semantics of Historical Time*, New York : Columbia University Press, 2004 : 43-71.
- Koselleck, Reinhart (1972), *Begriffsgeschichte and Social History*, in R. Koselleck (éd.), *Futures Past: On the Semantics of Historical Time*, New York : Columbia University Press, 2004 : 75-92.
- Koselleck, Reinhart (1975), *The Historical-Political Semantics of Asymmetrical Counter Concepts*, in R. Koselleck (éd.), *Futures Past: On the Semantics of Historical Time*, New York : Columbia University Press, 2004 : 155-91.
- Koselleck, Reinhart (1977), *Neuzeit: Remarks on the Semantics of Modern Concepts of Movement*, in R. Koselleck (éd.), *Futures Past: On the Semantics of Historical Time*, New York : Columbia University Press, 2004 : 222-54.
- Koselleck, Reinhart (2002a), *Concepts of Historical Time and Social History*, in R. Koselleck (éd.), *The Practice of Conceptual History: Timing History, Spacing Concepts*, Stanford : Stanford University Press : 115-30.

- Koselleck, Reinhart (2002b), *Progress and Decline: An Appendix to the History of Two Concepts*, in R. Koselleck (éd.), *The Practice of Conceptual History: Timing History, Spacing Concepts*: Stanford: Stanford University Press: 218-35.
- Kuhn, Thomas S. (1959), *The Essential Tension: Tradition and Innovation in Scientific Research*, in C. W. Taylor et F. Barron (éd.), *Scientific Creativity: Its Recognition and Development*, New York: John Wiley [1963]: 341-354.
- Kuhn, Thomas S. (1962), *The Structure of Scientific Revolution*, Chicago: University of Chicago Press.
- Kuznets, Simon (1959), *Six Lectures on Economic Growth*, Glencoe (Ill.): Free Press.
- Kuznets, Simon (1962), *Inventive Activity: Problems of Definition*, in National Bureau of Economic Research, *The Rate and Direction of Inventive Activity*: Princeton: Princeton University Press: 19-43.
- Kuznets, Simon (1972), « Innovations and Adjustments in Economic Growth », *The Swedish Journal of Economics*, 74 (4): 431-51.
- Ladner, Gerhart B. (1959), *The Idea of Reform: Its Impact on Christian Thought and Action in the Age of the Fathers*, Cambridge (Mass.): Harvard University Press.
- Lake, Peter (1989), *Anti-Popery: the Structure of a Prejudice*, in R. Cust et A. Hughes (éd.), *Conflict in Early Stuart Church*, Londres, Longman: 72-106.
- Lake, Peter (1992), *The Laudians and the Argument from Authority*, in B. Y. Kunze et D. D. Brautigam (éd.), *Court, Country and Culture: Essays on Early Modern British History in Honour of Perez Zagorin*, New York: University of Rochester Press: 149-75.
- Lake, Peter (1993), *The Laudian Style: Order, Uniformity and the Pursuit of the Beauty of Holiness in the 1630s*, in K. Fincham (éd.), *The Early Stuart Church, 1603-1642*, Stanford (CA): Stanford University Press: 161-85.
- Lancaster, Kelvin (1966), *Change and Innovation in the Technology of Consumption*, *American Economic Review*, 56 (1-2): 14-23.
- Lange, Oscar (1943), *A Note on Innovation*, *Review of Economic Statistics*, 25 (1): 19-25.

- Langer, Ullrich (2008), *Invention*, in G. P. Norton (éd.), *The Cambridge History of Literary Criticism*, vol. 3 : Renaissance, Cambridge: Cambridge University Press : 136-44.
- Langrish, John, Michael Gibbons, W. G. Evans et F. R. Jevons (1972), *Wealth from Knowledge: Studies of Innovation in Industry*, Londres: Macmillan.
- LaPiere, Richard T. (1965), *Social Change*, New York: McGraw-Hill.
- Lapierre, Jean-William (1977), *Vivre sans État? Essai sur le pouvoir politique et l'innovation sociale*, Paris: Seuil. in *Essai sur le fondement du pouvoir politique*, Aix-en-Provence: Ophrys.
- Lasky, Melvin S. (1976), *Utopia and Revolution*, Chicago: University of Chicago Press.
- Layton, Christopher (1972), *Ten Innovations: An International Study on Technological Development and the Use of Qualified Scientists and Engineers in Ten Industries*, Londres: Allen & Unwin [published version of a study commissioned by the UK Central Advisory Council for Science and Technology in 1968].
- Levitt, Theodore (1963), *Creativity is not Enough*, *Harvard Business Review*, May-June: 72-83.
- Levitt, Theodore (1966), *Innovative Imitation*, *Harvard Business Review*, September: 63-70.
- Lewis, Clive Staples (1960), *Studies in Words*, Cambridge: Cambridge University Press, 1967.
- Lienesch, Michael (1983), *In Defence of the Antifederalists*, *History of Political Thought*, 4 (1): 65-88.
- Linton, Jonathan D. (2009), *De-Babelizing the Language of Innovation*, *Technovation*, 29: 729-37.
- Linton, Ralph (1936), *The Study of Man*, New York: Appleton Century Crofts.
- Lloyd, Geoffrey Ernest Richard (1987), *The Revolutions of Wisdom: Studies in the Claims and Practice of Ancient Greek Science*, Berkeley (Los Angeles): University of California Press,
- Locke, H. Brian (1976), «Innovation by Design», *Electronics and Power*, 22 (9): 611-14.

- Long, Pamela (2001), *Openness, Secrecy, Authorship: Technical Arts and the Culture of Knowledge from Antiquity to the Renaissance*, Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- Long, Pamela O. (2003), *The Cultural Uses of Invention in Early Modern Europe*, in L. Hilaire-Perez et A.-F. Garçon (éd.), *Les chemins de la nouveauté*, Paris: CTHS.
- Lorsch, Jay William (1965), *Product Innovation and Organization*, New York: Macmillan.
- Lovejoy, Arthur O. (1927), «Nature» as Aesthetic Norm, *Modern Language Notes*, 42 (7): 844-50.
- Lovejoy, Arthur O. et G. Boas (1935), *Primitivism and Related Ideas in Antiquity*, Baltimore: Johns Hopkins Press.
- Lucier, Paul (2012), *The Origins of Pure and Applied Science in Gilded Age America*, *ISIS*, 103 (3): 527-36.
- Lundvall, Bengt-Ake, K. J. Joseph, Cristina Chaminade et Jan Vang (éd.) (2009), *Handbook of Innovation Systems and Developing Countries: Building Domestic Capabilities in a Global Setting*, Cheltenham: Edward Elgar.
- Lusebrink, Hans-Jürgen et Rolf Reichardt (1988), *Révolution à la fin du 18e siècle*, *Mots*, 16: 36-69.
- Lyons, John D. (2005), *Before Imagination: Embodied Thought from Montaigne to Rousseau*, Stanford: (CA): Stanford University Press.
- Machlup, Fritz (1962), *The Supply of Inventors and Inventions*, in US National Bureau of Economic Research, *Capital Formation and Economic Growth*, Princeton: Princeton University Press: 143-69.
- MacIntyre, Alasdair (1973), *The Essential Contestability of Some Social Concepts*, *Ethics*, 84 (1): 1-9.
- Maclaurin, William Rupert (1947), «Federal Support for Scientific Research», *Harvard Business Review*, Spring: 385-96.
- Maclaurin, William Rupert (1949), *Invention and Innovation in the Radio Industry*, New York: Macmillan.
- Maclaurin, William Rupert (1950), «The Process of Technological Innovation: the Launching of a New Scientific Industry», *American Economic Review*, 40, 1950: 90-112.

- Maclaurin, William Rupert (1953), « The Sequence from Invention to Innovation and its Relation to Economic Growth », *Quarterly Journal of Economics*, 67 (1) : 97-111.
- Maclaurin, William Rupert (1955), « Innovation and Capital Formation in Some American Industries », *in* US National Bureau of Economic Research, *Capital Formation and Economic Growth*, Princeton : Princeton University Press : 551-78.
- Macleod, Christine (1988a), *Inventing the Industrial Revolution : the English Patent System, 1660-1800*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Macleod, Christine (1988b), A New Concept of Invention, *in* C. Macleod (éd.), *Reinventing the Industrial Revolution : the English Patent System, 1600-1800*, Cambridge : Cambridge University Press : 201-22.
- Macleod, Christine (2007), *Heroes of Invention : Technology, Liberalism and British Identity, 1750-1914*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Macleod, Christine (2008), Want not Watt : Analyzing Invention from the Peripheries of Nineteenth-Century British Economics, *Business Archives*, 97 : 39-54.
- Mailhos, Georges (1968), Le mot révolution dans l'essai sur les mœurs et la correspondance de Voltaire, *Cahiers de lexicographie*, 13 : 84-93.
- Malherbe, Michel (1985), L'idée de nouveauté et ses points d'application dans le *Novum Organum* de Bacon, *in* Francis Bacon, science et méthode, Actes du colloque de Nantes, Paris : J. Vrin : 11-36.
- Mansfield, Edwin (1961), « Technical Change and the Rate of Imitation », *Econometrica*, 29 (4) : 741-66.
- Mansfield, Edwin (1968a), *Industrial Research and Technological Innovation*, New York : Norton.
- Mansfield, Edwin (1968b), *The Economics of Technological Change*, New York : Norton.
- Mansfield, Edwin, *et al.* (1971), *Research and Innovation in the Modern Corporation*, New York : Norton.
- March, James G. et Herbert A. Simon (1958), « Planning and Innovation in Organizations », *in* *Organizations*, New York : Wiley : 172-210.

- Marquis, Donald G. (1969), *The Anatomy of Successful Innovation*, in *Innovation Newsletter* (The Innovation Group), 1 (7) : 29-37.
- Marsh, C. Paul et A. Lee Coleman (1956), « Group Influences and Agricultural Innovations: Some Tentative Findings and Hypotheses », *American Journal of Sociology*, 61 (6) : 588-94.
- Marx, Leo (1994), *The Idea of « Technology » and Postmodern Pessimism*, in M. R. Smith et L. Marx (éd.), *Does Technology Drive History? The Dilemma of Technological Determinism*, Cambridge (Mass.) : MIT Press : 237-57.
- Marx, Leo (1997), *Technology: The Emergence of a Hazardous Concept*, *Social Research*, 64 : 965-88.
- Mason, Andrew (1993), *The Notion of Essentially Contested Concept*, in Andrew Mason, *Explaining Political Disagreement*, Cambridge : Cambridge University Press : 47-68.
- Mason, John Hope (2003), *The Value of Creativity*, Aldershot : Ashgate.
- Mauzi, Robert (1979), *L'idée de bonheur dans la littérature française au XVIII^e siècle*, Paris : Albin Michel.
- McMahon, Darrin M. (2001), *Enemies of the Enlightenment: The French Counter-Enlightenment and the Making of Modernity*, Oxford : Oxford University Press.
- McPherson, J. H. (1965), *How to Manage Creative Engineers*, *Mechanical Engineering*, 87 (2) : 32-36.
- McVoy, Edgar C. (1940), *Patterns of Diffusion in the United States*, *American Sociological Review*, 5 (2) : 219-27.
- Mead, Margaret (1953), *Cultural Patterns and Technical Change*, New York : Columbia University Press.
- Meierhenry, Wesley C. (1966), « Innovation, Education, and Media », *Audiovisual Communication Review*, 14 (4) : 451-65.
- Merton, Robert K. (1965), *The Environment of Innovation Organization: Some Conjectures and Proposals*, in G. A. Steiner (éd.), *The Creative Organization*, Graduate School of Business, University of Chicago : 50-65.
- Merton, Robert K. (1938), *Social Structure and Anomie*, in R. K. Merton (éd.), *Social Theory and Social Structure*, Glencoe : Free Press [1949] : 131-60.

- Mesthene, Emmanuel G. (1969), Foreword, *in* R. S. Rosenbloom et R. Marris (éd.), *Social innovation in the City: New Enterprises for Community Development*, Cambridge (Mass.): Harvard University Press.
- Miettinen, Reijo (2002), *National Innovation System: Scientific Concept or Political Rhetoric*, Helsinki: Edita.
- Miles, Matthew B. (éd.) (1964), *Innovation in Education*, New York: Columbia University Press.
- Milton, Anthony (1995), *Catholic and Reformed: The Roman and Protestant Churches in English Protestant Thought, 1600-1640*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Mohr, Lawrence B. (1969), «Determinants of Innovation in Organizations», *American Political Science Review*, 63 (1): 111-126.
- Moore, Wilbert Ellis (1963), *Social Change*, New York: Prentice-Hall.
- Moore, Wilbert Ellis (1960), A Reconsideration of Theories of Social Change, *American Sociological Review*, 25 (6): 810-18.
- Morère, J. Édouard (1966), Les vicissitudes du sens de «technologie» au début du XIX^e siècle, *Thalès*, 12: 73-84.
- Morison, Elting E. (1950), «A Case Study of Innovation», reprinted *in* W. G. Bernis (éd.), *The Planning of Change: Readings in the Applied Behavioral Sciences*, New York: Holt, Rinehart and Winston, 1962: 592-605.
- Morrill, John (1985), The Attack on the Church of England in the Long Parliament, 1640-1642, *in* D. Beales et G. Best (éd.), *History, Society and the Churches: Essays in Honour of Owen Chadwick*, Cambridge: Cambridge University Press: 105-24.
- Morse, Dean et Aaron W. Warner (éd.) (1966), *Technological Innovation and Society*, New York: Columbia Press University.
- Mortier, Roland (1982), *L'originalité: une nouvelle catégorie esthétique au siècle des lumières*, Genève: Droz.
- Morton, Jack A., (1964), From Research to Technology, *International Science and Technology*, May: 82-92.
- Morton, Jack A. (1966), A Model of the Innovative Process (as Viewed from a Science-Based Integrated Industry), *in* US National Science Foundation, *Technology Transfer and Innovation, Proceedings of a Conference Organized by the National Planning Association and*

- the National Science Foundation, May 15-17, Washington. NSF 67-5, Washington: NSF.
- Morton, Jack A. (1968), « The Innovation of Innovation », *IEEE Transactions on Engineering Management*, EM-15 (2) : 57-65.
- Morton, Jack A. (1971), *Organizing for Innovation: A Systems Approach to Technical Management*, New York: McGraw Hill.
- Mowrer, Ernst Russell (1942), *Disorganization: Personal and Social*, Chicago: Lippincott.
- Mueller, Dennis C. et John E. Tilton (1969), « Research and Development: Costs as a Barrier to Entry », *Canadian Journal of Economics*, 2 (4) : 570-79.
- Mueller, Willard F. (1957), « A Case Study of Product Discovery and Innovation Costs », *Southern Economic Journal*, 24 (1) : 80-86.
- Mueller, Willard F. (1962), « The Origins of the Basic Inventions Underlying Du Pont's Major Product and Process Innovations, 1920 to 1950 », *in* NBER, *The Rate and Direction of Inventive Activity*: 323-46.
- Mulgan, Geoffrey (2007), *Social Innovation: What It Is, Why It Matters and How It Can Be Accelerated*, Working Paper, Center for Social Entrepreneurship, Oxford: Said Business School.
- Mulkay, Michael J. (1972), *The Social Process of Innovation: a Study in the Sociology of Science*, Londres: Macmillan.
- Mumford, Michael D. (2002), *Social Innovation, Creativity Research Journal*, 14 (2) : 253-66.
- Murray, Penelope (éd.) (1989), *Genius: the History of an Idea*, Oxford: Basil Blackwell.
- Murray, R., G. Mulgan et J. Caulier-Grice (2009), *Generating Social Innovation: Setting an Agenda, Shaping Methods and Growing the Field*, [En ligne] www.socialinnovationexchange.org.
- Myers, Sumner (1966), « Stimulating Innovation on Urban Rail Systems », *Traffic Quarterly*, 20: 298-308.
- Myers, Sumner (1967), « Summary of the Proceedings », *in* *Proceedings of a Conference on Technology Transfer and Innovation*, 15-17 May 1966, NSF 67-5, Washington: NPA/NSF: 1-8.

- Myers, Sumner, E. B. Olds et J. F. Quinn (1967), *Technology Transfer and Industrial Innovation*, National Planning Association/National Science Foundation, Washington.
- Myers, Sumner et Donald G. Marquis (1969), *Successful Industrial Innovations: A Study of Factors Underlying Innovation in Selected Firms*, NSF 69-17, Washington: National Science Foundation.
- Najemy, John M. (2000), *Civic Humanism and Florentine Politics*, in James Hankins (éd.), *Renaissance Civic Humanism*, Cambridge: Cambridge University Press, p. 75-104.
- Nature (1979), *Innovation: What's in a Word*, 282, 8 November: 119.
- Nelson, Richard R. (1959), *The Economics of Invention: A Survey of the Literature*, *Journal of Business*, 32 (April): 101-27.
- Nelson, Richard R. (1963), *Role of Knowledge in Economic Growth*, *Science*, 140 (3566), May 3: 473-74.
- Nelson, Richard R. (1964), *Aggregate Production Functions and Medium-Range Growth Projections*, *American Economic Review*, 54 (5): 575-606.
- Nelson, Richard R. (2008), *What Enables Rapid Economic Progress: What Are the Needed Institutions?*, *Research Policy*, 37: 1-11.
- Nelson, Richard R. (2009), *Building Effective Innovation Systems versus Dealing with Market Failures as Ways of Thinking about Technology Policy*, in D. Foray (éd.), *The New Economics of Technology Policy*, Cheltenham: Edward Elgar: 7-16.
- Nelson, Richard R., M. J. Peck et E. D. Kalachek (1967), *Technology, Economic Growth and Public Policy*, Washington: Brookings Institution.
- Nelson, Richard R. et Sidney G. Winter (1974), «*Neoclassical vs. Evolutionary Theories of Economic Growth: Critique and Prospectus*», *The Economic Journal*, 84 (336): 886-905.
- Nelson, Richard R. et Sidney G. Winter (1977), «*In Search of a Useful Theory of Innovation*», *Research Policy*, 6: 36-76.
- Nimkoff, Meyer F. (1964), *Sociology*, 4^e éd., Cambridge (Mass.): Riverside Press.
- Nisbet, Robert A. (1969), *Social Change and History: Aspects of the Western Theory of Development*, Londres, Oxford University Press.

- Nisbet, Robert A. (1970), *Developmentalism: A Critical Analysis*, in J. C. Kinney et E. A. Tiryakian (éd.), *Theoretical Sociology: Perspectives and Developments*, New York: Appleton Century-Crofts: 167-204.
- Nisbet, Robert A. (1980), *History of the Idea of Progress*, New York: Basic Books.
- Nitze, William A. (1948), *The So-Called Twelfth Century Renaissance*, *Speculum*, 23 (3): 464-71.
- Norval, Aletta J. (2000), *The Things We Do with Words: Contemporary Approaches to the Analysis of Ideology*, *British Journal of Political Science*, 30: 313-46.
- Noss, Theodore K. (1944), *Resistance to Social Innovation in the Literature Regarding Innovations Which Have Proved Successful*, Chicago: University of Chicago.
- Nussbaumer, Jacques et Frank Moulaert (2002), *L'innovation sociale au coeur des débats publics et scientifiques*, in J.-L. Klein et D. Harrison (éd.), *L'innovation sociale: Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec: Presses de l'université du Québec: 71-88.
- Nutter, G. Warren (1956), *Monopoly, Bigness, and Progress*, *Journal of Political Economy*, 64 (6): 520-27.
- OECD (1962), *The Measurement of Scientific and Technical Activities: Proposed Standard Practice for Surveys of Research and Development*, Paris: OECD.
- OECD (1963a), *Science and the Policies of Government*, Paris.
- OECD (1963b), *Science, Economic Growth and Government Policy*, Paris: OECD.
- OECD (1966), *Government and Technical Innovation*, Paris: OECD.
- OECD (1968), *Gaps in Technology*, Paris: OECD
- OECD (1970), *The Measurement of Scientific and Technical Activities: Proposed Standard Practice for Surveys of Research and Experimental Development*, Paris: OECD.
- OECD (1971), *Science, Growth, and Society: A New Perspective*, Paris: OECD.

- OECD (1972), *Innovation in Social Sectors*, Committee for Scientific and Technological Policy, Internal document, SPT(72)8.
- OECD (1980), *Technical Change and Economic Policy*, Paris: OECD.
- OECD (2005), *The Measurement of Scientific and Technological Activities: Proposed Guidelines for Collecting and Interpreting Technological Innovation Data*, Paris: OECD.
- OECD (2010), *Innovation and the Development Agenda*, E. Kraemer-Mbula and W. Wamae (éd.), Paris: OECD.
- OECD (2012), *The Cognitive Testing of Innovation Surveys: Preliminary Findings from a Review by NESTI*, DSTI/EAS/STP/NESTI(2012)7.
- OECD (2013), *Findings from the OECD/NESTI Scoping Cognitive Interviews on Business Innovation*, DSTI/EAS/STP/NESTI(2013)6.
- OEEC (1959), *Report of the Working Party no. 26 of the Council*, C (59) 215, Internal document.
- OEEC (1960), *Co-Operation in Scientific and Technical Research*, Paris: OEEC.
- Ogburn, William F. (1922), *Social Change with Respect to Culture and Original Nature*, New York: Viking Press.
- Ogburn, William F. (1936), *Stationary and Changing Societies*, *American Journal of Sociology*, 42 (1): 16-31.
- Ogburn, William F. et Meyer F. Nimkoff (1940), *Sociology*, Cambridge (Mass.): Riverside Press.
- Ogburn, William F. et Meyer F. Nimkoff (1964), *Sociology*, Boston: Houghton Mifflin Company.
- Ogden, Charles K. (1932), *Bentham's Theory of Fictions*, Abingdon: Routledge [2000].
- Olsen, Niklas (2012), *History in the Plural: an Introduction to the Work of Reinhart Koselleck*, New York: Berghahn Books.
- Osborne, Stephen P. (1998), *Naming the Beast: Defining and Classifying Service Innovations in Social Policy*, *Human Relations*, 51 (9): 1133-54.
- Ostlund, L. E. (1974), «*Perceived Attributes as Predictors of Innovativeness*», *Journal of Consumer Research*, 1 (2): 23-29.

- Ozouf, Mona (1989), *Revolution*, in F. Furet et M. Ozouf (éd.), *A Critical Dictionary of the French Revolution*, Cambridge (Mass.): Harvard University Press [1989]: 806-17.
- Palonen, Kari (2003), *Quentin Skinner: History, Politics, Rhetoric*, Cambridge: Polity.
- Panofsky, Edwin (1960), *Renaissance and Renaissances in Western Art*, Stockholm: Almqvist & Wiksells.
- Pappin, Gladden J. (2008), *Machiavelli and the Problem of Innovation*, Midwest Political Science Association, 66th Annual National Conference, April 3-6. [En ligne] http://citation.allacademic.com/meta/p_mla_apa_research_citation/2/6/7/4/5/pages267455/p267455-1.php.
- Pareto, Vilfredo (1917), *Traité de sociologie générale*, Paris-Genève: Droz [1968].
- Parks, Mercer R. (1959), *The Importance of Innovation in Competitive Industry*, Place of publication not identified; Publisher not identified: 1-34.
- Pavitt, Keith (1963), « Research, Innovation and Economic Growth », *Nature*, 200 (4903), 19 October: 206-10.
- Pavitt, Keith, et C. Wald (1971), *The Conditions for Success in Technological Innovation*, Paris: OECD.
- Pavitt, Keith et W. Walker (1976), *Government Policies towards Industrial Innovation: A Review*, *Research Policy*, 5: 11-97.
- Peltonen, Markku (éd.) (1996), *The Cambridge Companion to Bacon*, Cambridge: Cambridge University Press, 1996.
- Penn, Raymond J. (1958), « Tenure Innovations and Tenure Problems Associated with Vertical Integration », *Journal of Farm Economics*, 40 (5): 1383-90.
- Pérez-Ramos, Antonio (1988), *Francis Bacon's Idea of Science and the Maker's Knowledge Tradition*, Oxford: Oxford University Press.
- Peters, Edward (1980) (éd.), *Heresy and Authority in Medieval Europe*, Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- Phillips, Denise (2012), *Acolytes of Nature: Defining Natural Science in Germany, 1770-1850*, Chicago: University of Chicago Press.

- Pocock, John G. A. (1971), *Languages and Their Implications: The Transformation of the Study of Political Thought*, in *Politics, Languages and Time: Essays on Political Thoughts and History*, Chicago, University of Chicago Press (1989): 3-41.
- Pocock, John G. A. (1972), *Custom & Grace, Form & Matter: An Approach to Machiavelli's Concept of Innovation*, in M. Fleisher (éd.), *Machiavelli and the Nature of Political Thought*, New York: Atheneum: 153-74.
- Pocock, John G. A. (1975), *The Machiavellian Moment: Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton: Princeton University Press.
- Pocock, John G. A. (1985a), *Introduction: The State of the Art*, in J. G. A. Pocock (éd.), *Virtue, Commerce, and History*, Cambridge, Cambridge University Press: 1-34.
- Pocock, John G. A. (1985b), *Virtue, Commerce, and History*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Poole, Marshall Scott et Andrew H. Van de Ven (éd.) (2004), *Handbook of Organizational Change and Innovation*, Oxford: Oxford University Press.
- Popper, Karl (1945), *The Open Society and Its Enemies*, vol. I, Londres: Routledge.
- Posner, Michael V. (1961), «International Trade and Technical Change», *Oxford Economic Papers*, 13: 323-41.
- Preus, James S. (1972), *Theological Legitimation for Innovation in the Middle Ages*, *Viator*, 3 (3): 1-26.
- Rabb, Theodore K. (1975), *The Struggle for Stability in Early Modern Europe*, New York: Oxford University Press.
- Radnor, Michael, Irwin Feller, et Everett Rogers (éd.) (1978), *The Diffusion of Innovations: An Assessment*, Evanston, IL: Northwestern University.
- Reader, Simon M. et Kevin N. Laland (éd.) (2003), *Animal Innovation*, Oxford: Oxford University Press.
- Rebhorn, Wayne A. (1988), *Foxes and Lions: Machiavelli's Confidence Men*, Ithaca and Londres: Cornell University Press.
- Redlich, Fritz (1951), «Innovation in Business: A Systematic Presentation», *American Journal of Economics and Sociology*, 10 (3): 285-91.

- Reichardt, Rolf (1997), Révolution, *in* M. Delon (éd.), Dictionnaire européen des Lumières, Paris : Presses universitaires de France : 939-43.
- Rendell, L., *et al.* (2010), Why Copy Others? Insights from the Social Learning Strategies Tournament, *Science*, 328, 9 April : 208-13.
- Research Management (1970), Top Research Managers Speak Out on Innovation, November : 435-43.
- Rice, Ronald E. et Everett M. Rogers (1980), Reinvention in the Innovation Process, *Science Communication*, 1 : 499-514.
- Richter, Melvin (1995), The History of Political and Social Concepts: A Critical Introduction, Oxford : Oxford University Press.
- Ricken, Ulrich (1982), Réflexions du XVIIIe siècle sur « l'abus des mots », *Mots*, Mars : 29-45.
- Ritchie, Daniel E. (éd.) (1991), Burke, Edmund. Further Reflections on the Revolution in France, Liberty Fund, Indianapolis (Indiana).
- Roberts, Robert E. et Charles A. Romine (1974), Investment in Innovation, Midwest Research Institute, Kansas City, Report prepared for the NSF.
- Robertson, Thomas R. S. (1967), « The Process of Innovation and the Diffusion of Innovation », *Journal of Marketing*, 31, January : 14-19.
- Robertson, Thomas R. S. (1968), « Determinants of Innovative Behavior, American Marketing Association », *Changing Marketing Systems: Consumer, Corporate and Government Interfaces*, Winter Conference (1967), Washington : 328-32.
- Robertson, Thomas S. (1971), *Innovative Behavior and Communication*, New York: Holt, Rinehart & Winston.
- Robertson, Thomas S. et James H. Myers (1969), Personality Correlates of Opinion and Innovative Buying Behavior, *Journal of Marketing Research*, 6 (2) : 164-68.
- Robinson, Joan (1938), The Classification of Inventions, *Review of Economic Studies*, 1938 : 139-42.
- Robinson, Joan (1952), « Notes on the Economics of Technical Progress », *in* *The Rate of Interest and Other Essays*, Londres : Macmillan : 31-65.

- Roessner, J. David (1979), *Federal Technology Policy: Innovation and Problem Solving in State and Local Governments*, *Analysis*, 5 (2): 181-200.
- Rogers, Everett M. et George M. Beal (1958), *The Importance of Personal Factors in the Adoption of Technological Change*, *Social Forces*, 36 (4): 329-35.
- Rogers, Everett M. (1962), *The Diffusion of Innovation*, New York: Free Press.
- Rogers, Everett M. (1969), « What Are Innovators Like », in R. O. Carlson, *et al.* (éd.), *Change Processes in the Public Schools*, Eugene (Oregon): University of Oregon, p. 55-61.
- Rogers, Everett M. (1967), *Bibliography on the Diffusion of Innovations*, Department of Communication, Michigan: Michigan State University.
- Rogers, Everett M. (1969a), *Modernization Among Peasants: The Impact of Communication*, New York: Holt, Rinehart and Winston.
- Rogers, Everett M. (1969b), « What Are Innovators Like » », in R. O. Carlson, *et al.*, *Change Processes in the Public Schools*, Eugene (Oregon): University of Oregon, p. 55-61.
- Rogers, Everett M. (1976), *Where Are We in the Understanding of Diffusion of Innovations?*, in Wilbur Schramm et Daniel Lerner (éd.), *Communication and Change: The Last ten Years – and the next*, Honolulu: University Press of Hawaii: 204-22.
- Rogers, Everett M. (1978), *Re-Invention During the Innovation Process*, in Radnor, Michael, Irwin Feller et Everett Rogers (éd.) (1978), *The Diffusion of Innovations: An Assessment*, Evanston, IL: Northwestern University: Chapitre 12.
- Rogers, Everett M. (1983), *Diffusion of Innovation*, New York: The Free Press.
- Rose, Edward (1948), « Innovations in American Culture », *Social Forces*, 26 (3): 255-72.
- Rosenberg, Nathan (1963), « Capital Goods, Technology, and Economic Growth », *Oxford Economic Papers*, 15 (3): 217-27.

- Rosenberg, Nathan (1976), Problems in the Economist's Conceptualization of Technological Innovation, *in Perspectives on Technology*, Cambridge: Cambridge University Press: 61-84.
- Rosenblum, N. (1976), Land Use and the Legislatures: The Politics of State Innovation, Washington: Urban Institute.
- Rossi, Paolo (1968), Francis Bacon: From Magic to Science, Chicago: University of Chicago Press.
- Rossi, Paolo (1973-74), Baconianism, Dictionary of the History of Ideas, vol. 1: 173-80.
- Rostow, Walt Whitman (1952), The Process of Economic Growth, New York: Norton.
- Rothwell, Roy et A. B. Robertson (1973), «The Role of Communication in Technological Innovation», *Research Policy*, 2 (3): 204-25.
- Rothwell, Roy (1986), Innovation and Re-Innovation: A Role for the User, *Journal of Marketing Management*, 2 (2): 109-23.
- Rowe, Lloyd A. et William B. Bosie (1974), Organizational Innovation: Current Research and Evolving Concepts, *Public Administration Review*, 34: 284-93.
- Rubenstein, Albert H. et John E. Etlie (1979), «Innovation Among Suppliers to Automobile Manufacturers: an Exploratory Study of Barriers and Facilitators», *R&D Management*, 9 (2): 65-76.
- Russell, Conrad (1967), Arguments for Religious Unity in England, 1530-1650, *Journal of Ecclesiastical History*, 18 (2): 201-26.
- Ruttan, Vernon W. (1959), Uscher and Schumpeter on Invention, Innovation, and Technological Change, *Quarterly Journal of Economics*, 73 (4): 596-606.
- Saint-Gérard, Jacques-Philippe (1988), Révolution(s) à l'épreuve des lexicographes et des documents, *in C. Croisille (éd.), La légende de la révolution*, Adosa: Clermont-Ferrand: 235-56.
- Sapolsky, Harvey M. (1967), «Organizational Structure and Innovation», *Journal of Business*, 40 (4): 497-510.
- Savage, Robert L. (1978), «Policy Innovativeness as a Trait of American States», *The Journal of Politics*, 40 (1): 212-24.

- Schatzberg, Eric (2006), *Technik Comes to America: Changing Meanings of Technology Before 1930*, *Technology and Culture*, 47, 486-512.
- Schatzberg, Eric (2012), *From Art to Applied Science*, *ISIS*, 103: 537-45.
- Scherer, Frederic M. (1965), « Invention and Innovation in the Watt-Boulton Steam Engine Venture », *Technology and Culture*, 6: 165-87.
- Scherer, Frederic M. (1982), *Inter-Industry Technology Flows in the United States*, *Research Policy*, 11 (4): 227-245.
- Schmookler, Jacob (1966), *Invention and Economic Growth*, Cambridge (Mass.): Harvard University Press.
- Schochet, Gordon J. (1993), *Why Should History Matter? Political Theory and the History of Discourse*, in J. G. A. Pocock (éd.), *The Varieties of British Political Thought, 1500-1800*, Cambridge: Cambridge University Press: 321-57.
- Schon, Donald A. (1967), *Technology and Change: The Impact of Invention and Innovation on American Social and Economic Development*, New York: Delta Book.
- Schon, Donald A. (1969), *The Diffusion of Innovation*, *Innovation*, 6: 42-52.
- Schon, Donald A. (1971), *Beyond the Stable State*, Londres: Temple Smith.
- Schroter, Alexandra (2009), *New Rationales for Innovation Policy? A Comparison of the Systems of Innovation Policy Approach and the Neoclassical Perspectives*, JENA Economic Research Papers no. 33, Max Planck Institute of Economics, Jena.
- Schumacher, Hermann (1937), *The Historical School*, in *Encyclopedia of the Social Sciences*, New York: Macmillan: 371-77.
- Schumpeter, J. A. (1934), *The Theory of Economic Development: An Inquiry into Profits, Capital, Credit, Interest, and the Business Cycle*, Cambridge: Harvard University Press.
- Schumpeter, Joseph A. (1939), *Business Cycles: A Theoretical, Historical, and Statistical Analysis of the Capitalist Process*, vol. 1, New York: McGraw Hill.
- Schumpeter, Joseph A. (1942), *Capitalism, Socialism and Democracy*, New York: Harper [1962].

- Schumpeter, Joseph A. (1947), *The Creative Response in Economic History*, reprinted in *Essays on Entrepreneurs, Innovations, Business Cycles, and the Evolution of Capitalism*, R. V. Clemence (éd.), New Brunswick: Transaction Books, 1989: 221-31.
- Scientific American (1958), *Innovation in Science*, Special Issue, 199 (3).
- Scott, Jonathan (2000), *England's Troubles: Seventeenth-Century English Political Instability in European Context*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Scott, Jonathan (2004), *Commonwealth Principles: Republican Writings of the English Revolution*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Scott, Thomas M. (1968), « The Diffusion of Urban Governmental Forms as a Case of Social Learning », *The Journal of Politics*, 30 (4): 1091-1108.
- Scoville, Warren Candler (1951), « Spread of Techniques: Minority Migrations and the Diffusion of Technology », *Journal of Economic History*, 11 (4): 347-60.
- Sewell, William H. (2005), *Logics of History: Social Theory and Social Transformations*, Chicago: University of Chicago Press.
- Shane, Scott (éd.) (2008), *Handbook of Technology and Innovation Management*, Chichester: John Wiley.
- Shapin, Steven (1994), *The Social History of Truth: Civility and Science in Seventeenth-Century England*, Chicago: University of Chicago Press.
- Sharpe, Kevin M. (2000), *Reading Revolutions: The Politics of Reading in Early Modern England*, New Haven and Londres: Yale University Press.
- Shavinina, Larisa V. (éd.) (2003), Introduction, *The International Handbook on Innovation*, Amsterdam: Elsevier.
- Shils, Edward (1981), *Imitation*, Chicago: University of Chicago Press.
- Sieber, S. D. (1968), « Organizational Influences on Innovative Roles », in T. L. Eidell et J. M. Kitchel (éd.), *Knowledge Production and Utilization in Educational Administration*, Columbus (Ohio) and University of Oregon: 120-42.
- Siegel, Irving (1962), *Scientific Discovery and the Rate of Invention*, in US National Bureau of Economic Research, *Capital Formation and Economic Growth*, Princeton: Princeton University Press: 441-57.

- Simon, Herbert A. (1962), The Decision Maker as Innovator, *in* Sidney Mailick et Edward H. van Ness (éd.), *Concepts and Issues in Administrative Behavior*, Englewood Cliff (NJ) : Prentice-Hall : 66-69.
- Simon, J. L. et Leslie Golembó (1967), « The Spread of a Cost-Free Business Innovation », *Journal of Business*, 40 (4) : 385-88.
- Simone, Daniel V. de (1966), « The Impact of Law on Technological Innovation », *in* *Proceedings of a Conference on Technology Transfer and Innovation*, 15-17 May 1966, NSF 67-5, Washington : NPA/NSF : 37-45.
- Simone, Daniel V. de (1968a), « Education for Innovation », *IEEE Spectrum*, 5 (1) : 83-89.
- Simone, Daniel V. de (éd.) (1968b), *Education for Innovation*, Oxford : Pergamon Press.
- Sims, Newell Leroy (1939), *The Problem of Social Change*, New York : Thomas Y. Crowell.
- Skerpan, Elizabeth (1992), *The Rhetoric of Politics in the English Revolution, 1642-1660*, Columbia : University of Missouri Press.
- Skinner, Quentin (1965), *History and Ideology in the English Revolution*, *in* Q. Skinner (éd.), *Visions of Politics*, 3, Cambridge : Cambridge University Press [2001] : 238-63.
- Skinner, Quentin (1972), *Conquest and Consent: Hobbes and the Engagement Controversy*, *in* Q. Skinner (éd.), *Visions of Politics*, 3, Cambridge : Cambridge University Press [2001] : 287-307.
- Skinner, Quentin (1978a), *The Foundations of Modern Political Thought: The Renaissance*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Skinner, Quentin (1978b), *The Foundations of Modern Political Thought: The Age of Reformation*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Skinner, Quentin (1979), *The Idea of a Cultural Lexicon*, *Essays in Criticism*, 29 : 205-24. Reprinted *in* Q. Skinner (éd.), *Visions of Politics: Regarding Method*, vol. 1, Cambridge, Cambridge University Press, 2002 : 158-74.
- Skinner, Quentin (1988a), *Language and Social Change*, *in* J. Tully (éd.), *Meaning and Context*, Princeton : Princeton University Press : 119-132.

- Skinner, Quentin (1988b), *Political Philosophy*, in Charles B. Schmitt, Eckhard Kessler et Quentin Skinner (éd.), *The Cambridge History of Renaissance Philosophy*, Cambridge: Cambridge University Press: 389-452.
- Skinner, Quentin (1991), *Hobbes on Rhetoric and the Construction of Morality*, *Proceedings of the British Academy*, 76: 1-61. Reprinted in Q. Skinner (éd.), *Visions of Politics: Hobbes and Civic Science*, vol. 3, Cambridge, Cambridge University Press, 2002: 87-141.
- Skinner, Quentin (1994), *Moral Ambiguity and the Renaissance Art of Eloquence*, *Essays in Criticism*, 44: 267-92. Reprinted in Q. Skinner (éd.), *Visions of Politics: Renaissance Virtues*, vol. 2, Cambridge, Cambridge University Press, 2002: 264-85.
- Skinner, Quentin (1996), *Reason and Rhetoric in the Philosophy of Hobbes*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Skinner, Quentin (1999), *Rhetoric and Conceptual Change*, *Finnish Yearbook of Political Thought*, 3: 60-73.
- Skinner, Quentin (2002a), *Classical Liberty, Renaissance Translation and the English Civil War*, in Q. Skinner (éd.), *Visions of Politics*, vol. 2, Cambridge: Cambridge University Press: 308-43.
- Skinner, Quentin (2002b), *Moral Principles and Social Change*, in Q. Skinner (éd.), *Visions of Politics: Regarding Method*, vol. 1, Cambridge, Cambridge University Press: 145-57.
- Skinner, Quentin (2002c), *Retrospect: Studying Rhetoric and Conceptual Change*, in Q. Skinner (éd.), *Visions of Politics: Regarding Method*, vol. 1, Cambridge, Cambridge University Press: 175-87.
- Slaughter, Mary M. (1982), *Universal Languages and Scientific Taxonomy in Seventeenth Century*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Smalley, Beryl (1975), *Ecclesiastical Attitudes to Novelty, c.1100-c.1250*, in D. Baker (éd.), *Church, Society and Politics*, Ecclesiastical History Society, Londres: Oxford University Press: 113-131.
- Soho, Carolyn Shaw (1951), «*Innovation in the Capitalist Process: A Critique of the Schumpeterian Theory*», *Quarterly Journal of Economics*, LXV, August: 417-28.
- Solesbury, S. (1976), «*Issues and Innovation in Environmental Policy in Britain, West Germany, and California*», *Policy Analysis*, 2(1): 1-38.

- Sorokin (1937-1941), *Social and Cultural Dynamics: A Study of Change in Major Systems of Art, Truth, Ethics, Law and Social Relationships*, Boston: Porter Sargent.
- Spadafora, David (1990), *The Idea of Progress in Eighteenth-Century Britain*, New York: Yale University Press.
- Spanos, Apostolos (2010), *To Every Innovation Anathema (?) : Some Preliminary Thoughts on the Study of Byzantine Innovation*, in *Mysterion, strategike og kainotomia Et festschrift til ære for Jonny Holbek, Harald Knudsen, Joyce Falkenberg, Kjell Grønhaug et Åge Garnes* (éd.), Novus Forlag, Oslo: 51-59.
- Spanos, Apostolos (2013a), «Byzantine Innovation: Not Wanted?», in *Wanted: Byzantium*, I. Nilsson et P. Stephenson (éd.), *Proceedings of a Conference Held in Stockholm, 26-28 octobre 2011*, Uppsala: Forthcoming.
- Spanos, Apostolos (2013b), *Was Innovation Unwanted in Byzantium?*, in Ingela Nilsson et Paul Stephenson (éd.), *Byzantium Wanted: The Desire and Rejection of an Empire*, Uppsala [Studia Byzantina Upsaliensia, vol. 15.
- Spicer, Edward Holland (1952) (éd.), *Human Problems in Technological Change: A Casebook*, New York: Russell Sage Foundation.
- SPRU (1972) *Success and Failure in Industrial Innovation: A Summary of Project SAPPHO*. Londres: Centre for the Study of Industrial Innovation.
- Stamp, Josiah (1929), *Some Economic Factors in Modern Life*, Londres: P. S. King.
- Stamp, Josiah (1933), «Must Science Ruin Economic Progress?», *The Hilbert Journal*, 32, October-July: 383-99.
- Staudenmaier, John M. (1985), *Technology's Storytellers: Reweaving the Human Fabric*, Cambridge (Mass.): MIT Press.
- Stead, Humphrey (1976), *The Costs of Technological Innovation*, *Research Policy*, 5: 2-9.
- Stedman Jones, Gareth (2010), *Religion and the Origin of Socialism*, in I. Katznelson et G. Stedman Jones (éd.), *Religion and the Political Imagination*, Cambridge: Cambridge University Press: 171-89.

- Stern, Bernhard J. (1927), *Social Factors in Medical Progress*, New York: Columbia University Press.
- Stern, Bernhard J. (1937), «Resistance to the Adoption of Technological Innovations», *in* US National Resources Committee, *Technological Trends and National Policy*, Subcommittee on Technology, Washington: USGPO.
- Stoneman, Paul (éd.) (1995), *Handbook of the Economics of Innovation and Technological Change*, Oxford: Blackwell.
- Strassman, W. Paul (1959), *Risk and Technological Innovation: American Manufacturing Methods during the Nineteenth Century*, Ithaca (NY): Cornell University Press.
- Taylor, J. B. (1970), «Introducing Social Innovations», *Journal of Applied Behavioral Science*, 6: 69-77.
- Taymans, Adrien C. (1950), Tarde and Schumpeter: A Similar Vision, *Quarterly Journal of Economics*, 64 (4): 611-22.
- Teece, David J. (1986), Profiting from Technological Innovation: Implications for Integration, Collaboration, Licensing and Public Policy, *Research Policy*, 15: 285-305.
- Terborgh, George W. (1950), «Capitalism and Innovation», *American Economic Review*, 40 (2): 118-23.
- Theory Into Practice, (1966), *Planning for Educational Change*, 5 (1), a special issue on change in different disciplines.
- Thompson, Victor Alexander (1969), *Bureaucracy and Innovation*, Alabama: University of Alabama Press.
- Thorndike, Lynn (1957), Newness and Novelty in Seventeenth-Century Science and Medicine, *in* P. P. Wiener et A. Naland (éd.), *Roots of Scientific Thought: A Cultural Perspective*, New York: Basic Books, p. 443-457.
- Topham, Jonathan R. (éd.) (2009), Historicizing «Popular Science», *ISIS*, 100: 31-368.
- Tornatzky, Louis G., E. O. Fergus, J. W. Avellar, G. W. Fairweather et M. Fleischer (1980), *Innovation and Social Process: A National Experiment in Implementing Social Technology*, New York: Pergamon Press.

- Tornatzky, Louis G., Trudy Solomon *et al.* (1982), Contributions of Social Science to Innovation and Productivity, *American Psychologist*, 37 (7): 737-46.
- Toulmin, Stephen (1969), « Innovation and the Problem of Utilization », *in* Gruber, W. H. et D. G. Marquis (éd.), *Factors in the Transfer of Technology*, Cambridge (Mass.): MIT Press: 24-58.
- Turner, Donald F. et Oliver Eaton Williamson (1971), « Market Structure in Relation to Technical and Organizational Innovation », *in* John Baldwin Heath (éd.), *International Conference on Monopolies, Mergers and Restrictive Practices*, DTI (UK) and OECD, Londres: HMSO.
- Twiss, Brian C. (1974), *Managing Technological Innovation*, Londres: Longman.
- Uhl, Kenneth, *et al.* (1970), How Are Laggards Different? An Empirical Inquiry, *Journal of Marketing Research*, 7 (1): 51-54.
- US Advisory Committee on Industrial Innovation (1979), *Final Report*, Department of Commerce, Washington: USGPO.
- US National Academy of Engineering (1968), *The Process of Technological Innovation*, Washington: National Academy of Sciences.
- US National Bureau of Economic Research (NBER) (1962), *The Rate and Direction of Inventive Activity: Economic and Social Factors*, Princeton: Princeton University Press.
- UK Advisory Council for Science and Technology (1968), *Technological Innovation in Britain*, Londres: HMSO.
- UK Advisory Council on Science Policy (1964), *Annual Report 1963-1964*, Londres: HMSO.
- US Department of Commerce (1967), *Technological Innovation: Its Environment and Management*, Washington: USGPO.
- US Senate (1965), *Concentration, Invention and Innovation*, Hearings before the Subcommittee on Antitrust and Monopoly of the Committee on the Judiciary, Washington: USGPO.
- Usher, Abbott P. (1929), *A History of Mechanical Inventions*, New York: Dover [1954].
- Usher, Dan (1964), The Welfare Economics of Invention, *Econometrica*, 31: 279-85.

- Utterback, James M. (1971a), *The Process of Innovation : A Review of Some Recent Findings*, in George W. Wilson (éd.), *Technological Development and Economic Growth*, Bloomington : Indiana University Press : 139-60.
- Utterback, James M. (1971b), « *The Process of Technological Innovation Within the Firm* », *Academy of Management Journal*, 14 : 75-88.
- Utterback, James M. (1974), « *Innovation in Industry and the Diffusion of Technology* », *Science*, 183, February : 620-626.
- Utterback, James M., Thomas J. Allen et J. Herbert Hollomon (1976), « *The Process of Innovation in Five Industries in Europe and Japan* », *IEEE Transactions on Engineering Management*, EM-23 (1) : 3-9.
- Voget, Fred (1957), « *The American Indian in Transition : Reformation and Status Innovations* », *The American Journal of Sociology*, 62 (4) : 368-78.
- Walker, Jack L. (1969), « *The Diffusion of Innovations Among the American States* », *American Political Science Review*, 63 (3) : 880-99.
- Walton, Douglas (1992a), *Slippery Slope Arguments*, Oxford : Clarendon Press.
- Walton, Douglas (1992b), *The Place of Emotions in Argument*, Pennsylvania : Pennsylvania University Press.
- Walton, Douglas (2000), *Scare Tactics : Arguments that Appeal to Fear and Threats*, Dordrecht : Kluwer Academic Publishers.
- Ward, Lester F. (1903), *Pure Sociology : A Treatise on the Origin and Spontaneous Development of Society*, New York : Macmillan.
- Warner, Kenneth E. (1974), *The Need for Some Innovative Concepts of Innovation : An Examination of Research on the Diffusion of Innovations*, *Policy Sciences*, 5 : 433-51.
- Watson, Goodwin (éd.) (1967a), *Concepts for Social Change, Cooperative Project for Educational Development*, NTI Institute for Applied Behavioral Science, Washington.
- Watson, Goodwin (1967b), *Resistance to Change*, in Goodwin Watson (éd.), *Concepts for Social Change*, Washington DC : NTI Institute for Applied Behavioral Science : 10-25.

- Watson, Thomas J. (1960), *National Goals for Americans, Report of the President's Commission on National Goals*, Columbia University: the American Assembly: 193-204.
- Weeks, Arland D. (1932), *Will There Be an Age of Social Invention?*, *The Scientific Monthly*, 35 (4): 366-70.
- Whitney, Charles (1986), *Francis Bacon and Modernity*, New Haven: Yale University Press.
- Wiener, Philip P. (éd.) (1968-74), *Dictionary of the History of Ideas: Studies of Selected Pivotal Ideas*, New York: Charles Schneiber.
- Wilkening, Eugene A. (1952), *Informal Leaders and Innovators in Farm Practices*, *Rural Sociology*, 17: 272-75.
- Wilkening, Eugene A. (1956), *Roles of Communicating Agents in Technological Change in Agriculture*, *Social Forces*, 34 (4): 361-67.
- Wilkening, Eugene A. (1968), *The Process of Acceptance of Technological innovations in Rural Society*, in Alvin Bertrand (éd.), *Rural Sociology: An Analysis of Contemporary Rural Life*, New York: McGraw Hill: 386-99.
- Williams, Raymond (1976), *Keywords: A Vocabulary of Culture and Society*, Londres: Fontana.
- Williamson, Harold Francis (1951), «*Management and Innovation: The Winchester Repeating Arms Company: a Case Study*», *Bulletin of the Historical Society*, 25 (1): 1-14.
- Wilson, James Q. (1966), «*Innovation and Organization: Notes Toward a Theory*», in Vernon E. Buck et James D. Thompson (éd.), *Approaches to Organizational Design*, Pittsburgh University: Graduate School of Business: 195-218.
- Wisnioski, Matthew (2012), *Engineers for Change: Competing Visions of Technology in 1960s America*, Cambridge (Mass.): MIT Press.
- Wolfe, Albert B. (1921), *The Motivation of Radicalism*, *Psychological Review*, 28 (4): 280-300.
- Wolfe, Albert B. (1923), *Conservatism, Radicalism, and Scientific Method: An Essay on Social Attitudes*, New York: Macmillan.
- Woolf, Daniel (2003), *The Social Construction of the Past: English Historical Culture 1500-1730*, Oxford: Oxford University Press.

- Wyman, William I. (1929), Patents for Scientific Discoveries, *Journal of the Patent Office Society*, 11, pp. 533-557.
- Zagorin, Peter (1998), *Francis Bacon*, Princeton (NJ) : Princeton University Press.
- Zaltman, Gerald (1965), *Marketing: Contributions from the Behavioral Sciences*, New York : Harcourt, Brace & World.
- Zaltman, Gerald (éd.). (1973), *Processes and Phenomena of Social Change*, New York : John Wiley & Sons.
- Zaltman, Gerald, Robert Duncan et Jonny Holbek (1973), *Innovations and Organizations*, New York : John Wiley.
- Zaltman, Gerald et Robert Duncan (1977), *Strategies for Planned Change*, New York : John Wiley.
- Zaltman, Gerald, Philip Kotler et Ira Kaufman (éd.) (1972), *Creating Social Change*, New York : Holt, Rinehart and Winston.
- Zapf, Wolfgang (1991), The Role of Innovations in Modernization Theory, *International Review of Sociology*, 1 (3) : 83-94.
- Zaret, David (2000), *Origins of Democratic Culture: Printing, Petitions, and the Public Sphere in Early-Modern England*, Princeton (NJ) : Princeton University Press.